N12<518631383 021

ubTÜBINGEN

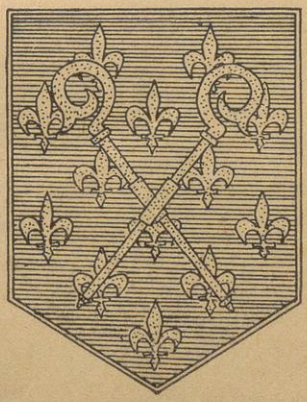
A.GRIESSHABER
Buchbinderei
TÜBINGEN
Telf. 2529

1960 g 425

COMMISSIO HISTORICA ORDINIS PRAEMONSTRATENSIS

ANALECTA PRAEMONSTRATENSIA

TOMUS XXXVI 1960 FASCICULUS 1-2



CUM SUBVENTIONE GUBERNII

SECRETARIATUS REDACTIONIS ET ADMINISTRATIO:
ABBATIA AVERBODIENSIS

9h 5334

SUMMARIUM HUJUS FASCICULI

Articuli :

A. L. GABRIEL, O. Praem., Les Prémontrés dans les Universités médiévales dans l'Allemagne du Nord-Est 5-15
W. ROSCHER, Die Verbreitung, Pflege und Krisis der Liturgische Gesangskultur im Prämonstratenserorden ... 16-37
G. VOLKAERTS, O. Praem., L'abbaye de Saint-André de Clermont et la Réforme ecclésiastique au XVII[e] siècle (II) 38-61
Pl. LEFÈVRE, O. Praem., L'ancienne bibliothèque de l'abbaye d'Averbode d'après les sources d'archives (I) ... 62-112
Tr. GERITS, O. Praem., Un Anniversaire d'Averbode fondé chez les Croisiers de Maaseik (1522) 113-119

Miscellanea :

Fr. PETIT, O. Praem., La vie commune du clergé aux XI[e] et XII[e] siècles 120-128
M. FITZTHUM, O. Praem., Die Irrtümer des Propstes Heinrich Minnike 128-132
J. B. VALVEKENS, O. Praem., De « Jansenismo » in Ordine Praemonstratensi 132-140
M. DEGROULT, O. Praem., Mondaye. Trois illustres abbés du XVII[e] siècle 140-146
J. B. VALVEKENS, O. Praem., Formatio theologica in Abbatia Wiltinensi (II) 146-156
A. FROIDEVAUX, L'abbatiale de Bellelay 156-160

Documentum :

Confirmatio cultus B. Hermanni Iosephi 161-162

Recensiones :

Directorium spirituale Ordinis Praemonstratensis, Averbodii, 1959 (H. Heijman, O. Praem.) 163
F. J. THONNARD, *Traité de Vie spirituelle à l'école de Saint Augustin*, Paris, 1959 († E. Gisquière, O. Praem.) ... 164-165
J. ANDRÉ, O. Praem., *La Sainte qui voulut toujours faire plaisir*, Frigolet, 1957 (J. B. Valvekens, O. Praem.) ... 165-167
A. HOFFMANN, *Kloster Marienthal am Donnersberg* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 167
A. HAENGGI, *Der Rheinauer Liber Ordinarius*, Freiburg, 1957 (B. Luykx, O. Praem.) 167-170
M. SCHRADER - A. FUEHRKRAETTER, *Die Echtheit des Schrifttums der Heiligen Hildegart von Bingen*, Münster, 1956 (J. B. Valvekens, O. Praem.) 170-172
Getuigenis (J. B. Valvekens, O. Praem.) 172-174
A. JUNGMANN, S. J., *De Eredienst van de Kath. Kerk tegen de achtergrond van haar geschiedenis verklaard*, Roermond, 1959 (M. Van Lee, O. Praem.) 174-175

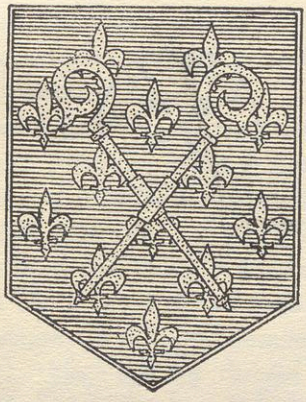
Chronicon 176-192

ANALECTA PRAEMONSTRATENSIA

COMMISSIO HISTORICA ORDINIS PRAEMONSTRATENSIS

ANALECTA PRAEMONSTRATENSIA

TOMUS XXXVI — 1960



CUM SUBVENTIONE GUBERNII

SECRETARIATUS REDACTIONIS ET ADMINISTRATIO :
ABBATIA AVERBODIENSIS

UNIV. BIBL. TUBINGEN

Gh 5334

Les Prémontrés dans les Universités médiévales dans l'Allemagne du Nord-Est

L'Institut Mediéval de l'Université de Notre Dame, Indiana, U. S. A., depuis sa fondation en 1947 s'est spécialisé dans l'histoire de l'éducation au moyen-âge (universités et collèges), et dans la littérature didactique mediévale.

Ces dernières années, des efforts sérieux ont été faits pour réunir une documention (archives, manuscrits) sur la vie intellectuelle des chanoines prémontrés dans les universités médiévales. Des manuscrits contenant des sermons universitaires, disputes, *aulica, vesperiae* etc. d'origine prémontrée ont été microfilmés et déposés dans la bibliothèque de l'Institut.

La première étude publiée sur la vie universitaire des chanoines prémontrés, écrite par JAMES J. JOHN, a paru dans les *Texts and Studies in the History of Mediaeval Education* (édités par ASTRIK L. GABRIEL et JOSEPH N. GARVIN, C. S. C.). Elle s'intitule : *The College of Prémontré in Medieval Paris, I*, Notre Dame, Indiana, 1953.

Tout récemment M. JAMES JOHN soutenait sa thèse de doctorat sur *Les chanoines prémontrés et les universités médiévales de l'Allemagne du nord-est* [1]), thèse qui fut dirigée par l'auteur de cette note. M. John a tenté d'identifier, par l'étude des registres d'immatriculations et d'examens, tous les membres de l'Ordre qui auraient étudié dans les universités de l'Allemagne du nord-est au moyen âge.

[1]) Thèse de doctorat: *The Canons of Prémontré and the Mediaeval Universities of Northeast Germany*. The Mediaeval Institute, Notre Dame, Indiana, 1959. 409 pages, dactylographiée, avec une carte, microfilmée. Thèse presentée à l'Institut Mediéval de l'Université de Notre-Dame, Indiana, U. S. A., et dirigée par Astrik L. Gabriel, chanoine prémontré, (Gödöllö) Directeur de l'Institut Mediéval.

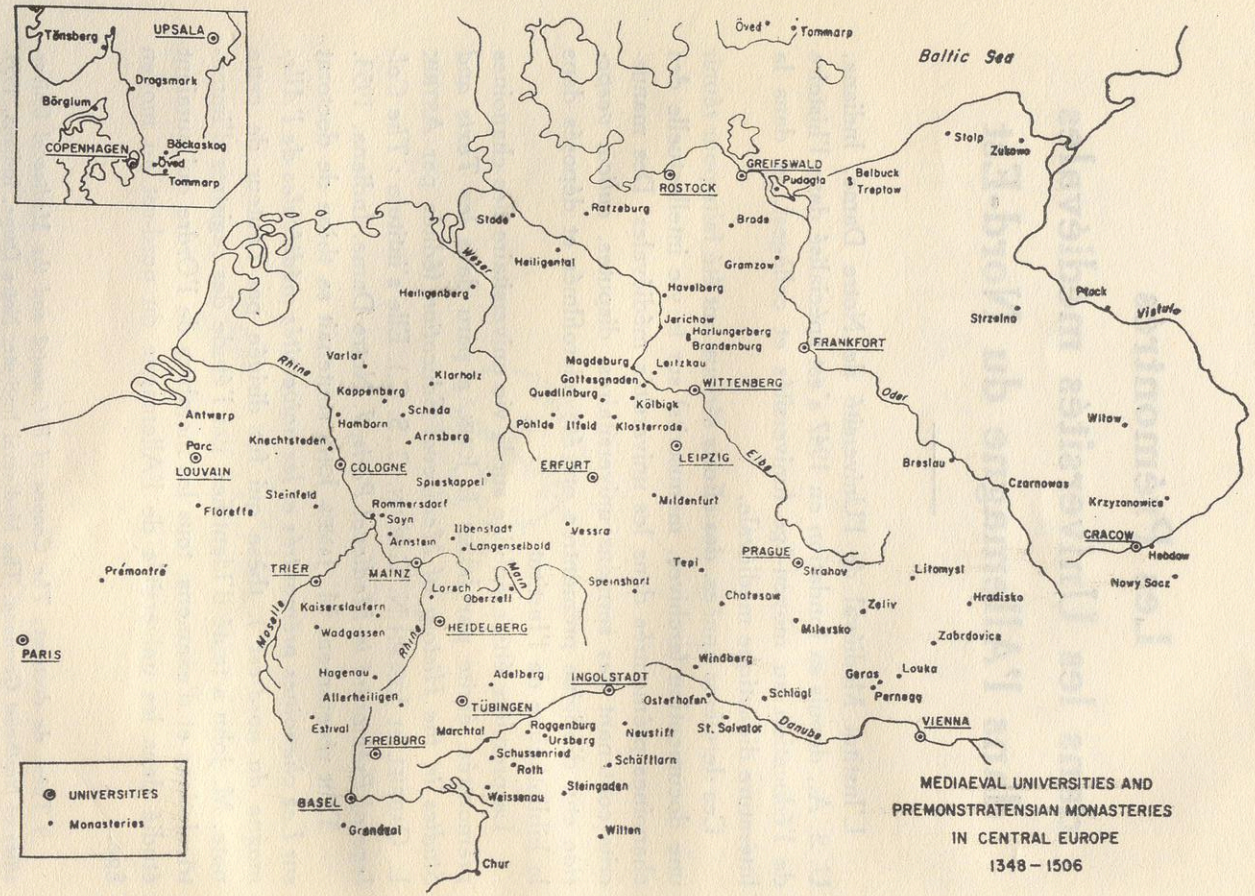


Planche I. — Carte des universités médiévales et des fondations des Chanoines Prémontrés, 1348-1506.
(Préparée par James J. John).

La difficulté rencontrée par le candidat dans son travail fut que le nom *canonicus Praemonstratensis*, ou prémontré, a été omis dans les registres, pour la plupart des cas, au moment où les chanoines étaient immatriculés dans les universités. Leur identité devait donc être établie au moyen d'autres sources d'information (chroniques des monastères, listes des abbés, etc.). La plupart du temps les étudiants prémontrés s'inscrivaient comme *canonicus* de telle ou telle *praepositura : Canonicus Havelbergensis, Canonicus Ecclesiae Brandenbergensis, Canonicus Novae Cellae* (Neustift), ou *Canonicus regularis*, sans toutefois signaler l'adjectif *praemonstratensis*.

La première partie de la thèse de M. John traite des chanoines qui furent en rapport, comme étudiants ou professeurs, avec les universités de Prague (fondée en 1348), d'Erfurt (1392), de Leipzig (1409), de Rostock (1419), de Greifswald (1456), de Wittenberg (1502), et de Francfort-sur-Oder (1506) ; ils ont été répartis d'après les facultés (Théologie, Droit, Médecine ou Arts) où ils étaient immatriculés.

La seconde partie se compose de listes, accompagnées de notes biographiques très précieuses, des étudiants prémontrés inscrits aux sept universités mentionnées ci-dessus. Les écrits laissés par au moins sept chanoines prémontrés ainsi que les manuscrits qui les contiennent ont été énumérés dans cette deuxième partie.

M. John a positivement identifié 135 membres de l'Ordre qui fréquentèrent ces universités. Quelques-uns firent leurs études dans plusieurs universités [2]), ce qui explique que M. John ait trouvé 155 immatriculations. Leipzig en attira 44, Erfurt 29 [3]), Rostock 27,

[2]) Tels qu'Etienne Bodeker, ou Stephanus Doliatoris de Rathenow, évêque de Brandebourg, qui fréquenta l'Université d'Erfurt (1406), de Prague (1408), et de Leipzig (1411) ; Nicholas von Burgsdorff, évêque élu de Brandebourg, Erfurt (1403) et Prague (1408) ; Jacques Krytzeke, Prague (avant 1409) et Leipzig (1418) ; Jean Stalkoper, évêque de Ratzebourg, Erfurt (1418), Rostock (1419) et Greifswald (1456) ; Pierre Klitzke, prélat de Brandebourg, Leipzig (1415) et Erfurt (1424) ; Maurice de Schönau, chanoine de Brandebourg, Leipzig (1447) et Erfurt (1455) ; Jean Odenwald, Heidelberg et Erfurt (1490) ; Henri de Wannbach, Leipzig (1491) et Erfurt (1506) ; Blaise Schumann, Leipzig (1513) et Wittenberg (1515) ; Léonard de Cologne, Leipzig (1513) et Wittenberg (1515) etc.

[3]) L'année donnée entre parenthèses indiquera le début de l'étude universitaire. Henningus Fleming de Quedlinbourg (1402) ; Nicholas von Burgsdorff, évêque de Brandebourg (1403) ; Etienne Bodeker, évêque de Brandebourg (1406) ; Jean Stalkoper de Wismar, évêque de Ratzebourg (1418) ; Jean Bergen, chanoine d'Ilfeld (1419) ; Pierre Klitzke, prélat de Brandebourg (1424) ; Jean de

Prague 26[4]), Wittenberg 17[5]), Greifswald 10, et Francfort sur/O. 2[6]). (Planche I).

Koburg (1427); Conrad, prieur de Grevental (1429); Everard Woltmann de Brunswick, le réformateur de plusieurs maisons (1430); Berthold Grober (1439); Nicholas Fynck, chanoine d'Ilfeld (1411); Nicholas Guntiam, chanoine d'Ilfeld (1446); Maurice von Schönau, chanoine de Brandebourg (1455); Wenceslaus Storm de Kaiserslautern (1457); Henri Kolbe, abbé d'Ilfeld (1462); Simon Giss de Harlungerberg (1462); Jean Streuber de Oberzell, près de Würzburg (1472); Berhard Schubuss, prélat de Saint-Wipert, puis abbé d'Ilfeld (1489); Martin Reinke de Nordhausen, chanoine d'Ilfeld (1489); Jean Schumann de Neumark, abbé d'Ilfeld (1489); Théodore de Rastenberg, sousprieur d'Ilfeld (1489); Jean Odenwald, prélat de Kaiserslautern (1490); Jean Kruger, chanoine de Brandebourg (1490); Antoine Konig, curé de Themar, abbaye de Vessra (1492); Augustin Gruber de Moravia, chanoine d'Ilfeld (1493); Guillaume Noppen, chanoine de Brandebourg (1494); Henry de Wannbach (1506); Hanso Imhof (in Curia) (1520), Henri Henczel, chanoine d'Ilfeld (1521) et d'autres dont la carrière universitaire ou l'origine prémontrée sont douteuses, comme: Jean de Arnstadt (1409); Jean Hermanni (1418); Jean Grote de Wittstock (1431); Jean von Barth (1435); Jean André de Blankenheim (1467); Jean Folmanni (1469); Bernard Moss (1473); Jean Weber (Textoris) (1474); Wendelin Weber (Textoris) (1476); Nicholas Weber (Textoris) (1476): Les cinq derniers tous de Kaiserslautern (Lutrea). Georges Hoffmann de Betzenstein (1492); Jean Werner de Melizingen (1504); Jean Graw de Brach (1510).

[4]) Jean Milevsko, curé de Mylewsk (1372); Mathias Strahov (1372); Jean Moller (1373); Henri de Bodendieck, évêque de Brandebourg (1373); Bruno Sayn, du monastère près de Koblenz (1373); Nicholas Klitzke, prélat de Brandebourg (1374); Henning von Bredow, évêque de Brandebourg (1374); Nicholas, chanoine de Brandebourg (1375); Otto von Rohr de Havelberg (1375), immatriculé comme *canonicus regius* (*regularis* ?); Gerbrandus de Mariengaarde (1381); Christophe Steppergher, de Neustift (1385); Werner Husmann, chanoine de Ilfeld (1389); Zacharie, curé de Prewicz (1391); Siegfried, chanoine de Brandebourg (1391); Jean von Angren, *canonicus Havelbergensis* (1393); Caspar von der Nichele, chanoine de Brandebourg (1394); Gérard Ghysenhaghen, chanoine de Havelberg (1394); Pierre Ursberg, nommé *Petrus scolaris* dans la nécrologie de l'abbaye d'Ursberg (1395); Jean Testorp, chanoine de Brandebourg (1395); Zabel Polen, chanoine de Brandebourg (1399); Jean von Staffeld qui a copié le MS. Berlin Theol. Lat. Qu. 286, signant « canonicus urbis Brandenburgensis » (1403); Sigismond, chanoine de Strahov (1403); Etienne Bodeker, évêque de Brandebourg (1408); Nicholas von Burgsdorff, évêque élu de Brandebourg (1408); Jacques Krytzeke (1418); Henning Schulte (1419). Il se peut qu'il y ait eu aussi à l'Université de Prague les étudiants suivants: Henri de Wittenberg (1374), Jean Fabri (1381), Nicholas Pistoris de Luckau (avant 1383, et en 1386), Pierre Bockolt de Perleberg (avant 1408), et Jean de Prague dont la carrière universitaire est douteuse.

[5]) Peter Rudolphi, chanoine de Havelberg (1503); Werner von Stechow, un des chanoines de Brandebourg, sécularisé en 1507, devenu Luthérien en 1527; Ambrose von Otterstedt, chanoine de Brandebourg (1503); Joachim Smedt

Leipzig se trouvait situé au milieu de la circarie de Saxe ; des 44 prémontrés qui suivirent des cours à l'Université de Leipzig, 32 chanoines venaient des monastères de la circarie de Saxe.

Erfurt a été fréquenté par 10 chanoines de la circarie de Saxe (Brandebourg [6], Harlungerberg [1], Magdebourg [1], Quedlinburg [1], Ratzebourg [1]) ; et par 12 de la circarie d'Ilfeld (Ilfeld [10], Oberzell [1], et Vessra [1]) ; 1 de Speinshart, et 6 autres chanoines d'ailleurs.

Rostock a été fréquenté par les chanoines de Havelberg (11), Ratzebourg (6), Brode (2), Belbuck (5), Pudagla (1), de la circarie Dano-Norvégienne (1), et de Brandebourg (1). Alors presque tous (26) venaient des circaries de Saxe et de Slavie.

Chose curieuse, à l'Université de Prague, des 26 chanoines prémontrés immatriculés à l'Université, la majorité (18) était de la nation de Saxe et non de celle de la Bohême (4), de la Bavière (3), ou de la nation polonaise (1). C'est-à-dire 17 chanoines appartenaient à la circarie de Saxe, 4 à celle de la Bohême, et 1 à celles de la Bavarie, de Souabe, Friesland, Ilfeld et Westphalie. Parmi les célèbres théologiens prémontrés à Prague nous devons mentionner Jean de Prague, qui a quitté l'Université avec les Allemands en 1409 et est devenu le premier abbé de Nowy Sacz au sud-est de Cracow, jusqu'en 1412.

Dans la matricule de l'Université de Wittenberg, ont été inscrits 2 de la *praepositura* de Havelberg, 5 de Brandeboug, 4 de Leitzkau, 4 de Gottesgnaden (*Gratia Dei*) et 2 de Stade dans le diocèse de Bremen.

Les étudiants de l'Université de Greifswald ont été recrutés à Belbuck (2), Gramzow (2), Börglum (1), Harlungerberg (1), Havel-

(Fabri) (1503). Les trois derniers furent inscrits par erreur comme cisterciens au moment de l'immatriculation. Nicholas Scherer (1504) ; Joachim Frese, chanoine de Havelberg (1504) ; Herman Crantz et Jean Lunger, du monastère de Leitzkau (1514) ; Michel Herrentrup, prélat de Leitzkau, resté fidèle au catholicisme (1514) ; Blaise Schumann, chanoine de Leitzkau (1515) ; Léonard de Cologne (1515) ; Jean Lange (1515) ; Théodore Pistoris (1515) ; Jean von der Beck (1517). Ces quatre derniers étaient de Gottesgnaden. Henri Benebringk de Delh, chanoine de Stade ; Jean de Stade (1520).

[6]) Constant Süring, chanoine de Brode (1506) ; Pierre Malusky, chanoine de Gramzow, probablement celui qui devint prélat de Gramzow en 1525 (1518).

A titre d'exemple, j'ai donné seulement la liste des élèves dans les deux universités les plus anciennes (Prague, Erfurt) et les deux plus modernes (Wittenberg et Francfort sur/O.).

berg (1), Pudagla (1) et Ratzebourg (1), c'est-àdire dans les circaries de Slavie en Pommeranie, de Saxe, et dans celle de la région Danonorvégienne. La maison d'origine d'un chanoine-étudiant est inconnue.

L'Université de Francfort sur/O. a été fréquentée par un chanoine de Brode et par un autre de Gramzow, tous deux de monastères situés au sud, dans le voisinage de l'Université.

Au moins 27 monastères ou *praepositurae* sont représentés dans les universités, disseminés en 10 provinces différentes de l'Ordre. La province de Saxonie, grande et bien située, a fourni les trois cinquièmes des étudiants. Les provinces d'Ilfeld et de Slavie, plus petites mais également bien placées, nous offrent des totaux respectifs de 14 et de 8. De chacune des autres provinces extérieures provient un petit nombre du reste des étudiants. Quant aux monastères individuels, les chapitres épiscopaux de Brandebourg, de Havelberg, et de Ratzebourg, comptent respectivement pour 35, 21, et 6 étudiants. Les autres monastères ou *praepositurae* représentés plus que symboliquement sont Ilfeld (11), Belbuck (7), Gottesgnaden (6), Leitzkau (5) et Speinshart (5).

Après la sécularisation des chapitres de Brandebourg et Havelberg en 1506-7, le nombre des étudiants prémontrés a baissé soudainement à Erfurt, Leipzig, Rostock et Wittenberg.

* * *

L'intérêt des étudiants prémontrés semble avoir été presque exclusivement dirigé vers la faculté du Droit Canon, et non vers celle de la Médecine [7]). Des 40 étudiants à la Faculté de Droit Canon,

[7]) Il serait intéressant d'examiner l'attention que les chanoines prémontrés portaient à l'étude de la médecine. Qu'il me soit permis de mentionner un médecin prémontré peu connu, Jacques de Benevento du monastère *Sanctae Mariae Civitatensis* ou S. Maria de Caridad en Espagne (N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, III, 253). K. SUDHOFF, dans son *Erstlinge der pädiatrischen Literatur*, München, 1925, p. XX l'a incorrectement identifié comme appartenant à Città Nuova dans la province de Trévise. Je pense qu'il a dû être un espagnol qui aurait étudié la médecine dans une université non identifiée, peut-être à Montpellier. Il a fait publier un ouvrage du médecin italien Bagellardi, intitulé *Libellus de egritudinibus puerorum*, chez Jean Dupré à Lyon au début du XVI[e] siècle. Jacques de Benevento dit qu'il était bachelier en médecine qui *de medecina corporali ad spiritualem translatus*, et qu'en publiant cet ouvrage, lui, *parvulus in Christo*, voulait être utile aux *parvulis in mundo*. Il y aurait profit à

7 continuèrent leurs études en Italie, à Bologne, Ferrare, Perugia ou Sienne. La majorité des étudiants venaient de Brandebourg (17), suivi par Havelberg (8) et Ratzebourg (3), Strahov (2), Belbuck, Gottesgnaden, Leitzkau, Gramzow, Ilfeld, Louka (?), Mariengaarde, Milevsko, Neustift, Sayn et Speinshart, 1 chacun. Les chapitres de Brandebourg, de Havelberg, etc. avaient besoin de canonistes pour défendre « leurs privilèges, biens, et propriétés ».

D'après M. John, au moins 22 chanoines ont suivi des cours dans les diverses Facultés des Arts, et 40 ont étudié le droit, dont au moins 17 obtinrent le baccalauréat, et 12 d'entre eux la licence ou doctorat.

Plusieurs chanoines ont obtenu d'importantes positions dans les universités de l'Allemagne du nord-est. Everard Woltmann [8]) de Brunswick (Magdebourg) fut élu doyen de la Faculté des Arts à Erfurt (1442) avant son entrée dans l'Ordre. Pierre Klitzke, prévôt de Brandebourg (1447), fut professeur de droit canon à Leipzig, et y

examiner de près cet espagnol, Jacobus de Benevento *Premonstratensis ordinis Sanctae Mariae Charitatis extra muros civitensis* (SUDHOFF, p. XVIII), qui voulait si ardemment secourir les souffrants.

[8]) Everard Woltmann est entré dans l'ordre relativement tard, en 1447, après ses études universitaires. Une raison de plus qui explique qu'il eut peu de respect pour la tradition historique du chapitre de Magdebourg, de Saint Norbert. C'est lui qui ordonna de changer en blanc l'habit historique de couleur bleue des chanoines de Magdebourg.

« Totus ordo eorum albis laneis vestibus induitur, tunicis videlicet albis, cappis, scapularibus, caligis, pileis et similibus. In Magdeburgensi vero sicaria blaveis utuntur cappis. Prepositus autem modernus magister Everhardus in theologia bacularius formatus in suo monasterio beate Virginis et in quibusdam aliis per ipsum reformatis blaveis cappis depositis albas iam cappas iuxta primariam ordinis sui institutionem de fratrum suorum bona voluntate assumsit » (*Liber de reformatione monasteriorum*, Lib. I, cap. XXXVIII [p. 505]. *Der Augustinerpropstes Iohannes Busch Chronicon Windeshemense und Liber de reformatione monasteriorum*. Hrsg. von der Historischen Commision der Provinz Sachsen. Bearbeitet von Karl GRUBE [Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete, Bd. IX], Halle, 1886).

Les chanoines hongrois ont dû certainement échapper à cette uniformisation, puisque dans leurs ceintures bleues (tout comme dans les boutons bleus des Autrichiens) est conservée encore aujourd'hui la tradition Norbertine de Magdebourg, où on portait l'habit bleu depuis le temps du saint Fondateur:

« Ipse etiam habitum sicarie blavium a tempore Norberti ordinis sui fundatoris, ut putatur, ibi semper delatum in album habitum, ut in Premonstrato primo ordinis sui monasterio semper portaverunt, commutavit presertim in monasteriis ordinis sui per eum reformatis... » (*Ibid.*, Lib. I, cap. XL, p. 513).

fut peut-être même doyen ; il collabora à la réforme de l'Université en 1446, et a composé les nouveaux statuts de l'Université de Leipzig avec Conrad Thune, recteur, et Théodore Bucksdorf, doyen de la Faculté de Droit, en 1446. Jean Stalkoper, chanoine et plus tard évêque de Ratzebourg, appelé *medecine doctor canonicus Razeburgensis* en 1456, devint professeur de médecine à Rostock et à Greifswald.

Plusieurs prélats, tels qu'Etienne Bodeker de Brandebourg (Planche II), Grégoire de Belbuck et Laurent de Pudagla jouèrent un rôle important dans la fondation de l'Université de Greifswald (1455-1456). L'évêque Bodeker était Conservateur des privilèges à l'Université de Greifswald ; Joachim von Bredow, évêque de Brandebourg, a été nommé par Jules II en 1506 à la même dignité aux universités de Wittenberg et de Francfort sur Oder.

Cinq monastères avaient promis, *de communi consilio nostrorum conventuum*, de supporter les dépenses de la faculté de Théologie à Greifswald. Laurent, abbé de Pudagla, donna lui-même 70 florins *in subsidium pro primis expensis in inchoatione universitatis* ; c'est pourquoi l'Université accordait aux chanoines *dicti monasterii canonicis* tous les privilèges dont jouissaient les docteurs de l'Université de Greifswald.

Jean Parquentin, évêque de Ratzebourg, a tout fait en son pouvoir pour défendre son *alma mater*, l'Université de Rostock, dans sa querelle contre la commune de la ville (1484-1491). Chose curieuse, tandis que les religieux n'ont pas été admis dans les nations (*nationes*), nous trouvons des confrères qui devenaient procureurs de la Nation allemande à l'Université de Bologne (Henri Barsekow, par exemple, chanoine de Belbuck [1427], et Jean Schlabrendorff de Havelberg [1494]). Les chanoines prémontrés semblaient être une exception dans certains cas.

Moi-même j'ai trouvé plusieurs chanoines prémontrés de Tongerlo inscrits à la nation Allemande de l'Université d'Orléans entre 1513 et 1530 [9]).

[9]) Les suivants furent membres de la nation Allemande à Orléans: *1513* — « Venerandus vir et religiosus dominus Thomas de Osterwyck, presbiter ac investitus de Tongerloe, Leodiensis diocesis » ; il est mort la même année et enterré chez les Jacobins (*Album Studiosorum Aurelianensium — Natio Germanica*, Oesterr. Nat. Bibl. AZ. 28031 [Berlin]). *1517* — « Religiosus dominus Johannes de Huesden, investitus de Rosendall, ordinis Praemonstratensis, Leodiensis diocesis » ; il est mort en 1525. « Religiosus dominus Gisbertus de Heusden, investitus

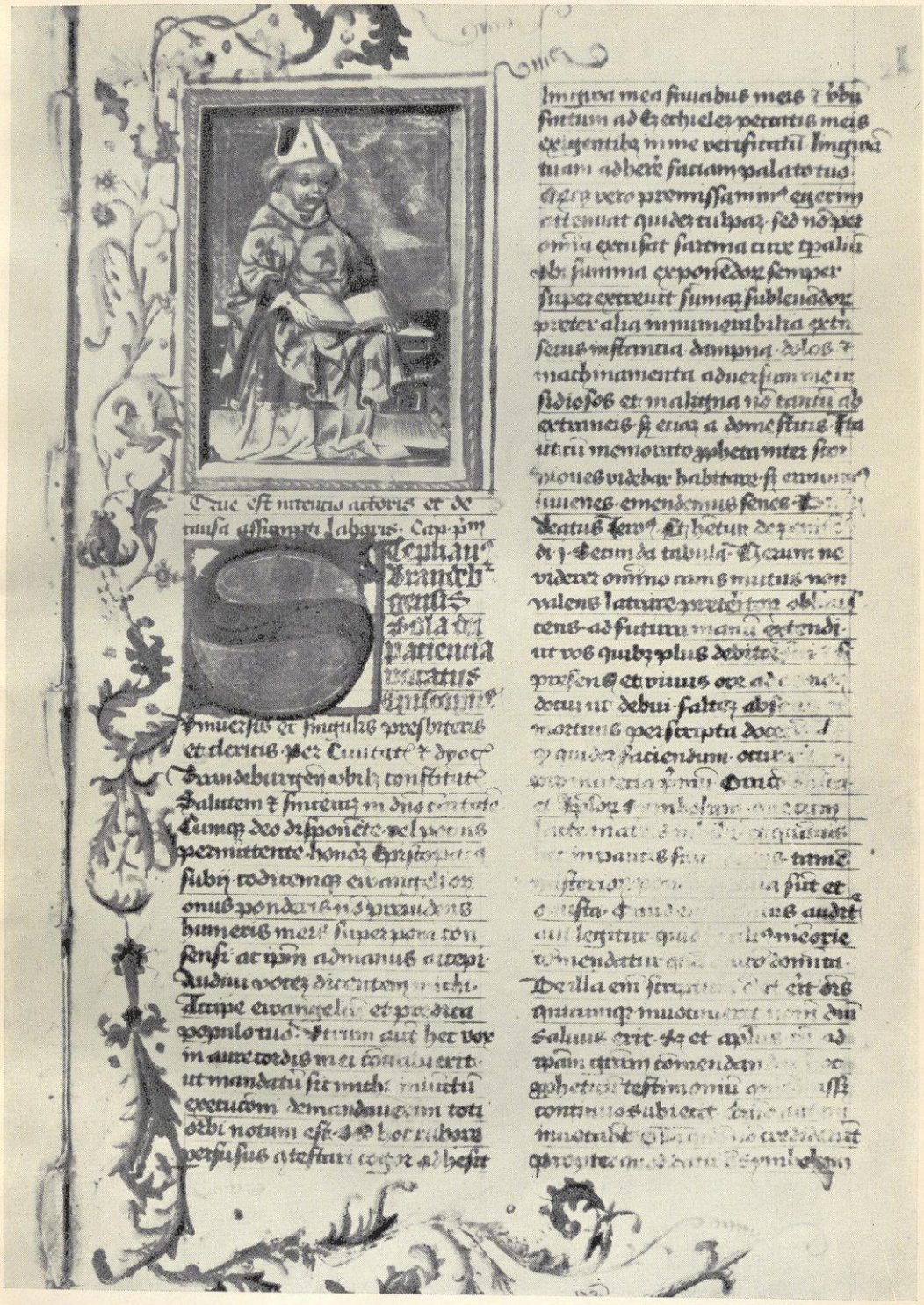


Planche II. — Etienne Bodeker († 1459), évêque prémontré de Brandebourg, Conservateur des privilèges à l'Université de Greifswald. Il a fréquenté les universités d'Erfurt, de Prague et de Leipzig (Berlin Hss. Abt. Univ. Bibl. Tübingen. Berlin, Theol. 117. folio 6r).

La plupart des sujets universitaires devenaient plus tard évêques, abbés, prévôts, ou prieurs après leur retour aux monastères, conséquemment bien placés pour influencer les affaires de l'Ordre. Parmi les gradués de ces universités, 13 devinrent évêques (6 à Brandebourg, 3 à Ratzebourg, 3 à Havelberg et 1 à Börglum) ; au moins 10 abbés (3 à Ilfeld et Belbuck, 2 à Oberzell, 1 à Pudagla et Speinshart) ; 25 prélats ou prévôts (8 à Brandebourg, 5 à Havelberg, 2 à Harlungerberg et Leitzkau, 1 à Börglum, Brode, Heiligenthal, Kaiserslautern, Magdebourg, Quedlinbourg, Ratzebourg et Stolp) ; d'autres prieurs, sous-prieurs, celliers, etc.

Concernant l'attitude des membres de l'Ordre à l'égard du mouvement philosophique des XIV^e^ et XV^e^ siècles, nous avons la preuve que les étudiants prémontrés préféraient le réalisme au nominalisme.

Les notes que M. John consacre aux activités littéraires de personnages comme Nicholas Klitzke [10]), prévôt de Brandebourg († 1419), Pierre Klitzke [11]), prélat de Brandebourg († après 1447), Etienne Bodeker [12]) († 1459) et Everardus Woltmann de Bruns-

de Tongerloo, ordinis Praemonstratensis, Cameracensis diocesis (Magister) » (*Album*, p. 10). *1502* — « F. Arnoldus Diest, ordinis Praemonstratensis, conventus Tongerloo, investitus de Rosendall » (*Album*, p. 11). *1526* — « Johannes Eschs, canonicus regularis caenobii sic Tongerlensis, Praemonstratensis, Leodiensis diocesis (Dom.) » ; « Gosewinus Gallen, Buscoducis, ejusdem caenobii membrum (Dominus) » (*Album*, p. 12). *1530* — « Reinerus Pamenschrinez, de Hellechsheym, religiosus ordinis Praemonstratensis, diocesis Leodiensi (Dom.) » (*Album*, p 13).

[10]) Nicholas Klitzke a écrit 1) *Lectura de penitencia* (Berlin, Staatsbibliothek Theol. Lat. F. 304, ff. 9-122 ; 2) *Lectura de consecracione* (*Ibid.*, ff. 123-187 verso) ; 3) *Repetitio* sur la décrétale *Sacris est canonibus* (*Ibid.*, ff. 1-4 verso) ; 4) Douceux : *Sermo* (*Ibid.*, ff. 5-6 verso).

[11]) Pierre Klitzke, prélat de Brandebourg (1421) — 1)*Discours sur la réforme de l'Université de Leipzig* (Berlin, Staatsbibl., Boruss. F. 720, ff. 13-16) ; 2) coauteur de *Nouveaux Statuts pour l'Université de Leipzig* (édité par Zarncke, *Statutenbücher der Universität Leipzig*, Leipzig, 1861, 9-16) ; 3) *Repertorium Decreti Gratiani* (Berlin, Lat. F. 213, ff. 58 verso 92) ; 4) *Index Decretalium* (*Ibid.*, ff. 35-57 verso) ; 5) *Repetitio de iure iurando, Debitores* (Berlin, Lat. F. 215, ff. 97-106 verso) ; 6) *Repetitio de poenitentiis et remissionibus* (*Ibid.*, ff. 150 verso-157) ; 7) *Recommendacio iuris canonici* (*Ibid.*, fol. 130 recto-verso) ; 8) *Lectura* (*Ibid.*, ff. 131-135 verso) ; 9) *Commentaires sur le Livre II des Décrétales* (Berlin, Theol. Lat. Qu. 293) ; 10) douteux : *Tractatus de Sacramentis* (Berlin, Theol. Lat. Qu. 285, ff. 110 verso-132 verso).

[12]) Etienne Bodeker nous a laissé 1) une *Repetitio* (Berlin, Staatsbibliothek, Theol. F. 118, ff. 166-168 verso) ; 2) *Visitatio cleri* (Berlin, Lat. F. 213, ff. 27 verso-

wick [13]), prévôt de Magdebourg († 1479), portent partout des références aux manuscrits (*lectura, repeticio, sermo,* etc.) composés par les étudiants ou maîtres. Il donne aussi des références aux départements de manuscrits des grandes bibliothèques de l'Europe où leurs ouvrages sont conservés. Les *Incipit* de ces ouvrages fournissent un instrument pour identifier d'autres manuscrits, jusqu'ici classés comme anonymes.

L'auteur de la thèse, M. James John a embrassé 150 ans, depuis 1372, date à laquelle le premier chanoine a été inscrit à l'Université de Prague, jusqu'à 1522, où le dernier étudiant a été enrolé à Greifswald. Le nombre total des prémontrés enregistrés aux universités de l'Allemagne du nord-est est naturellement bien inférieur au nombre des chanoines qui suivaient des cours à Cologne ou à Heidelberg.

La vie intellectuelle était la plus vive à la *praepositura* de Brandebourg, qui a envoyé 35 étudiants ; suivent Havelberg, qui en envoya 21, Ilfeld 11, Belbuck 7, Ratzebourg et Gottesgnaden 6 chacune, Leitzkau et Speinshart 5 chacune, Brode 3, Harlungerberg, Quedlinburg, Stade, Oberzell, Strahov, Kaiserslautern et Heiligenthal 2 chacune, et Gramzow, Magdebourg, Vessra, Pudagla, Neustift, Griffen, Milevsko, Ursberg, Sayn, Mariengaarde et Börglum, 1 chacune.

La thèse de M. John montre la préférence des études de droit dans les régions de Magdebourg et de Brandebourg. Plusieurs chanoines gradués de ces universités, comme leurs confrères de Hon-

31) ; 3) *Declaratio* concernant les règles à l'usage des religieuses de Brandebourg (*Ibid.*, ff. 31-34) ; 4) *Sermo* (*Ibid.*, ff. 92 verso-93) ; 5) *Notularius* (*Germania Sacra*, I, 1, p. 47 ; 6) *Collatio reformatoria ad moniales* (Berlin, Theol. f. 294, ff. 304-311) ; 7) *Expositio super sequentiam « Quam dilecta »* (Berlin, Theol. Qu. 61, ff. 118-140) ; 8) *Commentarius in Orationem Dominicam* (Berlin, Theol. F. 117, avec le portrait de l'auteur au f. 6 [Planche II]) ; 9) *Sertum beatae Mariae* (plusieurs mss., le plus ancien étant Berlin, Theol. F. 182, ff. 173-350) ; 10) *Tractatus de Symbolo Apostolorum* (Breslau, Staats. u. Univ. Bibl., MS. I. F. 268, ff. 134-205) ; 11) *De decem praeceptis* (Berlin, Theol. F. 118, ff. 1-300) ; 12) *De horis canonicis* (publié par A. Schönfelder, *Tractatus Brandenburgensis* [*Sammlung Mittelalterlicher Abhandlungen über das Breviergebet, II*] Breulau, 1902) ; 13 *Contra Judaeos*, un manuel de sermons pour convertir les juifs (Berlin, Theol. F. 118, ff. 301-354 verso).

[13]) 1) *Tractatus desuper cruore in Wilsnack* (plusieurs manuscrits existent : E. Breest, *Das Wunderblut von Wilsnack : Märkische Forschungen* 16 [1881] 236, 254-5) ; 2) *Epistola ad Johannem Capistranum* (Cf. Breest, *op. cit.*, 258-261) ; 3) *Tractatus de adoratione cruoris... contra Johannem Capistranum* (Breest, *op. cit.*, 266-272, voir Ms. Münich, Staatsbibliothek CLM 24836, ff. 1-42 verso).

grie, fréquentèrent les universités de droit d'Italie pour recevoir une formation juridique (au moins 5 chanoines visitèrent les écoles de Bologne entre 1480-1497). Cette thèse démontre que les abbayes et *praepositurae* n'avaient pas une politique commune à l'égard des études universitaires. Une liberté absolue regnait à l'intérieur de chaque maison.

Cette thèse nous prouve aussi, que les chanoines prémontrés des *praepositurae* de l'Allemagne du nord-est comptaient parmi eux des hommes très instruits, bien capables de diriger leur chapitre avec sagesse et compétence.

Astrik L. GABRIEL, O. Praem.

The Mediaeval Institude
University of Notre Dame, Indiana.

Die Verbreitung, Pflege und Krisis der liturgischen Gesangskultur im Prämonstratenserorden

Anno 1951, Dr. Wolfgang Roscher, pro obtinendo Doctoratu apud Universitatem de Erlangen, conscripsit dissertationem cui titulus : *Studien zum Gregorianischen Choral in der Prämonstratensischen Ordenstradition*. Dactlogr. : V + 111 pp. (Exx. prostant in Universitäts-Bibliothek, Erlangen ; vel : Musikwissenschaftliches Seminar der Universität Erlangen).

Ex hac dissertatione Dr. W. Roscher, quondam organarii in abbatia Teplensi, plures partes articulo isto publicamus ; in specie pp. 35-41 ; 51-53 ; 54-61 ; 83-95. Textus deprompti ex editionibus ipsius Ordinis, uti decisiones Capitulorum, Statutorum, et similia, eduntur lingua latina.

(Redactio Analectorum Praem.).

I. Verbreitung

« Wir sind über die ursprünglichen Gebräuche, die die Prämonstratenser während des ersten Jahres ihrer Existenz annahmen, schlecht unterrichtet » [1]). Hieraus folgt die Unkenntnis der genauen Herkunft der gregorianischen Melodien, die Norbert für Prémontré übernommen haben mochte. Zuweilen vermutet man ihre Entleihung aus dem Choralgut der Diözese Laon [2]). Die liturgische Organisation jedenfalls wurde von den grossen französischen Kirchen übernommen, auf die der Ritus des Heiligen Grabes grossen Einfluss gehabt zu haben scheint. Dabei spielte die germanische Choral-

[1]) Pl. Lefèvre, O. Praem., *La liturgie de Prémontré*, in *Ephemerides Liturgicae*, LXII, 1948, p. 196.

[2]) J. Borremans, O. Praem., *La réforme du chant liturgique chez les Prémontrés*, Ms., p. 3.

version für wesentliche Gebiete des kultischen Gesanges (z. B. Hymnarium, toni communes, Kyriale) eine grosse Rolle [3]). Die Annahme einer rituellen und choralischen Einheit kurz nach der Gründung des Ordens lässt sich jedoch nicht klar beweisen.

Die ausdrücklichen Ausnahmen, die Norbert zwei Klöstern, Magdeburg und Gottesgnaden, insofern gestattete [4]), als er ihnen ausser der Benützung schwarzer Mäntel auch die Verwendung des Gesanges und der Rubriken beim Officium divinum erlaubte, welche die Säkularkanoniker [5]) benützten, erbringen wohl den ersten Beweis dafür, dass sicher eine feststehende Regel die Einheit der Liturgie und des Gesanges für alle übrigen Klöster verfocht. Bestimmen doch schon die ältesten, vom Hl. Hugo (dem ersten Generalabt und Nachfolger Norberts) verfassten Statuten aus d. J. 1174 [6]), sowie eine spätere, von 1294 datierte Ausgabe derselben [7]) einheitliche Choralbücher für den ganzen Orden.

Die Verfügungen der Päpste des 12. und 13. Jhs hatten das gleiche Ziel im Auge. Ihre Reihe wurde eröffnet durch eine Bulle

[3]) F. Petit, O. Praem., *La Spiritualité des Prémontrés aux XII^e et XIII^e siècles.* Paris, 1947, S. 221; J. Borremans, *Le chant liturgique traditionnel des Prémontrés. Le Graduel*, Mecheln, 1914, S. 14-17.

[4]) Fr. Winter, *Die Prämonstratenser des 12. Jhs und ihre Bedeutung für das Nordöstliche Deutschland*, Berlin, 1865; II. Quellen. — Nr. 1. Chronikon Gratiae Dei, S. 332: « Omnem eis regularium consuetudinum secundum traditionem beati Augustini in vestibus, exceptis paucis specialibus sicut et in Magdeborch fecerat, indulsit, ut videlicet nigras cappas portarent et tunicas satrochiis tegerent, tenorem autem cantandi et in horis canonicis juxta consuetudinem majoris ecclesiae in Magdeborch et saecularium clericorum, secundum quam ipse primum apud Xantum informatus fuerat, observarent » (zitiert bei Lefèvre, *La Liturgie de Prémontré*, l. c., S. 201, n. 14.

[5]) Zum Unterscheid von den Regularkanonikern: diejenigen, die ihre Familiengüter preisgaben.

[6]) Martene, *De antiquis Ecclesiae Ritibus*, tom. III, *Statuta primaria canonicorum Praemonstratensium.* Dist. IV, cap. XI, S. 335: « Quos libros non liceat habere diversos. — Missale, Textus, Epistolare, Collectaneus, Graduale, Antiphonarius, Hymnarius, Regula, Calendarium uniformiter habeantur.

[7]) J. Le Paige, *Bibliotheca Praem. Ordinis. Pars posterior.* Paris, 1633, S. 819. Statuta primaria, dist. IV, cap. II: « Ut autem inter abbatiam unitas indissolubilis perpetuo perseveret, statutum est primo quidem, ut ab omnibus Regula uno modo intelligatur, uno modo teneatur: deinde ut idem libri, quantum dumtaxat ad divinum officium pertinent, scilicet Missale... (etc. wie Martène: n. 6) et Ordinis Instituta secundum usum Praemonstratensis Ecclesiae teneantur et habeantur » (zitiert bei Borremans, *Le chant liturgique...*,).

Alexanders III. « In Apostolicae Sedis », 1177 [8]), die im Laufe der Jahrzehnte von einer Anzahl seiner Nachfolger erneuert wurde [9]). Schliesslich billigte den Prämonstratensergesang Alexander IV. in einem Sonderdekret (Bulla « Felicis recordationis », 1256) und trug ihn zugleich allen Kirchen des Ordens zur einheitlichen Bewahrung auf » [10]).

Welches Gewicht man jenem Anliegen beimass, beweist fernerhin ein Befehl des Generalabtes Gervasius [11]), der 1216 ein Exemplar der damaligen liturgischen Chorbücher einer holländischen Abtei (Mariengaarde) übersandte, unter Androhung der Exkommunikation, Text und Gesang « sorgfältig », und « dauernd » zur « Bewahrung der Einheit des Ordens » beizubehalten. Hundert Jahre später — unter Papst Johann XXII. (1316-1334) — veranlasste ein Missbrauch bei der Feier des Officium Sanctissimi Sacramenti das Generalkapitel zu einem Dekret, das den Ordensoberen wiederum die grösstmögliche Sorgfalt sowohl für den Gesang als auch für die Rubriken anzuwenden befahl, « wie man sie in den Büchern der Kirche von Prémontré findet » [12]). Ebenso beschliessen die Ordensstatuten von 1505 und 1630, dass die im Gebrauch stehenden liturgischen Bücher

[8]) Le Paige, S. 622: « Ut ordo canonicus, quemadmodum in Praemonstratensi Ecclesia secundum beati Augustini regulam et dispositionem recolendae memoriae Norberti quoniam Praemonstratensis ordinis Institutoris, et successorum suorum in candido habitu institutus esse dignoscitur, per omnes ejusdem Ecclesiae, perpetuis temporibus inviolabiliter observetur, et eaedem observantiae, iidem quoque libri, qui ad divinum officium pertinent, ab omnibus ejusdem ordinis Ecclesiis uniformiter teneantur » (zitiert in *Graduali Praem.* 1910: De Ratione).

[9]) Vgl. J. Borremans, *La Réforme...*, S. 5: Lucius III (1183); Urban III (1187); Clemens III (1188); Innozenz IV (1249).

[10]) Le Paige, *Bibliotheca...*, S. 680: « Volumus et mandamus, ut uniformitatem librorum tam in cantu quam in lectionibus et regularibus institutis ubique servetur » (zitiert in *Grad. Praem.* 1910, De Ratione).

[11]) C. Hugo, *Sacrae Antiquitatis Monumenta*, I, Etival, 1725, S. 438: « Praecipientes districtius, in virtute Spiritus Sancti et sub poena excommunicationis, quatenus usus legendi pariter et cantandi, quem ad uniformitatem ordinis conservandam secum tulit a nobis in Ecclesia Floridi Horti, perpetuo modis omnibus habeatur » (zitiert in *Grad. Praem.* 1910: De Ratione).

[12]) *Statuten* von 1228, Hinzufügung im 14. Jh., Ms. in der Abtei von Tongerloo aufbewahrt: « ... quatenus dictum officium Sanctissimi Sacramenti tam in cantu vel nota quam ordinario prout in libris ecclesiae praemonstratensis habetur, scribi et notari faciant, bono modo, et in suis libris inseri ac in ecclesiis suis... cantari » (zitiert bei Borremans, *Le chant liturgique...*).

« zum Nutzen der Prämonstratensischen Kirche einheitlich seien » [13]).

All diese Zeignisse von Päpsten, Aebten und Kapiteln beweisen uns deutlich drei Dinge : 1) wie sehr die uniformitas librorum allzeit angestrebt und welche Bedeutung diesem Anliegen für die Einheit des Ordens zugemessen wurde ; 2) wie deutlich darin der Wille zur familiären Choraltradition der Prämonstratenser seinen Ausdruck findet ; 3) wie notwendig diese Bemühungen für eine treue Ueberlieferung und Reinerhaltung der Choralweisen gewesen sein müssen. Wieviel haben wir ihnen für die Wissenschaft zu verdanken !

So sprechen jene unablässigen Aufrufe, die Zugeständnisse an einzelne Klöster sowie Unstimmigkeiten in den ältesten Choralbüchern zugleich für die grossen Schwierigkeiten, denen sich das Werk der einheitlichen Bildung einer choralischen Ordenstradition gegenüber gestellt sah. 1121 hatte St. Norbert den Orden gegründet. Zehn Jahre später verfügte dieser schon über 41 Klöster und zu Beginn des 13. Jhs war die Zahl der Abteien bereits sprunghaft angestiegen. So nimmt es nicht wunder, wenn z. B. noch 1214 ein friesischer Abt nach Prémontré reiste, um eine Kopie der liturgischen Bücher vorzunehmen, « cum tunc temporis in tota Alemania libri Ordinis non invenirentur » [14]).

Die Prämonstratenser benutzten daher während des ersten Jhs ihres Bestehens vorübergehend noch Codices der Diözesen, in denen sie ihre Niederlassungen hatten [15]), da die Kopisten des Ordens begreiflicherweise den Bedarf an liturgischen Büchern nur teilweise zu decken imstande waren. Rechnen wir für jedes der vielen hundert Klöster nur insgesamt 20 Exemplare (Missalien, Gradualien, Antiphonarien, Prozessionalien, Ordinarien), so ergäbte sich schon die Riesensumme von tausenden norbertinischer Handschriften im 12. Jh., die zu bewältigen auch den fleissigsten Schreibstuben des Mittelalters in relativ so kurzer Zeit unmöglich gewesen wäre. Trotzdem wurden die von den Prämonstratensern in Gebrauch genommenen ordensfremden Manuskripte z. T. nach den ordenseigenen korrigiert [16]).

Die Existenz eines schon zu Anfang allgemeingültigen Normal-

[13]) *Statuta* Dist. IV, c. X, n. 13: « usui Praemonstratensis Ecclesiae sint conformes » (zitiert in *Grad. Praem.* 1910: De Ratione.

[14]) Lefèvre, *La Liturgie...*, S. 201.

[15]) Vgl. Borremans, *Le chant liturgique... Le Graduel.* S. 8 u. 9.

[16]) Borremans, *Le Chant liturgique... Le Graduel.* S. 9.

buches in Prémontré — nach der Art, wie es die Dominikaner in dem Exemplar des Frater Humbertus (Paris um 1255) noch heute in Rom besitzen, das auf der scharfumrissenen und mit der bisherigen Ueberlieferung brechenden Zisterzienserreform fusst — ist unwahrscheinlich, da das norbertinische Traditionsanliegen ja nicht die strikt geforderte Befolgung einer historisch einmal « festgelegten », theoretisch und praktisch fundierten Reformfassung wie bei den Zisterziensern und Dominikanern ist, sondern die treue Bewahrung des ursprünglichen, in einer grösseren Anzahl von Handschriften des 12. Jhs noch vorhandenen « gregorianischen » Chorals. Erst zu Beginn des 13. Jhs, als die Lehre der sog. Korrektoren des 12. Jhs überall praktiziert wurde, setzte eine erheblich straffere Regulierung des Ordensgesanges zur Erhaltung der traditionellen Choralweisen ein (vgl. den Befehl des Generalabtes Gervasius S. 18). In der Mitte des 13. Jhs endlich, als auch die Bücher des Offiziums überall die gleichen geworden waren, trugen die Vereinheitlichungsbestrebungen die ersehnten Früchte ; trotz einzelner Rückschläge im 14., 15. und 16. Jh. [17]), die sich in klösterlichen Sondergebräuchen auswirkten [18]), erhielt sich die endgültig geschaffene choralische Einheit im Orden bis zum Ende des 16. Jhs. Einen letzten Aufschwung verzeichnete die Regierungszeit J. Despruets (1573-1596), auf dessen generaläbtliche Anordnung ausser Brevier und Messbuch auch das Prozessionale gemäss den authentischen Manuskripten gedruckt wurde (1574-1578). Diese Bücher gelten als die letzten unmittelbaren Zeugen der mittelalterlichen Tradition [19]).

2. Pflege

Die literarischen Quellen, die uns einen Einblick in die liturgische Gesangspflege des Ordens während dieser vier Jahrhunderte verschaffen könnten, sind leider rar. Erst seit Beginn des 17. Jhs verfügen wir über zahlreichere geschichtliche Zeugnisse, die uns näheren Aufschluss über die Aufführungspraxis bei den Prämonstra-

[17]) Lefèvre, *La Liturgie...*, S. 202.

[18]) Gebräuche der Abtei von Averbode, aufbewahrt dortselbst, Arch. IV, 166 und 171 ; sowie der Abtei St. Michel zu Antwerpen, aufbewahrt im Archiv der Abtei von Tongerloo. Vgl. Lefèvre, *La Liturgie...*, S. 202, N. 18.

[19]) E. Valvekens, *Un tournant dans l'histoire de la Liturgie prémontrée*, in *An. Praem.*, III, 1927, S. 241-249.

tensern geben. Der Grund für den Mangel an Quellen ist ein doppelter : 1) Choralische Kultur war ein so selbstverständlicher Bestandteil der norbertinischen Liturgie, dass man sich wohl nicht veranlasst sah, viel Aufhebens davon zu machen. 2) Es fehlen überhaupt Arbeiten über den Ursprung des Ordens ; die Studien setzen eigentlich erst jetzt ein. — Wir müssen uns daher hier auf die Mitteilungen über die Choralpflege beschränken, die uns die Ordensstatuten jener Zeit [20]) liefern. Im folgenden seien zunächst die wesentlichen Stellen angeführt.

So regeln schon die ältesten Statuten die Funktionen von Cantor und Succentor [21]).

« *De cantore et solatio eius.*

Cantor debet stare in dextro choro et succentor in sinistro, unusquisque in suo choro fratres ad vigilandum et cantandum excitare ; negligentias de antiphonis, psalmis, responsoriis, ymnis atque versiculis unusquisque in suo choro, et in altero, si alter non emendaverit corrigere ; ut fratres ordinate stent vel sedeant providere ; in festis duplicibus chorum custodire, ad omnes horas ymnum incipere et antiphonas imponere. Porro cantor pro qualibet negligentia, succentor pro intollerabili in altero choro possunt transire. et etiam de suo in altero negligentias si necesse fuerit emendare. Cetera vero ad cantorem pertinentia, presente cantore et exoccupato, succentor facere non praesumat ; quod si defuerit vel occupatus fuerit, cuncta pro eo compleat. Cantoris est libros officii sui in ecclesia prout potuerit distribuere, ad nutum sacriste citius cantare, lectiones abbreviare, Alleluja et Antiphonas post psalmos et repetitiones post versum responsorii incipere ; antiphonas ad Benedictus et Magnificat in duplicibus festis abbati, vel ei qui fuerit loco eius, cantando pronuntiare, et Te Deum laudamus cum versiculis sequenti ; omnes qui in ecclesia falluntur in cantu vel psalmodia per omnia emendare. Extra vero nusquam presumat, nisi in capitulo lunam et breve pronuntiantes regere debet. Debet etiam breve facere ; tribus vero diebus ante Pascha, in Rogationibus, in vigilia Pentecostes et in Natale Domini, et ieiuniis servitium, et processionibus in festis ordinare, et singula officia in tabula scribere. Quod si quid horum, postquam in capitulo recitatum breve fuerit, mutare voluerit, illi quem delet et illi quem scribit indicare debet. Horum negligentias, vel per se vel

[20]) R. Van Waefelghem, O. Praem., *Les premiers Statuts de l'Ordre de Prémontré*, in *Analectes de l'Ordre de Prémontré*, IX, 1913; E. Martène, *De antiquis Ecclesiae Ritibus*, t. III, Antwerp, 1737, col. 890-926; Pl. Lefèvre, *Les Statuts de Prémontré réformés sur les ordres de Grégoire IX et d'Innocent IV au XII^e siècle*, Löwen, 1946, S. 47f.; S. 49.

[21]) Vgl. N. 20.

per alium, debet supplere. Ad aquam benedictam, ad mandatum. in Capite ieiunii et ad omnes processiones versus et antiphonas incipere, excepto quod si abbas adfuerit, antiphonam Hodie beate Virgo, et Ingrediente Domino ipse incipiat, que cantor ei pronuntiet. In vigilia Pasche annos Domini, epactas, concurrentes, indictiones in tabula scribere, et quinque grana incensi cereo affigere debet, ad communicandum infirmum vel ungendum, quis aquam, quis ignem, quis crucem ferre debeat, et que facienda sunt et cantanda previdere ; ad officium defunctorum Kyrie eleison et antiphonas incipere ; ad benedictionem, ad unctiones, ad sepulturam librum abbati preparare et ante eum apertum tenere ; obitus defunctorum, septimam et tricesimum diem et primum defuncti anniversarium in capitulo recitare, brevia pro ipsis mittenda, et in calendario anniversaria scribere, et in capitulo allata legere. Si quando abbas clerico moriente vel converso, defuerit, in primo capitulo quo affuerit eum commonere faciat ».

Diese frühesten Bestimmungen in des Statuten von ca. 1131 [22]), die mit ganz geringen Ausnahmen in die *Institutiones Patrum Praemonstratensis Ordinis* (1236-1238), Distinctio II, n. 5 : « De cantore et succentore » übernommen wurden [23]) finden eine Ergänzung durch folgende Stelle in gleichen Codex Schäftlarn (um 1131), Bibl. München cod. lat. 17174 [24]), die die Funktionen des Hebdomadars [25]) regelt.

« De ebdomadario invitatorii (P. 29) :
Privatis diebus debet ebdomadarius Venite exsultemus cantare solus et in festis novem lectionum cum ebdomadario preterite ebdomade ; psalmos intonet, imnos ad omnes horas incipiat, antiphonas ad omnes psalmos, ad Magnificat, et ad Benedictus imponat, responsorium si canitur privatis diebus cantet. Quid si defuerit, qui juxta eum inferius steterit, hec omnia pro ipso compleat, nisi in via directus vel in infirmitorio fuerit » (Codex Schäftlarn).

Trotz des wenig umfangreichen Quellenmaterials, das uns aus dieser Zeit zur Verflügung steht, erkennen wir aus den oben wiedergegebenen Bestimmungen schon die grosse Sorgfalt, die für die würdige Pflege des liturgischen Gesanges innerhalb der Klöster angewandt wurde. Die peinliche Genauigkeit, mit der man die Aufgaben, Rechte und Pflichten von Cantor, Succentor und Chor unterschied, spricht deutlich für das-nun hierarchisch erlebte-Gemein-

[22]) Vgl. N. 20.
[23]) Vgl. N. 20.
[24]) Vgl. N. 20.
[25]) Hebdomodar: Wöchner.

schaftsbewusstsein aus dem Geiste der augustinischen vita communis, das den fruchtbaren Boden für eine so hochqualifizierte und eigenständige Tradition des gregorianischen Erbgutes bildete. Diese Beispiele für die Pflege des liturgischen Gesanges mögen das Bild der norbertinischen Choralkultur vom 12-16. Jh., ihrer Verbreitung und Ueberlieferung abrunden.

3. Krisis

Ursachen und Wirkungen.

Als 1603 der Nachfolger des Generalabtes J. Despruets, François de Longpré (1596-1613), einem Kanoniker der Mutterabtei, J. Lepaige, Missale und Antiphonar des Ordens neu herauszugeben befahl, schien es zunächst, als ob das Werk seines Vorgängers [26]) vollendet werden sollte. Aber bereits 1605 wandte sich die Situation, indem das Kapitel eine weitgehende Annäherung der prämonstratensischen Liturgie an die römische beschloss.

Die Edition eines Breviers (1608) veranlasste durch ihre Kompromisslösung die einen zu dem Wunsche, den römischen Ritus vollständig zu übernehmen, die anderen jedoch, die Rückkehr zu den überlieferten Ordensgebräuchen streng zu fordern.

Das Generalkapitel von 1608 (bei dem schwäbische Aebte abermals die Einführung römischer Bücher beabsichtigten) enigte sich dahin, dass man die ordenseigene Liturgie zwar aufrecht erhielt, sie aber nach römischen Prinzipien zu reformieren strebte. Dieser Werk oblag dem Generalabt, P. Gosset (1613-1635). Er liess 1621 das Brevier, 1622 das Missale herausgeben. Im ersten sind wenig Aenderungen zu finden ; Hymnen, Antiphonen und Responsorien blieben die gleichen. Im Messbuch hingegen richtete man sich streng nach den Direktiven des Kapitels. So wurde z. B. das römische Formular für das Messordinarium übernommen. Auch für das Proprium Missae lagen starke Umarbeitungen vor, « ohne dass man eindeutig sagen konnte, nach welchen Prinzip dies bewerkstelligt wurde » [27]). Unverändert blieben allein die Marien-, Apostel- und wenige Heiligenfeste. Später ging man noch weiter : Die Sequenzen wurden (laut Generalkapitelsbeschluss von 1660) nur für wenige Hochfeste auf-

[26]) Vgl. S. 20.

[27]) Vgl. Lefèvre, *La Liturgie...*, S. 203-204.

rechterhalten. Im Missale von 1663 beschränkte man ihre Zahl weiter auf die im römischen Messbuch vorgeschriebenen. Erhalten blieb lediglich die prämonstratensische Prosa Laetabundus, die an den drei Weihnachtsmessen gesungen zu werden pflegte [28]).

Eine sog. Reform des Choralgesanges nahm das Generalkapitel i. J. 1660 unter dem Vorsitz von Augustin le Scellier (1645-1666) gleichsfalls vor. Ihre Notwendigkeit stand damals gewiss ausser Zweifel. Einen Einblick in die choralische Situation diezer Zeit verschafft uns Lefèvre :

« Lors de l'enquête faite dans les abbayes, durant le premier quart du XVII[e] siècle, pour s'assurer de l'état réel des observances disciplinaires et liturgiques, à la question jusqu'où l'on était resté fidèle aux modalités traditionnelles, on répond ingénûment dans une abbaye belge : *Quid sit cantus Praemonstratensis, nescimus.* Et l'on ajoute, avec non moins d'assurance : *canitur nota nostra consueta* » [29]).

Wohl enthielten die Druckausgaben des Prozessionale von 1574 und des Missale von 1578 sowie ein 1617 ediertes Choralpsalterium tatsächlich die offiziellen Melodien der Präfationen der Hl. Messe und einer Anzahl von Stellen aus dem Offizium, aber der Grossteil der Gesänge des Graduale und des Antiphonars lag eben nur handschriftlich vor. Dies begünstigte auf die Dauer doch den Verfall einer einheitlich profilierten Choraltradition. Denn die bekannten Freiheiten der Kopisten des 15. und 16. Jhs bedingten vielfach lokale Aenderungen von Text und Melodie [30]).

Dazu kam noch ein Umstand im 17. Jh., den wir keineswegs übersehen dürfen : Die allgemeine musikalische Entwicklung hatte sich schon so weit von der gregorianischen Geisteshaltung und den daherrührenden, als « Choralismen » bezeichneten melodischen

[28]) Vgl. LEFÈVRE, *La Liturgie...*, S. 204. Fussnote 21. Eine Liste der gedruckten Breviere und Messbücher befindet sich in L. GOOVAERTS, *Ecrivains, Artistes et Savants de l'Ordre de Prémontré*, Brüssel, 1909, S. 174, 204, 232, 237. Hands. in R. VAN WAEFELGHEM, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères*, Brüssel, 1930, S. 361-370.

[29]) Vgl. LEFÈVRE, *La Liturgie...*, S. 206; Pl. LEFÈVRE, *Une enquête sur l'observance disciplinaire et liturgique à l'abbaye d'Averbode au début du XVII[e] siècle*, in *An. Praem.*, XIV, 1938, S. 12, 32.

[30]) Vgl. LEFÈVRE, *La Liturgie...*, S. 206. Fussnote 24; Pl. LEFÈVRE, *Transcriptions, Enluminures et Reliures de Manuscrits liturgiques aux IV[e] et XVI[e] siècles*, in *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, XIII, 1935, S. 31-33.

Formelementen — wie sie noch während des 16. Jhs mindestens als Zitate in der geistlichen Motettenkunst lebendig waren — emanzipiert, dass die Bewahrung des ursprünglichen liturgischen Gesanggutes nur mehr noch aus Gründen der Ehrfurcht und Pietät gegenüber der Ordensüberlieferung geschah und als Mittel zur Aufrechterhaltung des kultischen Gemeinschaftsgesanges und seiner einheitlichen Praxis (Die Pflege der Mehrstimmigkeit bleib einem kleinen Kreise von Auserwählten vorbehalten !). Die eigentlich musikantischen Energien und Interessen wurden aber von der geistlichen a cappellas und instrumental begleiteten Vokalmusik aufgesogen und gingen somit dem Choralgesang weitgehend verloren. Daher müssen wir das Folgende weniger als eine tatsächliche (universelle und organische) Choralrefrom, sondern eher als eine (infolge praktischer Erwägungen) gewollte Restauration des gregorianischen Melodiegutes bewerten, die der Zeitgeschmack in Anlehnung an die ausserchoralische Musikpraxis aber so entscheidend prägte, dass wir heute von einem sog. Reformchoral sprechen [31]).

Das Kapitel berief nun zum Zwecke einer öffentlichen Herausgabe der liturgischen Gesangbücher eine Kommission von Ordensfachleuten in Prémontré, Dommartin und der belgischen Provinz ein,

« ils reçurent comme directives de supprimer les mélismes inutiles, de mettre en valeur l'accent tonique des mots et de faire disparaître toutes les dissonances » [32]).

Drei Jahre später erteilte es den Befehl, das Prozessionale samt ordo sepeliendi und cantatorium zu drucken (1666). Nach weiteren vier Jahren wurde schliesslich mit der Vorbereitung zur Drucklegung des Graduale und Antiphonars begonnen. Beide Bücher kamen 1680 heraus ; sie bildeten die Grundlege der prämonstratentischen Choralpflege im 18., und 19. Jh. Ihnen gilt unser Haupinteresse in diesem Kapitel.

Nehmen wir ein Exemplar des Graduales und Antiphonars Praem. 1680 zur Hand ! Der vollständige Titel der beiden Bücher lautet :

[31]) Vgl. R. Molitor, O. S. B., *Die Nachtridentinischen Choralreform zu Rom*, 2, Bände, 1901.

[32]) Lefèvre, *La Liturgie...*, S. 206.

« *Graduale* (bzw. *Antiphonarium*) *praemonstratense, illustrissimi ac Reverendissimi Domini D. Michaelis Colbert, abbatis praemonstratensis, totius ordinis generalis, ejusdemque capituli generalis authoritate editum et approbatum.* Parisiis, Sumptibus, opera, et studio *Guillelmi Gabrielis Nivers*, Christianissimi Regis Capellae Musicae Organistae. MDCLXXI. Cum privilegio Regis ».

Zunächst fällt uns die Fülle des aufgebotenes Einführungsmaterials auf, welches das Anliegen rechtfertigen und bekräftigen soll. Den Zweck der Herausgabe, die uniformitas librorum, zeigt uns am besten folgende Stelle aus den Vorwort:

« Ex quo ad supremum Ordinis apicem divina dispositione, meritis licet imparibus, evecti fuimus, eo praecipue nisi sunt conatus nostri, ut in omnibus Instituti nostri Monasteriis, non solum in Regulae et Statutorum observatione, verum etiam in Divino Officio persolvendo, saepius per summos Pontifices laudata, et nobis commendata uniformis ratio eliceret ».

Daher beschritt man nun folgenden Weg zur Verwirklichung dieses Anliegens :

« Cum autem animadvertissemus, ad debitas Deo persolvendas laudes, id praestari nequaquam posse, nisi omnes et singuli Ordinis nostri Professores, librorum Cantus Ecclesiastici copiam prae manibus haberent ; visum est nobis et Comitiorum nostrorum Generalium Patribus, hujusmodi codices, praevia quatuor Canonicorum Ordinis nostri correctione ac speciali approbatione, quamprimum typis mandandos ».

Der eigentliche « Schöpfer » der prämonstratensischen Choraledition von 1680 wurde aber der Pariser Magister Nivers, der seine recht eigenartigen Reformmethoden, auch durch choraltheoretische Arbeiten zu begründen suchte [33]) :

« Quare delecto viro non solum artis canorae peritissimo, verum etiam in modulationibus Ecclesiasticis ac sacris ritibus maxime versato, qui singulari diligentia praedictos libros imprimi curet, collatis omnibus Exemplaribus ad Originale correctum et approbatum a quatuor praefatis Ordinis nostri Canonicis, nos hoc demandandum duximus. Talem autem reperimus Guillielmum Gabrielem Nivers Parisinum, Facultatis Parisiensis in Artibus Magistrum, in re canora de nostro et diversis Ordinibus bene meritum, quem ob studium in

[33]) Vgl. K. FELLERER, *Der Gregorianischen Choral im Wandel der Jahrhunderte*, Regensburg, 1936, S. 56.

nos et Ordinem nostrum, professum, nostra et Capituli Generalis qua fungimur plenaria authoritate, Ecclesiastici Cantus ejusdem Ordinis nostri Moderatorem constituimus, ac per praesentes constitutum declaramus ; concedentes ipsi facultatem omnia Gradualia et Antiphonaria juxta Missale et Breviarum praefati Ordinis nostri, sic, ut supra dictum est, correcta et approbata, quibuscumque typis edi curandi ».

Das praktische Ziel versucht nun Generalabt Colbert forgendermassen zu erreichen :

« Ut autem noster, ad uniformitatem in Divinis Officiis cantandis servandam, in hujusmodi libris expurgandis labor speratum sortiatur effectum, nostrumque et Capituli Generalis Patrum super ea re Decretum suam vim et robur obtineat, praecipimus in virtute salutaris obedientiae omnibus et singulis Dominis Abbatibus, Praepositis, Prioribus, Canonicis, Beneficiatis, Abbatissis, Priorissis, coeterisque Ordinis nostri praefati Regularibus utriusque sexus personis, ut libros vigore praesentium editos, quamprimum sibi comparent, tot videlicet quot Ecclesiarum suarum, et privatorum necessitatibus sufficiant, queis in Divino Officio tam diurno quam nocturno in posterum utantur ».

Um dem Ganzen noch mehr Gewicht zu verleihen und die Durchführung des Planes zu erleichtern, wurden in diesem Zusammenhang strenge Bestimmungen erlassen :

« Aliis quibuscumque rejectis, qui post vel contra hujus nostri Privilegii tenorem edi possent. Mandantes sub poenis inobedientiae, aliisque arbitrio nostro relictis, ne ullus Ordinis nostri Praelatus vel Canonicus, quacumque fulgeat dignitate praedictos libros ullibi terrarum excudi procuret, excusos autem contra hujus Privilegii tenorem, a Vicariis nostris Generalibus, seu Visitatoribus, ac etiam Capitulis Provincialibus, interdicto eorum usu, decernimus illico supprimendos esse ».

Dieses Privileg sollte für 20 Jahre Gültigkeit haben.

Daran schliesst sich — zum Schutze der Tätigkeit Nivers' abgedruckt — ein *Extrait du privilège du Roi*. Es stellt (im schwülstig-pathetischen Stil der Zeit) ein kurioses Zeugnis namenlosen Wohlwollens gegen einen Favoriten — der eben nicht nur « Magister an der Pariser Fakultät der Künste », sondern auch « Komponist und Organist der Kgl. Kapelle war » — dessen grenzenlose Förderung aber in einem recht zweifelhaften Verhältnis zu seinem Verdienst erscheinen muss. Die Fülle aller königlichen, polizeilichen und finanzherrlichen Gewalten vereinigte sich zu einer schützenden Glo-

riole, gleich einem Baldachin, über seinem Haupt. Es war ihm praktisch alles erlaubt — und das in « der Zeit von 30 aufeinderfolgenden Jahren » — ; jeder aber, der seine Interessen nur irgendwie kreuzte, kam förmlich aufs Schafott. Ueber die Drucklegung jener Prämonstratenserausgaben gibt uns dieses Dokument am Ende folgenden Aufschluss :

« Ledit sieur Nivers... a choisi G. Blaizot Imprimeur Libraire à Paris, pour imprimer seulement le Graduel et l'Antiphonaire de l'Ordre de Premontré, suivant les conditions portées en leur Contract, fait à Paris, le 28. de May 1679 ».

Auf diesen *Extrait* folgt eine *Approbatio*, durch die vier oben genannten Kanoniker des Ordens, die die Edition zu bewerkstelligen hatten. Ihre Name lauten : F. Benedictus le Comte, F. Sebastianus Vandenberch, F. Ambrosius Dubos und F. Cassianus Loiseau. Darin heisst es :

« Nos infra scripti Religiosi Praemonstratenses Canonici testamur, de mandato Reverendissimi Domini D. Abbatis Praemonstratensis nostri Generalis, operam dedisse correctioni, dispositioni, et concinationi librorum Cantus Gregoriani ; asserentes Antiphonarium et Graduale juxta Breviarium et Missale praedicti Ordinis nostri candidissimi, ad usum Chori spectantia, diligenter collatis omnibus ac singulis notis cum Exemplaribus antiquis huiusce matricis Ecclesiae Praemonstratensis, matura consideratione adhibita mendis et erroribus innumeros expurgata sicque correcta, concinneque disposita vere substantiam Cantus Gregoriani decenter ac rite modulatam omnino continere ».

Der letzte Satz verdient unsere besondere Aufmerksamkeit. Er entspricht im wesentlichen der schon 100 Jahre früher (1577) von Papst Gregor VIII. erhobenen Forderung gegen Palestrina und Zoilo, die mit der Bearbeitung und Herausgabe von Choralbüchern beauftragt worden waren : purgare, corrigere, reformare [34]). Die Auffassung von der « Substanz » des gregorianischen Gesanges war eben eine völlig andere geworden. — Den Abschluss dieser *Approbatio* bildet eine Erklärung Nivers' selbst, diese Pariser Ausgabe...

« Summa cura et opera perlustrasse... ; ipsumque presens apographum undequaque esse cum archetypo suo consonum ».

Die diese Einführungsdokumente beschliessenden *Observationes*

[34]) Vgl. K. Fellerer, eb., S. 44.

— in sechs Punkte gegliedert — welche uns kurze aber wichtige Aufschlüsse über Vortrags- und Ausführungsbestimmungen, sowie die richtige Lesart von Noten, Pausen, Verzetzungs- und anderen Zeichen bieten, stehen bereits in unmittelbarem Zusammenhang mit der Reformfassung des musikalischen Textes.

4. Rückschau und Ausblick

Wollen wir die Eindrücke, die wir bei der Betrachtung des Untersuchungsmaterials empfingen, zusammenfassen !

1. Die Ursache der Choralreform war im Orden eine dreifache : *a*) Den äusseren Anstoss gaben die Aenderungen in der Liturgie (wie sie seit der Revision des römischen Breviers von 1568 in der abendländischen Kirche allgemein geworden waren), mit denen die Choralbücher in Einklang gebracht werden mussten ; *b*) die Unstimmigkeiten in den meisten Manuskripten (bedingt durch die bekannten Freiheiten der Kopisten des 15. und 16 Jhs gaben Anlass, die uniformitas librorum erneut zu fordern und durch eine einheitliche Druckausgabe zu verwirklichen ; *c*) die Auffassung von der « Substanz » des gregorianischen Melodiengutes war eine andere (d. h. unzureichende) geworden, man empfand sie nicht anders als die der sonstigen Musik der damaligen Zeit, die sich von der choralischen Geistes- und Formenwelt weitgehend distanziert hatte.

2. Die Auswirkungen waren bei den Prämonstratensern folgende : *a*) Man « beschloss » eine sog. Choralreform (Generalkapitel 1660) im Stile des inzwischen verbreiteten Reformchorals (« Melismenausrottung », « Wortakzentbeachtung », « Missklangentfertnung » waren die Schlagworte) ; *b*) die Arbeit wurde vier Kanonikern übertragen, welche « bezeugen », die liturgischen Gesangsbücher « von unzähligen Fehlern und Irrtümern befreit » zu haben ; *c*) ihr Führer und Berater war ein in Frankreich angesehener Mann (Nivers), der das Werk mit der rationalistischen Brille der kürzungssüchtigen Oratorianerschule « durchsah » (von welcher eine stark veränderte Reformausgabe — Toul 1624 — beeinflusst scheint, die wiederum die Grundlage für seine eigenen Choraleditionen bildete) [35]).

3. Das so entstandene Grad., und Ant. Praem. 1680 kennzeichnet in etwa diese Charakteristik : *a*) Quilismen und liques-

[35]) Vgl. K. Fellerer, *Der Gregorianische Choral...*, S. 56.

zierende Noten sind fast immer vernachlässigt, die Neumen sind in Einzelbreven aufgelöst, ausgedehnte Melismen völlig beseitigt ; *b*) ein neues Deklamationsempfinden regelt Textunterlagen und « Silbenbelastung », ferner die Simplifizierungen der Melodie hinsichtlich ihrer melodischen und modalen Struktur, sowie die mensurierte Notationsweise (Verwendung von Quadratnoten und Rhomben), was die stilistische Physiognomie dieses Reformchorals prägte ; *c*) allenthalben vermögen wir Traditionsüberschneidungen festzustellen, indem die norbertinische Ueberlieferung zu Gunsten der römischen (vgl. germanische Choralversion und Psalmodie) oder auch der zisterziensisch-dominikanischen (vgl. Alleluia : *Nonne cor nostrum*) verlassen wurde.

Von der « spezifischen Geistigkeit und der aus ihr resultierenden choralischen Haltung » innerhalb der prämonstratensischen Ordensfamilie kann jetzt also keine Rede mehr sein. Der liturgische Gesang zeigt überall ein nivelliertes Antlitz. Den künstlerischen Eigenwert müssen wir ihm gleichfalls absprechen. Man wurde dem norbertinischen Erbe untreu, weil man es nicht mehr erkannte. Und dennoch vermeinte man damals, der gregorianischen Idee mit dieser Ausgabe gedient zu haben, indem man die « Substanz » des Chorals « gefällig und nach Billigkeit moduliert » den geistlichen Mitbrüdern darbot. Dieser verhängnisvolle Irrtum beruhte auf der Ueberschätzung des humanistischen Geschmacks, als sei dieser allgemeingültige ästhetische Norm. So mutet uns die Wahl des die Observationes unserer Pariser Ausgabe beschliessenden (!) Psalmverses wie eine bezeichnende, naive Rechtfertigung jenes Reformchorals an, der sich endlich « gefällig » und « geziemend » für das Gotteslob dünkte : « Deo nostro sit jucunda, decoraque laudatio » (Ps. 146).

Dieses Bild rundet noch eine Anzahl weiterer Dokumente ab, die uns — besonders von Provinzialkapitel abgefasst — verstreut vorliegen.

Beginnen wir mit einem Dekret des bayr. schwäb. Provinzialkapitels in Rot vom 8.9.1618 [36]). Es behandelt zunächst den Psalmengesang :

« Cantus psalmorum, ut vere monasticus sit, ita peragatur ut in medio versus syllaba ultima non protrahatur, sed novo quasi attracto spiritu intercidatur. Quod etiam in fine versus fiat » [37]).

[36]) E. Valvekens, O. Praem., *Capitula Provincialia Circariae Sueviae*, in *An. Praem.*, I, 1925, S. 101.

[37]) *Eb.*

Dies stimmt durchaus mit den Richtlinien Konrads v. Zabern [38]) für ein « gebildetes » Singen überein. Doch hören wir weiter :

« Prima autem syllaba initii post medium versum tantum protractionis spatium occupet quam in ipso versu duae syllabae tenent. Et quod de psalmis dicimus, idipsum de hymnis intelligendum est » (ib.).

Dieser « wahrhaft klösterlichen » Gesang, der damit einen pathetischen Anhub bekam, steht somit völlig im Widerspruch zur traditionellen Psalmodie mit ihrer fliessenden Bewegung. Einen Seitenhieb auf die mehrstimmige Kirchenmusik der damaligen Zeit erteilt u. a. folgende Anweisung :

« Inter psallendum omnes profanae et leves mussitationes, quae simul cantando figuraliter seu varias modulando fiunt tanquam vanitatis et saecularitatis notae penitus prohibentur » (ib.).

Daran schliessen die Bestimmungen für den Cantor, die ebenfalls humanistischen Geist atmen :

« Cantor... errores ipse rectius cantando corrigat, praecipitationes seu pausarum omissiones signo modeste dato emendet ».

Spricht schon diese Methode des « Korrigierens » (« indem man selbst richtiger singt als die anderen »), für einen recht wenig strengen Standpunkt der Choralpflege, so verrät die kommende Stelle noch mehr Zurückhaltung in den Anforderungen für die Praxis :

« Bonum fuerit si in choro sileat, praeterquam in festis triplicibus et magnatum praesentia... et quidem ita ut omnia prius parata nec silentii frangendi nec discursus faciendi ansam praebeant ».

Ein 1671 in Schussenried versammeltes Kapitel [39]) regelte das liturgischen Orgelspiel :

« Propter inopiam personarum in festis, quibus organum choro

[38]) Wie uns MOLITOR (a. a. O. S. 167) mitteilt, verlangt Konrad von Zabern, « dass man mit genügender Bildung und entsprechenden Anstanden singe ». In der Psalmodie soll beachtet werden, « dass in der Mitte oder an Schluss der letzte Ton nicht hinaugezögert werde. Alle sollen dasselbe Mass der Bewegung einhalten ».

[39]) V. VAN GENECHTEN, O. Praem., *Capitula Provincialia Circariae Sueviae*, 1578-1688, in *An. Praem.*, V, 1929, S. 60.

intermiscetur, Introitus pro prima vice ab organo, Versus a choro, Gloria... rursus ab organo, denique repetitio a choro compleatur. In Matutinis antiphonae et responsoria exceptis repetitionibus post Gloria, organo suppleantur ».

Schon i. J. 1616 wandte sich eine Prälatenkonferenz zu Biberach gegen die Reformbestrebungen des Generalvisitators Layrvelz aus Lothringen [40]), welcher der mehrstimmigen Musik auf Kosten des Chorals im Orden zum Siege verhelfen wollte :

« Musica quam sustulit videtur resumenda ideo quod paulatim religiosi non figuralis sed etiam choralis obliviscantur et posteri permanebunt cantus imperitissimi, ex quo sane fit, ut cultus divinus in cantu decenter peragi nequeat et infiniti errores ob cantus ignorantiam in templo committantur ; et de facto fit, ut quatuor aut quinque tantum chorum sustineant qui cantum calleant, reliquis omnino ob inscitiam tacentibus et reliqui juniores jam de facto raro unum Alleluja vel versum absque errore decantent ; et, quod risum et taedium excitat, sane coram divina Majestate indecorum est. Nec Cultus divinus absque animarum fructu per cantum figuralem protrahitur, cum vel maxime cantus melodia et suavitate in Deum rapi possint (ut ex multorum auctorum historia patet) et magni fructus devotionis in spiritu hauriuntur (ut ex Indiciis historicis patefit) nec ceremoniae Ordinis absorbentur cum in symphonia ablatis abusibus mos bonus teneri et ritus debiti observari possint, ut experientia patet ».

Hier fühlen wir uns also mitten in die Problematik hineinversetzt, vor die sich die Ordensoberen durch die Rivalität von Figuralmusik (der alle Herzen zuflogen) und Choral (der allein Gemeinschaftsgesang sein konnte) gestellt sahen. Die Argumente, die hier angeführt werden, bieten ferner einen interessanten Beweis für das (schon damals aufkommende) Gefühl der zunehmenden Entfremdung der neuen Kirchenmusik von der kultischen Norm der Väter, welche doch die Ausführbarkeit der liturgischen Gesänge durch den Klerus vorsah. Nun aber war es ein esoterischer Zirkel, der einsame Höhen des singendes Betens erklomm und dabei all diejenigen zurückliess, die sich einerseits nicht-aktiv-daran zu beteiligen vermochten (« nur vier oder fünf stellen den Chor dar, während die übrigen aus Unkenntnis völlig schweigen » ! oder sich andererseits-passiv-ausserstande fühlten, das musikalisch-ästhetischen Erlebnis unmittelbar in ein pneumatisch-religiöses umzusetzen (« grosse Andachtsfrüchte werden im Geiste aufgezehrt, die heiligen Handlungen verschlungen »).

[40]) E. Valvekens, *Capitula...*, in *An. Praem.*, I, S. 59 f.

Bildete doch schon im 16. Jh. das Kunstideal der Kirchenmusik die sog. musica reservata (!), und andererseits ergingen sich Musikschriftsteller der damaligen Zeit gerne in boshaften Sprüchen über das « herdenmässige Geschrei » der « Choralisten » [41]). Für die Laienwelt war inzwischen bei uns das deutsche Kirchenlied zum « liturgischen Gesang » erhoben worden; in den Klöstern aber fühlte man sich verpflichtet, das überlieferte gregorianische Erbe zu pflegen und — da die traditionelle Version jetzt zu « ungebildet » erschien — mit den Mitteln des humanistischen Geschmacks zu restaurieren.

Wenden wir uns nun den Ordensstatuten von 1630 zu [42]), die das Generalkapitel « allen seinen Untergebenen zur strengen Befolgung » auftrug ; dort heisst es :

« Cantus sit gravis et lentus, qui audientium devotionem juvet, non perturbet ; verum pro varietate Festorum, sit vel plus vel minus protractus, at vero nunquam levis vel praecipitatus ».

Das entspricht wiederum den Anweisungen Konrads v. Zabern aus dem 16. Jh. : « Der Gesang soll sich nach dem Bedürfnisse der Zeit und dem Wechsel der Offizien richten. An hohen Festtagen soll man sehr getragen (langsam) singen. An Sonntagen und gewöhnlicheren Festen hingegen geziemt sich eine mässige Bewegung in Vortrage, welche an Werktagen noch lebhafter sein muss » [43]).

Seine Psalmodieregel (die eigentlich etwas selbstverständliches ist): « Man fange den folgenden Vers nie vor Beschluss des früheren an », erkennen wir in folgender Bestimmung wieder :

« Versum suum Chorus non incipiat, antequam alius absolvat suum, ac omnes syllabae, perfecte, eademque mensura, sive aeque tractim proferantur, nec ullae absorbeantur ».

Jenen pathetischen Anlub, den schon das Provinzialkapitel von Rot (1618) für Psalmodie und Hymnodie verordnet hatte, dehnen nun die Statuten auch auf die « toni communes in principio horarum » aus :

« Domine labia etc. in Matutinis, et Deus in adjutorium cum versu Gloria Patri... in initio omnium Horarum, graviter et lente semper canatur » [44]),

[41]) Vgl. *Ursprung: Die katholische Kirchenmusik*, S. 197.
[42]) Dist. I, cap. IV; De reverentia in divino Officio exhibenda.
[43]) Vgl. Molitor, *Die nachtridentinische Choralreform...*, S. 166.

Auf die Ehrfurcht beim Gesang des Opus Dei wird grosser Wert gelegt. Die Statuten bestimmen, dass :

« Sub Canticis Te Deum, Benedictus, et Magnificat, et aliis in Ordinario comprehensis, nullus Chorum ingrediatur vel egrediatur » [45]).

An der Wende vom 16. zum 17. Jh., als die Wertschätzung und Verehrung des Hl. Norbert gesteigerten Ausdruck fand, fasste P. Denys Albrecht das Ideal des Ordensgründers in 20 Punkten zusammen ; darin heisst es : « 8. Man singe das Offizium ganz — bei Tag und bei Nacht ! » [46]).

Das bleib freilich häufig nur ein frommer Wunsch. Die Tatsachen beweisen, dass man — zumindest in Deutschland — von einer vollständigen Persolvierung des gesungenen Opus Dei (wohl zugunsten der Meditation und des Studiums) gerne absah und sich manchmal sogar mit der Vorbereitung und Ausführung desselben auf die Hochfeste und jene Tage beschränkte, die durch die « Anwesenheit der Magnaten » (vgl. oben) ausgezeichnet wurden. So wechselte aber der Charakter der Ausführung (persolutio divini Officii) in den der Aufführung (eine Art « liturgisches Konzert ») hinüber. Ueberhaupt schien die musica sacra im Barockzeitalter, das vom Geist der gegenreformatorischen Aktivität getragen war, mehr unter dem Gesichtspunkt des erbaulichen Zweckes betrachtet worden zu sein, denn als Ausdruck und Folge seelischer Hochstimmung wie im Mittelalter.

Während der beiden Jahrhunderte, die dieser Restauration der Gregorianik im Sinne des Reformchorals folgten, blieb der liturgische Gesang im Orden umverändert. Zu erwähnen wäre nur ein unglückliger Versuch des Nationalkapitels, das sich am 15.8.1779 unter Guillaume Manoury (1769-1780) in Prémontré versammelt hatte, die gallikanische Liturgie zu übernehmen. In den Jahren 1780, 1786 und 1787 wurden auch in diesem Geist reformierte Bücher zu Nancy gedruckt, die in mehreren Klöstern Frankreichs verwendet worden zu sein scheinen ; trotzdem erwies sich diese (gallikanische) Reform späterhin als erfolglos [47]).

[44]) S. N. 42.

[45]) *Eb.*

[46]) Vgl. Fr. PETIT - A. CAPPE, O. Praem., *Nouveau Manuel des frères et des sœurs du Tiers-Ordre de Saint Norbert*, Bayeux, 1945, S. 282.

[47]) Vgl. LEFÈVRE, *La Liturgie...*, S. 207.

Auf Wunsch des grossen Erneuerers der gregorianischen Gesangspflege Papst Pius X (vgl. Motuproprio vim 22. 11. 1903), ging man zu Beginn des 20. Jhs auch im Orden des Hl. Norbert daran, die prämonstratensiche Choraltradition gemäss den mittelalterlichen Manuskripten endlich wieder aufzunehmen. Eine Kommission [48]) belgischer und französischer Kanoniker wurde 1904 (im selben Jahre regelt ein Erlass der Ritenkongregation vom 8. 1. die römische Choralfrage neu) durch den generaläbtlichen Vikar für die brabantische Provinz einberufen. « Diese studierte die alten Handschriften zum Zwecke der Rekonstituierung der traditionellen Melodien » [49]) und liess 1910 das Graduale, 1932 das Processionale und 1934 das Antiphonarium erscheinen. Während der gleichen Jahre kam auch die Editio Vaticana heraus (1908 : Graduale ; 1912 : Antiphonarium ; 1923 : Karwochenoffizium). Die Dominikaner brachten 1907 eine Neubearbeitung ihres (schon 1890 wiederhergestellten) Chorals heraus, die Zisterzienser 1934 eine ihres (bereits 1899 veröffentlichten) Graduale, dem 1941 Hymnar und 1942 Antiphonar folgten ; die Benediktiner von Solesmes edierten 1934 das Antiphonale Monasticum in neuer Fassung, und Pater Suñyol liess 1935 das Antiphonale Missarum des ambrosianischen Ritus erscheinen. So wurden die wichtigsten choralischen Traditionen der abendländischen Kirche in den einzelnen Liturgiegemeinschaften, die auf die mittelalterlichen Verbände zurückgehen, wiederhergestellt. Dabei berücksichtigte man — wie wir schon früher erwähnten — (leider) zumeist die durch die Ueberlieferungen am stärksten belegten Versionen und weniger die ältesten Fassungen der einzelnen Melodien.

Ueber das Graduale Praem. 1910 erschien i. J. 1914 eine grundlegende Studie von Borremans [50]). Ein grosses Verdienst erwürbe sich die Choralforschung im Orden mit einer ähnlichen Arbeit über das Ant. Praem. 1934, in der die einzelnen norbertinischen Manuskripte (zumeist französichen und belgischen Ursprungs) hinsichtlich ihrer Traditionstreue miteinander verglichen würden. Ein weites Ge-

[48]) Vgl. *Grad. Praem.* 1910, S. VI, Fussnote 2: « Haec Commissio, ab Amplmo ac Revmo Dno Gummaro Crets, ... Vicario Generalis constituta, numeravit: RR. DD. Lambertum Wendelen, eccl. Tongerloensis, Praesidem, Michaelem van Waefelghem, eecl. Parcensis, secretarium, Nicolaum Perreu, eccl. Ferigolensis, Raphaelem van Waefelghem, eccl. Parcensis ».

[49]) Vgl. LEFÈVRE, *La Liturgie...*, S. 207-208.

[50]) Vgl. BORREMANS, *Le Chant liturgique...*

biet fruchtbarer Untersuchungen erschlösse sich aber der Wissenschaft mit einer Gegenüberstellung der verschiedenen Ordenschorale (auf breiter Basis) im Hinblick auf die in ihnen transparent werdende Aesthetik und die sie konstituierende spezifische Geistigkeit der einzelnen rituellen Trägergruppen : Ein reiches Feld abendländischer Kultur böte sich in dieser Zusammenschau von Musik-, Liturgie- und Geistesgeschichte mittelalterlichen Gemeinschaftswesens unserem Auge dar !

Nach dem zweiten Weltkrieg erschienen auch die Statuta renovata des Prämonstratenserordens [51]), die von dem i. J. 1947 zu Rom abgehaltenen Generalkapitel beschlossen wurden ; sie regeln wieder den liturgischen Gesang im Sinne der ältesten Statuten von 1174.

Ausserdem bestimmten sie, « dass der Cantor im gregorianischen Choral erfahren sei » (Stat. 271, § 1) und dem Konvent darin und in der Kirchenmusik Unterricht erteile ; auf die Befolgung der diesbezüglichen päpstlichen Erlässe und Ordensstatuten sowie der Richtlinien im Liber Ordinarius habe er eifrig zu achten (Stat. 277). Der Succentor soll die einfache Profess abgelegt haben und mit den gleichen Eigenschaften wie der Cantor ausgestattet sein (Stat. 271, § 2), den er bei dessen Abwesenheit in allem zu vertreten habe (Stat. 276). Ferner nehmen diese Statuten auf den Organisten bezug : Dieser, « der nur die einfache Profess zu haben braucht, soll sich eifrig bemühen, seine Aufgabe dergestalt nach den liturgischen Vorschriften zu erfüllen, dass er die Würde der heiligen Handlungen fördere » (Stat. 278, § 1) ; « er folge dem vom Cantor geführten Gesang getreulich mit der Begleitung » (Stat. 278, § 2).

Hierin erkennen wir wieder die grosse Sorgfalt, die heute dem liturgischen Gesang gewidmet wird. Freilich mag den Musikhistoriker die Orgelbegleitung dabei empfindlich stören. Aber man bedenke, dass es sich in diesem Falle ja um keine wissenschaftlichen Reproduktionen (im Sinne der Aufführungen eines Collegium musicum) handelt, sondern um eine lebendige (und daher auch zeitgemässe) Choralpraxis, in der die Stützung der alten Melodien durch einen (durchsichtigen, streng diatonischen und die rhythmischen Akzente betonenden Orgelsatz [52]), das weitaus geringere Uebel im

[51]) Tongerloo, 1947.

[52]) Beispiele finden sich in der Borremansschen Studie über das *Grad. Praem.* 1910 und in einer Abhandlung desselben Autors über den Gesang *Ego Dormio* in der *Musica Ecclesiastica*, Sao Paolo, Nov-Dec. 1936.

Vergleich zur reformchoralischen Retouchierung derselben während der letzten Jahrhunderte darstellen. Beweise für die Wertschätzung des bodenständigen gregorianischen Erbes in Orden bilden auch die Bestandsaufnahmen der Manuskripte, wie sie in einigen Abteien im Laufe der letzten Jahzehnte vorgenommen wurden [53]).

So schliesst sich heute überall der Kreis der Ueberlieferungstreuen und -bewussten norbertinischen Gesangskultur. « Die traditionslose, die schreckliche Zeit » (17.-19. Jh.) ist endgültig vorüber. Das profilierte Antlitz des Prämonstratenserchorals mit seinem hohen künstlerischen und geschichtlichen Wert finden wir (fast) überall wiederhergestellt.

Dr. Wolfgang ROSCHER.

[53]) Z. B. von Wenzel Wacek (dem ehemaligen Cantor der Abtei Tep), *Die Choralhandschriften des Stiftes Tepl.* Ms.

L'Abbaye de Saint-André de Clermont et la Réforme ecclésiastique au XVII[e] siècle

(suite et fin) *)

Trente-cinq ans d'épiscopat

Joachim d'Estaing mourut le 11 septembre 1650, en son château de Mauzun. Il fut un grand évêque, un intrépide réformateur, « the right man on the right place » en cet immense diocèse de Clermont.

Cet évêque, à l'humeur aussi combattive que celle des chevaliers, ses ancêtres, n'en avait pas moins été un évêque soucieux de bien remplir sa mission épiscopale en cette difficile période de crise.

Ce prélat, à la cécité précoce, qui avait choisi pour devise, dans la seconde partie de son épiscopat « *Caritate et fide, non oculis, Christi diriguntur oves* », avait vraiment été, selon cette devise, homme de foi et de charité. Derrière ses promptitudes se cachait un jugement solide et un grand attachement aux âmes.

Bien sûr, il laissera encore beaucoup à faire à ses successeurs. Si le clergé rural, dans l'ensemble, restait encore inférieur à sa tâche, si le chapitre s'opiniâtrait toujours pour sauvegarder ses sacrosaints privilèges, si certaines maisons d'ordres anciens, p. ex. l'abbaye bénédictine de Mozat (toujours source de scandales), quelle vitalité, par ailleurs, dans les couvents de St.-Maur, chez les Carmes, etc.

Joachim d'Estaing nous paraît comme un grand, solide défricheur. Nous pouvons dire que les Prémontrés ont été certes parmi ceux qui donnèrent le moins de mal à l'évêque-réformateur. Grâce, sans aucun doute, à l'impulsion, donnée à la réforme, par Richelieu. Mais surtout dû au Seigneur de Prémontré, le révérendissime Père

*) *An. Praem.*, XXXV (1959), 265-283.

Augustin Le Scellier, qui n'hésita point à se rendre personnellement en Auvergne et d'y envoyer après quelques-uns de ses meilleurs éléments.

Trente-cinq ans d'épiscopat de Joachim d'Estaing qui nous présentent un magnifique tableau de redressement, réforme, renouveau. Sans en être le seul ouvrier, J. d'Estaing avait servi de son activité, de son consentement, de son désir. S'il restait encore beaucoup d'abus à supprimer, d'hommes à redresser, on peut affirmer que sa devise « *Caritate et fide, non oculis, Christi diriguntur oves* », avait été autre chose qu'une simple formule.

Louis d'Estaing, successeur de Joachim d'Estaing

La vacance fut très courte puisque Louis d'Estaing, un frère puîné de Joachim, est nommé au siège de Clermont. Il est sacré au collège de Navarre en août 1651 et fait son entrée à Clermont le 1er octobre de la même année.

Lorsqu'il fut nommé évêque de Clermont, Louis était abbé de l'abbaye de Bellaigue et aumônier d'Anne d'Autriche. Ce choix, nous dit Audigier [22]), avait été dicté à Mazarin par le désir d'assurer l'ordre dans la province d'Auvergne, où le crédit des d'Estaing fut très grand. Il y a tout lieu de croire que cet aumônier d'Anne d'Autriche ne fut pas un inconnu pour St. Vincent de Paul... et même que celui-ci ne fut pas étranger au choix. Louis d'Estaing, pour ne pas donner un fâcheux exemple de cumul, s'empressa, dès sa nomination, de démissionner de sa charge bénéficiaire d'abbé de Bellaigue.

Le nouvel évêque de Clermont est donc encore un prélat de noblesse d'épée, honoré, lui aussi, de la faveur du roi, qui le fera « Pair de France, gouverneur et lieutenant-général de la province de Provence » [23]).

Succéder à un évêque aveugle n'était pas une petite charge ! En dépit de son humeur combattive, Joachim d'Estaing n'avait pu réformer tous les abus auxquels il s'était attaqué cependant avec tant de vigueur et de décision.

L'œuvre est inachevée... et Louis est bien décidé de s'y atteler sans tarder.

[22]) Audigier, extraits Dulaure, *Bibl. de Clermont*, ms 859.
[23]) Cf. *Lettres patentes des Récollets de Salers*, p. 275.

Premières réformes de Louis d'Estaing

Il s'attaque d'abord à l'essentiel, c'est-à-dire à la formation de ses prêtres. Preuve: cette lettre, dans laquelle il les convoque à des sessions de préparations et d'instructions données par les Pères de la Compagnie... (preuve que les Jésuites avaient fait leur chemin depuis leur arrivée mouvementée dans le diocèse !).

« Premièrement ordonnons que ceux qui prétendent être promus » aux ordres se rendent en cette ville de Clermont, pour le plus » tard le deuxième jour de décembre, pour... être examinés en notre » hôtel épiscopal ; comme aussi pour nous faire voir leurs certificats » de vie et de mœurs signés... afin que, tant sur le dit examen que » les autres connaissances que nous pourrions avoir de leurs capa- » cités, nous puissions les admettre aux instructions, lesquelles nous » nous proposons de leur faire faire par les soins et ministères des » révérends Pères de la Société de Jésus, en leur collège établi à » Montferrand, suivant la pieuse intention et fondation de feu notre » oncle d'heureuse et sainte mémoire, l'éminentissime cardinal de » Rochefoucauld, et ce, huit jours durant avant celui de l'ordi- » nation, et ceux qui ne présenteront au susdit examen ledit jour » ne seront reçus à l'ordination pour cette fois ».

A juste titre il attachait également une très grande importance à l'enseignement du catéchisme. Dès le premier synode, il recommandait à ses prêtres de faire cet enseignement par demandes et réponses, leur en présentait un modèle, donnant ainsi sa première forme au catéchisme du diocèse de Clermont.

Mais la routine et l'indolence... sont plus difficiles à vaincre que l'opposition. Monseigneur Louis d'Estaing ne cessera de revenir à ces prescriptions... parce qu'elles ne sont point observées. Il ira même à l'ordonner sous peine de suspension.

Et s'il n'y avait que de la routine et de l'indolence ! Certains comptes-rendus nous montrent que la réforme, surtout dans le clergé rural, était loin d'être chose faite. Jugez-en par vous-même par ces quelques faits, glanés ci et là:

Parfois l'Evêque notera, en son procès-verbal, qu'il est resté « bien consolé » de la vertu et de l'activité du curé... mais ces consolations se révèlent plutôt rares ! Notons en passant que les prêtres les plus ignorants, les plus dépourvus « d'esprit ecclésiastique » sont presque toujours les communalistes. A St. Julien, un de ces prêtres est dans une « crasse ignorance ». Avant de pouvoir célébrer la Messe, il lui est prescrit, non seulement de s'exercer à

l'étude de la doctrine chrétienne, des cas de conscience, mais même de la lecture de cette langue. A Salers, les prêtres de la Communauté vont au bal, au cabaret, « portent des armes à feu, commettent toutes sortes d'insolences sur les places publiques ».

En plus... les cas d'ivrognerie sont encore fréquents. Faiblesse, dont les coupables savent, au besoin, s'humilier sincèrement, comme en témoigne l'aveu et requête de Jean Martin, prêtre de St. Nectaire (22 juin 1652): « Vous supplie, Jean Martin, prêtre de St. Nectaire, qu'il vous plaise lui pardonner les hantises des tavernes et cabarets, dans lesquels il est souvent allé, même dans celui de St. Nectaire, où il a pris du vin outre mesure, jusqu'à être privé de jugement, qu'il y a consumé son bien et patrimoine, s'est réduit à une pauvreté extraordinaire, promet et jure, Monseigneur, de vivre, suivant vos ordonnances, à la discipline ecclésiastique ».

Faiblesse et non cynisme. Ces prêtres communalistes sont capables d'humbles repentirs, sinon d'énergiques résolutions. Leur état n'est donc pas désespéré, si navrant soit-il.

La réforme la plus difficile à réaliser est sans doute de décider le clergé à porter l'habit ecclésiastique. Une requête de la fin du XVII[e] siècle prétexte que cet habit est incommode et gênant, qu'il rend odieux ceux qui le portent (déjà !), et que Dieu regarde les cœurs et non les habits. Croire... que « les anti » de la soutane, même en notre époque, manquent d'originalité ! Croire également que notre confrère de St. André-de-Clermont, l'ex-prieur, Antoine Andrieu, en arrivant à l'abbaye en « une petite robe de campagne si courte,... qu'elle pouvait lui battre le genouil » [24]), n'était nullement une exception.

L'évêque Louis d'Estaing luttera inlassabement pour amener son clergé à la raison. Il suffit de lire cette lettre du 20 mai 1660, qui prouve qu'il n'hésitait pas d'écrire directement aux prêtres incriminés.

« Monsieur, (sans doute le curé de la paroisse)
» Nous avons été avertis par nos promoteurs, que, nonobstant
» les diverses publications que nous avons fait faire de nos ordon-
» nances dans nos synodes, par lesquelles nous avons enjoint à tous
» les ecclésiastiques de notre diocèse de porter la soutane dans leurs
» paroisses, ès-lieux de leur résidence, et permis seulement la sou-
» tanelle, quand ils iraient aux champs, la plus grande part néan-
» moins, ne portent que des soutanelles dans leurs dites paroisses.

[24]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Saint-André de Clermont, P. 40, c. 4.

» Ce n'est pas satisfaire à l'intention des saints conciles, ni à nos » ordonnances. Et, comme nous ne pouvons plus tolérer tels abus, » nous avons encore voulu vous avertir des résolutions que nous » avons prises de faire exécuter ponctuellement nos dites ordon- » nances, et de l'injonction que nous avons faite à nosdits promo- » teurs d'informer contre ceux qui ne porteront que des soutanelles » dans les lieux de leur demeure, et de les faire punir comme s'ils » ne portent point du tout l'habit ecclésiastique ; même de se saisir » de la personne de ceux qu'ils trouveront sans leurs soutanes dans » lesdits lieux de leurs résidences... C'est ce que vous ferez entendre » à Messieurs de votre compagnie (sans doute les communalistes), » lorsque vous vous assemblerez à cet effet et ne leur permettrez » de faire les fonctions ecclésiastiques avec ladite soutanelle, dans » votre église, autrement, nous nous en prendrons à vous-même, » et vous rendrons responsable de ce manquement. Dans l'espérance » que vous exécuterez avec fidélité notre présent mandement, je » suis

Votre affectionné serviteur,
Louis d'Estaing, évêque de Clermont ».

Louis d'Estaing et le chapitre de la cathédrale

Nous avons trop savouré (c'est une façon de parler) les luttes homériques entre Joachim d'Estaing et son chapitre pour ne pas nous demander comment ça pouvait bien se passer sous son successeur.

Là non plus, nous ne trouvons pas encore toute la sérénité souhaitable. Les démêlés de Louis d'Estaing avec ce corps privilégié du diocèse, sans être aussi orageux qu'ils l'avaient été au temps de son frère, n'en sont malheureusement pas moins constants. Malgré son humeur conciliante, Louis d'Estaing n'est pas moins que son frère désireux d'être respecté comme « le premier » du diocèse et d'exercer son autorité selon son bon droit..., de l'autre côté le chapitre de la cathédrale est toujours aussi soucieux de sauvegarder ses privilèges.

Questions d'intérêts, de préséance, de discipline ecclésiastique fournissent toujours assez de matière à chicanes et conflits. En voici quelques exemples.

Dès 1651, à l'occasion des ordonnances pour la réforme des mœurs ecclésiastiques, le chapitre, au nom de l'intangibilité de ses privilèges, proteste contre toute application possible de ces ordonnances aux curés, qui dépendent de lui. A quoi l'évêque répond, par ordonnance du 22 décembre 1651 : « Nous déclarons n'avoir

ni entendu, ni voulu... donner aucune atteinte aux privilèges et exemptions de la dite église cathédrale, ni la comprendre en icelles (ordonnances), mais seulement de rétablir la discipline ecclésiastique, à quoi j'espère que chacun apportera ses soins, comme nous tâcherons de faire selon l'ordre du droit, et sans déroger, ni préjudicier à celui d'autrui »[25]).

La réponse est ferme, sans être aggressive, et le conflit se trouve apaisé... hélas pas pour longtemps.

En février 1652, l'évêque officie à Notre-Dame-du-Port, en présence de « Messieurs les Chanoines du chapitre cathédral » et il est honoré d'un dais par les chanoines de la collégiale du Port. Les chanoines du chapitre cathédral protestent contre cette distinction, que l'évêque n'est pas en droit de recevoir, disent-ils, quand eux, chanoines du chapitre cathédral, sont reçus par lui. Sur cette question de pure préséance, Louis d'Estaing accorde au chapitre ce qu'il demande: « le dais a été dressé sans qu'il en soit prévenu, il veillera à ce qu'il n'en soit plus ainsi ». Nous avons nettement l'impression que l'évêque paraît posséder plus l'humilité du cœur que ces Messieurs du Chœur de sa cathédrale... ou simplement est-il plus intelligent ? Toujours est-il que cette courtoisie de l'évêque a le don d'apaiser le chapitre... de calmer les nerfs des chanoines.

En 1663, nouvel incident: l'évêque a fixé le jour et l'heure d'un « Te Deum » demandé par le Roi à tous les évêques de France et cela... « inconsulto capitulo » ! ! Et voilà, toujours au nom de ces éternels privilèges du chapitre, le Parlement et le Conseil assaillis de requêtes [26]). Un brouillon de « mémoire » de chapitre nous en reste, qui énumère tous les griefs contre l'évêque, non seulement au sujet de l'affaire en cours, mais à propos de décimes, de taxes épiscopales, de droit de visite. Le ton est celui d'un véritable réquisitoire. Il est reproché à l'évêque de passer au moins 160 paroisses en visite, dans l'espace de dix jours, parce qu'il fait faire la visite par l'intermédiaire de ses officiers, tandis que lui... il se tient dans un « lieu commode ». Puis le mémoire clame contre « les abus dans la conduite du temporel et du spirituel de tout le diocèse », et c'est au nombre de ces abus que messieurs les chanoines mettent le droit qu'a pris l'évêque « d'officier dans ses habits pontificaux,

[25]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, 3 G, arm. 3, sac L, C. 4.
[26]) Bibl. de Clermont, ms A 174.

dans leur église cathédrale » ! Ils prétendent : « agir ainsi, c'est être une pierre de scandale, au lieu du miroir de l'église » !

Ces quelques échantillons nous suffisent pour nous montrer une fois de plus quel déchaînement de passions pouvait se manifester pour une cause futile.

En somme, le chapitre cathédral, en dépit de l'humeur plutôt conciliante de Louis d'Estaing, en dépit des décrets conciliaires, des canons synodaux, des arrêts du Parlement, entrave toujours l'œuvre réformatrice de son évêque... et cela surtout par souci de ses sacrosaints privilèges.

Louis d'Estaing et les réguliers

Louis d'Estaing a, de ses droits d'évêque sur les réguliers, les mêmes conceptions que son frère. Comme lui, il veut obtenir que les maisons d'ordres anciens, non encore réformées, réalisent enfin leur réforme.

Dans ce domaine un très grand pas était réalisé. St. André-de-Clermont était bien repartie et à St. Gilbert... on faisait ce qu'on était capable de faire avec 3 à 4 religieux.

Nous ne trouvons pas d'intervention de Louis d'Estaing chez les prémontrés Ses interventions dans la réforme des abbayes et prieurés anciens sont rares, d'autant plus rares, que dans les maisons réformées sous l'épiscopat de son frère, toutes les difficultés ont presque été dénouées, les mécontents apaisés, la régularité rétablie. Restent encore les abbayes qui ont échappé à la réforme : celles de Manglieu et Mozat.

Les chroniques abondent en anecdotes à ce sujet. Qu'il suffise de raconter un peu de l'histoire de l'abbaye de Mozat (Bénédictins) où les désordres se sont accrus, ou sont, par comparaison, plus scandaleux.

On se souvient des tentatives infructueuses de Joachim d'Estaing pour imposer la réforme. A l'arrivée de Louis d'Estaing, l'abbaye de Mozat, de plus en plus discréditée, avait pour abbé Camille de Neuville. Il avait commis l'administration de son abbaye à Blaise Rigoulet, le frère de l'abbé précédent, qui n'avait bénéficié de la charge d'abbé, que pour la conserver à Neuville lui-même, trop jeune alors pour en être investi. Or, Blaise Rigoulet ne songeait guère à ramener les bénédictins de Mozat à une vie religieuse régulière. Chacun des moines vivait à sa guise en cette abbaye. Tel pratique

la chasse parce qu'il est incommodé de la gravelle, comme Rigoulet lui-même. Tels autres, comme les frères de Coutaurel, ne chantent pas l'office, « parce qu'ils ne veulent pas incommoder leur estomac ». Les uns et les autres « se sont battus diverses fois » etc. Les frères Coutaurel, en particulier, sont tristement célèbres pour leur promptitude et leur violence. S'ils ne peuvent s'attaquer trop rudement aux religieux eux-mêmes, ce sont leurs valets « qu'ils excèdent à coups de pied » [27]).

Le grand scandale éclate le jour où Blaise Rigoulet se mesure avec ces frères Coutaurel. Le dimanche de la Fête-Dieu 1656, la population des alentours put entendre les frères crier avec rage, contre Dom Rigoulet, qui se trouvait solidement barricadé chez lui: « Mordieu, Prieur, nous voulons te couper les oreilles, te donner les étrivières, te chasser decéans et t'enfermer entre quatre murailles ». Cette fois le scandale était bien public. L'enquête ne pouvait être différée par les supérieurs. Elle est confiée au prieur de Ris, qui, dans l'ordre de Cluny, était vicaire général pour la province d'Auvergne.

L'enquête se fit... dix-huit mois plus tard et établit, non seulement les torts de ces frères fougueux, mais aussi les désordres de Dom Blaise Rigoulet. En conséquence, celui-ci est suspendu et remplacé par un autre moine de l'abbaye, dom Forestier. La déposition de dom Rigouet est publique, solennelle. Il n'ose en appeler au Parlement de Paris, parce que c'est Mazarin qui est alors grand abbé de Cluny, et Mazarin, comme Richelieu, veut la réforme.

De son côté, Louis d'Estaing avait fait une enquête canonique parallèle à celle de Cluny. Malgré les protestations de l'abbaye de Mozat, sous prétexte qu'ils relevaient seulement des visiteurs de leur ordre, l'Official Jacques Pereyret menait l'enquête rondement.

C'est pourquoi... devant ce danger d'une condamnation commune, nos coupables, d'adversaires terribles qu'ils étaient... se réconcilient ! Et comme Jacques Pereyret mourait quelque temps après, le 19 janvier 1659... dom Rigoulet reprend simplement son titre de prieur. Rigoulet, faisant son coup d'état, a « par violence, jeté de sa place le prieur, déchiré son froc, jeté son bonnet à terre ». En vain, le vicaire-général du diocèse, par ordonnance du 1er mars 1659, défendit-il à dom Rigoulet d'agir en qualité de prieur. Celui-ci n'en continua pas moins à s'imposer.

[27]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Bénédictins de Mozat, 1, 25.

Non... Louis d'Estaing ne verra pas la réforme de l'abbaye de Mozat.

Louis d'Estaing et les séminaires

Bien sûr, il y a encore bien des choses à dire sur cet épiscopat de Louis d'Estaing. Nous ne nous tenons qu'à l'essentiel et à la réforme des maisons prémontrées. Mais nous n'avons pas le droit de taire le rôle de Louis d'Estaing dans la fondation du séminaire de Clermont.

Il faut bien reconnaître qu'ici l'évêque de Clermont se branche sur ce renouveau splendide qui soulève l'église de France en cette époque. Ecoutons plutôt Daniel Rops, qui nous dit dans son livre *L'Eglise des temps classiques*: « Le sait-on assez ? Les soixante premières années du XVII[e] siècle marquent pour l'Eglise un temps fort, une époque de beauté, d'une fécondité rare, aussi riche certainement que les plus grands moments de la chrétienté médiévale, une ère de jeunesse, d'éclatant renouveau » [28]). Il résume dans sa table de matières: « Les soixante premières années du XVII[e] siècle constituent le grand siècle spirituel. La France catholique y occupe le premier rang. Cette période compte un nombre extraordinaire de hauts spirituels, de mystiques, de saints. La source spirituelle, à l'époque précédente, était espagnole ; désormais les courants principaux viennent de saint François de Sales (l'humanisme dévot) et de l'école française (Cardinal de Bérulle, Père de Condren, Saint Jean Eudes, M. Olier). Mais aussi de beaucoup d'autres: le Père Lallemand, jésuite, le Père Chardon, dominicain.

Le Saint des séminaires normands était Jean Eudes, mais il y avait aussi Jean-Jacques Olier avec ces messieurs de Saint Sulpice. C'est à eux que l'évêque de Clermont va s'adresser pour la fondation de ses séminaires.

On sait qu'un des principaux décrets du concile de Trente était celui qui enjoignait, pour la formation des prêtres, la fondation d'un séminaire diocésain, sous la surveillance de l'évêque.

Pour réaliser ce séminaire à Clermont il y avait bien des difficultés, dont les financières n'étaient pas les moindres. C'est pourquoi il n'y a pas de quoi s'étonner de l'absence d'un séminaire à

[28]) Daniel Rops, *L'Eglise des temps classiques — Le grand siècle des âmes*, édit. Arthème Fayard, Paris, 1958, pp. 63 etc.

Clermont, ce qui mérite davantage notre étonnement, c'est que la fondation de ce séminaire ait suivi de si près, et sous la forme nettement diocésaine, les tentatives réalisées précédemment en certains points de France.

Jusque maintenant il y avait des collèges, ou des cours, fréquentés par les aspirants au sacerdoce. Et encore... les futurs prêtres ne recevaient en ces cours, en ces collèges, aucun enseignement d'ensemble, aucune préparation ecclésiastique spéciale.

Le grand Cardinal de la Rochefoucauld avait bien fait une « fondation pour défrayer les ordinands qui suivraient à Montferrand des exercices, huit jours avant d'être promus aux ordres sacrés »... mais cet essai avait connu très peu de succès.

On a déjà vu que, dès 1651, les ordonnances épiscopales avaient exigé de tous les ordinands des exercices de huit jours chez les pères jésuites de Montferrand ; mais, si réelle que fût cette fois l'application de la mesure, elle était cependant bien insuffisante pour donner des prêtres selon le cœur et la pensée des Bérulle, des Olier, des Vincent de Paul.

Pour le local et les revenus nécessaires, on se rangea à l'idée d'union au futur séminaire d'un prieuré simple. Le Prieuré de St.-Ferréol, qui était aux portes de Clermont et qui appartenait aux religieux de Saint-Alyre, parut convenir à cette destination. Sans perdre de temps Louis d'Estaing fit établir le plan des bâtiments à construire. Dès 1654, ce premier plan était accepté par l'Assemblée diocésaine. Dès 1654 aussi, les lettres patentes étaient obtenues, ce qui permettait les legs et donations en faveur du séminaire.

De son côté, Monsieur Olier accepta, avec grande joie, la demande qui lui était faite de fournir quelques-uns de ses prêtres pour la nouvelle fondation. L'Auvergne, c'était la terre qu'il avait évangélisée avec succès, aux premiers temps de sa conversion ; c'était la terre à la limite de la terre où avait vécu M. Agnès de Langeac, dont l'influence sur sa vie, à lui, avait été si considérable ; et, Clermont, en particulier, c'était la ville où la Vierge lui avait fait connaître « qu'elle désirait qu'il travaillât dans le diocèse à la gloire de son Fils ». Au mois de mai 1656, il envoie donc à Clermont Monsieur de Queylus pour préparer l'ordination de la Pentecôte ; et dès novembre 1656, Monsieur de Queylus s'établissait à St.-Ferréol avec quelques-uns de ses prêtres. En 1659, St. Sulpice s'engageait, par traité, à fournir à perpétuité quatre sulpiciens pour la direction du séminaire de Clermont, et l'évêque à

donner 1.500 livres de pension annuelle, jusqu'à ce que les dons et les legs aient fourni au séminaire un revenu de cette valeur.

Les effets du séminaire se firent très vite sentir. Durand, dans *Les origines de Clairmont*, déclare que les laïques eux-mêmes furent frappés des transformations opérées dans le clergé. « Belle institution, écrit-il, laquelle étant observée à l'avenir avec exactitude, comme elle a commencé, l'ignorance sera bannie des prêtres de ce diocèse, en aussi peu de temps que nous avons vu la réforme en leurs départements bien établie » [29]).

Sans aucun doute la fondation du séminaire de Clermont a été la contribution essentielle de Louis d'Estaing à l'œuvre réformatrice de ce grand diocèse.

Mort de Louis d'Estaing

En 1664, Louis d'Estaing tomba malade à Billom et fut transporté à Clermont, où il mourut le 15 mars.

Louis d'Estaing, ce fils de seigneur, qui s'était fait remarquer dans sa vie par sa douceur, son absence de morgue, était mort dans la grande simplicité où il avait vécu. Il défendait, en son testament, qu'on fit, pour son enterrement, aucune pompe magnifique ; « très expressément », il interdisait « tout grand luminaire... chapelle ardente... seulement quatre cierges devant le service ». Il demandait à être enseveli dans l'église de son séminaire, mais « au lieu le moins incommode au service divin ».

Cette création du séminaire a été la grande œuvre de son épiscopat, bien qu'il n'eût pas encore joui des merveilleux fruits qu'elle produirait. Les directeurs du séminaire eurent à cœur de donner à Louis d'Estaing, en leur église, la place d'honneur, au pied de l'autel, côté de l'évangile. Juste reconnaissance à l'égard de celui qui, pour les contemporains comme pour la postérité, fut avant tout l'évêque fondateur du séminaire de Clermont.

L'épiscopat de Gilbert de Veny d'Arbouze

Le successeur de Louis d'Estaing fut Gilbert de Veny d'Arbouze. Il fut sacré en l'église de l'abbaye de Val-de-Grâce et fit son entrée à Clermont le 30 novembre 1664.

[29]) Savaron et Durand, *Les origines de Clairmont*, p. 125.

Une fois de plus les clermontois virent se dérouler le cortège traditionnel des entrées épiscopales. Et, comme la jeunesse de la ville n'eut garde de laisser tomber la coutume des salves de mousquets qui accompagnait le cortège, on put voir que l'évêque, presque sexagénaire cependant, était encore bon écuyer. S'il ne réussit pas à maintenir au pas un cheval fougueux, qui bondissait à chaque coup de salve, et ne lui permettait pas de s'achever le geste bénisseur de sa dextre, du moins montra-til, en tenant de main de maître sa monture, qu'il était de noble race, et plein de vigueur encore [30]).

On eut pu croire à l'arrivée d'un prélat plus grand seigneur qu'évêque, si la renommée de ses vertus ecclésiastiques ne l'avait pas précédé et n'avait donné à espérer, qu'il serait avant tout vrai pasteur de son troupeau.

Aux abords de ses quarante ans Gilbert de Veny d'Arbouze, c'est-à-dire vers 1648, avait eu son « coup de Damas ». Avant, sa vie avait été plutôt orageuse... pour donner un petit exemple: un jour qu'il avait reçu le fouet en classe, il se sauve au prieuré de Couzans, qu'il a déjà reçu en commende, emprunte cinq cents livres à son fermier et s'équipe pour aller faire la guerre en Hollande. Quand il apprend que sa famille a dépêché quelqu'un à sa poursuite, il déclare qu'il fera sauter la cervelle à celui qui essaiera de le ramener au collège de Billom. Heureusement il n'en fait rien... mais cet exploit suffit pour montrer que c'était un jeune homme qui promettait !

Après sa conversion, il pratiquera les vraies vertus ecclésiastiques avec la même vigueur. Et le voici maintenant à la tête de ce diocèse de Clermont. Un diocèse où les abus, incomplètement supprimés, sont encore vivaces. Si la réforme des réguliers est, dans l'ensemble, réalisée, si les ordres nouveaux sont toujours animés de leur ferveur première, le clergé séculier, malgré les missions, malgré les récents séminaires, malgré la visite des évêques, est encore, dans l'ensemble, éloigné de « l'esprit ecclésiastique ». Les mauvais conseils, mauvais exemples sont encore nombreux.

Bien entendu, Monseigneur Gilbert de Veny d'Arbouze engage immédiatement le combat. Sa devise est celle-ci: « Hinc fovet, inde tuetur » qu'il illustre par une poule défendant ses poussins contre un oiseau de proie.

Il fut d'abord un modèle d'évêque résidant. Il ne quittera guère

[30]) FLÉCHIER, *Les Grands Jours d'Auvergne*, édit. Dauphin, p. 134.

son diocèse, demeurant en ses palais de Clermont, Billom, et surtout Beauregard. Son activité, sa piété faisaient augurer, pour le diocèse, la reprise d'une solide réforme. Il avait même, sur ses prédécesseurs, l'avantage un peu spécial d'avoir subi une véritable conversion, et d'avoir connu, par expérience, le mal fait à l'église et aux âmes par la coutume de vouer les cadets de famille, bon gré, mal gré, aux charges ecclésiastiques.

Les grands jours d'Auvergne 1665-1666

Impossible de parler de Gilbert de Veny d'Arbouze sans parler des grands jours d'Auvergne. La célèbre tenue des grands jours d'Auvergne date, en effet, du début de son épiscopat : 26 septembre 1665 - 4 février 1666. C'était avant tout pour châtier les crimes impunis de seigneurs, qui se moquaient de juges ordinaires du roi et avaient à leur actif vols et meurtres nombreux, que la commission des Grands Jours avait été envoyée à Clermont. Mais les juges des Grands Jours ne se contentèrent pas de rechercher et de châtier les criminels ; commission de discipline, autant que de justice, ils eurent aussi, sans doute d'après les ordres reçus, le souci de travailler, tels Richelieu ou Mazarin, à la réforme ecclésiastique, ce qui était, en somme, une manière de faire sentir l'autorité royale à des corps trop préoccupés de leur indépendance et de leurs privilèges. Aux seigneurs, ils entendaient prescrire le respect du droit commun ; aux gens d'Eglise : le retour à l'observance, comme aussi la reconnaissance des droits du roi sur eux.

C'est ainsi qu'est rendu, le 30 octobre 1665, un arrêt retentissant qui concernait les réguliers et les séculiers, bientôt suivi d'un second arrêt du 24 décembre 1666. Ces messieurs des Grands Jours, en accord sur beaucoup de points avec les canons du concile de Trente, déclaraient incompatible la possession, par une même personne, de plusieurs canonicats, cures ou prébendes ; gravement répréhensible la « non présence » des chanoines aux offices canoniaux ; condamnable le trop grand nombre de prêtres dans les communautés de revenus modiques ; réformable l'usage, en beaucoup de couvents, de consommer en réception de parents et visiteurs venus du dehors, une partie de leurs revenus ; insoutenables les manquements à la clôture.

Toutefois, ces arrêts, qui appuient sur les abus subsistants, sont à eux seuls une preuve, si on les compare aux doléances des cahiers

de 1614, des réels progrès réalisés par les deux évêques précédents dans le relèvement du clergé. Si le terme « libertinage » est employé, beaucoup s'en faut, comme on sait, qu'à cette époque il veuille dire vice. Est considéré comme libertinage p. ex. le cas d'un chanoine de Cébazat qui se dispense « de chanter l'office divin, pour le dire en son particulier », ou celui des clercs d'Ambert qui voudraient entrer dans la communauté, alors qu'ils sont encore pleinement ignorants du plain chant. Des scandales, il y en a encore ; mais c'est très peu en comparaison des multiples crimes commis par les nobles.

Pour ce qui est de la réforme ecclésiastique, ces édits de la cour des Grands Jours eurent un résultat certain, celui d'affermir, au nom du roi, les droits de l'évêque sur des points de juridiction jusqu'alors contestés. Il était dit p. ex. : « Les évêques pourront visiter toutes les églises, tabernacles ; tous les lieux réguliers ou séculiers, exempts ou non exempts ». C'était net. Inutile désormais d'appeler comme d'abus au Parlement ou au Conseil, contre l'exercice de cette fonction épiscopale. Il était dit encore : « Pourront lesdits évêques... recevoir des plaintes contre les chanoines dans le diocèse ; en informer et instruire le procès ; et tout nonobstant toutes les exemptions prétendues... ». En eût-il l'occasion ou le désir, le chapitre cathédral de Clermont ne pourrait plus recommencer certaines oppositions du temps de Joachim d'Estaing.

Gilbert de Veny d'Arbouze et le chapitre cathédral

Les luttes entre le chapitre cathédral de Clermont et les prédécesseurs de Veny d'Arbouze ont été trop significatifs pour illustrer le climat de ce temps, pour ne pas en dire un mot ici.

Les rapports du début sont fort paisibles. Les intentions conciliantes de Veny d'Arbouze s'étaient, en effet, affirmées dès le jour de son entrée épiscopale, où, non content de prêter le serment usuel, relatif au respect des privilèges du chapitre, il n'avait pas refusé d'apposer sa signature à la formule qui lui avait été lue. Quelle saveur de miel prenait cette entrée, en comparaison des précédentes.

Mais l'histoire des rapports entre un évêque et son chapitre cathédral n'en est pas moins, au XVII[e] siècle, un éternel recommencement. L'évêque tend à affirmer toujours ses droits de chef du

diocèse, les chanoines à défendre leurs éternels privilèges. D'où, malgré la bonne volonté des deux côtés, renaissance des conflits.

Deux exemples (mais lesquels !) seulement pour illustrer les rapports de cette période. Petit conflit en 1677. Le chapitre, où dominent de plus en plus les éléments réformateurs, rend une ordonnance sur le port obligatoire de la soutane, et, sans doute à titre d'exemple pour le clergé des campagnes, fait afficher cette ordonnance aux portes de la cathédrale, le 9 septembre, jour de synode, jour de grande réunion de tout le clergé séculier du diocèse. Protestation du promoteur, au nom de l'évêque: le chapitre n'a pas le droit de faire afficher ses ordonnances en un lieu public, mais seulement dans la salle capitulaire. Le Parlement, car on ira jusqu'au Parlement, donne raison à l'évêque et au promoteur, par arrêt du 3 mars 1678 [31]).

Ce petit conflit a pour résultat de réveiller l'attention du chapitre sur ses privilèges. Lorsque, le jour de la Pentecôte 1681, l'évêque fait prévenir le chapitre qu'il a l'intention de célébrer les vêpres pontificalement, en sa qualité de premier dignitaire du chapitre, le chapitre répond que « l'Evêque n'est ni en droit, ni en possession » de célébrer aux fêtes solennelles, « s'il n'en est prié par celui des chanoines qui est au rang d'hebdomadier ». Fort de son droit, le chapitre convoque un notaire qui aura mission de dresser procès-verbal de tout ce qui se passera. Et il se passe que, lorsque l'évêque entonna le « *Deus in adjutorium* », les chanoines-choriers ne répondirent pas et attendirent que le chantre eût entonné, à son tour, le « *Deus in adjutorium* ». Cela, si les assistants n'avaient eu vent de l'affaire, aurait pu passer inaperçu. Mais, au « *Magnificat* », évêque et chanoine-abbé se rendirent l'un et l'autre à la sacristie pour revêtir la chape... suivis du notaire. Le chanoine-abbé arrive le premier, revêt la chape ; l'évêque exige qu'il la lui cède, sans souci des assistants, qui viennent voir ce qui se passe... tout cela frise le scandale.

Il ne fallut pas moins de onze années de procédure pour arriver à une transaction qui règlât l'ordre de l'office, pour les jours de grande fête « par désir de bonne entente ». Les choses sont arrêtées ainsi qu'il suit: si l'évêque est présent, il officiera, s'il le désire. S'il est absent, le prévôt en aura l'honneur. En cas d'absence de l'un et de l'autre, ce sera l'abbé ou le doyen du chapitre, et, en

[31]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, 3 G, arm. 3,, sac K.

absence de dignitaire, c'est le chapitre qui fixera le choix (acte de 1692). En somme, dans ce nouveau conflit, l'évêque a de nouveau gagné un point sur le chapitre.

Veny d'Arbouze et les réguliers

La réforme des réguliers, en la seconde partie du XVII[e] siècle, était beaucoup plus avancée que celle des séculiers. A part quelques rares couvents anciens, les abus n'étaient plus qu'imperfections de détail. L'intervention de Gilbert de Veny d'Arbouze en tous les couvents de son diocèse fut cependant, dès le début de son épiscopat, sollicitée, en quelque sorte, par des ordonnances royales, qui, sous prétexte de réforme, menaçaient l'existence ou le recrutement des couvents.

Et ici nous sommes bien obligés de toucher un mot de ces curieux édits royaux qui tendaient à réduire le nombre des réguliers.

A l'encontre de Louis XIII, qui avait favorisé l'établissement de tant de couvents, Louis XIV, sous l'influence de Colbert, aspirait à en réduire le nombre. Colbert considérait, en effet, que les 87.000 moines, les 80.000 religieuses de France représentaient beaucoup de forces perdues [32]).

Dès 1664, il avait proposé au roi de « diminuer doucement et insensiblement les moines de l'un et de l'autre sexe ». Il revient sur ce sujet en 1665: « Non seulement, écrit-il, les moines et les religieuses se soulagent du travail qui irait au bien commun ; mais ils privent le public de tous les enfants qu'ils pourraient produire, pour fournir aux fonctions nécessaires et utiles ».

Dans le même esprit utilitaire, il demande à un habile avocat, le sieur de Gomont si, pour réduire le nombre des moines et des religieuses, il ne serait pas possible de reculer jusqu'à vingt-cinq ans l'émission des vœux ; si les dots des religieuses ne pourraient être réduites, ce qui limiterait peut-être les réceptions ; si on ne pourrait interdire aux couvents de filles, qui n'en ont pas le pouvoir explicite, de prendre des pensionnaires en bas âge, et de restreindre ce droit le plus qu'il se pourra à l'égard des autres. L'avocat général Talon, qui s'était heurté aux lenteurs discrètement insoumises des communautés religieuses d'Auvergne, ne pouvait, s'il était consulté, que l'encourager en l'idée de faire dresser l'état de ces commu-

[32]) Cf. Clément, *Institutions, Lettres et mémoires de Colbert*: affaires religieuses.

nautés. En cet esprit, Colbert prépara un édit, dont Lefèvre d'Ormesson eut connaissance, et qui était de nature à alarmer non seulement les maisons religieuses — qui heureusement n'en connurent pas la rigueur —, mais aussi le nonce, qui en parla au roi, empêcha qu'il fût publié [33]). Louis XIV n'en avait pas moins fait sienne la pensée de Colbert, qu'il exprima dans ses *Mémoires* de l'année 1667. Ça vaut la peine d'en donner un extrait:

« J'ai cru qu'il était de la police générale de mon royaume de diminuer ce grand nombre de religieux, dont la plupart, étant inutiles à l'Eglise, étaient onéreux à l'Etat. Dans cette pensée, je me persuadai que, comme rien ne contribuait tant à remplir les couvents que la facilité que l'on apportait à y recevoir des enfants de trop bonne heure, il serait bon de différer à l'avenir le temps des vœux ; qu'ainsi les esprits irrésolus, ne trouvant pas si tôt la porte des cloîtres ouvertes, s'engageaient, en attendant, en quelque autre profession, où ils serviraient le public ; que même la plus grande partie, se trouvant dans un établissement, y demeurerait pour toujours, et formerait des nouvelles familles, dont l'Etat serait fortifié ; mais que l'Eglise même y trouverait son avantage, en ce que les particuliers, ne s'engageant plus dans les couvents sans avoir eu le loisir de bien y penser, y vivraient avec plus d'exemple » [34]).

Telle est la genèse d'une série d'édits de 1667 à 1669, destinés à réduire le nombre des noviciats, à raréfier les fondations nouvelles, à exiger les états des couvents établis, en vue d'une suppression possible. L'application de ces édits était confiée tant à l'intendant qu'à l'évêque, qui firent dresser les états demandés.

Très curieuses conceptions, bien sûr, de ce roi « très chrétien »... mais est-ce tellement sûr que ces édits ont entraîné une diminution du clergé régulier... « en qualité » ? Croire que les couvents devinrent ipso facto plus difficiles dans le choix des recrues, parce que c'est un fait qu'à la fin du siècle la réforme constituait une réussite complète pour les couvents du diocèse de Clermont.

Les états dressés nous permettent de constater que le travail de réforme avait été efficace et profond. Nous en trouvons déjà une magnifique preuve dans nos abbayes prémontrées d'Auvergne.

[33]) Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, t. 2, p. 490.
[34]) J. Lognon, *Mémoires de Louis XIV*, Paris, Plon, 1938.

Succès de la réforme dans les abbayes prémontrées

Dans nos deux abbayes d'Auvergne, à degrés différents, c'est vraiment le triomphe de la réforme.

A Saint-André-de-Clermont, la vie régulière s'affirme sous la conduite du Prieur Eloi Sorel, le jeune sous-diacre qui avait accompagné Nicolas Houssel, lors de l'établissement de la réforme en 1648, et qui devait être le continuateur actif de cette réforme. Les religieux sont maintenant quatorze à l'abbaye, sans compter les frères servants et sept religieux, profès de l'abbaye, qui, sur ordre de leur supérieur, résident en d'autres monastères, ou dans des cures-bénéfices. Depuis la réforme avaient été reçus, en effet, plusieurs novices, venant des lieux souvent très distants de Clermont: de Rethel comme Adam Foissier ; de Soissons comme J. B. Dupuis ; de Noyon comme Michel Sorel ; d'Auxerre comme Jean Bourgoin ; de Paris comme Charles Lefèvre, le fils de Lefèvre-Caumartin, qui présida les Grands Jours de Clermont.

Tous ces religieux sont désormais des observants. Le procès-verbal de la visite de l'année 1663, par exemple, ne trouve à signaler, en fait d'imperfections, dans l'observance de la règle, que quelques manquements au silence. « Par la miséricorde de Dieu, dit encore un mémoire du temps, sont rétablies la clôture et solitude convenables... le service divin avec les solennités usitées dans l'Ordre, la Communauté parfaite et la régularité » [35]).

Un procès-verbal dressé en 1668 par les officiers du présidial constate que les religieux de l'Abbaye de Saint-André « célèbrent journellement le service divin, avec grande modestie et édification du public... sans rien relâcher de l'observance de leur règle... quantité de personnes y acourent en foule les jours de fête solennelles et autres » [36]). Audigier, en ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Clermont*, déclare, un peu plus tard, que les « anciens » qui s'étaient rétirés dans les bénéfices-cures, sont aises de s'y rendre (à l'abbaye) « pour être secourus dans les maladies... et pour les consolations de l'âme qu'ils reçoivent du prieur, savant théologien et plein de zèle » [37]).

[35]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Saint-André de Clermont, 1, 13.

[36]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Saint-André de Clermont, 12 a.

[37]) Audigier, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Clermont*, Bibl. nat., ms français, 32.811.

Il n'est pas jusqu'aux registres des dépenses qui ne soient des témoins indiscutables de la vie mortifiée des religieux. La dépense annuelle de vin, huile, lait, œufs,poisson, est en effet de 1.600 livres annuelles pour quatorze religieux. A peine achète-t-on, de loin en loin, « une poule » pour quelque religieux malade ! Si on voit figurer exceptionnellement un achat de chapons et de canards, c'est qu'il est d'usage de recevoir à l'abbaye les notables de la ville « la semaine de saint André ».

Si nos confrères sont revenus à la régularité dans la vie conventuelle et dans les cérémonies religieuses, le Prieur a su réaliser la même régularité dans les archives. Titres, terriers avaient été disséminés chez les particuliers, ou... simplement perdus. Eloi Sorel, secondé par le procureur Nicolas Charlier, fait rechercher avec persévérance les droits de l'abbaye. Il fait dresser la liste des villes et villages soumis à la censive de l'abbaye : d'où un registre de mille pages, où sont inscrites, avec leurs cens respectifs, les terres de Clermont, Montferrand, Aubière, Romagnat, Beaumont, Manson, Royat, Durtol, Ceyrat, etc. [38]).

Sur d'autres registres sont copiés les titres d'archives retrouvées, et aussi tous les arrêts, qui ponctuent les procédures anciennes et interminables. Tout cela transcrit d'une belle écriture régulière, ordonnée. Douze registres de « compilation » sont ainsi établis, registres qui devaient permettre aux prieurs et procureurs de l'avenir de se retrouver dans le lacis compliqué des procédures.

Ne pensons pas maintenant que tout était rose chez les prémontrés de l'abbaye de Saint-André... ; si sur le plan spirituel tout était rentré dans les rangs... il restait bien des difficultés sur le plan matériel. N'oublions pas que la procédure était le mal du siècle ! Et consultant les archives, nous avons nettement l'impression (voire la certitude) que Saint-André, avec tous ses procès et ses rebondissements interrompus, l'emporte largement sur tous les autres ordres... record nullement enviable ! Or, ces procès sans fin sont précisément ceux qu'entraîna cette fameuse commende et le partage des terres et des revenus entre l'abbé (lisez « commendataire ») et les religieux. Nuls religieux d'abbaye en commende n'eurent en Auvergne à défendre, comme les prémontrés de Saint-André, le pain de chaque jour. Nuls n'eurent à reprendre aussi fréquemment

[38]) Cfr note 36.

des contrats de partage qui risquaient toujours de tourner à leur détriment. Nous en donnons, en résumé, la succession.

Dans l'accord qui avait suivi l'établissement de la réforme en 1648, les religieux avaient pris à leur charge les réparations. Mais, en dépit d'emprunts répétés, ils n'avaient pu entreprendre que les réparations les plus urgentes et les plus indispensables pour l'exercice de la vie de communauté. L'ensemble des bâtiments de l'abbaye restait toujours, en 1660, dans un état voisin de la ruine.

Dans l'église, la pluie tombe jusque sur le maître-autel. La lézarde du clocher est devenue si large « qu'on peut y entrer le doigt » et que des quartiers de pierre s'en détachent. Le cloître est toujours salpêtré, du fait de l'insuffisance de la toiture, bien que les religieux l'aient fait blanchir à leurs frais en 1655. Les chambres du dortoir ne sont habitables que parce que les religieux en ont fait récemment planchéier le haut et le bas, mais elles sont obscures, parce que les fenêtres, « faute de vitres, sont fermées par des méchants châssis de papier ». Les murailles en sont noires, et elles sont tellement infestées de rats, qui passent par les fissures à réparer, « qu'on ne peut y laisser ni chandelles, ni linge ». Le réfectoire a une belle table en noyer, que le prieur a fait faire, et qui est le seul meuble convenable de l'abbaye ; mais sa voûte est traversée par l'eau en maints endroits [39]).

Nous avons nettement l'impression que la réussite de la réforme et le niveau de l'esprit à Saint-André sont parfaits... surtout quand nous voyons en quelles circonstances matérielles difficiles il fallait pratiquer cette vie religieuse... cela suppose des vertus réelles !

Les religieux obtiennent enfin de l'abbé Ardier, le 2 juillet 1662, un contrat qui répartit en trois lots les biens de l'abbaye : un lot pour l'abbé, un lot pour les religieux, un lot pour les réparations [40]). Ce contrat, au dire des religieux, était « le plus égal, le plus judicieux qu'on ait pu faire pour entretenir la paix et l'union, mettre l'église dans un état de plus grande décence, rétablir plus promptement les bâtiments ».

Ils conduisirent en effet les réparations en grande rapidité. Le procès-verbal dressé par les officiers du présidial, en 1668, constate que les religieux « ont rétabli quasi tout à neuf ». Audigier, plus

[39]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Saint-André de Clermont, 9 b et 25 c.
[40]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Saint-André de Clermont, 16 b.

explicite, dit que le Père Eloi Sorel a fait refaire les bâtiments « presque tout à neuf et augmenté d'un beau corps de logis pour les religieux, de trois greniers l'un sur l'autre, à tenir trois mille setiers de grains, fait entourer de murailles le grand pré qui est au-devant de la porte du couvent, et autant dans les maisons des champs... ruinées par la négligence des prédécesseurs. Il les a rétablies et augmentées de granges, de cuvages spacieux ; et avec toutes ces dépenses, son revenu a doublé ». Il est vrai que, pour ce faire, Eloi Sorel avait engagé 25.000 livres.

Mais le malheur, pour les religieux, c'est que l'Abbé Ardier meurt en 1664. Le nouvel abbé, Gaspard de Toureil, fils du procureur général au parlement de Toulouse, est un tout jeune homme de vingt ans... aux prétentions excessives. Il sait la plus-value des biens qui sont dans la part des religieux. Il demande à établir la part de son lot, sur un bail de 2.200 livres, valable sa vie durant. Mais ce prix paraît d'autant plus élevé aux religieux, qu'étant données les charges croissantes, les prix des baux diminue d'année en année. Comment s'engager pour la vie durant d'un abbé qui n'a que vingt ans ? Et voilà remis en question le contrat si équitable et si judicieux de 1662.

Le prieur, Eloi Sorel (on peut s'en douter) était trop fin administrateur pour s'engager dans une histoire pareille. Et bien entendu... devant ce refus des religieux de s'engager pour l'avenir, l'abbé de Toureil demande, en effet, une nouvelle répartition des lots.

Le procès se déroulera pendant 17 ans, coûtant à chacune des parties plus de 10.000 écus, enrichissant les archives d'une masse énorme de productions, inventaires ; troublant le silence de l'abbaye par la répétition des expertises, par des descentes de justice à des heures indues, dans l'espoir de surprendre les religieux et de saisir, au profit de l'abbé, les titres qu'Eloi Sorel avait fait relever par notaire, ou repris aux usurpateurs. Telle fut, au soir du 18 avril 1678, la descente de justice où l'abbé de Toureil, accompagnant le lieutenant particulier de Clermont, Jean Champflour, voulut contraindre Eloi Sorel à lui livrer les titres en question. Eloi Sorel refuse d'ouvrir aucun coffre, d'autant plus que « les religieux, étant donnée l'heure indue, sont déjà couchés ». Et le greffier, impassible, dressa à la chandelle son procès-verbal, tandis que, à la chandelle aussi, le lieutenant Chamflour posait les scellés.

Le 23 avril suivant, de plein jour cette fois, la scène fut plus

pittoresque encore ! Ce fut, par les officiers de justice, après sommations d'usage répétées à chaque fois, l'ouverture successive de plusieurs coffres. Deux, trois, quatre furent ainsi ouverts, où les hommes de loi ne trouvèrent que des bréviaires, des papiers sans rapport avec les titres cherchés ; jusqu'à ce qu'enfin les recherches aboutissent à la découverte des terriers et papiers « particuliers à la communauté » ; sans doute ceux que le Père Eloi Sorel, avec tant de patience, avait fait collationner depuis plusieurs années.

En dépit de l'excellence de leurs droits en cette affaire, les religieux n'eurent pas gain de cause. L'arrêt du Parlement de Paris, rendu enfin en 1682, décréta la nécessité d'une nouvelle répartition des trois lots et exigea des religieux la construction d'un logis abbatial de 24 toises sur 10, avec étage, et la construction de dépendances pour loger la carosse de l'abbé et ses six chevaux. De plus, l'abbé restait le seul « bénéficiaire du lot des réparations ». Cause pleine de périls pour l'avenir car, on ne le savait que trop... l'abbé ne se préoccuperait pas des réparations.

Le moins consentant à cet « accord » fut cependant l'abbé ! Jusqu'à sa mort, en 1712, il ne cessera de reprendre les contestations au sujet de la sentence de 1682.

Cet échantillon suffit pour décrire le climat entre les religieux et ces « abbés commendataires »..., suffit aussi pour prouver que ce cancre de la commende a fortement contribué à la décadence de beaucoup de monastères.

En dépit des procès avec tous ces abbés commendataires, la réforme de l'abbaye de Saint-André n'en restait pas moins réelle et profonde. Celle de l'abbaye-mère, Saint-Gilbert-de-Neuffonts, était, elle aussi, effective, quoique plus difficile à maintenir. L'abbé Jacques du Croc désirait qu'elle fut aussi complète qu'à Saint-André ; mais, conseiller et aumônier du roi, chanoine et prévôt du chapitre cathédral de Clermont, et même, un certain temps, vicaire-général de Mgr Veny d'Arbouze, il ne résidait pas à l'abbaye et n'y avait guère d'influence.

Le visiteur des prémontrés, qui n'était autre, à cette époque, qu'Eloi Sorel, ne manqua pas cependant de donner une attention vigilante à l'abbaye de Saint-Gilbert. Mais le petit nombre de religieux rendait l'application difficile de l'observance stricte. Ils n'étaient parfois que trois ou quatre à l'abbaye, et il fallut accepter que, lorsqu'ils étaient moins que quatre, l'Office fût récité seulement, et non chanté.

Mais du ton même du protocole de la visite canonique ressort toutefois que, même à Saint-Gilbert, la pratique courante est celle de la règle et les manquements l'exception.

Sûr..., en ce fin du XVII[e] siècle, la circarie d'Auvergne faisait honneur à l'ordre de Prémontré.

Mort de Gilbert de Veny d'Arbouze

Plus Gilbert de Veny d'Arbouze avançait dans la vie, plus le recueillement y prenait place. Après avoir demeuré plusieurs mois dans son séminaire de Clermont, retiré de toutes les compagnies du monde, et vivant avec grande édification, il mourut enfin dans son château de Beauregard, d'une apoplexie, le 19 avril 1682. Il fut enterré dans l'église du séminaire le 22 du même mois, au milieu du chœur, avec grande pompe et magnificence. Tout le clergé et tous les ordres de la ville assistèrent aux obsèques ainsi qu'un « grand concours de peuple, qui témoignait, par l'empressement qu'ils avaient de le voir, l'estime et l'amour qu'ils avaient pour leur prélat » [41]).

Vacance épiscopale

La vacance épiscopale va durer de 1682 à 1692. La mort de l'évêque était vraiment survenue à un très mauvais moment. En effet, c'est la période du long conflit d'autorité entre Louis XIV et la Papauté, conflit relatif à l'extension du droit de régale à tout le royaume et à l'imprudente « Déclaration des quatre articles », formulée par l'assemblée de 1682. On sait que le Pape Innocent XI devait se refuser à donner l'investiture ecclésiastique aux évêques choisis par le roi, lorsque ceux-ci auraient adhéré à la fameuse déclaration. D'où cette petite guerre entre le Pape et Louis XIV qui va laisser le diocèse de Clermont dix ans sans évêque.

François Bochart de Saron

Finalement est nommé évêque de Clermont, François Bochart de Saron. Homme de très grande simplicité, aussi bien pendant la

[41]) Abbé Ossedat, *Les évêques de Clermont à Beauregard*, Riom, 1910, p. 207.

période qu'il était chanoine du chapitre cathédral de Notre-Dame de Paris, que pendant son épiscopat.

D'ailleurs Clermont pouvait se permettre maintenant le luxe d'avoir un évêque très simple et très bon. Les chroniques nous disent p. ex. que les rapports entre François Bochart de Saron et son chapitre furent, du jugement même d'un chanoine du temps, ... des rapports d'union parfaite.

Au fond, ce prélat a récolté ce que ses prédécesseurs « seminabant in lacrimis » ; en utilisant cette expression, je crois tout dire et parfaitement résumer la situation.

Avant de terminer le récit de cette réforme: un dernier coup d'œil chez les prémontrés de Saint-André.

A Saint-André, si les procès de partage entre l'abbé et les religieux déroulent toujours leurs interminables procédures, la vie régulière ne s'en maintient pas moins « dans la vigueur de la règle et de l'observance » [42]). Les ordonnances prises par le Seigneur de Prémontré, Michel Colbert, en 1701, sont un témoignage rendu à cette vie habituelle d'observance, car elles ne signalent que des minimes dérogations à la règle [43]). L'abbaye est restée d'ailleurs sous la direction de Nicolas Charlier (1684-1699), un des meilleurs collaborateurs d'Eloi Sorel. Sa piété, sa doctrine, son zèle ardent pour la vie régulière étaient si bien connus dans l'ordre qu'il avait été élu, par le chapitre général de 1686, vicaire-général pour la circarie d'Auvergne.

Et c'est ainsi que nous pouvons finir l'histoire des prémontrés d'Auvergne du XVII[e] siècle. François Bochart de Saron meurt le 11 août 1715 dans son palais de Clermont... et l'Eglise de France va affronter ce que Daniel Rops appelle « L'ère des grands craquements ».

G. VOLKAERTS, O. Praem.

[42]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Saint-André de Clermont, 1, 38, c. 5.
[43]) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, Saint-André de Clermont.

L'ancienne bibliothèque de l'abbaye d'Averbode d'après les sources d'archives

Depuis nombre d'années les recherches des érudits ont essayé de faire de la lumière autour des méthodes mises en usage autrefois dans le domaine de la bibliographie et de la bibliothéconomie. Des études ont été entreprises en vue de reconstituer l'état civil des manuscrits conservés aujourd'hui dans les bibliothèques publiques ou privées. On a recueilli les listes ou les inventaires de livres inscrits dans des cartulaires et des chroniques, les mentions d'achat ou de vente y relatives consignées dans la comptabilité des anciens établissements civils et religieux ; pareillement les séries de volumes reproduites dans les testaments, les inventaires et les comptes de la succession des ecclésiastiques, chanoines et chapelains des cathédrales ou des collégiales, curés et vicaires des paroisses importantes, voire de particuliers au sujet desquels une documentation d'ordre posthume avait pu être conservée [1]).

Ainsi se sont multipliés les témoignages qui permettront, dans un proche avenir, de préciser les méthodes reçues jadis pour acquérir, conserver et classer les œuvres de l'esprit, de fixer la provenance

[1]) Parmi les travaux généraux sur l'histoire des bibliothèques médiévales, on peut consulter Th. GOTTLIEB, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig, 1890 et K. O. MEINSMA, *Middeleeuwsche Bibliotheken*, Zutphen, 1903, enfin J. DE GHELLINCK, *En marge des catalogues des bibliothèques médiévales*, dans *Miscellanea Fr. Ehrle*, t. V, n° 10, p. 331-361. Une bibliographie des principaux catalogues de bibliothèques des anciens Pays-Bas, qui ont fait l'objet d'études spéciales, a été dressée par J. GESSLER, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège au XII^e et au XIII^e siècle*, dans *Bulletin de la société des Bibliophiles liégeois*, 1927, t. XII.

de celles qui sont parvenues jusqu'à nous, de repérer la trace de tant d'autres aujourd'hui disparues, enfin de se rendre compte de leur diffusion et de l'influence exercée par elles sur le développement intellectuel des milieux qu'elles avaient pu atteindre.

En vue de contribuer, pour une part sans doute restreinte, à l'élaboration de ce programme, nous avons réuni une série de documents relatifs à l'ancienne bibliothèque de l'abbaye d'Averbode. Nous publions ci-dessous ces textes tels qu'ils ont été relevés au cours d'un dépouillement attentif des archives du monastère, réparties aujourd'hui dans deux dépôts: celui de l'abbaye elle-même et celui des Archives générales du Royaume à Bruxelles. Il ne nous a pas été loisible d'identifier chacune des mentions rencontrées. Nous avons cru préférable d'abandonner cette tâche aux spécialistes de la bibliologie, infiniment mieux rompus à ce métier que les simples fureteurs d'archives.

L'abbaye d'Averbode appartient à l'ordre de Prémontré. Elle reconnaît comme fondateur le comte Arnould de Looz et s'élève depuis c.c. 1134 à l'endroit où se touchent maintenant les trois provinces d'Anvers, de Brabant et de Limbourg, — jadis à la frontière du duché de Brabant et du comté de Looz, ce dernier englobé plus tard dans la principauté de Liège. Venus d'une maison ouverte dans la future métropole des Pays-Bas par saint Norbert, l'un des réformateurs de la vie canoniale durant le premier quart du XII[e] siècle, les religieux se groupèrent autour d'un oratoire censitaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Trond et dédié à saint Jean-Baptiste. L'institut fut approuvé par le pape Innocent II en 1139 et vécut depuis lors, comme monastère autonome, sous la direction d'un abbé élu par l'ensemble des chanoines [2]).

De par sa constitution, l'ordre de Prémontré devait imposer à ses membres l'étude assidue des sciences sacrées. Prêtres, — ou clercs destinés à le devenir, — les chanoines réguliers étaient astreints à la vie commune et à l'observance d'une règle en vue de pouvoir prêter leur concours à l'apostolat. Bien que cette préoccupation n'ait pas été évoquée dans leur code législatif originel, elle ne

[2]) Il n'existe pas d'étude d'ensemble sur l'histoire médiévale d'Averbode. Pour la période moderne, voir Pl. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne. L'organisation constitutionnelle et la vie religieuse*. Louvain, 1924.

tarda pas longtemps à s'imposer. Se souvenant du zèle infatigable de leur maître, les religieux acceptèrent dès le milieu du XII[e] siècle de desservir en personne les églises dont le patronat avait été cédé à leurs maisons [3]).

En vue de rendre possible l'apprentissage d'ordre intellectuel et pastoral requis à l'exercice de cette activité, il fallait mettre à la disposition des intéressés un *armarium* ou bibliothèque conventuelle. Aussi, dès le XII[e] siècle, les statuts consacrent-ils un chapitre spécial à la « lectio », — l'étude, — qui réunit les chanoines dans une salle commune où sont rangés, voire souvent enchaînés, dans des armoires, des pupitres ou sous des sièges, l'ensemble des livres à consulter. Les moments assignés au labeur intellectuel sont nombreux. Des compléments apportés à la législation primitive, vers 1236, imposent l'obligation de l'étude chaque jour, après l'office des vêpres. Les dimanches ou jours de fête, et durant toute la période hivernale, soit depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques, on lira depuis l'issue de la messe conventuelle jusqu'à none, depuis le repas du midi jusqu'à l'heure du souper. En fait, pendant cette période de l'année, l'étude remplace à peu près totalement le travail agricole, rendu peu praticable par les intempéries de la saison [4]).

La garde des livres est confiée à un fonctionnaire spécial, l'*armarius*, ou bibliothécaire. A lui de les distribuer aux chanoines, d'y apporter s'il y a lieu des corrections textuelles, d'en dresser le catalogue et d'en surveiller l'emploi. Un groupe de conventuels se consacre à la transcription des manuscrits. Ils sont exempts des travaux manuels et se rassemblent au scriptorium. Seuls, avec le chantre choral, dépositaire des livres d'office, ils peuvent pénétrer dans la cuisine afin d'y faire fondre la cire des tablettes, de préparer l'encre ou de faire sécher les parchemins. Reprises en partie aux us de Cîteaux, ces prescriptions, considérablement amplifiées, montrent l'importance que l'on attachait, dans la nouvelle congrégation

[3]) L'organisation des Prémontrés au moyen âge a été étudiée par H. LAMY, *L'abbaye de Tongerloo depuis sa fondation jusqu'en 1263*, p. 261 et suiv. Louvain-Paris, 1914. Données sur l'époque moderne dans Pl. LEFÈVRE, o. c., p. 69 st suiv.

[4]) Textes dans R. VAN WAEFELGHEM, *Les premiers statuts de l'ordre de Prémontré*, dans *Analectes de l'ordre de Prémontré*, 1913, t. IX, p. 1-74, et Pl. LEFÈVRE, *Les statuts de Prémontré, réformés sur les ordres de Grégoire IX et d'Innocent IV au XIII[e] siècle* (Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique, fasc. 23), p. 16-17. Louvain, 1946.

canoniale, à la tenue d'une bibliothèque bien pourvue et à sa fréquentation régulière par les membres de la communauté [5]).

L'existence d'un scriptorium à Averbode, depuis le XII^e siècle, ne saurait être mise en doute. Plusieurs actes conservés dans le chartrier de la maison, tout en n'émanant pas de sa propre chancellerie, ont été écrits par des scribes attachés à celle-ci. Dans leur tracé, ces documents trahissent une parenté visible avec une charte expédiée au nom de l'autorité locale et des feuillets d'un cartulaire transcrits à Averbode à la même époque [6]).

Deux siècles plus tard un chanoine du monastère, Théodore de Ruremonde, transcrit un livre censier portant la date de 1370 et deux volumineux cartulaires achevés en 1380 [7]). Depuis ce moment la comptabilité de la maison fait régulièrement mention de dépenses pour l'achat du parchemin nécessaire à la copie des volumes. Cette tâche, toutefois, ne tarda pas à être abandonnée à des scribes attitrés, engagés comme internes à Averbode, ou résidant ailleurs, comme membres d'instituts religieux, tels les Bogards

[5]) La charge de l'« armarius », qui à Prémontré est devenue indépendante de celle du chantre choral, est décrite dans les statuts du XII^e siècle, éd. R. VAN WAEFELGHEM, o. c., p. 28-29, dans ceux du XIII^e siècle, éd. Pl. LEFÈVRE, p. 49-50. — Le texte du XII^e siècle porte, à propos des scribes: « Nullus ingrediatur coquinam... excepto cantore ad planandam tabulam, et scriptoribus ad faciendum incaustum vel siccandum pergamenum ». R. VAN WAEFELGHEM, o. c., p. 43. Le scriptorium d'Averbode était attenant au porche de l'église abbatiale. Il y est signalé le 27 janvier 1507, à propos d'une restauration de vitrages dans les fenêtres qui l'éclairaient. Archives de l'abbaye d'Averbode, conservées à Averbode (sigle = A. Av.), I^re section, reg. 4, fol. 132^vo. — Voir Documents II, n° 2, quelques extraits de comptes relatifs à des transcriptions de livres.

[6]) A signaler deux chartes, délivrées en faveur de l'abbaye en 1188, l'une par le duc Godefroid de Lotharingie, l'autre par le comte de Looz Gérard, dont l'écriture est parfaitement semblable à celle d'un acte non daté, mais de la même époque, sorti de la chancellerie abbatiale, et à celle de la main qui, toujours vers la même date, a tracé une recension des premières donations faites au monastère. A. Av., I, chartrier, n^os 47, 48 et 56. Les feuillets contenant le narré des premières donations ont été incorporées, dans la suite, au plus ancien cartulaire de l'abbaye. A. Av., I, reg. 2. Le même phénomène se reproduit en 1213, à propos de deux chartes délivrées par Henri I^er de Brabant et Louis, comte de Looz. A. Av., I, chartrier, n^os 88 et 89.

[7]) Textes sur les transcriptions de ces volumes dans Pl. LEFÈVRE, *Documents relatifs à la gestion d'Arnould de Tuldel, abbé d'Averbode de 1368 à 1394*, dans *Analecta Praemonstratensia*, 1955, t. XXXI, p. 296-297.

ou les Frères de la Vie commune. Des indications précises sur l'état de la bibliothèque conventuelle ne sont pas connues avant le XV^e^ siècle. Seul le nécrologe d'Averbode, rédigé vers le milieu du XIII^e^ siècle et tenu à jour jusqu'au XVI^e^, rappelle quelques legs de livres faits par des amis ou des bienfaiteurs défunts. Signalons, la donation, par un prévôt de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain, Henri († c.c. 1233), des œuvres des grands Prophètes, du livre de Job, des évangiles de Mathieu et de Luc, des sentences de Pierre Lombard et de quelques commentaires. Le doyen de Tirlemont Jean de Heelen († 1564) lègue au monastère les œuvres de saint Jean Chrysostome. Nicolas de Fine, chanoine de Saint-Pierre à Liège, cède en 1300 un livre liturgique, le *Rationale divinorum* de Durand de Mende. enfin, un maître Pierre, inconnu par ailleurs, sauf sa mention tracée dans l'obituaire par une main du XIV^e^ siècle, laisse également un sententiaire. Ajoutons qu'un curé du village de Rijckel, en Limbourg, fit un legs de livres à l'abbaye par acte du 1 décembre 1267. La consignation de ces cadeaux dans un livre officiel, dont la lecture se faisait au cours de l'office liturgique, prouve l'intérêt que la communauté attachait à ces acquisitions [8]).

Le plus ancien catalogue de la librairie claustrale, qui nous soit parvenu, remonte au début du XV^e^ siècle. Il comprend cinquante alinéas distincts, soit l'énumération d'autant de compilations dont d'aucunes renfermaient plusieurs œuvres indépendantes. Ce sont, en ordre principal, des textes sacrés avec gloses et commentaires, des sommes théologiques et canoniques, des florilèges patristiques,

[8]) Le nécrologe porte, à la date du 20 octobre, tracée par la première main, la mention: « Commemoratio Henrici, prepositi Sancti Petri Lovaniensis, qui contulit nobis sententias Petri, IV^or^ majores prophetas et Job et Matheum et Marcum et postillas » ; au 22 avril: « Com. Johannis de Heelen, decani Thenensis, qui legavit conventui varios libros » (écriture du XVI^e^ siècle). — Une variante du texte, dans une copie du nécrologe, faite au XVII^e^ siècle, donne: « qui legavit nobis opera Chrisostomi » ; au 22 août: « Com. Nicolai de Fine, canonici Sancti Petri Leodiensis, qui ob anime sue memoriam reliquit nobis Rationale divinorum » (main du XIV^e^ siècle); au 31 octobre: « Com. magistri Petri, qui dedit nobis Sententias » (main du XIV^e^ siècle). Le volume est conservé aux A. Av., I, reg. 107, sa copie reg. 107^a^. — Sur le doyen de Tirlemont, Jean Heelen, de 1552 à 1564, voir C. F. De Ridder, *Thienen. Geschiedenis der collegiale kerk van den H. Germanus*, p. 173. Tirlemont, 1906. La donation de Nicolas de Fine est faite par charte du 27 mars 1300. A. Av., I, chartrier n° 587. Un document du 1 décembre 1267 rappelle un legs de livres à Averbode par le curé défunt du village de Rykel en Limbourg. A. Av., I, chartrier n° 265.

enfin des traités de pastorale et de liturgie. Ils sont inscrits aux noms des docteurs latins Grégoire, Augustin et Jérôme, des écrivains ecclésiastiques Bède le Vénérable, Isidore, Bernard, Anselme, Origène, Pierre Lombard, Hugues de Saint-Victor, Amalaire et Raymond de Peñafort. Le catalogue a été transcrit par une main à dater du début du XV^e^ siècle sur l'un des feuillets de garde du grand cartulaire de l'abbaye, achevé, nous l'avons dit, en 1380. On assura ainsi la parfaite conservation de la nomenclature, que l'on rangea au nombre des titres de propriété de la maison, preuve, une fois de plus, de l'importance que l'on attribuait aux instruments du travail intellectuel [9]).

Les comptes de l'époque accusent aussi quelques dépenses pour achat, transcription, enluminure et reliure de livres [10]).

Vers le milieu du XV^e^ siècle, la bibliothèque s'est notablement développée. A preuve, l'existence de groupements indépendants dont d'aucuns sont abrités en dehors de l'abbaye, dans des maisons de refuge à l'intérieur des villes, sans doute pour les mettre à l'abri d'éventuels désastres. Pareille collection comprenant des manuscrits très précieux, avec textes et commentaires de droit civil et ecclésiastique, se trouvait en 1441 dans le refuge d'Averbode à Louvain. Cette époque fut marquée par des troubles très violents au sein du monastère. Après la malheureuse prélature de Daniel de Laecman, en la susdite année 1441, les religieux s'étaient choisi un nouveau chef dans la personne du cellérier conventuel, Jean van Mierbeek. Sur les instances du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, le pape Eugène IV cassa cette élection régulière. Il confia la crosse à un religieux de Furnes, Jean Baudewijns. La communauté s'insurgea contre cette nomination, fruit d'intrigues et contraire aux constitutions de l'Ordre. L'élu légitime s'enfuit avec quelques partisans à Cologne, puis à Bâle, pour défendre ses droits devant le concile général réuni en cette ville. Il emmena avec lui des joyaux et la collection de livres déposée au refuge de Louvain. Ces trésors demeurèrent en pays étranger jusqu'en 1447, malgré les menaces réitérées du duc de Bourgogne. Au moment de leur retour à Averbode, lorsque les frondeurs firent acte de soumission au prélat Baudewijns, livres et bijoux furent inventoriés. La liste

[9]) Documents I, n° 1.
[10]) Documents II, n^os^ 1-3.

comprend quarante-huit codices dont plusieurs ne figuraient pas parmi les ouvrages recensés cinquante ans auparavant [11]).

Depuis cette date, jusqu'au début du siècle suivant, nos informations sur les accroissements de la bibliothèque sont très pauvres. Elles se bornent à quelques rares extraits des livres comptables. Remarquons cependant que vers 1467, l'abbé Arnould de Valgaet fit aménager une chambre spéciale dans ses appartements comme salle de lecture privée. C'est sans doute vers la même époque que l'on autorisa les chanoines à réunir quelques livres dans leurs cellules respectives, alors que précédemment la lecture se faisait en commun, soit dans la salle de l'*armarium*, soit dans une aile du cloître [12]).

En 1499, un incendie, allumé par la foudre durant une nuit orageuse d'octobre, détruisit l'église abbatiale et les bâtiments contigus. Le prélat Gérard vander Scaeft releva les ruines et consacra un soin particulier à la réorganisation de la librairie. Des registres dans lesquels il inscrivit de sa propre main le montant des frais occasionnés par les travaux renferment la nomenclature des volumes et des manuscrits achetés ou copiés sur ses ordres. On en trouvera, plus loin, de copieux extraits qui rendent tout commentaire superflu. Le local de la bibliothèque retint également l'attention de l'abbé vander Scaeft. Il projeta de le reconstruire dans le but d'obtenir un maximum de sécurité pour la conservation des livres. Les difficultés incessantes auxquelles il fallut faire face par suite des guerres ne lui permirent pas de réaliser ce dessein [13]).

[11]) Sur ces événements voir Pl. LEFÈVRE, *Textes relatifs à une provision pontificale à l'abbaye d'Averbode au XV^e siècle*, dans *Analecta Praemonstratensia*, 1926, t. II, p. 1-35. Un témoin contemporain note, à propos de l'enlèvement des livres: « Plures libri utriusque juris, tam textus quam lecture, in voluminibus pretiosis, dolose ablati fuerunt ». *Ibidem*, p. 29. Le refuge de Louvain, acquis par l'abbaye en 1388, se trouvait dans la rue des Vaches, aujourd'hui rue de Malines. Liste des livres y conservés: Documents I, n° 2.

[12]) Il est question de l'aménagement d'un « novum et secretum studorium, intra caminos camere nostre superioris, inter ambas aulas superiores, pro libris et aliis secretis in eo asservandis » dans la comptabilité de l'année 1467. A. Av., I, reg. 53, fol. 144 et 156 et reg. 63, fol. 15.

[13]) L'incendie et la reconstruction de l'abbaye au début du XVI^e siècle a laissé une documentation copieuse. Elle a été publiée en grande partie par Pl. LEFÈVRE, *Textes concernant l'histoire artistique de l'abbaye d'Averbode*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, 1934, t. IV, p. 342-348 et 1935, t. V, p. 45-58. Voici ce que l'abbé van der Scaeft pensait des précautions à prendre dans la

A remarquer aussi le souci du prélat d'assurer par de fortes et somptueuses reliures la préservation et la présentation des volumes de la librairie. Déjà antérieurement à l'époque de son abbatiat, des mesures avaient été prises dans cet ordre d'idées. Poussant plus loin son zèle, vander Scaeft conclut, en 1510, un accord avec un relieur de profession, maître Guillaume Vogels. Celui-ci viendrait se fixer à demeure au monastère et, en travaillant lui-même, initierait les jeunes religieux à la technique du métier. Cette pratique fut maintenue depuis, et, durant tout le XVI[e] siècle, on peut lire dans la comptabilité claustrale le montant des dépenses faites pour l'achat de cuir ou d'autres instruments nécessaires à l'atelier des conventuels. Des spéciments de ces reliures existent encore [14]).

construction du local d'une bibliothèque: « Pinacotheca est librorum repositorium, quod spectare debet ad orientem, tum quia usus matutinus postulat lumen, tum quia in his libri non putrescunt. Etenim quicumque ad meridiem et occidentem spectant, tineis et humore libros viciant atque membranas, cum venti humidi advenientes procreant eas et alunt, infundentesque humidos spiritus, pallore volumina corrumpunt ». A. Av., I, reg. 13, fol. 1[vo]. De fait, à cette époque, une petite bibliothèque existait à Averbode à proximité du dortoir, au-dessus de l'aile orientale du cloître, comme il ressort d'une dépense, faite le 9 février 1514, pour réparer des vitrages « in ambitu nostro, sub parva bibliotheca ». A. Av., I, reg. 4, fol. 134[vo]. Sur le feuillet de garde final de ce registre, l'abbé van der Scaeft a écrit de sa main: « Pro libris scriptis exposita sunt 952 renenses 6 placcas usque septembrem anno XV[c]XV[o] ». Sur les achats de livres, voir Documents, I, n° 1.

[14]) L'accord fait avec Vogels en 1510 est reproduit en annexe. Des extraits de la comptabilité relatifs à des reliures commandées par l'abbaye figurent aux Documents, I, n° 3. Parmi les dépenses pour accessoires à la reliure, on peut citer celles de chaînes, par lesquelles on attachait les livres les plus précieux aux armoires dans lesquelles ils étaient enfermés. A titre d'exemple, une note inscrite en compte le 18 décembre 1522: « Misit nobis a Bruxella dominus promotor curie Bruxellensis, Theodricus van den Venne, sex duodenas cathenularum ad affigendum libros in libraria, de quarum qualibet solvimus 16 stuferos, facientes pariter 4 florenos, 16 stuferos ». A. Av., I, reg. 4, fol. 175. — Des reliures, exécutées à Averbode pour livres ou registres d'archives, sont conservées, aujourd'hui encore, soit à Averbode, soit à Bruxelles, aux Archives générales du Royaume (sigle = A. G. R. B.). A Averbode existe un volume dont les plats représentent les patrons du monastère, la Vierge et saint Jean Baptiste, avec les armes de l'abbé Mathieu S'Volders et la date 1564. A. Av., IV section, reg. 100. A Bruxelles, un petit censier de l'abbaye, à Diest en 1526, portait sur les deux plats le buste de l'« Ecce homo », avec les instruments de la Passion et l'inscription: « Qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor similis sicut dolor meus ». A. G. R. B., Archives ecclésiastiques, reg. 5127. Cette intéressante couverture a été remplacée lors d'un

On a signalé, plus haut, la présence, depuis le XV^e siècle, de bibliothèques privées dans les cellules des chanoines. Des circonstances pénibles ont permis de connaître le catalogue de quelques-unes de ces collections. Ils furent dressés lorsqu'à la faveur des troubles religieux et des idées nouvelles quelques chanoines, infidèles à leur profession, abandonnèrent le monastère. La liste des livres recueillis dans les cellules des fugitifs trahit l'esprit du temps: à côté des traités d'ascèse et de spiritualité, se rangent des œuvres d'auteurs classiques et d'humanistes en vue [15]).

Au cours de ces années, une recrudescence du mouvement intellectuel se manifeste au sein des communautés monastiques. A Averbode, plusieurs clercs sont envoyés aux études supérieures, à Louvain ou dans d'autres centres universitaires. Dans leur sac de voyage ils emportaient des volumes de la bibliothèque claustrale, que les abbés leur avaient confiés en prêt. Ces derniers eurent soin d'en tenir bonne note et de décrire minutieusement le signalement et le contenu des recueils remis aux intéressés. Ces nomenclatures fournissent d'intéressantes particularités sur un grand nombre de manuscrits et d'imprimés de la librairie conventuelle [16]).

On se rappelle le dessein du prélat Gérard vander Scaeft de renouveler le local destiné à la conservation des livres. Il fut réalisé par l'un de ses successeurs, Mathieu S'Volders, en 1562. L'abbé s'adressa à un sculpteur de Diest, Antoine Blueke, pour la confection des boiseries devant recouvrir les murs de la salle, ainsi que d'une série de pupitres pourvus d'armoires. Sur les panneaux on remarquait de nombreux cartels avec bas-reliefs où figuraient, à mi-corps, des représentations d'apôtres, d'évangélistes, d'évêques, voire des ducs de Brabant. D'après la coutume de l'époque, les livres étaient abrités non dans des travées, le long des murs, mais

reclassement du fonds en 1922 et a disparu depuis. — Sur la pratique de la reliure dans les monastères voir L. PARIS, *Accessoires de reliures monastiques du XV^e siècle*, dans *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, 1907, t. XXI, p. 5-13.

[15]) Catalogues imprimés plus loin, Documents, I, n° 3.

[16]) Liste des volumes donnés en prêt, Documents, III. Avant l'érection, à Louvain et à Rome, de collèges destinés aux étudiants de la province brabançonne, les religieux d'Averbode, destinés aux études supérieures, étaient envoyés à Paris, à Cologne et à Louvain. Dans cette dernière ville, ils étaient hébergés dans les pédagogies de Standonck et du Château, plus tard dans des collèges ouverts par les Carmes et les Jésuites. Notes à ce propos dans A. Av., I, reg. 12, fol. 46 et 80^vo; reg. 14, fol. 117; reg. 16, fol. 86^vo-87 et 94^vo; reg. 43, fol. 267^vo.

dans des armoires aménagées sous les pupitres et les sièges. Les plus précieux y étaient attachés par des chaînes [17]).

En 1578, durant les guerres de religion, une épreuve sans précédent attendait Averbode. Après la bataille de Rijmenam, des soldats casimiriens, engagés dans l'armée des rebelles, descendirent dans la petite ville fortifiée de Zichem et vinrent piller le monastère. Le 24 août, à l'heure de la messe conventuelle, ils pénétrèrent dans l'église, firent interrompre l'office, s'emparèrent, pour les profaner, des objets du culte. D'aucuns emportèrent des manuscrits qu'ils vendirent, dans la suite, à des brocanteurs d'Anvers et de Léau. Les religieux furent forcés de se disperser et l'abbaye demeura inoccupée pendant plus d'un quart de siècle [18]).

Ces sombres années, où les armées espagnoles et les mercenaires recrutés par les Etats se rencontraient incessamment, furent fatales à la maison, demeurée à l'abandon. Des mutineries ayant éclaté en 1594 parmi les gens d'armes italiens logés dans l'enceinte fortifiée de Zichem, le gouverneur, l'Archiduc Ernest, dépêcha un tercio d'espagnols pour rétablir l'ordre. Ceux-ci vinrent camper sur les hauteurs d'Averbode, dans les bâtiments déserts du monastère, en vue de suivre de près les mouvements de l'ennemi. Au milieu

[17]) Documents sur cette construction plus loin, IV. On peut se faire une idée de l'ampleur du nouveau local par une note, du 13 septembre 1562, faisant remarquer qu'il était éclairé par cinq fenêtres au sud, chacune de 31 pieds, et par sept fenêtres au nord, chacune de 18 pieds. A. G. R. B., Archives ecclésiastiques, reg. 4963, fol. 124 et 227. — Quelques détails sur la biographie de l'abbé S'Volders dans Pl. LEFÈVRE, *Les travaux de l'orfèvre anversois Renier de Jaesveld pour l'abbaye d'Averbode durant la seconde moitié du XVI^e siècle*, dans *Revue belge d'histoire de l'Art*, 1932, t. II, p. 289-308.

[18]) Sur les épreuves de l'abbaye en 1578 voir E. VALVEKENS, *De Zuid-Nederlandsche norbertijner abdijen en de opstand tegen Spanje. Maart 1576-1585* (Université de Louvain. Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'Histoire et de Philologie, 2^e série, fasc. 18), p. 126-128. Louvain, 1929. — Dans une lettre, adressée le 9 décembre 1603 au dominicain Boyens d'Anvers, un archiviste de l'abbaye, Gilles die Voecht, écrit: « In expilatione monasterii, Casimiriani bibliothecam, quae pene tota ex manuscriptis constabat, illustrioribus voluminibus denudaverunt, eaque publice Antwerpiae prostiterunt, ita ut pauca tantummodo supersunt ». A. Av., IV, reg. 161, fol. 20^vo-21. De fait, un missel mss. conservé encore aujourd'hui à Averbode porte, sur le feuillet de garde, l'inscription: « Missale istud anno 1578 e monasterio Averbodiensi ablatum est, atque tandem anno 1584, infra octavas Visitationis beate Marie virginis, Leeuwis, in sacello clericorum repertum a quodam sacerdote Roberto, nonnisi 2 florenis Brabanticis rursus redemptum est ».

des intempéries de l'hiver, ils allumèrent des feux de bois à l'intérieur des locaux. Le 21 décembre, un incendie se déclara dans les combles d'un bâtiment et se communiqua rapidement aux toitures voisines. L'église put être préservée, mais la bibliothèque, avec ses boiseries somptueuses, fut entièrement consumée. Par bonheur, lors de leur fuite, les chanoines avaient transporté des lots importants de livres et d'archives dans les maisons de refuge d'Anvers et de Saint-Trond [19]).

Quand le calme revint, vers 1604, le prélat Mathias Valentijns ramena ses confrères exilés au bercail. A côté de la réforme disciplinaire et de la restauration matérielle, l'abbé fit de louables efforts pour élever le niveau intellectuel des membres de la communauté. Il voulut qu'ils allassent en grand nombre perfectionner leur savoir au contact de l'enseignement supérieur. Parmi les nonante-quatre religieux recrutés à Averbode pendant l'abbatiat de Valentijns, cinquante-cinq furent inscrits sur les rôles de l'Université de Louvain. Le prélat s'attacha également à faciliter l'étude au sein du monastère. Sur les instances du nonce apostolique, Pierre-Louis Caraffa, qui avait fait la visite canonique d'Averbode au mois de septembre 1628, il décida qu'une somme importante serait consacrée chaque année à l'achat de nouveaux livres [20]). Un homme parfaitement au courant de la science bibliologique de l'époque fut chargé de l'exécution de cette tâche. C'était Gilles Die Voecht, le célèbre archiviste polygraphe d'Averbode au XVII[e] siècle. Deux ans à peine après le retour de l'exil, la bibliothèque d'Averbode

[19]) « Het cloester is affgebrant anno 1594, ipso sancti Thomae, te weten die abdij ende die liberaije, ende die reste soude ook affgegaen hebben en hadden die Spaingiaerts soo groote wederstant niet gedaen ». Attestation d'un contemporain. A. Av., IV, reg. 25, fol. 34. — Des notes au sujet du transfert de livres à Anvers et ailleurs, pendant le temps de l'exil, et plus tard, au cours du XVII[e] siècle, se trouvent aux A. Av., I, reg. 450[bis], fol. 3 et 54; reg. 116, fol. 86.

[20]) Sur l'abbé Valentijns, voir Pl. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode...*, p. 4 et sv. — Des précisions sur la réorganisation de la bibliothèque sont consignées dans A. Av., I, reg. 61, fol. 251, et reg. 226, fol. 114; aux A. G. R. B., Archives ecclésiastiques, reg. 4945, fol. 267. — Dans le relictum de sa visite canonique, faite à Averbode le 6 septembre 1628, le nonce Dèce Caraffa stipule: « Quia libri supellex praecipua sunt animorum, et thesaurus sapientiae in iis reperitur, Adm. Rev. Abbas singulis annis ducentos minimum aut trecentos florenos impendat in eis coemendis. Expediet vero ex recentibus authoribus illos, sive sint Scripturae sacrae aut sacrae theologiae interpretes et auctores, sive sint vitae spiritualis magistri, aut canonum conscientiae expositores ». A. Av., I, liasse 2.

se trouvait reconstituée. Un catalogue, dressé par Die Voecht lui-même et transcrit de sa propre main, mentionne quatre-cent nonante ouvrages, parmi lesquels plusieurs incunables et une cinquantaine de manuscrits. Depuis ce moment, les acquisitions de livres se multiplièrent. On en trouve l'écho dans la comptabilité des fonctionnaires conventuels chargés de la gestion financière. Le choix des livres nouveaux trahit une préférence marquée pour les ouvrages historiques, achetés parfois, — chose moins louable, — grâce à l'aliénation de vieux manuscrits. Ce phénomène s'explique, sans doute, par les préoccupations du bibliothécaire-archiviste, déjà nommé, Gilles Die Voecht. Celui-ci se proposait de consacrer un ouvrage aux origines et au développement de la terre de Looz dont les comtes avaient fondé Averbode. A cette fin, il accumula des séries interminables de notes réunies, d'après les usages de l'époque, dans de multiples registres encore conservés. On y joignit plus tard les copies de documents archivistiques et d'œuvres littéraires qu'il avait pu se procurer en nombre tout aussi imposant, ainsi que les correspondances qu'il entretint au sujet de ses travaux avec des chercheurs qualifiés de son temps, Miraeus, Butkens, de Rijckel et autres. L'ensemble de la collection pourrait fournir des éléments suggestifs pour étudier les méthodes d'érudition qui s'ébauchent chez nous à l'aube des Temps modernes [21]).

L'impulsion donnée pendant plus de cinquante ans au culte des lettres et au développement de la bibliothèque claustrale ne demeura pas sans lendemain au sein de l'abbaye qui dominait la vallée du Démer. Déjà le successeur du prélat Valentijns, Nicolas Ambroos (1636-1648) avait été contraint d'élever un nouveau local pour la conservation des livres qui se trouva bien vite débordé [22]).

[21]) A propos de Gilles die Voecht et de son activité scientifique voir *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1913, t. LXXXII, p. XLVI et sv. Un inventaire sommaire des notes et copies rassemblées par lui a été dressé dans L. GOOVAERTS, *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, t. IV, p. 44-55. Bruxelles, 1909. — Sur les acquisitions de livres faites à cette époque, principalement par l'intermédiaire du libraire liégeois Henri Hovius, voir A. Av., I, reg. 65, fol. 158vo et IV, reg. 17, fol. 146vo et reg. 22, fol. 131. — Le catalogue de la bibliothèque abbatiale de 1606 est reproduit à l'annexe I, n° 4.

[22]) « Curam gerit abbas Ambrosii ut locus pro reponendis codicibus instauraretur, thecae in eo statuerentur novae ac pulchrae, quas omnigenae eruditionis voluminibus opplevit », écrit avec quelque emphase A. VAN BOTERDAEL, *Averbodium, antiquissima Taxandriae abbatia, ejusdem origo et progressus chronologice deductus*. Chronique mss, rédigée vers 1773. A. Av., I, reg. 172, p. 350.

Au cours des années suivantes s'ouvre, dans les annales de l'abbaye, une période de grandes reconstructions. Celles-ci s'imposaient par suite de l'état pitoyable des bâtiments, depuis les troubles du XVI[e] siècle, leur aspect vétuste devant les exigences de l'art nouveau prôné par les maîtres de la Renaissance flamande. L'initiative partit du prélat Servais Vaes, après la mort de Nicolas Ambroos en 1648. Il traça un plan d'ensemble pour la réédification de l'église abbatiale et des bâtiments qui l'entouraient, plan qui fut réalisé par étapes jusqu'à la veille de la Révolution française [23]).

Pour nous borner au local de la bibliothèque, qui seul nous intéresse ici, signalons qu'il fut reconstruit une nouvelle fois en 1713 par l'abbé Etienne van der Steghen (1698-1725), sans doute à la suite des accroissements de livres opérés sous le gouvernement de son devancier Servais Vaes [24]). Mais le rythme de ce développement ne s'arrêta point. Trente ans plus tard le prélat Simon Brauman (1736-1747) décida d'élever un édifice de grandes dimensions dont l'étage tout entier serait réservé à la bibliothèque. Perpendiculaire à celui que l'abbé venait d'achever du côté de l'aile orientale du cloître pour abriter la sacristie, la salle capitulaire et le chauffoir des chanoines, le bâtiment fut édifié dans le jardin conventuel, parallèlement au chœur de la nouvelle église construite en 1664. Le plan en fut tracé par un frère convers de l'abbaye, Grégoire Godissart († 1780)), d'après un modèle qui venait d'être réalisé en France, à l'abbaye mère de Prémontré. La guerre de Succession d'Autriche arrêta les travaux, ils furent repris en 1749 et terminés en 1752 par le successeur de Braunman, Gisbert Halloint (1749-1778).

La salle destinée aux livres, située à l'étage, mesurait une superficie de 4284 pieds carrés, soit 126 de longueur sur 34 de

[23]) L'histoire de ces différents abbés est retracée dans Pl. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode...*, p. 17 et sv.

[24]) « Bibliothecam a fundamentis reaedificavit Stephanus abbas, anno 1713 ». A. Av., I, reg. 237, fol. 96. La sollicitude du prélat Vaes pour l'accroissement des livres de la bibliothèque est attestée par son successeur, qui, parlant de lui dans sa chronique, écrit: « Bibliothecam quoque a suo praedecessore constructam innumeris, ut ita dicam, auxit et adornavit libris ». A. VANDER STEGHEN, *Chronicon succinctum et compendiosum venerabilis et insignis ecclesiae abbatialis in Averbodio...*, mss. aux A. Av., I, reg. 173, p. 116. Frais pour des livres achetés à Anvers, chez le libraire Slegers, en 1664 et 1667, A. Av., I, reg. 118, fol. 81 et reg. 261, fol. 337[vo]. Vaes fit renouveler plusieurs armoires placées dans le local en 1688. A. Av., I, reg. 236, fol. 596[vo].

largeur. Dix-huit fenêtres très élancées, semblables à celles du chœur de l'église, l'éclairaient abondamment. Les murs disparaissaient sous de lourdes boiseries en chêne, avec travées et pupitres. La voûte était ornée de motifs en bois sculpté. Au milieu du parquet était couchée une planche de noyer sciée d'une pièce, dont la longueur atteignait cent pieds, la largeur maxima $2\,^1/_2$ pieds. Boiseries et sculptures étaient l'œuvre du namurois Feuillien Houssart. Cet artiste travailla pendant plusieurs années à Averbode ; ses œuvres, dignes d'admiration, y existent encore à l'église, à la sacristie et dans la salle capitulaire [25]).

L'accroissement des livres put être réalisé à cette époque, en fonction des vastes proportions de l'édifice bâti pour les recevoir. Une seconde fois, au cours de sa longue existence, Averbode eut la fortune de posséder un bibliothécaire de talent qui mit tout son zèle à enrichir l'arsenal intellectuel de sa maison. C'était Adrien-Trudon Salé, en même temps camérier et archiviste de l'abbaye ; on lui est redevable de plusieurs répertoires rédigés dans le but de faciliter l'administration du domaine d'Averbode et qui, de ce chef, fournissent des indications utiles sur l'ancien classement des archives conventuelles. L'activité de Salé comme bibliothécaire peut être étudiée dans la comptabilité, tenue soigneusement par lui en qualité de préposé à l'administration financière. On y rencontre, à chaque page, la mention de sommes consacrées à l'achat de livres. Après la mort du gouverneur, Charles de Lorraine, c'est Salé qui négocia l'acquisition presque intégrale de la librairie du Prince en faveur des collections claustrales. En 1778, Salé succéda à Gisbert Halloint sur le siège abbatial. Ce furent, en ordre principal, ses qualités d'érudit qui lui valurent cette insigne distinction. Il ne put réaliser les espérances de ses confrères : un mal implacable l'enleva quatre ans à peine après sa promotion [26]).

[25]) Sur toutes ces constructions, voir Pl. LEFÈVRE, *Textes concernant l'histoire artistique de l'abbaye d'Averbode aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, 1936, t. VI, p. 151 et sv.

[26]) L'activité du prélat Salé est décrite dans Pl. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode...*, p. 39 et sv. Sur les achats de livres faits à cette époque, voir, dans la comptabilité de l'abbaye, A. Av., I, reg. 28, fol. 92, 137, 176, 280, 302; reg. 49, fol. 31^vo^, 45^vo^; reg. 60, fol. 7, 31, 44-45, 55, 75-76, 94-95, 112-113, 129-130, 145, 182, 206, 230, 271; reg. 206, fol. 237-238, 267-268; reg. 262, fol. 129 et sv.; reg. 273, fol. 47 et sv. Dans le journal de l'abbé Halloint on lit, à la date du 3 mai 1768: « Dedi domino provisori Salé 302 ducatos pro coemendis libris ad

La fin de l'Ancien Régime amena la suppression de l'abbaye d'Averbode. Les religieux furent dispersés, *manu militari*, le 14 février 1797. Prévoyant le sort qui les attendait, les chanoines avaient mis en sécurité la majeure partie de leurs archives, des joyaux de la sacristie et des livres de la bibliothèque. Le sauvetage avait été entrepris dès 1794, lors de la seconde invasion française, au moment où le prélat Thiels et un certain nombre de conventuels quittèrent le pays, pour se retirer à Venlo, puis à Dortmund en Prusse. Un lot d'archives ainsi que des livres de la bibliothèque fut confié à la garde du curé de Venlo, paroisse desservie par le monastère. Le reste des papiers d'administration passa en Prusse avec les fuyards, d'où ils rentrèrent à Averbode après la tourmente [27]).

La bibliothèque pourtant n'avait été sauvée qu'en partie. Près de trois mille volumes étaient demeurés à l'abbaye, nous ignorons pour quel motif. Ces derniers tombèrent entre les mains des commissaires de la République, venus pour dresser l'inventaire de tous les biens meubles et immeubles, en vertu des lois de sécularisation. L'administration centrale du Département de la Dyle donna ordre de les transporter à Louvain, au couvent désaffecté des Augustins, en attendant une destination ultérieure. La mauvaise volonté des habitants de la région fit apporter beaucoup de retard à l'exécution de cette manœuvre. Il fallut attendre jusqu'au mois de septembre 1797 pour trouver un voiturier à Diest, qui voulût se prêter à cette besogne. Dans la suite, les livres allèrent grossir les collections de la Bibliothèque de Bourgogne, devenue maintenant notre Bibliothèque Royale [28]).

Les bâtiments du monastère supprimé ainsi que ses propriétés foncières furent vendus à l'encan, comme biens nationaux. Un fripier de Bruxelles, du nom de Pierlet, acquit une partie notable des édifices conventuels, dont il enleva les matériaux utilisables pour les brocanter dans sa boutique. Toutefois, l'administration centrale

instructionem novae bibliothecae, faciunt 1781 — 16 florenos ». A. Av., I, reg. 288, fol. 193vo. L'achat d'une partie de la bibliothèque de Charles de Lorraine est signalé par A. Goovaerts, dans *Bibliographie nationale*, t. XXI, col. 197-208. Bruxelles, 1911-1913.

[27]) La suppression de l'abbaye est décrite dans Pl. Lefèvre, *L'abbaye norbertine d'Averbode...*, p. 51 et sv.

[28]) Dénombrement des livres saisis à Averbode par le commissaire de la municipalité de Montaigu, sur les ordres des administrateurs du Département de la Dyle, le 24 juin 1797. Voir Documents, V.

s'était réservée les sculptures et les tableaux de l'église, les boiseries de la bibliothèque, avec son parquet somptueux, objets réputés comme œuvres d'art sans pareilles dans tout le Département. Ils devaient être utilisés dans l'aménagement des nouveaux locaux de l'Ecole Centrale, que l'on se proposait d'ouvrir incessamment à Bruxelles. L'enlèvement des pièces susdites eut lieu durant le mois de février 1798, non sans véhémentes protestations de la part des acquéreurs de l'immeuble. Elles furent transportées par bateau à Bruxelles. Après avoir figuré pendant de longues années dans la salle de lecture de la Bibliothèque royale, — qui succéda en 1802 à l'Ecole centrale dans les locaux de l'Ancienne Cour, — armoires et boiseries ont pris place au Musée du Jardin Botanique [29]).

Nous avons rappelé plus haut qu'au moment du retour des armées françaises en Belgique, des conventuels d'Averbode se réfugièrent en Hollande, puis en Allemagne. Ils avaient emmené les archives et une partie des livres de la librairie. Ces derniers, et quelques caisses remplies de registres, avaient été confiés au curé de Venlo. Dans la suite, le dépôt revint en Belgique et fut placé dans la cure d'Opitter où résidait, en 1818, un religieux de l'ancienne abbaye, Ignace Sleurs. Ce personnage s'était engagé à les tenir secrètement dans son presbytère, en attendant la restauration du monastère, que l'on espérait imminente.

Mais l'affaire fut ébruitée, et, le 11 novembre 1818, le juge de Paix du canton de Brée fit une descente sur les lieux. Il découvrit une série importante de livres, des caisses contenant des reliques et un stock d'archives. Ces dernières furent confisquées séance tenante et déposées au bureau de l'enregistrement à Brée. On les transféra, un peu plus tard, au dépôt général des Archives de l'Etat formé à Bruxelles. Quant aux livres, ils demeurèrent provisoirement en place, mais on apposa les scellées sur la chambre où ils étaient réunis. Le 8 septembre de l'année suivante, le curé Sleurs reçut ordre de les remettre au Gouvernement. Il refusa énergiquement

[29]) La vente des bâtiments du monastère fut faite, le 17 mars 1798, à Jacques-Joseph Beau, Jean Baptiste Nijs, Jean-Philippe Pierlet et Henri Joniaux de Bruxelles, pour la somme de 650.000 livres. A. G. R. B., Fonds de la vente des biens nationaux, affiche 70, n° 31. — Sur les écoles centrales, instituées en 1795, voir J. De Vreught, *L'école centrale à Bruxelles, 29 mai 1797 - 22 décembre 1802*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927-1928, t. XXXIII, p. 340-358, et A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 367 et sv. Bruxelles, 1845.

et rédigea sur le champ un long mémoire pour justifier sa conduite. Le document est daté du 11 février 1820. L'auteur assurait que les volumes en question étaient des doubles de la bibliothèque, donnés aux religieux pour leur usage particulier. Ils n'avaient donc pas été compris dans l'inventaire dressé lors de la suppression. Les religieux les avaient emportés en quittant le pays. Cachés par eux à Venlo de 1794 à 1818, ils se trouvaient à Opitter depuis cette dernière date. La bibliothèque elle-même était passée depuis longtemps à Bruxelles. L'administration des Domaines fit démentir ces allégations. Ce sont des faux-fuyants, assurait-elle, inventés de toute pièce pour le besoin de la cause. Le curé Sleurs sent parfaitement que la partie est perdue : il offre un dédommagement de 2000 florins pour n'être plus inquiété. Les trois à quatre mille volumes conservés dans sa cure ne sont pas des doubles appartenant aux moines à titre privé, mais une partie de la bibliothèque claustrale ; l'autre partie avait été expédiée en Allemagne lors de l'invasion. D'aucuns se rappelaient avoir recueilli jadis des exemplaires échappés par mégarde au transport et égarés dans les bois d'Averbode. Ramenés en 1800 à Venlo et momentanément dispersés dans des maisons particulières, les volumes avaient été réunis à Opitter par Sleurs. Celui-ci altérait donc sciemment la vérité. Les livres devaient être restitués à leur propriétaire légal, le Gouvernement. Malgré une protestation commune, signée le 4 octobre suivant par dix-sept ex-conventuels d'Averbode, l'Administration des Domaines eut gain de cause. Le 20 mai 1821, un arrêté du roi Guillaume déclara que la collection saisie à Opitter appartenait à l'Etat, sauf quelques ouvrages, reconnus comme étant la propriété personnelle du curé Sleurs.

Ainsi fut fixé le sort des dernières épaves de la librairie, réunie de siècle en siècle par les chanoines de l'ancienne abbaye campinoise. On les envoya, le 25 octobre 1821, à la nouvelle université de l'Etat fondée à Liège, pour y servir de noyau à la bibliothèque académique [30]). Les volumes s'y trouvent toujours, avec quelques manuscrits précieux du XII[e] et du XIII[e] siècle provenant du même monastère [31]).

Pl. LEFÈVRE, O. Praem.

[30]) Voir plus loin, Documents, VI.

[31]) M. GRANJEAN, *Bibliothèque de l'Université de Liège. Catalogue des manuscrits*. Liège, 1875.

I. — Catalogues de livres.

1) *Catalogue de la bibliothèque claustrale dressé vers 1400.*

Tytuli librorum jacentium in libraria istius monasterii Averbodiensis.

Item primo Apocalipsis cum glosa.
Item evangelium sancti Luce et evangelium sancti Johannis cum glosis suis.
Item Parabole Salomonis et Ecclesiastes et Cantica canticorum cum glosis suis.
Item Ezechiel cum glosa.
Item Job et Daniel cum glosis.
Item Jheremias cum glosa.
Item expositio super Leviticum.
Item tres libri expositionis venerabilis Bede de tabernaculo Dei, cum misticatione templi Salomonis ac cum XXXI questionibus ejusdem ad ..... [a]), necnon cum libro allegorice explanationis libri Thobie.
Item Origenes in Genesi, Exodo et Levitico.
Item omelie Adamancii Origenis in libris Numeri, Judicum et Regum.
Item Origenes in Ysaia, Jheremia ac Ezechiele, Prophetis et Canticis canticorum.
Item Ysidorus super vetus testamentum.
Item commentum super Matheum.
Item liber Jheronimi presbiteri de ebraicis questionibus, de interpretacione ebraycorum nominum veteris et novi testamenti, de locis habitacionis Ysrahelite plebis, glose divinorum librorum ac sermo magistri Hugonis ad novicios.
Item glose super psalterium.
Item adhuc alie glose super psalterium.
Item Augustinus super *Beatus vir* usque *Judica Domine nocentes.*
Item Augustinus super *Judica Domine nocentes* usque *Quid gloriaris.*
Item Augustinus super *Domine exaudi* primum *Ad Dominum cum tribularer* [b]).
Item Augustinus super *Ad Dominum cum tribularer* usque ad finem.
Item prima pars moralium Gregorii pape super Job.
Item secunda pars moralium beati Gregorii super Job.
Item tercia pars moralium supra Job beati Gregorii pape, cum forma consecracionis altaris et benedictionis lintheaminum, capsarum ubi reliquie recluduntur, et baptisterii.
Item quarta pars moralium beati Gregorii pape supra Job, cum sermonibus de Sacramento et *Servo fideli.*

[a]) Mots illisibles dans le document.
[b]) Le scribe a écrit distraitement: *contribularer.*

Item quinta pars moralium, cum exemplis sanctorum patrum de quatuor virtutibus.
Item sexta pars moralium beati Gregorii pape super Job.
Item exposicio Gregorii super Ezechielem prophetam ad Marianum episcopum.
Item libri IIII^{or} Amalarii de divinis officiis per circulum anni ad missam, editi ad Karolum imperatorem.
Item Ysidorus ethymologiarum.
Item excerptum libri de civitate Dei, cum omelia domini Ancelmi archiepiscopi super evangelium *Intravit Jhesus quoddam castellum*, ac sermone beati Augustini de Assumptione beate Marie virginis.
Item Pastorale sancti Gregorii. Et liber de pugna viciorum atque virtutum cum misticacione XII lapidum.
Item Cantica canticorum cum exposicionibus suis, cum conclusione sua et causa probabilis cui lectio de laude sapientie de sancta Maria legatur.
Item sermones beati Bernardi abbatis super Cantica canticorum numero lx^{a}, cum hystoria dedicacionis basilice sancti Michaelis archangeli.
Item prima pars quadraginta omeliarum beati Gregorii pape, in qua viginti omelie continentur.
Item exposicio beati Gregorii pape super Ezechielem prophetam ad Marianum episcopum.
Item gemma anime, de divinis officiis, cum misticacione tabernaculi testimonii ac indumentorum Aaron summi sacerdotis.
Item 2^{us} liber magistri Hugonis de sacramentis christiane fidei.
Item liber de virginitate qui *Virgo* nuncupatur.
Item liber de viduitate qui *Vidua* intitulatur.
Item quartus summarum magistri Petri de sacramentis ecclesie.
Item sermones.
Item passus editus de ecclesiastico interdicto, cum decretali *Alma mater* et summa magistri Gauffridi de Trano, domini pape subdyaconi et capellani, supra quinque libros decretalium.
Item summa confessorum.
Item summa Raymundi.
Item decretales.
Item decretum.
Item sermones.
Item adhuc duo parvi libri cathenati.
Item adhuc tres parvi libri noviter cathenati.

A. Av., I, reg. 3, dernier folio non numéroté.

2) *Catalogue des livres conservés au refuge d'Averbode à Louvain, transportés à Cologne en 1442 et rentrés à Averbode en 1447.*

Item Decretales in uno parvo volumine.
It. Decretum.
It. prima pars Summe Hostiensis.
It. Summa Johannis confessoris.
It. parvum volumen Trancreti super decretalibus.
It. Innocentius super decretalibus.
It. secunda pars Hostiensis.
It. Sextus decretalium cum glosa.
It. Summa Azonis.
It. Liber physicorum Aristotelis.
It. glosa super decreto.
It. Questiones morales philosophie, in pergameno.
It. Epistole Pauli.
It. Parabole Salomonis.
It. Sermones Sacre Scripture.
It. glosa super epistolis Pauli.
It. Summa Pisani.
It. Summa Raymundi.
It. unum Matutinale.
It. liber continens diversas materias juris et inchoatur: *Dicturi.*
It. Pastorale Gregorii pape.
It. Casus Bernardi qui incipit: *Rex pacificus.*
It. alius liber incipiens: *Pedes eorum, pedes recti.*
It. Mandagotus de electione.
It. Catholicon, in papiro.
It. decretales sine glosa.
It. antiqua compilatio decretalium.
It. Expositio Haymonis super Ysayam prophetam.
It. Summa Raymundi super decretalibus.
It. Sermones Guidonis predicatoris.
It. unum breviarium novum.
It. alii diversi libri, ad numerum XVIII.
It. parvum missale.

A. Av., I, reg. 14, fol. 166v-167 et 168.

3) *Catalogues de livres conservés dans les cellules des religieux au XVIe siècle.*

Livres trouvés dans la cellule de Louis Patroens de Vorst, diacre, en 1544, décembre 13.

Postille majores super quatuor evangelistis.
Dictionarius pauperum.
Sermones *Dormi secure* (spectat ad fr. Danielem de Leuwis).

Sermones discipuli de sanctis et tempore.
Enchiridion beati Augustini, in parva forma, cum diversis libris seu tractatibus in uno volumine.
Ludolfi Carthusiensis, in magna forma.
Novum testamentum, in minori forma.
Donatus.
Torrentinus.
Textus logice.
Hore beate Marie virginis.
Psalterium.
Orationes Ovidii et Georgica Virgilii.

A. Av., I, reg. 15, fol. 242.

Livres trouvés dans la cellule de Martin Back de Bergheyck, diacre, en 1544, décembre 13.

Postille evangeliorum et epistolarum.
Breviarium integrum.
Unum non integrum.
Pars estivalis.
Pars hiemalis.
Psalterium.
Expositio super psalterium.
Fabule Ysopi.
Unum collectorium per ipsum scriptum.
Enarrationes in primos quatuor libros Eneidis.
Nicolaus Perottus.
Opusculum de quatuor orationibus.
Libri quinque Ovidii, in parva una forma.
Psalterium adhuc unum.
Jacobi Marcii.
Colloquia Erasmi.
Herbarius in duytsche.
Item parvum suum manuale per ipsum scriptum, et adhuc unum.
Item liber cum papiro.
Item parvus grossus lineus saccus cum diversis brodiis.
Biblia.
Liber impressus diversarum rerum.

A. Av., I, reg. 15, fol. 243 r-v.

Livres trouvés dans la cellule de Guillaume Ermii de Quaeyenbrek, sous-diacre, en 1549, août 29.

Liber primus heroum Ovidii.
Adagia Erasmi.
Phisicalia conscripta.

Quintilianus rhetor.
Jacobus Marinus.
Despauterius.
Liber de re Hortensii.
Opera Virgilii.
Politica Aristotelis.
Predicabilia Aristotelis.
Textus Phisicus.
Pappa Johannis Murivellii.
Erasmus de copia verborum et rerum.
Christophorus Longius.
Rodolphus Agricola.
Johannes Despauterius.
Institutiones in linguam grecam.
Opera Mantuani.
Murivellius de componendis versibus.
Terrentius Juventus.
Lonchelica Erasmi.
Horatius.
Liber elegantiarum Laurentii Valle.
Dialectica Tietelmani.
Enchiridion de copia verborum.
Cato.

A. Av., I, reg. 15, fol. 245v-246.

Livres trouvés dans la cellule de Mathieu Verhoeven de Castel, sous-diacre, en 1549, août 29.

Sermones discipuli.
Biblia.
Orationes familiares Ovidii.
Despauterius, de figuris.
Prosodia Macropedii.
Hymni ecclesiastici.
Despauterii institutiones.
Salustius.
Marinus.
Institutiones grecanice.
Declinationes nominum.
Donatus.
Anzelmus.
Colloquia Erasmi.
Psalterium Campense.
Devotionale.
Dialectica Titelmanni.
Dialectica Cesarii.
Dialectica.

Pappa.
Terentius.
Lucianus.
Enchiridion.
Moralia Catonis.
Eleonardus.

A. Av., I, reg. 15, fol. 246r-v.

Liste dressée en 1572 des livres appartenant à Jérôme Vriesen († 1631).

Epistole Bernardi.
Textus Magistri Sententiarum.
Libri de imitatione Christi.
Methodus confessionis.
Enchiridion sacerdotum.
Vita sacerdotum.
Liber de arte bene vivendi et moriendi.
Cura clericalis.
Liber Edmundi archiepiscopi, perutilis religiosis.
Opusculum aureum anime peccatoris.
Seneca, de quatuor virtutibus cardinalibus.
Catechismus Joannis Feri, Petri Canisii et Jacobi Scepperi.
Hore Marie, secundum usum Premonstratensium.
Opus bibliorum, spero me recepturum a fratre ... [a]).
Psalterium reliqui in conventu, quod inveniri non potuit.
Similiter horas Marie secundum usum romanum, cum perpulchris quibusdam orationibus illis adjunctis.
Lexicon Ambrosii Calepini.
Dictionnarium latino-germanicum Petri Dasypodii.
Epitome adagiorum Erasmi Roterodami.
Libellus Joannis Ludovici de conscribendis epistolis.
Item Erasmi Roterodami de conscribendis epistolis.
Synonima Dominici Sylvii.
Epistole familiares Ciceronis.
Opus Vergilii.
Epistole Horatii.
Commentaria Julii Cesaris de Bello Gallico.
Laurentii Valle.
Evangelia greca.
Institutiones in linguam grecam.
Colloquia Hermanini Hessi, cum fabulis Esopi.
Prima et secunda pars Joannis Despauterii etc.

A. Av., I, liasse 5, cahier 5.

a) Nom pas indiqué.

Catalogue de livres laissés à Louvain ayant appartenu à Augustin Loycx († 1611).

Concilium Coloniense.
Concilium Tridentinum.
Novum Testamentum, cum brevibus scoliis.
Compendium totius theologie.
Libellus de celibatu sacerdotum, cui adjunctus est Euripus.
Methodus confessionis.
Omnes epistole Pauli, cum commentariis cujusdam auctoris.
Psalterium, cum paraphrasi Johannis Campensis.
Psalterium graeco-latinum.
Loci communes Johannis Eckii.
Epitome quatuor librorum Magistri Sententiarum.
Summa christiane doctrine, Canisio auctore.
Libellus in quo continentur omnes prophete.
Grammatica hebraica.
Institutiones sancti Leonardi cum scoliis.
Liber septem sermonum de septem festivitatibus beate Marie virginis, cui adjuncti sunt libelli divi Augustini et divi Ambrosii de Sacramento Eucharistie.
Augustini de Spiritu et litera et Hosii cardinalis.
Proverbia Sapientiaque Salomis, cum Ecclesiaste et Ecclesiastico.
Libellus auctorum prohibitorum.
Flores Aristotelis et Terentius, in parva forma.
Precationes Johannis Fabri.

A. Av., I, liasse 5, farde 5.

Catalogue de livres mis à la disposition des novices vers 1630.

Alvares de Pas de quotidiana virtutum exercitatione.
Ambrosius de vocatione gentium.
Antonius Flaminius in Psalmos.
Alchabitus de Rampelogis figurarum Bibliae.
Aristotelis moralia.
Antonius de Molina de sacerdotio.
Bibliana sacra latina Plantinianae editionis.
Catechismus romanus cum Concilio Tridentino in uno tomo.
Cornelius a Lapide in Pentateuchum, in omnes partes majores et minores, in Epistolas Pauli, in Acta Apostolorum, in Epistolas canonicas et in Apocalypsim, sex tomi in rubro corio.
Calepinus.
Colloquia septem linguarum.
Conciones mss. in omnes fere dominicas et festa.
Dionysius Carthusianus de Quatuor novissimis.
Dictata in 1^{am} partem usque ad sanctam Trinitatem, in 1^{am} 2^{ae}, in 3^{am}, in 2^{am} 2^{ae}, bis de sanctis, de jure et justitia, in Evangelia, in Acta Apostolorum, in Epistolas Pauli.

Dictata philosophica.
Decreta synodi Leodiensis diocesis.
Doctrina veteris et catholicae Ecclesiae de Septem Sacramentis.
Emmanuelis Sa Casus.
Exercitia quotidiana, gallice.
Francisci Costeri conciones latinae omnes de tempore.
Francisci Costeri meditationes de Passione.
Francisci a Victoria summa Sacramentorum.
Francisci Titelmanni Physica.
Francisci Toleti Casus.
Francisci Polygrani conciones a Pentecoste usque ad Adventum.
François Chappuys Remèdes contre la peste.
Hieronymus Drexelius de Aeternitate.
Hubertus Scutteputeus de sanctae vitae institutione.
Hunnaei Logica.
Un horologe des princes.
Henrici Spondani Annales.
Joannes Ferus in Job.
Joannes Corropperi beatae vitae institutio.
Joannis Piloti Grammatica gallica.
Instruction pour scavoir bon brouet, choux, etc.
Joannes Drusii exhortatio ad Praemonstratenses.
Jacobi Marchant Catechismus sive hortus pastorum.
Ludovici Makeblijde Catechismus.
Leonardi Lessii de jure et justitia.
Ludovici Granatensis Conciones de tempore a Pentecoste usque ad Adventum. Item de vitae christianae institutione, gallice, secunda pars.
Liber Prophetarum omnium et duo Machabaeorum.
Laurentius Lantmeeter de veteri clerico.
Martinus Bonacina de casibus conscientiae.
Modus pronunciandi linguam gallicam.
Nicolaus Lyranus in totam Sacram Scripturam, in tribus tomis.
Nicolai Saliceti preces.
Novum Testamentum flandricum, bis.
Nomenclator.
Nicolai Clenardi Grammatica hebraica.
Nicolai Zeydeis Proverbia gallica.
Officium beatae Mariae secundum usum nostrum.
Petri Bes Conciones omnes de tempore et de sanctis et de quatuor novissimis, in duobus tomis.
Conciones Petri Chrysologi.
Petri Binsfeldii Enchiridion.
Postillae in Evangelio, bis.
Robertus Bellarminus in Psalmos.
Rhetorica.
Repertorium in undecim libros Augustini.
Thomas a Kempis de imitatione Christi.

Caroli Scribani de religiosa gubernatione, tomi duo.
Exercitia pietatis sanctae Gertrudis.
Vita beati nostri Joseph.
Exercitia spiritualia fratris Joannis Michaelis.
Hieronymus Platus de bono status religiosi.
Libellus Alphonsi Madriliensis de methodo inserviendi Deo, bis.
Claudius Viepromontius de penitentia.
Meditationes Sclusili.
Thomas a Kempis de imitatione Christi, bis.
Augustini meditationes, Soliloquia, manuale ; Bernardi, Anselmi contemplationes idiotae, omnia ista in uno libello, sexies.
Instructio magistri novitiorum per fratrem Joannem a Jhesu Maria, semel in uno tomo.
Item instructio novitiorum, etiam in uno tomo.
Item instructio magistri novitiorum et instructio novitiorum in uno tomo, bis ejusdem auctoris.
Speculum disciplinae Bonaventurae, semel.
Exhortatio ad Praemonstratenses.
Officium beatae Mariae secundum usum nostrum.
Triumphus sancti Norberti et Echo sancti Norberti triumphantis, in uno tomo.
Psalteria sex.
Libellus de ritu celebrandi missam.

Libri servientes usui pastoris Averbodiensis sunt hi:
Ludovici Makeblyde catechismus.
Sinodus Leodiensis diocesis.
Pastorale Leodiense et Mechliniense.
Et liber in quo scribuntur nomina conjugatorum et mortuorum in hac nostra ecclesia Averbodiensi.

Libri fratris Adriani Wellens:
Bellarminus in Psalmos.
Catechismus romanus.
Lessius de jure et justitia.
Concilii Tridentini decreta et declarationes cardinalium.
Controversiae Becani.
Conincks de Sacramentis.
Becanus in primam secundae.

Libri Aegidii Plesbeeck:
Dictata incompacta in secundam secundae, in logicam et metaphysicam.
Meteora Froidmondi.

A. Av., I, liasse 5, n° 5.

4) *Catalogue de la bibliothèque claustrale dressé par le bibliothécaire, Gilles Die Voecht, en 1606, complété par lui dans la suite.*

Indiculus bibliothecae Averbodiensis
digestus anno 1606, 10 Aprilis

A

Abbas Panormitanus super jus canonicum, 2°, in 8 libris.
Abbas Panormitanus super 3^{um} decretalium, in 8 libris.
Adrianus 6^{us} in 4^{tum}, cum quaestionibus quodlibeticis. Quae quaestiones etiam sunt cum Palude.
Albertus Pius Carpensis in Erasmum.
Aloysii Lipomani, cathena in Exodum.
Aloysii Lipomani, vitae sanctorum, sed non integrae, in 3 tomis.
Alphonsus a Castro, adversus haereses.
Ambrosii Calepini, dictionarium, 3^{io}. Nunc solum bis.
Ambrosii opera novae et veteris editionis. Nunc solum videntur semel.
Angeli de Clavasio, summa, bis.
Anselmus in epistolas Pauli et adhuc semel omnia ejus opera nova.
Antonini summa in 4, compactus 16, et repertorium separatim.
Antonini historia in tribus partibus.
Antonii Corseti repertorium in abbatem Panormitanum.
Archidiaconus super decretum.
Arethae in Apocalypsim commentaria.
Arnoldi Theodorici de Roterdam Remissorium juris.
Astaxani summa.
Antates artis et ceterorum philosophorum.
Adonis Viennensis episcopi martirologium, inscriptus in pergameno.
Antonii Molinae instructio sacerdotum.
Augustini Barbosch remissiones doctorum.
Athanasii opera, 2°, et semel cum divo Leone.
Augustini opera novae editionis in 6 tomis ; preterea omnia fere opera veteris editionis in 16 libris ; preterea super Psalmos, mss. in duobus tomis, et de Civitate, 4°, semel cum commentariis Vives. — Libri confessionum, mss.
Aurelii Cassiodori expositio in psalmos (constitit 3 gros.). Item opera ejus nova.
Alphonsi Salmeronis in Novum Testamentum, commentaria in septem tomis.
Alberti Pighii ecclesiastica hierarchia.
Augustinus de civitate Dei, mss. ex Balen.
Alphonsi Annae S. Jesu., concionum tomi tres.
Adami Salboldi homiliae.
Adamus predictus in Isayam, bis. Item in epistolas Pauli.
Antonis Coberge Malleus maleficarum.
Antonis d'Ouroultii catechismus in duobus tomis.

Armilla aurea.
Alvarez de Pas de spiritualibus exercitiis, tomi 3.
Alberti Magni libri tres philosophici.
Augustinus Torniellus.
Andreas Victoresli notationes ad castum Talet.
Andreas Masius in Josua.
Alphonsus a Castro contra hereses.
Alphonsus Madriliensis cum Laurentio Justiniano.
Alphonsus Tosta in scripturam, in 13 tomis.
Arnobius opera.
Ambrosius Catarinus in epistolas Pauli.
Aurea rosa super evangelia.
Annosus Verementanus.
Aristotelis logica, physica et ethica.
Adriani Hoffstadii conciones eucharisticae.
Abrahamus Bzorius, polonus, 15 tomis.

B

Baldus super instituta.
Bartholdus super authenticas et consilia ejus et super ff. novum, et super infortitiatum vetus et super secunda parte infortunati.
Bartholdus et Angelus super instituta, 2°.
Basilii opera.
Biblioheca sancta in 9 tomis.
Bartholomei de Medina in 2am 2ae divi Thomae ; item in 1am 2ae.
Bartholomei Anglici de proprietatibus rerum, 2°.
Beda in lamentationes Jeremiae, mss., et de tabernaculo et liber 30 quaestionum, mss. ; item novae editionis in 3 tomis.
Benedicti Pereri commentaria in Genesim in 4 tomis et 1um vetus et in Exodum et in epistola ad Romanos.
Bernardi opera, 2°, veteris et novae editionis et epistolae 3io, deinde mss.
Bernardini de Senis sermones, mss.
Bonaventura vetus in 2um Sententiarum in 2 tomis ; noviter in 4 tomis ; item vita S. Francisci.
Biblia e versione Pagnini et Vatabli.
Biblia teuthonica, 3io.
Biblia manuscripta in pergameno.
Benedictus Arias Montanus in Isayam.
Bartholomeus Fumus de casibus.
Bernardini de Busco Mariale.
Boetius de consolatione philosophiae.
Biblia Clementina, bis.
Biblia Joannis Benedicti.
Biblia Bartholomei Gravii.
Item alia, impressa Antverpiae apud Birck Manim.
Biblia greca.
Novum testamentum grecum.

Biblia, impressa anno 1462.
Biblia, impressa anno 1477, 2°.
Biblia, impressa.
Biblia parva.
Bonaventurae speculum disciplinae.
Bartholomei Fumii Armila, ex domo mortuaria fratris Joannis Hermanni.
Bernardini de Busti, Mariale.
Bonaventurae opusculum de celebratione missae et alia.

C

Cassiani opera.
Caesarius Baronii tomi IX ; item 12 tomi ; item martyrologium.
Ciceronis aliquot libri.
Cyrilli Alexandrini opera in duobus tomis.
Cyrilli Jerosolimitani opera, 2°.
Cypriani opera bis.
Commentarius mss. super Clementinas.
Commentaria Antonini mss. in Parabolas et Ecclesiasticum.
Commentaria anonimi mss. in Jeremiam et Ezechielem.
Commentaria anonima mss. in Genesim, Leviticum, Sapientiam, Marcum et Apocalipsim.
Commentarius anonimus mss. in 4 evangelistas.
Commentarius in Isagogem Porphirii.
Commentarius anonimus mss. in Mattheum.
Commentarius mss. in decretum Gratiani.
Commentarius alius mss. in decretum Gratiani.
Commentarius mss. in epistolas Paulinas.
Commentarius mss. in Job et Danielem.
Commentarius mss. in Psalmos.
Commentarius mss. in Leviticum.
Catechismus sive modus tradendi doctrinam catecisticam per sodalitiam Leodiensem.
Commentarius mss. in decretales.
Compendium theologiae veritatis.
Concordantiae bis.
Concilium Tridentinum, bis cum catechismo Romano semel.
Conciliorum nova editio in 5 tomis et vetus in uno.
Conrardus Gesnerus de aquatilibus.
Cornelii Jansenii concordia (bis). Item in psalmis bis et in libris sapientialibus semel, novus, constitit 9 gros, 10 stuf.
Cornelii Mussi conciones in duobus tomis.
Chronica chronicorum.
Clementis Romani constitutionum libri 8, cum explicationibus Francisci Turriani.
Clementis Alexandrini opera, ex legato Joannis van Lummen.
Cornelii Jansenii tractatus in psalmo I°.
Cornelius a Lapide in omnes divi Pauli epistolas, bis ; item in Pentateuchum ; item in prophetas in duobus tomis.

Caii Solii Sidonii Apollinario opera.
Concilium Cameracense.
Concilia Mechliniensia duo.
Christiani Adichovii theatrum terrae sanctae.
Christophorus Madrivius de frequentia communionis.
Corpus juris canonici, editum jussu Gregorii XIII, ex libris fratris Judoci.
Conrardus Licothenis apophlegmata ; est fratris Michaelis Vellem.
Concilium Coloniense.
Concilium Cameracense.

D

Decretum Gratiani, in nova et in antiqua forma, bis.
Decretum Gregorii IX, in nova et antiqua forma, bis.
Didaci Covarruviae opera.
Digestum novum.
Digestum vetus.
Decretalium sextus, in nova et antiqua forma, bis.
Decretalium libri 20.
Decisiones Rotae.
Decisiones Concilii sive cardinalium.
Dionisii Carthusiani enarrationes in Evangelia, deinde homiliae in Evangelia, Epistolas, Actus apostolorum et Apocalipsim ; commentaria in prophetas majores et hagiographos Job, Judith, Esther, Thobiam, Esdrae, Machabeorum, Proverbia, Ecclesiasticum, Cantica canticorum, Sapientiam, Ecclesiasten, tomus 1^{us} operum ejus minorum, 10 libri.
Discipuli sermones in promptuario miraculorum, 2°.
Dominicus Soto in 4^{tum}.
Guilhemus Durandus in 3 et 4 ; deinde adhuc noviter excussus.
Dormi secure, 2°.
Didacus Stella in Lucam cum Leone.
Dictionarium gallico latinum, in 4°.
Destructorium vitiorum.
Dictatorum libri 4 in Genesim, Josue, Acta et Evangelia.
Item de Incarnatione, bis.
Item de fide, spe et charitate.
Item de jure et justitia.
Item 1^{a} 2^{ae}.

E

Ephrem opera nova et mss.
Epiphanii opera.
Evagrii historiae.
Evangelium Nazareorum, mss.
Eusebii Caesariensis historiae.
Eusebii chronicon.
Euthimus in 4 evangelia, 2°, et in Psalmos.
Emanuel Sora in Scripturam (habet R^{dus} D^{nus}).

Eusebii Enissen homeliae.
Enchiridion tractum juris utriusque.
Emanuelis Vega assertiones de Eucharistia.
Eunodii Lirinensis opera.
Egidius Topiarius in 2 tomis supra Evangelia et Epistolas.
Egidius Regius de sacramentis.
Emanuelis Roderici in questiones regulares, in tribus tomis.
Emanuelis Sa aphorismi et in Scripturam.
Emanuel Roderiques de religione.

F

Felinus de exceptionibus et de judiciis et de consuetudinibus.
Francisci Petrarchae opera.
Francisci Suarez opera omnia quae extant, scilicet libri in 1ª parte, in 3ª parte, 4ª parte, phisica, de legibus, de Religione, opuscula varia.
Francisci Toleti expositio in Lucam et Joannem et in libros de anima.
Franciscus Ribera in 12 prophetas et Apocalipsim et de templo Salomonis (ex pecunia Joannis Vander Linden).
Francisci Turriani libri 5 pro canonibus apostolorum et decretalibus.
Francisci Toleti summa de casibus et in eam annotationes Francisci Victorelli.
Francisci Samaris sacerdotale, ex dómo mortuaria fratris Joannis Hermanni.
Francisci Costeri conciones, in duobus tomis, teutonici, ex domo mortuaria fratris Joannis Hermanni.
Fulgentii opera.
Francisci Costerii conciones, in duobus tomis, teutonici ex libris fris Matthiae Berchmans. Item de sanctis, bis ; item super Epistolas, bis. Item ejus enchiridion praecipuarum controversiarum nostri temporis, bis.
Francisci Harei vitae sanctorum.
Francisci Poligrani conciones, partes 4.
Franciscus Cumel in Thomam.
Francisci a Victoria summa.
Franciscus Lucas in 4 evangelia ; item ejus supplementum in Joannem et ejus sermones.
Franciscus Garsia del Valle, in 2 tomis.
Franciscus de Mendoza in duo capita primi libri Regum.
Francisci Titelmanni elucidatio in omnes psalmos.
Francisci Titelmanni elucidatio in epistolas canonicas.
Francisci Titelmanni elucidatio in Job et in Cantica.
Francisci Affligemiensis abbatis de gratia, libri 12.
Franciscus Suarez de fide, spe et charitate.
Franciscus Suarez in 1am partem partis 2ae divi Thomae, de Deo, de opere sex dierum et de anima.
Franciscus Suarez de Deo et de angelis.
Franciscus Suarez de Gratia, unus tomus.

G

Gabriel Biel in Magistrum et in canonem, ter, et sermones.
Glossa ordinaria in scripturam, in 2 tomis.
Goffredus mss. super decretales.
Gregorii Magni opera, 2°, et preterea mss. de homilia, in parva forma, et adhuc 40 homiliae cum dialogo pastorali et in Cantica, Parisiis edita anno 1500.
Gregorii Nazianzeni opera.
Gregorii Nisseni opera.
Guidonis de Monte Rocherio manipulus curatorum, bis.
Guilielmus Altisiodorensis in Magistrum.
Guilielmi Durandi rationale divinorum, 2°, semel mss.
Guilielmi Hameri expositio in Genesim.
Guilhelmi de Pelsaldi summa virtutum et vitiorum et sermones.
Guismundi opusculum de veritate carnis Christi, 2°.
Guilhelmi postilla super Epistolas et Evangelia.
Guilhelmi a Gouda expositio.
Guilhelmi Estii in Magistrum, duo tomi ; item in omnes epistolas Pauli, cum supplemento Bartholomei Petri.
Gabrielis Inchino conciones, in 2 tomis.
Godscalci Holen sermones dominicales super epistolas Pauli.
Guilhelmi Aloth thesaurus biblicus.

H

Haymo in Isayam, mss.
Haymo in 12 prophetas.
Henrici Helmesii conciones in Evangelia.
Henrici Henriquez summa moralis.
Henrici Herp sermones, 2°.
Henrici Lancelotz in epistolas Judae.
Honorii Augustodunensis expositio super Cantica, una cum sigillo beatae Mariae.
Homiliae doctorum, 3^io^, et semel mss. in duobus tomis.
Hostiensis summa, 4^to^, bis mss.
Hostiensis super 5 libros decretalium libri 2.
Hugonis expositio missae cum simili adjuncto anonimo, mss.
Hugonis Cardinalis postillae in Evangelia.
Hugonis de Prato sermones.
Hector Pintus in Ezechielem.
Henrici Cuyckii preces liturgicae.
Hugonis cardinalis predicatoris *Speciem sacerdos*.
Henrina Spondanus.
Hugonis de sancto Victore opera.
Hylarii opera.
Herbertus Rosweydus de vitis patrum.
Historiae ecclesiasticae scriptores.
Humbertus de eruditione religiosorum.

Historia scolastica.
Historia longobardica.
Henricus Willot.
Henricus a Gandavo, in 2 tomis.

J

Jacobi de Voragine Aurea legenda, 3^{io}, et ejus sermones.
Jacobi Philippi supplementum chronicorum.
Jeronimi opera, 2°, marianianiae editionis in tribus tomis, et Erasmicae in tribus tomis, et preterea una pars 3^{io}.
Jeronimi Torrensis confessio augustiniana.
Jeronimi Laureti Silva allegoriarum.
Jeronimi Emseri Novum Testamentum, teutonice.
Jeronimi Plati de bono status religiosi.
Jan Bottelgiers summa rurael.
Infortiatum.
Innocentius III de misterio missae, mss. et sacramento altaris, 2°.
Instrumentorum formularius.
Joachimus Minsingerus super instituta.
Joannes Chrisostomi opera, 3°, Basileae in 5 tomis ; et praeterea 3° in Mattheum, Joannem, epistolas Pauli et Genesim.
Joannis Damasceni opera.
Joannis de Gerson opera, in 4 tomis, duo opuscula separata.
Joannes Azorii institutiones morales, in 3 tomis (19 gros. 10 stuf.).
Joannes de Lapide resolutorium dubiorum circa celebrationem missae.
Joannes Molanus de sanctis Belgii et de imaginibus, in 2^{us} voluminibus, ex domo mortuaria fratris Joannis Hermanni.
Item de canonica.
Joannes Malderus episcopus Antverpiensis in 1^{am} 2^{ae}.
Jacobi a Castro in 1^{am} partem divi Thomae commentaria mss.
Jacobi a Castro tractatus de religione, mss. ; item in 2^{um} librum summae ; item ejusdem de ecclesia romana et pontifice.
Jacobus Jansonii de ... et in ... [a]) ; item in Cantica canticorum.
Jacobus Jansonius in psalmis, bis.
Joannis Chapeauville summa catechismi romani.
Joannes Chapeauville de casibus reservatis ; ejus libellus de administratione sacramentorum tempore pestis.
Joannis de Burgo Pupilla oculi.
Joannes Gritsch sermones quadragesimales.
Joannis Maldonati in Evangelia expositio ; item super Baruch (constitit 39 gros. 12 stuf.).
Joannis de Turrecremata super psalterium.
Joannis Lectoris summa questionum casualium.
Joannis Thauleri conciones ; ejusdem exercitia cum Nicolas Etchio.

[a]) Deux mots illisibles.

Joannis Tournont casus breves super totum corpus juris.
Joannis Petri Maffei historia indica.
Joannis Vigueri institutiones theologicae.
Julii Cesaris commentaria.
Irenei opera.
Isidori opera, 2°, semel mss.
Justiniani codex, 3^io^.
Justiniani institutiones, 2°, semel cum casibus longis.
Judoci Clithovei conciones ; item de sanctis ; item adhuc semel conciones.
Joannis Justi Lanspergii conciones.
Joannis Hesselii catechismus, ex domo mortuaria fratris Joannis Hermanni et de communione sub utraque specie.
Joannes Maioris historia scotica, ex Balen.
Joannis Garetii de veritate corporis Christi, centuria 1^a^.
Jacobus de Erffordia liber de contractibus.
Joannes Nidei in quibusdam aliis, mss.
Joannis Clarii commentaria in tertiam partem divi Thomae, mss.

L

Leonardi de Utino, sermones.
Liber sextus decretalium.
Livii decades.
Ludolphi de Saxonia vita Christi, 3^io^.
Ludovici de Prussia trilogium animae.
Ludovici Granatensis conciones.
Ludovici Vivis libri 5 de veritate fidei christianae.
Leonardus Lessius de Jure et Justitia, ex pecunia mea.
Ludovici Granatensis conciones, ex libris fratris Matthei Berchmans ; ejusdem cathechismus seu introductio ad symbolum.
Leonardi Lessii de justitia et jure, commentarii mss.
Laurentii a Villa Vincentio Thomae duae conciones.
Lexicon juris.
Lexicon graecum.
Leonis opera, semel cum Didaco Stella, et semel cum Maximo.
Laurentius Justinianus.
Laurentius Surius de sanctis, in 6 tomis.
Ludovicus Molina in 1^am^ partem de jure et justicia, tom. 2.
Ludovici de Ponte dux spiritualis, in 2 tomis.
Lucii Flores historiarum epitome.
Laurentiarae Bursae commentaria in phisicam.
Leonardi Lessii libri 14 de perfectionibus moribusque divinis.
Laurentii Begerlinck promptuarium morale, in tribus tomis ; super Evangelia festorum totius anni.

M

Martini Navari opera, in tribus tomis, et Enchiridion, bis.

Michaelis Lochmans parrochiale curatorum.
Missale Cameracense.
Michaelis episcopi Mersburgensis catechismus.
Malleus maleficarum.
Martini Eysengrynii conciones.
Manipulus curatorum Guidonis a monte Rocherio.
Martini Becani prior pars operum, compacta (constitit 5 $^1/_2$ car.).
Martini Becani 2ª pars in 1^{am} 2^{dae}, incompacta (constitit 2 car.).
Martini Alphonso candelabrum aureum.
Mathurinus quadratus in Joëlem.
Melchioris Canii loci communes.
Maximi sermones.
Mauritii Hilarii conciones.
Martinus Delno de magia.
Manipulus strenarum.
Margarita philosophica, impressa Argentiae 1512.
Martyrologium romanum, in capitulo.

N

Nicephori historiae.
Nicolai Blonii sermones.
Nicolai de Lyra super Scripturam commenta, fere 2°.
Nicolaus Gorra in epistolas Pauli.
Nicolai Perotti cornucopiae, 2°.
Nicolaus Serarius in Thobiam et ceteros minores Scripturae libros ; item 2° in eosdem et insuper in Josue Judicum et Ruth.
Nicolaus Everardi de Middelburgo.
Nicolaus Romeni.
Nicolai Hanapi virtutum vitiorumque exempla.

O

Oecumenius in epistolas Pauli et catholicas.
Origenis opera, 3^{io}, veteris editionis et novae et mss.

P

Paulus a Castro super ff. novum.
Paulus Waii, cum Michaele Lochman compactus.
Pauli Jovii historiae.
Pausaniae historiae.
Petri de Natalibus vitae sanctorum.
Petrus de Palude in 4° sententiarum, bis.
Petri de Herentals cathena in psalmos.
Petri Comestoris scolastica historia, 2°, et ejusdem verbum abbreviatum.
Petri Crimti opera.
Petri Lombardi liber sententiarum, 3°, semel cum expositionibus.
Pelberti de Temeswar expositio psalterii, sermones de sanctis bis ; item sermones quadragesimales ; item de tempore.

Philippi Diez conciones ; item ejusdem loci communes in 2 tomis.
Pisanella Nicolai de Ausino.
Placentinus super jus, mss.
Prosperi opera (1 flor. 15 stuf.).
Psalterium quintuplex.
Postillae majores in Evangelio, 2°.
Petri Canisii, Soc. Jesu, Notae in Evangelia.
Paulus Orosii Historia, ex Balen.
Parati Sermones de tempore et sanctis.
Item summa doctrinae christianae 4 libris, item manuale ; item sermones de Sancto Joanne Baptista.
Petrus de Navarra de restitutione.
Petri de Posnania conciones.
Petri a Sole instructio pastorum et defensio catholica.
Petri Hinsenii tractatus in 1^{am} 2^{ae} divi Thomae, mss.
Pauli a Palacio enarrationes in Mattheum.
Photii bbliotheca.
Petri Chrysologi conciones.
Petri Cluniacensis abbatis libri de miraculis.
Petri Thirei tomi duo (6 flor. 2 stuf.).
Philo Judeus.
Petrus Aragonius de jure et justicia.
Petrus Tartaretus in logicam.
Petrus Bes, bis.
Petri Richardi sermones.
Petrus Binsfeldius, habet 5 compacturas (7 flor. 13 stuf.).
Philippi abbatis Bonae Spei opera omnia, 1623.
Paulini Berti Lucensis, ordinis eremitarum sancti Augustini, Praxis criminalis regularium.
Petri Bacherii conciones quadragesimales.
Petrus Tartaretus in summulam Petri Hispani ; item in Ysagogas Porphirii et libros logicorum, artium et aliis, impressus 1514, Basileae.

R

Rainerii de Pisis, pantheologia, in duobus tomis.
Remigius Altisiodorensis in minores prophetas.
Roberti Bellarmini controversiae, in 3 tomis ; item de scriptoribus ecclesiasticis ; item in Psalmos ; item ejus conciones.
Rosella cujus auctor Baptista Tronomala (bis).
Rosetum divae Virginis (bis).
Rubrica mss. super decretales.
Rupertii abbatis opera, in tribus libris.
Ruardi Tapperii explicationes articulorum Lovaniensium, pars prior.
Roberti Bellarmini conciones.
Reinerus Snoy, Goudanus, in Psalmos.
Richardus a Media Villa in mysterium, in 2 tomis.
Radulphi Ardentis homiliae.

Rutilus Bensonius de anno jubilaei.
Raymundi summa.

S

Sermones sine capite et cauda.
Silvestri Prieratis summa, 3ia, et aurea rosa super Evangelia.
Socratis Scolastici historia.
Sozomeni historia.
Speculum magnum exemplorum.
Sequentiae explicatae.
Samuelis Loyaerts concionum, tomi quinque.
Stanislai Sozii confessio catholicae fidei.
Sacerdotalis tractatus de administratione sacramentorum.
Sebastianus Barradius in 4 libris ; item duae partes in 1° libro.
Sedulius Scotus in epistolas Pauli.
Scotus in duabus compacturis.
Servatii Lairvelz in regulam divi Augustini.
Salustiae historiae.
Socci sermones.

T

Tabula in totum jus, mss.
Tertulliani opera, 2°, semel scholiaste C. Rhenano, deinde Gamelio.
Theobaldi episcopi phisiologus de naturis 12 animalium.
Theophilacti opera, 2°, et semel cum Chrysostomo.
Theologia naturalis, cum compendio theologiae veritatis.
Theodoreti opera et historia ejus separatim.
Thomae summa cum commentariis Cajetani, deinde adhuc 2° sola, praeterea 2a 2ae sola, bis.
Thomae in 4tum et in evangelia, 2° ; commentaria ejus in duobus libris et catena ejus, bis.
Thomae de Vio in 2am 2ae.
Thomae Stapletoni promptuarium morale, semel in 3 libris.
Thomas Zanches de matrimonio, ex legato Joannis Vander Linden.
Thomae Stapletoni promptuarium morale et catholicon.
Thomas Bosius, in 2 tomis.
Thomas Bricot in logicam.
Thadeus Perusinus in Isayam, in 2 tomis.
Thesauri novi sermones de sanctis.
Thesaurus locorum communium.
Thomas de Aquino novos libros habet 12 ; item 1a 2ae et 2a 2ae in uno libro, bis ; item 1a et 3a pars in uno libro, bis ; item semel 3ia pars, sola ; item pars 1a et 1a 2ae in uno libro, semel.

V

Wikeri Alemanni rubricae mss. in decretales Gregorii IX.
Vincentii Sermones in duabus partibus, 2°.

Vitae patrum, mss.
Wolfhangii Lazii res Viennenses, ex domo mortuaria.
Vocabularius breviloquius.
Valerius Reginaldus, Soc. Jesu, praxis fori penitentialis, in duobus magnis voluminibus in una compactura.

Z

Zacharias Lipeloo in 4 libris, bis.

A. Av., I, reg. 463, fol. 30-49.

II. — Extraits des comptes de l'abbaye relatifs à des achats, des transcriptions, des reliures et des ventes de livres du XIV^e^ au XVII^e^ siècle.

1) *Livres achetés, 1425-1663.*

1425, juillet 11.

Anno CCCCXXV°, mensis julii XI^a^ die, dedimus fratri Arnoldo, curato de Loe, 10 flor. renens. pro subventione Hostiensis, super quinque libros decretalium, emendi.

A. G. R. B., archives ecclésiastiques, reg. 5018, fol. 9.

1429, février 15 et août 27.

Emimus erga Tielmannum prescriptum (de Namurco) Summam confessorum pro 26 griffon., dictis blancronen. Postea, anno CCCCXXIX°, mensis augusti, in profesto Augustini, solvimus Baldewino Stouten pro uno decreto 32 flor. ren.

Ibidem, fol. 34.

1429, c. mars 26.

Item, eodem tempore, pro una Aurea legenda 4 griffon.

A. Av., I, reg. 36, fol. 38.

1441, c. janvier 14.

Item emimus, ad opus fratris Johannis Laecmans, Questiones logicales pro 2 petris aureis.

A. Av., I, reg. 161, fol. 187^v^.

1458.

Item Corpus juris canonici cum diversis lecturis et voluminibus, presertim lectura Hostiensis, taxatum... ad 100 ren.

A. Av., I, reg. 63, fol. 147^bis^

1497, janv. 7 - 1498, mai 7.

Anno XCVII°, altera Epiphanie, pro computo impresso 5 plac. Item pro Summa Astaxani 43 stuf. ligata in asseribus. Item pro Cronicis Brabantinis 16 $^1/_2$ stuf. Circa Conversionem sancti Pauli, pro libro exemplorum Godefrido Back Antwerpie 43 stuf. Item in Diest, pro Gemma vocabulario 14 stuf.

Anno XCVIII°, VII[a] maii, per Johannem librarium de Diest, pro operibus sancti Augustini, 4 postulatos Horne. Item pro ligatura, planatione, illuminatione etc. 24 stuf.

A. Av., I, reg. 74, fol. 295[v].

1504, février 5.

Item anno IIII°, quinta februarii, solvimus Antverpie... pro... sexto libro decretalium cum clementinis 3 flor. ren. ; item pro Institutis 17 flor. et pro modo legendi jura cum vocabulario 7 $^1/_2$ stuf.

A. Av., I, reg. 4, 2[e] partie, fol. 76[v].

1505, janv. 21.

Item anno quinto, XXI[a] januarii, solvimus per magistrum Paulum de Leydis. lectorem nostrum, pro uno volumine decretalium novissime impresso et duobus repertoriis, uno a magistro Johanne Nulis, alias Absenti, juxta ordinem alphabeti, alio vero a magistro Wilhelmo Duranti speculatore, secundum ordinem titulorum decretalium appositorum, pariter 4 flor. ren.

Ibid., fol. 76[v].

1506, avril.

Item solvimus per magistrum Paulum, lectorem nostrum, pro tractatu edito per magistrum Petrum de Rivo contra magistrum Paulum de Middelburgo super termino paschali, 3 stuf.

A. Av., I, reg. 43, fol. 70[v].

1507, octobre 15.

Item anno XV[c] septimo, feria VI[a] post festum sancti Dionisii, emi Antverpie erga Henricum Eckert, alias Boba, librarium, opera sancti Hieronimi cum exemplari in tribus voluminibus ; item opus juris canonici in tribus voluminibus, et Postillas Guillelmi Parisiensis majores super Epistolis et Evangeliis cum moralizatione, in asseribus bene ligatis ; item vitas summorum pontificum ; item textus sequentiarum cum commento ac hymni cum eorum commento, in uno volumine pergameno ligatis, pariter pro 17 flor. ren.

Ibidem, fol. 77[v].

1508, septembre 5.

Item anno VIII°, V^a^ septembris, solvimus Antwerpiae... pro summa dicta Rosella, secundum ordinem alphabeticum procedenti, Parisiis, ligata, 15 stuf.

Ibidem, fol. 82^vo^.

1510, mars 14.

Item anno decimo, XIV^a^ marcii, solvimus Lovanii... pro Herbario lapidario etc., qui vocatur Ortus sanitatis, 33 stuf.

Ibidem, fol. 77^vo^.

1510, juin 6.

Item anno decimo, VI^a^ junii, solvimus Antverpie magistro Goeswino, ligatori librorum, pro uno psalterio secundum triplicem translationem, cum glosa, noviter impresso 40 stuf., videlicet 30 pro libro et 10 pro ligatura.

Ibidem, fol. 77^vo^.

1511, février 22.

Item anno XI°, XXII^a^ februarii, solvimus Averbodii famulo Henrici Boba, librarii, pro 11 libris seu operibus sancti Augustini impressis 10 flor. ren. ; item pro sermonibus Pomerii 2 flor. ren. ; item pro descriptione Terre Sancte 10 stuf. ; et pro Speculo stultorum 8 flor. — Eidem Gaspari solvimus Lovanii pro sermonibus Herp 12 stuf. ; item sermonibus Dionisii 18 stuf. ; item pro operibus Ambrosii 36 stuf. ; et pro sermonibus sancti Augustini, 44 stuf.

Ibidem, fol. 77^vo^.

1511, février.

Item Wilhelmo de Eersel, librario, pro decem repetitionibus decretalium solvimus 5 stuf.

Ibidem, fol. 77^vo^.

1512, septembre 23.

Libri impressi empti anno XII°, XXIII^a^ septembris, erga Gasparem bibliopolam in Lovanio. Primo Speculum spiritualium ; it. Liber de utilitate conditionis humane ; it. Mensa philosophica ; it. Dicta salutis a beato Bonaventura emendata ; it. Tractatus de spiritualibus ascensionibus ; it. Preceptorium Nicolaii de Lira ; it. Confessionale Anthonini ; it. Dictionarius pauperum et Summa Johannis Valensis, in parva forma ; it. Horologium devotionis circa vitam Christi ; it. Precordiale devotorum ; it. Regula canonicorum regularium per Hugonem etc. ; it. Speculum sapientie beati Cirilli ; it.

Speculum finalis retributionis et Navicula penitentie, pariter solvimus in toto 28 stuf.

Ibidem, fol. 81vo.

1512, septembre 24.

Item anno XIIo, XXIVa septembris, Gaspari librario Lovaniensi solvimus pro... Vita Jhesu 16 stuf. ; it. pro Historia de Melezyne 8 stuf. ; pro Reynart de Vos 3 stuf. ; pro S'koningx sone 4 stuf. ; pro Dialogo creaturarum 4 stuf. ; pro Speculo de Zassen 2 stuf. ; pro Summa que vocatur Destructorium 18 stuf. ; pro Rosa aurea 18 stuf. ; pro opere regali 10 stuf. ; pro Pupilla oculi de decem preceptis 5 stuf. ; pro Expositionibus regule sancti Augustini, Hugonis et Umberti... et Expositione misse et Explanationibus Roberti Holcot in Proverbia Salomonis et pro Sermonibus de filio prodigo pariter 20 stuf. ; et pro Margarita philosophica per Wilhelmum Vogels 14 stuf. ; et domino Hoeyc, capellano domini Parcensis, pro tribus Statutis Ordinis nostri impressis 12 stuf.

Ibidem, fol. 81vo.

1512, octobre 2.

Item anno XIIo, IIa octobris, solvimus Antverpie in ambitu, pro missali romano, textu Biblie cum pleno apparatu, Mandagoto de electionibus, Lilio misse, Tractatu sacerdotali, Cautelis juris novis et Gemmula vocabulario, pariter 3 flor. ren. Item pro breviario romano 28 stuf., Belial et Gesta Romanorum in theutonico 14 $^1/_2$ stuf., Tractatus de horis canonicis legendis 5 plecken et Sessionibus in concilio Pisano cum interdicto regni Francie 2 stuf. 3 plecken.

Ibidem, fol. 79.

1514, octobre 6.

Item anno XIVo, VIa octobris, solvimus per magistrum Arnoldum Boest pro Rationale divinorum 10 stuf.

Ibidem, fol. 77vo.

1514, novembre 16.

Item anno XIVo, XVIa novembris, Lovanii, solvimus per dominum Ghisbertum Boyens pro operibus et sermonibus sancti Bernardi 38 stuf.

Ibidem, fol. 80vo.

1515, mars 19.

Item anno XVo, XIXa marcii, Lovanii, per Wilhelmum Vogel, solvimus pro Vocabulario Cornupie et opusculis sancti Augustini, pariter, inclusa vectura a Lovanio usque Diest, 43 stuf.

Ibidem, fol. 82vo.

1517, octobre 3.

Item anno XVII°, III[a] octobris, Antwerpie solvimus per Wilhelmum Vogel..., cuidam Francisco librario... pro uno libello theutonico devotionali per magistrum Godescalcum Roesmont, S. Th. D., nepotem nostrum, compositum 2 stuf. ; it. pro cronicis Hollandie, in theutonico, 45 stuf. ; it. pro summa dicta Tabiena juristarum et pro Malleo maleficorum ergo Henricum Boba 25 stuf. — Summa dicta est Tabiena de casibus conscientie per fratrem Johannem de Thabia, ordinis Predicatorum, edita.

Ibidem, fol. 82[vo].

1522, juin 2.

Item anno XXII°, II[a] junii, Lovanii solvimus pro cathalogo sanctorum, item fabulis Isopi, cathalogo justorum, Marci Marilli epistola ad sanctissimum dominum nostrum Adrianum et oratione sua ad Romanos, pariter 33 $^{1}/_{2}$ stuf.

Ibidem, fol. 83.

1522, juin.

Item [solvimus] pro martirologio Ysuardi impresso 5 stuf. ; it. pro Epithoma expositionis misse Gabrielis Byel Spirensis 2 stuf. ; it. pro omeliis doctorum de Tempore et de Sanctis, Basilee impressis, 15 stuf.

A. Av., I, reg. 13, fol. 38[vo].

1523, juillet 8.

Item octava julii [*1523*], solvimus dicto magistro Nicolao [*de Cythara, lectori nostro,*] 20 stuf. Brabantie pro parvis libellis gallicis, historiam Joseph ut in Genesi, capite 37°, continentibus.

Ibidem, fol. 159[vo].

1530, octobre 23.

Item XXIII[a] octobris [*1530*], pro Cronica una scripta, empta a magistro Servatio, 15 stuf.

A. Av., I, reg. 44, fol. 256.

1534, mars 20.

Anno XXXIIII°, XX[a] martii, stilo Leodiensi, solvimus et misimus domino priori Chartusiensi in Zeelem prope Diest 5 carolos, sive 4 philippos, pro duobus voluminibus domini Dionisii Rijckel chartusiensis continentibus duos tomos et pro parvo libro manuali dicto Viola anime et Enchiridion sacerdotis, edito a domino Petro Blommezuer de Leyde, priore chartusie Coloniensis.

Ibidem, fol. 138.

1534, mai 23.

Anno XXXIIII°, XXIII[a] maii, emimus infrascriptos libros melioris forme, Lovanii, a magistro Bartholomeo Granio: opera Ciceronis pro 6 ren., Titum Livium pro 2 ren., opera Petrarche 2 $^1/_2$ ren., opera Cipriani 1 carol. 3 stuf., Plutarchum pro 35 stuf. ; item Bibliam, in majori forma ligatam, 3 carol. 6 stuf.

Ibidem, fol. 138.

1534, juillet 29.

Deinde, XXIX[a] julii, solvimus dicto Bartholomeo, per Petrum de Ghilze, pro Biblia in parva forma in octo partes distincta, inclusa ligatura, pariter 2 $^1/_2$ flor. Caroli. ; it. pro Fasciculo temporum in gallico ; it. pro sententiis veterum poetarum et quadam epistola Erasmi Roterdammi adversus Lutherum, pariter 13 stuf.

Ibidem, fol. 138

1534, août 25.

Item XXV[a] augusti, solvimus per Petrum de Ghilze prescripto magistro Bartholomeo Granio, librario Lovaniensi, sub aureo sole, pro operibus Origenis presbyteri et conciliis generalibus in magnis formis pariter 4 $^1/_2$ flor. car.

Ibidem, fol. 138.

1534, octobre 20.

Item XX[a] octobris, solvimus Bruxellis, pro libro historiali gallico intitulato Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye, 20 stuf.

Ibidem, fol. 138.

1535, janvier 4.

Item anno XXXV°, IIII[a] januarii, pro Lactantio solvimus 8 stuf.

Ibidem, fol. 138.

1536, mai 16.

Item anno XXXVI°, maii XVI[a], solvimus pro duobus libellis Novitatum gallicis 2 stuf.

Ibidem, fol. 138

1539, mars.

Anno XXXIX°, in marcio, emit magister Servatius, lector docens religiosos in conventu, pro juvenibus sive noviciis non sacerdotibus, diversas selectas epistolas Jheronimi Leonii pariter pro 14 stuf. ; pro exercitio et instructione juvenum a prandio sunt

sex vel septem distincti libelli exemplares, ex quibus unum dicto magistro Servatio ad docendum dedimus.

A. Av., I, reg. 16, fol. 179vo.

1539, septembre 29.

Item anno XXXIX°, penultima septembris, emimus Lovanii per Walterum vander Scaeft, fratrem nostrum, tres historias gallicas nuncupatas Monstrellet, pro quibus solvimus 34 stuf. Item adhuc libellum appellatum Instructio gallica, cum figuris, pro quo solvimus $^1/_2$ braspenning.

A. Av., I, reg. 44, fol. 138.

1539, octobre 20.

Item anno XXXIX°, XX^a octobris, emimus Lovanii, per curatum de Myerda, Herbarium unum, pro quo solvimus 2 carol. 10 $^1/_2$ stuf.

Ibidem.

1539, octobre 21.

Item XXI^a octobris, emit idem curatus nomine nostro librum unum nuncupatum Hippiatriam, pro quo solvimus 8 $^1/_2$ stuf.

Ibidem.

1539, octobre 22.

Item XXII^a octobris, emimus adhuc per Henricum lectorem Practicam Alexandri Benedicti, 20 stuf.

Ibidem.

1539, juillet 14.

In primis emit Adrianus van der Waerden, capellanus, XIIII^a julii, Sommam Dionisii Cartusiani, 14 stuf.

Ibidem, fol. 256.

1540, août.

Item in augusto anno XL° exsolvit magistro Thielmanno pro duobus libris in medicinis 33 stuf., item pro ligatura 10 stuf. ; quorum unus inscriptus est Theoria Constantini Africani de locis communibus, alter vero Practica Constantini Africani de omnium morborum curatione et cognitione tractans.

Ibidem.

1540, octobre 23.

Item XXIII^a octobris, pro Cronica una scripta, empta a mag. Servatio, 15 stuf.

Ibidem.

1540, novembre 16.

Item anno XL°, XVI^a^ novembris, emit nobis Henricus lector Summulam peccatorum Thome Cajetani, cum Jentaculo eidem annexo, 12 stuf.

Ibidem.

1612, novembre 28.

Item eodem die dedi pro uno libro, hic allato ab Adriano Moerbeeck, pastore in Vorst, Davidis Lindani 2 carolos 10 stuf.

A. Av., I, reg. 73, fol. 171.

1613, septembre 3.

Item emi jussu R. D^ni^ tres libellos meditationum divi Augustini, 1 carol. 16 stuf.

Ibidem, fol. 220^vo^.

1614, août.

Dedi pro 2^a^ parte Chronicorum Leodiensium, a Chapeaville editorum, 2 carol. 11 stuf.

Ibidem, fol. 288.

1614, novembre.

Item dedi pro duobus tomis Jansenii et compactum secundi tomi Chapeaville 5 carol. 16 stuf.

A. Av., I, reg. 223, fol. 116^vo^.

1615, avril 4.

Dedi pro Summa casuum Franscici Toleti pro R^do^ Domino 2 carol. 7 stuf.

A. Av., I, reg. 61, fol. 22.

1616, avril 21.

It. dedi pro Promptuario catholico Thomae Stapletoni 1 carol. 10 stuf.

Ibidem, fol. 66.

1616, août 20.

Item dedi pro 6 libellis caerimonias missae explicantes juxta ritum Romanum 1 carol. 4 stuf. It. dedi pro altero libello ex China 1 $^1/_2$ stuf. It. dedi pro indice librorum Plantini 4 stuf.

Ibidem, fol. 76^vo^-77.

1620, avril 28.

Dedi fratri Bartholomeo Van den Bogaert, ex jussu domini prioris, ad emendum conciones Samuelis Loyaert, 2 carol.

Ibidem, fol. 252vo.

1649, avril 23.

Frater Theodorus Scapmans habuit Hortum pastorum Marchant 6 gros. ; Clypeum patientiae Coreni, 1 gros. 16 stuf. ; Thomam a Kempis, 10 stuf. ; Scalam purpuream compactam 1-10 stuf. ; Didalum Stellam de contemptu 1 gros. 16 stuf.

A. Av., I, reg. 261, fol. 158vo.

1649, novembre 12.

Item pro opere morali a Castro Palvo ; it. Bibliotheca Societatis Jesu, Theologia moralis Mendotii 39 gros. 8 stuf.

Ibidem, fol. 237.

1651, c. février 20.

It. pro libro pro Jansenio, 15 stuf.

Ibidem, fol. 248.

1651, c. 20 février.

Emi Bruxellae in auctione librorum Theodorici van Loon, pictoris, Inscriptiones Jani Gruteri in duobus tomis, cum Italia Scotti et Johannis Berthelii Lutzemburgo 31 flor. 12 1/2 stuf. ; chronicon abbatis Uspergensis 6 flor. 9 stuf. ; It. Dionisii Cassii Nicei opera cum panegiricis Livinei 3 flor. ; Davidis Lindani orationem 12 stuf. ; Brigittinorum accusationem 1 gros. 10 stuf.

A. Av., I, reg. 65, fol. 143rv.

1663, juin 29.

Solvi pro libro edito in favorem Jansenii per doctorem Sorbonicum de Sanct Amour, dato, consensu R. Adm. Domini, Ampl. Domino Parchensi, 16 flor. 4 gros.

A. Av., I, reg. 261, fol. 332.

2) *Transcription et enluminure de livres, 1415-1424.*

1415-1419.

Anno CCCXVo, mensis marcii XIa die, dedimus fratri Wilhemo Wiggher, per fratrem Matheum suppriorem, 44 placken pro una duodena pergameni et 4 placken pro incausto ad scribendum

Revelationes sancte Brigide, duxisse Zwecie. Postea, mensis aprilis II[a] die, dedimus per fratrem Nicholaum de Rythoven, camerarium, facienti pergamenum commoranti in Diest 44 placken, pro una duodena pergameni. Item postea, anno CCCCXVI°, mensis julii XXVI[a] die, dedimus per fratrem Matheum camerarium facienti pergamenum 44 placken pro una duodena franceni. Item postea, anno CCCCXVIII°, dedimus Egidio, facienti pergamenum in Diest, 44 placken pro una duodena pergameni. Item anno CCCCXIX°, mense aprili, dedimus per fratrem Matheum Egidio facienti pergamenum 22 placken pro $^1/_2$ duodena pergameni.

A. Av., I, reg. 160, fol. 73.

1424, janvier.

Item fratri Waltero Carmalite, de illuminatione librorum, 36 placken.

Ibidem, fol. 214[vo].

3) *Reliures de livres, 1399-1614.*

1399, avril 15.

Computavimus cum prescripto [*fratre Johannes de Weesmale camerario*] qui concessit nobis pro 7 $^1/_2$ placken corio ad usum librorum et reformationem.

A. Av., I, reg. 33, fol. 51.

1440, novembre.

Item pro ligatura Summe Imo 12 stuf. 2 cruster.

A. Av., I, reg. 161, fol. 181[vo].

1465, 6 juin.

Item recepimus ab eo [*fratre Bartholomeo de Valgaet*] eodem tempore 37 scuta 9 gros. ad satisfaciendum librario Lovanii de ligaturis librorum monasterii.

A. Av., I, reg. 38, fol. 164.

1466, c. mars 30 et 1468, mars.

Libri ex libraria conventus religati et reparati in Lovanio. Anno LXVI°, circa festum Palmarum, solvimus pro 5 clausuris librorum, scilicet Summe Raymundi, lecture Hostiensis super 3°, 4° et 5° Decreti, Sermonum Bernardi, pariter 3 $^1/_2$ stuf. 1 plack. Item solvimus Johanni, liberario Lovanii, de ligaturis dictorum librorum, incluso uno breviario, pariter 36 stuf. ; item de clausuris breviarii 5 $^1/_2$ plack. Postea solvimus de nova scriptura in libro Vite Patrum 18 stuf. ; it. pro ligatura ejusdem libri de novo ac etiam

de ligaturis quinque librorum de novo, et ligator deliberavit asseres et nos corium, et solvimus pro quolibet libro 7 stuf., faciunt 3 griffones 2 stuf. Item solvimus adhuc de certis libris reparatis in certis suis quaternis dissolutis et iterum reparatis 3 stuf. Item Walraven fecit et affixit libris nostris ex liberaria 49 novas clausuras cupreas et 4 corrigias novas ad libros refectorii, affigendo eciam clavos defectuosos ad eosdem libros estimatos ad 5 clausuras novas, faciunt simul in toto 54 clausuras novas, faciunt 4 $^1/_2$ griffones. Item solvivimus sibi adhuc, occasione Decreti nostri provisi in clausuris, 1 stufer... Postea a° LXVIII, circa mensem martii, fecimus religare unum Breviarium magnum et solvimus tam pro ligaturis quam clausuris pariter 21 stuf...

A. Av., I, reg. 53, fol. 3r-v.

1476.

Item anno LXXVI°, pro ligatura libri papirei dicti Catholicon apud Johannem Tys in Lovanio et clausuris pariter 14 stuf.

Ibidem, fol. 43vo.

1498, janvier 25 et juin 20.

Anno XIIII°XCVIII°, in festo Conversionis sancti Pauli, solvi Machlinie, per Henricum Mathie, pro planatione et illuminatione figurarum Cronicarum Brabantinorum 18 stuf.

Item Johanni, librario de Diest, pro ligatione hujusmodi Cronicarum et Fasciculi temporum ; item pro Algorismo, etc. ; pariter 14 stuf.

Item anno XCVIII°, XX^a^ junii, solvi Johanni, liberario de Diest, pro Sermonibus sancti Augustini 4 postulatos Hornenses, et pro ligatione, illuminatione, planatione, et pro ligatione antiqui libri collecti, pariter 24 stuf.

A. Av., I, reg. 52, fol. 109.

1505, mai 13.

Goeswinus, magister ligatorum librorum, promisit ligare parvam antiquam Bibliam preciosam et duo missalia, unum Leodiense et aliud Cameracense.

A. Av., I, reg. 7, 2e partie, fol. 76vo.

1510, juin 5. — Accord entre l'abbé d'Averbode, Gérard vander Scaeft et Guillaume Voghels, relieur, pour relier les livres du monastère et apprendre ce métier aux religieux conventuels.

Voirwerde gemaeckt tusschen heer Gerard, abdt des goidshuijse van Everbode, ter eender, ende mij Willem Voghels soen van Jan Voghels, boeckbijnder, ter andere zijden.

Inden ijersten, soe verbijnde ick mij enen termijn van drie jaren lanck, op st. Jans Baptisten avont anno decimo nu naestcoemende ingaende, om op mijn best, ende tot meesters prijze, te bijnden, te sloten ende reijnlike op te maken alle de boecken, oude ende nijen, die mij van des godshuijs weghen voer geleet sullen woerden, gelovende dat ic daer in goet ende getrou sal zijn, ende mij selven nijet sparen oft zuecken en sal. Ende dair toe sal ic, te mijnen cost, besorghen ende gebruijcken mijns selfs wapenen, instrumenten ende gereetscap, dair toe dienende ende behorende.

Item ic gelove dac ic den conventualen ende religiosen van Everbode leren sal boecken bijnden, planeren, tijmpaniziren, sloten te maken ende alles des dair toe betaemt, soe verre dat in mij is, sonder ijet heijmelixc voer hon te verberghen der voirscreven mijnder consten aengaende, alle fraude ende argelist uutgescheijden. Ende als ic vacere ende tijt hebbe, sal ic moeten aen nemen boecken van buijten comende, ende den goidshuijse nijet aengaende, te binden ende op te maken, ende daer aff sal ick hebben den derden penninc vander winningen.

Ende voer mijn voirscreve conste voert te leeren, getruwen arbeijdt, ende dienst die ic den voirscreven goidshuze doen sal, sal ic jaerlix hebben vier ende twintich gulden, elken te 20 stuvers gerekent, ende den montcost, met vier ellen lakens tot enen tabbaert, gelijc den anderen dieners, behoudelike dat de voirscreve abdt sal moegen affstaen metten ijersten jaire, alsoe verre hem dat gelieft.

Oerconde der waerheijt hebbe ic, Willem voirscreve, mijns selfs name ende hanteken hier onder op gesedt, anno XV^{c} decimo, quinta die junii.

W. Voghels, boecbijnder (*signature autographe*).

A. G. R. B., archives ecclésiastiques, reg. 5019, fol. 117bis.

1516, octobre 23. — Dépenses faites à Anvers pour reliures par Voghels.

A. Av., I, reg. 12, fol. 108vo.

1516-1518. — Différents comptes présentés par Voghels ; il gagne actuellement 20 flor. Brab. au service de l'abbaye.

Ibidem, fol. 168vo.

1517, 4 mai. — Conditions avc le relieur Voghels pour location de la maison dite den Eyck *devant l'abbaye* [1]).

Ibidem, fol. 141vo.

[1]) La maison en question fut louée à un autre locataire le 9 février 1537. A. Av., I, reg. 59, fol. 148.

1520-1522. — Frais pour reliures de livres.

A. Av., I, reg. 13, fol. 38vo et 58.

1534-1538. — Instruments achetés pour le relieur.

A. Av., I, reg. 44, fol. 145vo et 283.

1538, juillet.

Anno XVIIIo, in principio julii, presentavit nobis frater Daniel de Leuwis, novicius subdiaconus, Haymonem super Evangelia in magna forma, quem pro ejusdem usu coreo vestiri permisimus.

A. Av., I, reg. 15, fol. 160.

1540, août.

Item pro ligatura duorum librorum 10 stuf. ; quorum unus inscriptus est: Theoria Constantini Africani de locis communibus, alter vero: Practica Constantini Aphricani de omnium morborum curatione et cognitione tractatus ; et cum prius mentio facta fuerit de ligatura duorum librorum, intelligitur de libris videlicet Herbario et alio parvo, quos dominus Adrianus [*van der Waerden*] capellanus ex Averbodio Lovanium attulit.

A. Av., I, reg. 44, fol. 256.

1542, mars 27 et octobre 20.

Anno XVcXLIIo, matii XXVIIa, stilo Leodiensi, emit Rdus Dus a magistro Waltero compactore librorum in Diest 16 asseres planatos, dictos vulgariter planeerbedders, unumquemque asserem pro 3 stuf. 1 plack., facit 22 1/2 stuf. Quos eadem die per lectorem nostrum Johannem Moens solvimus. Item emit eadem die ab eodem twee scave ijserkens, tstucke 1/2 stuf. 1 plack., facit 1 1/2 stuf. quos similiter per eumdem solvimus.

Anno XLII, octobris XXa, emit nobis Antwerpie Petrus Chijnx, granarius noster, illas ad compingendos libros pro 6 stuf. quos solvimus.

A. Av., I, reg. 46, fol. 182.

1544, juillet 17 et 25, et 1545, février 13.

Item anno XLIIIIo, julii XVIIa, contulimus nos Jheronimus abbas per Johannem Moens, cubicularium nostrum, fratri Sebastiano Dillen de Halen, priori nostro, rubrum corium pro compactura seu ligatura duorum voluminum, videlicet divi Thome, nuncupatorum Cathena aurea, que volumina prenominatus prior a capellano nostro emerat.

Item anno et die quibus supra, contulimus fratri Christiano de Zichenis, suppriori, corium pro compactura quatuor librorum parvorum fratris Johannis Royardi, O. F. M., noviter impressorum ac

editorum, videlicet anno XV°XLII° continentium homilias super Evangelia et epistolas Pauli atque de sanctis etc.

Item anno eodem, julii XXV^a^, ipso Jacobi apostoli, dedimus per Johannem Moens, cubicularium nostrum fratri Johanni Mercatoris de Vorst, pro compactura trium librorum, videlicet Paraphrasis Erasmi, Romanus diurnalis cum horis de Domina et libri papiracei ad annotandum quippiam. Item dedimus adhuc fratri Ludovico Vorstensi corium pro compactura Novi Testamenti in minori forma.

Item anno XLV°, februarii XIII^a^, stilo Leodiensi, dedimus per prefatum cubicularium nostrum fratri Johanni de Vorst pro compactura duorum librorum, corium, videlicet Psalterii in majori forma et Novi Testamenti. Item, eadem die, dedimus adhuc corium pro quinque libris fratri Adami de Bergis, sacriste Averbodiensis, videlicet pro operibus Royardi ut supra, et pro opere Frederici Nausee in majori forma.

A. Av., I, reg. 15, fol. 140.

1614, juillet 22.

Dedi pro compactura libri rerum Celticarum et Belgicarum 1 carol. 10 stuf.

A. Av., I, reg. 73, fol. 284 et reg. 223, fol. 106^vo^.

4) *Vente de livres, 1465.*

1465, décembre.

Anno domini MCCCLXV°, circa festum Lucie virginis, vendidimus cuidam magistro Wilhelmo de Delft, doctori et ordinario legenti in Lovanio in facultate juris canonici, pretactum decretum, olim per dominum Danielem pie memorie emptum, licet non bene correctum neque usitatum. Quo nonobstante, emit erga nos dictus dominus doctor ipsum decretum pro 40 coronis Francie, qualibet computata pro 24 stuf. De quo contractu habuit liberarius juratus Universitatis, pro suo jure, 2 coron. et remanent nobis 38 coron., facientes 91 griffones 2 stuf., quos dictus dominus doctor et emptor nobis eodem instanti solvit, propinando etiam nobis ex curialitate unam tortisiam ceream cum duabus geltis vini Rhenani ; sed revera decretum verisimiliter tantum non valuit, ut quidam postmodum retulerunt. Et sic solutus.

Est eciam notandum quod ego, frater Arnoldus abbas, pridem me existente investito de Loe, emi in Lovanio unum decretum nobilius decreto vendito et pretacto, cum suis glosis ordinariis et paleis, optime auditum visum et signatum, quod per Dei gratiam monasterium obtinebit, prout actu habet et optinet, loco dicti decreti venditi [1]).

A. Av., I, reg. 38, fol. 163^vo^.

[1]) Voir plus haut p. 99.

(A suivre)

Un Anniversaire d'Averbode fondé chez les Croisiers de Maaseik

(1522)

Les relations entre les Prémontrés d'Averbode et les Croisiers de Maaseik au XVI[e] siècle ont leur origine dans une proximité territoriale. A Maaseik, où les Croisiers possédaient un couvent, les religieux d'Averbode avaient aussi des intérêts.

Grâce aux dons des seigneurs locaux du XII[e] siècle et aux faveurs des comtes lossains, les chanoines prémontrés pénétrèrent en Campine, où ils s'adonnèrent à la « cura animarum » et à la culture des terres non défrichées [1]). Dès 1155, l'abbaye d'Averbode exploitait, elle aussi, une colonie agricole, située au Mont-Saint-Jean, tout près de Maaseik [2]). Ayant d'abord confié l'exploitation de la

[1]) Les abbayes d'Averbode, de Floreffe et de Beaurepart reçurent le droit de collation dans plusieurs paroisses du pays lossain. Voir: Pl. LEFÈVRE, *L'Abbaye Norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne (1591-1797)*, I, p. 188-189, Louvain, 1924 et H. VAN DE WEERD, *De invloed der Abdijen in de Kempen: Verzamelde Opstellen* (Hasselt), III, 1927, p. 7-21. Au XII[e] siècle les religieux de Floreffe et d'Heilissem y cultivaient un vaste domaine. Voir: H. VAN DE WEERD, *Une colonie agricole de l'abbaye de Floreffe en Campine au XII[e] siècle: Leodium*, XXII, 1929, p. 36-49 et ID., *De Norbertijnen op Sippernau* (Eelen): *Limburg*, XI, 1929, p. 136-138. Outre la colonie du Mont-Saint-Jean, l'abbaye d'Averbode y possédait une exploitation agricole à Pipelspade sous Hechtel.

[2]) Archives de l'Abbaye d'Averbode (sigle: AAA), I Section, Chartrier, n° 11. La tradition, se rattachant à l'assertion d'Aubert Le Mire (*Ordinis Praemonstratensis Chronicon*, p. 88, Cologne, 1613), y voit les restes d'une fondation prémontrée, issue d'Averbode. Cette thèse a été rejetée d'une manière suffisante par V. VAN GENECHTEN, *Werd de Abdij van Sint-Jansberg bij Maaseik door Averbode gesticht ?*: *Anal. Praem.*, XI, 1935, p. 27-43). La fondation du Mont-Saint-Jean nous paraît être une abbaye de chanoines réguliers, pareille à d'autres du pays liégeois au XII[e] siècle. Voir: Ch. DEREINE, *Les chanoines réguliers au diocèse de Liège avant Saint Norbert*, p. 105-236, Bruxelles, 1952. Cette fondation canoniale ayant été abandonnée pour des causes inconnues, les biens revinrent par libre donation aux Prémontrés d'Averbode. Nous montrerons cela dans une étude en préparation à ce sujet.

dite colonie à un groupe de frères convers, sous la direction d'un « magister curiae », l'abbaye d'Averbode la remit bientôt à des tenanciers libres.

Le séjour des Prémontrés en Campine était déjà trois fois séculaire lors de l'arrivée d'autres religieux. Au XV^e siècle quelques habitants de Maaseik transféraient la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur aux Croisiers, transmission qui fut approuvée le 13 novembre 1474 par les chanoines de la collégiale de la dite ville [3]). Par ordre du chapitre général, les Croisiers de Maastricht furent autorisés à desservir la chapelle et à fonder un monastère dans la localité mosane [4]). Non loin de ce couvent l'abbaye d'Averbode possédait une maison et une grange de dîmes, relevant de la cour censale du Mont-Saint-Jean [5]). Au XVI^e siècle, cette maison servit de résidence au « villicus » et de lieu de réunion aux échevins.

La fondation entreprise par les Croisiers à Maaseik ne connut pas un début prospère, faute de revenus suffisants. L'acte approbatif, octroyé par le magistrat de la ville, nous esquisse la situation du monastère: on n'avait qu'un autel consacré, un ornement liturgique, un missel et un calice à sa disposition [6]). Dès leur arrivée à Maaseik, les Croisiers y entretinrent des relations cordiales avec les Prémontrés d'Averbode. Selon les stipulations des baux, accordés aux tenanciers du Mont-Saint-Jean, les Prélats d'Averbode concédaient aux Croisiers l'administration de leur chapelle, construite aux confins de la ferme [7]).

[3]) Charte « Ad ea libenter » du 13 novembre 1474 (éd. C. R. HERMANS, *Annales canonicorum regularium S. Augustini Ordinis S. Crucis*, II, p. 376-377, Bois-le-Duc, 1958).

[4]) L. HEERE, *Het Kruisherenklooster te Maaseik vóór de Franse Revolutie*, dans: *De Kruisheren te Maaseik*, p. 12, Diest, 1955.

[5]) Cette possession est déjà mentionnée au transfixe d'un acte hypothécaire en 1393. J. GESSLER, *Maaseycker Schepenbrieven en andere oorspronkelijke stukken uit de 14^e en 15^e eeuw: Limburg*, V, 1924, p. 207.

[6]) Acte du 23 novembre 1474 (éd. C. R. HERMANS, *op. cit.*, II, p. 378).

[7]) Archives Générales du Royaume à Bruxelles (sigle: A. G. R. B.), Arch. Ecclésiastiques, Reg. 5023, fol. 36r°-36v°. Au début du XVII^e siècle régnait un malentendu concernant les oblations des fidèles offertes en l'honneur de Saint Jean-Baptiste. Pour cette raison l'Abbé M. Valentijns écrit une lettre, datée du 7 avril 1611, au Prieur des Croisiers, alléguant, que le produit des oblations était destiné aux réparations et à l'entretien de la chapelle (AAA., I, Reg. 19, fol. 54r°). L'année suivante ne vit pas de solution. Le 28 avril 1612, le Prélat Valentijns expédia une deuxième lettre à l'adresse du Prieur, lui demandant de restituer au marguillier de la chapelle les oblations reçues. En cas de refus les Croisiers

Lorsqu'au début du XVI[e] siècle les possessions d'Averbode furent menacées et mises à contribution par les soldats gueldrois, ce fut le Croisier Henri Haex, qui obtint les lettres de sauvegarde pour les fermes d'Averbode, situées à Maaseik et à Roosteren [8]).

En ce temps-là, la situation financière des Croisiers, quoiqu'améliorée, posait cependant parfois de pénibles problèmes [9]). Parmi les bienfaiteurs de cette époque est nommée l'abbaye d'Averbode. En 1522 [10]), le Prélat Gérard vander Scaeft fit don aux Croisiers d'un montant de 20 florins rhénans avec la charge de célébrer perpétuellement l'anniversaire pour le repos de l'âme de Laurent Nootstock, jadis prévôt des moniales prémontrées de Keizerbos, décédé le 13 octobre 1521 [11]). Cette fondation répond vraisemblablement à la volonté du défunt. La famille Nootstock entretint d'ailleurs de nombreuses relations avec les Croisiers, principalement avec ceux de Maastricht [12]). L'anniversaire fut fixé au 13 octobre. Il sera aussi célébré pour l'Abbé donateur et les religieux contemporains d'Averbode après leur décès. L'acte fut signé à Diest, vraisemblablement dans la maison de refuge, où l'Abbé vander Scaeft s'était retiré plusieurs fois, vu les invasions militaires [13]). Le même Prélat vander Scaeft dota l'église des Croisiers

seraient relevés de l'administration (*ibidem*, fol. 53v°). La question ne fut pas résolue en faveur des Croisiers ; en effet, dans la suite nous trouvons les Capucins desservant la chapelle. Voir : *De Institutione et progressu fratrum Capucinorum in Civitate Masecana*, ms, fol. 26 : Archives du Provincialat des Capucins à Bois-le-duc. Concernant les Capucins de Maaseik, voir : P. HILDEBRAND, *De Kapucijnen in de Nederlanden en het Prinsbisdom Luik*, V, p. 412-432, Anvers, 1950 et L. HEERE, *De Kapucijnen te Maaseik : Limburg*, XXXVII, 1958, p. 142-152.

[8]) A. G. R. B., Arch. Ecclésiast., Reg. 5147, fol. 9v°.

[9]) L. HEERE, *Het Kruisherenklooster...*, dans : *De Kruisheren te Maaseik*, p. 21, Diest, 1955.

[10]) Annexe I, du 10 oct. 1522.

[11]) Voici le « curriculum vitae » complet du prévôt de Keizerbos, selon le « Catalogus Fratrum Averbodiensium » : Laurentius Nootstock alias Moseyns de Traiecto Mose vestitus est a° 1487 in junio 1°, pastor in Opglabbeeck factus a° 1504 aprilis 12 cum antea fuisset pitantiarius a° 1502, deinde a° 1505 decembris 14 factus prepositus in Keyserbosch et confirmatus ab abbate Averbodiensi a° 1506 martii 15, ubi obiit a° 1521 3 idus octobris, die dominica hora 5[ta] ex febre. Fuerat factus diaconus a° 1489 10[bris] 8. Habuit pro portione filiali 68 $^1/_2$ car. (AAA., I, Reg. 105, fol. 87r°). Son frère René fut chanoine de la collégiale de Saint Denis à Liège (AAA., I, Reg. 13, fol. 188v°).

[12]) *De Kruisheren te Diest*, p. 67, Diest, 1955.

[13]) E. VALVEKENS, *Een Premonstratenzerabdij in het begin der zestiende eeuw*, p. 4, Bruxelles-La Haye, 1936.

d'un calice avec patène valant plus de 16 florins rhénans. Les religieux de Maaseik ne disposaient que de deux calices simples [14]). Pour tous ces bienfaits, le Prieur et le couvent de Maaseik témoignèrent leur reconnaissance à la communauté d'Averbode. Ils assurèrent la célébration annuelle de l'office vigilial à neuf leçons, de la messe de la « commendatio » et des oraisons pour les défunts, comme l'on fait in « praesentia funeris » [15]).

Cette pratique a été indiquée dans l'obituaire des Croisiers comme suit:

[Oct.] Id. III. Anniversarium Rdi dni Abbatis monasterii Averbodiensis Gerardi de loen ordinis premonstratensis et omnium fratrum suorum Canonicorum Regularium eiusdem monasterii et presertim quondam fratris laurentii noetstock prepositi monasterii monialium in keyserbosch, pro quo recepit conventus semel 20 flor. Rhenenses qui positi sunt apud Joannem Gerts in opoeteren scilicet duodecim flor. Rhen. et 8 stu. et octo apud Petrum Hengelts in worfelt.

Et fiet pro ipsis commendatio post missam in medio chori [16]).

En cas de décès de vander Scaeft [17]), les Croisiers célébreront un office plénier comprenant outre les messes, l'office vigilial, les « commendationes », les oraisons et les « suffragia », comme on est habitué de le faire pour les confrères. Par le même document les

[14]) « ... pauperes sumus non habentes nisi duos calices humiles ad celebrandum ». Annexe II, du 20 décembre 1522.

[15]) Annexe II.

[16]) *Obituarium Mosacense*. Archives de l'Etat à Hasselt, ms 747 A, n° 222, fol. 173v°.

[17]) Il mourut le 20 juillet 1532. AAA., I, Reg. 105, fol. 87v° et Reg. 44, fol. 10r°-10v°. Concernant son abbatiat, voir: E. VALVEKENS, *op. cit.*, p. 7-43. La *portio congrua*, réservée au chanoine desservant la quarte chapelle de Neerglabbeek, ayant été augmentée (AAA., I, Reg. 13, fol. 139°-141r°), le Prélat d'Averbode fixa au 20 juin la célébration d'un anniversaire dans la dite chapelle « pro domino Gerardo Abbate et confratribus suis conventualibus omnibus et singulis de cetero morituris, quod in libro anniversariorum ac missali ibidem ad perpetuam memoriam scribere debet » (Acte du 17 mars 1522: *ibidem*, fol. 140v°). Lors du décès de vander Scaeft plusieurs communautés religieuses furent chargées de la célébration d'une messe obséquiale et d'un anniversaire: « Misimus Tongerloam pro anniversario et exequijs 1 anglotum, valentem 3 flor.; item conventibus Parchensi, Diligemensi, Grimbergensi et Heilissemensi, cuilibet ad eandem causam unum angelotum, faciunt 12-0, petendo ab omnibus ut nomen defuncti inscribatur ipsorum necrologio et singulis annis legatur. Item conventui in Kerssendonck, item Carthusiensibus in Zelem, item sororibus in Zichem et in Peer, cuilibet unum angelotum, faciunt simul 12-0 ». AAA., I, Reg. 173, p. 38-39.

Croisiers de Maaseik rendaient l'Abbé et le couvent d'Averbode — « in vita pariter et in morte » — participants à tous les exercices spirituels, prières, pénitences et à toutes les bonnes œuvres qui se font ou se feront dans leur communauté [18]). Ici il ne s'agit pas d'une confraternité monastique, celle-ci supposant un acte bilatéral.

L'anniversaire, fondé en 1522 dans l'église conventuelle des Croisiers, était encore célébré au XVIII[e] siècle, comme le suggère A. Van Boterdael, archiviste d'Averbode [19]).

Trudo GERITS, O. Praem.

DOCUMENTS

I

Christian de Coesveld, procurateur, et Matthieu vanden Eertwech, Croisiers de Maaseik, déclarent avoir reçu de l'abbaye d'Averbode le montant de 20 florins rhénans, avec la charge de célébrer à perpétuité un anniversaire pour les religieux du dit monastère.

10 octobre 1522

Je n'ai pas retrouvé la pièce originale. Copie contemporaine, sous la rubrique: « Anniversarium in maeseyck fundatum », dans: *Cartarius Abbatis secundus*, AAA., I, Reg. 13, fol. 142r°.

Nos fratres Cristianus Coesveldie procurator et Mathias vanden Eertwech sacerdotes Religiosi monasterii ordinis cruciferorum in opido de Eyck, recepisse de et a Reverendo domino dno Gerardo de loen Abbate monasterii Averbodiensis ordinis premonstratensis, viginti florenos renenses pagamenti braban. in petiis subscriptis videlicet sex regales novos petiam pro xxxii st., tres florenos Karoli novos petiam pro xxi st., duas coronas francie cum sole qualibet pro xl st. Item triginta st. duplices et quinque st. simplices, ad emend. cum illis viginti st. hereditarii census eiusdem pagamenti, pro dotatione anniversarii, quod Prior et totus Conventus noster pro animabus ipsius domini Gerardi Abbatis et omnium confratrum suorum canonicorum regularium monasterii sui Averbodiensis et presertim quondam fratris Laurentii Nootstock Prepositi monasterii monialium in Keyserbosch perpetue celebrare permittent cum vigiliis, commendatione et missa xiii[a] die viiibris unde Prior et Conventus nostri predicti dabunt domino Abbati et monasterio suo

[18]) Annexe II.

[19]) *Abbatiae Averbodiensis origo et progressus deductus*, AAA., I, Reg. 172, p. 290: « ... non dubito quin hodiedum adhuc persolvatur ».

Averbodiensi itteras desuper sigillatas in forma solita. In cuius rei testimonium nomina nostra his subscripsimus. In opido diestensi decima viiibris a° xv° vicesimosecundo.

Ego fr christianus cosveldie procurator protestor propria manu sic esse usus

Et ego fr mathias vanden Ertwech.

II

Pierre Dulken, prieur des Croisiers de Maaseik et son couvent, ayant reçu la somme de 20 florins rhénans et un calice de l'abbaye d'Averbode, promettent de célébrer annuellement un office pour leurs bienfaiteurs et donnent des stipulations concernant celui-ci. Ils rendent la communauté d'Averbode participante aux faveurs spirituelles acquises aux Croisiers de Maaseik.

20 décembre 1522

Pièce originale, AAA., I, Chartrier, n° 3127. Parchemin (H. 165 mm. ; repli 30 mm. ; L. 315 mm.), muni du sceau conventuel des Croisiers: sceau oval et appointu (35 × 60 mm.), de cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Dans le champ, l'effigie de l'Apôtre Saint Jacques le Majeur, en habit de pèlerin, le bourdon à la main, debout, sous un baldaquin gothique. A ses pieds les armoiries de la ville de Maaseik: un écu parti, à dextre dix burelles et à gauche un chêne accompagné de deux croisettes.

Légende sur banderolle: SI[GI]L[LU]M † CO[N]VENTUS † FR[A-TRU]M / † SANCTE † CRUCIS † EYKEN[SIS] †.

Au dos de la charte: d'une main du XVII^e siècle: « 1522. de anniversario in monasterio Cruciferorum eycken. ».

Copie du XVI^e siècle, vérifiée par Vincent Hannenclinck, notaire public: *Cartarius Abbatis secundus*, AAA., I, Reg. 13, fol. 142r°.

Nos fratres Petrus dulken Prior Hinricus myllen Supprior . Christianus cosveldie Procurator . jacobus bracht . Petrus de buscoducis . Woterus de buscoducis . Mathias van den erthwech . Rutgerus de werdt . Marsilius de zoemeren [20]) sacerdotes . ceterique

[20]) Tous ces religieux sont mentionnés par L. HEERE, *Bewoners, weldoeners en vrienden van het klooster in de jaren 1476-1797*, dans: *De Kruisheren te Maaseik*, p. 66-67, Diest, 1955, hormis Gauthier Van den Bosch et Marsile de Zomeren. Le Croisier M. vanden Eertwech, originaire d'Elen au Limbourg, appartenait à une famille notable du pays mosan. Plusieurs descendants de celle-ci entrèrent en religion à Averbode: Jean vanden Eertwech (1495-1542) de Maaseik, fils de Denis et d'Agnès Putmans (AAA., I, Reg. 105, fol. 98v°); Siard Jacques

confratres religiosi ordinis Cruciferorum Conventus Eyckensis leodiensis diocesis . Salutem et orationum suffragium salutare . Cum iure divino lex charitatis omnibus generaliter nos obliget et efficiat debitores . illis tamen quorum erga nos nostramque domum maiorem charitatis ac devotionis affectum certis beneficiorum indiciis experimur nos merito reddit peramplius obligatos . Quia ergo Reverendus in chro pater ac dominus Dominus Gerardus de loen Abbas Monasterii Averbodiensis . ordinis praemonstratensis Leodiensis dyocesis . nobis pro dicto Conventu nostro summam viginti florenorum Renensium gravis monete brabancie gratis et sponte contulerit ad emendum viginti stuferos similis monete hereditarii redditus . prout fecimus in villa de Rothem pro dotatione unius anniversarii perpetui pro animabus ipsius domini Gerardi abbatis . et omnium confratrum suorum Canonicorum Regularium dicti Monasterii sui Averbodiensis . ac etiam fratris Laurentii Nootstock quondam prepositi in Keyserbosch noviter defuncti . terciadecima die octobris annuatim celebrandi . Insuper idem dominus Abbas donavit nobis calicem pulchrum cum patena deauratum . valoris sedecim florenorum Renensium et ultra ex quo pauperes sumus non habentes nisi duos calices humiles ad celebrandum . Idcirco nos prior ceterique fratres predicti salubribus desideriis suis annuentes prefatum anniversarium die pretacta annis singulis perpetuis temporibus in ecclesia et Conventu nostris Eyckensibus cum vigiliis novem lectionum . missis . commendationibus . et orationibus . sicuti in presentia funeris . acceptavimus et acceptamus celebrareque promittimus per presentes . Adijcientes quod cum obitus dicti domini Gerardi abbatis (quem Dei pietas felicem consignare dignetur) nobis intimatus fuerit missas . vigilias . commendationes . orationes . aliaque suffragia pro ipsius anime salute faciemus . sicut pro fautoribus et confratribus nostris facere tenemur . Preterea dominis Abbati et Canonicis Averbodiensibus . omnium nostrorum spiritualium bonorum concedimus partipationem . in vita pariter et in morte . videlicet . missarum . horarum . vigiliarum . orationum . divinorum officiorum . ieiuniorum . abstinenciarum . suffragiorum . laborum . ceterorumque spiritualium exercitiorum et piorum operum . que per nos . successoresque nostros auctore dno in Monasterio nostro fiunt et in posterum futura sunt . (ut multiplici suffragiorum adiuti presidio) hic gracie augmentum et in futuro glorie eterne premium mereantur possidere. In quorum omnium fidem et testimonium presentes litteras sigillo Conventus nostri de omnium nostrorum certa scientia fecimus communiri . Anno christiano Millesimo quingentesimo vicesimosecundo Mensis decembris Die vicesima.

Ego frater Petrus dulken Prior protestor omnia et singula sic esse acta, teste manu mea propria anno et die quibus supra.

vanden Eertwech (1646-1704), natif de Neeroeteren, fils de Théodore et d'Emilie Reyners (ibid., fol. 201r°); Hyacinthe Jean vanden Eertwech (1695-1726), originaire d'Heithuizen, fils d'Hélighard et de Marie Cuypers (ibid., fol. 231v°).

Miscellanea

La vie commune du clergé aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Une semaine d'études organisée par l'Université du Sacré-Cœur de Milan.

Tous les spécialistes sont étonnés du silence presque total des historiens généraux de l'Eglise touchant la réforme canoniale des XI^e^ et XII^e^ siècles. On dirait que ce mouvement qui a connu tant d'intensité et tant de diffusion ne les intéresse pas. En fait, les historiens de synthèse n'y sont pour rien. Ils ne peuvent que bâtir sur des analyses préalables. Sauf pour les origines de Prémontré qui sont assez connues grâce à la personnalité puissante de saint Norbert, les études particulières font à peu près défaut. Serait-ce par manque de documents solides ? C'est plutôt le contraire. Les établissements canoniaux sont si nombreux (huit à Laon, quatre à Provins pour ne citer que deux exemples) et les archives si abondantes que les chercheurs n'osent pas s'y mettre. D'autre part, si les moines curieux d'histoire monastique sont relativement nombreux, l'ordre canonial, outre qu'il est plus occupé de ministère apostolique que de recherches studieuses, est devenu fort rare dans l'Eglise, l'aspect théocentrique de la vie sacerdotale et cléricale échappant à nos contemporains dans une très large mesure. C'est pour remédier à cette carence que l'Université du Sacré-Cœur de Milan a organisé une semaine d'études à Passo della Mendola, près de Bolzano, sur la vie commune du clergé aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Le professeur Cinzio Violante, aidé comme secrétaire par M. l'abbé Fonseca, l'avait préparée avec tant de soin qu'elle a été fructueuse et agréable pour tous les participants. Ils étaient cent quinze venus de toute l'Italie, mais aussi d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, d'Espagne, voire de Finlande. Les recherches étaient limitées au XI^e^ et au XII^e^ siècle, c'est-à-dire au moment où la réforme de l'Eglise à laquelle Grégoire VII a donné son nom remet en question les structures de l'Eglise carolingienne.

Evidemment le problème de la vie commune des clercs ne se posait pas avant qu'ils ne fussent tenus au célibat. Dans la suite quelques essais magnifiques, comme ceux d'Hippone et de Verceil,

constituent des faits majeurs mais clairsemés. Au IX^e^ siècle, avec saint Chrodegang de Metz, on assiste à un début d'organisation qui se répandra dans tout l'Empire et sera sanctionné par la célèbre règle canoniale du Concile d'Aix-la-Chapelle en 817.

Au XI^e^ siècle les circonstances ont changé. Contre la féodalité qui amène à traiter tous les bénéfices ecclésiastiques comme des fiefs, une réaction se dessine pour obtenir des clercs trop souvent mariés ou propriétaires l'adoption d'une vie de chasteté et de pauvreté ; on constate une fermentation de sainteté et aussi d'hérésie, suivant que la réforme veut se faire avec la hiérarchie ou contre la hiérarchie de l'Eglise. Il va sans dire que tous se réclament également de l'Evangile.

C'est à ce moment que le clergé va se partager en deux, le clergé séculier qui, tout en acceptant dans les grandes églises la vie en commun, se réservera la propriété de ses biens patrimoniaux et le clergé régulier qui fera profession de pauvreté évangélique.

Le premier rapport de la session avait été confié au professeur Le Bras, doyen de la faculté de droit de Paris, qui malheureusement n'avait pu se rendre à la Mendola. Il s'agissait de relever dans les collections canoniques les mentions de la vie commune des clercs. L'auteur ne peut que constater que, malgré l'ampleur du mouvement canonial, les textes juridiques sont assez peu nombreux, même dans l'œuvre de saint Yves, ancien prévôt de chanoines réguliers, devenu évêque de Chartres.

Le professeur Lemarignier, de la même faculté, envisagea la question sous son jour politique en étudiant les diplômes royaux accordés pour les sanctuaires de leur domaine. Beaucoup sont adressés à des fondations monastiques, mais le nombre de ceux qui vont à des collégiales ne cesse de grandir. Parmi ces dernières il se trouve un certain nombre de collégiales castrales où le clergé dessert une chapelle de forteresse, mais aussi des sanctuaires de dévotion. Les collégiales situées aux confins du domaine royal semblent particulièrement favorisées.

Le Nord de la France et on peut dire de l'Europe n'acceptera guère la réforme dans le sens de la régularisation, sans doute parce que la vie canoniale des grandes églises sous la règle d'Aix y était restée fort décente. M. l'abbé Veissière, directeur au Grand Séminaire de Meaux, illustra ce fait en exposant l'histoire de la collégiale Saint-Quiriace de Provins. Il l'a fait avec un grand amour de sa ville d'origine, mais il a donné un modèle de monographie tant

pour la recherche et la critique des documents que pour la présentation.

La fondation de Saint-Quiriace remonte avant 1032. Cette église, dotée de libertés particulières, comprit plus tard des chanoines réguliers dont la présence fut imposée par le comte Thibaud, l'ami de saint Norbert, mais qui durent se séparer de leurs confrères séculiers pour fonder l'abbaye Saint-Jean de Provins.

Cette étude particulière fut suivie le lendemain d'un cours donné par M. Duby, professeur à la faculté d'Aix-en-Provence et spécialiste de l'histoire économique. Sans nier le moins du monde la nature essentiellement religieuse de la réforme canoniale, il montra comment elle subit des influences économiques importantes pour l'historien. Il ne put s'appuyer, faute de travaux de détail, que sur un nombre trop petit de faits, mais il dégagea avec maîtrise et précision les directions d'étude qui s'imposent. En gros la règle d'Aix-la-Chapelle, avec le morcellement des prébendes qu'elle permet, correspond au système féodal où chacun doit défendre son bien et les prébendes elles-mêmes sont assez souvent comme des prolongements des fiefs tenus par les familles des chanoines. Avec le XI^e^ siècle la sécurité devient meilleure, la richesse se répand, l'argent circule plus facilement. D'où à la fois une réaction évangélique de pauvreté, mais aussi une facilité plus grande de gérer des biens communautaires.

Dans une conférence qui dura deux heures et fut d'un bout à l'autre illustrée d'intéressantes projections, M. Hubert, professeur à l'Ecole des Chartes, étudia les aspects archéologiques de la vie canoniale. Il mit à part les Prémontrés dont les églises, de plan cistercien mais avec tours et clochers, font corps par leur puissant transept avec le monastère et à cette occasion exprima le désir qu'un jeune prémontré commençât un travail archéologique sur toutes les maisons de l'Ordre, ce qui montrerait, dit-il, une très grande unité de vues et de conception. Quant aux autres églises canoniales, séculières ou régulières, on n'y découvre aucune idée d'ensemble. Les collégiales s'entourent de plus en plus d'un cloître qui est comme une rue ou une place fermée dans laquelle se groupent les maisons canoniales. Les églises régulières possèdent un monastère blotti aux flancs de la basilique, mais qui a été pensé pour l'église et après l'église, ce qui aboutit à des divergences de plan étonnantes.

En commençant sa magistrale conférence sur les *consuetudines*

des chanoines réguliers, M. Dereine constata d'abord l'immense diffusion de la réforme dans les chapitres de l'Italie tout entière, dans le sud de la France et de l'Allemagne et en Espagne. Au nord les chapitres garderont le plus souvent la règle d'Aix, mais il n'est pas rare qu'un groupe de chanoines accepte la pauvreté et fonde une église nouvelle qui généralement restera très unie à la cathédrale ou à la collégiale d'origine. Appuyé sur les manuscrits de la Règle d'Aix qui sont si nombreux, le rapporteur pense que les premiers chanoines réguliers renoncent à la propriété personnelle tout en gardant l'antique règle qui n'obligeait pas à la séparation des prébendes et dont quelques textes magnifiques, surtout ceux de saint Augustin, insistaient sur la déappropriation. Plus tard on adoptera la règle de saint Augustin dont les manuscrits anciens sont assez nombreux. Dès le IX^e^ siècle on en trouve qui comportent l'*Ordo monasterii* parfois entouré d'un trait rouge. M. Dereine ne fait remonter les coutumes de Saint-Ruf qu'au XII^e^ siècle, en sorte que les statuts des congrégations canoniales seraient tous sensiblement de même époque. Il insiste pour la connaissance des institutions canoniales sur l'étude des commentaires de la Règle, des œuvres polémiques, des nécrologes, de l'iconographie et enfin sur la nécessité de composer des cartes détaillées de l'expansion canoniale.

Le dimanche 6 septembre fut consacré à une excursion à Bressanone (Brixen), ancienne ville romaine du Tyrol aux couleurs vives avec une magnifique cathédrale baroque, des rues pittoresques et fleuries dans un décor grandiose de montagnes. L'après-midi fut employé à la visite d'une grande abbaye de chanoines réguliers, Neocella ou Neustift. Des bâtiments simples mais grandioses, une belle église baroque. Quelques constructions médiévales représentent sans doute l'ancien hôpital. Les chanoines appartiennent à la Congrégation d'Autriche. Ils portent la soutane noire et un cordon blanc qui est un rochet amenuisé. Leur bibliothèque est abondante, riche en manuscrits à enluminures surtout liturgiques. Une chose un peu surprenante : le chœur généralement très orné dans les églises canoniales est ici d'une simplicité qui contraste avec les décorations somptueuses du sanctuaire et de la nef.

Le matin, dans l'*aula maxima* du Grand Séminaire, dom Leclercq avait fait une fort belle conférence sur la spiritualité des chanoines réguliers. Pour montrer ce que ces derniers ont emprunté à la spiritualité monastique il s'appuya sur une série de sermons

de Hugues de Fouilloy adressés aux chanoines. Il se trouvait là de très beaux textes. Dans la discussion qui suivit, M. Dereine lui reprocha d'avoir insisté plus sur les convergences que sur ce qui fait l'originalité du mouvement canonial. Le Père Petit en prit occasion pour rappeler certains faits d'expérience qui ne sont pas consignés dans les livres mais qui mettent en relief la différence des deux institutions. Les moines, dit-il, sont des religieux qui ont peu à peu accédé au sacerdoce pour y trouver un stimulant à la perfection et un moyen d'y parvenir. Les chanoines sont des prêtres ou des clercs qui ont pris conscience de la sainteté requise par leur fonction et qui, pour y arriver, ont embrassé la vie religieuse avec l'ensemble des pratiques monastiques. Il souligna aussi le rôle de l'église qui n'existe que pour la communauté monastique, alors que le chapitre canonial existe pour l'église, et que le service de l'église, avant même le ministère paroissial, est le *cursus* des heures et de la messe. Tandis que le *cursus* monastique est avant tout sanctification des heures, celui des chanoines est d'abord prière médiatrice encadrant la messe.

M. le chanoine Delaruelle, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, se proposa d'étudier en détail le milieu de dévotion populaire où prit naissance la réforme canoniale et aussi l'influence de cette réforme sur le comportement religieux du peuple. Cette ambiance est extrêmement importante, car les Papes se sont appuyés beaucoup plus sur le sens spirituel du peuple chrétien que sur l'avis des prélats encore attachés aux structures carolingiennes pour porter le clergé à une vie plus parfaite.

Bien que saint Pierre Damien fît partie de la plus haute hiérarchie, il représente nettement les vues et les sentiments du peuple chrétien sur la vie des clercs. On peut le juger outrancier, sévère, injuste même, mais il incarne une force de ferveur et de sainteté que mit en relief la conférence du docteur Miccoli, assistant à l'Ecole normale supérieure de Pise.

A l'aide de projections et de cartes, le chanoine Riviera, archiviste du chapitre cathédral de Tolède, montra l'expansion canoniale dans la province de Tolède au XII^e^ siècle. Encore un modèle de recherches de détail admirablement menée. Prémontré occupe dans cette province une place notable.

Revenant sur la conférence de M. Delaruelle, le professeur Werner, de l'Université Karl Marx de Leipzig, fit remarquer qu'il est fort important de s'occuper des petits pèlerinages qui surgissent

de toute part au XI[e] siècle et sont pour les paysans un remplacement des grands pèlerinages de Jérusalem et de Compostelle. Il insista aussi sur la croisade populaire et souligna avec force son opinion personnelle que les mouvements spirituels sont le plus souvent l'expression de réalités économiques et sociales.

Mgr Cattaneo, directeur de la revue *Ambrosius* de Milan, devait traiter des rapports de la vie commune du clergé et de la liturgie. Il montra le déroulement en trois phases : la première où l'on veut imposer au clergé la vie commune selon l'idéal apostolique, la seconde qui s'efforce d'en atténuer les rigueurs tout en sauvegardant les aspects importants de la vie commune, la troisième où l'on revient à la vie apostolique en s'organisant en congrégations. D'où une littérature polémique où chacun soutient son point de vue en montrant qu'il est le plus propre à sauvegarder la vie liturgique. A Milan surtout les luttes entre réformateurs et antiréformateurs furent aiguës.

La conférence était fort intéressante. Elle mettait en relief des aspects négligés par les historiens. Faut-il avouer pourtant qu'elle fut pour la majorité des congressistes et surtout pour les chanoines réguliers une déception ? Comme elle était la seule qui envisageât la vie liturgique qui est le centre de la vie et des préoccupations canoniales, on eût désiré la voir traiter de façon plus synthétique. Dans la discussion qui suivit furent évoqués quelques faits intéressants pour les historiens, à savoir que, dans le choix entre vie canoniale et vie monastique, la liturgie joue parfois un rôle prépondérant ; d'autre part qu'il y aurait à distinguer les chanoines qui répandent partout la liturgie et les usages romains, ceux qui suivent la liturgie locale, ceux enfin, comme le Saint-Sépulcre ou Prémontré qui se sont fait une liturgie propre. Les chanoines réguliers ont eu une part considérable dans l'unification de la liturgie en Occident. Là sera peut-être la lacune de cette semaine d'études : les aspects canonique, économique, social, spirituel de la réforme ont été traités avec ampleur, alors que la vie liturgique qu'exprime le bas-latin *canonicari* et qui était l'essentiel de la profession canoniale restait un peu dans l'ombre.

Le professeur Dickinson de Cambridge, dans une savoureuse conférence, rappela que la vie apostolique, au sens que le mot avait au moyen âge, n'est pas une vie de prédication mais une existence modelée sur celle de l'église de Jérusalem au temps des apôtres. Il constata ensuite que l'institution bénédictine, à la suite de l'évan-

gélisation de l'Angleterre par saint Augustin, avait conquis outre-Manche toute l'influence religieuse et qu'au moment où la forme canoniale prenait corps, l'invasion des Vikings lui avait fait obstacle. Aussi les chanoines réguliers furent-ils relativement peu nombreux en Grande Bretagne. Leurs fondations rappelèrent pourtant avec efficacité que, à toutes les époques, la force de l'Eglise est fondée sur la vertu de ses ministres, sur leur capacité ou leur incapacité de s'offrir au service du Christ. Il faut avouer que la réforme canoniale ne put triompher de la sécularisation progressive de l'Eglise que caractérisaient la simonie et le mariage des clercs. Le professeur Dickinson laissa de côté les Prémontrés d'Angleterre qui n'avaient pas fait l'objet de ses études antérieures.

Le Docteur Classen, de l'Université de Mayence, consacra son rapport à Gerhoh de Reichersberg et aux chanoines réguliers de Bavière et d'Autriche. C'était significatif parce que, à partir de 1121, l'archevêque Conrad de Salzbourg, sans se laisser décourager par les échecs antérieurs, consacre encore toute son action à la réforme de tous les clercs de son diocèse. Son œuvre trouvera un théologien et un apologiste dans Gerhoh, chanoine de la cathédrale d'Augsbourg, réformateur farouche, apparenté aux idées d'Arnauld de Brescia et devenu en 1132 prévôt de Reichersberg. Il lutta infatigablement contre l'influence des moines, surtout des Cisterciens, mais aussi contre les Prémontrés dont la vie austère compromettait à ses yeux une réforme destinée au clergé tout entier. Le mouvement de Salzbourg devait aboutir à la constitution de la congrégation d'Autriche, donc pratiquement d'un ordre religieux.

Le 9 septembre Mgr Maccarone, professeur à l'Athénée pontifical du Latran, exposa l'œuvre des papes touchant les chanoines réguliers. Urbain II fait entrer la nouvelle institution dans la doctrine théologique et dans le droit ecclésiastique. Pascal II favorise les congrégations canoniales ainsi que Gélase II et Callixte II. Le premier concile de Latran, avec Honorius II, lui-même chanoine régulier, précise les aspects juridiques de l'institution canoniale. Innocent II fait fleurir la congrégation diocésaine d'Halberstadt et confie de plus en plus l'élection des évêques au chapitre cathédral. Célestin II et Lucius II introduisent les chanoines réguliers dans plusieurs basiliques romaines. Eugène II essaiera de fédérer les chanoines réguliers d'Allemagne, Adrien II s'en occupera encore. Si Alexandre III fut gêné par le schisme qui désola son règne, Urbain III favorisa la congrégation de Crescenzana. Grégoire VIII,

Célestin III préparent la voie à l'œuvre vaste et durable d'Innocent III.

Mgr Giusti, préfet des archives vaticanes, consacra son cours à étudier les établissements canoniaux de Lucques après la réforme grégorienne.

Enfin le Père Petit résuma ce que l'on sait des origines de Prémontré depuis saint Norbert jusqu'à Anselme de Havelberg. C'était nécessairement moins neuf que les leçons précédentes puisque l'Ordre de Prémontré a trouvé déjà de nombreux historiens de ses origines et de ses premiers développements. Il fallait évoquer des faits multiples et depuis longtemps bien connus. M. Dereine qui présidait la séance signala que toutes les idées énoncées les jours précédents se retrouvaient dans les textes prémontrés. Aussi l'œuvre de saint Norbert ne se comprend-elle à fond que dans le climat de la réforme canoniale. Il exprima ensuite le désir qu'un *corpus norbertinum* réunît les deux *vita* et les innombrables textes contemporains qui permettraient, même sans elles, de retracer la vie et l'activité du saint qui fut sans contredit la figure la plus haute et la plus prestigieuse du mouvement canonial.

Il faudrait parler des trente communications qui pour la plupart émanaient de personnes expérimentées dans la recherche historique, voire de professeurs d'universités. Ce sont le plus souvent des analyses précieuses de faits locaux ou provinciaux: Montréal, Agrigente, Volterra, Naples, Vérone, Brindes, Mantoue, Sienne, la Sicile et la Calabre, Pérouse, Milan, Modène, Aquilée, Arezzo, Tournai, Aldgate, le Limousin, Toulouse, Reims, la Pologne furent tour à tour évoqués. On voit que les chercheurs d'Italie ont fourni un gros effort. Quelques travaux portent sur des questions plus générales, la terminologie juridique des nouvelles institutions, la règle augustinienne, le schisme de 1130, l'hospitalité canoniale. Celle du professeur Zerbi portait seule sur l'Ordre de Prémontré et avait pour titre Philippe de Harvengt, Eugène III et saint Bernard.

Tout cela laisse voir combien les deux volumes des actes de cette semaine apporteront aux historiens du moyen âge. Il sera désormais impossible de s'occuper de l'histoire ecclésiastique des XI^e^ et XII^e^ siècles sans les posséder. Le professeur Violante peut être fier de l'œuvre qu'il a suscitée. La courtoisie raffinée, l'exquise gentillesse qui n'ont cessé de régner dans l'organisation et entre les congressistes offrirent au travail un cadre parfait.

Plusieurs vœux furent émis, notamment celui d'une édition cri-

tique des coutumes des chanoines réguliers, le rassemblement dans un seul tome de la réédition de Migne des textes canoniaux dispersés et, aussi pour faciliter les recherches, l'élaboration de questionnaires détaillés aptes à attirer l'attention des érudits locaux sur l'intérêt général que présentent les documents dont ils disposent.

Mais plus que tout le reste, le congrès a bien fait voir comment l'Eglise, en proposant aux clercs un idéal de prière et d'ascèse à peu près monastique, s'est préparé des hommes capables de surmonter la crise de l'Eglise féodale. A partir du troisième quart du XII[e] siècle, l'institution perdra de sa force, les chanoines réguliers se constitueront en ordres reigieux séparés, les chanoines séculiers verront diminuer leur ferveur collégiale. Malgré l'efflorescence des mendiants, cela amènera le développement d'un nouvel état de choses, celui qui aboutira à la réforme protestante et à la contre-réforme catholique.

Fr. PETIT, O. Praem.

Die Irrtümer des Propstes Heinrich Minnike.

Im 12. Jahrhundert, einer Zeit von gesteigertem religiösen Interesse, gab es zahlreiche theologische Irrtümer. Es kam zu grossen ketzerischen Strömungen wie die Albigenser (Katherer) und Waldenser, die besonders in Südfrankreich auftraten und gnostisch-manichäische Irrtümer erneuerten. Es gab aber auch Einzelgänger wie Tanchelm, der im Leben des hl. Norbert eine Rolle spielt, und Heinrich Minnike, der Propst von Neuwerk. Da die « wisen brueder » mit der Seelsorge und dadurch mit der Liturgie besonders verwachsen waren, wurden sie überall Vorkämpfer des wahren Glaubens gegen die verschiedenen Irrlehren der Zeit, die meist in schwärmerischer Weise die Urkirche mit ihrer Armut wieder herstellen wollten.

Von Minnike (lateinsch Mundikinus genannt) [1]) wissen wir, dass er Prämonstratenser war und als Propst das Zisterzienser Frauenkloster Neuwerk (Novum Opus) bei Goslar in der Diözese Halber-

[1]) Literatur: MICHAEL Emil, *Kulturstände des deutschen Volkes*, Freiburg 1899, Bd. 2, S. 319; HEFELE Carl, *Conciliengeschichte*, Freiburg 1886, Bd. 5, S. 934 f.; HAUCK A., *Kirchengeschichte Deutschlands*, Leipzig 1902, Bd. 4, S. 87; HARTZHEIM, *Concilia Germaniae*, Köln 1760, Bd. 3; MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, Venetiis 1729, Bd. 22, S. 1211; BERTRAM Adof, *Geschichte des Bistums Hildesheim*, Bd. 1, S. 236 f.

stadt leitete. Nur Hartzheim meint, er wäre Zisterzienser gewesen. Um die Frauenkloster hatten sich die Norbertiner gekümmert, man denke, dass auch der selige Hermann Josef diesen Klöstern seine besondere Fürsorge zuteil werden liess. Als sich der Ruf der ketzerischen Ansichten des Propstes verbreitete, wurde er vom Bischof Siegfried ermahnt, dessen Worte er jedoch nicht beachtete. Als Konrad von Reysenberg 1221 Bischof wurde, ging dieser schärfer gegen Minnike vor. Als der Bischof mit anderen Prälaten die Lehrsätze des Propstes untersuchte, ergab sich, dass sich dieser gegen die Regel des hl. Benedikt, nach der die Zisterzienserinnen lebten, verfehlt habe. Auch irrige Sätze gegen den Glauben habe er vorgetragen. Deshalb verbot ihm der Bischof die Predigt. Da sich der Propst nicht fügte, wurde 1122 eine neue Synode in Hildesheim einberufen, auf der viele Zisterzienseräbte und auch Minnike erschienen. Da er nach einer Untersuchung als schuldig befunden wurde, entsetzte man ihn seines Amtes und gebot ihm, in sein Prämonstratenserkloster zurückzukehren. Die Nonnen sollten sich einen neuen Propst wählen. Doch weder der Propst noch die Nonnen hielten sich an die Verfügungen. Deshalb wandte sich der Bischof nach Rom an Papst Honorius III., der am 11. Januar 1223 ein Dekret an mehrere Prälaten schickte, worin das bischöfliche Urteil bestätigt wurde und wo er befahl, gegen den Propst strenger vorzugehen. Jetzt wandten sich die Nonnen an Papst und Kaiser, denn das Kloster war reichsunmittelbar. Friedrich II. wurde um Schutz gegen ihres Klosters und des Propstes Feinde gebeten. Sie seien keineswegs Ketzerinnen, sondern der Neid des Bischofs hätte den ganzen Streit verursacht. Der Kaiser übergab die Angelegenheid dem Hoflager von Ferentino. Dort wurde Minnike als mit Recht für abgesetzt erklärt. Man solle ihn im Falle eines weiteren Ungehorsams ins Gefängnis werfen. Auch die Schwestern sollten sich in Gehorsam ihrem Bischof fügen. Auch der Papst schrieb am 19. Mai 1223 in diesem Sinne an die Nonnen. Aber da alles vergeblich war, liess der Bischof den Propst verhaften und einkerkern.

Da griff Minnike zum letzten Ausweg, indem er sich selbst an den Papst wandte. Er sei aus Eifersucht von seinen Feinden der Häresie verdächtigt worden und ohne Verhör eingekerkert. Sollte er aber in einem Verhör für schuldig befunden werden, so wolle er sich ganz dem Urteile unterwerfen. Honorius III. schrieb am 22. Mai 1224 an den Bischof von Hildesheim und an den Kardinallegaten Konrad von Urach, Bischof von Porto, damit die Sache noch-

mals untersucht werde, denn kein Unschuldiger solle verurteilt werden. Als sich 1224 die Reichsfürsten in Bardewich wegen des Königs von Dänemark versammelt hatten, denn König Waldemar von Dänemark war mit seinem Sohne vom Grafen Heinrich von Schwerin gefangen gehalten, erschien auch der Kardinallegat mit vielen Bischöfen und Aebten. Man brachte auch die Angelegenheit des Propstes von Neuwerk zur Sprache. Als man sich überzeugt hatte, dass der Prozess richtig geführt wurde, wurde das Urteil vom Legaten bestätigt. Da aber der Legat erst nach diesem Entscheid das Schreiben des Papstes erhielt, so wurde am 22. Oktober 1224 eine neue Synode im Dom von Hildesheim abgehalten. Im Verhör bekannte sich Minnike zu den Irrtümern. Daher wurde er als Ketzer erklärt, feierlich degradiert, dem weltlichen Gericht übergeben und am 24. März 1225 verbrannt. Im Dekret heisst es kurz: Henricus praepositus Munnico pro haeresi crematus est in Hildesheim.

Ganz sichere Angaben über Minnikes Irrtümer sind nicht möglich, da seine Schriften auf der Synode verbrannt wurden. Doch können wir sie nach dem Dekret von Bardewich in Verfehlungen gegen die Ordenszucht und in Glaubensirrtümer einteilen. Die ihm zur Last gelegten Verfehlungen gegen die Regel des hl. Benedikt beweisen eigentlich nur seine Unklugheit. Als der Jahrestag seiner Wahl zum Propst feierlich begangen wurde, da behaupteten einige Nonnen öffentlich in seiner Gegenwart, es gebe keinen grösseren vom Weibe geborenen als Minnike. Er betrachtete dies als Schmeichelei und liess es sich gefallen, ohne ein Wort dagegen zu sagen. Um die Regel des Klosters kümmerte er sich nicht. Mit seiner Erlaubnis konnten die Nonnen auch ausserhalb des Krankenzimmers Fleisch essen und linnene Wäsche tragen. Es stellte sich sogar heraus, dass man die Regel des hl. Benedikt in den Brunnen geworfen hatte.

Wichtiger sind seine Verfehlungen gegen den Glauben. Im Dekret von Goslar heisst es nur, dass er « Zahlreiches gegen den Glauben schrieb und predigte ». Auf der Synode von Hildesheim und Bardewich wurden vier Punkte angegeben. 1. Minnike habe behauptet, dass der Hl. Geist der Vater des Sohnes sei. Als man ihn fragte, wie er das verstehe, antwortete er: « Durch die Liebe (affectu) ». Diese Ansicht des Propstes sei gänzlich gegen die Lehre der Väter. 2. Er überschätzte die Jungfräulichkeit und habe dadurch die Ehe herabgewürdigt, denn er glaubte, im ehelichen Leben liege etwas Sündhaftes. Er nannte angeblich in Versen die Ehe, die

Christus zum Sakrament erhoben hatte, etwas Schmutziges. 3. In der Predigt hätte er öfter davon gesprochen, dass der Teufel Sehnsucht nach der Bekehrung habe und ins Himmelreich zurückkehren wolle. Er habe sogar gesehen, dass sich der Teufel vor dem Herrn niedergekniet habe, um diesen um Verzeihung zu bitten. 4. Der Propst habe behauptet, dass es im Himmel eine grössere Herrin gebe als die Jungfrau Maria. Er nannte sie die « Frau Weisheit ».

Wenn wir diese Lehrsätze beurteilen sollen, so müssen wir sagen, dass Minnike im gewissen Sinn ein Schwärmer war, der sich dazu berufen fühlte, diese Ansichten auch auf seine Umgebung zu übertragen, wobei er in den Nonnen ein aufgeschlossenes Feld vorfand. Man kann ihn deshalb kaum als formalen Häretiker bezeichnen, wenn auch seine Lehrsätze dreimal als häretisch erklärt wurden. Er ist eine Sondererscheinung in der Geschichte der Häresie, wenn wir auch manchmal in seinen Worten die Ansichten der Katherer und Waldenser gleichsam als Echo wiederklingen hören. Doch richtig bemerkt dazu Hauck: « Ein Katherer, der Fleischgenuss gestattet, ist eine Unmöglichkeit ». Vielleicht ist Minnike bei Hauck und Hefele doch zu stark gerechtfertigt. Im 1. Punkt hat der Propst wahrscheinlich die Menschwerdung Christi gemeint, wobei der Hl. Geist die Stelle des Vaters vertrat, wenn wir ihn auch nicht als « Vater » in der Empfängnis Christi ansprechen können. Die Formulierung ist wohl eine unglückliche Folgerung aus den Worten des Glaubensbekenntnisses: « Empfangen vom Hl. Geist ». Im 2. Punkt scheinen gnostisch-manichäische Ansichten mitgespielt zu haben. Freilich können wir nicht sicher sagen, dass der Propst bei Nonnen, der die Jungfräulichkeit erhebt, dadurch schon die Ehe gänzlich missachtet, da sie vom « Bösen » sei. Im 3. Punkt scheint sich der Einfluss des Origines, der Manichäer oder Katherer bemerkbar zu machen, die von der Sehnsucht und der Rückkehr der Verdammten in den Himmel sprechen. Der 4. Punkt lässt sich schlecht in ein System bringen, da auch das Dekret weiter nichts angibt. Sicher kann man von keinem gnostischen, weiblichen Aeeon sprechen, denn dazu wäre ein ganzes System nötig, über das die Synode sicher nicht geschwiegen hätte.

Hören wir nich zwei Urteile über Propst Minnike. HAUCK schreibt in seiner *Kirchengeschichte Deutschlands*: « Die « Irrlehren »... sind offenkundige Torheiten, die der Hass der Zisterzienser benützte, um einem Strick für den unfügsamen Propst aus dem Prämonstatenser-Orden zu drehen. Die Abneigung des Bischofs

gegen das Reichskloster tat dann das Uebrige ». Auch H. FIEDLER will in *Dome und Politik*, S. 120, dem Neuwerker Propst eine Gloriole zuerkennen: « Um die Zeit des staufischen Dombaus ist die unbeirrbare Festigkeit des Prämonstratenserordens gleich durch zwei ungewöhnlich charaktervolle Persönlichkeiten belegt: durch Heinrich Minnike, Propst von Neuwerk und durch Wichmann, Propst des Liebfrauenklosters in Magdeburg ».

Dr. Martin FITZTHUM, O. Praem.

Stift Tepl.

De " Jansenismo " in Ordine Praemonstratensi.

Historia « Jansenismi » nondum ex omni parte obvia est. Ex iis autem quae ultimis annis a P. Luc. CEYSSENS, O. F. M., detecta fuerunt in antiquis libellis et manuscriptis et ab ipso tam scite et erudite variis locis jam publicata fuerunt, consequitur sub nomine « Jansenismi » non raro designari doctrinas quae vere a Summo Pontifice damnata fuerunt et manent ; sed etiam tendentias theologicas et morales de quibus jure dubitari potest utrum revera et realiter conveniant cum iis quae damnata fuerunt ab auctoritate ecclesiastica.

In litteratura de Jansenismo etiam plures Praemonstratenses citantur. Fuerintne vero Jansenistae sensu stricto, vel an potius apud ipsos potissimum, et forte unice tantummodo cura fuerit de retinenda summa auctoritate Sancti Augustini, jure inquiri potest.

In Capitulis Provincialibus Circariae Brabantiae annorum 1620 et 1718 fuse de hac quaestione actum est ; atque decisiones ex parte Capitulorum latae fuerunt. In quibus, tacendo de disputationibus tunc acriter vigentibus inter fautores et adversarios « Jansenismi », positive auctoritas S. Augustini in materia de Gratia extollitur, et doctrina vere augustiniana de Gratia a Praemonstratensibus retinenda praescribitur (Cfr. N. WEYNS, *De Brabantse Norbertijnen en het Jansenisme*: *An. Praem.*, XXIX, 1953, 5-66; J. B. VALVEKENS, *Capitulum Generale anni 1717 et « Jansenismus »*: *An. Praem.*, XXXV, 1959, 153-163).

Recenter, decurrente anno 1957, L. CEYSSENS, O. F. M., duo volumina edidit, in quibus multa documenta congeruntur, historiam « Jansenismi » vere illustrantia, saltem pro regionibus hodierni

Belgii. Edidit, in *Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique*, fasc. 31 : *Sources relatives aux débuts du Jansénisme et de l'Antijansénisme*, Lovanii, 1957, pp. LXXIV+692. Edidit idem auctor, uti fasc. VIII *Bibliothèque de l'Institut Historique Belge de Rome*, librum : *La correspondance antijanséniste de Fabio Chigi, nonce à Cologne, plus tard Pape Alexandre VII*. Roma, pp. IX-241.

Ut ab ultimo hoc volumine exordium sumamus, Fabius Chigi, cuius litterae receptae et transmissae de « Jansenismo » hic eduntur, Nuntius Apostolicus fuit Coloniae durantibus annis 1639-1651 ; postea dignitate cardinalitia fuit insignitus, Summus Pontifex fuit, sub nomine Alexandri XII, durantibus annis 1655-1667. Liber famosus ipsius Jansenii, « Augustinus » publicatus fuit anno 1640. Tunc Urbanus VIII erat Summus Pontifex, deficiente valetudine non parum laborans.

Nepos ipsius, Cardinalis Barberini, ad cardinalatum evectus anno 1623, postea directione Secretariae Status atque secretariatus S. Congregationis S. Officii insignitus est. Hac ratione, ipsi praeprimis incumbebat disputationes circa exortum « Jansenismum » examinare et dijudicare. Assessor Congregationis S. Officii erat Fr. Albizzi.

Nuntius Apostolicus Coloniae erat Fabius Chigi, inde ab anno 1639. Nuntiatura Apostolica in civitate Bruxellensi tunc vacavit per plures annos ; ita ut, tempore exorti Jansenismi, Nuntio Apostolico Coloniensi munus instructionis faciendae de Jansenismo speciali modo obvenerit. Idem Chigi speciali affectione ducebatur erga PP. Societatis Jesu, qui, uti omnes norunt, non parum adversi erant tendentiis omnibus theologicis, quae tunc uti jansenianae efferri solebant. Litterae proinde missae a Chigi Card. Barberini, sicuti et litterae hujus Cardinalis transmissae Nuntio Chigi plures notitias valde concretas tradunt eventuum quae occasione exorti Jansenismi acciderunt.

Quod autem a P. Ceyssens editur in majori volumine publicato Lovanii, apud *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, litteras numero 618, integras aut partim editas, continet, de eadem materia indicata tractantes (indicato semper loco in quo litterae illae inventae fuerunt), et hoc speciatim pro annis 1640-1643. Accedunt compendia olim facta pro Congregatione S. Officii documentorum quae in hoc Dicasterio de Jansenismo tunc aderant, a P. Rapin, S. J. (versus a. 1668) et a Card. Tamburini (versus a. 1752).

Nostrum intentum nullo modo est ea quae a P. Ceyssens col-

lecta sunt, in compendium redigere. Solummodo illa annotare volumus quae exposita olim a N. WEIJNS in nostris *Analectis*, l. c., nunc majori lumine perfundi possunt.

Non immoramur in iis quae exponuntur in *Sources*, p. XLII, de asserto P. Wijns, S. J., qui compositionem biographiae cujusdam P. Lessii, S. J., tribuit a L. Schoofs, canonico S. Michaelis Antverpiensis.

Siquidem P. Ceyssens, in alio loco, probavit Schoofs nostrum nullas partes habuisse in hac biographia componenda, quae de coetero mox in Indicem librorum prohibitorum relata est (cfr. *An. Praem.*, XXXV, 1959, 186).

Inter ea quae in litteris editis aut indicatis a P. Ceyssens ll. cc. leguntur praemonstratensia, quatuor potissimum capita habentur: 1. Praeses Collegii Norbertini, in civitate Lovaniensi, J. a Lapide, seu Van den Steen, canonicus Grimbergensem, die 4 Maii 1641, orationem funebrem habuit in ecclesia S. Petri Lovanii, in laudem Jansenii. Haec oratio funebris impressa et evulgata fuit Lovanii, anno 1641 (cfr. N. WEYNS, l. c., pp. 8-12) ; 2. De abbate Parcensi, J. Masio (cfr. N. WEYNS, l. c., pp. 18-21) ; 3. De thesibus theologicis quae occasione Capituli provincialis in abbatia S. Michaelis Antverpiensis, publice defendi debuissent circa doctrinam S. Augustini de Gratia a canonico S. Michaelis, Overhusio (cfr. N. WEYNS, l. c., pp. 22-28) ; 4. Canonicus Ninivensis Cobbaert, anno 1647 edidit librum: *Rhytmica consideratio... super salute consilii divinum ex sanctissimo... Augustino... proposita*. Et haec quaestio saepe tangitur in litteris publicatis a P. Ceyssens (cfr. N. WEYNS, l. c., pp. 36-43).

Abbates Praemonstratenses illo tempore suspectos esse de nimia adhaesione doctrinis Jansenianis, ex non paucis litteris sequitur. Ita, inter alia, scribit, provincialis Soc. Jesu, Andreas Judoci P. Vitelleschi, Generali Societatis, die 24 Januarii 1641, de fautoribus Jansenismi: « Non quiescunt tamen, iuncti abbatibus Ordinis Praemonstratensis, apud quos D. Fromondus aliquando lectorem egit (fuerat Fromondus, postea professor universitatis Lovaniensis, et co-editor libri Jansenii, *Augustinus*, per tres annos philosophiae lector in abbatia S. Michaelis Antverpiensis) pergunt ubique, etiam in pagis, licentiatos theologiae urgere ad subscribendum doctrinae Jansenii ». Idem fere scribit P. Judoci, die 23 Januarii 1642, Nuntio

Coloniensi, Chigi. « Janseniani, DD. Fromondus et Sinnich, cum abbatibus quibusdam Praemonstratensibus, in quorum monasteriis ille lectorem egit, rogant quoscumque possunt licentiatos theologiae, etiam pastores pagorum, ut subscribere velint doctrinae Jansenii idque iam a multis impetrarunt, qui solis nominibus archiepiscopi (Jacobo Boonen), abbatum et duorum doctorum permoti, controversiae ignari, ferventer stant a Jansenio ».

1. *Oratio funebris J. a Lapide.*

Ex permultis indiciis consequitur orationem funebrem istam maxima gavisam esse fama. Iterum iterumque sermo fit de illa in litteris a P. Ceyssens editis. In epistola P. Crom, S. J., missa P. Van der Veken, asseritur orationem hanc fuisse redactam « inventore, directore, et dictatore Fromondo », qui « forte etiam ex parte libri ipsius auctor et interpolator »: quae quidem asseruntur a P. Crom, sed nullo modo probantur. Oratio pronuntiata a Lapide nota est in academia Duacena. In litteris in hac civitate scriptis a P. Le Pessier, S. J., et Patri Crom missis, dicitur: « Vidimus hic *Orationem* a Norbertino quodam habitam 4 huius in aede S. Petri. Mirati sumus hominis confidentiam ac maledicendi libertatem (16 Maii 1641). Die 20 Maii 1641, P. De Tollenaere, Provincialis Soc. Jesu, in provincia neerlandico-belgica, scribit P. Mundbrot, Assistenti Generali Soc. Jesu, in Urbe: « Ponitur inter elogia Jansenii ab eius encomiaste, quod dicere soleret (Jansenius) se idcirco a Deo creatum, ut verum sensum sancti Augustini, orbi ignotum, traderet ; quod valde superbe dictum videtur, quasi ille solus saperet ». Iterum de eodem scribit P. De Jonghe, S. J., Romae, et quidem P. Allegambe (mense Junio 1641): « Hic (nempe Prof. Sinnich, universitatis Lovaniensis) quoque auctor fuit canonico norbertino Joanni a Lapide, ut *Orationem* illam *funebrem* pro Jansenio, acrem in nos invectivam, componeret, quam ipsemet pluribus flosculis exornavit, Illmo Mechliniensi (scil. Boonen) episcopo priusquam ederetur, exhibuit ». Die 5 Julii 1641, P. Bollandus, S. J., scribit Reverendissimo Vidman, in Urbe commoranti, archiepiscopum Mechliniensem, alios incitasse ut in favorem Jansenii scriberent: « cum multis etiam acrius eos ipse ad scribendum stimulasse videatur et constet, cum abbates quidam Ordinis Praemonstratensis edi illam Ioannis a Lapide *orationem* nollent, sua auctoritate effecisse ut assentirentur ».

Die 1 Augusti 1641, a S. Congregatione S. Officii, plures libri

in Indicem reponuntur. Inter illos: Cornelii Iansenii, Iprensis episcopi, etc. *Laudatio funeralis* dicta a Rev. Fratre Ioanne a Lapide, etc. Lovanii, typis Bernardini Masii, etc.

Die 22 Augusti 1641, P. De Tollenaere, S. J., scribit suo confratri P. Crom, Lovanii commoranti: « Addam quod aliunde intellexi D. Joannem a Lapide habere paratum librum triplo spissiorem quam sit *Oratio*, contra flosculos oratorios, sed Abbas Grimbergensis hactenus non permittit ut edat, etsi varii monachi id conentur impetrare » (Abbas erat tunc Outers).

Prodiit illo tempore libellus cui nomen « *Somnium Hipponense* » ; cumque audiret A. Lapide, a nonnullis asseri se esse auctorem illius libelli, die 11 Novembris 1641, litteras mittit P. Crom, studiorum praefecto in Collegio Maximo Soc. Jesu Lovanii. In litteris istis, inter alia haec legimus: « In fide sacerdotis profiteor, me neque *Somnii* illius ullo modo auctorem fuisse neque de eius auctore etiamnum plus scire quam de hora mortis meae, quod et iureiurando rigidiori formula libenter confirmabo ubi RR. VV. intellexero hoc placere. Clandestini isti fictique alios monendi modi mihi maxime exosi sunt, sicut et quicumque sinceritatis christianae et religiosae fuci ; indignum enim sincerissimi Patris nostri Augustini discipulo Ordinis nostri candore iudicavi semper, et etiamnum iudico veritatem christianam quocumque velatoriae artis mangonio adulterare ; si quid in veritatis defensionem dici oportet clare id exprimo et nominis mei titulo praenotatum edidi et, Deo bene iuvante, edam imposterum, nec nisi matura deliberatione adhibita servatisque omnibus quae in electionis negotio adhibenda praescripsit filiis suis Sanctus Pater Vester meusque in Domini magister Ignatius in aureo *Exercitiorum* suorum libello... ». P. Crom respondet die 12 Novembris 1641, se tale quid numquam asseruisse. Iterum longe lateque scribit a Lapide ; explicans (14 Novembris 1641), Patri Crom, quomodo egerit in componenda et edenda Oratione funebri. Scribit inter alia: « Novit Dominus, in cuius incommutabilis veritatis luce haec scribo, quantis apud maiestatem suam egerim precibus, quantis suspiriis, ut nihil in *Oratione* illa dicerem quod a charitate christiana et religiosa deviaret ; quantum potui, increpationis amaritudinem dilectionis dulcedine temperavi ; laudans Societatem vestram non ficte, Deus testis est, sed in veritate ; quia in eadem veritate illam diligo ; si medicina displicuit quam de manu Domini, quantum existimo, accepi, non mihi imputetur ». Iterum respondet P. Crom. Tandem P. A. Judoci, pater provincialis Soc. Jesu, die 20 Novembris

1641, de hac re scribit Patri Crom: « Consultores meos hic habebam, cum accepi litteras R. V. et D. Ioannis a Lapide, quas illis praelegi. Indigne scripsit bonus ille monachus, neque ulterius meretur responsum. Videtur affectasse scriptionem contemplantium, sed non humilitatem ». In Litteris annuis Collegii Soc. Jesu Lovaniensis, anni 1641, ad idem rursus reflectitur his verbis: « Jansenio ante duos annos eoque plus mortuo, iam demum in academia exequiae indicuntur, repertusque est vir religiosus (Ioannes a Lapide) ex Praemonstratensium ordine, qui provinciam hanc susciperet, Jansenium pro concione laudandi, hoc est una hora calumniandi nostros ». Tandem, in summario documentorum servatorum in archivo S. Officii confecto a Fortunato Tamburini de Oratione prolata a Lapide, haec dicuntur: « Diffende Giansenio delle ingiurie dettegli dalle conclusioni de' Gesuiti in occasione di questa funebre orazione ». Similiter eadem fere ratione de hac Oratione funebri scribit nuntius Chigi Cardinali Albizzi, die 8 Junii 1641.

2. *De Abbate Parcensi, Masio.*

In litteris P. De Tollenaere, Prov. Soc. Jesu, diei 22 Novembris 1640, P. De Tollenaere, provincialis Soc. Jesu, scribit P. Crom: « *Augustinus* Jansenii incipit hic turbas movere ; qui illum legerunt proferunt absurdas eius sententias, inter quos est Abbas Parcensis, et alii ». Inter testimonia, quae anno 1641, proferuntur in defensionem libri Jansenii, « Augustinus », testimonium abbatis Masii adest. Die 7 Julii 1742, abbas Masius, longam scribit epistolam, missam cuidam « Amplissimo Domino » in favorem professoris Lovaniensis Sinnich, Jansenii defensoris. De eadem re epistolam mittit professori ab Angelis, die 25 Julii 1642. Post responsum acceptum, ex parte Prof. ab Angelis, iterum huic scribit Masius, die 28 Julii 1642, iterum de eadem re Prof. ab Angelis litteras mittit, die 15 Octobris 1642.

Occasione Capituli Provincialis, Antverpiae celebrato anno 1643, canonicus S Michaelis Antverpiensis, Overhusius, theses defendere voluit relate ad materiam de Gratia ; hae theses impressae fuerunt, contra monitum episcopi Antverpiensis Nemii, qui de hac re scribit abbati Parcensi, die 28 Junii 1643. Ex epistola abbatis S. Michaelis Van der Sterre, novimus Masium de quaestione indicata sese informasse ; tandemque litteris diei 3 Julii 1643, ipse Overhusius explicat suam agendi rationem.

Die 8 Julii 1643, Nuntius Apostolicus, Bichi, cui episcopus Ant-

verpiensis scripserat de thesibus defendendis in Capitulo Provinciali dicto, scribit bullam « In eminenti » contra Jansenium vere publicatam esse Romae, et exemplar Bullae transmittit. Iterum, die 23 Septembris 1643, Nuntius Bichi Abbati Masio scribit Bullam « In eminenti » Romae fuisse authentice publicatam ; mirationemque suam exprimit abbatem Parcensem adhuc sustinere publicationem illam factam nondum esse. Respondet vero Masius, die 24 Septembris 1643, se nihil simile dixisse, aut colere. « Se enim tam reverentem Apostolicae Sedi quam qui calumnias has sparserit ». Tandem de eadem vexatissima quaestione scribit, die 17 Decembris 1643, J. Coomans, procurator generalis Ordinis in Urbe, et Praeses Collegii Ordinis in Urbe, abbati Masio.

3. *De thesibus defendendis in Capitulo Provinciali Antverpiensi.* Mense Julio 1643.

Inter litteras publicatas a L. CEYSSENS pluries de thesibus illis agitur.

Praeter illa quae a cfr. WEYNS, l. c., pp. 22-28 exponuntur, haec mentionem merentur inter publicata a CEYSSENS. Die 13 Julii 1643, epistolam mittit episcopus Antverpiensis, Nemius, Nuntio Apostolico, Bichi. « Disputationem » illam, et quidem solemniorem, omnino impediendam censet Episcopus Antverpiensis, Nemius. « Eodem tempore prolixam misi epistolam ad Rev. adm. Dominum Fratrem Ioannem-Chrysostomum Vander Sterre, dicti monasterii S. Michaelis abbatem, eumdemque quantum potui argumentorum vi et rationum efficacia conatus sum monere et exhortari ad obediendum supradictis constitutionibus apostolicis, ac nominatim postremae constitutioni D. N. Urbani, divina providentia, papae VIII, cuius postremae constitutionis exemplar authenticum mihi transmisit Rma Dominatio Tua. Post argumenta et rationes apposui mandatum, quo dicto Domino Petro (Overhusio, qui theses dictas in Capitulo supra indicato defendere debebat) mandavi, et omnibus ad quos pertinere potest, adeoque ipsi abbati ut ab editione et disputatione dictarum thesium abstineant ». Nuntius Bichi haec omnia indicare Card. Barberini non negligit ; in epistola diei 18 Julii 1643 haec tangit: « Guidico intanto bene di far sapere a V. Emza come con l'occasione del capitolo provinciale che si celebra in Anversa dalli Padri Premonstratensi si erano preparate alcune conclusioni da disputarsi, e fra le altre alcune da difendersi con la assistentia di Don Pietro Overhusio: *De gratia primi et secundi hominis*, le quale li parendo

a Mons. Vescovo di quella città, che ripugnassero alli decreto della Santa Sede, prohibi il passare avanti nella stampa et alli PP. Premonstratensi il farle stampare et disputare e poi me diedi parte con mandare qui da me expressamente il suo nepote ». Additque Nuntius se ex Colonia comperisse aliquos Praemonstratenses asseruisse Episcopum in hac re excessisse jura suae competentiae. Finitque Nuntius exprimendo votum in hac re Praemonstratenses obedientiam praestare velle « spero che quelli Padri con obbedire di non disputarle haveranno levato ogni occasione di scandalo ».

Abbas Van der Sterre autem, ex sua parte, statim certiorem de hac re reddit Procuratorem Ordinis in Urbe, Coomans, litteris diei 3 Septembris 1643 (cfr. WEYNS, l. c., p. 29 s.). Theses illas Procuratori Coomans datae fuerunt a D. De Pape, cum is, cum delegatione Universitatis Lovaniensis, Romam adiret ; ab ipso De Pape communicatum est litteris diei 13 Decembris 1643 abbati Masio se hoc fecisse.

De thesibus illis etiam agit P. Van der Veken, S. J., in litteris, mensis Julii 1643, missis Nuntio Coloniensi, Chigi. Ita scribit iste de Abbate Van der Sterre: « Novi optime illum Abbatem S. Michaelis. Cum Antwerpiae degerem, nimio contemplationis studio se ex homine transformarat in Archangelum Michaelem, iamque, utpote totus spiritus, per tres circiter dies cibum potumque respuerat. Curavit eum medicus Lusitanus, adhuc superstes, qui se Deum Patrem simulabat, cui etiam Archangelos in sumendo cibum respuerat ».

4. *De libro canonici Ninoviensis Cobbaert.* Cfr. N. WEYNS, *An. Praem.*, l. c., pp. 36-43.

De libro ineunte anno 1647 edito a Cobbaert, *Rhytmica consideratio Altitudinis Consilii Divini super salute generis humani...*, ita scribit P. Van der Veken, S. J., die 11 Februarii 1747, nuntio Coloniensi, Chigi: « Ante aliquot dies oblata mihi *Rhytmica...*, Bruxellis excusa hoc anno, auctore D. ac F. Petro Cobbaert, S. T. Licent. canonico Norbertino, in qua Ordinis sui tyronibus jansenismi fundamenta, ut lac christianum proponit, quo pasti in omni virtute, ac praesertim augustiniana humilitate, adolescant. Pax, uti spero, remediis efficacioribus adhibendis opportunior erit, vel hoc etiam nomine expetenda ». Liber iste Cobbaert ab episcopo Antverpiensi, Nemio, damnatus fuit, decreto diei 25 Februarii 1647. De hac decisione lata se gaudere declarat Chigi, scribendo die 12 Martii 1647 P. Van der Veken: « Gratissimum mihi fuit diploma D. Episcopi Antverpiensis ;

sed dolendum tam praefracte obsisti pontificiis decretis ut et daemonia meridiana convellere se audeant et scommata insuper affigantur. Sperandum si pax fieret, felicius medelam posse afferri, alioquin serpet malum quotidie latius ».

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

Mondaye en Normandie. Trois illustres Abbés du XVIII^e^ siècle.

Les trois Abbés qui se succèdent dans la première partie du XVIII^e^ siècle sont plutôt nommés par le roi qu'élus par le Chapitre conventuel, mais nous devons constater que ces nominations furent bénéfiques pour notre monastère.

Philippe Lhermitte, abbé bâtisseur.

Le premier entre eux, frère Philippe Lhermitte, appartient à une famille de petite noblesse qui fut quelque temps possessionée dans la région de Falaise, à Fresné-la-Mère et à Villy.

Né en 1652. il entra à vingt ans chez les Prémontrés d'Ardenne, où il fit profession le 30 octobre 1672. Tout aussitôt il fut envoyé à l'abbaye de Silli-en-Gouffern, où il reste cinq ans. Après un séjour à Saint-Jean-de-Falaise, nous le retrouvons exerçant les fonctions de Sous-Prieur, de professeur de Théologie et de Maître des Novices.

En 1691, un Chapitre tenu à Paris l'envoya avec une obédience de Prieur de Saint-Jean-de-Falaise. Après quatre années de fonction, il revient chez nous pour y exercer la même charge.

Il était depuis un an Prieur de notre résidence parisienne du Saint-Sacrement quand, en 1704, il fut gratifié par le roi Louis XIV de l'abbatiat de Mondaye. Il avait alors cinquante-deux ans.

Un portrait de lui, peint à cette époque, nous le représente de taille moyenne, un peu replet, le front largement découvert. Tout respire en lui la santé morale et intellectuelle, l'équilibre et la bonté. Une flamme jeune s'attarde dans les yeux bleu-clair, rendant l'homme sympathique.

L'œuvre maîtresse qui marquera son abbatiat sera la construction de l'église abbatiale actuelle. C'est ce qu'en termes discrets affirme le Rme Père Reusse dans son « Journal de Mondaye ». « Le Père Lhermitte, profès de la réforme, est si zélé pour la gloire de Dieu que dès qu'il fut Abbé il mit tous ses soins à disposer des matériaux pour bâtir une nouvelle église ; celle qui subsistait ne

se soutenait plus que par quelques restes de ses ruines. En 1706, au plus tôt, il jeta les fondements de la nouvelle église qui furent posés et la première pierre à six pieds en terre sous la croisée du milieu du rond point qui fait le fond du chœur. La première pierre des croisillons de la nef et de tout le reste de l'église est sous un des piliers qui soutiennent le dôme du côté de la chapelle de la Sainte Vierge au septentrion ».

En 1717, la vue que dut avoir Philippe Lhermitte de la nouvelle église achevée ne fut pas tellement différente de la nôtre. Un long vaisseau barré d'un transept à la naissance du chœur, avec une tour lanterne accusant par sa masse le point de croisement des deux nefs, véritable centre de l'ensemble.

L'édifice a des dimensions plutôt modestes, moins de soixante mètres de longueur à l'intérieur. Sous cette tour centrale, à la croisée du transept, le sanctuaire et l'autel majeur.

La partie du vaisseau principal qui précède le massif constitue la nef des fidèles, élargie de deux collatéraux que viennent éclairer sept grandes fenêtres, trois au nord et quatre au midi.

Au delà du transept, le chœur des religieux se développe en profondeur, sans déambulatoire.

L'absence de vitraux dans les verrières pour éclairer l'édifice, laisse à la lumière toute sa force et tout son rythme.

Parallèlement à la construction de l'église, le Père Lhermitte poursuit diverses activités. Non seulement il gère en bon père de famille les intérêts de son abbaye, mais il s'occupe activement des intérêts matériels et spirituels de la Réforme. Tour à tour nous le verrons à Belle-Etoile discuter de l'opportunité de la fondation d'une maison à Rouen, puis participer à Caen à diverses manifestations de la vie provinciale, assister aux Chapitres de Cuissy, de Bucilly et de Prémontré. En 1716, ce fut lui qui assura la visite canonique de Ressons à Belle-Etoile en passant par l'Ile-Dieu, Ardenne, La Luzerne, Silli et Falaise.

En 1719, sa santé s'altère. Il sollicite alors un coadjuteur pour l'aider dans sa tâche, demande et obtient un de ses anciens novices, pour lors prieur d'Ardenne, le frère Olivier Jahouel.

Subitement, le 17 juin 1725, le Rm Père Lhermitte était terrassé par une apoplexie foudroyante. Il fut inhumé dans la nouvelle abbatiale, au pied des degrés, tout auprès du Rme Père François du Bouillonney.

De son éloge funèbre nous retiendrons que le P. Lhermitte « sut

cultiver son naturel heureux, qu'il rappelait par son goût de l'étude, par sa conduite et son obéissance, les premiers pères de la discipline régulière. Habile maître des novices, il révéla à ses candidats les secrets de leur propre nature. Il avait puisé la science théologique aux premières et pures sources. Lecteur, il la distribua aux scolastiques avec cette clarté qui distinguait son remarquable talent. Supérieur, il dirigeait ses frères d'une main bienveillante... Sans prétentions avec ses égaux, plein de modestie avec ses inférieurs, il vénérait les premiers, il attirait les seconds, il se montra aimable à tous. Notre vieille église tombait en ruines, il en construisit une, depuis la première pierre, capable de donner une idée de la Majesté suprême qui y est adorée ; Dieu sait par combien de travaux, par combien de soins et par combien de dépenses ! Ses enfants dans le deuil le suivent de leur regret ».

Celui qui recueillit l'héritage de Philippe Lhermitte.

En 1718, c'est un fervent des libertés gallicanes et un fougueux janséniste, l'abbé François de Lorraine, qui sera appelé à succéder à Monseigneur de Nesmond, sur le siège épiscopal de Bayeux.

A cette même date, un jeune profès prémontré, ancien novice de notre monastère, frère Olivier Jahouel, prieur d'Ardenne, était choisi pour recueillir l'héritage de Philippe Lhermitte, Abbé de Mondaye.

Le 6 octobre 1719, date à laquelle il prenait possession de son nouveau bénéfice, il marchait déjà à grands pas dans le sillage de l'évêque.

Et voici. En 1721, à la suite d'un excès de zèle chez les Visitandines de Caen, il était, à juste titre, accusé d'insoumission à la bulle « Unigenitus » et se voyait astreint par le Général de l'Ordre et par le roi à ne plus jamais s'éloigner de Mondaye. Cette retraite forcée à l'intérieur de nos murs se passa sans esclandres. Avec ses frères en religion nous voyons désormais le P. Jahouel mener silencieusement, avec une grande exactitude, tous les exercices de la vie commune. Et lorsqu'en 1725, le Rme Père Lhermitte passa de vie à trépas, Olivier Jahouel prit en mains les destinées de notre monastère non toutefois sans avoir fait acte de soumission à l'autorité du Pape. Il put dès lors recevoir la bénédiction abbatiale et, sans plus, il poursuivit l'œuvre de son prédécesseur.

Pour rehausser la majesté du culte divin, il enrichit le vestiaire sacré d'ornements liturgiques dont on peut admirer la richesse dans

la composition du R. P. Restout figurant sur la face Est de notre actuel autel majeur.

Plus tard, il fit fondre des cloches dont il meubla le beffroi de l'abbatiale.

Doit-on attribuer au Père Jahouel l'initiative d'une décoration provisoire du chœur ? Certaines indices nous le laisssent penser. En effet, il est plus que probable que cette partie de l'église n'était meublée à cette époque que par les stalles et leurs dossières au chêne sculpté. Par contre, les niches actuellement occupées par les statues des évangélistes étaient vides de leurs occupants, le groupe de la Crucifixion n'existait pas encore.

Par ailleurs, certaines modifications furent apportées en cours de construction à l'agencement des fenêtres. C'est ainsi que, bien avant 1717, ces dernières furent remblayées par le pied jusqu'à une hauteur de 10 à 12 pieds. De ce fait se trouvaient créés cinq massifs de maçonnerie appelant un certain camouflage. C'est pour obéir à cet impératif que le Père Restout brossa cinq tableaux traitant du mystère de la Rédemption.

Celui du milieu, bien en vue, dominant la stalle abbatiale, présentait le Christ adoré par les Anges. Quatre autres tableaux d'accompagnement meublaient les autres massifs. Ces œuvres, nettement inférieures, trahissent, semble-t-il, chez leur auteur une certaine hâte, justifiée par leur utilité provisoire. Quoiqu'il en soit, dès 1731, le centre d'attraction de la construction à Mondaye n'est plus l'église, mais bien les bâtiments claustraux. A cette date, en effet, le Père Jahouel commence la construction du nouveau dortoir, à l'Est, avec les trois chambres au retour du côté du midi. En 1738, le travail est terminé et la rampe d'escalier en fer forgé est posée. Tout est prêt désormais. Le Rme Père Jahouel se fait une fête de quitter le manoir abbatial pour venir loger avec ses religieux dans le nouveau dortoir, quand la mort le prévint, le 31 mars 1738.

L'homme que fut le P. Jahouel fut diversement jugé. Son comportement janséniste lui fit toujours tort. De lui dépendent, on peut affirmer en dehors de toute controverse « qu'il était le plus entendu, le plus adroit, le plus admirable et inconcevable dans ses entreprises, surtout en fait de bâtiment et d'économie. « Il avait une piété tendre et une très grande régularité à tous les exercices ». « Il était l'ami constant et inébranlable de la discipline pour lui-même et pour les siens, il était économe prévoyant du temporel et laissa après lui les plus vifs regrets ».

Il usa parcimonieusement des insignes pontificaux. On va même jusqu'à dire que « son humilité l'empêchait de porter la croix pectorale et que si quelque chose pouvait le faire remarquer dans sa communauté, c'était la grande simplicité de son habit ».

Les restes mortels du P. Jahouel reposent dans notre église abbatiale.

C'est peut-être, ici, le moment de dire un mot des armoiries qui figurent sur sa dalle funéraire. Ces dernières ne sont autres que celles de notre monastère « d'azur à un monde cerclé et surmonté d'une croix rayonnante d'argent ». On les trouve très fréquemment au XVII^e^ siècle. Nous en ignorons l'origine.

Un réalisateur d'Art sacré.

La nouvelle église abbatiale a déjà atteint l'âge de la majorité, quand le 6 mai 1739, le Rme Père Reusse, successeur du P. Jahouel, vient en prendre possession.

L'édifice était d'une paisible grandeur dans son style dépouillé de toute complication. Rien dans son architecture qui écrase ou distrait, rien non plus qui éparpille l'âme et l'empêche de faire oraison.

Ainsi donc, dans son éclatante blancheur, comme dans sa splendide jeunesse, elle dut plaire infiniment au P. Reusse, homme de prière, doublé d'un goût parfait et d'une distinction sans pareille. Il aima cette église qui devenait sienne et se passionna pour en accroître encore la beauté.

« En cette année 1741, nous dit le P. Reusse dans son Journal, le Sieur Abbé fit mettre le bel orgue qui est au fond de l'église et fait dans un an par Monsieur Claude Parisot, lorrain de nation, qu'il avait fait venir de Picardie. Les ornements du buffet faits par un très habile sculpteur et figuriste l'engagèrent à s'en servir pour remplir dans le chœur les quatre niches par des figures des quatre évangélistes, qui chacune des quatre sont d'une seule pierre de Quilly, y compris leurs attributs. Le même ouvrier nommé Melchior, flamand de nation, travailla tout de suite à des figures en terre pour remplir la niche de la chapelle de la Sainte Vierge au delà du croisillon du côté nord. Le tout a été parachevé et posé en février 1745 ».

A l'intérieur du monastère, poursuit le même journal, « on ne laissa pas de continuer le lambris de la sacristie a été finie de poser en 1740, et de construire cette même année la grande porte

d'entrée de la basse-cour en forme de beau pavillon qui fut entièrement fini en 1741... En 1742, les travaux du Père Restout étant terminés dans la nef de l'église, le même Abbé fit le jour Saint-Michel la consécration en entier des tables des quatre petits autels dans la nef, sous l'invocation des Saints représentés dans le tableau de chaque chapelle, de la pierre carrée au milieu de l'autel de la chapelle de la Sainte Vierge et de la pierre du Maître Autel ».

Par ailleurs la situation matérielle du monastère se dégrada quelque peu vers 1755 et de ce fait il fallut aviser à trouver la pierre nécessaire à la poursuite des travaux...

Toutefois, remarquons-le, le Père Reusse ne fut pas qu'un bâtisseur au goût sûr et un réalisateur d'Art sacré, il fut surtout un pasteur au cœur de père et un mainteneur de vie religieuse. C'est à lui que nous devons l'institution du registre des vœux, où chaque année, depuis 1754, les religieux aimèrent consigner la rénovation fidèle. Cette fidélité donne la température spirituelle du monastère.

L'un de ces religieux, administrateur du temporel de la communauté, va nous montrer avec quelle conscience il s'entend s'acquitter de sa charge: « La fidèle administration du temporel faisant partie des devoirs essentiels d'un religieux destiné à cet office par ses supérieurs, il s'ensuit que ce religieux ne peut les remplir tous s'il ne veille à la conservation d'un bien qui lui a été confié, surtout des rentes qui demandent une plus grande vigilance, non par des motifs criminels d'intérêts, d'avarice ou d'avidité d'un bien temporel dont il doit être personnellement détaché, mais par des vues supérieures de justice et d'équité, par l'amour de son devoir du bon ordre et de religion, considérant les biens du monastère qui font partie de ceux de l'Eglise et conséquemment du patrimoine des Pauvres comme un dépôt sacré, de l'administration duquel il doit rendre compte au jugement de Dieu même ; qu'il craigne donc d'être un économe infidèle, ou en dissipant ce bien, ou en le laissant perdre par sa faute et négligence ».

Un mot de taille a été prononcé par cet économe de Mondaye et qui en dit long dans sa laconique brièveté: « Le Patrimoine des Pauvres... Patrimoine sacré... ». Sous l'abbatiat du Rme Père Reusse, ce ne fut pas un mot vide de sens: Les pauvres furent toujours par lui reçus avec bénignité et toujours servis par priorité.

Evidemment cela ne faisait pas de bruit, et puis, au demeurant, c'était si naturel. Mais j'aime à souligner ceci: le grand pauvre que

fut le Révérendissime Abbé Reusse fut d'une immense bonté pour les pauvres, à commencer par ceux de chez nous.

Aussi, quand il trépassa, le 31 mars 1763, on put graver sur la pierre de son tombeau: « Vixit pauper pauperibusque dives ». « Riche seulement pour les pauvres, il vécut pauvre ».

M. DEGROULT, O. Praem.

Formatio theologica in Abbatia Wiltinensi (II).

Anno 1958 (*An. Praem.*, XXXIV, 1958, 350-361) compendiose retulimus ea quae Dr. HAIDACHER tunc ediderat de « *Studium und Wissenschaft im Stifte Wilten in Mittelalter und Neuzeit* ».

Altera pars inquisitionum Dr. HAIDACHER recenter publicata est in *Veröffentlichungen des Museum Ferdinandeum*, XXXVIII, 1958, pp. 8-100. Sub eodem titulo generali, supra relato, alteram periodum historiae abbatiae Wiltinensis considerat: *Von der Gründung der Universität Innsbruck bis zum Einsetzen der staatlicher Studienreformen* (1670-1719).

Quod antea scripseramus (l. c., p. 350), et pro praesenti publicatione Dr. Haidacher plene valet: « Perplurima refert quae nata sunt illustrare rationem qua Abbates plures Wiltinenses... efficaciter conati sunt ut formatio religiosorum scientifica (et strictius religiosa) promoveretur ; similiter exinde plurima deducere fac est de formatione generali religiosorum in illa aetate et de iis, quae censebantur illa aetate necessaria et utilia ad hoc ut religiosi vocationi suae quam maxime fideles censerentur ».

Durante aetate, quae in hac altera parte dissertationis Dr. Haidacher prae oculis habetur, fructus evidentes perspicimus conatuum jam antea incoeptorum et jugiter servatorum in decursu aetatis subsequentis, sub qua Canonia Wiltinensis vario sub respectu eminebat inter abbatias Ordinis in regionibus Austriacis et circumjacentibus.

Universitas Oenipontana (Innsbruck) anno 1669 initium sumpsit cum facultate philosophica. Cumque in fundanda hac Universitate variae « Länder » regionis magnum influxum habuerint, in quarum regimen Abbates non modicam exercerent auctoritatem, merito abbas Wiltinensis, Dominicus LOER (1651-1687) scribere potuit Imperatori se consentire fundationi Universitatis et consilia positiva sua ad hoc dedisse. In Cancellarium Universitatis a Summo Pontifice constituitur episcopus Brixinensis. Cum autem episcopus iste non

resideret in civitate Oenipontina, Vice-Cancellarium nominare poterit. Cancellario iniungitur ut invigilet ad hoc ut doctrina genuine catholica in Universitate traderetur ; professionem fidei in ipsius manus emittere debent sodales Universitatis ; item ac Juramentum Immaculatae Conceptionis Beatae Mariae Virginis. Qua delegatus episcopi Brixinensis, cancellarii Universitatis, abbati Loer incumbit bullam fundationis et confirmationis Universitatis solemniter publicare, die 16 Novembris 1677. Postera die, assistit primae disputationi theologicae in Universitate, in qua Prior abbatiae, Johannes a Freising lauream obtinet. Praeest solemni emissioni juramenti Lectorum Universitatis quo sese obstringunt Immaculatam Conceptionem defendere.

Abbates S. KAMMERLANDER et A. MAYER plures e suis religiosos ad Universitates miserant. Et quidem ad hoc ut gradum academicum doctoratus obtinerent. Abbas LOER non facile religiosos suos ad gradum doctoralem ascendere permisit. Quod non valuit tamen pro suo Priore et successore, Joh. a Freising. Postea Loer multos adhibuit conatus ad hoc ut Priori suo, Joh. a Freising, conferreretur cathedra S. Scripturae in Universitate Oenipontina. Quod tamen obtinere non valuit ; uti videtur, eo quod sodales Societatis Jesu energice asserebant sibi reservari omnes cathedras philosophicas et theologicas Universitatis.

Sub abbate Dominico Loer numerus alumnorum Wiltinensium in Universitatibus studentium valde decrevit. Unica ratio hujus facti quaerenda videtur in statu materiali misero in quo abbatia Wiltinensis tunc versabatur.

Sub abbate sequenti, Joh. A. FREISING (1687-1693), iterum numerus illorum studentium crevit.

Greg. VON STREMER (1693) deinde abbatiam gubernat ; et quidem splendide. Praeter alia sua merita eximia (cfr. H. SZANTO, *Die Hausordnung des Abtes Gregor v. Stremer aus dem Jahre 1699*: *Anal. Praem.*, XXX, 1954, 178-218), dicitur « studiorum promotor incomparabilis ». Quod non tantum non valet de iis quae fecit ad hoc ut studia religiosa in monasterio suo florerent, sed insuper ad hoc ut relationes vivaces vigerent abbatiam inter et centra academica, signanter Universitatem Oenipontinam. Stremer ipse virtute et doctrina eminebat. Lauream in Philosophia et Theologia obtinuerat ; per plures annos praelector fuerat scientiarum sacrarum in Canonia. Cum Prior esset, iter instituit in Urbem, Romam ; qua occasione moratus est in Collegio Ordinis. Scribit ipse in suo *Memoriali*: « Licet

enim pietas ad omnia utilis sit, adeoque scientiae praeferenda, sine hac tamen scientia virtus destituta est spiritu illo et pondere, quo indiget ad animos commovendos et in partem suam trahendos ». Durante sua Praelatura, 47 sodales Wiltinae professionem religiosam emiserunt ; ex his 42 inveniuntur inscripti in Universitate. Potissimum isti S. Theologiae incumbere debebant ; non raro, illi qui in ipsa domo Wiltinensi S. Theologiae cursum jam absolverant, in Universitate profundius eidem scientiae incumbere debuerunt.

Pluries confratres Wiltinenses in Universitate, iuxta morem illius aetatis, exercitationes scholasticas et publicas disputationes suscipere debuerunt. Iteratis vicibus, unus e Wiltinensibus orationem annuam solemnem in honorem Beatae Mariae Virginis, in festo B. Virginis Immaculate Conceptae habuit: quod nonnisi alumnis eximiis concedi solebant professores Universitatis. Rarissime tamen Stremer concessit ut quis lauream doctoralem obtineret, ne, in abbatia reversi studiis absolutis. difficilius sese adaptarent disciplinae religiosae. Ita explicatur perplures inter Wiltinenses fuisse Philosophiae Doctores ; rarissimos vero S. Theologiae Doctores.

Finito anno academico 1706-1707, non amplius apparent Wiltinenses inter auditores Universitatis Oenipontinae. Status iste rerum perduravit usque ad annum 1761, cum pro prima vice cathedra doctoralis Universitatis Wiltinensi cuidam conceditur. Factum illud nequaquam significat studia ecclesiastica tunc minus floruisse inter Wiltinenses, cum constet eo tempore rationem studiorum domesticorum ad talem gradum perfectionis esse perductam, ut plures confratres ex aliis canoniis tunc ad canoniam Wiltinensem convenerint, studiorum causa. Attamen, ne censeamus relationes vividas cessasse inter canoniam Wiltinensem et Universitatem. Siquidem disputationibus et actibus solemnibus Universitatis solebant assistere Wiltinenses, uti antea. Praeterea constat inter 36 sodales qui Wiltinae professionem emiserunt sub abbate STICKLER (1719-1747) 22 antea inscriptos fuisse qua alumnos Universitatis. Ratio praecipua proinde ob quam pauciores numero quam antea Wiltinenses Universitatem frequentabant quaerenda est in recta ordinatione quae tunc maxime vigebat in ipso studio domestico.

Unica exceptio sub hoc respectu spectabat Jus Canonicum. Abbas Stickler persuasus, et hanc disciplinam maximi momenti esse pro formatione recta suorum religiosorum, et perspiciens lectorem bene formatum sub hoc respectu sibi deficere, duos e suis con-

fratribus, studiis ipsis theologicis absolutis, ad Universitatem misit, ut specialiter incumberent Juri Canonico.

Non solummodo Universitatem Oenipontinam frequentabant sodales Wiltinenses sub abbate Stremer. Saltem unus, Schluderpacher, Universitatem Dilinganam frequentavit. Ulterius abbas Stremer obtinere potuit ut e suis religiosis admitterentur in Collegio Germanico Urbis ; siquidem Cas. Grustner, anno 1709, qua alumnus in Collegio dicto admissus fuit (qua occasione abbas Stremer epistolas misit Procuratori Ordinis in Urbe, quibus fratrem Grunstner illius curae commendaret). Grustner spem quam abbas Wiltinensis in eo posuerat non fefellit. In codice « Nomina alumnorum » Collegii Germanici, vol. I, p. 829, nr. 3270 haec de Grustner edicuntur: « Vir vere religiosus, optimo etiam ingenio praeditus ; diligens etiam et assiduus in studiis, in quibus multum profecit. Ad conciones pariter maxime idoneus. Disputationes habuit in 3° anno, et in eodem concionatus est in die Sti Apollinaris utrumque cum magna laude ». Laurea philosophiae ac S. Theologiae dotatus, Wiltinam rediit anno 1714, postquam die 23 Septembris 1713 in Basilica S. Petri primitias celebrare potuit.

Anno 1734, studiis in ipsa Canonia absolutis, Thomas Fenner Urbem adiit, studiis theologicis, potissimum vero juridicis, qua alumnus Collegii Germanici, addictus. In fine horum suorum studiorum disputationes solemnes habuit de Jure canonico sub patrocinio Cardinalis Hannibalis Albani, qui inde ab anno 1726 Cardinalis Protector erat Ordinis Praemonstratensis. Anno 1737 Fenner Wiltinam redit, « virtute et doctrina non leviter imbutus », uti Abbas Stickler scribit in litteris ad Procuratorem generalem Ordinis, die 1 Augusti 1737.

Abbas Strahoviensis anno 1628 Pragae condiderat Collegium Norbertinum, in quo degerent religiosi Praemonstratenses studiorum causa ad Universitatem Pragensem missi (interdum religiosi aliorum Ordinum, uti Cistercienses, in illo Collegio degebant). Pauci tantum Wiltinenses in Collegio Pragensi morati sunt: anno 1722 Marianus von Spaur et Matthias Perkhofer Collegium istud adierunt. Diu tamen ibidem non remanserunt ; conditiones in quibus Collegium istud tunc dirigebatur minus laudandae videbantur.

Quid de studio domestico canoniae Wiltinensis in illa aetate ?

Finiente saeculo decimo sexto, studium domesticum recte ordinatum in canonia Wiltinensi apparet. Duo Lectores, e conventu assumpti, tradunt philosophiam et theologiam. Juxta cursus stricte

sumptos, saepe instituebantur exercitationes scholasticae. Studium Wiltinense tam bene ordinatum apparet, ut in Capitulo Circariae anni 1659, Wiltina proponeretur uti commune centrum possibile studiorum Circariae. Similiter, in Capitulo Generali anni 1657, abbas Wiltinensis, studiorum causa rogavit et obtinuit ut solummodo quatuor religiosi, nomine totius Communitatis, legerent, durante Quadragesima, psalmos poenitentiales et Officium Defunctorum.

Johannes a Frising abbas Wiltinensis erat annis 1687-1693. In Capitulo Provinciali anni 1688, in Schäftlarn, Abbas Freising fuse locutus est de bono spirituali quod toti Communitati obveniret, si in singulis Canoniis bis vel ter in hebdomada « exercitia tam philosophica quam theologica » tenerentur. Exinde consilium dedit Capitulum ut haec in singulis Canoniis tenerentur « ad eum modum, qui in ecclesia Wiltinensi practicari iam coeptus est ».

Post abbatem Freising, veniunt abbates von Stremer (1693-1719) et Martinus Stickler (1719-1747) ; qui non minus quam von Freising studiis invigilaverunt. Stickler scribere ausus est Summo Pontifici doctissimo Benedicto XIV : « Iis (scil. scientiis et litteris) *ut nihil post virtutem* praestantius antiquiusque ducimus ».

Lectores Canoniae, qui generatim tunc in illa regione dicebantur « Professor ordinarius », in Capitulo ab Abbate ad hoc munus designabantur. Munus ordiebantur instituendo « Principium solemne », ad quod saepe etiam hospites externi invitabantur. Postea cursus Juris canonici introductus est ; qui cursus « practica Theologia » vocabatur. Lectores generatim per quatuor vel sex annos sacras scientias docebant ; deinde ipsis obedientia in cura animarum tradebatur, ita tamen ut postea non raro ad lectoratum revocarentur. Ut major auctoritas moralis Lectoribus conferretur, a Capitulo Generali anni 1660 Lectoribus Theologiae conceditur ut inter « Majores domus » annumerarentur. Professores assumebantur ex iis qui Universitatem frequentaverant.

Quidnam requirebatur ab alumnis studii domestici ?

Conditiones satis stringentes proponebantur pro admittendis novitiis. Inter has conditiones status moralis candidati prae oculis tenebatur. Scribit abbas Stremer in suo *Memoriali*, cap. 3, n. 4 : « Nulla autem persona cujuscunque etiam doctrinae vel nobilitatis... admittatur ni secundum communem rationem nostrae vivendi regulae se conformare velit, quia nullum membrum debet a corpore difforme esse ». von Stremer, durante sua Praelatura (1693-1719) 60 candidatos ad novitiatum admisit ; inter quos 47 professionem emiserunt.

Candidati censebantur studia humaniora absolvisse ; non raro cursum philosophiae in Universitate jam absolverant. Exhinc plures, novitiatu completo, statim theologiae incumbere poterant. Verum, anno 1707, in hac re immutatio deprehenditur. Hoc anno, non amplius apparent inscriptiones Wiltinensium in Universitate Oenipontina ; et cursus philosophiae peractus in Unversitate non amplius censebatur sufficere ut statim theologiae studendae sese accingerent candidati. Non improbabile videtur illam praxim ideo inductam fuisse, quia in Universitate Oenipontana Professores philosophiae nimis eclectismo cuidam favebant, dum in canonia Wiltinensi omnino adhaerendum esse censerent Abbates genuino Thomismo. Exceptiones tamen deprehenduntur, sed solummodo post periculum rigorosum. Ita Fr. Woller, ante suam susceptionem in gremium Abbatiae ab abbate Stickler et tribus canonicis Wiltinensibus examinatus est « ex universa philosophia ordentlich und rigorose » ; candidatus vero « magistraliter » respondit, judicio examinatorum.

In Canonia, cursus philosophiae tradebatur per duos annos, et quidem systematice, et qua praeparatio ad studium theologiae subsequens. Materia pertractata in cursu philosophiae haec erat: Primo anno, initium constituebat tractatio Logicae ; qua tractatione absoluta, disputatio instituebatur in qua alumni probare debebant se materiam tractatam sufficienter assimilasse. Sequitur deinde « Physica ». In altero anno cursus philosophiae, « Metaphysica » materiam tractationis constituit.

Cursus S. Theologiae protrahendus erat per quatuor annos. Duo Professores « ordinarii », dicti « Theologus primarius et secundarius » materiam, et quidem ratione systematica, tradebant. Theologia fundamentalis dicta et dogmatica docenda indicatur. De materiis dictis « positivis » nulla explicita mentio habetur. Probabilissime materia quae nostris diebus theologia « positiva » dici solet, practice conjungebatur cum materia theologiae scholasticae. Idem dicendum est de elementis Juris canonici.

Cum autem cura animarum maximi esset momenti in abbatia Wiltinensi, cui variae parochiae curandae commissae erant, theologia moralis summa cum cura praelegebatur. Pars ista theologia « theologia practica » dicebatur. Praelectiones theologiae moralis magis ad praxim applicabantur ope plurium conferentiarum casuum. Huic adjungebatur praelectio in refectorio, in qua non raro casuistae sermonem habebant de materiis « theologiae practicae », sepositis

tamen semper materiis « quae castas aures possent offendere » (Ita Capitulum Provinciale anni 1708).

Cum plures Praemonstratenses ad curam animarum destinarentur, cumque minus rectum videretur juvenes sacerdotes absque praeparatione speciali ad curam animarum emittere, Capitulum Provinciale anni 1708 jussit ut quivis conventualis, ad beneplacitum Abbatis, « ad novum examen pro cura animarum » astringeretur.

In Canonia Wiltinensi, ordinandi ad speciale examen evocabantur ; abbas Stickler jubet ut deinceps nemo ad ordines mitteretur absque testimonio Professorum « de competente studio et adhibita diligentia possibili in acquirenda scientia maxime theologica ».

Plura tandem dici possent de disputationibus « annuis », « sabbatinis », « menstruis », quae tunc maximi momenti censebantur. E quo patet studia sacra tunc considerata esse qua praeparationem ad curam practicam animarum, sed etiam ad hoc ut sodales Ordinis vere possiderent mentaliter materiam in scholis traditam. Studium domesticum revera plus erat quam « schola pastorum ». Quod et probatur e relationibus scientificis quae semper vivide intercesserunt inter Universitatem Oenipontinam et studium domesticum. Idem patet e pluribus thesibus defendendis impressis, necnon e plurimis libellis, concionibusque impressis. Ita, v. gr. de Wilhelmo Pock († 1735) asseritur: « Aliquot supra viginti asceticos tractatus vernaculo idiomate vel author vel facta e gallico et italico versione interpres publica popularium utilitate typis edidit ». Tschaveller edit librum: « Casus reservati ». Grustner edit « Theologiae naturalis Nucleus ». Franck parat « Manuale theologicum », etc. Comparando ea quae illo tempore e sola Canonia Wiltinensia eduntur cum iis quae eodem tempore a Professoribus Universitatis eduntur, omnino Canonia Wiltinensis palmam obtinet.

Varii Ordines, magis organizationem centralem habentes quam Ordo noster, jam cito erexerant Instituta centralia pro studiis sacris suorum sodalium. Tale quid in Ordine Praemonstratensi non invenietur. Et ab Abbatibus generatim non quaerebatur. Quando, anno 1679, Abbas Generalis, Colbert, Capitulum Provinciale Bavariae rogat « subsidium charitativum » pro instaurando Collegio Parisiensi, hoc subsidium simpliciter et energice denegatur ab illo Capitulo. Ex altera tamen parte, Abbates determinatae cujusdam regionis non raro cogitarunt de studiis sacris tradendis in communi quadam domo. Hoc deprehenditur apud Benedictinos. Idem manifestatur

apud Praemonstratenses. In Capitulo Provinciali anni 1652, in Schäftlarn, plures Abbates tale desiderium manifestaverant. Iterum in Capitulo Provinciali eiusdem Circariae (Windbergae, 1654) de domo studiorum communi ac de novitiatu communi sermo fuit. Difficultates practicae autem tantae censebantur, ut sisterent Patres Capitulares in consilio mittendi studentes philosophiae ad canoniam Schaeftlarensem ; pro studentibus in « casuistica », commendatur Osterhofen. Haec omnia tamen, ad beneplacitum Domini Praemonstratensis. Iterum in Capitulo Provinciali anni 1659 de eadem re fuse actum est. Tunc vero Canonia Wiltinensis pro loco communi studiorum proponitur: « tamquam commodissimus hocce tempore pro altioribus studiis locus ». Ratio potissima ob quam haec ordinatio proposita fuerit, erat ista: Wiltina erat « florentissima Ordinis canonia » ; et quidem non ob praestantiam suam oeconomicam, sed ob perfectionem ad quam studia ecclesiastica in illa canonia adducta erant. Iterum tandem Capitulum Provinciale anni 1679 idem votum proposuit... ; sed nullibi apparet ne unam quidem Canoniam Circariae alumnos suos, studiorum causa, Wiltinam misisse.

Capitulum Provinciale anni 1695, in Osterhofen celebrato, de eadem quaestione egit. Abbas Wiltinensis, Stremer, ad solutionem practicam devenire omnino volebat. Ita legimus in Protocollo Capituli dicti: « Cum totum venerabilem capitulum sessione la unice desideraverit erigi in nostra provincia commune aliquod studium a quo plurimum boni in ordinem nostrum dimanet: *R. D. abbas Wiltinensis* eum in finem ultima sessione se obtulit, ut ex tota nostra provincia quilibet praelatus suos religiosos fratres ad ipsum mittere atque ibidem in utraque palaestra tam virtutis quam doctrinae strenue exercitari possint, eum sublimioris studii scientiam in prope adiacente universitate, casuisticas vero et morales doctrinas domi in religiosa disciplina haurire queant, hac tamen cum conditione, ut singulis annis pro victu et potu unius fratris 130 floreni solvantur ».

Quidnam practice de solutione ab abbate Stremer proposita evenerit, non ita facile est dictu. Difficultates non modicae ex eventibus bellicis provenientes vitam civium non parum turbarunt. Videmus tamen paulatim nonnullos confratres, ex alienis Canoniis, Wiltinae morari, studiorum causa. Constat, inter alia, abbates Schrankh, Windbergensem (1732-1735), Liggelder, abbatem Osterhoviensem (1765-1783), abbatem Sagkrer, abbatem Sti Salvatoris (1756-1789) Wiltinae commoratos esse studiorum causa. Notumque est encomium ab abbate Liggleder pronuntiatum, in quo Wiltina dicitur: « Semi-

narium Praelatorum, Superiorum, et Professorum ». Et in Necrologio Schaeftlarensi, die 15 Octobris, occasione mentionis cfr. Sonderholzer, Wiltina praedicatur: « praestantissimorum virorum collegium ».

Paulatim studentes ex aliis monasteriis numeriosiores Wiltinae adveniunt. Etiam ex canoniis magis remotis, uti ex abbatia Sorethana (Schussenried). Abbas O. S. Benedicti de Ettal dolet quod defectus locorum in abbatia Wiltinensis impedit quominus plures alumnos huc mittere possit.

Postea saeculo decimo octavo mediante, iterum in Circaria Bavarica, sermo fit de domo studiorum communi exigendo. Canonia de Osterhofen nunc pro tali domo proponitur. Non amplius Wiltina. Ratio hujus facti quaerenda est in debitis praegrandibus monasterii Osterhoviensis ; ne hoc monasterium pereat, propositum est, sodales hujus Canoniae, in alium locum, studiorum causa, mittere ; in Osterhofen instituereturnovitiatus communis et domus communis studiorum. Verum propositum istud non potuit in praxim deduci, eo quod Praelati plurimi tale propositum censuerint probare non posse.

Mortuo abbate Wiltinensi, Gregorio von Stremer, oratio panegyrica pronuntiata est a Wiltinensi Casimiro Grustner. Inter alia, abbatem defunctum laudat his verbis: « Loquitur fama et existimatio publica, cujus non mediocre est argumentum, quod desiderati saepius, aliquoties etiam impetrati de Gregorii filiis fuerint ad canonicam disciplinam in aliis ordinis domibus aut erigendam aut confirmandam priores ». Plus quam semel, Wiltinenses mittuntur in collegium Griffense ut munus tam Prioris quam Professoris agerent. Item dicendum est de abbatia Windbergensi ; potissimum vero de Osterhofen.

Relationes inter Abbatiam Wiltinensem et Universitatem Oenipontana non semper pacificae erant. Quod proveniebat partim ex opinionibus theologicis (cfr. A. HAIDACHER, *Ein Gnadenstreit zwischen dem Stifte Wilten und die Universität Innsbruck aus dem Beginn des 18. Jahrhundert*: *An. Praem.*, XXXI, 1955, 100-135 ; 193-226) ; partim ex eo quod Patres Societatis Jesu monopolium studiorum sacrorum sibi reservare intendebant ; et commorationem alumnorum exterorum in canonia Wiltinensi considerabant uti contrarium privilegiis Universitatis, in qua ipsi docebant. Alia origo difficultatum proveniebat ex eo quod facultas theologica Universitatis censuram librorum omnium theologicorum in diocesi sibi reservatam censuerit.

Tandem non raro dispuatabatur de praecedentia inter religiosos variorum Ordinum. Praemonstratensibus, uti canonicis, competebat praecedentia relate ad Ordines monachorum ; quid autem relate ad Professores Universitatis ? Wiltinenses hac in re sua privilegia retinere nitebantur. Quod non raro difficultates afferebat. Ita, anno 1724, cum Patres Servitae disputationem philosophicam instituerent, Patres Societatis Jesu huic disputationi, quamvis invitati, assistere nolebant « propter Wilthinenses, quorum Professores Theologiae nolunt postponi nostris Philosophiae Professoribus publicis, prout tamen oportet ratione Universitatis ».

Aliud thema disputationum erat istud: Praemonstratenses sintne canonici regulares an monachi ? Quae quaestio nullatenus mere theoretica erat.

In Bulla approbationis Universitatis Oenipontanae ex parte S. P. Innocentii XI, edicebatur: « in qua universitate ultra scientiarum omnium rudimenta, etiam philosophiae et theologiae moralis et scholasticae, ac jus canonicum per presbyteros Societatis Jesu, *Sacra Scriptura* et controversiae fidei *per clericos saeulares*... doceri debeant ». Ratione hujus ultimi incisi, abbas Loer speraverat cathedram S. Scripturae in Universitate committi suo confratri, Neo-Doctori, Johanni a Freisingen. Patres Jesuitae se huic tentamini opposuerunt. Hac occasione, abbas Loer plurimis explicabat Praemonstratenses constituere ordinem canonicum, et non ordinem monachalem, qui « inter septa monasteriorum institutione zu verbleiben habe ». Cum Praemonstratenses canonici sint, ita abbas Loer, ipsis ipso facto cura animarum competit, ratione suae structurae et non ratione privilegii. S. Augustinus enim, ita idem Loer, nihil aliud intendit quam clerum saecularem reformare. Propter eamdem rationem Wiltinenses almutium gerebant ; cui consensit Circaria Bavarica, pro qua in Capitulo anni 1654 praescriptum fuit: « ut inimici canonici nostri nominis habitum nostrum canonicum videant et inter monachum et canonicum distinguere discant ». Propter eamdem rationem Wiltinenses sese « Reverendos Dominos » vocabant, cui sese opponebant Circaria Bavarica et Suevica. Quae disceptationes effecerunt ut Capitulum Generale anni 1686 (Arch. Av., I, 281, fol. 55 r°) haec statuerit: « Quoniam vero contra eadem Statuta, in quibus Abbas solus vocari debet Dominus, Prior non nisi Pater, coeteri tantum Fratres, consuetudo irrepsit ut religiosi sese passim Dominos appellent, Capitulum Generale omnes illos saeculares agendi modos improbans ac prohibens statuit eos privandos vino

sub una refectione, quoties contigerit eos per similes mundanas ad invicem appellationes huic decreto contravenire ».

Quaestio ista cohaeret cum illa qua jam ab initiis Ordinis movetur ab auctore anonymi *Dialogi inter Cluniacensem et Cisterciensem*, in quo de filiis S. Norberti asseritur: « negant se esse monachos, quia volunt dici praedicatores et ecclesiae rectores ». Quod postea nervose exprimitur in litteris abbatis Wiltinensis Stickler, missis Procuratori Generali Ordinis in Urbe, quando episcopi nunnulli Germaniae in animo habebant petere a Summo Pontifice ut parochiae religiosis commissae sacerdotibus saecularibus attribuerentur. Scribit Abbas, inter alia: « Quod uti esset impium et crudele, ita certe periculis plenum. Ergo hoc demum lucri haberemur miseri, ut pro exantlatis laboribus et supportatis pro Ecclesiae aerumnis, postremo pro recompensatione condemnemur ad claustra ? ». Abbas Pussieger (1747-1765) idem forma adhuc multo fortiori expressit, scribendo Procuratori Generali in Urbe, Nicolao Meyers, die 11 Januarii 1751: neque episcopos, neque et Summum Pontificem (!) jus habere ut Praemonstratenses adigerent a paroeciis suis abstinere, « cum ordo noster ab ovo ad curam animarum sit institutus et semper seminarium pastorum appellatus... ».

Quae hac ratione compendiose tradimus ex longiori expositione Dr. Haidacher, l. c., absque dubio constituunt descriptionem accuratam, documentis fundatam, periodi historiae Ordinis in domo, quae post aerumnas varias et longas, vitam Canoniae ita revigorare potuerit ut per longum tempus admirationem aliarum Canoniarum merito suscitare valuerit, et simul non parum utilitatis spiritualis procurare potuerit Ecclesiae Dei.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

L'abbatiale de Bellelay.

Monument historique jurassien, l'abbatiale de Bellelay restaurée fut officiellement inaugurée le 20 septembre dernier, après presque deux ans de travaux. Par sa rénovation, l'abbatiale voit également son histoire, voire son existence, sortir enfin de l'oubli...

Un glorieux passé.

En 1135, Saginand prévôt de Moutier-Grandval, fait construire

une chapelle sur la route de Pichaux, réalisant probablement ainsi le vœu qu'il avait formulé un jour qu'il s'était perdu dans la forêt en chassant une laie particulièrement belle, d'élever un sanctuaire s'il retrouvait son chemin. Mais une église accompagnée d'un couvent remplacera bientôt cette première chapelle.

Dès ses débuts, le pape Innocent II reconnaît l'abbaye, ainsi que ses nombreuses donations, autorisant même son abbé, à la suite du concile de Constance, à porter la mitre et la crosse. Très tôt aussi, Bellelay obtient la protection de l'empereur et la combourgeoisie avec Berne et Soleure.

Plus vaste, la seconde église est détruite en 1499 par les Autrichiens, mais rebâtie aussitôt et dédicacée en 1513. La Guerre de Trente ans, qui n'apporte que calamités et désastres dans tout l'Evêché, épargne Bellelay qui jouit de la neutralité helvétique.

En 1706, l'église qui avait été détruite par un incendie accidentel, est reconstruite par l'abbé Jean-Georges Voirol, à peu de chose près, c'est l'abbatiale actuelle. Après quatre ans de travaux, elle est consacrée par le prince-évêque lui-même, Jean-Conrad de Reinach. L'abbé Sémon complètera l'œuvre de son prédécesseur en construisant le nouveau couvent qui deviendra bientôt un pensionnat de renommée européenne. Mais le vent de la Révolution qui déferle bientôt sur l'Evêché de Bâle n'épargne pas, cette fois, l'abbaye de Bellelay. En 1797, à l'arrivée des Français, les religieux se dispersent, les biens abbatiaux sont sécularisés. Mobilier, objets religieux sont vendus à vil prix (on en retrouve dans les villages avoisinants de Genevez, de Lajoux, de Saignelégier). La splendide église de l'abbé Voirol est désaffectée. Déchéance suprême: on en fait un hangar à foin, bref, un entrepôt sordide. Et cet état restera tel quel jusqu'à l'heure de la présente restauration.

L'église de l'abbé Voirol.

Sans nul doute, le développement et l'éclat que connut l'abbaye de Bellelay sont dus à une figure imposante surtout: l'abbé Voirol.

Jean-George Voirol, des Genevez, 38e abbé, nous dit un chroniqueur, « avait toutes les qualités pour bien gouverner sa maison: la science, la prudence, la douceur ». « Je ne connais personne de plus affable dans les relations, de plus constant dans l'amitié, de plus habile dans les affaires publiques et privées », ajoute son biographe. Rien d'étonnant donc à ce que cet homme entreprît la

construction de la nouvelle église, celle dont on achève la restauration aujourd'hui.

De style Renaissance-baroque, elle se rapproche des églises de Mariastein, Saint-Urban, Soleure et Einsiedeln. A sa consécration par le prince-évêque, l'église mesurait 180 pieds de longueur sur 74 de largeur et 55 de hauteur. Une grille séparait la nef du chœur profond de 53 pieds et aussi large que l'église. Les 32 stalles et la chaire étaient l'œuvre d'un frère profès. Douze pilastres ornaient le sanctuaire. Un superbe baldaquin, soutenu par huit colonnes en bois de chêne revêtu d'or, surmontait le maître-autel. Six autels latéraux s'échelonnaient sur les flancs de l'église, tandis qu'une galerie avec grille forgée se déployait sur les bas-côtés jusqu'au chœur, portant deux grandes orgues. Deux tours de 155 pieds encadraient la façade extérieure tout en pierre de taille et portaient huit cloches fondues à Bellelay, d'un poids de 15.350 livres. Un clocheton surmontait le chœur et contenait deux cloches destinées aux offices. Et, paraît-il, parfaitement accordées, toutes ces cloches formaient la plus belle sonnerie que l'on pût entendre dans les monts boisés du Jura. Sous le chœur était le caveau destiné à recevoir les dépouilles des religieux.

Aussi, à l'intérieur d'un tel décor, revit-on volontiers le spectacle qui devait s'offrir autrefois, lorsque la foule s'entassait dans les bancs de la nef pour assister aux grandioses cérémonies des jours de fête. On revoit aisément l'abbé, siégeant sur son trône, porteur des insignes pontificaux, entouré de chanoines répartis dans les stalles en psalmodiant. Foule et prêtres écoutaient quelque dignitaire de passage prêcher dans une chaire rendue célèbre par ses sculptures. Tout devait être solennel et digne, dans cette église enfumée d'encens, résonnant des grands airs de l'orgue, inondée de lumière, toute étincelante de ses ors, toute brillante de ses tableaux et de ses statues !

Foyer de culture...

Pourtant, à la mort de l'abbé Voirol, il restait le couvent à reconstruire et à agrandir. Ce fut son successeur, l'abbé Sémon, de Montfaucon, qui se chargea de cette tâche. Le couvent étant accolé à l'église, le monastère forma un carré de 200 pieds de côté, bâti sur de grandes arcades pour le protéger de l'humidité. Il ne comprenait pas moins de 80 pièces ornées pour la plupart de fresques.

Le pensionnat, toutefois, ne fut inauguré que sous le règne de l'abbé Luce, 41e du nom, en 1772. S'il ne dura que dix-sept ans, il n'en fut pas moins fréquenté par 464 élèves issus de familles illustres d'Helvétie, de France, d'Autriche, d'Allemagne, de Hollande, de Pologne. La constitution du pensionnat prévoyait l'enseignement de toutes les disciplines de l'époque, y compris l'architecture et l'escrime. Mais, chose bizarre, les élèves formaient un corps constitué sur un pied militaire ; il y avait un commandant et des grades subalternes et, aux jours de fête, on paraissait en costume militaire, en ordre de bataille.

Mais, comme grandeur et déchéance s'avoisinent souvent, lorsque la Révolution survint, elle ne laissa derrière elle, après 660 ans de gloire pourtant, qu'un sanctuaire vide qui demeure, dès lors, presque totalement ignoré !...

L'heure de la rénovation.

En 1950, un historien terminait un exposé sur l'abbaye de Bellelay par ces termes: « Aujourd'hui, l'abandon de ce lieu ou la psalmodie des chanoines faisait autrefois retentir des voûtes parées, répand la tristesse et la nostalgie. Depuis l'exil des religieux, il est devenu corps sans âme. La foule des fidèles n'est plus là pour assister aux offices divins si émouvants jadis ; la riche collection de livres, de cartes et de plans, les tableaux anciens ont disparu. Rien de plus affligeant que ce vide moral, que la solitude d'un sanctuaire transformé, autrefois, pour comble d'ingratitude, en magasin de fourrage ». Et l'auteur de conclure en formant le vœu que l'église devienne un lieu consacré au souvenir des gloires jurasiennes.

Aujourd'hui, c'est chose faite ou presque ! Après de longs mois d'un travail minutieux de restauration, l'église de Bellelay a retrouvé sa dignité. Sous les doigts habiles de sculpteurs et de mouleurs de talent, reliefs, moulures et décorations sont réapparues. Les murs dégradés ont retrouvé leur blancheur, les pilastres leurs chapiteaux, le sol défoncé une dalle ; une tribune court de nouveau sur les bas-côtés. Certes, l'église de Bellelay restaurée ne retrouvera jamais plus l'éclat et la grandeur de ses jours glorieux. Les chapelles ont perdu leurs autels, les fenêtres leurs vitraux, les murs leurs tableaux et leurs statues, le chœur sa grande fresque dont il ne reste plus que des traces, la tribune sa grille forgée et son orgue.

Mais sa structure imposante a été remise en valeur, de même

que son architecture, unique dans le Jura. Dans un bref avenir (lorsque les fonds manquants auront été rassemblés !), elle sera rendue aux cultes catholique et protestant ; ses voûtes résonneront de nouveau de concerts symphoniques ou vocaux. Un concert a déjà été donné l'année dernière, à l'occasion de la journée du Jeûne fédéral. Ce premier succès a encouragé les amis du Vieux-Bellelay à renouveler leur initiative...

Ainsi donc, après plus de cent cinquante ans d'oubli profond, l'église de Bellelay, sanctuaire bafoué, retrouve un peu de son prestige passé et reprend la place qui lui est due dans la liste des monuments jurassiens.

A. FROIDEVAUX.

(« Coopération » de 19 septembre 1959).

Documentum

Sacra Congregatio Rituum

AQUISGRANENSIS

DECRETUM

CONFIRMATIONIS CULTUS SERVO DEI HERMANNO IOSEPHO
BEATO VEL SANCTO NUNCUPATO,
SACERDOTI ORDINIS PRAEMONSTRATENSIUM, EXHIBITI.

Nostris hisce temporibus cum permulti, acriore rerum humanarum sollicitudine detenti, oblivione caelestium veritatum sempiternaeque potiundae vitae negligentia laborent, nihil opportunius ad eorum excitandos animos videtur, quam praeclara virtutum exempla in universi orbis conspectu ponere. Numquam enim in catholica Ecclesia defuerunt qui sanctitudinis culmen fortiter attigerint, et super candelabrum ita positi sunt ut aliis salutis viam ostendant. Quos inter christianae virtutis heroes merito adnumeratur et Dei Famulus Hermannus Iosephus, sacerdos ex Ordine Praemonstratensium, Beatus vel Sanctus nuncupatus, qui, conscientiae populorum Germaniae ad hodiernam usque diem praesens, tamquam pius Dei minister, virtutibus uberrimis ornatus suavissimo erga Beatissimam Virginem Mariam tenerrimo amore flagrare consuevit. Coloniae Agrippinae, saeculo decimosecundo exeunte, natus, iuvenili aetate mundana spernens et terrena despiciens, Praemonstratensium Ordinis regulam professus, de die in diem ad sanctitatis fastigium ascendit. Senio confectus virtutibusque clarus, in monasterio Monialium Cisterciensium Hoveniensi, quas apud sacrum agebat ministerium, medio saeculo decimotertio supremum diem obiit. Eius sanctitatis, nec non et miraculorum fama inde mirifice crevit, eiusque sepulcrum in Monasterio Steinfeldensi factum est gloriosum. Cultus insuper publicus a tempore immemorabili ei tributus est, qui hucusque integer perseverat. In eius enim honorem anno 1339 in urbe Ubbergen ecclesia dicata fuerat ac liturgicum Officium et Missa, iamdiu Praemonstratensibus concessa, anno 1728 ab Apostolica Sede probata fuere. Die vero 7 Aprilis eodem anno in ecclesia sancti Norberti de Urbe Benedictus Papa XIII, eidem Dei Famulo altare dicavit, in quo eius reliquias exposuit Sacrumque fecit. Attamen huiusmodi cultus iuridice numquam confirmatus est, licet Hermannus Iosephus Beatus vel Sanctus nuncupatus fuerit, et Sanctorum iuribus iuxta liturgicas normas fruitus sit. Merito igitur Germaniae universae, plurimique aliarum nationum Praesules, Religiosorum Ordinum Mo-

deratores, nec non et quamplurimi clarissimi viri, laetanter accedente Candido et Canonico Praemonstratensium Ordine, apud Apostolicam Sedem de Canonizatione aequipollenti Servi Dei Hermanni Iosephi humiliter institerunt. Qua de re, servatis omnibus de iure servandis, Sacra Rituum Congregatio, per suam Sectionem Historicam super vita, virtutibus et cultu Servi Dei Hermanni Iosephi positionem diligenti studio parandam curavit. Instante igitur Revmo Domino Hugone Marton, eiusdem Praemonstratensium Ordinis Postulatore Generali, die 24 Iunii anno 1958 in Palatio Apostolico Vaticano Congregatio Sacrorum Rituum ordinaria habita fuit, in qua Emus ac Revmus Dominus Clemens Cardinalis Micara, Episcopus Veliternus, memorati Servi Dei Causae Ponens seu Relator, de vita, virtutibus et cultu Hermanni Iosephi, Beati vel Sancti nuncupati, dubium discutiendum proposuit. Et Emi ac Revmi Patres sacris tuendis ritibus praepositi, post relationem ipsius Emi Ponentis, auditis quoque Praelatorum Officialium, praesertim R. P. D. Fidei Promotoris Generalis, suffragiis, omnibus mature perpensis, suum quisque votum protulerunt.

Facta demum de praedictis Sanctissimo Domino nostro Pio Papae XII per infrascriptum S. Rituum Congregationis Cardinalem Praefectum relatione, Sanctitas Sua, re sedulo perpensa, Purpuratorum Patrum sententiam ratam habens, cultum Beato Hermanno Iosepho, Sancto nuncupato, ab immemorabili tempore praestitum, confirmare benigne dignata est, et, indulta dispensatione a triplici iuridica disceptatione super virtutibus in gradu heroico, iuxta canonem 2102 Codicis Iuris Canonici, de heroicitate earundem virtutum, in casu et ad affectum de quo agitur, constare decrevit.

Quibuslibet contrariis non obstantibus.

Die 11 Augusti anno 1958.

C. Card. CICOGNANI, Praefectus.

Henricus DANTE, Substitutus.

Recensiones

Directorium spirituale Ordinis Praemonstratensis, Averbode, 1959, 288 blz.

Zoals de titel te verstaan geeft, wil dit werk een handleiding zijn tot het kennen en beleven der norbertijnse spiritualiteit. Het boek is doorzichtig samengesteld en is in verzorgd Latijn geschreven. Op de eerste plaats biedt het normen voor norbertijns leven, maar tevens vindt men erin verdisconteerd een schat van kloosterlijke ervaring, zodat een gestage lezing slechts heilrijke gevolgen kan hebben voor individu en gemeenschap.

Wil echter een bespreking méér zijn dan een aankondiging, dan dient een en ander daaraan te worden toegevoegd. Kritiek heb ik eigenlijk niet. Hoogstens kan ik de (overigens onbelangrijke) opmerking maken, dat een Duitser over « Winther » kan struikelen (blz. 185). Laat ik me dus bepalen tot het noteren van een paar reacties, welke de lezing van het boek in mij wekte.

Terecht worden de jongeren op blz. 153 aangespoord zich te verdiepen in het leven der eerste premonstratenzers. Wanneer ze Norbertus en Hugo zouden vergelijken, hun studie aanvangend met beider eerste ontmoeting te Valenciennes, en de levensgang van beiden na zouden speuren tot aan de dood van St. Norbertus, zouden de studenten, naar het mij voorkomt, getroffen worden door beider offerbereidheid. Kon Norbertus eerder dan Hugo ertoe besluiten een wezenlijk element van het ideaal der « Pauperes Christi » prijs te geven, van de andere kant kreeg Hugo te verwerken, dat door toedoen van zijn geliefde meester een « ordo intra ordinem » dreigde te ontstaan (N. BACKMUND, *Monasticon Praem.* I, 207).

Verhelderend voor de kennis van het oudste erfgoed onzer orde kan ook zijn: een vergelijking te maken tussen Hugo van Fosses en Anselmus van Havelberg, beiden leerlingen van St. Norbertus. In de vorige eeuw trok de Havelberger in onze kringen weinig of geen aandacht. Men raadplege: M. GEUDENS, *Annus asceticus Norbertinus sive Monita spiritualia*. Thans mag men zich verheugen, dat hij binnen het gezichtsveld is gekomen (blz. 30, 49, 54, 172 vlg.).

Ook St. Augustinus heeft meer belangstelling gekregen. Tengevolge van de theologische twisten en dwalingen der 16e en 17e eeuw raakten de werken van de kerkvader in discrediet en ging St. Ignatius van Loyola diens plaats innemen. De geest der Sociëteit vond in onze orde een vruchtbare, wijl toen braak liggende, voedingsbodem. Zo sterk leken de moderne ideeën te hebben ingewerkt, dat de norbertijnen in de 18e eeuw de schijn op zich laadden slechts door hun habijt te verschillen van Ignatius' volgelingen. Hoe men over ons dacht, blijkt uit dit merkwaardig getuigenis:

« Zoo nuttig was (onze) orde, dat men hare Geestelijken den naam van *witte Jezuiten* gaf ! Reden genoeg voor den Antichristischen *tijdgeest,* om uitroeijing te bewerken ». Het citaat, waarin de woorden « witte Jezuiten » en « tijdgeest » cursief voorkomen, dateert uit 1824 en treft men aan in een tijdschrift van niemand minder dan LE SAGE TEN BROEK (*Bijdragen van den godsdienstvriend* ; tot nut van 't algemeen. Dl. I, blz. 33).

Gelukkig is het getij sinds het begin dezer eeuw aan het keren. Prelaat Gisquière behoort tot de weinigen onder ons, die zich tot de studie van St. Augustinus voelde aangetrokken. We herinneren ons nog de gedegen lezing, welke hij in 1930 te Averbode hield bij gelegenheid van een Augustinusherdenking. Ook in het Directorium spirituale vinden we St. Augustinus veelvuldig aangehaald. Wat blz. 150 vg. geschreven staat, diende elke norbertijn te lezen en te herlezen.

Jammer dat een personenregister ontbreekt. Wat zou het nuttig zijn, wanneer men pregnante uitspraken van Adam, Philippus, Richardus e. a. gemakkelijk terug kon vinden. Het woord « passim » zou echter moeten worden vermeden.

H. HEIJMAN, O. Praem.

Abdij van Berne.

F. J. THONNARD, A. A., *Traité de Vie spirituelle à l'école de Saint Augustin.* 824 pp. Editions Bonne Presse, Paris, 1959.

Le titre du remarquable ouvrage que nous présentons en indique parfaitement l'objet et la méthode. Il ne s'agit pas d'une monographie sur la doctrine spirituelle de tel Père de l'Eglise. Saint Augustin n'a jamais composé de synthèse de ses vues en la matière ; mais il était, comme le montrait récemment un augustinisant de marque, « un maître de l'ordre théologal », faisant constamment ressortir, en ses exposés théologiques et en son œuvre oratoire, les richesses spirituelles du dogme. On comprend dès lors que l'on puisse composer un traité complet et solide de spiritualité « à l'école de Saint Augustin », c'est-à-dire tout inspiré de son esprit, et glaner dans ses écrits de substantiels et savoureux passages pour éclairer tous les principes, préceptes et conseils de l'ascèse chrétienne. C'est précisément ce qu'a fait le R. P. Thonnard, déjà bien connu comme parfait connaisseur des questions augustiniennes.

On ne sera pas surpris que l'exposé soit axé sur la Charité, le grand leitmotiv du docteur d'Hippone ; « Les Sources de la Charité », « L'Ascension vers la Charité », « L'Epanouissement de la Charité », telle est la division de l'ouvrage, un peu artificielle peut-être, et sans connexion vraiment réelle avec la manière d'envisager les questions diverses. Un des grands attraits de l'œuvre est à coup sûr que, tout en étant bien autre chose qu'un simple recueil d'extraits, elle est émaillée de textes d'Augustin, d'ailleurs excellemment choisis. Cela donne un ensemble de haute qualité, nourriture forte et agréable à la fois.

On aurait pu craindre de se trouver en face d'une doctrine répondant à la mentalité du V^e^ siècle, mais plus guère assimilable au XX^e^. Il n'en est heureusement rien. N'a-t-on pas pu parler, à juste titre, de l'« actualité de S. Augustin », dont l'âme montre tant d'affinités avec les préoccupations et les tendances d'aujourd'hui ? De plus, le P. Thonnard ne s'est pas confixé dans le stade primitif de la pensée augustinienne ; il a tiré parti des enrichissements qu'elle s'est acquis au cours des siècles. « C'est, dit-il, la spiritualité augustinienne dans les perspectives de ses développements légitimes que nous voulons exposer » (p. 11).

Ce livre est peut-être moins apte à servir de manuel, lors d'une première initiation à la spiritualité chrétienne: une certaine formation en fait de sciences religieuses paraît bien être requise pour en tirer vraiment profit. Mais quels avantages et quelles jouissances y trouvent les professeurs de théologie spirituelle, les étudiants en philosophie ou en théologie, les prêtres en général, et même les laïcs cultivés vraiment soucieux de parfaire leurs connaissances des réalités de notre vie surnaturelle ! Chez tous, les idées déjà acquises gagneront en profondeur et en solidité, en ampleur aussi et même en valeur affective, à se confronter avec les vues pénétrantes et les élans vibrants du génie d'Augustin. Il va sans dire que les religieux qui suivent la Règle de S. Augustin, et particulièrement les Ordres de Chanoines réguliers, qui le reconnaissent plus spécialement comme leur guide vers la perfection, trouveront en cet ouvrage une doctrine spirituelle parfaitement adaptée à leur vocation propre.

Remercions encore, en terminant, l'Auteur d'avoir reproduit au bas des pages la plupart des citations d'Augustin en leur langue originale, ce latin inimitable, auquel la plus soignée des traductions fait tout perdre de saveur et de force ! Combien il est regrettable que l'admirable texte du Tract. XXVI in Joannem, cité pp. 225 et 226 — un des plus beaux textes d'Augustin — n'ait pas été reproduit (peut-être à cause de sa longueur ?) en sa teneur originale ! Regrettons également que les fautes d'impression, presque inexistantes dans le texte de l'ouvrage, soient assez fréquentes dans les notes latines (p. ex. la dernière partie de la note 327, p. 190, est rendue inintelligible par l'omission d'une incise).

Mais pourquoi s'attarder à des vétilles, à propos d'un volume dont nous ne pourrions assez féliciter et remercier le savant et talentueux Auteur ?

† Emmanuel GISQUIÈRE, O. Praem.

J. ANDRÉ, O. Praem., *La Sainte qui voulut toujours faire plaisir*. 293 pp. Et.: Abbaye de Frigolet. Pr.: 750 fr.

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus fut canonisée par Pie XI en mai 1925. On sait que ce Pape aimait à dire que la sainte de Lisieux était la plus grande Sainte des temps modernes. « La petite Voie »

de la sainte a été exposée par plusieurs auteurs. A cet effet, l'autobiographie de Thérèse, « Histoire d'une Ame », a véritablement fait le tour du monde. En passant, on pourrait exprimer le désir qu'on puisse arriver à déterminer de plus près quel fut véritablement le rôle du prieur de Mondaye, et plus tard prélat de Frigolet, le Révérendissime Godefroid Madelaine, dans la composition et édition de cette « Histoire d'une Ame ».

La Voie de l'Enfance, tellement prônée par sainte Thérèse, doit être comprise comme la Sainte elle-même la comprenait. Nombreuses furent déjà les études qui en ont voulu déterminer le caractère spécial et la nature intime.

En 1956, les manuscrits de la Sainte furent publiés, d'après leur forme originale. Les exposés de la Sainte elle-même sont connus depuis d'une façon plus exacte. Des nuances d'expression, écartées par les éditeurs dans l'« Histoire d'une Ame », sont maintenant devant tous les yeux. La littérature autour de Sainte Thérèse connaît donc, grâces à Dieu, un nouveau printemps.

Le prieur de Frigolet, qui s'applique depuis plusieurs années à approfondir le secret de la Sainte de Lisieux, vient d'éditer les conclusions de cette étude, sous un beau titre: La Sainte qui voulut toujours faire plaisir. Autour de cette expression riche de contenu, il groupe et synthétise la richesse spirituele de la vie de notre Sainte. Et il faut le dire: ce centre de ralliement s'avère très fructifiant. Parce que pour arriver à pouvoir mettre en pratique ce principe central, il fallait à la Sainte un ascenseur spirituel: c'est la Voie de l'Enfance. Voici comment l'auteur décrit cette voie: « La Petite Voie est l'adoption d'une attitude d'âme en face d'une réalité irrécusable mais profondément souveraine à reconnaître. C'est « la véritable humilité du cœur » consciente de sa faiblesse, de son impuissance totale même, de la confiance illimitée de l'être, qui se sent infiniment aimée. L'image qui semble résumer cette attitude est bien celle de l'enfant qui s'endort dans les bras de son père. Et cette image est réalisable à tout âge » (p. 175). Ce principe est décrit, exposé de plusieurs côtés pour en montrer « l'efficacité spirituelle ». A ce propos, l'auteur parle très bien de cette « efficacité: être efficace, c'est le cancer du siècle » (p. 230). « On discute dans d'interminables palabres et sans grand profit sur les moyens à prendre pour que l'apostolat soit « efficace ». Et on perd son temps... Thérèse a vu juste. Par sa contemplation silencieuse et ignorée, elle s'est gorgée d'amour jusqu'à en mourir. Mais cet amour lui a donné la force même du Christ » (p. 230).

Onze chapitres servent à exposer le message de la Sainte. Arrêtons-nous, avant de finir la recension de ce beau livre, aux derniers chapitres: Nos problèmes. Après avoir parlé de la « fécondité de l'impuissance », Thérèse est proposée comme Patronne des Missions (chap. IX). Le chapitre X « Dans le sillage de la Bible » me semble moins réussi. Il me semble qu'un approfondissement théologique un peu poussé de l'Ancien Testament et du Nouveau, surtout

des Evangiles, aurait jeté une lumière plus forte sur les affirmations et considérations de la Sainte. De même, la « théologie mariale de Thérèse » (pp. 272-277) aurait mérité d'être approfondie. Je pense que par cette voie la richesse spirituelle de l'âme sainte de Thérèse pourrait être illustrée très fructueusement et aurait mis en évidence plus grande plusieurs affirmations de l'Auteur de ce livre, dont nous avons goûté la précision et la saine profondeur.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

A. HOFFMANN, *Kloster Marienthal am Donnersberg*. 52 pp.

Marienthal fut un monastère prémontré du second Ordre. On ne connaît que fort peu de détails sur son histoire. « Wir haben leider keine Kunde über den Grad des geistlichen Lebens im Kloster und damit über seine innere Geschichte » (p. 12). M. l'abbé A. Hoffmann, curé de Ruppertsecken (über Rokenhausen: Pfalz-Allemagne) s'est mis avec beaucoup de courage et d'endurance à la tâche de rassembler tout ce qui reste à glaner sur Marienthal. Il consulta à cet effet une série respectable d'ouvrages imprimés, et s'adressa au dépôt d'Archives de Spire (Speyer), où plusieurs documents manuscrits traitant de Marienthal sont conservés. Tout ce qu'il a pu rassembler de cette façon, fut mis en synthèse et put enfin être édité. M. Hoffmann n'a pas la prétention d'éclaircir d'une façon complète et définitive l'histoire du monastère en question ; d'autre part, il faut reconnaître qu'il a préparé et composé ce petit livre avec le zèle que le sujet peu exploré exigeait.

La date de fondation n'est pas certaine: « Eine genaue Zeitangabe für die Gründung des Klosters Marienthal ist in den Berichten nicht enthalten. Der Ordenschronist Hugo verlegt den Anfang des Klosters in das Jahr 1140. Hugo hatte sicher noch alte Unterlagen zur Hand » (p. 8). En 1553, la vie conventuelle prémontrée prit fin ; en 1557, l'église du couvent devint église protestante.

Signalons, avant de terminer cette brève recension, les titres des chapitres de ce petit livre. I. Gründung des Klosters Marienthal. II. Das Leben im Kloster. III. Pröpste (7 noms sont connus ; suivent les noms de 10 « Meisterinnen und Priorinnen »). IV. Güter und Rechte des Klosters. V. Beziehungen zu anderen Klösters. VI. Das Kloster und die weltlichen Herrschaften. VII. Dorf und Pfarrei Marienthal. VIII. Die Kastenvogtei Marienthal. IX. Das Ende des Klosters. X. Die Klosterkirche zu Marienthal. XI. Regesten (le nombre de regestes est de 35).

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

Anton HÄNGGI, *Der Rheinauer Liber Ordinarius* (Spicilegium Friburgense 1). Universitätsverlag Freiburg (Schweiz), 1957, LVIII-323 pp., in-8.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire monastique et liturgique médiévale se réjouiront de cette publication. Pour le recenseur la joie est double car en découvrant ce ms. Rh. 80 à Zurich après la guerre, il l'estima si important qu'il songea à l'éditer lui-même. L'édition qu'en a fait A. H. est véritablement un modèle en son genre. Elle se recommande à tout étudiant ou éditeur de textes médiévaux.

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans une longue introduction est expliquée tout d'abord l'importance et le contenu du document liturgique qu'est le Liber Ordinarius (p. XIX ss.) et présentée une liste quasi-complète des Ordinarii déjà publiés (p. XXIV, à compléter p. 323) ; suit la description de l'Ordinarius en question et de l'abbaye de Rheinau pour laquelle il a été composé. Le corps du livre (p. 2-257) nous livre l'édition critique du ms. Rh. 80, collationné avec deux autres mss. de l'Ordinaire, le Rh. 59 et le Rh. 74b de Zürich, et le Aa 72 de Fulda. L'auteur y a joint des notes explicatives fort utiles pour l'étude de la terminologie et du « Sitz im Leben » des Ordinaires. — Viennent enfin les tables (p. 261-322) fort bien faites, qui font de cette édition un riche répertoire de connaissances liturgiques.

Nous avons déjà eu l'occasion (*Anal. Praem.*, XVIII, 1951, p. 58-61) d'attirer l'attention sur l'importance de ce genre de législation liturgique, représenté par le *Liber Ordinarius* et ses semblables, et donc sur des publications comme celle-ci. Trop souvent, dans le désir d'un retour aux valeurs de l'Eglise primitive, on néglige l'apport très important du XII^e^ siècle à la culture religieuse occidentale. Pour l'histoire de la liturgie surtout, le XII^e^ siècle a été une période de haute conjoncture. La vie liturgique s'y est affirmée dans une floraison étonamment riche de législations liturgiques: les Ordinaires. Ce renouveau a été inspiré par la réforme grégorienne du XI^e^ siècle, marquée par un désir de retour aux sources authentiques de la vie de l'Eglise. Le culte y prit donc la part la plus importante. Cette liturgie ne fut pas « populaire » dans notre sens du mot. La participation active des fidèles n'est prévue que deux fois dans cet Ordinaire de Rheinau: lors de la procession des Rameaux et aux Rogations. La tendance à se retirer du monde, propre aux groupements religieux issus de la réforme grégorienne, explique cet écart. Mais la « participation » de ces communautés fut d'autant plus active. L'Ordinaire de Rheinau révèle comment toute leur vie était centrée sur la liturgie et inspirée par elle. Or c'est là une valeur chrétienne qu'il vaut la peine d'étudier de près.

Pour l'histoire de la liturgie médiévale notre ms. contient des éléments fort intéressants. Selon toute vraisemblance le ms. type a été composé à Hirsau même, centre d'un mouvement de réforme monastique au delà du Rhin. Par là il remonte en biais à la grande tradition de Cluny (pour les usages monastiques seulement, pas pour le contenu liturgique). Il a conservé un caractère assez archaïque: le sanctoral est mélangé au temporal qui sert de base à

la vie liturgique ; l'Ordinaire même est conçu non pas comme une législation au sens strict mais plutôt comme une description de ce culte dans cette « familia Dei », élément fort précieux et commun à toute cette famille d'Ordinaires du XII[e] siècle ; de là se comprend que le célébrant jouit encore d'une certaine marge de liberté de choisir tel ou tel texte (p. 36, 42 etc. : la formule « quale volueris » s'y retrouve à plusieurs reprises), différentes oraisons et lectures de rechange sont utilisées pour les mêmes chants du Propre (p. 147) ; l'oraison de l'office est différente de la collecte de la messe selon la tradition lotharingienne ; quelques termes mêmes sont très archaïques, comme p. ex. *matutina laus* pour *Laudes*, *quinquagesima* pour désigner la sainte pentecôte du temps pascal, etc...

Notons, enfin, que l'Ordinaire de Rheinau est une source précieuse pour l'étude du rit prémontré. Nous pourrions résumer nos conclusions selon les points suivants qu'il ne nous est pas possible de développer ici. D'abord il y a un fond commun entre tous ces documents liturgiques des régions bavaroises (Suisse, Autriche, Bavière) jusqu'en Scandinavie. Ce fond commun est la tradition lotharingienne (voir notre *De oorsprong van het Gewone der Mis*). Le « bagage liturgique » est fondamentalement le même dans tous les pays appartenant à cette tradition. Or par l'intermédiaire de leur patrie spirituelle, la région de Cologne, les Prémontrés se sont ralliés à cette grande tradition lotharingienne.

Mais à côté de ce fond commun il y a une double couche propre : d'abord les éléments propres de la région de Cologne, centre liturgique de Basse-Lotharingie, et communs tant à Prémontré qu'à Louvain, Anderlecht, Utrecht, etc..., et ensuite le travail propre des premiers législateurs prémontrés dont on peut suivre aisément les traces en comparant l'Ordinaire prémontré avec un document plus primitif comme celui de Rheinau. Ainsi p. ex. le système du *capitulum breve* est tout à fait différent, du fait que les Prémontrés ont gardé celui d'Etienne de Liège, devenu propre à la Basse-Lotharingie. D'autre part des éléments très communs dans la tradition lotharingienne ont pris un caractère exceptionnel dans le rit prémontré par la volonté des législateurs primitifs. Ainsi p. ex. d'après un principe assez général, la dernière historia (répons) des matines du temporal (non pas du sanctoral) est chantée aux premières Vêpres ; de là *Ecce dies veniunt* est chantée aux premières Vêpres de l'Avent (p. 34) et *De illa occulta* aux premières Vêpres de la vigile de Noël (p. 47), mais dans le rit prémontré ils sont devenus des éléments isolés et détachés de tout l'ensemble organique. De la même façon la seule indication que l'office des Laudes de la Vigile de Noël se fait « celebre » est un souvenir de toute la *solennité* avec laquelle il se célébrait d'après la tradition lotharingienne ; la petite monition dans notre bréviaire pour l'office du chapitre, ce même jour, invitant les confrères à méditer en silence le mystère de l'Incarnation « donec Praelatus signum surgendi fa-

ciat » n'est qu'un souvenir du sermon de l'Abbé à ce moment (p. 49), etc...

Bref, l'édition de l'Ordinaire de Rheinau mérite l'attention spéciale de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire monastique et liturgique du moyen âge ; il est en même temps un instrument de travail précieux pour tous ceux qui croient à l'actualité permanente de la liturgie dans la vie religieuse.

B. Luykx, O. Praem.

M. Schrader - Ald. Fuehrkroetter, *Die Echtheit des Schrifttums der Heiligen Hildegard von Bingen.* xii-208 S. 1956. Ed.: Böhlau-Verlag, Münster-Köln. Pr. 20 DM.

L'importance de la vie et de l'influence spirituelle de Sainte Hildegarde de Bingen (dont les écrits se trouvent au tome 197 de la Patrologie latine de Migne) ne doit pas être soulignée dans une recension. Il suffit d'ouvrir un exposé sérieux de l'histoire des idées au douzième siècle pour être persuadé que cette influence fut très grande. D'autre part, les points d'interrogation assez nombreux ne manquent pas, quand on veut déterminer en particulier, d'une façon critiquement pertinente, tout ce que cette Sainte a fait et écrit. Avant tout, on peut se poser la question: Tous les écrits qu'on lui attribue généralement viennent-ils réellement d'elle ?

Cette dernière question est traitée dans l'étude que nous présentons. A cet effet, les auteurs, deux moniales bénédictines de l'abbaye de St. Hildegarde d'Eiblingen, se sont attelées au travail de défrichement nécessaire, afin de pouvoir projeter une lueur plus grande sur l'œuvre grandiose de la Sainte à laquelle leur monastère est spécialement dédié.

Les œuvres traditionnellement attribuées à Hildegarde de Bingen sont-elles authentiques ? On sait que nous ne possédons pas encore jusqu'ici une édition critique de ces œuvres. Laissant de côté cette question (qui nous semble pourtant primordiale) on a voulu suivre ici une autre voie, qui s'est avérée fructueuse: l'étude paléographique de ces écrits est soumise à un examen extrêmement précis, pour en pouvoir déterminer l'origine. Parmi ces écrits les Visions (Scivias) et les Lettres occupent une place primordiale. Nous possédons aussi une « Vita » ancienne de la Sainte. Elle fut composée par un moine qui connut de près Hildegarde ; malheureusement l'abbé du monastère auquel ce moine appartenait s'est permis d'apporter quelques changements à cette Vita ; et nous ne sommes plus en état de dire de quel genre et de quelle ampleur sont ces changements (p. 11).

Quant au livre des Visions (Scivias), le Codex Parcensis (actuellement à la Bibl. Royale de Bruxelles, Cod. 11568) est d'une importasce capitale. On sait que le second abbé du Parc, Philippe, « vir non tantum multum pius, sed et doctus » comme l'écrivit plus tard le prélat Masius, était parmi les correspondants de Hildegarde ;

Philippe s'est rendu même au monastère de Hildegarde ; à la suite de cette visite, Philippe écrivit plus tard : « Huius rei testis est labor itineris quem assumpsi, ut venerabilem vultum tuum speculum videlicet illuminate mentis tue videre et tecum loqui ore ad os possem. Deo gratias quam quaesivi, quam diu multum optaveram, presentie tue dulcedinem promerui et collocutionis tue consortium indigno mihi non negasti ». Philippe fit transcrire les « Visiones » de Hildegarde pour son abbaye du Parc. Ce manuscrit, actuellement conservé à Bruxelles, provient, d'après les auteurs de notre livre, du scriptorium même du monastère du Rupertsberg, où avait vécu la Sainte. Cette conclusion est donnée par les auteurs après un examen poussé d'un manuscrit qui provient manifestement de ce Scriptorium et qui date de l'année 1195 (pp. 39-41). Le manuscrit du Parc, contenant les Visions « Scivias », est donc considéré, à bon droit, comme un manuscrit de la plus grande importance pour la « Hildegardforschung ».

Sainte Hildegarde écrivit aussi plusieurs lettres. Parmi celles-ci, trois lettres à l'abbé Philippe du Parc, une lettre de Philippe à Hildegarde. Les lettres de Hildegarde, conservées en divers manuscrits, étudiés ici, furent écrites par plusieurs mains (p. 84). On note toujours où se trouvent actuellement les anciens manuscrits de ces lettres. A Londres, par exemple, au Br. Museum, Lib., Cod. Add. 17292, on conserve la lettre de Philippe à Hildegarde. Un autre manuscrit, de Zwiefalten, contient une lettre adressée par Hildegarde à Otene (Odino), abbé de Roth.

Les auteurs de notre livre considèrent pour ainsi dire uniquement l'aspect paléographique de ces manuscrits ; cet examen les amène à la conclusion qu'au Rupertsberg même, au scriptorium de ce monastère, on a fait tout ce qui était possible pour réunir tout ce que leur Sainte avait écrit ou envoyé à d'autres personnes.

La troisième partie du livre que nous recensons pour le moment s'applique plutôt au contenu des lettres ; moins pour en présenter la doctrine spirituelle, que pour en mettre en lumière tous les détails qu'elles contiennent quant au lieu de leur origine. Parmi les lettres citées ici, sous le rapport indiqué, je signale une lettre au premier abbé d'Averbode, André (p. 164) ; une autre au prélat de Vessra F. (p. 165 ; qui est ce prélat de Vessra ?) ; une au prélat d'Ilbenstadt N. (p. 165 ; de quel prélat d'Ilbenstadt s'agit-il ici ?) ; une autre au prévôt de Wadgassen (p. 165 ; encore une fois : de quel prévôt de Wadgassen s'agit-il ?) ; encore une au prévôt B. de Knechtsteden (p. 166 : de quel prévôt s'agit-il ?).

Les lettres de Sainte Hildegarde furent rassemblées par un compilateur. Son nom est inconnu. Sans aucun doute c'était une personne qui avait une vénération très profonde pour la Sainte. Et qui était suffisamment docte pour pouvoir prendre sur soi et mettre à bon terme ce travail. D'après les auteurs de ce livre, ce compilateur serait le neveu de Hildegarde, Wezelin, le frère de l'archevêque de Trèves, Arnould (pp. 175-177).

Cette étude très soignée et méticuleuse de deux moniales de l'abbaye d'Eiblingen remet en question l'activité du scriptorium du Rupertsberg. La Sainte y jouissait d'une haute vénération ; l'activité de ce Scriptorium est analysée ici avec tout le soin que cet examen mérite. Tout cependant ne nous semble pas rendu clair à souhait. La question reste posée: les « scriptores » du Rupertsberg ont-ils toujours reproduit uniquement et totalement les idées de Sainte Hildegarde ? Cette question dont l'importance ne peut être niée, reste un peu trop dans l'ombre. Quoi qu'il en soit de cette question — non unum possumus omnes — les moniales d'Eiblingen ont apporté, grâce à cette étude, une documentation et un approfondissement sérieux et positif à la « Hildegardforschung ».

Plusieurs abbés Prémontrés furent parmi les destinataires des lettres de Hildegarde — leur identité n'est pas suffisamment éclairée jusqu'ici — ; la « Hildegardforschung » présente donc un aspect non négligeable pour l'étude de la vie spirituelle de nos confrères du douzième siècle.

Ajoutons, avant de finir, que cette étude — Heft 6 des Beihefte zum Archiv für Kulturgeschichte, sous la direction des Professeurs H. Grundmann et Fr. Wagner — si bien conçue et écrite, fut éditée par le Böhlau-Verlag, d'une façon qui ne mérite que des éloges. Plusieurs spécimens d'anciens manuscrits de « Hildegardiana » sont donnés en reproduction.

J. B. Valvekens, O. Praem.

Getuigenis. Uitg.: Romen en Zonen, Roermond-Maaseik. Pr.: 175 fr.

Getuigenis is een tijdschrift dat in 1959 zijn derde jaargang uitgaf, en nog enigszins naar zijn bepaalde doelstelling op zoek is. Na de twee eerste jaargangen, werd er een nieuwe baan ingeslagen. Men beoogt nu een tijdschrift voor: Bijbels-Liturgische Vroomheid. Rechtuit gezegd, ik had bij de eerste aflevering graag gezien wat daarmee precies bedoeld wordt. In afl. 1 wordt gezegd dat het authentiek kerkelijke vroomheidstype, zoals dit spreekt uit bijbel en liturgie, in onze dagen nieuw is ontdekt. Graag had ik daar wat meer over vernomen. Want hier ook geldt, me dunkt, wat Z. H. Pius XII zegde tot de deelnemers aan het intern. Maria-Congres te Rome, in 1954. Toen zei de Paus, o. a.: « Vehementer a veritate deerrat, qui ex Sacris Scripturis tantummodo, Beatissimae Virginis dignitatem ac sublimitatem plene definire recteque explicare posse censet, vel qui easdem Sacras Litteras apte explicari posse arbitratur « Traditionis » catholicae et Magisterii sacri non satis habita ratione » (*Acta Ap. Sedis*, XLVI, 1954, 678).

De eerste jaargang, volgens de « nieuwe richting » van *Getuigenis*, is verschenen. In elke aflevering wordt, in hoofdzaak, een of ander thema dat in dit bepaald tijdstip vn het liturgisch jaar op de voorgrond komt, veelzijdig belicht door verschillende personen. Het hoeft gezegd: Merkwaardige uiteenzettingen verschenen dit jaar

1959. Exegeten met naam verleenden hun medewerking. En stelden de rijke voorraad van hun grote kennis ter beschikking van de lezers van dit tijdschrift. De uiteenzettingen zijn meestal nogal technisch gehouden en veronderstellen veelal diepe kennis van de H. Schrift om verteerd en ten volle gesmaakt te worden. Men veronderstelt door de lezers heel wat meer gekend dan wat de redacteurs van het verdienstelijk maandblad « H. Land » plegen te doen.

Er moet hier nog een andere beschouwing worden aan toegevoegd. Men beoogt bijbels-liturgische vorming te geven. Zeer goed. Edoch: we weten dat veel zinrijke teksten van Schrift en Overlevering niet in onze liturgische teksten verschijnen. Zullen ze dan hier niet worden behandeld ? Wat meer is: de teksten van de H. Schrift worden in onze liturgische teksten niet steeds gebruikt naar hun letterlijke zin, noch volgens hun strikt-wetenschappelijke waarde. Ik beken dat ik over deze zeer gewichtige aspekten van de vorming der zielen uit en volgens Bijbel en Liturgie gaarne iets zou hebben vernomen.

De inhoud van deze jaargang overlopen zou ons te ver brengen. We herhalen gaarne wat we hoger zegden: Zeer zinrijke uiteenzettingen zijn hierin verschenen.

Nog bij één artikel blijven we staan. Bij wat Dom Goetghebeur schrijft over het Kindsheidsevangelie bij Lucas (bl. 298-306). Schrijver is van mening dat wat niet weinigen op onze dagen zeggen of schrijven aanstonds moet gevulgariseerd worden: namelijk dat O. L. Vrouw bij de boodschap van de Engel niet dacht aan voornemen van maagdelijkheid. Er bestaat toch zo wat een overlevering over de Maagd der Maagden, die om enkele « moeilijkheden », niet aanstonds in prediking of overweging moet worden uitgeschakeld. In *Sacris Erudiri*, X. 1958, gaf J. LECLERCQ, O. S. B., een kort commentaar uit op het Hooglied, uit de twaalfde eeuw. Daar lees ik (l. c., p. 350 s.): « Una, quia nullam in virginitate talem, nec in fecunditate equalem ». Moeten we dan zo gemakkelijk deze traditie laten varen, alsof O. L. Vrouw over voornemen van maagdelijkheid dezelfde meningen zou hebben gekoesterd als de andere vrouwen van haar tijd. Ten andere, is deze mentaliteit van die tijden zo goed gekend ? Men zegt: Een voornemen van maagdelijkheid bij een joods meisje uit die tijd is een anachronisme ! Dat zou het voornaamste bezwaar zijn tegen de « traditionele » mening. Wanneer ik echter bij S. Mattheus woorden lees van de Heer (Mat. XIV, 12), waarin Christus spreekt over onhuwbaren, die zichzelf onhuwbaar hebben gemaakt, dan blijkt het, me dunkt, wel dat gewilde en voorgenomen maagdelijkheid door de Heer zelf wordt naar voren gebracht als iets dat werkelijk voorkwam, dat allen wel niet vatten, doch slechts « aan wie het gegeven is ». Veronderstellen wat de H. Maagd hieronder mag en moet gerekend worden, lijkt me verantwoord.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

J. A. JUNGMANN, S. J., *De Eredienst van de katholieke Kerk tegen de achtergrond van haar geschiedenis verklaard.* (Uit het Duits vertaald door G. C. Laudy, O. Praem. ; oorspronkelijke titel: *Der Gottesdienst der Kirche*). Roermond-Maaseik, J. J. Romen en Zonen, 1959, XII-403 blz. Prijs: ingenaaid belg. fr. 190,— ; geb. belg. fr. 215,—.

De reïntegratie van de leek in de kerkelijke liturgie is een kwestie, die sedert de laatste wereldoorlog aan de orde van de dag is. Er bestaat thans een levendig streven om de gelovigen te brengen tot het bezielde deelnemen aan de Eucharistie-viering, tot het ontvangen van de sacramenten, tot het beleven van heel de eredienst van de Kerk. De liturgie is geen kaste-voorrecht meer, geen louter clericale aangelegenheid. Ook de leek wordt er in betrokken, niet slechts als toeschouwer, maar als nauw aan de handeling verbonden deelnemer.

Dat daartoe vorming en inwijding nodig is, spreekt vanzelf. Voor de grote massa der gelovigen immers en zelfs voor de priesters waren de zin en de betekenis van vele riten en gebruiken practisch verloren gegaan. Er bestond echter. bij mijn weten, geen enkel theologisch en historisch verantwoorde inleiding tot het geheel der kerkelijke liturgie. Hierin voorziet het onderhavige werk van de bekende professor Jungmann, dat de huidige liturgie in haar uiterlijke vormgevingen zoekt te verklaren tegen de achtergrond van haar geschiedenis, waardoor het zinvol beleven ervan wederom mogelijk wordt. Tevens blijkt uit de geschiedenis van de eredienst « de betrekkelijkheid van een groot deel van de liturgische vormen, hetgeen voor een juist begrip ten opzichte van de in onze dagen zo actuele liturgische hervorming van eminent belang is » (Voorwoord van de Vertaler).

Het werk van Jungmann laat zich gevoegelijk in twee grote delen onderscheiden: een breed-uitgewerkte algemene inleiding op de kerkelijke eredienst (hfdst. I-V) en een meer bijzondere inleiding op het specifiek liturgisch leven van de Kerk (sacramentele handelingen en gebed) (hfdst. VI-IX).

De algemene inleiding begint met een beschrijvende bepaling van de eredienst der Kerk als eredienst van het volk Gods: « Met liturgie hebben we steeds daar te doen waar de Kerk als het volk Gods zich biddend wendt tot God » (p. 2). Het historisch overzicht van de ontwikkeling der liturgie (hfdst. II) toont welk het erfdeel is geweest van de synagoge en welke invloeden van de heidense cultuur (o. a., taal, alledaagse omgangsvormen en kleding) hebben doorgewerkt in de kerkelijke eredienst. Uit de verdere geschiedenis blijkt eveneens hoe de eredienst eeuwenlang vrijwel de enige vorm van zielzorg was, totdat in de middeleeuwen de westerse liturgie het houvast met het volk verloor en er naar vervangmiddelen werd gezocht om aan de devoties van het volk te voldoen. De hervor-

mingspogingen na Trente slaagden er niet in het volk actief in de eredienst te betrekken. Deze vernieuwing werd pas ingezet door Pius X. In hoofdstuk III wordt een korte verklaring gegeven van de liturgische wetgeving. Daarna toont de Schr. ons de « bouwstenen », waaruit de liturgie in de loop der eeuwen werd samengesteld: de Schriftlezing, de psalmen, de hymnen en kerkliederen, de kerkmuziek, het gebed van gelovigen en priester, de houding tijdens de eredienst. Een speciaal hoofdstuk (V) is gewijd aan het Godshuis en de inrichting ervan: het kerkgebouw, altaar en altaaruitrusting, de liturgische kleding en de zin der christelijke symbolen.

De bijzondere inleiding, ruim twee-derden van gans het werk, legt vanzelfsprekend het hoofdaccent op de sacramentele handelingen (hfdst. VI en VII). Hoofdstuk VI geeft een korte — naar ons gevoel àl te korte — historische verklaring van de riten en ceremoniën van de sacramenten van doopsel en vormsel, van de biecht, van de zalving der zieken, van het priesterschap en het huwelijk, terwijl hoofdstuk VII geheel gewijd is aan de H. Mis. Dit is ongetwijfeld het beste en meest waardevolle deel van geheel het werk, gebaseerd op volkomen persoonlijk wetenschappelijk onderzoek, vastgelegd in het bekende *Missarum Sollemnia*. Schr. geeft eerst een overzicht van de geschiedenis der Mis en van haar liturgische vormen. Daarop volgt een gedetailleerde uiteenzetting over de groei van de huidige Voormis (opening en woorddienst) en Offermis (offerande, prefatie, canon en communie). Duidelijk treedt hier overal naar voren welke actieve rol aan het volk Gods dient te worden toegewezen. In hoofdstuk VIII komt het officiële kerkelijke gebed aan de beurt, de kerkelijke getijden, wederom voorafgegaan van een historisch overzicht. Het laatste hoofdstuk (IX) is gewijd aan het kerkelijk jaar, waarin zich het liturgisch leven voltrekt: de paas- en kerstkring, de zondagen na Pinksteren, de feesten der heiligen, de quatertemper, de maand en de christelijke week.

Een zaakregister sluit het werk. In de tweede uitgave heeft de Vertaler er in samenwerking met zijn confrater W. de Wolf, O. Praem., een goedgekozen literatuurlijst aan toegevoegd, overzichtelijk geordend volgens het kader der behandelde onderwerpen.

Dit kostbaar compendium van de eredienst der katholieke Kerk is geen handboek van liturgie voor theologiestudenten. Het is bestemd voor een brede lezerskring van priesters, kloosterlingen en leken, die zoeken door te dringen in de geest van de liturgie. Aan het onderwijzend personeel van lagere en middelbare scholen kan het uitstekende diensten bewijzen.

De nederlandse vertaling is keurig verzorgd. Slechts één kleine bemerking: voor de duidelijkheid is het goed de latijnse namen en titels steeds cursief te drukken (zie b. v. blz. 50 en 51). Ook de Uitgever verdient alle lof.

M. J. VAN LEE, O. Praem.

Chronicon

HAGIOGRAPHICA.

B. Christina v. Retters.

Fr. MITTERMAIER, *Hymnus auf die sel. Christina von Retters*, in *Archiv. f. mittelrheinische Kirchengeschichte*, X, 1958.

P. K. M.

S. Gerlacus.

In *An. Praem.*, XXXV, 1959, pp. 348-353, in compendium redegimus ea quae C. DAMEN, O. S. B., alibi ediderat de S. Gerlaco. In *Sacris erudiri*, X, 1958, 162-169, idem thema pertractat C. DAMEN, sub titulo: *De quodam amico spirituali beatae Hildegardis Virginis*. Scribens de erroribus qui in veteri « Vita » Gerlaci animadvertuntur, haec scribit auctor, l. c., p. 164: « Idem dicendum quoad ordinem Praemonstratensem qui a saeculo decimo septimo beatum sibi adscribere conabatur. Argumenta adversa a nobis allata... succincte recolere possumus. Si Gerlacus Praemonstratensis, quo jure Merssenses eum subjugare potuissent ? Si accusandus, cur non apud superiores praefati ordinis ? Quare Gerlacus Merssensibus non dixisset se jam ligatum esse ordini alio ? Nonne textus clare dicunt, Gerlacum subtractum esse jurisdictioni Merssensium ? Nonne Praemonstratenses reclamavissent, videntes aliquem suorum jurisdictioni abbatis Rodensis (alterius ordinis) subditum fuisse ? Numquid Anonymus, ipse Praemonstratensis, (auctor « Vitae ») neglexisset ordini suo Gerlacum adscribere, si quo veritatis adminiculo fieri id potuisset ? Et si revera ordini adscribendus, quo modo aut quo monasterio ? Heinsbergense etenim monasterium, quod praesertim visatur, fundatum est anno 1165, id est post obitum eremitae qui ad ultimum obire potuit eodem anno, mense Januario. Alia monasteria praedicti ordinis nostra in regione non fuere. Sed dominium de Valkenburg (in quo Houthem) toto fere saeculo duodecimo tenebatur a dominis de Heinsberg. Oda de Heinsberg anno 1202 sepulchrum Gerlaci Praemonstratensibus Heinsbergensibus custodiendum donavit, sed hujus donationis gratia Gerlacus nondum Praemonstratensis faciendus est. Aliud argumentum ab ipsa « Vita » praestatum videtur, quia Anonymus dicit, Gerlacum vestitum fuisse « vestibus laneis, id est tunica, scapulari, cappa et cingulo secundum Praemonstratensis ordinis professionem tam forma quam colore per omnia coaptatis ». Unicum hoc argumentum certe serio sumendum. Sed et illud non multum valet post

publicationes docti viri C. DEREINE, qui optime demonstravit vestitum illud non solis Praemonstratensibus usitatum, sed et omnibus qui eo « conversionem » et « vitam apostolicam » patefecerunt et declaraverunt. J. B. V.

EPISCOPI AC VIRI EXIMII.

Anselmus Havelbergensis.

Traitant dans la *Revue des Sciences théologiques et philosophiques*, XLIII, 1959, 449-461, de « *Arriana haeresis* », le P. CONGAR, O. P., cite un texte très intéressant d'Anselme de Havelberg (p. 459). Le texte est pris des *Dialogues* d'Anselme. On sait qu'Anselme a discuté à Constantinople avec les Grecs, en 1134, sur l'idée vraiment catholique à tenir quant à la primauté de Rome. A ce propos il parle des Manichéens, en tant que ceux-ci étaient des schismatiques, comme S. Augustin le dit si bien. Anselme souligne fortement qu'il ne faut qu'une tête dans un corps. Voici ce beau texte d'Anselme: « Noli itaque in uno corpore Ecclesiae duo vel plurima capita facere, quia valde est indecens in quolibet corpore, et indecorum, et monstruosum, et perfectioni contrarium, et corruptioni proximum. Cum enim dicis quod a centum quadraginta Patribus in hac urbe (Constantinople) congregatis statutum sit, quod Constantinopolis tanquam nova et junior Roma primatum in Oriente super omnes Ecclesias habere debeat, nisi duo capita in uno corpore unius Ecclesiae erigis, et altare contra altare extruis, et quasi aliud Manichaeorum bema aedificas et innovas ; sicut enim illi haeretica pravitate, ab ecclesia se dividentes, aliquando in Africa suum bema, videlicet sequestratum, sacrificandi locum erexerunt, et diem quo Manichaeus occisus in illa bematis celebritate pro Pascha frequentabant, tribunali vel altari quinque gradibus instructis, et pretiosis linteis adornato, ac in aperto posito et adorantibus objecto, et magnis honoribus honorato: ita nimirum vos in Oriente nunc singularem ritum sacrificandi tenentes et Ecclesiae Romanae vos opponentes, cornu singularitatis erexistis ». J. B. V.

Bodeker.

Dr. H. HOLZAPFEL, *Der Bischof mit dem Hund* (Bischof Stephan Bodeker, Brandeburg), in *Bonifatiusblatt*, 1959, Nr. 4, S. 11-13. P. K. M.

Milo, ep. Tarvanensis.

Parmi les évêques prémontrés, Milon, premier abbé de St-Josse-au-Bois, élu évêque de Thérouanne, occupe une place éminente (cfr A. ZAK, *Episcopatus Praemonstratensis*: *An. Praem.*, V, 1929,

133 s.). Dans une étude récente de M. PACAUT, *Louis VII et les élections épiscopales dans le Royaume de France. Bibliothèque de la Société ecclésiastique de la France*. Paris, 1957, expose comment Louis VII parvint à faire élire des évêques excellents dans son royaume. Parmi eux figure Milon de Thérouanne (1131-1158). Nous apprenons, qu'en 1156, le roi prit soin de mettre sous sa protection les biens de l'église de Thérouanne, que le puissant comte de Flandre essayait de faire passer sous sa tutelle (PACAUT, l. c., p. 72). On note aussi que l'épiscopat recruté par élection, sous Louis VII, possède de solides qualités intellectuelles et morales. Parmi eux il y a beaucoup d'excellents administrateurs et d'hommes remarquables par leurs vertus, parmi lesquels les plus « célèbres sont... Milon II, titulaire de Thérouanne » (l. c., p. 146).

Le successeur de Milon à Thérouanne est un autre Milon, dit généralement Milon II (1159-1169). A son élection, il n'était plus prémontré. La preuve de cette affirmation est signalée laconiquement (un peu trop laconiquement) par M. PACAUT, l. c., p. 84: « A Thérouanne, à la mort de Milon I, survenue en 1158, les électeurs de l'église cathédrale désignent comme nouvel évêque Milon II, anglais d'origine, ancien Prémontré devenu archidiacre du diocèse ». Qu'il nous soit permis de remarquer qu'il nous semble étrange que l'évêque Milon I, dont on vante partout son attachement à l'Ordre de Prémontré, ait permis que l'archidiacre de son diocèse soit un ecclésiastique, qui avait abandonné l'ordre dont il avait été membre. A moins que Milon II soit arrivé à la dignité dite contre le gré de son évêque ou après sa mort. J. B. V.

Philippus de Harvengt.

In fine operum Philippi de Harvengt habentur plura enigmata de variis personis et eventibus. De his scripsit J. F. MAHONEY, *Philippe de Harvengt's Logogrypha et aenigmata. An unfinished deciphrement*. In: *Medievalia et Humanistica*, XI, 1958, 16-22.
J. B. V.

LITURGICA — CANTUS SACER.

Cantus Choralis.

Dr. Wolfgang ROSCHER, quondam organarius in abbatia Teplensi, anno 1951, conscripsit dissertationem, hucusque ineditam, pro obtinendo doctoratu in Universitate Erlangen, sub titulo: *Studien zum Gregorianischen Choral in der Prämonstratensischen Ordentradition*. Compendium eorum quae in hac dissertatione continentur ab ipso Auctore exhibetur in *Musica Sacra*, LXXVII, 1957, 334-337 ; LXXVIII, 1958, 241-245, sub titulo: *Ueber die Einheit von Ordensgeist und Kultgesang bei den Prämonstratensern*. Ordo Praemonstra-

tensis, ita auctor, plurima antiquissima relicta servavit e musica gregoriana. « Die prämonstratensische Ueberlieferung weist eine Fülle von alten, sonst häufig vernachlässigten Kostbarkeiten in ihren Melodien auf » (p. 336). Auctor similiter extollit ea quae olim a J. BORREMANS examinata et conscripta fuerunt de cantu Ordinis nostri. J. B. V.

Osterhovia.

W. IRTENKAUF detexit in Cod. bibl. fol. 38 in Württ. Landesbibliothek (Stuttgart) kalendarium praemonstratense (« in einem für die prämonstratensische Choralgeschichte wichtigen Graduale »), kalendarium ad a. 1324 ascendens. De hoc kalendario scribit: *Das Osterhoferen Kalendar von 1324*, in *Verhandlungen des Historischen Vereins für Niederbayern*, LXXXIII, 1957, 17-38. In hoc articulo invenies descriptionem manuscripti in quo kalendarium continetur, momentumque hujus kalendarii indicatur. Kalendarium ipsum publicatur. Addunturque notae kalendarium dictum potissimum sub respectu suae originis et indicationum devotionalium illustrantes. Legimus insuper l. c., p. 36 inveniri in hoc kalendario indicationes quae hucusque nondum explicari potuerunt: « Es handelt sich um Festgradbezeichnungen des Prämonstratenserordens, welche uns einen ausserordentlich interessanten Einblick in die Osterhofener Festfeier bieten ». Additurque in fine: « Damit verlassen wir diese Handschrift, über deren Bedeutung für die Liturgie- und Musikforschung an anderer Stelle zu berichten sein wird » (l. c., p. 38). J. B. V.

Suevia.

P. Leodegar WALTER, O. Cist., scribit in *Cistercienser-Chronik*, LXVI, 1959, pp. 16-31, de historia preli in abbatia Cisterciensi Salem: *Die Buchdruckerei im Kloster Salem*. Prima mentio preli huius occurrit anno 1611; perduravit usque ad finem ipsius abbatiae, anno 1803-1804. Texitur catalogus operum impressorum in dicto prelo. Pag. 26, l. c., legimus Directoria Praemonstratensium ex Suevia impressa fuisse in Salem, inde ab anno 1792. J. B. V.

MONASTERIOLOGIA.

Hausen.

Scribens de *Einsiedeleien in Württemberg und Hohenzollern*, in *Zeitschrift für Württembergische Landesgeschichte*, XVII, 1958, pp. 292-301, haec scribit A. SELIG, l. c., p. 294: « *Hausen am Bach*. Der Klosterhof, als Einsiedelei von Hartmann von Lobdeburg 1202 angelegt, daher « Bruderhartmannszelle », 1290 in ein Prämonstratenserinnenkloster umgewandelt, 1532 von Rothenburg säkularisiert ».

Citatque : *Beschreibung des Königsreichs Württemberg*. 3. Band. Buch V : *Bezirks- und Ortsbeschreibung*, 1886, p. 496. (Alia proponit N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*. I. Straubing, 1949, pp. 122 ; 126). J. B. V.

Ilbenstadt.

Dr. Fr. MITTERMAIER, *Die Anfänge der Praemonstratenserstifte Ober- und Nieder-Ilbenstadt in der Wetterau*, in *Archiv für Mittelrheinische Kirchengeschichte*, XI, 1959, 9-41 ; ID., *Das Verhältnis des Altenberger Priors Petrus Diedrich, 1643-1655, zu den Praemonstratenserstiften Ober- und Nieder-Ilbenstadt*, in *Wetterauer Geschichtsblätter*, VII-VIII, 1959, 117-132. P. K. M.

Omnium Sanctorum.

Extitit olim Ordo mendicans Fratrum Poenitentiae Jesu Christi, vulgo nuncupatus Ordo Saccatorum. Regula S. Augustini anno 1251 a Capitulo Generali Ordinis admissa fuit. Finem habuit anno 1274. De hoc Ordine scribit G. GIACOMOZZI, O. S. M., *L'Ordine della Penitenza di Gesù Cristo*, in *Studi Storici dell'Ordine dei Servi di Maria*, VIII, 1957-1958, pp. 3-60. In specie agit de variis conventibus ab Ordine dicto habitis in regionibus Europae occidentalis. De conventu Argentoratensi (Strasbourg) agit, l. c., p. 33. Notatque : « Nel 1297, essendo rimasti solo 7 religiosi e trovandosi in gravi strettezze economiche, cedettero oratorio e convento ai Premonstratensi dell' Abbazia d'Ognisanti, nella Foresta Nera. Bonifacio VIII rimise la decisione al vescovo di Strasburgo ». Cfr. N. BACKMUND, O. Praem., *Monasticon Praemonstratense*. I, Straubing, 1949, p. 85. — Pro litteratura conventus Argentoratensis, haec refert G. Giacomozzi, l. c. : MUELLER, *Die Eszlinger Pfarrkirche im Mittelalter. Beitrag zur Geschichte der Organisation der Pfarrkirchen*, in *Württenbergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*, XVI, 1907, 305-306 ; GRANDIDIER-INGOLD, *Alsatia Sacra*, Colmar, 1899, pp. 147-149 ; SEYBOTH, *Das alte Strassburg vom 13. Jahrhundert zum Jahre 1870*, Strassburg, 1890, p. 263. J. B. V.

SCRIPTORIA.

Generalia.

Au XII[e] siècle existait un intérêt croissant pour le livre enluminé. Dans son article : *Scriptores en Miniaturisten* (*Flandria Nostra*, II, pp. 227-263, Anvers, 1957), l'archéologue bruxellois, Dr L. DELAISSE, trace l'histoire des calligraphes et des enlumineurs médiévaux.

La bible inachevée, due à la main artistique d'Henri de Bonne-Espérance (Bibl. Royale, Bruxelles, ms II, 2524-'25), exécutée entre

1132 et 1135 et corrigée par le même scribe en 1140, représente une œuvre vraiment caractéristique de l'art miniaturiste roman (p. 230).

La bible enluminée, dite de Floreffe (XII[e] s. ; British Museum, Londres, ms Add. 17737-38) et l'évangéliaire, provenant d'Averbode (XII[e] s. ; Bibl. Univ., Liège, ms 10527 ; cfr. *An. Praem.*, XIV, 1938, 111-112), annoncent déjà l'art gothique. La technique picturale évolua davantage, par l'application d'un coloris plus varié et plus harmonieux, alors que le dessin conservait le cachet de la période antérieure (p. 232).

En général, on peut identifier les scribes de cette époque, bien que les noms des miniaturistes restent presque toujours inconnus. L'auteur pense attribuer aux religieux l'œuvre calligraphique des codices et à la main d'un artiste profane l'enluminure. Le nom du miniaturiste avait d'ailleurs peu d'importance pour un codex, destiné à une communauté religieuse. Les religieux eux-mêmes enluminant leurs manuscrits s'inspiraient le plus souvent des illustrations exécutées par des laïques. T. G.

Minor Augia.

In Bibliotheca Univers. Pragensi, Lobkowitz, 431, fol. 187-191, asservatur ms. libri WILHELMI, monachi Remensiensi (Ramsey), *Commentarioli super Canticum Canticorum* ; quod opus deperditum censebatur. Ita J. LECLERCQ, O. S. B., *Les « Distinctiones super Cantica »*, in *Sacris erudiri*, X, 1958, 329-352. Ms. istud provenit ab abbatia Minoris Augiae (Weissenau) ; et quidem e saeculo decimo tertio ineunte. J. B. V.

HISTORICA.

Hadrianus VI.

A l'occasion du cinquième centenaire de la naissance du Pape Adrien VI, une exposition rétrospective était organisée à Utrecht (28 sept. - 15 nov.) et à Louvain (23 nov. - 20 déc.). Le volumineux catalogue, paru sous le titre « Paus Adrianus VI. 1459-1959 » (Utrecht, 1959) nous procure des renseignements concernant les relations existantes entre le Pape Adrien VI et les Abbayes d'Averbode et de Tongerlo. Celui-ci, professeur de théologie à l'Université de Louvain, fut consulté par les abbés d'Averbode. Ses réponses sont encore actuellement conservées à Averbode. L'une d'elles (*AAA*. Sect. I, Reg. 4, fol. 43bis ; autographe) se rapporte au trousseau des novices lors de leur entrée en religion. Une autre (*AAA*. Sect. I, Reg. 217, fol. 1r°-2v° ; copie) étudie la question de savoir s'il est permis aux abbés prémontrés de s'adonner à la chasse et de posséder des chiens à cet effet (*Catal.*, pp. 119-120, n° 140 ; cfr. E. REUSENS, *Syntagma doctrinae theologicae Adriani Sexti, Pont.*

Max., Louvain, 1862, 239-243). Dans sa bulle « Apostolice Sedis » du 16 mars 1522 le Pape concède l'indulgence, se rapportant aux censures et sanctions ecclésiastiques possibles, à Jean Hubert Huysmans van der Stale, nommé à peine coadjuteur d'Antoine Tsgrooten, prélat de Tongerlo (*AAT. Chartrier* n° 2809 ; *Catal.*, p. 247, n° 336).

Notons encore que ce fut également le Pape Adrien VI, qui renouvela « in forma speciali » le privilège, octroyé aux abbés d'Averbode par le Pape Alexandre VI (bulle « Exposcit vestre devotionis », du 5 avril 1502: *AAA. Chartrier*, n° 2796), dans la bulle « Apostolice Sedis providentia » du 8 février 1523 (*AAA. Chartrier*, n° 2797), privilège, de bénir les calices, patènes et paraments destinés au culte, de réconcilier les églises et les cimetières profanées, de consacrer les autels, de conférer les ordres mineurs à leurs sujets, dans tous les lieux soumis à leur pouvoir juridictionnel.

T. G.

Notons, à cette occasion, qu'Adrien VI, et son ami, Enckevoirt, le seul qui fût créé cardinal pendant son court pontificat, sont cités explicitement dans les Actes du Chapitre général de 1505: « Item fiant litterae orationum pro Dno Willelmo Enckevoirt, protonotario S. Sedis Apostolicae et Bullarum eiusdem scriptori dignissimo. Item consimiliter pro magistro Adriano, decano ecclesiae S. Petri Lovaniensis ». *Laon*, Ms. 538, p. 73. J. B. V.

Averbodium.

Pendant l'Ancien Régime l'abbaye d'Averbode possédait une exploitation agricole aux environs de Maaseik. Sous le titre *Sint-Jansberg bij Maaseik*, T. HENDRICKX-GODELAINE publie une notice sur cette colonie, dans: *Nieuws uit Limburg*, X, 1958, 63-64. On y trouve également une reproduction du sceau de la cour échevinale relevant d'Averbode. T. G.

Barthe.

H. WIEMANN, *Rechnungen des Klosters Barthe um 1600: Jahrb. der Gesellschaft für Bildende Kunst und Vaterländ. Altertümer*, Emden, XXXIX, 1959, 37-96. Das Kloster Barthe wurde nicht aufgehoben, sondern ging einfach in gräfliche Bewirtschaftung über. Nach dem Tod der letzten Nonne, Folecke van Holtland (1597), ging der Wirtschaftbetrieb unverändert weiter, die Klosterkirche war regelmässig protestant. Gottesdienst und das Kloster diente dem Landesherrn als Absteigequartier und als Verwaltergebäude.

N. B.

Belgium.

Les Archives Générales du Royaume commencent à Bruxelles

une nouvelle série d'inventaires, dans laquelle on éditera un inventaire analytique des Archives ecclésiastiques du Brabant. Le Tome I de la première série : Abbayes et Chapitres, a paru en 1959 (390 pp.). G. DESPY y donne un *Inventaire des Archives de l'abbaye de Villers* (O. Cist.). Nous y trouvons mention de plusieurs abbayes prémontrées : St-Michel d'Anvers ; Heilissem (très souvent) ; Bonne-Espérance. On y trouve aussi assez souvent cités des prélats de notre Ordre comme témoins officiels. J. B. V.

In archivio episcopali Bredano asservatur codex manuscriptus annorum 1799-1802, in quo amanuenses Cardinalis de Franckenberg, archiepiscopi Mechliniensis, varias epistolas collegerunt, notis nonnullis additis. Huic collectario potissimum innixus, scribit C. DE CLERCQ, *La triple épreuve du Cardinal de Frnckenberg*, in *Sacris Erudiri*, X, 1958, 298-328. Sermo fit ibidem de nonnullis Praemonstratensibus, qui coram Gallis tunc regiones Belgii occupantibus, juramentum contra institutum regium emiserant. In Collectario dicti, citantur : Gilbertus Verhagen, parochus in Nederokkerzeel, canonicus S. Michaelis Antverpiensis (addit C. DE CLERCQ, l. c., p. 315, n. 2 : Le Recueil de Breda (fol. 47 v°) commence précisément par la copie d'une lettre adressée de Munster en Westphalie, le 15 septembre 1799, par l'abbé de Saint-Michel d'Anvers, au cardinal de Franckenberg, lui transmettant une déclaration signée à Nederokkerzeel le 9 juin 1799 par le curé Verhaegen pour expliquer dans quel sens il a entendu prêter le serment de haine à la royauté). Gilbertus Spruyt, canonicus Diligemensis. J. B. V.

Sous les auspices de la Commission Royale d'Histoire, M. MARTENS a édité (1958 ; pp. 376) : *Le censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1321*. Après une introduction soignée (38 pp.), l'auteur édite le ms 44824 conservé aux Archives Générales du Royaume de Bruxelles, Chambre des Comptes. Dans le texte de ce manuscrit nous rencontrons plusieurs fois l'abbaye de Dielegem (nommée dans ce ms. : Diedelghem ou Didelghem). Une fois, un prélat de l'abbaye de Parc est signalé : « Versus sanctam Gudilam. Primo abbas de Parcho de domistadio supra Oude Veemarc ante murum. 1 d. » (p. 57). J. B. V.

Belgium-Neerlandia.

R. R. POST, Professeur à l'Université de Nimègue, poursuivant ses publications sur l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, composa une œuvre bipartite, consacrée à l'Eglise médiévale : *Kerkgeschiedenis van Nederland in de Middeleeuwen*. Utrecht-Anvers, 1957. Glanons-y quelques thèmes concernant l'ordre de Prémontré. D'abord l'auteur considère l'attitude des Prémontrés vis-à-vis du Tanchelinisme (I, p. 111-112) ; ailleurs il retrace l'origine et le développement des abbayes (I, p. 145-149), donne un abrégé de la spiri-

tualité des Prémontrés (I, p. 239-244), ainsi que quelques notes se rapportant aux frères-convers (I, p. 335-336). Dans son deuxième volume Mgr. Post étudie le mouvement de l'observance au XV^e^ siècle dans les communautés prémontrées (II, p. 149-150), les coutumes concernant les nominations des prélats (II, p. 64), l'état des biens conventuels (II, p. 71 et 72), la taxation des couvents (II, p. 89) et l'œuvre scientifique des religieux (II, p. 194). Finalement nous y trouvons un aperçu de l'histoire religieuse au XVI^e^ siècle (II, p. 327-328), résumé de ce que l'auteur a élaboré dans son livre: *Kerkelijke Verhoudingen in Nederland vóór de Reformatie van + 1500 tot ± 1580*. Utrecht-Anvers, 1954, p. 262-274 (cfr. *An. P.*, XXI, 1955, p. 376). T. G.

Berna.

Die 9 Maii 1959, defunctus est Abbas Milo Ondersteijn, abbas Bernensis inde a 24 Septembris 1942. — Die 16 Julii insequenti, electus est in novum Abbatem ecclesiae Bernensis, Albertus HASELAGER. Abbatialis benedictio ei collata est die 3 Septembris.
J. B. V.

Domnus Martinus.

L'abbaye de Dommartin (ou St-Josse-au-Bois) eut, au douzième siècle, des démêlés assez violents avec l'abbaye bénédictine de Saint-Riquier. Dom LAPORTE, *Etude chronologique sur les listes abbatiales de Saint-Riquier*, dans *Revue Mabillon*, XLIX, 1959, 101-136, nous explique (l. c., p. 117) que l'abbatiat de Gelduin, abbé de Saint-Riquier depuis 1143, se « signala par l'inauguration d'interminables débats avec les abbayes voisines de Valloires (Cisterciens) et de Dommartin (Prémontrés) fondées avec des biens prélevés au moins en partie, sur ceux de Saint-Riquier dans les désordres du X^e^ siècle ». J. B. V.

Floreffia.

De conaminibus adhibitis ab ultimis confratribus abbatiae Floreffiensis, dispersis sub perturbatione gallica, ut post annum 1830, et haec abbatia, uti non paucae aliae abbatiae Belgii, restitui posset scite egit A. MAES in *An. Praem.*, VII, 1931, 107-142. Potissimum Stevens, Floreffiensis, sese ad hoc obtinendum accinxerat. In vanum, tamen. A. Maes, pro suo articulo conficiendo, adhibuerat potissimum ea quae in Archivo Averbodiensi (I, 27-30) asservantur. Habetur autem de his fatis abbatiae Floreffiensis, diarium confectum ab ultimo confratre Floreffiensi, J. JACQMAIN († 2 Septembris 1850). Notum est abbatiam Floreffiense jam diu esse Seminarium philosophiae dioeceseos Namurcensis. De hac re praecise nonnulla habet diarium cfr. Jacqmain. Diarium istud, notis ornatum edidit Dr.

F. TOMBOIS in *Bulletin des anciens élèves du Séminaire de Floreffe*, de 1957 à 1959, sous le titre: *Mémoires et Souvenirs*. In introductione vero ad editionem hujus scripti, Dr. Tombois, haec notat de historia hujus manuscripti: « Ce manuscrit présente pour nous un très grand intérêt, car son auteur a été non seulement un témoin oculaire mais un acteur des faits qu'il raconte... Ayant survécu cinquante ans à la suppression de son abbaye, il nous narre par le détail, année par année, tous les événements survenus jusqu'à l'acte de donation de l'ancienne abbaye à l'évêché de Namur, le 16 juillet 1842. L'original de ce précieux document est actuellement égaré ! Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici la cachette où il pourrait reposer. Le Chanoine Victor Barbier, qui publia, à la fin du siècle dernier, une magistrale histoire de l'abbaye de Floreffe, puisa dans ce manuscrit de nombreux renseignements pour la rédaction du dernier chapitre se rapportant à la fin de l'abbaye. Il le cite souvent en référence et il le signale dans sa biographie comme manuscrit inédit, reposant dans des « archives particulières ». Il l'intitule « Mémoires et Souvenirs » par J. B. Jacqmain, dernier religieux de Floreffe. Les archives du Séminaire de Floreffe en possèdent heureusement une copie, certifiée conforme mais non datée. Cette copie a été transcrite sur les pages d'un petit cahier d'écolier au format 19,5 × 15,2 cm. dont le papier et surtout la couverture à illustrations romantiques nous permettent de la dater du milieu du siècle dernier, c'est-à-dire à une époque très proche de la mort du chanoine Jacqmain, et peut-être encore de son vivant... Le baron de Dorlodot présentait en ces termes les extraits qu'il en publia dans « L'Union Sociale » du 13 juillet 1930: « Le récit de l'abbé Jacqmain est très bref, mais, — en son style laconique — d'une grandeur émouvante. Nulle récrimination, en ces courtes pages, à l'adresse des révolutionnaires spoliateurs ; nul regret de la splendeur passée du monastère, des honneurs, des droits seigneuriaux qui étaient autrefois son apanage. Un seul souci: conserver à une destination pieuse, remettre à l'Eglise le peu qui avait pu être sauvé des donations faites, au cours de sept siècles d'existence, à l'abbaye fondée par Saint Norbert ». — Edidio praesens, curata a Dr. Tombois pag. 24 habet. J. B. V.

Helissemia.

M. Em. BROUETTE publie dans *Leodium*, XLVI, 1959, pp. 27-38, le *Régeste des Doyens de la Chrétienté de Jodoigne aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*. L'abbaye de Heilissem y est citée plusieurs fois. Dans un acte de 1173, on parle d'une donation faite à l'abbaye de Bonne-Espérance. En 1187, Rainaud, abbé de Saint-Nicaise à Reims, vend à l'abbaye de Heilissem ses biens allodiaux acquis de l'abbaye de Saint-Martin à Laon. J. B. V.

Holywood.

Dans son article: *Some Local Heretics: Transactions of the Dunfriesshire and Galloway Natural History and Antiquarian Society.* Glasgow, XXXVI, 1959, 67-77, J. DURKAN, M. A., esquisse la vie de plusieurs hérétiques écossais, en général des prêtres et des religieux, qui favorisaient le protestantisme avant la victoire de celui-ci en Ecosse en 1559. Il cite « dompnus sive frater Donaldus Mac Karny » (p. 71), Prémontré de Holywood, accusé en 1539 devant l'inquisiteur de Glasgow comme hérétique. Il abjura cependant et fut absous. T. G.

Hortus S. Mariae.

Bij de Premonstratenzers der XII-XIII[e] eeuw bestond een levendige belangstelling voor de geschiedenis en echt historisch denken. Hun geschiedschrijving was vooral gericht op de naaste omgeving en het eigen klooster. Voorbeelden daarvan, aldus J. A. KOSSMANN-PUTTO, *De Noord-Nederlandse geschiedschrijving in de Middeleeuwen: Algemene Geschiedenis der Nederlanden,* XII, blz. 449-458, Antwerpen, 1958, zijn de kloosterkronieken van Emo en Menko (uitg. *MGH.SS.*, XXIII, 454-561). Het historiografisch werk van Emo verraadt een grote belezenheid, maar « berust vrijwel geheel op wat hij persoonlijk zag of hoorde » (blz. 455). « Van een ruimer belangstelling dan Emo getuigt de voortzetter van diens kroniek, Menko, eveneens abt van Wittewierum. Hij is een van de weinige Noord-Nederlanders van vóór 1300 die een meer dan minimaal interesse toonde voor het Heilig Land en de kruistochten. Ook aan de geschiedenis van het Staufenrijk wijdde hij aandacht. Daar staat tegenover, dat hij zijn kroniek met minder nauwgezette regelmaat placht bij te houden dan de zelftevreden Emo had gedaan. Voor de sociale geschiedenis is tevens de biografisch-hagiografische werkzaamheid in Mariëngaarde in deze eeuw niet zonder belang. Ook hier blijkt een geleidelijke verbreding van de belangstelling, die we dan ook zeker als typisch voor de dertiende-eeuwse Friese Premonstratenzers beschouwen mogen » (p. 455). T. G.

Marchtallum.

« Durch die Aufhebung des Prämonstratenserklosters Obermarchtal kam der dortige Laienbruder Jakob Lacopius Seelig wieder in seine Heimat Unlingen, wo er wie ein Eremit zuerst in einer Zelle des aufgehobenen Franziskanerinnenklosters und später in einem Privathaus lebte. Er starb am 16.4.1834 ». Ita A. SELIG, scribens in *Zeitschrift für Württembergische Landesgeschichte,* XVII, 1958, *Einsiedeleien in Württemberg und Hohenzollern,* p. 298. J. B. V.

Quedlinburg St. Wiperti.

Die geräumige romanische Klosterkirche von St. Wiperti (Zirkarie Sachsen) hatte seit der Aufhebung des Klosters (1956) als Scheune gedient. Ende des Jahres 1959 wurde sie mit Hilfe der Staatl. Denkmalpflege, ja sogar der evangelischen Kirchenbehörden restauriert und der katholischen Gemeinde als Pfarrkirche überlassen. N. B.

S. Michael Antverpiensis.

Bulla pontificia « In eminenti », contra doctrinam Jansenisticam Romae publicata, die 19 Junii 1643, in regionibus neerlandicis a rege et gubernio publicata fuit die 1 Aprilis 1651. De hac re scripsit in *An. Praem.*, XXXI, 1955 - XXXII, 1956, P. L. CEYSSENS, O. F. M. Recenter edidit idem auctor *La publication officielle de la bulle « In eminenti »* (1651-1653) in *Augustiniana*, IX, 1959, 161-182. Ante hanc publicationem, non pauci illam impedire conati sunt ; inter quos, ut videtur, abbates praemonstratenses ; qui censebant doctrinam augustinianam, cui firmiter adhaerebant, non parum in periculum versari. P. Ceyssens, l. c., p. 171, edit epistolam abbatis Van der Sterre, tunc temporis Vicarius Generalis Circariae Brabanticae ; epistola illa mittitur abbati Grimbergensi de Velasco ; legimus, inter alia, in hac epistola : « Quod autem scribit (Reverentia Vestra) nuper fere apud vos etiam fuisse publicandam bullam contra Jansenium, non multum miror, quia inquietus spiritus Sociorum non quiescet donec etiam violentia magnorum cogant apud vos publicari eamdem bullam quae apud nos iam diu publicata est. Et tunc eritis nobis aequales, qui de Jansenio hic non possumus multum loqui, cum ipsi in suis suggestibus tamquam victis et condemnatis non raro insultent » (Arch. Grimberg., IV, 36).

Additque P. Ceyssens, hac occasione abbates praemonstratenses « présentèrent un mémoire en faveur de la doctrine augustinienne, qu'ils se disaient obligés de tenir en vertu des constitutions de leur ordre et qui, à leur avis, risquait d'être supprimée par les antijansénistes à l'occasion de la bulle ». (Le texte de cette requête n'a pas encore été retrouvé par l'auteur de l'article). J. B. V.

Speinshart.

Am 28. Oktober 1959 sprach vor dem Historischen Verein in Amberg Dr. Königer über das Stift Speinshart. Er behandelte in seinem Vortrag mit grosser Sachkenntnis einen bedeutenden Abschnitt der Oberpfälzer Kirchengeschichte. Kloster Speinshart wurde 1145 von dem fränkischen Adeligen Adelfolc von Reifenberg gestiftet und von Prämonstratensern aus Wilten besiedelt. Es hatte einen grossen Anteil an der religiösen und wirtschaftlichen Erschliessung des nordoberpfälzischen Raumes. Während der Refor-

mation von 1556 bis 1669 aufgehoben, brachte die Wiederbesiedlung des Stiftes, diesmal aus Steingaden, einen ungeahnten Aufschwung. Das Kloster hatte das Glück, ausgezeichnete Persönlichkeiten als Aebte zu besitzen, die kein Opfer scheuten, das neuerbaute Gotteshaus unter Heranziehung bedeutender Künstler zu einer Schatzkammer des süddeutschen Barocks zu machen. Das Stift wurde in der Säkularisation 1803 wiederum aufgehoben und erst im Jahre 1923 vom Stifte Tepl neubesiedelt. An Hand von Lichtbildern zeigte Dr. Königer interessante Einzelheiten aus Vergangenheit und Gegenwart von Speinshart. M. F.

Wiltina.

In *Oesterreichisches Archiv für Kirchenrecht*, X, 1959, pp. 81-121, cfr. H. LENTZE, prof. in Universitate Vindobonensi, edit: *Die Verfassung des Prämonstratenserordens und die Wandlungen im weltlichen Bereich*. Inscriptio articuli clare indicat sub qua ratione auctor historiam Ordinis exhibet: perspicue indicat, iuxta fontes historico-iuridicos extantes, potissimum illos qui hucusque in *An. Praem.* publicati fuerunt, quomodo Ordo noster se gesserit in variis conditionibus politico-religiosis in quibus vixit inde a fundatione usque ad nostra tempora. J. B.V.

SCRIPTA HODIERNA.

Averbodium.

Dupaix fut abbé de Floreffe de 1552 à 1578. Notre confrère Pl. LEFÈVRE a composé pour la *Biographie Nationale, Supplément*. Tome II, fasc. 1 (éd. Bruylants, Bruxelles, 1958) la notice: *Dupaix, abbé de Floreffe* (l. c., col. 352-354). J. B. V.

In de reeks « *Klassieke Galerij* » (nr 134) publiceert Barn. MESOTTEN een bundel voordrachten, welke S. hield voor de schoolradio van het Belgisch Nationaal Instituut voor Radio-Omroep: *Poëzie ter lange omvaart. Een bloemlezing uit de poëzie van vreemde volkeren*. Antwerpen, De Nederlandse Boekhandel, 1959, 148 blz. T. G.

In *De Tijdspiegel. Cultureel Maandblad voor Limburg*, XIV (1959), 140-141, schrijft G. GORISSEN een artikel: « Bij het heengaan in Brazilië van een Limburgs kunstenaar Broeder Jozef Godfried Withofs ». T. G.

Berna.

W. VEREIJKEN schreef in het maandblad *Het Heilig Land*, XII, 1959, drie bevattelijke bijdragen. Ziehier de titels ervan: *Het lied*

van de Wijngaard (Is., 5, 1-7) (bl. 90 v.) ; *Het nieuwe Verbond* (Jer. 31, 31-34) (bl. 104 v.) ; *De geloofsbelijdenis van de Israëliet* (Deut. 26, 5-9) (bl. 119 v.). J. B. V.

Gödöllö.

Notre confrère, le professeur A. L. GABRIEL, a été invité par l'Université Internationale des Sciences Comparées à Luxembourg pendant l'été 1959. Il a donné deux conférences: le 7 août sur *L'Université de Paris au Moyen-Age*, et le 10 août, une conférence avec projections sur *Les Privilèges Universitaires et Illustrations des Premiers Matricules*. Entre le 6 et le 12 septembre il a été invité à l'Université de Cologne afin d'y participer au Colloque International de la Philosophie Arabe et à un Symposium des Médiévistes sur « Fides et Auctoritas ». Pour préparer sa conférence sur la Nation Anglo-Allemande qu'il donnera au prochain Congrès Historique International de Stockholm, notre confrère s'est rendu au Danemark et en Suède, et y a travaillé aux Archives de Skara et au Riksarkivet de Stockholm. — Récemment les *Annales de l'Université de Paris*, XXIX, 1959, pp. 377-400, ont publié une de ses études : *Les Etudiants Etrangers à l'Université de Paris au XV^e siècle.* J. B. V.

Le Professeur Astrik L. GABRIEL, Directeur de l'Institut Médiéval à l'Université de Notre Dame, a publié, en outre, un article: *The Foundation of Johannes Hueven De Arnhem for the College of Sorbonne* (1452), *Festschrift for John G. Kunstmann*, Chapel Hill, N. C., 1959, pp. 83-94: aussi tirage-à-part.

Il a donné une conférence à l'Université de Fordham, New York, le 14 novembre 1959, sur *La conversion de la Hongrie à la Chrétienté.* J. B. V.

Tepla.

Schriften aus elf Jahrhunderten von Karl SOLTYS, im *Zentralorgan der CDU/Ostzone: Die Bibliothek des Stiftes Tepl.*

Dr. A. HUBER, *Begegnung zwischen Goethe und dem Katholicismus*, in *Königsteiner Blätter*, 1956, Nr. 1 u. 3/4 ; *Erzherzog Rudolf von Oesterreich als Erzbischof von Olmütz*, 1819-1831, *ib.*, 1959.

Dr. A. HUBER u. Abt MOEHLER, in *Das Wirken der Orden und Klöster in Deutschland*, Köln, Wienand-Verlag, 1957: Abt MOEHLER, *Die Vertreibung aus dem Sudetenland*, S. 76-77 ; Abt MOEHLER - Dr. A. HUBER, *Die regulierte Chorherren, bes. die Praemonstratenser in Deutschland*, S. 163-169.

GORSCHNEK, *Die alte Abtei, Stift Tepl lebt fort*, in *Echo der Zeit*, Rechlingshausen, 16.6.1957 ; ID., *Böhmisches Kloster lebt im Taunus fort*, in *Deutsche Volksblatt*, Stuttgart, 12.4.1958.

J. MOEHLER, *Eheschliessung und Verbindlichkeitswille*, in *Theo-*

logie und Glaube, XLVII, 1957, pp. 251-265 ; *Der Irrtum in einer persönlichen Eigenschaft des Ehepartners nach kanon. Recht*, in *Trierer Theol. Zeitschrift*, LXVIII, 1959, pp. 162-176.

O. KARL, *Die Stadt Tepl Rosenkranzbruderschaft. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte*, in *Heimatbrief für Plan-Tepl*, 1958, pp. 2-8. Diese Bruderschaft wurde schon im Jahre 1483 gegründet.

Abt Petrus MOEHLER, im *Jahrbuch der Egerländer*, 1959, *Marienwallfahrtsorte der Stifte Tepl und Chotieschau*. Enthält mehrere Beiträge über Tepl und Chotieschau. — ID., *Stift Tepl im Kloster Schönau*, in *Der Egerländer*, 1959, Heft 7. P. K. M.

Tongerloa.

Signalons deux articles de notre confrère B. WAMBACQ: *Teologia del libro di Geremia*, in *Rivista Biblica it.*, VII, 1959, 126-131 ; *Les prières de Baruch 1, 15 - 2, 19 et de Daniel, 9, 5-19*, in *Biblica*, XL, 1959, 329-341. J. B. V.

Wiltina.

H. LENTZE, *Das Seelgerät im mittelalterlichen Wien*, in *Zeitschr. der Savigny-Stichtung für Rechtsgeschichte. Kanon. Abt.*, LXXV, 35-103. J. B. V.

ARTES-ARCHITECTURA.

Altenberg.

Dr. K. KOSTER, *Mittelalterliche Weisstickereien aus dem Kloster Altenberg a. d. L. in amerikanischen Museen*, in *Nassauische Annalen*, 1959, S. 236. P. K. M.

Averbodium.

Grâce aux publications de Th. VAN DE PLAS, O. Praem., Pl. LEFÈVRE, O. Praem., et M. CALBERG (cfr. *An. Praem.*, XXXII, 1956, 190-191) nous sommes bien informés quant à l'activité des brodeurs lierrois. Retraçant l'origine, l'expansion, la technique et l'organisation des ateliers de Lierre, H. VAN DER WEE et A. LENS nous présentent une introduction concernant l'histoire de l'école lierroise, dans l'article: *Het Lierse Borduurwerk in het Bloeitijdperk. XVI^e eeuw: 't Land van Ryen. Driemaandelijks cultureel Liers Tijdschrift*, VII, 1957, 10-24 ; 53-78. En 1517 les brodeurs de Lierre constituaient une corporation autonome, ayant reçu leurs statuts propres. Désormais ils exerçaient une grande influence sur l'économie régionale. Les abbayes d'Averbode et de Tongerlo, jusqu'à cette époque orientées vers l'industrie malinoise, vont s'intéresser aux ateliers de Lierre, bientôt renommés par l'application de la technique d'or nué.

Durant la période de 1510 à 1565 les abbés prémontrés, à maintes reprises, chargeaient les brodeurs lierrois d'exécuter des broderies historiées. Il suffit de parcourir la liste des brodeurs et leurs œuvres, publiée en annexe, afin de constater la contribution énorme des Prémontrés à l'expansion et à l'apogée de l'école lierroise, dont le chef de file, François van Yeteghem fut engagé en tant que brodeur officiel d'Averbode (1534-1558). En 1564 ce fut Jean Scherniers, qui assuma la même fonction pour Averbode et Tongerlo. Aussi l'église paroissiale de Broechem, desservie par les religieux de Tongerlo, s'adressa aux ateliers lierrois (cfr. J. VAN HAUWERMEIREN-GROSSE, *De gewaden van de kerk van Broechem: Bijdragen tot de geschiedenis van Broechem,* III, 1952, blz. 61-64). T. G.

Clarholz.

H. CLAUSSEN, *Die ehemalige Prämonstratenserkirche in Clarholz und ihre neuaufgedeckten Gewölbemalereien: Westfalen,* XXXVII, 1959, S. 174-199. Bei Restaurierungsarbeiten fanden sich in der Kirche interessante Malereien aus dem 14. Jahrh., meist Fabeltiere und Wappen. N. B.

Germania.

H. MIEDEL, *Die Prämonstratenser-Klosterkirchen Arnstein, Beselich und Brunnenburg im Lahntal.* Ein Beitrag zur Baukunst des Prämonstratenser-Ordens im 12. und frühen 13. Jahrhundert. Dissertatio philosophica. Frankfurt a. Main, 1956. Dactylographia. J. B. V.

Obermarchthal: Die Kirche wurde i. J. 1959 renoviert. — *Speinshart*: Kirche und Kloster wurden i. J. 1959 renoviert. — *Cappenberg*: Im Dezember 1959 hat ein Grossbrand einen Schaden von DM 100.000 angerichtet. P. K. M.

Grimberga.

Publiant des *Préliminaires à l'Inventaire général des Statuettes d'origine malinoise, présumées des XV^e^ et XVI^e^ siècles,* dans les *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen,* LXII, 1958, W. GODENNE parle, l. c., pp. 71-73, d'une statuette, représentant la Sainte Vierge à l'Enfant, conservée à l'abbaye de Grimbergen. L'auteur de l'article y donne une description détaillée de la statuette en question. Plus loin, l'annuaire qui édite cet article, donne une belle photographie de la statuette en question. J. B. V.

Ilbenstadt.

Der Dom der Wetterau in Gefahr, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* 13.8.1959. Zur 800 Jahrfeier in Ilbenstadt. Grosse Schäde am Bauwerk. Das Pfarramt plant eine Renovierung. P. K. M.

Lucerna.

Les admirables restes de l'abbaye de La Luzerne (Manche, France), bâtiment prémontré datant du XII[e] siècle, dans l'Avranchin, viennent d'être acquis par une association qui s'est donné pour tâche de le sauver de la ruine (Association des « Amis de l'abbaye de La Lucerne », 7, avenue de l'Observatoire, Paris VI). Les travaux sont actuellement entrepris avec l'aide de l'administration des Monuments historiques. Le but de cette association est de transformer l'ancienne abbaye en un centre culturel qui pourra servir, en outre, à des sessions et retraites. G. V.

Steinfeldia.

In seinem Aufsatz: *Het Orgel in Steinfeld, De Praestant,* VII, 1958, 57-60, behandelt T. TIMMERMAN die Geschichte und Disposition der Barockorgel in der ehemaligen Prämonstratenser Stiftkirche zu Steinfeld. T. G.

Tongerloa.

L'abbaye de Tongerlo possède une réplique de la Dernière Cène, tableau célèbre de Leonardi da Vinci. Cette copie ancienne semble être italienne et possède sans aucun doute des qualités remarquables. Elle est soumise actuellement à une restauration importante. A cette occasion paraît une plaquette: R. H. MARIJNISSEN, *Het da-Vinci doek van de abdij van Tongerlo* (Tongerlo, 1959. 55 p.). L'œuvre fut acquise par les prémontrés à Anvers, le 3 février 1545. J. B. V.

Trostadt.

E. BABSTUEBNER, *Die ehemalige Klosterkirche zu Trostadt: Thüringer Heimat,* II, 1958, Heft 2, S. 121-125. Das Nonnenkloster Trostadt beherbergte seit 1177 die Schwestern des bisherigen Doppelklosters Vessra. Die roman. Kirche ist bescheiden, sie dient heute als Werkstatt ; das Kloster ist eine Domäne. N. B.

Collaboratores huic Chronico hi sunt: N. Backmund (Windbergia) ; M. Fitzthum (Amberg) ; T. Gerits (Averbodium) ; P. K. Möhler (Abbas: Tepla-Schönau) ; J. B. Valvekens (Scherpenheuvel) ; G. Volkaerts (Etroussat).

ANALECTA PRAEMONSTRATENSIA

edita a *Commissione Historica Ordinis Praemonstratensis*, cujus:

Praeses:

Rmus D. J. A. VERSTEYLEN, Dr. h. c. Eth. et Hist. Sc. L. Abbas Parcensis, Abbaye du Parc, Héverlé, in Belgio

Secretarius et Administrator :

R. D. J. B. VALVEKENS, S. T. Dr., et S. Scr. Lic., in Abbatia Averbodiensi, in Belgio.

Membra:

R. D. H. HEYMAN, Eth. et Hist. Sc. Dr., archivista et lector in abbatia Bernensi (Heeswijk) in Hollandia.
R. D. Pl. LEFÈVRE, Eth. et Hist. Sc. Dr., in schola Bruxellensi paleogr. et tab. laur., Professor in Alma Universitate Lovaniensi, Conservator ad Archivas generales regni, Bruxellis (rue d'Archimède, 1, Bruxelles).
R. D. A. VAN DEN HURK, Hist. Sc. Lic., Supprior in abbatia Bernensi (Heeswijk), in Hollandia.
R. D. M. VAN LEE, S. T. Dr., Supprior et Lector in abbatia Parcensi, in Belgio.
R. D. M. KOYEN, Hist. Sc. Dr., archivarius et lector in abbatia Tongerloensi.

Socii:

Rmus D. C. NYS, S. T. Dr., Abbas Leffiensis (Leffe-Dinant), in Belgio.
R. D. J. C. RESCH, Our Lady of Daylesford Priory, Box 566, Paoli Pa, U. S. A.
R. D. N. BACKMUND, ex abbatia Windbergensi (Hundersdorf) Ndb., Germania.
R. D. M. FITZTHUM, S. T. Dr., Studienrat, Amberg (Opf), Germania.
R. D. A L. GABRIEL, Prof. Universitatis, Notre Dame, Indiana, U. S. A.
R. D. A. HUBER, S. T. Dr., Bischof Kallerstrasse, 3, Königstein (Taunus), Germania.
R. D. B. LUYKX, S. T. Dr., lector in abbatia Postulana, in Belgio.
R. D. Fr. PETIT, S. T. Dr., ex abbatia Montis Dei, Abbaye Mondaye, Juaye-Mondaye, in Gallia.

PRETIUM subnotationis annuae (solutis omnibus expeditionis expensis) est: pro Belgio: 200 fr.
pro regionibus exteris: 230 fr.

Pretium solvatur ope computationis postalis:
Analecta Praemonstratensia, Averbode, Comp. Post. 401110 pro Belgio.
Hoogw. H. Prelaat, Abdij van Berne te Heeswijk, Comp. Post., nr 473765 pro Hollandia.

Ea quae in his Commentariis publicantur, etsi a Commissione editrice approbata, iis auctoribus tribuenda sunt, quorum nomina singulis articulis apponuntur.

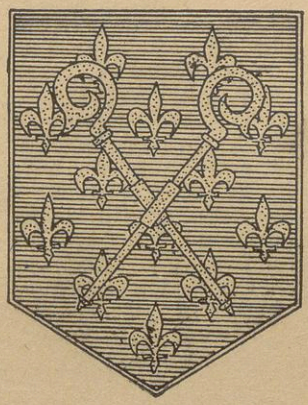


Leuven. — Drukkerij E. Warny, Vesaliusstraat, 2.

COMMISSIO HISTORICA ORDINIS PRAEMONSTRATENSIS

ANALECTA PRAEMONSTRATENSIA

TOMUS XXXVI 1960 FASCICULUS 3-4



CUM SUBVENTIONE GUBERNII

SECRETARIATUS REDACTIONIS ET ADMINISTRATIO:
ABBATIA AVERBODIENSIS

SUMMARIUM HUJUS FASCICULI

Articuli :

J. BECQUET, O. S. B., Les chanoines réguliers en Limousin aux XI^e^ et XII^e^ siècles 193-235

Fr. PETIT, O. Praem., Comment nous connaissons saint Norbert 236-246

H. L. DECKERS, Die geschichtlichen Bedeutung der Prämonstratenser mit besonderer Berücksichtigung ihrer mittelalterlichen Niederlassungen im Rheinland (I) ... 247-286

E. BROUETTE, Obituaire de l'abbaye de Bonne-Espérance, de l'Ordre de Prémontré (I) 287-316

Pl. LEFÈVRE, O. Praem., L'ancienne bibliothèque de l'abbaye d'Averbode d'après les sources d'Archives (II) ... 317-336

Miscellanea :

M. FITZTHUM, O. Praem., Gründer der Kurstadt Marienbadt 337-342

J. B. VALVEKENS, O. Praem., Prémontrés inscrits à l'Université de Louvain pendant les années 1485-1527 ... 342-345

A. MILET, Abbaye de Bonne-Espérance. Iconographie ... 346-349

Documentum :

Protector Ordinis 350

Recensiones :

H. GRUNDMANN, *Der Cappenberger Barbarossakopf und die Anfänge des Stiftes Cappenberg* (A. Huber, O. Praem.) 351-352

Reclams Kunstführer durch Deutschland (A. Huber, O. O. Praem.) 352

W. STRACHE - Dr. A. KASPER, *Steinhausen* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 353-354

A. DE CARMIGNANO, O. M. Cap., *Saint Laurent de Brindisi* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 354

C. BUEHLER, *The University and the Press in Fifteenth-Century Bologna* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 354-355

The Summa contra Haereticos, ed. J. GARVIN (J. B. Valvekens, O. Praem.) 355-356

A. ZUMKELLER, O. E. S. A., *De Regel van de h. Augustinus* (D. De Clerck, O. Praem.) 356

Fr. PETIT, O. Praem., *Les Cantiques des Montées* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 356-358

Chronicon 359-372

Index Tomi XXXVI 373-376

Editio Textus :

Capitula Provincialia Provinciae Bohemiae, Moraviae, Austriae ac Silesiae. Ed.: J. B. VALVEKENS, O. Praem. ... 1-32

Les chanoines réguliers en Limousin aux XI^e et XII^e siècles

« Duae enim, ab ecclesiae sanctae primordiis, vitae eius sunt filiis institutae,... canonicorum scilicet atque monachorum ».

URBAIN II.

Il y a une « grande pitié » de l'histoire canoniale ! S'il est vrai que l'histoire s'écrit avec des documents, les documents semblent avoir été mieux conservés dans l'ordre monastique, plus rigide et donc plus stable, que dans l'ordre canonical, plus souple et donc plus fragile. Surtout, la restauration religieuse du XIX^e siècle a favorisé les moines qui se sont attachés à reconstituer de préférence leur propre passé [1]) : l'eau va toujours à la rivière !

Et pourtant, ne voir les formes de vie religieuse médiévales qu'à travers leurs réalisations monastiques, c'est méconnaître un aspect important de la pratique des conseils évangéliques dans l'Eglise latine. Et cette importance est particulièrement sensible pour cette période de renouveau qu'est la réforme grégorienne. Un fait aussi considérable que la diffusion de l'Ordre de Prémontré est tout aussi peu intelligible, sans connaissance des milieux canoniaux préexistants, que l'expansion cistercienne n'est explicable sans connaissance du monde monastique. On doit même dire que, par leurs relations plus grandes avec l'épiscopat, les milieux canoniaux ont dû jouer un rôle plus effectif dans cette réforme grégorienne [2]).

[1]) On peut regretter que les espérances d'un homme aussi bien équipé intellectuellement que Dom Gréa n'aient pas connu la réussite de celles de Dom Guéranger. Mais il faut rendre justice à Dom Besse de n'avoir nullement exclu, dans le programme liminaire de la *Revue Mabillon* (t. I, 1905, p. 2), l'étude des chanoines réguliers « dont le développement historique s'est fait parallèlement à celui de l'ordre bénédictin ».

[2]) Est-il besoin de rappeler que les premières coutumes de Prémontré sont

C'est pourquoi, il faut se féliciter des travaux récents qui ont ouvert un secteur de recherches scientifiques sur l'apparition des chanoines réguliers [3]). On sait maintenant comment la législation carolingienne a garanti à l'ordre canonial, par ce qu'on appelle la Règle d'Aix, des usages moins stricts que ceux de l'ordre monastique, mais bien adaptés à la vie liturgique et économique du clergé canonique ; comment les réformateurs grégoriens du XI[e] siècle ont voulu renoncer à ces facilités au nom de divers idéaux : vie apostolique, vie commune à la manière de l'Eglise primitive, fidélité à la Règle de saint Augustin etc.... ; comment enfin les restaurations canoniales, consécutives aux invasions du X[e] siècle ou aux restitutions des laïcs, se sont vues doublées par des fondations seigneuriales et même dépassées en qualité par des réformes ou des fondations érémitiques.

Ces perspectives générales, que domine la grande figure de saint Norbert, étant acquises, il convient de leur donner du relief par des recherches aussi précises que possible. Au-delà des désignations approximatives d'annalistes tardifs, il faut serrer de près le vocabulaire des XI[e] et XII[e] siècles, dans les chroniques, dans les chartes et dans les coutumiers subsistants. Mieux que des monographies de monastères aux documents primitifs souvent trop rares, des enquêtes diocésaines permettront de situer, par éclairage mutuel, les divers degrés de réforme canoniale, depuis la simple remise en honneur de la « vie régulière » selon la Règle d'Aix, jusqu'à l'adoption de la désappropriation individuelle qui caractérise les plus réguliers des chanoines.

les seules à avoir été éditées de manière critique ? Arrouaise, Saint-Victor, Marbach, Saint-Ruf, etc., attendent encore les travailleurs qualifiés.

[3]) M. Charles Dereine a résumé et signalé ses travaux et ceux du Rev. J. C. DICKINSON, dans l'article « Chanoines » du *Dict. Hist. Géogr. Eccl.*, t. XII, 1950-1953, auquel il faut ajouter deux articles plus récents de M. DEREINE, *Coutumiers et ordinaires des Chanoines réguliers*, dans *Scriptorium*, t. V, 1951, p. 107-113 avec complément, t. XIII, 1959, p. 244-246; *La spiritualité « apostolique » des premiers fondateurs d'Afflighem (1083-1100)*, dans *Revue d'Hist. Eccl.*, t. LIV, 1959, p. 41-65; voir aussi J. LECLERCQ, *Un témoignage sur l'influence de Grégoire VII dans la réforme canoniale*, dans *Studi Gregoriani*, t. VI, 1959, p. 173-226. En attendant les Actes de la Semaine d'Etudes organisée en septembre 1959 par l'Université catholique de Milan sur « La vie commune du clergé aux XI[e] et XII[e] siècles », on en trouvera une chronique par J. BECQUET, dans les *Cahiers de Civilisation Médiévale*, t. III, Poitiers, 1960, p. 129-132.

Les enquêtes de ce genre menées pour les pays de langue française n'ont porté, sauf erreur, que sur les diocèses lotharingiens de Liége et Toul et sur les pays audois [4]). Le choix de Limoges pour la présente étude fut affaire de convenances personnelles ; mais un ouvrage qui fait autorité signale le Limousin comme un des rares endroits de France où la désappropriation canoniale, partie d'Italie du Nord, apparaisse avant 1075 [5]). De plus, si les chroniques du temps sont ici d'origine uniquement monastiques, les biographies de clercs ermites y sont particulièrement nombreuses et suggestives [6]).

I. — La situation canoniale en Limousin au XI^e siècle.

Le diocèse de Limoges est au XI^e siècle une dépendance de cette principauté d'Aquitaine dont le centre politique est Poitiers et la métropole ecclésiastique Bordeaux. Mais la région limousine, qui couvre plus de trois de nos actuels départements, dépend de l'archevêché de Bourges avec l'Auvergne dont elle est le prolongement

[4]) C. Dereine, *Les Chanoines réguliers au diocèse de Liège avant saint Norbert* (*Acad. Royale de Belgique, Cl. des Lettres et Sc. Mor. et Politiques*, Mémoires, in 8°, t. XLVII, 1, Bruxelles, 1952) ; J. Choux, *Recherches sur le diocèse de Toul au temps de la réforme grégorienne. L'épiscopat de Pibon* (*1069-1107*) (Nancy, 1952), spécialement c. IX ; E. Griffe, *La réforme canoniale en pays audois aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Bull. Litt. Eccl.*, t. XLIV, 1943, p. 76-92 et 137-149. On pourrait ajouter, pour l'Auvergne : L. Bréhier, *Les origines de l'architecture romane en Auvergne*, dans *Revue Mabillon*, t. XII, 1923, p. 8-25 où il est largement question des communautés canoniales, et citer trois travaux récents et sérieux sur des monastères importants : H.-M. Laurent, *Chanoines et réforme à Aix-en-Provence*, dans *Studi Gregoriani*, t. IV, 1952, p. 171-190 ; E. Magnou, *L'introduction de la réforme grégorienne à Toulouse* (*Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse. Etudes d'Histoire Méridionale*, n° 3, Toulouse, 1958) ; M. Veissière, *La Collégiale St-Quiriace de Provins*, dans les « Actes » signalées sup. note 3.

[5]) C. Dereine, *op. cit. sup.* note 3 : p. 19.

[6]) L'érudition limousine, de Baluze à M. Jacques de Font-Réaulx, n'a guère laissé subsister de textes inédits antérieurs à l'an 1200. Les chroniqueurs sont des moines ayant vécu à Saint-Martial de Limoges, donc dans l'ambiance du monachisme ancien, de type clunisien : Adémar de Chabannes dans les premières décades du XI^e siècle (ed. Chavanon, *Coll. Textes... Histoire*, Paris, 1897), Geoffroy de Vigeois dans le troisième quart du XII^e siècle (ed. Labbe, *Bibl. Nov. Mss.* t. II, Paris, 1657, p. 279-342 ou *Rec. Hist. Fr.*, t. XII, 421-450 et XVIII, 211-223) et Bernard Ithier à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècles (ed. Duplès-Agier, *Soc. Hist. France*, Paris, 1874).

géographique ; sa féodalité besogneuse émiette de plus en plus un pays pauvre et malaisément accessible [7]).

Néanmoins, les comtes-ducs de Poitiers, continuant la tradition carolingienne, se font sacrer à la cathédrale Saint-Etienne de Limoges. En outre, la ville épiscopale est située sur le tracé des anciennes voies romaines qui vont de Lyon à Saintes par Clermont, et de Bourges à Bordeaux par Périgueux. Ces itinéraires amènent aux tombeaux de l'«apôtre » saint Martial et de saint Léonard, les pélerins venus de Vézelay et d'ailleurs, en direction de Saint-Gilles ou de Saint-Jacques de Compostelle [8]).

L'évêque de Limoges est le principal personnage du Limousin. Dès le début du XI^e siècle, ses biens se trouvent en fait séparés de ceux du chapitre. De leur côté, les chanoines jouissent de biens personnels, outre les possessions communes de leur groupe (*congregatio, canonica*). Les décisions importantes, spécialement en matière d'établissements religieux, semblent prises par l'évêque d'accord avec ses chanoines ; mais le chapitre, groupé autour de l'église dédiée au premier martyr saint Etienne, devait apparaître comme un élément plus stable qu'un prélat (*praesul*) temporaire et parfois péniblement élu [9]).

[7]) L'ouvrage général de J. NOUAILLAC, *Histoire du Limousin et de la Marche limousine* (Paris, 1943), donne une carte du Limousin féodal au début du XIII^e siècle, qui indique les limites du diocèse et les abbayes. La situation politique du Limousin dans la principauté aquitaine est exposée (avec carte) par J. BOUSSARD, dans *Le gouvernement d'Henri II Plantagenat* (Paris, 1956). Du point de vue ecclésiastique, voir R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *Le diocèse de Limoges des origines à la fin du Moyen-Age* (Strasbourg-Paris, 1951).

[8]) L'auteur poitevin ou saintongeais du *Guide du Pélerin de Saint-Jacques de Compostelle* (ed. Vielliard, Mâcon, 1937) fait, dans la première moitié du XII^e siècle, de grandes recommandations à son lecteur pour la visite de Saint-Léonard (p. 51-57). Voir la carte des chemins de Saint-Jacques dressée par M. Francis Salet dans J. SECRET, *Saint-Jacques et les chemins de Compostelle* (Paris, 1955). On sait que Rocamadour, dans le voisinage du Limousin méridional, n'attire les pélerins qu'à partir de la seconde moitié du XII^e siècle.

[9]) C'est du moins l'impression que l'on retire de la lecture du *Sancti Stephani Lemovicensis Cartularium* édité par J. de FONT-RÉAULX, dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. LXIX, 1922, p. 5-258. G. Tenant de la Tour a utilisé les données de ce cartulaire à la lumière des travaux de Mgr. Lesne dans une étude plus suggestive que précise: *Saint-Yrieix « ville d'église »*, *ibid.*, t. LXXIV, 1933, p. 290-336 et LXXV, 1934, p. 248-321 ; dans cette étude qui déborde assez largement son titre, l'auteur a relevé (t. LXXV, p. 273), les attestations concernant les possessions communes, mais non celles qui concernent la propriété privée des

On ne voit pas que le chapitre cathédral de Limoges ait jamais adopté une manière ou l'autre de vie plus régulière à l'époque qui nous intéresse. Mais l'évêque et le chapitre ont exercé, conjointement ou séparément, un rôle important dans la formation, la restauration ou la réforme des communautés canoniales limousines à l'époque grégorienne. Le meilleur moyen de situer ce rôle est de le restituer au fur et à mesure de son apparition dans les documents ; cette méthode, à la fois descriptive et chronologique, est un peu longue, mais elle a du moins l'avantage d'écarter le plus possible les anachronismes déjà si nombreux et si tenaces en historiographie canoniale.

1) *Les anciens monastères.*

L'ordre canonial occupe, au début du XI^e siècle un certain nombre de monastères limousins dont il est bien difficile de dire s'ils ont été originairement occupés par des moines ou des clercs vivant canoniquement : Saint-Léonard de Noblat, Saint-Junien, Brive (saint Martin martyr), Saint-Yrieix-la-Perche, Evaux (saint Marien), Eymoutiers (saint Psalmet). On voit qu'il s'agit là de sanctuaires abritant des tombeaux vénérables [10]). L'affluence des pélerins et de leurs offrandes pouvait y rendre plus souhaitables les services d'un personnel canonial non astreint à la désappropriation ; en revanche, les destructions des Normands ont pu être l'occasion du remplacement de coûteuses communautés monastiques par des chanoines, plus libres de pourvoir à leur entretien personnel.

chanoines (*Cartularium* n° XXIX et CXLIII vers 1016-1022; n° L vers 1020; n° CXX en 1095 ; n° LIX à la fin du XI^e siècle). A titre d'exemple sur l'accord de l'évêque et du chapitre, on peut citer, en matière féodale, le n° CLXXXVI du cartulaire (vers 1060) et, en matière religieuse, l'introduction des clunisiens à Saint-Martial en 1063 (C. DE LASTEYRIE, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, Paris, 1901, pièce n° VI).

[10]) Le dénombrement des monastères du Limousin repose sur le « Pouillé » de l'abbé Nadaud, qui est en fait une sorte de répertoire descriptif du Limousin ecclésiastique dressé par cet érudit au XVIII^e siècle et imprimé à peu près tel quel par l'abbé A. Lecler dans les tomes LIII et LIV (1903-4) du *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, avec une table des plus sommaires. Le Corrézien Dom Besse dépouilla cette édition pour le tome V de ses *Abbayes et Prieurés: Province de Bourges* (Ligugé-Paris, 1912) et Dom Cottineau fit entrer les indications de Dom Besse dans un fichier alphabétique imprimé sous le titre *Répertoire Topobibliographique des Abbayes et Prieurés* (2 vol. in-4°, Mâcon, 1935-1937). On ne citera ici que les références indispensables.

Il est certain que Saint-Yrieix et son annexe de Moutier-Rauzeille étaient encore occupés par des moines au VIII[e] siècle, tout comme le sanctuaire de Saint-Martin de Tours dont les deux monastères dépendaient ; mais les moines de Tours passent à la vie canoniale vers 850 et un faux diplôme de Charlemagne nous décrit ce passage à Saint-Yrieix. De fait, c'est aux clercs et laïcs de Moutier-Rauzeille, mis sous la dépendance des chanoines de Saint-Yrieix et de Saint-Martin, qu'a lieu en 1070 une restitution de biens ecclésiastiques. En 1090, les chanoines de Saint-Yrieix se replacèrent sous la dépendance de ceux de Saint-Martin et firent ensuite approuver la chose par Urbain II sans que l'évêque de Limoges ait eu rien à voir, semble-t-il, dans le contrôle exercé par un chapitre sur l'autre [11]).

Mais il est probable que les autres sanctuaires ne furent pas occupés par des moines à l'origine, étant donné ce qu'on sait de deux d'entre eux. En 848, les clercs de Saint-Martial embrassent l'observance monastique, tandis que l'un d'eux au moins persévère dans la vie canoniale en gardant le sanctuaire de Saint-Junien [12]). Le cas d'Evaux est plus significatif : lorsqu'au VI[e] siècle le corps de l'ermite local saint Marien y fut transporté, le bourg n'avait sans doute pas plus d'un petit groupe de clercs au service de son église. Or, dès 936, on y trouve un *coenobium* dirigé par un prévôt qui est choisi selon la « norme canonique ». A cette date, Chantelle lui est donné pour que la communauté y entretienne un, deux ou plusieurs clercs selon la « sainte observance canoniale » [13]).

Toutefois, les grands personnages ont tendance à favoriser la vie monastique. Si l'évêque de Limoges Stolidus s'est opposé au passage des clercs de Saint-Martial à l'état monastique, la chose peut

[11]) Textes dans *Gallia Christ.*, t. II, *Instr.*, col. 177, n° XX (fausse donation de Moutier-Rauzeille) ; BALUZE, *Hist. Général. Maison d'Auvergne*, t. II (Paris, 1708), p. 47 (donation de 1070, cf. Geoffroy de Vigeois, *Chron.* p. 284, c. XIV) ; A. LEROUX, *Chronologie de l'histoire de Saint-Yrieix-la-Perche*, dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. XL, 1893, p. 562-643 (faux de Charlemagne et accord de 1090). On n'a pas trouvé, dans l'article L 37 du fonds Bosvieux que cite Leroux, p. 629, la justification d'une « érection en collégiale » vers 1090. Pour Saint-Martin de Tours, Adémar DE CHABANNES, *Chron.* citée *sup.* note 6 : p. 182 (cf. p. 211) 135 et 148.

[12]) LASTEYRIE, *op. cit. sup.* note 9 : p. 52.

[13]) Texte sur saint Marien dans Grégoire DE TOURS, *Lib. de gloria Conf.* c. LXXXI. L'acte de donation de Chantelle a été réédité par P. FLAMENT, dans *Le Moyen-Age*, t. XXVII, 1914, p. 132-133.

s'expliquer pour des raisons de trop proche voisinage. Presqu'au même moment, en 853, un archevêque de Bourges fondait à Beaulieu-sur-Mémoire un monastère où l'on pût vivre la « vraie vie religieuse » sous la règle de saint Benoît. Vers 936-942, l'évêque de Limoges Turpion, ami de saint Odon, construit un cloître où des frères sont suffisamment pourvus pour mener la vie commune sans propriété personnelle : il n'est même pas nécessaire de préciser qu'il s'agit des moines bénédictins de Saint-Augustin de Limoges [14]). Quant à l'évêque Hilduin, s'il rétablit vers l'an 1000 à Eymoutiers les chanoines que son prédécesseur Hildegaire avait remplacés par une nombreuse troupe de moines, c'est lui qui restaure vers 1012 la vieille basilique de Saint-Martin de Limoges en y plaçant des moines de Saint-Martial [15]).

Dans le même temps, le duc Guillaume V le Grand (993-1030) n'a de faveur que pour l'ordre monastique, refusant de remplacer par des chanoines, comme on le lui conseille, les moines de Saint-Jean-d'Angély qui l'ont offensé. Le chroniqueur qui nous rapporte ce trait est, lui, évidemment persuadé de la supériorité de la vie monastique qu'il mène en ce moment à Saint-Martial ; après avoir évoqué, sur un ton scandalisé, le passage volontaire (*nemine cogente*) des moines de Saint-Martin de Tours à la vie canoniale, il montre avec satisfaction l'un des chanoines quittant Tours en 926 et restaurant courageusement la règle apostolique — celle des moines — après avoir tout abandonné pour suivre, pauvre, le Christ pauvre [16]). C'est de saint Odon de Cluny qu'il s'agit !

Ceci dit, il faut remarquer que la faveur des grands pour l'ordre monastique subissait parfois des éclipses dont l'ordre canonial profitait sans notable injustice ; aussi bien, en 1021, le siège de Limoges avait-il évité une élection simoniaque grâce au choix d'un prévôt de

[14]) Textes sur Beaulieu et Saint-Augustin dans le cartulaire cité note 9: n° LXXIV et XVII. Des monastères limousins anciens paraissent n'être restés dans l'ordre monastique qu'en passant à des abbayes étrangères: ainsi Chateauponsac passé à Déols et Guéret passé à Saint-Savin.

[15]) ADÉMAR, *Chron.*, p. 158; c'est à Eymoutiers, et non à Ahun, qu'Hilduin mourut, comme l'a bien vu J. de Font-Réaulx (Cartulaire cité *sup.* note 9: p. 200); voir aussi J. DUBOIS, *Documents historiques sur Eymoutiers*, dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. XXXVI, 1889, p. 377-447. Pour Saint-Martin de Limoges, voir COTTINEAU, *Répertoire* cité *sup.* note 10.

[16]) ADÉMAR DE CHABANNES, *Chron.*, p. 135 et 148. Voir aussi F. POIRIER-COUTANSAIS, *Etudes sur les abbayes bénédictines du Poitou du IX^e au début du XII^e siècle (Ecole Nationale des Chartes... Positions des thèses... 1956)*, p. 69-75.

Saint-Léonard dont le chroniqueur monastique reconnaît volontiers les mérites [17]). La comtesse Agnès, veuve du duc Guillaume V, avait installé des chanoines à Saint-Nicolas de Poitiers vers 1050, en excluant la gent monastique en termes peu obligeants pour celle-ci [18]) ; or, on retrouve la signature de cette comtesse au bas d'un acte d'un évêque de Limoges, le Poitevin Ithier Chabot, qui, en 1062, assurait la régularité canoniale à Saint-Léonard et consolidait les douze prébendes anciennes nécessaires à cette régularité [19]). A ce lieu qui dépend de lui (*juris nostri*), l'évêque garantit la liberté d'élection du prieur d'accord avec la comtesse de Poitiers.

Il est piquant de constater que dans cet acte, l'évêque exprime en passant le regret de ne pouvoir mener lui-même la vie de ces « hommes séparés des vanités du siècle », et cela dans des termes qui évoquent assez bien la fondation de Saint-Augustin de Limoges par son prédécesseur Turpion. Sans être le *nec plus ultra* de la vie religieuse au XI[e] siècle, la vie canoniale ne manquait tout de même pas de prestige.

2) *Les fondations canoniales.*

La plus ancienne charte limousine de fondation canoniale que nous connaissions est celle de la Tour-Saint-Austrille (958). Il s'agit d'une église et d'un petit monastère (*monasteriolum, coenobium*) où des chanoines et des ministres ont chargés de louer Dieu en tout temps selon l'institution canonique. Cette fondation est donnée à saint Etienne et à l'évêque de Limoges pour qu'elle soit régie dans les mêmes conditions que les monastères d'Eymoutiers et d'Evaux [20]) ; pareille clause visait sans doute à mettre le petit monastère à l'abri de la main-mise des laïcs, car on rencontre, dans une autre charte de 945, un « abbé laïc » d'Evaux et de Moutier-Rauzeille [21]).

[17]) ADÉMAR, *Chron.*, p. 182.

[18]) Le dossier des origines de Saint-Nicolas de Poitiers a été édité par RÉDET, dans *Cartularium monasterii Sancti Nicolai Pictaviensis* (*Arch. Hist. Poitou*, I. 1872) ; voir notamment, n° I, p. 7-8 : *si quis ita demencia captus fuerit ut, inde clericis canonice sive regulariter degentibus expulsis, cucullatam congregationem dico aut monachos inducere maluerit, nullam licenciam habeat etc...*

[19]) Ci-après, pièce justificative n° I.

[20]) Cartulaire cité *sup.* note 9 : n° VIII. Dans le texte édité d'après des copies, le mot *Avuntium* ne peut être que le résultat de mauvaises graphies pour *Evaunum* et il faut corriger *constructis inibi canonicis* par *constitutis etc...*

[21]) Charte édités par BALUZE, *Historia Tutelensis* (Paris, 1717), p. 368.

A la donation de la Tour-Saint-Austrille assistait le marquis ou comte de la Marche, Boson le Vieux. En 987, lui-même (ou son successeur ?) choisit expressément l'ordre canonial en donnant la chapelle de Saint-Pierre du Dorat à un certain Foucaud et à ses disciples éventuels ; ceux-ci devaient vivre canoniquement et élire le successeur de leur prieur de la même manière canonique [22]).

Les préférences canoniales de Boson peuvent s'expliquer par son désir de fonder une simple église castrale qu'il était inutile de rattacher spécialement au siège épiscopal de Limoges [23]). En fait, le Dorat eut bientôt un abbé, Pierre Drut (v. 1000-1030), lequel, après les échecs politiques d'un gouvernement très mouvementé, se retira avec son titre au chapitre cathédral de Limoges [24]). Mais le vrai supérieur de la communauté de clercs « servant Dieu ensemble » (*socialiter*) au Dorat était à ce moment un chanoine de Saint-Etienne envoyé comme « chantre » par l'évêque de Limoges Hilduin : maître Israël. Ce saint homme eut le temps de former deux compatriotes : Théobald, déjà instruit à Périgueux, et Gauthier dont un autre saint homme, le trésorier de Saint-Martin de Tours, Hervé, avait remarqué les bonnes dispositions [25]).

Mais les procédés brutaux de Pierre Drut obligèrent Gauthier à s'exiler près de Lesterps ; là, il s'agrégea à une communauté de clercs qui semble y avoir été installée vers 970-980 par le seigneur de l'endroit [26]). Grâce à cette recrue et, peut-être, grâce à sa position assez indépendante aux confins du Limousin, du Poitou et de l'Angoumois, Lesterps devait connaître à la fin du siècle, en Aquitaine,

[22]) Charte éditée et utilisée par J. de Font-Réaulx dans les deux études où il a rassemblé, critiqué et présenté tout ce qu'on peut savoir du chapitre du Dorat: *Recueil de textes et d'analyses concernant le chapitre Saint-Pierre du Dorat* et *Le chapitre Saint-Pierre du Dorat*, dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, respectivement t. LXXII, 1927, p. 250-370 et t. LXXIII, 1930, p. 35-183. La charte en question est au t. LXXII, p. 255, n° II. Boson I^er, dit le Vieux, est le fondateur de la dynastie comtale qui émancipa la Marche du Limousin.

[23]) Sur ces églises castrales, on consultera le travail suggestif, mais un peu aventureux de P. Feuchère, *Les « Castra » et les noyaux pré-urbains en Artois du IX^e au XI^e siècle* (in 8° de 48 p., Arras, 1949). Un sujet proche est traité par J.-F. Lemarignier dans les Actes signalés plus haut note 3.

[24]) J. de Font-Réaulx, *op. cit.*, note 22, t. LXXIII, p. 166-168.

[25]) Le chantre était, au Dorat, la première dignité après l'abbé. J. de Font-Réaulx, *ibid.*, p. 45-48.

[26]) La date de fondation de l'église de Lesterps est restituée approximativement, grâce à la chronologie des seigneurs de Chabanais, par G. Babinet de Ran-

un rayonnement qui ne devrait plus grand'chose au siège de Limoges.

Cependant, les origines du monastère d'Anzème montrent que la protection de l'évêque et du chapitre cathédral étaient encore appréciée. En 1059, les frères de la petite communauté établie en ce lieu vers 1031-1032 se donnent à Saint-Etienne de Limoges avec des précisions fort utiles [27]). Chaque candidat à l'admission dans l'observance canoniale suivie à Anzème devait se présenter devant le chapitre de Limoges pour y jurer fidélité. Prévôt, chantre et cellerier seraient choisis par les évêques de Limoges dans le chapitre cathédral, et le titulaire du siège à ce moment, Ithier Chabot, se chargeait de remplacer à sa mort l'archiprêtre d'Anzème par un clerc compétent. Outre divers avantages matériels, les frères d'Anzème recevaient de leurs confrères de Limoges le même rang et le même droit à leurs largesses et bienfaits que les clercs de Saint-Junien, d'Evaux et d'Eymoutiers.

On a déjà rencontré ces deux derniers monastères dans la dépendance du siège épiscopal. On ne sait comment Evaux y entra, bien qu'on connaisse une intervention de l'évêque Hilduin (990-1014) pour permettre aux habitants d'Evaux de manger de la viande en Carême au cours d'une disette [28]). Quant à Saint-Junien, c'est encore Ithier Chabot qui, vers 1060, parvint à replacer ce monastère dans sa dépendance grâce à une action militaire qui parachevait les entreprises — obscures pour nous — de ce même Hilduin son prédécesseur [29]).

GOGNE, dans *Notice et dissertation sur un fragment de cartulaire de l'abbaye de Lesterps* (*Bull. Soc. Archéol. Hist. Charente*, 3e série, t. IV, 1862, imprimé en 1864), p. 47-63 (cf. p. 409 pour une charte de 1098); cet auteur confond (p. 59, note 1); le Bx Gauthier et son successeur l'abbé Gauthier, sur lesquels nous reviendrons.

[27]) La charte de donation a été interpolée quant au cens dû à Saint-Pierre. Les origines et le destin d'Anzème ont été discutés et présentés par L. LEVILLAIN et J. DE FONT-RÉAULX, dans trois articles des *Mémoires Soc. Sc. Nat. et Archéol. Creuse*, t. XXIII, 1925, p. 139-156, t. XXV, 1934, p. 467-470 et t. XXVI, 1936, p. 353-355. La charte de donation est au t. XXIII, p. 154; la cession de la Tour-Saint-Austrille à Déols par l'évêque Humbauld aurait pu être utilement rapprochée par ces deux auteurs de la cession d'Anzème à Saint-Martial par la même évêque (aussi bien, M. de Font-Réaulx avait réédité l'acte de cession de la Tour dans le cartulaire cité *sup.* note 9: n° LXXXI).

[28]) ADÉMAR DE CHABANNES, *Chron.*, p. 158. En 1267, le prévôt d'Evaux déclarera tenir son monastère entier en fief et hommage de l'évêque de Limoges (BALUZE, *op. et t. cit. sup.* note 11: p. 111).

[29]) Cart. cité *sup.* note 9: n° CXLIV et CLXXXVI; ADÉMAR, *Chron.*, p. 165-166.

Cette dépendance des chanoines de Saint-Junien par rapport à l'évêque ne les empêchaient d'ailleurs pas de contrôler à leur tour le monastère des Salles, fondé en 1075 par un noble, qui les avait chargés d'en choisir les prieurs ; et le monastère des Salles avait probablement lui aussi une filiale [30]). Ce système de communautés canoniales hiérarchisées a déjà été rencontré pour Saint-Yrieix ; on le retrouve pour Saint-Léonard qui, en plein XIII^e siècle encore, recevait le serment de fidélité du prieur de Brisete en Angleterre, fournissait la moitié des effectifs de cette filiale et pouvait la visiter tous les cinq ans [31]).

On s'explique donc sans trop de peine que le chapitre cathédral de Limoges ait été considéré par des fondateurs seigneuriaux comme très qualifié pour contrôler des communautés canoniales nouvelles dans le diocèse. Bientôt, les clercs ermites en mal de fondation auront la même pensée, et recourront à ce contrôle et à cet appui. Et en 1160, les chanoines de Saint-Etienne pourront confier à leur filiale de Bénévent le soin de rétablir la vie canoniale dans l'ancienne abbaye de Saint-André de Limoges, à eux remise par le vicomte en 1073 [32]).

3) *Conclusion.*

Si maigre que soit notre documentation, l'ordre canonial ne semble donc pas être, au XI^e siècle en Limousin, dans une situation qui le cède beaucoup à celle de l'ordre monastique ; si nous sommes mieux documentés sur ce dernier grâce à Saint-Martial, on voit que chacun des deux ordres comptait une dizaine de monastères dans le diocèse. L'accord des moines et des chanoines réussissait même, en 1021, à empêcher une élection épiscopale par trop séculière [33]) !

[30]) Analyse de la charte perdue de fondation des Salles-La Vauguyon, dans la *Chronique de Maleu* (ed. Arbellot, Saint-Junien et Paris, 1847), p. 34. Le Pouillé de Nadaud (cité *sup.* note 10), p. 221, signale en 1267 des chanoines dépendants des Salles au Châtenet, près de Rochechouart.

[31]) Les chartes de Brisete, fondé vers 1110, ne font mention que du droit du prieur du lieu de choisir ses chanoines: édition d'après les archives de King's College de Cambridge, dans Dugdale *Monasticon Anglicanum*, t. VI, 1846, p. 173-175. Pour l'accord du 28 mai 1959, voir OROUX, *Histoire de la vie et du culte de Saint Léonard du Limousin*, Paris, 1760, p. 224 (d'après une pièce perdue des archives de Saint-Léonard-de-Noblat).

[32]) Cartulaire cité *sup.* note 9: n° LXXX, CXCII et CCII.

[33]) ADÉMAR, *Chron.*, p. 184-186.

Mais il semble aussi que les chanoines aient cherché à contrôler le choix de l'évêque d'une manière de plus en plus effective. Lors de l'élection épiscopale de 1052, on ne voit pas que les moines soient intervenus dans les démarches faites par les chanoines auprès du duc Guillaume VI dans le même sens qu'en 1021 [34]). Peut-être les relations s'étaient-elles tendues entre Saint-Etienne et Saint-Martial depuis que cette dernière communauté monastique avait réussi à faire imposer à tous l'apostolicité de son fondateur, et cela malgré l'irréductible opposition du chapitre cathédral ? [35]).

En tous les cas, Humbaud de Sainte-Sévère fut élu évêque de Limoges en 1086 sans la participation des moines et du vicomte. Le choix était malheureux, car Humbaud se montra brutal et assez maladroit pour user de faux ; Urbain II devait le déposer lors de son passage à Limoges en 1095-1096 [36]). Le successeur d'Humbaud fut le propre prieur de Saint-Martial, ce qui laisse beaucoup à penser, mais ce successeur ayant été empoisonné, paraît-il, au bout de trois ans, on vit ensuite reprendre la série des évêques de Limoges issus de l'ordre clérical.

Au reste, l'un de ces évêques au moins, Géraud du Cher (1137-1177), ancien doyen de Saint-Yrieix, devait se montrer le protecteur des ordres nouveaux issus de l'érémitisme, qu'ils fussent canoniaux ou monastiques.

II. — L'apparition des chanoines réguliers en Limousin.

Une région peu accessible et boisée comme le Limousin devait attirer et fixer ces ermites plus ou moins itinérants, dont les historiens ont surtout remarqué jusqu'à présent le rôle de prêcheurs, et qui sont éminemment représentés dans l'Ouest de la France par Robert d'Arbrissel et le groupe de la forêt de Craon [37]). On sait

[34]) Cartulaire cité *sup.* note 9: n° CXXXVII et CXXI.

[35]) Lasteyrie, *op. cit. sup.* note 9: p. 77.

[36]) Le dossier de l'affaire, embrouillé par des faux, des erreurs de date et une partialité vraisemblable, a été édité par Baluze (*Miscellanea*, ed. Mansi, t. II, p. 182-183) d'après des manuscrits de Saint-Martial. Ajouter Geoffroy de Vigeois, *Chron.*, p. 291-295 (ed. Labbe), qui donne, lui aussi, le son de cloche monastique.

[37]) A côté de l'ouvrage déjà vieilli de J. von Walter, *Die ersten Wanderprediger Frankreichs* (2 vol. in-8°, Leipzig, 1903, partiellement traduit dans *Bull. Com. Hist. Mayenne*, t. XXII-XXV, 1907-1909), il faut signaler l'article de

mieux maintenant que les fondations érémitiques ont été des pépinières, aussi bien pour les nouvelles observances de chanoines réguliers (*ordo novus*) que pour le monachisme de type nouveau, cistercien ou autre.

Bon nombre d'ermites étant clercs, il pouvait être tentant pour eux de préférer l'adoption des observances canoniales, pour des raisons de commodité liturgique. Ce motif a pu jouer en Limousin, où l'on voit apparaître au moins deux fondations érémitiques canoniales à la fin du XI^e siècle : le Chalard et Aureil, outre l'adoption de la régularité nouvelle par la communauté de Lesterps.

1) *Une fondation érémitique isolée : le Chalard.*

Il faut mentionner en passant celui qui fut probablement le premier en date des clercs ermites du Limousin : le diacre auvergnat Etienne de Thiers, installé à Muret dès 1076-1078. Son séjour de jeunesse auprès d'un ancien doyen du chapitre de Paris, devenu archevêque de Bénévent sous Grégoire VII, est chose certaine ; il ramena de ce séjour une telle admiration pour des ermites calabrais, qu'il voulut les imiter. Le saint homme accueillait charitablement les visiteurs, mais ses disciples, qui suivaient la liturgie canoniale, appliquèrent très strictement les consignes d'isolement et de pauvreté de leur maître († 1124) et refusèrent notamment les églises et les revenus cultuels. Soutenu par Henri II Plantagnet, cet « ordre de Grandmont » devait diffuser, pendant la seconde moitié du XII^e siècle, une observance érémitique intransigeante [38]).

L. RAISON et R. NIEDERST, *Le mouvement érémitique dans l'Ouest de la France à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle* (*Annales de Bretagne*, t. LV, 1948, p. 1-46) et les pages suggestives de P. ALPHANDÉRY et DUPONT, dans *La Chrétienté et l'idée de Croisade. Les premières croisades* (*Evol. de l'Humanité*, Paris, 1954). On n'a pas assez remarqué, semble-t-il, les attaches scolaires de nombreux fondateurs de communautés cléricales érémitiques, attaches bien visibles dans le cas du Limousin.

[38]) J. BECQUET, *Saint Etienne de Muret et l'archevêque de Bénévent Milon*, dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. LXXXVI, 1957, p. 404-409 ; *La Règle de Grandmont*, *ibid.*, t. LXXXVII, 1958, p. 9-36 ; *La première crise de l'Ordre de Grandmont*, *ibid.*, t. LXXXVII, 1960, p. 283-324 ; *Etienne de Muret*, art. du *Dict. Spiritualité* (à paraître en 1961). Le refus de responsabilité pastorales régulières suffit à exclure Grandmont de l'ordre canonial, malgré sa liturgie (article de J. Becquet à paraître dans les *Ephemerides Liturgicae*). Mais à la fin du XII^e siècle, le prieur Gérard Ithier dont l'œuvre spirituelle inédite présente des emprunts à Hugues de Saint-Victor, insère dans la *Vita* du fondateur de Grand-

A côté d'Etienne de Muret, il est commode de situer son contemporain Geoffroy du Chalard dont la biographie, très sûre, permet de deviner dans quelles conditions naissait une communauté canoniale autour d'un saint ermite [39]).

Après des études assez poussées à Tours et ailleurs, le Limousin Geoffroy vint enseigner à Limoges où il fut ordonné prêtre en 1086 par l'évêque de Périgueux Raynaud durant la vacance du siège épiscopal. Bientôt attiré par une vie de prière loin du siècle, il refusa le fardeau de la vie monastique (*monachalis regulae sarcinam*) que lui proposait saint Hugues de Cluny, de passage à Limoges ; il s'enfuit avec deux compagnons dans un bois que leur indiqua un prêtre, puis dans les ruines d'une église où un ermite flamand, du nom de Robert, avait récemment laissé une cabane.

Outre les jeûnes et l'abstinence, le cilice et d'autres mortifications, la grande affaire de Geoffroy était la célébration de l'office et la construction d'une église pour laquelle les visiteurs ne ménageaient pas des dons qu'on savait au besoin réclamer. Tout cela attira à l'ermite des ennuis avec le prêtre voisin, et même avec l'archidiacre, et c'est probablement à cette occasion que l'évêque Raynaud le persuada de recevoir de sa main la bénédiction canoniale. Geoffroy, qui accompagnait son protecteur à Limoges lorsque le pape Urbain II y passa, était encore avec lui au concile de Poitiers de 1100 où se décida le départ de la croisade aquitaine [40]). Mais il résista à l'attrait de la Terre Sainte, et mourut au milieu des siens en 1125, leur recommandant la fidélité à l'office divin avant tout autre chose ; aussi bien, la dévotion envers la messe avait-elle marqué la piété du saint homme du début à la fin de sa vie religieuse.

Il est surprenant qu'une figure aussi limpide n'ait eu, semble-t-il, aucun rayonnement durable au-delà du Chalard. Son successeur im-

mont un couplet sur la supériorité de la vie canoniale sur la vie monastique en raison des responsabilités pastorales des chanoines: ce n'est sans doute là qu'un écho des débats du moment, complaisamment répercuté dans un milieu peu déférent à l'égard du monachisme traditionnel (P. L. 204, col. 1022-23).

[39]) Edition critique par A. Bosvieux, dans *Soc. Sciences Nat. Archéol. Creuse*, t. III, 1858, p. 75-160. La rédaction inspirée par le successeur presque immédiat du héros, insère un mémoire autobiographique où l'on trouverait à peine une faute de copiste (indiction XIII pour IIII).

[40]) J. Becquet, *La mort d'un évêque de Périgueux à la première croisade: Raynaud de Thiviers († 1101 ou 1102)*, dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Périgord*, t. LXXXVII, 1960, p. 66-69.

médiat et tout provisoire fut le prêtre Bernard, fondateur d'une église voisine dans laquelle, sous l'habit religieux reçu de Geoffroy, il dirigeait quelques clercs selon un genre de vie (*regula*) moins austère qu'au Chalard. Or, cette église ne se retrouve pas dans la confirmation des biens de la communauté issue de Geoffroy, confirmation obtenue d'Eugène III en 1150 : outre la liberté d'élection du prieur selon la règle de saint Augustin, on ne trouve là qu'une liste de chapelles et de droits non autrement précisés dans diverses églises et paroisses. On peut donc supposer qu'après le retour de Bernard chez lui, les usages austères du fondateur prévalurent sous le troisième prieur, disciple et biographe de Geoffroy [41]).

Mais en l'absence de tout document autre que la *Vita*, laquelle ne parle pas de désappropriation, en présence des différences de régime alimentaire entre fondateur et disciples attestées pour Grandmont et Aureil, on ne doit se prononcer qu'avec quelque réserve ; de même, ni l'admiration de Gaucher d'Aureil pour son aîné Geoffroy ni sa présence à ses funérailles, ne prouvent une influence de sa part sur les institutions du Chalard [42]). Enfin, ce n'est pas une signature de Geoffroy au bas d'une banale donation, ou la présence d'un de ses successeurs en 1181 à une translation de reliques toutes proches, qui permettrait de mieux situer le Chalard dans la vie canoniale limousine [43]).

[41]) Bulle en Pièces justificatives n° II. On retrouve plus tard l'église de Bernard, Saint-Nicolas-de Courbefy, dans les prieurés à la présentation du prieur du Chalard, mais une indication de la Chronique de Saint-Maixent suggère, conformément à la *Vita*, que cette « maison-Dieu », située sur une voie importante, a gardé quelque temps l'autonomie que son fondateur Bernard lui avait assurée (*Chron.*, ed. Marchegay et Mabille, *Soc. Hist. Fr.*, Paris, 1869, p. 429; cf. le Pouillé de Nadaud cité *sup.* note 10, où cette église est attribuée par erreur à a fondation de Giraud de Sales). C'est par suite d'une erreur de toponymie que l'on a vu les ruines d'un monastère de femmes auprès du Chalard (J.-B. TENANT DE LA TOUR, *L'Abbaye du Chalard* (*sic*), dans *Le Magazin Pittoresque*, XIII, avril 1845, p. VI du tirage-à-part.

[42]) Les allégations de C. Dereine dans l'article *Chalard du Dict. Hist. Géogr. Eccl.*, t. XII, 1950-53, col. 269-270, ne paraissent donc pas assez fondées.

[43]) Cartulaire cité *sup.* note 9: n° LXVII; Geoffroy DE VIGEOIS, *Chron.*, ed. Labbe, p. 326. On pourrait ajouter une mention du Chalard dans le rouleau de l'abbé de Solignac en 1240-41 (*Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. XXVI, 1877, p. 327-367), ou la visite de l'archevêque de Bourges Simon II en 1285 (MANSI, *Concil.*, t. XXIV, col. 650-766), et l'on aurait ramassé tout ce qui a échappé d'important à Bosvieux pour les deux premiers siècles de l'histoire du Chalard.

2) *Deux fondations de droit capitulaire : Bénévent et Aureil.*

En 1080, une fondation avait lieu à Segundelas, sur les possessions du chapitre de Limoges, au profit de deux religieux, Raymond et Boson. Avec l'assentiment de l'évêque de Limoges, Gui de Laron, les chanoines avaient retenu tous leurs droits sur cette fondation (*in potestate et in regimine nostro, in proprium nostrae congregationis et speciale membrum*) ; les trois principaux officiers à élire, si la fondation se développait, devaient être confirmés à Limoges, et les autres conditions paraissent simplifier un peu les stipulations employées pour Anzème [44]).

En fait, presque aussitôt, un chanoine de Limoges, maître Humbert, prit la direction de l'établissement qui changea de nom, et peut-être d'emplacement, à l'occasion d'un apport de reliques venues de Bénévent en Italie. Si l'on se rappelle le transfert du doyen de Paris Milon sur le siège de Bénévent (1074-1075), on est frappé d'apprendre par la *Vita* de Gaucher d'Aureil qu'Humbert avait enseigné dans la région parisienne. Mais faute d'une biographie de l'écolâtre, les conjectures ne peuvent être poussées [45]).

Par contre, l'administration d'Humbert comme premier prieur de Bénévent est connue grâce au cartulaire inédit du XII^e^ siècle. Si la fondation reçut beaucoup d'églises, le prieur refusa d'accepter l'une d'elle avant qu'elle ne fût passée de la main d'un laïc à celle de l'évêque. Cette rigidité de principes n'alla pas, semble-t-il, jusqu'à faire des chanoines de Bénévent des chanoines plus réguliers

[44]) C'est toujours A. Bosvieux, natif de Saint-Yrieix et devenu archiviste de la Creuse, qui a, dans sa préparation à l'édition du cartulaire de Bénévent (A. D. Hte-Vienne, fonds Bosvieux, K 15) fait justice des erreurs accumulées sur le sujet par Bernard Gui, Bonaventure de Saint-Amable, la *Gallia* et Nadaud. Pour l'acte de 1080, voir J. DE FONT-RÉAULX, *Cartulaire* cité *sup.* note 9: n° LXI. Une copie moins complète du même cartulaire, due au même Bosvieux, est abondamment décrite à l'article H. 534 (cf. Stein, n° 446) de l'*Inventaire Sommaire* des A. D. Creuse, par Autorde, Guéret, 1919.

[45]) C'est peut-être cette inexistence d'une biographie, inexistence qu'on constate pour les fondateurs de l'Artige, qui explique les erreurs de Bernard Gui (*Opuscula Historica*, dans LABBE, *Bibl. nov. Mss.*, t. I, p. 638) ; ce n'est qu'au début du XIV^e^ siècle que cet auteur a recueilli ses renseignements sur le fondateur des prétendus « chanoines réguliers » de Bénévent (abbaye en 1459) lesquels en 1609, pensaient avoir perdu la règle que leur aurait donnée jadis le chapitre de Limoges (A. D. Hte-Vienne, 3 G 819, n° 17). L'étude sur Bénévent qu'annonçait feu Louis Lacrocq, dans *Mem. Sc. Nat. Archéol. Creuse* (Centenaire 1832-1932, p. 178, n. 1) n'a pas laissé de traces connues aux A. D. Creuse.

que ceux de Saint-Etienne, puisque le cartulaire contient au moins une cession de sa *canonica* et d'une dîme par un des proches successeurs d'Humbert [46]).

Les débuts d'Aureil nous sont beaucoup mieux connus grâce à la biographie du fondateur, à l'édition de son cartulaire primitif et à un coutumier inédit de la fin du XII^e siècle [47]).

Le jeune Gaucher, originaire de Meulan en Vexin, fut orienté vers les bois du Limousin par maître Humbert, et il y mena pendant trois ans la vie érémitique avec un compagnon dont l'intention primitive était de suivre les leçons de l'écolâtre. Mais il fallut aux deux amis déguerpir d'un terrain monastique, et chercher asile à Aureil, sur les terres du chapitre de Limoges. La protection d'Humbert rendit sans doute leur affiliation à Saint-Etienne moins stricte que celle de Bénévent : seul, le prieur d'Aureil devait être confirmé par les chanoines de Limoges, et les redevances mutuelles étaient surtout spirituelles.

Mais l'innovation essentielle de cette affiliation était la reconnaissance du nouveau monastère de « chanoines réguliers » comme la retraite normale des membres du chapitre qui voudraient librement renoncer au siècle et suivre désormais la régularité (*regularem tramitem*). On ne sait si les candidats furent nombreux, mais les donations individuelles de chanoines ne manquèrent pas à cette filiale dédiée à saint Jean-Baptiste, patron des ermites [48]).

Selon son biographe, le prieur d'Aureil serait allé s'initier pendant deux ans à la « vie apostolique » auprès des chanoines régu-

[46]) Voir note 44, notamment *Inventaire* d'Autorde, p. 464.

[47]) A la suite de son édition des *Cartulaires des prieurés d'Aureil et de l'Artige en Limousin* (*Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. XLVIII, 1900), G. de Senneville a reconstitué une liste des prieurs d'Aureil et de l'Artige qui donne les indications bibliographiques désirables. Le coutumier est dans un ms. des A. D. Hte-Vienne, D. Suppl. n° 1221. L'édition de la biographie incomplètement éditée, du coutumier et du catalogue de la bibliothèque (vers 1200, à la suite du coutumier) est en préparation.

[48]) L'acte d'affiliation, d'ailleurs en partie inséré dans la biographie, est édité par G. de Senneville (*op. cit.*, note précédente: p. 375-376), mais l'absence de date et de signatures empêchent de le situer dans le temps; on sait cependant que maître Humbert et *domnus Gaucherius* (c'est-à-dire Gaucher prieur) signent ensemble la cession de la Tour-Saint-Austrille le 6 novembre 1095 (Cartulaire cité *sup.* note 9: n° LXXXI). La date de 1071 pour l'installation de Gaucher au désert est tardive et suspecte de surenchère chronologique au détriment de Grandmont, Cîteaux etc...

liers de Saint-Ruf d'Avignon, et il en aurait rapporté une observance austère « selon la règle de saint Augustin » ; mais Gaucher dut bientôt, sur les instances de tous, renoncer à imposer l'abstinence à d'autres qu'à lui-même. En fait, le coutumier d'Aureil se présente à nous comme un simple règlement local plutôt que sous la forme d'une adaptation des coutumes de Saint-Ruf [49]) ; le principe de la désappropriation y est rappelé, mais on voit qu'il ne pouvait être appliqué qu'aux chanoines « claustraux », non pourvus de charges particulières comme baylies et obédiences extérieures [50]).

Toujours selon son biographe, Gaucher aurait eu comme disciple un certain Etienne, père des chanoines réguliers de « la Forêt » en Auvergne, lesquels n'ont pu être identifiés ; il aurait eu aussi comme émule et disciple, Etienne de Muret, ce qui n'est guère vraisemblable ; enfin, Lambert de la Palud, fondateur de la Couronne, puis évêque d'Angoulême, serait venu entretenir Gaucher de l'observance canoniale régulière [51]).

Plutôt que de connaître ces influences exercées sur d'autres, il serait utile de savoir quand et comment Gaucher alla s'informer des coutumes de Saint-Ruf. Nous savons seulement par la *Vita* qu'il était déjà prieur d'Aureil quand Urbain II passa à Limoges en fin 1095 et début 1096, que le pape lui donna certaines facultés d'absolution, et que c'est comme chef de sa communauté qu'il alla à Saint-Ruf. Ce que l'on sait par ailleurs de l'attitude d'Urbain II à l'égard des chanoines réguliers incite à penser que le stage à Saint-Ruf fut peut-

[49]) C'est là l'impression de M. Charles Dereine qui a retrouvé les plus anciennes versions des coutumes de Saint-Ruf et a pu leur comparer le coutumier d'Aureil ; je le remercie de m'avoir communiqué cette impression. On ne voit pas, du reste, que l'abstinence ait été pratiquée à Saint-Ruf d'où les disciples de l'abbé législateur Lietbert (1096-1100) envoyaient vers 1120 des conseils de modération sur ce point et sur d'autres (C. DEREINE, *Saint-Ruf et ses coutumes aux XI^e XII^e siècles*, dans *Revue Bénédictine*, t. LIX, 1949, p. 161-182).

[50]) Il n'est pas question de prébendes à Aureil, comme on en trouve par exemple dans les statuts du monastère non régulier du Dorat (J. DE FONT-RÉAULX, *op. cit. sup.* note 21).

[51]) Les rapports de Gaucher et d'Etienne de Muret reposent très vraisemblablement sur une similitude toponymique. Quant à l'*Historia Pontificum et Comitum Engolismensium* (ed. Boussard, Paris, 1957), elle ne mentionne pas le passage à Aureil de Lambert de la Palud, mais on sait par les vies d'Etienne d'Obazine et d'Etienne de Muret que les visites d'information étaient courantes chez les ermites du moment.

être conseillée à Gaucher par le pape ou son entourage [52]). Mais l'absence de date précise dans les origines d'Aureil ne doit pas faire prendre le passage d'Urbain II à Limoges comme un *terminus a quo* pour l'apparition des chanoines réguliers en Limousin ; le cas de Lesterps permet de remonter plus haut.

3) *Lesterps.*

En 1070 mourait le Bx Gauthier, premier abbé de Lesterps ; en 1076, son successeur, Adémar Taillefer, devenait évêque d'Angoulème où sa famille tenait le pouvoir comtal, et où il montra la plus grande faveur aux moines [53]). C'est probablement cet Adémar qui demanda à Marbode de rédiger la *Vita* du Bx Gauthier, comme il avait rédigé déjà celle de Robert de la Chaise-Dieu [54]).

En fait, cette biographie n'apprend presque rien sur le type de vie canoniale mené à Lesterps ; en digne émule de ses maîtres du Dorat, Gauthier augmenta sa communauté en effectifs et en valeur, notamment à la suite d'un incendie meurtrier dû à une guerre féodale. La réparation de cette catastrophe fut pour le saint homme l'occasion de relations avec le Siège Apostolique [55]), et Gauthier

[52]) Le voyage d'Urbain II a fait l'objet des deux études bien connues de R. CROZET, *Le voyage d'Urbain II et ses négociations avec le clergé de France (1095-1096)*, dans *Revue Historique*, t. CLXXIX, 1937, et *Le voyage d'Urbain II en France (1095-1096) et son importance au point de vue archéologique*, dans *Annales du Midi*, t. XLIX, 1937, p. 42-69, avec carte. Le passage à Limoges se situe entre le passage à Uzerche le 21 décembre 1095 et le passage à Charroux le 10 janvier 1096. On rappelle l'article de C. DEREINE, *L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers, spécialement sous Urbain II*, dans *Rev. Hist. Eccl.*, t. XLVI, 1951, p. 534-565.

[53]) *Historia...* citée *sup.* note 51 : p. 27-28 ; cette notice sur Adémar fut rédigée dans la seconde moitié du XII^e siècle seulement.

[54]) En 1096, Marbode, encore archidiacre d'Angers, signe une donation de l'évêque Adémar à son chapitre dont les chanoines, dit l'évêque au pape Urbain II, vivent en commun (*Gallia Chr.* II, *Instr.* 447-449). D'après L. ERNAUD, *Marbode évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres (1035-1123)*, (*Bull. Mem. Soc. Archéol. Ille-et-Vilaine*, XX, 1889), l'archidiacre d'Angers aurait été sacré par Urbain II à Tours le 23 mars 1096 ; les sources indiquées par J.-L. 5627 ne permettent pas de vérifier cette assertion que la *Gallia* (XIV, 746) avance, moins le jour. La *Vita* de Gauthier, dont Ernaut accepte l'authenticité, abrège une version antérieure qui semble perdue (P. L. 171, 1563-1576) ; elle fut rédigés avant 1096.

[55]) La charte de 1098 citée *sup.* note 26 précise qu'il s'agit de Benoît [IX] (1033-1048).

obtint même de Victor II (1054-1057) des pouvoirs spéciaux d'absolution.

C'est seulement sous l'abbé Foucher, successeur d'Adémar, que Lesterps apparaît comme un centre de vie canoniale régulière proprement dite [56]). Le 31 mars 1093, l'abbé Gauthier II, successeur lui-même de Foucher, se faisait confirmer la liberté et les biens de son monastère par Jourdain V de Chabanais, descendant du seigneur fondateur. On apprend ainsi que le père de Jourdain V et son fils avaient profité du passage du légat Hugues de Die à Lesterps pour libérer entièrement cet alleu donné jadis à saint Pierre par leur ancêtre Jourdain I[er] ; un peu plus tard, à l'occasion de l'établissement de l'abbé Foucher par l'évêque de Limoges Gui de Laron (1073 — 17 avril 1086) le père et le fils garantissaient encore au monastère sa liberté et ses possessions ; enfin, avant de partir pour la Terre Sainte, le père faisait promettre à son fils de maintenir à Lesterps « la discipline régulière tout récemment établie par lui selon l'observance de saint Augustin ».

Jourdain V tint compte des volontés paternelles, car on possède de lui une donation supplémentaire non datée et signée d'une croix, faite au *coenobium* des chanoines réguliers que l'abbé Foucher régissait canoniquement « selon la règle des apôtres et de saint Augustin ».

Quoi qu'il en soit de la donation de Jourdain I[er], on sait que le légat Hugues de Die tint un concile à Poitiers en 1078. Son passage en Limousin est aussi bien attesté que ses relations avec Gui de Laron. Tous deux consacrèrent l'autel d'Uzerche à une date inconnue ; tous deux furent au synode romain de 1080, où le légat soutint énergiquement les réclamations de l'évêque contre les moines de Déols. Gui de Laron signe le 18 mars 1081 les actes du concile d'Issoudun présidé par Hugues de Die, et une acquisition du chapitre de Saint-Etienne mentionne, le 29 décembre de la même année, l'accord des deux personnages [57]).

[56]) Aux documents signalés *sup.* note 26, s'ajoutent seulement les actes publiés dans *Gallia Chr.*, t. II, *Instr.* 194-198. L'acte de 1093 a été augmenté de signatures postiches empruntées à d'autres donations.

[57]) Sur les conciles d'Hugues de Die et d'Amat d'Oloron, voir HEFELE-LECLERCQ, *Hist. Conciles*, t. V, p. 219 sq, et, pour Poitiers et Issoudun, MANSI, *Ampl. Conc. Conc.*, t. XX, 495-499 et 579. Pour Uzerche, la notice moderne reproduite dans la médiocre édition du *Cartulaire* par Champeval (Paris-Tulle, 1901) ne fait que reproduire Geoffroy de Vigeois (*Chron.*, ed. Labbe, p. 295). Grégoire VII:

Si l'on se rappelle les quelques autres conciles tenus en Aquitaine en 1080 et 1081 par Hugues de Die et Amat d'Oloron, on est en droit de penser que l'évêque de Limoges connaissait à ce moment les vues de la curie romaine en fait de régularité canoniale. Il a donc fort bien pu profiter des bonnes dispositions qu'il trouvait chez les disciples du Bx Gauthier pour leur faire adopter ces vues. La bénédiction de Foucher a-t-elle été l'occasion de la chose ? Qu'il suffise de constater que les expressions employées par le rédacteur des chartes de Jourdain V sont éclairées par des témoignages convergents sur la désappropriation pratiquée à Lesterps.

C'est à un prévôt de Lesterps nommé Gauthier qu'Yves de Chartres répondait après son élévation à l'épiscopat, donc après novembre 1090. On apprend ainsi que l'évêque de Limoges avait interdit en synode à tous les clercs réguliers de gouverner les paroisses et de confesser [58]). En fait, le concile de Poitiers de 1078 avait subordonné les abbés, moines et tous autres à leur évêque pour les facultés d'absolution ; l'application restrictive de ses canons doit être attribuée au successeur de Gui de Laron, Humbaud de Sainte-Sévère [59]).

En 1086, en effet, un évêque de Limoges venait à Poitiers ré-

Registrum (ed. Caspar), p. 492. Cartulaire cité *sup.* note 9: n° XCV. Il est même possible que Gui soit intervenu dans le rétablissement de l'évêché d'Arras, comme fit Hugues de Die, s'il faut en croire le cartulaire d'Arrouaise (XII^e s., notice de fondation éditée dans *M. G. H. SS.* t. XV, p. 1119 ou *AA. SS. Boll. Ian.* II, 113-116); cette intervention, qui n'a pas été signalée par A. FLICHE (*Le règne de Philippe I^er...*, Paris, 1912) demanderait à être vérifiée. Mais on sait que Hugues de Die soutint la réforme canoniale entreprise à Saint-Amand de Rodez par l'évêque et saint Gausbert de Montsalvy (Ms. Paris B. N. fr. 2638, p. 136-151).

[58]) Yves DE CHARTRES, *Correspondance*, t. I (ed. Leclercq, Paris, 1949), n° 69. Yves s'adresse au prévôt comme s'il était le supérieur de Lesterps; en fait, on ne sait pas quand s'ouvrit la succession de l'abbé Foucher, qui était assisté d'un prieur et d'un prévôt, tout comme Gauthier II.

[59]) Voir les textes cités *sup.* note 36 et note 18. L'évêque n'est nommé nulle part dans le dossier de Saint-Nicolas sauf sous le nom erroné de son successeur. La concession d'Humbaud à Lesterps signalée dans la charte de 1093 ne prouve pas une bienveillance spéciale, car Humbaud céda Anzème au cours d'un arrangement avec ses adversaires de Saint-Martial (*sup.* note 26). Aussi bien, une des fausses bulles de l'évêque nous montre-t-elle deux abbés, dont Foucher de Lesterps, garantir en curie le serment purgatoire que prêta Humbaud sur le caractère non simoniaque de son élection; cette garantie pouvait être fournie, car les gens de Saint-Martial ne parlent pas de simonie (BALUZE, *op. cit.*, note 35).

clamer un clerc de Lesterps mis récemment à la tête des chanoines de Saint-Nicolas par le duc Gui-Geoffroy, sans autorisation épiscopale ; lesdits chanoines, d'ailleurs, se refusaient à la désappropriation individuelle à laquelle on voulait depuis lors les contraindre. Aussi bien, ni leur charte de fondation par la comtesse Agnès (vers 1050), ni la confirmation subséquente du pape Alexandre II ne faisait mention de la chose. Saint-Nicolas fut donc donné aux Clunisiens de Montierneuf, mais ni l'archevêque de Bordeaux, Joscelin de Parthenay († 19 juin 1086), ni le légat Amat d'Oloron au concile de Saintes de 1089, ne purent nier le bon droit de l'évêque de Limoges sur « son clerc » [60]).

Les chanoines de Lesterps s'inclinèrent sans doute, car on signale, en 1091, une bénédiction de leur monastère (*coenobium*) à l'occasion de laquelle on commença à célébrer le *transitus* de leur fondateur. A moins de supposer une intervention d'un évêque voisin, comparable à celle de Raynaud pour le Chalard, il faut penser que tout cela se fit avec le concours de l'évêque diocésain Humbaud [61]).

Toute cette histoire est encore illustrée par deux faits. D'abord, Humbaud fut déposé par Urbain II lors de son passage à Limoges (Noël 1095) dans les conditions qu'on a dites ; et quelques mois plus tard, le concile de Nîmes prenait fait et cause en deux canons successifs pour le sacerdoce des moines et les droits pastoraux des chanoines réguliers [62]). D'autre part, on a conservé une fausse bulle de Léon IX qui est censée adresser au Bx Gauthier des considérations sur le même sujet empruntées à la célèbre bulle d'Urbain II pour Saint-Ruf (1088-1092 environ) [63]). En fait, Victor II avait adressé aux chanoines de Saint-Barnard de Romans une lettre où il encourageait ceux d'entre eux qui voulaient vivre d'une façon canonique et apos-

[60]) Textes cités *sup.* note 18.

[61]) Cf *sup.* note 59 et *Chron. S. Max.* citée *sup.* note 41 : p. 410. Le premier *ordo* de Lesterps (ms. Paris B. N. lat. 1341, XII[e] s.) fournit en effet un office à trois leçons pour le *transitus* (11 mai) : les extraits d'un bréviaire de Lesterps, faits par Bandel au XVIII[e] s., témoignent en revanche d'un culte beaucoup plus étoffé, qui comporte neuf leçons et une octave pour le *transitus*, une *revelatio* le 14 novembre et une troisième fête le 29 août. Le calendrier de ce premier ordo est limousin pour le fond, mais avec des additions suggestives dont profitent saint Augustin (translation du 28 février), saint Ruf, saint Euverte, et même la prise de Jérusalem (15 juillet) ! Cet *ordo* ne contient pas de coutumier proprement dit.

[62]) MANSI, *Concil.*, t. XX, col. 934.

[63]) Fausseté dénoncée par DEREINE, *art. cit. sup.* note 52.

tolique, selon la manière de son prédécesseur Léon IX [64]). Le rescrit adressé par Victor II au Bx Gauthier contenait-il des formules analogues qui pussent tenter le faussaire de Lesterps ? Faut-il identifier ce faussaire avec l'abbé Gauthier, rédacteur probable de l'acte de 1093 — voire de la donation de Jourdain I^er [65]) — et avec le prévôt Gauthier, correspondant d'Yves de Chartres ?

Quoi qu'on puisse trouver un jour là-dessus, on sait que la régularité « *sine proprio* » est imposée à Airvault entre 1093 et le 10 février 1096 par l'évêque de Poitiers qui y nomme abbé un clerc d'une filiale de Lesterps, Pierre de Saine-Fontaine ; la date de 1095 est donnée pour l'affiliation à Lesterps de Celles-sur-Belle dans le même diocèse [66]). A Bordeaux, la même désappropriation est introduite en 1100, sous un abbé originaire de Lesterps, par un archevêque qui réforme Saint-Emilion fondé en 1097 par son prédécesseur [67]). Et c'est de Bordeaux que viendra en 1100 à Limoges l'évêque Pierre qui devait « désapproprier » les chanoines de Saint-Léonard de Noblat !

Lesterps est donc peu ou prou à l'origine de l'apparition des chanoines réguliers en Aquitaine. Pour obtenir ce résultat, il n'a

[64]) M. GIRAUD, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, I^re partie, Cartulaire*, Lyon, 1856, p. 85, n° 39. Saint-Barnard a bien laissé une fausse bulle d'Urbain II, mais il ne s'y agit que de droits temporels (W. WIEDERHOLD, *Papsturk. in Frankreich*, III, n° 1, dans *König. Ges. Wiss. Nach. Phil.-Hist. Kl. Göttingen*, 1907).

[65]) En présence d'un faussaire et d'un seigneur illettré, on ne saurait oublier que les clercs d'Anzème avaient falsifié la charte de fondation de leur église au profit de Saint-Pierre (*sup.* note 27).

[66]) Art. *Airvault*, dans *Dict. Hist. Géogr. Eccl.*, t. I, 1912, col. 1219-1223; entre temps, l'ordinaire du XV^e siècle était édité d'après le ms. B. N. lat. 983, dans *Arch. Hist. Poitou*, t. XL, 1911, sauf la *Regula Augustini* finale, dont les variantes s'apparentent à la version M de l'édition DE BRUYNE (*Rev. bénédictine*, t. XLII, 1930, p. 320-326) ; la charte de réforme épiscopale de 1096 a été rééditée d'après l'original par H. BEAUCHET-FILLEAU, dans *Recherches sur Airvau, son château et son abbaye* (*Mem. Soc. Antiquaires Ouest*, t. XXIV, 1857) p. 278 et la réforme elle-même a été datée par J. BERTHELÉ, archiviste des Deux-Sèvres : *La date de l'église d'Airvault*, dans *Revue Poitevine et Saintongeaise*, t. III, 1887, p. 257-272, mais on n'a pu localiser Saine-Fontaine (*Salubris fons*). Pour Celles, voir A. RICHARD, dans *Le Mellois* du 29 oct. 1865.

[67]) *Gallia* II, *Instr.* col. 323-325. On notera les procédés employés à Airvault ou à Saint-Emilion : les autorités ecclésiastiques et féodales viennent en grand arroi imposer aux chanoines une observance plus austère que ne le comportait leur fondation.

fallu rien moins que l'influence durable d'un saint fondateur sur sa communauté, et l'appui d'évêques que stimulaient les légats résolus d'un pape à l'idéal canonial très élevé. Des recherches ultérieures ajouteront sans doute d'autres facteurs « aquitains » à cette conclusion. Ainsi, une bulle de Grégoire VII approuve, vers 1081, la désappropriation des chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, lesquels se voient donner, en 1080-85, les monastères de Saint-Cyprien en Périgord et du Vigan en Rouergue ; mais les donations sont faites en termes identiquement vagues, et les conditions dans lesquelles la bulle de Grégoire VII fut octroyée laissent sceptique sur son observation intégrale [68]).

III. — L'organisation canoniale en Limousin au XII^e^ siècle.

Il est commode, en Limousin plus encore qu'ailleurs, de considérer la date de 1095 comme un sommet qui séparerait, d'une part la rude pente du XI^e^ siècle où s'efforcèrent assez obscurément les restaurateurs et réformateurs de la discipline canoniale, d'autre part le plateau du XII^e^ siècle sur lequel s'expérimentèrent et s'exploitèrent à l'aise les résultats acquis.

A Limoges, évêque et chapitre semblent se partager le contrôle des monastères canoniaux tandis que le puissant courant cistercien, venu du dehors, draine les essais d'érémitisme clérical. Mais cet érémitisme est trop vivace en Limousin pour ne pas donner naissance à une ultime et originale réalisation dans l'ordre canonial.

1) *Evêque, chapitre et monastères canoniaux.*

Le 20 avril 1105, une bulle de Pascal II adressée aux archidiacres et autres chanoines de Saint-Etienne de Limoges mentionnait, parmi les possessions confirmées au chapitre, les monastères de Saint-André de Limoges, de Bénévent, d'Aureil et de Brive ; l'abbé ou le prieur de ces monastères devait être agréé par les cha-

[68]) C. Douais, *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse (844-1200)*, Paris-Toulouse, 1887, n° 293 et 295, cf. App. n° 1 (il n'est pas question de Saint-Cyprien de Poitiers, comme le dit C. Dereine, dans *Rev. Hist. Eccl.*, t. XLVI, 1951, p. 538). Voir aussi un compte rendu de J. Becquet du livre d'E. Magnou (cité *sup.* note 4) à paraître dans la *Revue Mabillon*, t. L, 1960.

noines [69]). D'autre part, en 1154 l'évêque Géraud du Cher se faisait confirmer à son tour une liste de possessions qui contenait, à peu de chose près, les autres monastères canoniaux limousins : Brive, Evaux, Saint-Léonard, Eymoutiers et Saint-Junien [70]).

Bien que les abbayes du Dorat et de Lesterps ne soient nommées ni en 1105 ni en 1154, on peut se demander si l'évêque et le chapitre ne se sont pas répartis les monastères canoniaux du diocèse, et cela, peut-être dès le temps de l'évêque Pierre Viroald (1100-1106). En effet, la bulle de 1154 cite *in extenso* un accord conclu entre Pierre et le plus célèbre des sanctuaires canoniaux : Saint-Léonard de Noblat ; cet accord pourvoyait aussi bien à la régularité des chanoines qu'aux profits de la mense épiscopale.

D'après le texte, les chanoines auraient décidé de restaurer dans leur église la vie de l'Eglise primitive et de suivre Dieu unanimement selon les institutions des Pères. L'évêque appuyait cette résolution de ses félicitations et de ses anathèmes, et il décrétait que les profès devaient désormais renoncer à la propriété personnelle et rester attachés à la communauté. Si le texte garantissait ensuite à cette communauté la disposition des dignités et charges de son église, il traitait longuement du partage des oblations entre le sanctuaire et l'évêque ainsi que de la dépendance des chanoines vis-à-vis de celui-ci ; le chapitre de Saint-Etienne ne percevait rien en dehors de la vacance du siège.

Toutes ces précautions temporelles éveillent quelques inquiétudes sur la qualité des résolutions réformatrices. A en croire Geoffroy de Vigeois, Pierre Viroald aurait laissé la réputation d'un homme instruit, mais affligé d'une voracité maladive et d'un esprit de lucre assez entreprenant [71]). Il est possible que l'évêque ait pris

[69]) Cartulaire cité *sup.* note 9: n° CXCII; la cote « P. I » citée par l'éditeur est celle que reproduit la copie de Dom Col. Saint-Austrille figure dans le texte pour le cens prévu par sa cession et Anzème n'y figure pas du tout.

[70]) WIEDERHOLD, *op. cit. sup.* note 64: VI, 1911, n° 24. Oroux dit sans preuves que c'est vers la fin du XII^e siècle que les chanoines de Saint-Léonard devinrent réguliers (*op. cit. sup.* note 31 : p. 223) ; il est vrai que, d'après Legros (ms. Séminaire Limoges n° 40, p. 417), l'évêque Sébrand Chabot aurait, en 1181, rappelé la pratique de la règle de Saint-Augustin à Saint-Léonard à l'occasion d'un accord au sujet de deux paroisses.

[71]) GEOFFROY, *Chron.*, ed. Labbe, p. 296. Pierre, ancien doyen de Bordeaux, semble avoir été élu à la suite du concile de Poitiers en 1100 (*Chron. S. Max. cit. sup.* note 41 : p. 420).

occasion du climat général de régularisation, voire de quelque désordre à Saint-Léonard, pour alléger des biens de ce monde une communauté trop bien nantie par la dévotion des foules. D'une part, en effet, la confirmation intégrale de l'accord en 1154 suggère que ses stipulations risquaient facilement d'être méconnues, bien que, depuis 1110 environ, Saint-Léonard fût réputé envoyer des chanoines réguliers jusqu'en Angleterre [72]). D'autre part, les monastères confirmés à l'évêque en 1154 sont des sanctuaires pourvus de reliques, et donc de profits venus des pélerinages ; en revanche, le chapitre n'a pu se faire confirmer en 1105 que la possession de monastères récents, comme Bénévent et Aureil, ou inhabités comme Saint-André, et peut-être Brive lui était-elle contestée.

On retiendra au moins que vers 1100, en Limousin, les caractéristiques d'une réforme canoniale étaient la désappropriation et la stabilités individuelles : l'observance des chanoines s'était haussée au niveau de celui des moines, sauf pour l'abstinence.

Aux bulles obtenues par l'évêque et le chapitre répondent les bulles accordées au XII[e] siècle par le Siège Apostolique aux monastères canoniaux. Il est remarquable que les monastères qui dépendaient certainement du chapitre n'en aient pas laissé [73]). Les confirmations portent sur des églises et chapelles, entre autres possessions, et sur la liberté d'élection du prieur ou prévôt selon la règle de saint Augustin ; le droit de l'évêque diocésain est toujours

[72]) Cf. *sup.* note 31.

[73]) Dès Pascal II pour Lesterps((*Gallia Chr.* II, 621-622, dont le rédacteur semble avoir vu le texte) ; dès Eugène III pour Saint-Junien (J.-L. n° 9483, cf. 10, 733), pour Brive (la bulle de Grégoire IX au ms. Paris B. N. Dupuy n° 219, f° 211 r° - 212 v°, est une grande bulle de confirmation avec signatures qui rappelle les confirmations obtenues des papes Eugène [III] et Innocent [III] ; cette bulle n'est pas au registre), pour le Chalard (*inf.* P. J. n° II) ; dès Adrien IV pour Eymoutiers (*inf.* P. J. n° III), pour Evaux (J.-L. n° 10, 404 qui cite en réalité le t. XIX de la première série des *Mem. Acad. Clermont-Ferrand*, 1877, où l'édition est faire d'après un original), pour les Salles-Lavauguyon (*Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. LIII, 1903, p. 485), pour l'Artige (J.-L. n° 10 428), pour Saint-Gérard de Limoges (J.-L. n° 11 124 a), pour Saint-Yrieix (ms. Séminaire de Limoges n° 40, p. 471, cf. p. 472, pour la confirmation de Saint-Martin de Tours qui sauvegarde aussi les droits de l'évêque diocésain). Les archives anciennes du Dorat et de Saint-Léonard ont été fort éprouvées ; Bénévent et Aureil ont laissé un cartulaire du XII[e] siècle sans bulle (mais on peut en dire autant de l'Artige qui a obtenu sa bulle).

rappelé, à côté de celui du Siège Apostolique (*canonica, debita justitia*). Tout ceci est banal [74]).

Il est curieux toutefois qu'Adrien IV, ancien chanoine de Saint-Ruf, n'ait pas confirmé moins de 67 églises ou chapelles aux chanoines d'Evaux en 1158, et cela sans mentionner d'autres possessions [75]). Le prévôt se voyait aussi accorder, outre la liberté de célébrer l'office en temps d'interdit général, la haute main sur ses effectifs, et le droit de présenter des chanoines aux évêques pour les églises paroissiales dépendantes de son monastère. Comment expliquer ces précautions ?

Il est certain que la politique romaine de confirmations apostoliques était de nature à faire prendre aux communautés une conscience plus grande de leur personnalité juridique [76]). Ainsi voit-on, en 1160, Bénévent passant avec le chapitre de Saint-Etienne, devant un légat, un accord en vertu duquel les chanoines ne confirmeraient plus que leur seul prieur ; contre le paiement d'un cens au chapitre, la filiale recevrait l'abbaye de Saint-André en toute propriété, à charge pour elle d'y mettre des chanoines dont le prieur serait confirmé par l'évêque [77]). Mais il semble bien aussi que les évêques de Limoges aient cherché, dans la seconde moitié du XII^e siècle, et peut-être avant, à récupérer ces églises si volontiers laissées au monastères quand elles sortaient à peine des mains des laïcs, au siècle précédent [78]).

[74]) Il n'y a donc pas à parler d'exemption canoniale en Limousin au XII^e siècle. Plus tard, l'Artige obtiendra ce privilège de Clément VI (A. D. Hte-Vienne D 984) ; Bénévent et Aureil se prétendront exempts comme membre du chapitre Saint-Etienne (*ibid.*, 1 G 379, 3 G 813 et 819, D 668) qui obtient son exemption de Clément VII d'Avignon. On ne sait encore sur quoi se fondent deux interventions épiscopales signalées en 1120 à Eymoutiers (ms. Paris B. N. BALUZE n° 38, f° 300) et à Evaux (JOUILLETON, *Hist. de la Marche et... Combraille*, 2 vol. in-8°, Guéret, 1814-1815, t. I, p. 149).

[75]) Une trentaine dans chacun des diocèses de Bourges et de Limoges et le reste dans celui de Clermont. Il est curieux de signaler qu'au milieu du XII^e, un Humbert de la Feuille deviendra prieur de Bénévent alors qu'il était à la fois prévôt d'Evaux et chanoine de Bénévent (cartulaire cité *sup.* note 44).

[76]) Au cas de Saint-Léonard cité *sup.* note 70, on peut ajouter le cas de Chaumouzey où la curie insère dans une bulle les clauses concernant le statut juridique d'une communauté canoniale (J. CHOUX, *op. cit. sup.* note 4 : p. 170).

[77]) Cartulaire *cit. sup.* note 9 : n° CXCII.

[78]) En 1157, l'évêque rappelle ses droits sur deux églises dépendantes de Saint-Junien (ms. Séminaire Limoges n° 40, p. 326) ; en 1158, Lesterps abandonne

Néanmoins, la règle augustinienne était plus indiquée que la règle bénédictine quand il s'agissait d'installer des clercs dans un hôpital, comme fit l'évêque Géraud du Cher (1137-1177) en relevant de ses ruines l'église Saint-Gérard de Limoges [79]). Mais dans ce cas, et quelle que fût la bienveillance de cet évêque pour les ordres nouveaux, il est difficile de parler de chanoines réguliers.

2) *La concurrence cistercienne.*

Dans la première moitié du XII[e] siècle, les communautés canoniales continuent à protéger les expériences toujours fragiles d'un érémitisme où l'élément clérical semble prépondérant.

Entre 1106 et 1123, un seigneur avait donné un emplacement tant à l'ermite Jean de la Clavière et à ses disciples (*sequaces*) qu'au siège (*cathedra*) de Limoges ; sur le conseil de chanoines haut placés dans le chapitre, Jean accepta de payer un cens en échange de la protection reçue. Mais la fondation disparut, en se transformant peut-être en maison-Dieu [80]). Par contre, des ermites établis à la Malaize sur les possessions de Saint-Junien, s'étaient relâchés à tel point qu'il fallut l'intervention du pape pour que le lieu fût donné en 1150 aux Cisterciens de Beuil [81]).

Aussi voit-on, au même moment, un prieur de Bénévent n'accorder à l'ermite Aynard le droit de dire la messe au Bois-aux-Areys, sa vie durant, qu'à la condition de ne pas faire d'adeptes [82]). Pendant ce temps, les Grandmontains prenaient pour règle de n'accepter que des ermitages sans ermites ou des ermites sans leur ermitage [83]). Les fils d'Etienne de Muret, réfugiés sur leur sauvage montagne réus-

une église à l'évêque de Limoges; sous Lucius III, le Dorat doit se faire confirmer un droit de présentation sur certaines églises (Cartulaire cité *sup.* note 9: n° CC, et *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. LXXII, 1927, p. 273 et 277); en 1191, autre accord au sujet de deux églises dépendantes de Saint-Léonard (*sup.* note 70).

[79]) Texte édité par LEROUX, MOLINIER et THOMAS, *Doc. hist. bas-latins, provençaux et français...*, t. I (Limoges, 1883), p. 167.

[80]) Cartulaire cité *sup.* note 9: n° LXIX. La Clavière est à situer dans la commune de la Vaufranche, canton Boussac (Creuse): (LECLER, *Dict... Creuse*, Limoges 1902), p. 782-783; un hôpital, passé plus tard à l'ordre de Malte, est signalé dans cette paroisse dès 1206, mais ailleurs qu'à la Clavière.

[81]) *Chronique de Maleu*, citée *sup.* note 30: p. 57-58.

[82]) *Inventaire* d'Autorde, cité *sup.* note 44: p. 460.

[83]) P. L. 204, col. 1153.

siraient à rester eux-mêmes ; mais vers 1150, il était difficile de le prévoir.

Un disciple de Robert d'Arbrissel, maître Giraud de Sales, avait fondé Dalon en Limousin dès 1114, et Dalon devait à son tout créer quelques établissements dans le diocèse [84]). Les exhortations que Giraud adressait à ses disciples, sur son lit de mort, en 1120, pour les décider à adopter l'observance monastique, prouvent les hésitations de ceux-ci, sans les expliquer pour autant. Ces hésitations de clercs ermites sont beaucoup plus circonstanciés dans l'abondante biographie d'un fondateur originaire du Limousin oriental, Etienne d'Obazine [85]).

Ce jeune prêtre, plein de zèle et d'ardeur, fut encouragé à quitter le monde vers 1120 par un ancien disciple de saint Robert de la Chaise-Dieu. Ayant pris l'habit religieux, il fit un stage de dix mois chez le Poitevin Bertrand, lequel formait des disciples à l'ombre de l'abbaye de Beaulieu-en-Limousin, et devait s'installer ensuite au désert auvergnat de Griffeuille [86]). Des investigations dans les maisons religieuses n'ayant pas davantage satisfait le néophyte, celui-ci s'enfonça dans les bois de la région avec deux compagnons, dont un clerc qui, comme lui, avait « tout quitté ». Ces compagnons obtinrent d'ailleurs de l'évêque Eustorge (1106-1137) une bénédiction, le droit de dire la messe et celui de construire une église, à la

[84]) La vie de Giraud de Sales a été reprise au XIII^e siècle d'après une biographie vraisemblablement postérieure de peu à la mort du saint; c'est ce que n'a pas vu, semble-t-il, J. von Walter (*op. cit. sup.* note 37; *Vita* dans Martène, *Vet. Script. Ampl. Coll.*, t. VI, 989-1014 ou *AA. SS. Boll.* 23 oct., p. 254-267). Texte de la fondation de Dalon, dans *Gallia Christ.* II, *Instr.* 201-204. Dalon fonda Beuil, Prébenoît, Bonlieu, le Palais qui se situent tous dans la partie Nord-Ouest du diocèse de Limoges, ainsi qu'Aubignac dans le diocèse de Bourges, mais très près de la frontière limousine. On ne sait trop dans quelles conditions les Daloniens adoptèrent une observance monastique austère qui devait les conduire en 1167 au rattachement à Pontigny (J.-L. 11, 358).

[85]) *Vita* éditée par BALUZE, dans *Miscellanea*, t. IV (Paris, 1683), p. 69-204, ou t. I (Lucques, 1761), p. 149-204. Il n'existe aucune étude critique de cette *Vita*, chose d'autant plus facile maintenant que Dom J. Leclercq a édité le complément du texte de Baluze d'après un ms. de Pampelune, dans *Anal. Sac. Ord. Cist.*, t. V, 1949, p. 113-114.

[86]) Bibliographie de Bertrand de Griffeuille rassemblée par J. BOUSSARD, *op. cit. sup.* note 51 : p. LXI, note 1. L'identification de ce Bertrand avec le premier maître d'Etienne n'avait jamais été proposée.

condition de suivre les usages traditionnels (*morem a patribus traditum*) [87]).

On croirait voir recommencer, à une génération de distance, l'histoire du Chalard. Mais le fondateur d'Obazine avait un tempérament excessif, bien éloigné de la piété paisible de Geoffroy ou même de l'austérité nuancée d'humour que l'on trouve chez Etienne de Muret. Nommé prieur par un légat de passage vers 1130 [88]), notre Etienne ne connaissait d'autre règle que ses inspirations personnelles, lesquelles étaient d'une telle sévérité que son biographe compare ses disciples aux Israëlites assujettis à Pharaon.

Le recrutement ne paraît pas avoir souffert de ce régime, au contraire ! Mais Etienne comprit sans doute qu'il ne serait pas toujours là ; en 1132, un voyage en Chartreuse ne lui valut que le conseil d'adopter le « cénobitisme » en raison du nombre de ses recrues, parmi lesquelles il y avait des monastères de femmes. Sur le conseil de l'évêque de Clermont Aimeri, ancien moine de la Chaise-Dieu, et après bien des tergiversations, on choisit à Obazine la règle des moines, plutôt que celle des chanoines ; le petit groupement devait être admis en 1147 dans l'ordre cistercien et la filiation de Clairvaux, après cinq années d'une pénible initiation aux usages monastiques de Dalon [89]).

L'avis des Chartreux fut-il la seule raison qui fit écarter à Obazine une stabilisation dans la vie canoniale ? La charge d'un monastère de femmes n'empêchait pas Aureil d'être affilié au chapitre de Limoges. Mais le groupe des filiales d'Obazine était plus nombreux ; puis, la relative autonomie laissée à Etienne dans l'ordre cistercien naissant convenait mieux à son tempérament qu'un contrôle diocésain [90]) ; enfin, on sait que Gaucher d'Aureil n'avait pu

[87]) Il serait aussi aventureux de voir dans cette formule une allusion certaine à la règle d'Aix, que de reconnaître les usages de l'*Ordo Monasterii* dans les pratiques austères des débuts d'Obazine.

[88]) Th. Schieffer signale bien un légat inconnu en Angleterre en 1126 (*Die Päpstlichen Legaten in Frankreich... (870)... 1130, Hist. Stud.*, n° 263, Berlin, 1935, p. 228), mais comme la *Vita* précise qu'il s'agit d'un évêque de Chartres, il faut penser à Geoffroy de Lèves qui s'acquitta de légations dans les provinces de Bourges, Bordeaux et Tours et imposa la communauté des biens aux chanoines réguliers de Bourgmoyen (*Gallia*, VIII, 1136 et *Instr.* 420-421).

[89]) La *Vita* est notre seule source sur cette admission : Manrique et Canivez ne font que la citer.

[90]) Obazine fonda au moins Valette et Bonnaigue pour les hommes, et

imposer aux siens une abstinence à laquelle le fondateur d'Obazine tenait beaucoup.

3) *Un succès : l'Artige.*

En 1138, le doyen de Saint-Yrieix, Géraud du Cher était élu au siège de Limoges de préférence à l'abbé de Saint-Martial ; confirmé par le pape cistercien Eugène III, cet évêque devait témoigner aux ordres nouveaux une protection dont se plaindrait le chroniqueur de l'ancien monachisme [91]).

En effet, Géraud ne semble pas avoir fait de difficultés à admettre l'adoption de la règle monastique à Obazine en 1142, ni à sanctionner en 1167 le passage des Daloniens à la filiation de Pontigny. Bien plus, en 1156, lui et son neveu l'évêque de Cahors recommandèrent oralement à Adrien IV le genre de vie des frères de Grandmont [92]). Or, la donation que fit l'évêque à la fin de sa vie pour établir l'hôpital Saint-Gérard est contresignée par un seul prieur de « réguliers » : celui de l'Artige.

On a dit qu'en 1154, Géraud avait fait renouveler par le pape le texte qui obligeait les chanoines de Saint-Léonard à la régularité nouvelle. Non loin du célèbre sanctuaire, deux pélerins vénitiens, Marc et Sébastien, s'étaient installés en pénitents à l'Artige depuis les environs de l'an 1100. Malgré des difficultés intérieures qui firent s'enfuir à Saint-Jacques le troisième prieur, la communauté des disciples avait pu, en 1158, faire confirmer à son église Saint-Laurent la possession de onze églises avec leurs dépendances dans le diocèse, ainsi que l'observance canoniale selon la règle de saint Augustin. Une fois de plus, on pense à l'histoire du Chalard [93]) !

Coyroux pour les femmes. La relative souplesse dans les débuts de l'ordre cistercien a été récemment rappelée par J.-A. LEFÈVRE et B. LUCET, dans *Les codifications cisterciennes aux XII^e et XIII^e siècles d'après les traditions manuscrites* (*Anal. Sac. ord. Cist.* XV, 1959), p. 2-22.

[91]) Geoffroy de Vigeois l'accuse d'avoir pratiquement payé sa confirmation (*Chron.*, ed. Labbe, p. 305). Géraud qui aurait donné trois églises à Evaux (NADAUD, *Pouille* cité *sup.* note 10 : p. 267-269), donna tort aux moines de Solignac dans le long procès qui les opposa aux chanoines de Saint-Yrieix au sujet de l'église d'Ayen (LEROUX et BOSVIEUX, *Chartes, Chroniques et Mémoriaux...*, Tulle, 1886, n° XXIII à LII).

[92]) Cf. J. BECQUET, *La Règle de Grandmont...*, cité *sup.* note, 38 : p. 34-35.

[93]) Les sources essentielles sur les débuts de l'Artige sont 1° le cartulaire cité *sup.* note 47, spécialement n° XIX et XX, 2° un martyrologe utilisé à la fois

Mais sous le 5e prieur Hélie (vers 1170-1202), des malfaiteurs furent abattus par les habitants de Saint-Léonard jusque dans l'église Saint-Laurent. A-t-on voulu profiter de l'occasion pour imiter le geste des disciples d'Etienne de Muret se retirant à Grandmont, et cela pour éviter le voisinage d'un sanctuaire trop fréquenté ? C'est probable, mais le déplacement des communautés canoniales en mal de régularité est un fait universellement attesté [94]).

C'est à Grandmont même qu'en 1174, Hélie se fit donner, en présence de l'évêque Géraud, un site admirablement escarpé qui permettait de transférer Saint-Laurent dans une église provisoire à quelques lieues de l'« Artige-Vieille ». L'année suivante, l'évêque prenait le nouvel établissement sous sa protection tout en laissant intacts les droits paroissiaux de Saint-Léonard. A la fin du siècle, une église neuve, bâtie sur le modèle de celle de Grandmont, était dédiée à la Sainte-Croix et à la Vierge [95]). A ce moment, le prieuré possédait une vingtaine d'églises dans le diocèse de Limoges et une douzaine dans les diocèses voisins.

Les relations de l'Artige avec Grandmont s'éclairent encore quand on compare le coutumier des deux maisons [96]) ; on retrouve ici et là une certaine égalité entre clercs et laïcs, l'abstinence, le souci d'isolement, la désappropriation individuelle. Si, au contraire des ermites grandmontains, les chanoines artigiens acceptaient des églises, ils refusaient d'y bénir des mariages, et interdisaient aux

par Bernard Gui (LABBE, *Bibl. Nov. Mss.* II, p. 278) et par une copie du ms. B. N. Lat. n° 17, 118, p. 464, 3° par un calendrier-nécrologe partiellement copié au même ms. B. N. p. 463 et au ms. Séminaire de Limoges, n° 47, t. II, f° 18-24, 4° par des inscriptions rappelées par Mme GAUTHIER, dans *La plaque de dédicace émaillée...* (*Bull. Soc. Archéol. Limousin*, t. LXXXVII, 1960). Nous espérons utiliser ces documents pour une étude sur les débuts de l'Artige.

[94]) En 1191, l'évêque de Limoges doit intervenir pour qu'on ferme à Saint-Léonard une crypte où les pélerins commettaient des désordres (OROUX, *op. cit. sup.* note 32: p. 61). Comme exemple de transferts analogues, il suffit de citer Valsecret dans l'ordre de Prémontré, Chocques et Hénin-Liétard dans l'ordre d'Arrouaise.

[95]) R. CROZET, *L'ancien prieuré de l'Artige* (*Haute-Viene*), dans *Bull. Monumental*, t. CXV, 1957, p. 35-41.

[96]) Il faut chercher le coutumier de l'Artige dans le fonds primitif de la première collection des *Chapitres Généraux de l'ordre de l'Artige* édités par Dom J. BECQUET (*Revue Mabillon*, t. XLV, 1955, p. 181-199) ; le premier coutumier de Grandmont a été édité par le même, *ibid.*, t. XLVI, 1956, p. 15-32.

chapelains séculiers d'y chanter messe à cette occasion ; de plus, l'enseignement était interdit dans leurs maisons.

Les chroniqueurs de Saint-Martial ont bien vu l'originalité de l'Artige. Avant 1184, Geoffroy de Vigeois, sans pouvoir se retenir de maugréer contre l'esprit d'accaparement des Cisterciens, admet le refroidissement de la charité chez les cénobites au début de son siècle. Il énumère aussi, avec quelque condescendance, les « tenants de diverses formules » (*diversorum dogmatum sectatores*) : Templiers, Hospitaliers, Grandmontains, Chartreux, Cisterciens, maisons d'accueil pour pauvres, communautés de femmes, associations de lépreux et même « une société de nouveaux chanoines » (*quorumdam novorum congregatio canonicorum*) [97]) ! Il ne faut pas se hâter de voir les Artigiens dans ces derniers nommés, car la mention des Chartreux, encore étrangers au Limousin, témoigne du caractère assez général de l'énumération.

Plus précise est la répartition géographique esquissée par le chroniqueur de la génération suivante, Bernard Ithier, bibliothècaire de Saint-Martial [98]) : aux Templiers de Jérusalem, aux Cisterciens de Châlons, aux Fontevristes de l'Anjou etc..., il ajoute les Grandmontains et les Artigiens du Limousin. On ne s'étonnera donc pas de voir, peu après les crises et les scandales de Grandmont, un évêque de Limoges recevoir l'habit de l'Artige avec la permission du pape, et se faire enterrer au chef-lieu de ce petit ordre qui rappelle Prémontré ; cet évêque se nommait Bernard de Savène, et il accueillit en 1218 les premiers Prêcheurs dans un diocèse où il avait fondé la première Chartreuse [99]).

4) *Une fondation seigneuriale : Altavaux.*

Bernard Ithier indique dix abbayes cisterciennes en Limousin ; si l'on y ajoute une vingtaine d'établissements pour chacun des ordres de Grandmont et de l'Artige, et quelques maisons fontevristes, on peut se demander s'il restait place pour des fondations canoniales à la fin du siècle. En fait, on n'en connaît qu'une.

Près de la limite angoumoise du diocèse, un noble avait réuni,

[97]) *Chron.* p. 296 (ed. Labbe). Cf. p. 328.

[98]) *Chron.*, ed. cit. *sup.* note 6: p. 77.

[99]) LABBE, *op. cit.*, t. II, p. 279, cf. 270. Cf. *Chronique de Maleu*, ed. Arbellot (Paris et Saint-Junien, 1847), p. 65. Les Prémontrés n'apparaissent pas en Limousin et à peine en Aquitaine.

en 1178, assez de terres pour faire vivre 13 frères et autant de serviteurs, et pour s'assurer ainsi des prières à lui-même et à ses ancêtres. Le nouvel évêque de Limoges, Sébrand Chabot (1177-1197), orienta cette confortable dotation vers l'abbaye canoniale de la Couronne en Angoumois, laquelle avait récemment recueilli l'héritage de Bertrand de Griffeuille. L'abbé de la Couronne fit aussitôt confirmer la chose par le Siège Apostolique, et l'on s'empressa d'acquérir des reliques et d'autres terres encore pour le nouveau prieuré [100]).

Cette fondation tardive est typique : elle rappelle, pour l'essentiel les fondations seigneuriales du milieu du XI[e] siècle, mais ses membres auront droit au nom de « chanoines réguliers » sans avoir guère connu les rigueurs que comportait la chose entre les années 1080 et 1150. Du moins est-on assuré qu'ils possédaient le texte de la règle augustinienne !

IV. — Conclusion.

Au terme de cette enquête, on se demandera assez naturellement si l'apparition des chanoines réguliers en Limousin permet de répondre aux questions que pose encore cette apparition dans l'Occident latin. La documentation est malheureusement trop pauvre pour que les certitudes acquises aient toute la consistance que l'on eût souhaitée au départ.

La règle d'Aix qui a dû être pratiquée dans les sanctuaires limousins à clergé canonial, n'y a pas laissé d'exemplaires et l'on n'a pas non plus de témoignages sur l'état moral de ce clergé. On sait seulement que l'évêque et le chapitre cathédral exerçaient un certain contrôle sur les monastères canoniaux. Or, c'est par l'intermédiaire du plus indépendant d'entre eux, le Dorat, que le chapitre a exercé une influence lointaine, mais heureuse, sur les premiers chanoines réguliers du diocèse, ceux de Lesterps, et cela au moment même où le chapitre se créait une filiale érémitique à Aureil. Dans l'état rudimentaire de notre documentation, de telles correspondances méritent d'être soulignées.

[100]) Textes édités par Babinet de Rancogne, dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. XXVIII, 1880, p. 241-283 (et non t. XXIII, comme le dit Cottineau) et par Leroux, Molinier et Thomas, *op. cit. sup.* note 79: t. I, p. 81-89. Les prétendues « règles » de ce dernier recueil sont en fait la fin d'une *regula tertia* dont les caractéristiques sont analogues à celles de la *regula* d'Airvault signalée *sup.* note 66.

Toutefois, il est certain qu'en Limousin, autant et plus qu'ailleurs, la force du mouvement érémitique a soulevé les institutions canoniales : les cas bien distincts d'Aureil et de l'Artige sont assez étoffés pour être probants. Le premier, plus proche des premiers enthousiasmes grégoriens, mieux situé par la personnalité exceptionnelle de son fondateur, était exposé à revenir aux usages anciens pratiqués dans le chapitre dont il dépendait. Le second, qui fit un moins bon départ, bénéficia de l'expérience institutionnelle de tous, y compris celle de la belle époque de Grandmont.

En tout état de cause, on repère avec certitude, dans le Limousin du XII^e siècle, de véritables chanoines réguliers *sine proprio* à Lesterps par suite d'une réforme, à Aureil par suite d'une fondation érémitique, à l'Artige par suite d'une transplantation érémitique. Faut-il y ajouter tous les autres monastères canoniaux qui, à part le Dorat, se font confirmer par Rome dans la pratique de la règle de saint Augustin [101]) ? Sans doute à Lesterps, la mention de cette règle est accompagnée de toutes les garanties possibles en fait de désappropriation individuelle, et l'une des proches filiales du monastère a même laissé un exemplaire de la *regula tertia*. Mais on est étonné de voir un évêque de Limoges imposer cette désappropriation aux chanoines de Saint-Léonard sans faire appel à cette règle. C'est pourquoi, la simple répétition d'une clause de chancellerie n'est pas suffisante pour conclure avec certitude jusqu'à plus ample informé [102]).

La question des influences extérieures dans le phénomène qui nous occupe est des plus délicates. L'influence des légats romains et des idées de la curie est des plus vraisemblables pour Lesterps. Mais a-t-elle été la seule en ce lieu où l'on correspondait avec Yves de Chartres tout en se réclamant de Léon IX ? Et qu'a rapporté de Saint-Ruf le jeune Gaucher d'Aureil ? Qu'a vu et entendu à Paris maître Humbert de Bénévent ? Qu'ont dit Urbain II et son entourage à Limoges ?

Autant de questions qui resteront longtemps sans réponses ! Mais il faut dès maintenant ramener de 1075 à 1078-1085 la première apparition de chanoines vraiment réguliers en Limousin.

[101]) Le Dorat est appelé « église séculière » dans les bulles de Jean XXII, par exemple. On ne sait trop ce que l'on pourrait tirer de concluant pour les autres monastères à des dates si tardives.

[102]) Les hésitations d'un initiateur aussi qualifié que M. Dereine ne peuvent que rendre prudent (*op. cit. sup.* note 4: p. 235 et 241).

Il est cependant une hypothèse que l'on peut hasarder sans trop de présomption : aucun type d'*ordo novus* n'a sans doute trouvé place en Limousin, entre les usages probablement modérés de Lesterps d'une part, et les pratiques sévères inspirées d'autre part à Aureil et à l'Artige par les expériences érémitiques locales.

Ces pratiques n'ont évidemment pas mis en cause, chez les chanoines réguliers limousins, le principe même de la *cura animarum* dont les Grandmontains se désolidarisaient absolument. Ce n'est qu'à l'Artige qu'elles ont introduit durablement l'abstinence et peut-être le travail manuel [103]). Mais à Aureil comme à l'Artige, les pratiques issues de l'érémitisme semblent avoir valu aux convers un statut supérieur à celui des laïcs que l'on trouve antérieurement dans les églises desservies par des communautés de clercs.

On voit en effet ces convers, ou laïcs, participer à ces réunions annuelles appelées chapitres généraux, réunions attestées du reste à basse époque au Dorat. Quant au titre d'abbé qui dépendait du bon vouloir épiscopal, le cas du Dorat, vers l'an mil, ne représente sans doute rien de plus qu'une faveur extorquée par un féodal. A la fin du siècle, au contraire, le titre abbatial conféré à Lesterps semble honorer une régularité qui rapprochait les chanoines de l'observance monastique. S'il n'est plus question d'abbayes canoniales par la suite, il faut invoquer soit la dépendance vis-à-vis du chapitre pour Aureil et Bénévent, soit l'influence érémitique de Grandmont pour l'Artige.

En bref, le Limousin est, au XII[e] siècle, un théatre trop restreint et trop écarté pour qu'on puisse y voir s'éclairer beaucoup les problèmes généraux de l'histoire canoniale. On y voit cependant s'esquisser, à Lesterps, un aspect important de la régularisation canoniale en Aquitaine. Surtout, on y est bien placé pour observer la ligne de démarcation qui sépare l'érémitisme de la vie canoniale issue de cet érémitisme [104]).

fr. J. BECQUET, O. S. B.

Ligugé, 31 juillet 1960.

[103]) Il est question du jeûne des *laborantes* dans le coutumier, et cela correspond assez à ce que l'on voit, par exemple, dans le coutumier d'Arrouaise (ms. Amiens, n° 562). La responsabilité des monastères de femmes distingue encore Aureil qui, né plus tôt, l'accepte, et l'Artige qui, inspirée par la règle de Grandmont, n'en a pas (un monastère de Grandmontaines avait peut-être été fondé avant la règle qui les excluait).

[104]) Des enquêtes canoniales diocésaines devraient porter sur les diocèses de

PIÈCE JUSTIFICATIVE n° I.

Acte de l'évêque de Limoges Ithier Chabot pour la restauration de la communauté canoniale de Saint-Léonard-de-Noblat, avec confirmation de la comtesse Agnès de Poitiers.

(7 novembre 1062)

A : Original non retrouvé.
B : Copie par Dom Estiennot au ms. Paris B. N. lat. n° 12, 747, f° 473-478 avec indication : « *Ex originalibus litteris Tabular. Nobiliacens.* ». Les points de suspension sont d'Estiennot et représentent des mots non lus. De même, certains mots sont soulignés par lui (en italique ici).
— Traduction avec date du 7 nov. 1062 dans Bonaventure de Saint-Amable, *Hist. de Saint-Martial*, t. III (1685), p. 410.

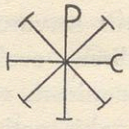
Regnante domino nostro Jesu Christo qui in opere et verbo nobiliter verbum praecipit tunc *in* fieri in nomine suo... ...adgredi volumus modo omnibus successoribus nostris conamur propalare jure perpetuo. Notum sit igitur omnibus hominibus illis praecipue qui praetenderunt Lemovicae sedis cathedram vel in collegio fratrum *Dei* venerint vivere, quod ego Icterius praedictae sedis quamvis indignus sacerdos memor humanae fragilitatis casus et animadvertens, meis peccatis ingruentibus, adclamantibus populorum vocibus, qualiter quondam fui pontificatus et in tam excellentissimo honore ego quidam homunculus tam gloriose inthronisatus hic male timens, nil boni agens quemadmodum retiaculis huius male blandientis saeculi sim irretitus, hoc una cum fratribus nostris vel caeteris timorem Dei in se habentibus iniens [474] consilium quatenus quemdam juris nostri locum nomine Nobiliacum ubi coenobialis habitatio fuit jamdudum Deo auxiliante in pristinum restituere gradum unde dominum Jesum Christum possim habere placatum. Nam istud coenobium XII praebendis jam pridie feliciter fuit stabilitum et ab antecessoribus nostris bene praeordinatum in honorem quoque domini nostri Jesu

Poitiers et de Bourges, en premier lieu, puis sur les diocèses de Bordeaux, Saintes, Angoulême, Périgueux etc.... On ne saurait négliger les suggestions de M.-D. CHENU, dans *Moines, clercs, laïcs au carrefour de la vie évangélique* (*XII^e s.*) (*Rev. Hist. Eccl. Louvain*, t. XLIX, 1954, p. 59-89), ni les indications plus précises de Dom J. LECLERCQ, dans *Le poème de Payen Bolotin contre les faux ermites* (*Revue Bénédictine*, t. LXVIII, 1958, p. 52-86).

Christi Sanctique Trophimi et pretiosissimi Christi confessoris Leonardi consecrati in quo volumus et inspirante Deo decrevimus ut pristinae conversationis reparetur usus, et ordo canonicalis ibi florescat omnibus et redoleat cunctis bonis operibus et clamet diebus ac noctibus pro omnium nostrorum vel populorum necessitatibus. Ergo, quia praepediti illecebris huius saeculi normam canonicae institutionis non possumus imitari, eligimus hos viros a saeculi vanitatibus juvante Deo separatos qui sine intermissione secundum apostolum flendo et orando precesque assiduas ad Jesum cotidie cum lachrymis fundendo nostrorum omnium detergant crimina nebulo populi lemovicens. [475] per... ...propheta sacerdotes, inquiens, populi mei comedant peccata quibus igitur vivis a Deo et nostrorum et nostrarum omnium intuitu in quantum possibile nobis est prospicere humano... ...praeelectis volumus adjuvante Deo stabilire qualiter et quemadmodum ibi possint vivere normaque canonicalis ordinis deinde sine querimonia aliqua firmiter tenere. Damus etenim eis in Dei nomine aliquid de jure nostro, praebendas scilicet XII quae ab antecessoribus nostris ibi ad Dei servitium et beati leonardi priscis temporibus fuerunt praeordinatae tali conventu ut ex hac hora in antea si quis canonicus voluerit fieri dando sancto leonardo... et suis successoribus. Census vero inter Episcopum et clericos... damus similiter ad altare beati leonardi extra medio... et cer... et illas terras. Similiter quas boni homines jam pridem beato leonardo reliquerunt et quae adhuc a bonis [476] catholicis relicturae sunt et denarios cathenae ad restaurationem ornamentorum Sancti leonardi et silva quae forestas vocatur ad dominium et jus fratrum et porcorum pascherium huius silvae et quidquid aut in ecclesiam faciendo aut in officinis claustri mittere voluerint. Nam claustrum et officinas et terram in qua aedificent similiter concedimus et mansum de chenor totum et XII denarios ad milieres (?) et otgerium barbe cum sua mansione et ab hoc quod tenet de praepositione et sicuti sunt capita mansi praepositi hagentensis et vicarii soluta et libera ab omni servitute... praeter quam canonicorum sint liberae.

Hoc totum ex parte Dei et nostra damus et authorizamus illis qui hactenus regulariter in nobiliacensi coenobio secundum posse vivere studuerint, et pro animabus... et patris ejus Guidonis, patrumque suorum et pro nobis animarumque antecessorum meorum episcoporum lemovicae sedis die ac nocte oraverint. Illis vero qui hoc contradixerint vel calumpniaverint [477] nisi resipiscant... sanctorum societate et maledictione cum Juda Scharioth et cum aliis dam-

natis. Canonici igitur supradicti ab omni servitio ubique sint liberi et homines illorum. Si quis canonicus sancti leonardi... perdat aut resipiscat ; qui vero homines canonicorum invaserit, LX solidos componat aut episcopo aut pictavensi comiti. Rogamus autem successores nostros per dominum Jesum et per beatum... nemo causa lucri vel... nitatis praelatum hic mittere praesumat nisi quem congregatio juste elegerit.

Agnes  comitissa

Hanc autem... excommunicatione ecclesiastica firmamus... Hoc testamentum factum est anno incarnationis domini nostri Jesu Christi millesimo LXII epacta VII luna IIII concurrentes VII in mense novembri indictione XV regnante Philippo franchorum rege et... [1]).

SIGNUM  ICTERII EPI

S.

Ramnulphus decanus †. Ildoinus roeria cantor. Geraldus. Aldvinus. Geraldus Marbodius [custos] sepulchri. Aufredus. PH e I dus recgno (?).

PIÈCE JUSTIFICATIVE n° II.

Eugène III accorde au prieur Gérard et aux frères de Sainte-Marie du Chalard la confirmation de leurs biens, la liberté d'élection du prieur selon la règle de Saint-Augustin et le droit de sépulture pour autant qu'il ne touche pas aux droits de l'église-mère.

[1]) Contrairement à ce que dit Estiennot dans une note ajoutée à B, il n'est pas anormal que l'année 1062 soit comptée comme la première année du règne de Philippe I^er^ (M. PROU, *Recueil des actes de Philippe I^er^ roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908, p. CLXIX, n° 32). — Les dernières signatures sont sans ponctuation dans B, et le mot « custos » a été indiqué en marge par Estiennot. — Le dernier PH est inscrit dans une sorte de monogramme.

(Saint-Pierre de Rome, 28 mai 1150)

A : Original non retrouvé.
B : Copie au ms. Paris Sainte-Geneviève n° 376, f° 56 avec l'indication initiale : « Bulle par laquelle le pape Eugène confirme les biens et membres qui dépendent du prieuré du Chaslar en Limousin du nombre desquels membres dependans est Chancellade » [1] ; et l'indication marginale : « copie collationnée en 1649 ».

Eugenius episcopus servus servorum dei dilectis filiis Geraldo priori sanctae mariae Castalireas ecclesiae ejusque fratribus tam presentibus quam futuris canonicam vitam professis in perpetuam memoriam. Quoties illud a nobis petitur quod rationi et honestati convenire dignoscitur, animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis congruum impertiri suffragium. Quapropter, dilecti in domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus et praefatam Sanctae mariae ecclesiam in qua divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quaecumque bona eadem ecclesia in presentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis, deo propitio, poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant ; in quibus haec propriis duximus exprimanda vocabulis : capellam de plana maesa cum villula sua, capellam quae vocatur malboisso cum villula sua, totum quod habetis in ecclesia de Buxeria intus et extra, totum quod habetis in parochia de Lazinac, totum quod habetis in parochia de Flaviniac, totum quod habetis in parochia de Cassac, mansionem de Faia cum bordariis suis, capellam de Foresta cum villula sua, totum quod habetis in parochia de Roeria, capellam de Cornut, capellam de Legurac et caetera omnia quae in lemovicensi episcopatu habetis ; in Petragoricensi vero episcopatu capellam de Bosco quae fons Regalis vocatur cum villula sua et juxta eam mansionem de Veirinas, totum quod habetis in parochia Sancti Germani et sancti Petri de Sumente saxo, et mansionem de Monteil, totum quod habetis in parochia sancti petri de Jumilac, totum quod habetis in parochia sancti Martialis de Dusluc et capellam sancti Gabrielis cum villula sua, capellam sancti Jacobi cum

[1] Il s'agit ici d'une erreur.

villula sua, cappellam sancti Petri de Chancolla et caetera omnia quae in eodem episcopatu habetis. Obeunte vero te nunc ejusdem loci priore vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet surreptionis astutia vel violentia preponatur, nisi quem fratres communi consensu vel pars sanioris consilii secundum dei timorem et Beati Augustini Regulam providerint eligendum. Sepulturam quoque loci illius liberam esse concedimus, ut eorum qui se illic sepeliri deliberaverint, devotioni et extremae voluntati [v°] nisi forte excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat, salva tamen justitia matricis ecclesiae. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat praefatam ecclesiam temere perturbare vel ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere aut aliquibus vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omnibus profutura, salva in omnibus Sedis apostolicae auctoritate et diocaesanorum episcoporum canonica justitia. Si quae igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostrae constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit et secundo tertiove commonita praesumtionem suam emendare contempserint (*sic*), potestatis honorisque sui dignitate careat reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore ac sanguine dei et domini nostri Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine districtae ultioni subjaceat ; cunctis autem eodem loco juste servantibus sit pax domini nostri Jesu Christi, quatenus et sic fructum bonae actionis percipiant et apud districtum judicem praemia aeternae pacis inveniant. Amen. Amen. Amen.

Sic signatum : Ego Eugenius catholicae ecclesiae episcopus SS *et a tergo in medio duplicis circuli per crucem divisi* : Sanctus Petrus. Sanctus Paulus. Eugenius papa tertius *et in rotunditate circuli* fac mecum Domine signum in bonum *et infra* :

Ego gregorius presbyter cardinalis tituli Calixti SS.†. Ego hucbaldus presbiter tituli sanctae praxedis SS.†. Ego manfredus presbiter cardinalis tituli sanctae Savinae SS.†. Ego Albertus presbiter Cardinalis tituli sanctae Anastasiae SS.†. Ego Guido presbiter Cardinalis tituli pastoris SS.†. Ego Conradus Sabinensis episcopus SS.†. Ego Theodevuinus sanctae Ruffinae episcopus SS.†. Ego Imerus Tusculanus episcopus SS.†. Ego Oddo diaconus Cardinalis sancti Georgii ad Velum aureum SS.†. Ego gregorius diaconus Cardinalis sancti Angeli SS.†. Ego Astaldus diaconus cardinalis sancti Eustachii SS.†.

Ego Guido diaconus Cardinalis mariae in Porticu SS.†. Ego Jacintus diaconus cardinalis sanctae mariae in Cosmedyn SS.

Datum Romae apud Sanctum Petrum per manum plebani romanae curiae notarii quinto Kalendas Junii Indictione decima tertia Incarnationis dominice anno millesimo centesimo quinquagesimo, pontificatus vero Eugenii tertii papae anno sexto.

Pièce justificative n° III.

Adrien IV accorde au prévôt Adémar et aux chanoines d'Eymoutiers la confirmation de leurs biens, le droit de sépulture pour autant qu'il ne touche pas au droit de l'église-mère, et la libre élection du prévôt.

(Saint-Pierre de Rome, 27 décembre 1154)

A : Original non retrouvé.
B : Copie faite au XVII[e] siècle sur l'original aux Archives d'Eymoutiers (ms. Paris B. N. Baluze n° 38, f° 301-302 r°).
Indiquée : 1) *Documents historiques sur Eymoutiers* dans *Bull. Soc. Hist. Archéol. Limousin*, t. XXXVI (1888-1889), p. 395 et p. 407 (édition et traduction des possessions).
2) J.-L., n° 9965.
3) Ms. Séminaire de Limoges n° 40, p. 182.

La liste des possessions, l'adresse, les signatures et la date sont éditées d'après B par W. Wiederhold dans *Papsturkunden in Frankreich*, VI, n° 25 (*Kgl. Ges. d. Wiss. Nachrichten. Phil.-hist. Klasse.* 1911. *Beiheft*, p. 61-62, cf. p. 11).

Hadrianus episcopus servus servorum Dei dilectis filiis Audemaro praeposito et canonicis Ahentensis ecclesiae tam praesentibus quam futuris canonice intrantibus in perpetuum. Piae postulatio voluntatis effectu debet prosequi quatenus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat et utilitas postulata viros indubitanter assumat. Ea propter, dilecti in Domini filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus et beati Stephani protomartyris Ahentensem ecclesiam in qua divino mancipati estis obsequio sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus, et praesentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones quaecumque bona eadem ecclesia in praesentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum,

oblatione fidelium seu aliis justis modis deo propitio poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant in quibus haec proprii duximus exprimanda vocabulis : Ecclesiam sanctae Mariae de Ahento... quam curtum. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse decernimus ut eorum qui se illic sepeliri deliberaverint, devotioni et extremae voluntati nisi forte excommunicati vel interdicti sint nullus obsistat, salvo tamen justitia matricis ecclesiae. Obeunte vero te nunc ejusdem loci praeposito vel tuorum quolibet successorum nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia praeponatur, nisi quem fratres communi consilio vel fratrum pars consilii sanioris secundum deum providerint eligendum. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat praedictam ecclesiam temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere aut aliquibus vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva Sedis apostolicae authoritate et dioecesani Episcopi canonica justitia. Si quae igitur in futurum Ecclesiastica saecularisve persona hanc nostrae constitutionis paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove commonita, si non congrua satisfactione emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et se a sacratissimo corpore et sanguine dei et domini redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtae ultioni subjaceat, cunctis autem eidem loco iusta servantibus sit pax domini nostri Jesu Christi quatenus et hic fructum bonae actionis percipiant et apud districtum iudicem praemia aeternae pacis inveniant. Amen. Amen. Amen. [1]).

[1]) Wiederhold a suppléé l'indiction qui manque dans B.

Comment nous connaissons saint Norbert

La réforme canoniale des X^e^ et XII^e^ siècles n'a certainement pas manqué de l'appui de la hiérarchie, surtout de celui des souverains Pontifes, elle a vu des saints se mettre à son service, mais on ne saurait nier qu'elle ait manqué de grands hommes. A vrai dire, saint Norbert paraît le seul qui ait jeté un grand éclat par sa sainteté, ses talents, le travail accompli et le rang occupé dans l'Eglise. Mais, surtout depuis la découverte de la *Vita A* et davantage encore dans ces dernières années, on dirait que la critique s'est engagée à jeter une espèce de voile sur cette rayonnante figure : le Norbert qu'on nous présente, demande-t-elle, est-il bien celui de l'histoire ? N'est-il pas transformé, idéalisé, poétisé par des biographes tardifs tributaires d'une tradition où l'affection filiale d'Hugues de Fosses, un culte entretenu à grand renfort de pèlerinages, les exagérations pieuses de vieillards enthousiastes des débuts de leur vie religieuse ont joué un rôle déformant ? Pour un peu on voudrait appliquer à la première tradition norbertine les lois de la *Formengeschichte* imaginées pour étudier la tradition biblique et évangélique. Il vaut la peine d'aller voir cette tradition de près et de peser la valeur des témoignages qui la composent.

Pour mettre de l'ordre dans notre exposé, disons que l'on peut connaître saint Norbert par le témoignage de ses amis personnels, de ses biographes, des amis de ses amis et enfin de ses ennemis. Les témoignages épars dans les chartes de fondation, les diplômes impériaux, les bulles pontificales, les chroniques étrangères sont assez nombreux pour permettre de reconstituer à peu près tous les faits importants de la vie du fondateur de Prémontré et de l'archevêque de Magdebourg, mais ne nous renseignent guère sur sa valeur et sa sainteté. Les chroniques de Maumigny, du continuateur de Sigebert de Gembloux, d'Albéric des Trois-Fontaines sont plus expli-

cites, mais elles dépendent évidemment des biographes ou de leur source commune.

Interrogeons donc d'abord les amis personnels de saint Norbert. Le premier à citer est certainement l'évêque de Laon, Barthélemy de Jur. C'est sans contredit un saint et un très grand prélat. Allié de près aux familles royales de France et de Castille, il a eu l'occasion d'approcher les Papes, les princes, les grands évêques. Il a vécu dans la familiarité d'hommes comme Anselme ou Raoul de Laon, les princes de l'ordre intellectuel à cette époque, de saint Bernard, de Drogon, mort cardinal-évêque d'Ostie, de Gauthier de Saint-Maurice, abbé de Saint-Martin de Laon, qui devait lui succéder. Son action pastorale a été des plus puissantes: il a relevé un diocèse que l'insurrection de la Commune avait mis en ruines, il a triplé sur son territoire le nombre des maisons religieuses. Et c'est un tel homme qui a été subjugué par l'ascendant spirituel de Norbert. « Plus nous l'entendions parler, écrit-il, et nous l'attachions familièrement, plus le parfum de sa parole nous remontait. Aussi, l'hiver de 1120 touchant à sa fin, lorsque ce saint homme manifesta l'intention de nous quitter, les dignitaires de notre cathédrale et une grande partie de la noblesse de notre diocèse — encore que nous le désirions assez de nous-même, — intervinrent auprès de nous pour que nous l'établissions quelque part dans notre diocèse pour y servir Dieu. Avec une certaine peine, et par le secours de la grâce, nous obtînmes de lui qu'il y consentît » [1]). Dans la charte de fondation de Prémontré il le nomme un homme vénérable et d'une sainteté reconnue: *viro reverendo et spectabilis religionis*, et ailleurs: « Nous avons reconnu sa sainteté de vie, sa distinction, sa science et son éloquence, si bien que nous sommes arrivés, à force de prières, à le faire s'arrêter près de nous » [2]). Un tel témoignage venant d'un tel prélat montre assez la valeur de Norbert.

A saint Bernard lui-même Norbert fait une très grande impression. L'abbé de Clairvaux écrit en 1124 à un ami commun, Geoffroy de Chartres: « Vous me demandez si le seigneur Norbert a l'intention de faire le pèlerinage de Jérusalem. Je l'ignore absolument. J'ai eu l'avantage de le voir, il y a quelques jours et j'ai pu puiser à loisir au chalumeau céleste, c'est-à-dire à ses lèvres » [3]).

[1]) F. Lepaige, *Bibliotheca Ordinis Praemonstratensis*, Paris, 1633, col. 373.
[2]) Lepaige, c. 373.
[3]) Lepaige, c. 374.

Le chalumeau céleste, *fistula caelestis,* évoque le tube d'or dont on se servait pour la communion au Précieux Sang. Bernard n'appliquera la même comparaison qu'au plus suave de tous les docteurs, saint Ambroise.

Saint Norbert n'était pas encore archevêque, quand Bernard parlait ainsi de son éloquence. Mais plus tard, en 1131, il écrira encore à Bruno de Altena: « Vous avez le seigneur Norbert. Vous pouvez avec avantage le consulter. Car ce personnage est d'autant plus propre à découvrir les mystères divins qu'on le sait plus proche de Dieu que nous-même » [4]). Faisons naturellement la part de l'humilité de saint Bernard. Il n'en est pas moins vrai que ces expressions marquent une estime hors de pair.

Un autre des grands contemporains de Norbert est son disciple et ami, Anselme de Havelberg. D'une profonde intelligence, d'une vaste information, le seul théologien occidental qui fût capable alors de discuter avec les Grecs, diplomate-né, également estimé par les empereurs et par les Papes, que l'empereur Frédéric I fit transférer au siège de Ravenne, « l'église qu'il considérait comme la plus importante ou l'une des plus importantes après l'église romaine » [6]). Lui aussi avait eu l'occasion d'approcher tous les grands personnages de son époque. Or voici ce qu'il pensait de Norbert: « Dans la même profession (qu'Augustin), dans l'imitation de la vie des apôtres surgit un prêtre religieux du nom de Norbert au temps du pape Gélase. A cause de sa religion profonde et en raison des nombreux désordres et des schismes qui sévissaient dans l'Eglise d'Occident, il reçut du Souverain Pontife Gélase des lettres qui l'autorisaient à prêcher. Cet homme, qui était à son époque le plus connu et le plus renommé pour sa religion, parcourut bien des provinces en prêchant, il réunit une grande foule de religieux, fonda de nombreux monastères et les forma par sa parole et par son exemple à la perfection de la vie apostolique. Il eut tant de faveur devant Dieu et devant les hommes que ceux-là se proclamaient heureux qui avaient pu s'atacher à lui. Devenu archevêque de Magdebourg, son corps saint et vénérable repose dans l'église de Notre-Dame, en sa ville métropolitaine. où il avait établi les frères de son Ordre » [7]). Lui aussi avait été manifestement frappé par la valeur

[4]) *Ep.* 56, P. L. 182, c. 162.
[5]) *Ep.* 8, P. L. 182, c. 107.
[6]) P. L. 188, c. 1643.
[7]) P. L. 188, c. 1155.

et la sainteté de son maître. Et ceci est d'autant plus remarquable qu'il avait vécu dans sa familiarité ; il était à ses côtés lors des émeutes de Magdebourg. Les réputations usurpées ne résistent pas à des rapprochements trop intimes et trop fréquents. Même aux siens Norbert a paru très grand.

* * *

Il nous est plus facile maintenant de peser le témoignage de ses biographes. Quand on relit en parallèle la *Vita B* et la *Vita A*, on se trouve frappé d'une constatation: le témoignage qu'elles rendent est absolument le même. Les divergences que des historiens protestants avaient cru devoir relever sont inexistantes. C'est la même psychologie, les mêmes faits, les mêmes miracles. Il ne se trouve pas plus d'évangélisme dans l'une que dans l'autre, mais il s'en trouve autant. Essayons de dégager les divergences, puisqu'enfin il y a deux textes. La *Vita B* contient tout un commentaire théologique de la biographie proprement dite, commentaire que les historiens, comme un seul homme, sautent à pieds joints en le qualifiant de pieux verbiage. En fait, pour qui lit attentivement ces passages, il est évident qu'il s'agit là de théologie très pertinente, nourrie de l'Ecriture, en style très soigné, quoique parfois un peu obscur. Si nous osions risquer une hypothèse, nous dirions que la *Vita B* peut être de la main de Vivien, le théologien des premiers temps de Prémontré dont il nous reste un traité du libre arbitre et de la grâce [8]). Naturellement il n'a pas été le témoin de tous les événements qu'il rapporte. Son intention primitive avait été d'écrire sur les premiers prémontrés dont il admirait la vie sainte. Tout de suite il dut remonter à la source. On avait déjà écrit beaucoup sur le Fondateur, mais rien n'était complet et en ordre. Ceci se passait sans doute vers la fin de l'abbatiat de Hugues de Fosses, comme l'indique une pièce de vers qui termine la biographie dans presque tous les manuscrits. Il provoqua donc une réunion d'un certain nombre de personnes qui avaient bien connu Norbert et établit l'ordre de sa narration en suivant pour chaque cas l'avis de la majorité des témoins. Il va sans dire que, pour les premiers temps, les souvenirs de Hugues de Fosses constituaient la source principale. L'auteur nous explique tout cela dans son prologue.

[8]) P. L. 176, c. 1319-1336.

Il n'a pas l'intention d'être exhaustif : *Pauca summatim perstringam.* Le Norbert qu'il nous présente est un personnage très séduisant par son urbanité, son éloquence, sa bonté, sa force d'âme. Il a de fréquentes intuitions. Il sent où il faut creuser pour découvrir le corps de saint Géréon, où il faut bâtir l'église de Prémontré, ce qu'il faut craindre de la fracture de la pierre d'autel au jour de la Dédicace, encore qu'il ne puisse pas l'interpréter clairement (saint Bernard nous raconte de Norbert un fait analogue). Le seul miracle qu'il lui attribue est la guérison d'une aveugle à Würtzbourg. Mais il présente Norbert comme poursuivi sévèrement par le démon. Partout où il prêche, où il agit, les possessions se multiplient. Norbert est un exorciste intrépide, mais la bataille est souvent dure et les rechutes pénibles. Il est quelquefois question de visions. Le plus souvent ce n'est pas Norbert lui-même qui en est favorisé. Aussi bien ce sont là des grâces d'oraison fréquentes au XII^e^ siècle dans tous les milieux chrétiens et auxquelles il ne faut pas attribuer l'importance des visions de Lourdes ou de Paray-le-Monial qui ont agi sur toute l'Eglise. Elles viennent d'ailleurs fréquemment en songe. On trouve aussi quelques histoires de loups apprivoisés. Tous les historiens de la mystique aussi bien en Occident qu'en Orient connaissent l'emprise des Spirituels sur les fauves, et d'autre part les loups de la forêt du Voas n'étaient pas nécessairement de race pure. Les croisements avec des chiens ne sont pas fréquents mais ils sont indéfiniment féconds. Malgré tout, les commencements de Prémontré ont laissé aux témoins le souvenir d'un temps de miracle et le succès foudroyant de l'œuvre exige cette atmosphère surnaturelle [9]). Toutefois Norbert n'a rien d'un pantin dont la Providence tiendrait les fils. Il est à l'écoute de Dieu, mais c'est par sa prière, son éloquence, ses décisions énergiques qu'il mène le jeu. Peu de chose sur l'enfance de Norbert, beaucoup de détails sur sa vie de prédicateur itinérant et sur la fondation de Prémontré, moins sur son épiscopat et son activité diplomatique. Cela corrobore parfaitement ce que l'auteur nous dit de l'origine de son ouvrage. Les témoins qui auraient apporté des matériaux pour les périodes creuses étaient dispersés et loin de Prémontré.

[9]) Pour s'en rendre compte il suffit de comparer avec Arrouaise, fondée dans une province voisine, avec des idées analogues, la même constitution et qui, malgré la sainteté de ses fondateurs et le rayonnement prestigieux du cardinal Conon, l'un d'entre eux, ne put jamais s'agréger que vingt-huit maisons.

L'auteur de la *Vita A* est ou bien Evermode ou bien quelqu'un qui dépendait étroitement de lui, car il supprime par humilité l'éloge d'Evermode et ajoute un bref éloge de Hugues. Bref, car par d'autres passages il est évident qu'il ne l'aime pas. Les tendances centralisatrices de Hugues étaient mal vues à Magdebourg dont Evermode était prévôt. Le monastère où reposait le corps de Norbert eût voulu être le chef d'ordre. La suite de l'histoire de l'Ordre le montre amplement. Quoiqu'il en soit, le verbe *fuit* montre que Hugues était mort quand est écrite la *Vita A*. L'ordre des événements est très sensiblement le même, les illustrations théologiques et scripturaires ont disparu, la place faite aux discours est restreinte. L'auteur ne s'intéresse guère qu'aux faits, l'histoire des idées ne l'attire pas. Il est rapide, agréable à lire. Il supprime l'histoire des loups mais il ajoute quelques faits dont Evermode avait pu être le témoin: une toute petite notice sur Ludolphe, l'histoire de la famille soissonnaise du diacre Nicolas, l'intervention de Norbert au sacre de Lothaire et une autre histoire de possession dans l'armée impériale. Mais la physionomie de Norbert apparaît exactement la même que dans la *Vita B*. Tout le travail s'est donc fait au moins sous le contrôle de Hugues de Fosses et d'Evermode et de l'un par l'autre malgré les divergences qui les caractérisaient.

Or ni l'un ni l'autre ne sont des hommes ordinaires. Que des étudiants se permettent de traiter de haut Hugues de Fosses comme un mystique un peu naïf, cela peut être amusant, mais ce n'était l'avis ni de saint Bernard, ni d'Innocent II qui l'aimait particulièrement, ni de Célestin II, Lucius II, Eugène III et Adrien IV qui le soutinrent énergiquement dans son action de gouvernement, pour maintenir l'unité d'un Ordre qui grandissait trop vite, ni de Pierre le Vénérable. Hugues de Fosses fut sans doute le prélat le plus réaliste de son siècle et sa mort marque l'apogée de l'Ordre de Prémontré.

Quant à Evermode, on a pu lui reprocher un caractère dur et autoritaire, mais il n'a à coup sûr rien d'un naïf et, devenu évêque de Ratzbourg, il fit grand travail en pleine pâte humaine.

Un trait remarquable des deux *Vitae* — et tout à fait contraire aux traditions des hagiographes — est qu'elles ne rapportent aucun miracle accompli au tombeau du saint. Et il n'y en eut pas, car la *Vita B* affirme qu'on ne peut absolument pas douter du salut de Norbert et raconte pour le prouver trois apparitions en songe dont deux la nuit même qui suivit sa mort. On sait combien les cas sem-

blables sont fréquents. Un seul miracle aurait paru beaucoup plus probant. On ne peut donc parler d'une légende grandie autour d'un tombeau ou sur des routes de pèlerinage. Les Prémontrés, suivant l'usage des ordres nouveaux, ne poursuivaient pas de procès de canonisation en cour de Rome, ce qui était alors un usage tout nouveau. On se contenta à Prémontré, et sans doute dans la plupart des abbayes, de faire chaque année, le 6 juin, un service plénier. L'auréole, s'il y en eut une, ne fut pas éblouissante au point de fausser les souvenirs.

* * *

Nous avons d'autres sources que les deux biographies. Que valent-elles ?

La première que nous examinerons consiste dans les notes envoyées de Cappenberg à Prémontré, qu'on trouve dans les Bollandistes et la Patrologie latine. Elles ont eu vraiment beaucoup de succès et les traits qu'elles rapportent se sont incorporées à toutes les vies modernes de saint Norbert. En deux pages, six miracles et deux prophéties [10]). C'est beaucoup. Et tout cela se passe ailleurs qu'à Cappenberg et n'est donc rapporté que par ouï-dire. Je ne prétends pas que tout soit faux, mais il faut bien avouer que nous nous trouvons ici en pleine hagiographie, au plus mauvais sens du terme, et que, si nous n'avions que ce document, nous aurions une tout autre image de Norbert que n'en donnent les autres sources. Manifestement, à Cappenberg, les figures de Norbert et de Godefroy se sont nimbées de splendeur.

Une autre source plus abondante et plus intéressante est le livre du moine Hermann sur les miracles de Notre Dame de Laon publié par dom Luc d'Achery en appendice à l'autobiographie de Guibert, abbé de Nogent sous Coucy [11]). Ce personnage qui signe *frater Hermannus, omnium monachorum peripsema* ne nous est connu que par cette œuvre et on a voulu à tort le confondre avec Hermann de Tournay. Il est certainement très sympathique parce qu'il conte bien, de façon pittoresque, et surtout parce qu'il a une

[10]) Une multiplication des pains, une guérison subite, l'apparition de saint Augustin, le miracle eucharistique de Floreffe, le prodige du voile de saint Servais, la punition d'un profanateur, les prédictions de la famine de Westphalie et de l'émeute d'Augsbourg.

[11]) P. L. 156, c. 962-1018.

faculté d'admiration qui dénote vraiment une très belle âme. Evidemment il est crédule. Plus il a de miracles à raconter, plus il est joyeux. Son but est de faire resplendir l'épiscopat de Barthélemy de Jur et il écrit avant la démission de l'évêque qui se retira à Foigny où il prit l'habit cistercien en 1151. Parmi les prodiges qu'il attribue à Notre Dame, le plus grand est sans conteste l'arrivée de Norbert. Il n'avait pas tort car Prémontré fut jusqu'à la Révolution française l'honneur du diocèse de Laon.

Les détails qu'il donne sont nombreux sur l'arrivée du saint, la fondation de Prémontré, celles de Saint-Martin de Laon, de Thenailles, de Clairefontaine et de Cuissy. Il parle aussi de la nomination de Norbert à Magdebourg, mais évidemment par ouï-dire. Les détails qu'il donne sur ce qui s'est passé à Laon sont plus précis car il était très lié avec Hugues de Fosses et Gauthier de Saint-Maurice, abbé de Saint-Martin et futur évêque de Laon. Dans l'ensemble ce qu'il dit est corroboré par les chartes de Barthélemy et par les biographes. Quoiqu'il soit rempli d'admiration pour saint Bernard, il n'hésite pas à lui préférer Norbert parce qu'il est un véritable initiateur et parce que le nombre de femmes et de jeunes filles qu'il a converties à la vie religieuse est immense [12]).

C'est peut-être lui qui est à l'origine de ces parallèles entre Norbert et Bernard qui vont se retrouver chez tant d'auteurs du XII[e] siècle et qui suffiraient à montrer l'estime et la vénération qu'on avait pour saint Norbert [13]).

* * *

Reste une dernière série de témoignages à examiner, ceux des ennemis de saint Norbert, car il en eut. Parmi eux quelques personnages considérables qui méritent d'être entendus.

Le premier est Rupert, le célèbre abbé de Deutz. Le différend devait remonter aux premiers jours du sacerdoce de Norbert. Ce dernier lui avait emprunté son traité *des divins Offices* et le lui avait renvoyé sans lui en faire compliment. Plus tard il apprit que Norbert avait été choqué en lisant: *Quomodo summus et vivificator Spiritus infra uterum matris animatur*. L'expression était malheu-

[12]) On sait que les premiers Cisterciens se refusaient à toute direction de monastères féminins.

[13]) V. g. Anselme de Havelberg, Laurent de Liège, le continuateur de Sigebert de Gembloux, Abélard, Adam Scot, Philippe de Harvengt.

reuse, mais pouvait se justifier par une citation tacite de saint Grégoire le Grand. Rupert s'en plaint amèrement dans son premier livre sur la règle de saint Benoît [14]). Cependant il ne peut s'empêcher de l'appeler *vir bonae conversationis sed novae conversionis magni nominis* et de reconnaître que lorsque la citation de saint Grégoire lui eût été soumise, il s'était immédiatement rétracté. *Cito, quamvis confusus, restitit.* C'est sans doute dans la même période qu'il faut situer la discussion avec Rupert sur la prédication des moines que l'abbé de Deutz a rédigée et éditée. Ici les points de vue étaient difficiles à rapprocher. Norbert était un partisan convaincu de la réforme grégorienne qui constitue une réaction terrible contre l'Eglise carolingienne. Dans cette Eglise, l'empereur était tout: Il faut qu'il cède la place au Pape, vicaire du Christ. D'où l'animation de Norbert contre les investitures. D'autre part les moines avaient peu à peu accédé au sacerdoce et à toutes les fonctions de la cléricature, alors que leur rôle dans l'Eglise est de vivre de façon charismatique le renoncement au monde: Qu'ils retournent aux larmes, au travail des mains, à la pénitence ! Enfin les clercs, lorsqu'ils voulaient être parfaits, se faisaient moines: Qu'ils se remettent à l'école des apôtres et vivent comme le clergé de la primitive Eglise, ou ce qu'on croyait tel ! Il est évident que tout cela ne pouvait entrer dans les idées de Rupert. Tout de même il était difficile de s'opposer trop ouvertement à Norbert et ce qui est intitulé dans certains manuscrits *Conflictus Ruperti et Norberti* devint *altercatio monachi et clerici.* Rupert s'en prend enfin au quatrième livre *de regula sancti Benedicti* aux chanoines réguliers austères, ceux qui composent l'*Ordo secundus.* Mais, si les Prémontrés faisaient partie de l'*Ordo secundus,* ils n'en étaient pas les initiateurs. Rolduc et Arrouaise les y avaient précédés. Il est fort possible qu'ils ne soient pas particulièrement visés.

Un autre opposant à Norbert qui avait cru devoir adopter l'office archaïque décrit dans la *Regula prima* est Gauthier, évêque de Maguelone. On le comprend très bien. Mais lui aussi fait écho à la réputation de Norbert. « Que le seigneur Norbert, écrit-il, soit un homme profondément religieux et saint, qu'il soit versé dans les divines écritures, qu'il soit un prédicateur incomparable, je l'ad-

[14]) P. L. 170, c. 491-492.

mets... » [15]). Ici, il est évident que le renom de sainteté s'impose au monde chrétien.

Mais Norbert connaît des ennemis plus implacables, entre autres, naturellement, l'antipape Pierre de Léon, *le Pape du Ghetto*. Lui-même, mandant saint Norbert à comparaître devant lui, ne peut s'empêcher de faire écho à la vénération générale : « Nous ne voulons, lui écrit-il, rien retrancher à votre honneur, nous gardons la même pleine affection de charité aussi bien pour vous que pour l'église confiée à vos soins... » [16]). Et dans la lettre suivante où il appelle l'archevêque fils de Bélial, il doit reconnaître l'influence de Norbert sur l'empereur Lothaire et toute l'Eglise d'Allemagne qu'il a ralliés à l'obédience d'Innocent II. « Nous nous étonnons qu'un si grand Prince favorise un tel mensonge et qu'un Prince si religieux vous laisse aboyer comme un chien effronté contre notre pouvoir pontifical... ». Cet hommage indirect est aussi éloquent que les plus grands éloges.

Enfin l'adversaire irréductible fut Abélard. Nous ne saurions nous en étonner. Le précurseur de la scolastique était en avance sur son temps. Saint Bernard se montra assez injuste envers lui et Norbert lui fit écho. Mais le fait même que, parmi ses nombreux contradicteurs, Abélard distingue Bernard et Norbert et mette lui aussi en parallèle les deux prédicateurs nous montre l'importance que les contemporains attachaient au rôle et à l'influence de Norbert.

* * *

Les témoignages sont donc concordants dans l'ensemble : Norbert passe de son vivant pour un saint et la plupart de ceux qui parlent de lui le mettent en comparaison avec saint Bernard qui nous apparaît aujourd'hui comme le phare de ce siècle qui fut si saint et si brillant ; tout le monde parle de l'éloquence de sa prédication. Il déclencha parmi les clercs, les hommes et les femmes de toute condition, un tel mouvement de conversion que des maris enfermaient leurs femmes pour les soustraire au rayonnement de l'apôtre et qu'il put voir de son vivant soixante-dix maisons de son ordre. Or il est mort tout jeune en 1134. Enfin sa diplomatie fut telle qu'il put toujours soutenir la liberté de l'Eglise, spéciale-

[15]) Cité par HUGO, *Canonicité de l'Ordre de Prémontré*, p. 313.
[16]) MADELAINE, *Histoire de S. Norbert*, Tongerlo, 1928, t. II, p. 220.

ment dans la querelle des investitures, sans se brouiller avec les empereurs et jouer le rôle de chancelier impérial sans jamais perdre la bienveillance des pontifes romains. On ne fait à peu près rien pour entretenir son culte [17]). Il n'éclôt pas à Magdebourg une biographie parallèle à celle de Prémontré pour mettre en relief l'œuvre épiscopale et missionnaire de celui que la chronique des évêques de Magdebourg appelle « le prélat dont la vie était nécessaire à l'Eglise catholique, l'homme auprès duquel les malheureux étaient assurés de trouver un asile et les infortunés une consolation, le pontife qui savait si bien allier l'amour pour les hommes à la haine pour le péché ». Il ne fleurit dans la suite aucun geste légendaire. C'est tout au plus si l'on ajoutera une apparition de Notre Dame à Norbert pour lui donner l'habit blanc. Les deux biographies sont lues silencieusement dans le *scriptorium* de nombreuses abbayes et la réputation de sainteté s'impose de plus en plus jusqu'à la canonisation en 1582.

Avons-nous d'un autre saint du XII[e] siècle une image aussi nette ?

Fr. PETIT, O. Praem.

[17]) Il n'eut qu'une translation de l'autel de sainte Croix au milieu du chœur vers la fin du moyen âge.

Die geschichtliche Bedeutung der Prämonstratenser mit besonderer Berücksichtigung ihrer mittelalterlichen Niederlassungen im Rheinland

(I)

I. Gründung, Wachstum und Blüte des Ordens von 1120 bis 1250.

Rasche Ausbreitung.

1120 gründet der Wanderprediger Norbert das Stift Prémontré im Walde von Coucy südlich Laon. In den folgenden Jahren entstehen zahlreiche Tochterklöster in Frankreich, so 1122 Floreffe bei Namur, 1124 Cuissy und St. Martin bei Laon. Das erste Prämonstratenserstift auf deutschem Boden ist Steinfeld in der Nordeifel. Es schliesst sich im Jahre 1121 bereits als Augustinerchorherrenstift der Neugründung Norberts an. In der Folge wird es Mutter zahlreicher rheinischer Niederlassungen: Hamborn bei Duisburg, Dünnwald bei Mülheim/Rh., Meer bei Neuss, Niederehe in der Südeifel und Reichenstein bei Montjoie. Dagegen untersteht Knechtsteden bei Köln dem Mutterkloster des Ordens selbst, Rommersdorf bei Neuwied wird von Floreffe besiedelt, und Arnstein an der Lahn erkennt Gottesgnaden bei Halle als Mutter an. Mit Gottesgnaden treten wir in den Kreis der sächsischen Kloster ein, deren aller Mutter das von Norbert selbst begründete Marienstift zu Magdeburg ist. Von hier, von Jerichow in Mecklenburg und von Gottesgnaden aus durchdringt der Orden die wendischen, der Metropole Magdeburg unterstellten Bistümer: Brandenburg, Havelberg und Leitzkau, ja er greift in den Bereich Hamburgs und Gnesens hinüber: Ratzeburg im Mecklenburgischen wird prämonstratensisches Domstift und Pommern erhält in Belbug, Broda und Grobe Prä-

monstratenserniederlassungen. Wie die Magdeburger Priesterbrüder über die Grenzen der Erzdiözese hinauswirken, ebenso greift Steinfeld weit über die Grenzen des Rheinlandes hinaus. In Böhmen und Mähren begründet es zusammen mit seinem Tochterstift Dünnwald Strahow in Prag, Doxan an der Eger und Selau in Ostböhmen. Auch Mariengarten und Dockingen in Friesland sind von Steinfeld aus besiedelt, ebenso Börglum in Dänemark. Bald finden wir den Orden in allen Ländern des Westens und Südens, in England, Spanien und Italien, auch in den jungen Ländern des Ostens Ungarn und Polen, ja selbst im Heiligen Land. Zwei Menschenalter genügen, um ein feinmaschiges Netz untereinander verbundener Niederlassungen über das ganze Abendland auszubreiten. In der ersten Hälfte des 13. Jahrhunderts erreicht der Orden Norberts die Grenze der Christenheit im Nordosten. Die Domkapitel von Riga und Selburg werden ihm einverleibt [1]).

Die gewaltige Kraft der Ausbreitung, die durch diesen flüchtigen Ueberblick deutlich wird, muss Staunen wecken. Und wenn Ueberraschung und Verwunderung der Anfang des Begreifens sind, dann stellt sich wohl die Frage von selbst: Wie war dem Orden ein solcher Aufstieg möglich oder genauer, worin liegt « Macht und Geheimnis » der Prämonstratenser ?

Der Heilige Norbert.

Im Anfang der Ordensgeschichte steht die Persönlichkeit Norberts. Er entstammt dem niederrheinischen Grafengeschlecht derer von Gennep. Seine Eltern bestimmen ihn für den geistlichen Stand. In jungen Jahren ist er Kanonikus am Domstift in Xanten. Seine glänzende Begabung öffnet ihm den Weg an den Hof Heinrichs V. Als Kaplan des Königs nimmt er 1111 am Romzug teil. Dann treffen wir ihn am Hofe des Erzbischofs Friedrich I. von Köln. In diesen Jahren seines Lebens am Hofe gab er sich unbedenklichem Genuss hin [2]). Norbert aber war wohl zu tief veranlagt, um den Versuchungen eines oberflächlichen Wohllebens auf die Dauer zu erliegen. Darum möchte ich annehmen, dass sich sein Entschluss

[1]) B. Grassl, *Der Praemonstratenserorden, seine Geschichte und seine Ausbreitung bis zur Gegenwart*, in *Anal. Praem.*, X, 1934, *Supplem.*, S. 16-31.

[2]) W. Bernhardi, *Lothar von Supplinburg*, in *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, 1879, S. 93; MGH, SS, XII, S. 671: temporalis vitae commodis fruens ad desideria sua seu postposito timore dei ducebatur.

zur Lebensänderung langsam vorbereitete [3]). 1115 wird ihm ein paulinisches Bekehrungserlebnis zuteil: Ein Blitz spaltet vor ihm den Boden. Entschieden wirft er das Steuer seines Lebens herum, opfert sein reiches väterliches Erbe den Armen, lässt sich zum Priester weihen und durchwandert seine Heimat, um wie Christus die Frohe Botschaft zu verkünden. Doch muss auch er erfahren, dass kein Prophet etwas in seiner Heimat gilt. Auf einer Synode zu Fritzlar muss er sich vor dem päpstlichen Kardinallegaten von den Vorwürfen seiner Gegner reinigen. Jetzt wendet er sich nach Frankreich, um unter unsäglichen Strapazen wandernd, das Wort Gottes zu verkünden. Endlich gelingt es seinen Freunde, dem Bischof Bartholomäus von Laon, ihn für kurze Zeit an einen Ort zu binden. Mit seinen drei Gefährten Hugo, Evermod und Anton begründet Norbert das Kloster Prémontré.

1126 wird Norbert in Speyer zum Erzbischof von Magdeburg gewählt, und auch in diesem neuen Amte leistet er Bedeutendes. Er ordnet energisch die hertuntergekommene Wirtschaftsverwaltung seines Erzbistums (was ihm den Vorwurf der Habsucht eingetragen hat) und reformiert mit Strenge und Zähigkeit seinen Klerus. Doch war er nicht der Mann, wie ein Otto von Bamberg mit Güte und Menschenfreundlichkeit die wendische Mission voranzutragen. Er schuf dafür in einem geordneten Erzbistum die Ausgangsbasis und durch Einführung seiner Prämonstratenser in das Marienstift zu Magdeburg die Missionsgemeinschaft für die endgültige Christianisierung der Wendenlande.

Grösseres leistet Norbert noch als Reichsfürst. Er greift entscheidend in die hohe Politik ein. Man kann über seine Bemühungen für Innozenz II. gegen den Gegenpapst Anaclet denken, was man will, im Ganzen gilt sicher: « ... in der Politik wusste er dieselbe Richtung echter, tatkräftiger Frömmigkeit zur Geltung zu bringen, welche ... der Regierung Lothars jene wohltuende Signatur weiser Mässigung gegeben hat » [4]).

Alles in allem: Norbert war mehr als ein « magnus et incomparabilis vir », ein im naturhaften Sinne grosser und unvergleichlicher Mann. Wer Norbert begreifen will, muss um den Quellgrund

[3]) E. BERNHEIM, *Norbert von Prémontré und Magdeburg*, in *Histor. Zeitschrift*, XXXV, 1876, S. 35; gegen W. BERNHARDI, a. a. O., S. 93; Fr. WINTER, *Die Prämonstratenser des 12. Jahrhunderts und ihre Bedeutung für das nordöstliche Deutschland*, Berlin, 1865, S. 16.

[4]) E. BERNHEIM, a. a. O., S. 16.

seines Lebens wissen. Als Norbert 1134 aufgerieben von den übermenschlichen Anstrengungen starb, verlor der Orden in ihm mehr als seinen Stifter. Aus seiner inneren Dynamik wächst der Orden. Hier ist der « Enthusiasmus der Heiligkeit » (Wilhelm Neuss) am Werk, mit dem der Meister seine Jünger immer wieder zu befeuern weiss.

Der Persönlichkeit Norberts war diese Aufmerksamkeit zu widmen, weil sich der Prämonstratenserorden ohne sie nicht begreifen lässt, weder in der Schwungkraft des Anfangs noch in seiner Eigenprägung. Der Charakter des Stifters war für die innere und äussere Form des Ordens entscheidend [5]).

Die Augustinusregel.

1121 verpflichtet Norbert seine Freunde Hugo, Evermod und Anton zusammen mit 12 weiteren Gefährten auf die Regel des Hl. Augustinus.

Diese Tatsache ist von tiefgreifender Bedeutung für das Verständnis des Ordens.

Die kirchliche Reformbewegung des 11. Jahrhunderts fand in der Augustinusregel das ausgesprochen, was sie erstrebte: *apostolicam enim vitam optamus vivere*. Deshalb griff sie diese Regel als Richtschnur für die Reform des Klerus auf. Schon die Römische Synode 1059 war bemüht, die Kräfte mönchischen Lebens für die Seelsorge fruchtbar zu machen [6]). Tomek behauptet, die Augustinusregel sei 1150 von dem Führer der Reformmönche, Petrus Damiani selbst, oder seinen Gesinnungsfreunden zur heutigen Gestalt geformt worden [7]). Diese auf die augustinische Ueberlieferung zurückgreifenden Reformer förderten so mittelbar die Ausbreitung der Augustinerchorherrenstifte, und diese trugen ihrerseits wieder die Reformgedanken, die in der Augustinusregel enthalten sind, voran. Von Frankreich, insbesondere von Lothringen her strahlen die neuen Kräfte in den deutschen Raum hinein. Vom Kollegiatstift in Toul, das 1095 von Urban II. bestätigt wird, springt die Augustinusregel in Klosterath bei Aachen und Springiersbach im Kreise Wittlich

[5]) Fr. WINTER, a. a. O., S. 7.

[6]) Th. PAAS, *Entstehung und Geschichte des Klosters Steinfeld als Propstei*, in *Annalen des Historischen Vereins für des Niederrhein, insbesondere die alte Erzdiöcese Köln*, XCIII, 1912, S. 14.

[7]) Ebenda.

auf deutschen Boden über. Die neue Blütezeit der Regel bringt aber auch zugleich einen Eingriff in ihren Eigenbestand, der ihr in der Folge viel Verkennung zuzog. 1118 erteilt der Papst Springiersbach wegen des rauheren Klimats (im Vergleich zu dem afrikanischen Klima, unter dessen Bedingungen die Regel ja entstanden war) eine teilweise Dispens vom Offizium, der Handarbeit und dem Fasten. Diese päpstliche Dispens für Springiersbach wurde aber fast allgemein übernommen. Der erste grundlegende Teil der Regel wurde ausgeschieden, ja man erkannte ihn gar nicht mehr als augustinisch an. Norbert aber nimmt fast die ganze Regel wieder auf und verschärft zudem die aszetischen Bedingungen. Doch werden dann im Laufe des 12. Jahrhunderts die mehr praktischen Bestimmungen des zweiten Teiles als von der Entwicklung überholt angesehen, ausgeschieden und durch die in Gebrauch kommenden « constitutiones » oder « consuetudines » ersetzt [8]).

Der geistige Gehalt ist das « Lebensprogramm », das « asketische Vermächtnis » des Heiligen Augustinus. Als Ideal der Gemeinschaft gilt die Liebes- und Gütergemeinschaft der ersten Christen in Jerusalem. Für den einzelnen bedeutet das: Sichloslösen vom Ich und seinem selbstischen Begehren. (« Das Christentum ist die Religion des Nichtich », Augustinus). Drei grosse Forderungen werden dem Mönche gestellt: Er soll frei sein von Verlangen nach eigenem Hab und Gut, mit eigener Hände Arbeit soll er die Gemeinschaft mitunterhalten, und er soll ohne zu widersprechen allzeit seinen Oberen gehorchen.

Die Askese ist mild und rücksichtsvoll gedacht in dem, was der Allgemeinheit auferlegt wird. Gebilligt ist, was über das Mindestmass hinausgeht, die Liebe aber muss Richtschnur bleiben: « In omnibus caritas », « ohne sie ist alles eitel, mit ihr und durch sie alles vollkommen ».

Diese Regel nun hat Norbert zur geistig-geistlichen Grundlage seiner Ordensgemeinschaft gemacht. Bedeutsam ist in ihr, dass Augustinus den Gedanken der blosen Askese durch das Regulativ der Liebe und die Forderung der Handarbeit als Dienst an der Gemeinschaft überbietet. In der schlichten und harten Arbeit erprobt sich die Echtheit der Liebe. Handarbeit als selbstloser Dienst ist ebenso wertvoll wie Gebet und Lesung. Darüber hinaus verbürgt

[8]) H. Heijman, *Untersuchungen über die Prämonstratenser Gewohnheiten*, in *An. Praem.*, II, 1926, S. 5.

sie, dass aus dem « einfachen Leben » nicht drückende Not wird.

« Menschenkenntnis und Diskretion (in den Einzelvorschriften), Gedankentiefe und klare Ausrichtung des klösterlichen Lebens auf das Hochziel aller Frömmigkeit, die Liebe, geben dieser ältesten Klosterregel des Abendlandes ihre überzeitliche und weltweite Bedeutung » [9]).

Erste Ansätze der Ordensverfassung.

Die von Prémontré begründeten und teilweise auch besiedelten Tochterklöster blieben im Gegensatz zu den Neugründungen der Benediktiner an das Mutterkloster gebunden. Die Aebte von Prémontré, Floreffe, Cuissy und St. Martin in Laon galten als die ersten Väter des Ordes, bildeten einen Ordensrat und besassen besondere Rechte.

Damit waren die ersten Ansätze organisatorisch-rechtlicher Art gegeben. Diese Ansätze zeigen deutlich die Verwandtschaft mit der Ordensverfassung der Zisterzienser, die 1119 verkündet wurde und mit deren geistigem Vater Bernhard von Clairvaux Norbert eng befreundet war [10]).

Die Filiation.

Der Grundsatz der Filiation, das heisst der dauernden Abhängigkeit des Tochterklosters vom Mutterkloster, setzt sich nicht nur in Frankreich, sondern im ganzen Ordensgebiete durch.

Die Paternitätsrechte des Vaterabts gegenüber dem Tochterstift bestimmen die Art der Abhängigkeit. Arsenius Fasseau hat 1727 in seinem « Arbor genealogica » die Filiation aller Abteien dargestellt. Die Abhängigkeit rheinischer Stifte von Stiften im Stammland Frankreich verstärkt den Zug abendländischer Verflochtenheit und kirchlich-mittelalterlicher Universalität. Gemeinsam mit den Zisterziensern waren die Prämonstratenser als Reformorden im Sinne der Libertasforderung weniger national und lokal gebunden als die alten Benediktinerklöster. Eine Ausnahme in der Abhängigkeit aller Prämonstratenserstifte des Abendlandes von Prémontré bildet das von Norbert selbst begründete Marienkloster in Magdeburg und die von diesem begründeten sächsischen und wendischen Niederlassungen. Wir kommen in einem anderen Zusammenhange darauf zurück.

[9]) A. Zumkeller, O. E. S. A., *Einführung in die Regel des Hl. Augustinus. II. Zum geistlichen Gehalt*, in H. U. von Balthasar, *Die grossen Ordensregeln*, Einsiedeln, 1948, S. 119.

[10]) H. Heijman, a. a. O., S. 9.

Einschränkung der stabilitas loci.

Ein weiterer Gegensatz zum Altbenediktinertum ist die Einschränkung der Gebundenheit des Konventualen an seinen Konvent, in den er durch die Profess eingetreten war.

Bei den Prämonstratensern hat der Abt das Recht, Mitglieder seines Konvents in ein anderes Stift des Ordens zu entsenden, um dort ein Amt zu übernehmen oder für die Reform zu wirken ; dagegen darf der Conventuale von sich aus das Stift nicht verlassen. So kam es, dass bedeutende Männer aus Frankreich in die deutschen Konvente kamen, deren stammesbedingte Einförmigkeit auflockerten und ihren landschaftlich begrenzten Gesichtskreis aufschlossen.

Die Bestätigungsbulle Honorius II.

Am 17. Februar 1126 erwirkte Norbert persönlich von Papst Honorius II. in Rom eine Bestätigungsbulle für seinen Orden. Nach der Formel: « Bona etiam et possessiones, quas juste et legitime possidetis, praesentis nostri scripti pagina confirmamus ». Dann werden folgende Niederlassungen namentlich aufgeführt: St. Martin in Laon, Viviers, Floreffe, St. Michael in Antwerpen, St. Annalis in Metz, Kappenberg und Varlar in Westfalen und Ilbenstadt in der Wetterau. Die Aufzählung ist natürlich nicht vollständig, doch zeigen die neuen Namen die weitere Ausbreitung des Ordens an [11]).

Generalabt und Generalkapitel.

Nachdem Norbert durch Amt und Würde an Magdeburg gebunden war, bedurfte Prémontré und der ganze Orden eines neuen Oberhauptes. 1127 wählten die Brüder von Prémontré auf Anregung Norberts seinen Freund Hugo zum Abt ihres Klosters und damit zum Generalabt des Ordens. Wahrscheinlich wurde im gleichen Jahre bestimmt, dass sich alljährlich die Aebte aller Klöster zum Generalkapitel in Prémontré einfinden sollen, um über die Ordensangelegenheiten gemeinsam zu beraten und zu beschliessen [12]).

Die Ordensstatuten.

Norbert galt, solange er lebte, als das « lebendige Gesetz » des

[11]) F. Le Paige, *Bibliotheca Ordinis Praemonstratensis*, Paris, 1633, I, S. 392.
[12]) B. Grassl, a. a. O., S. 16.

Ordens. Dennoch liess er Generalabt Hugo Statuten ausarbeiten, in denen die gewohnheitsrechtlich eingeführte Verfassung und die praktische Lebensordnung der Einzelstifte festgelegt und vereinheitlicht wurden. Das Werk Norberts sollte über seinen Tod hinaus fruchtbar bleiben. 1131 vollendete der Generalabt dieses Ordensgesetzbuch. Während der erste Teil die verfassungsrechtlichen Bestimmungen enthielt, waren im zweiten Teil die « consuetudines » aufgezeichnet. Auffallend ist die Aehnlichkeit mit der « Charta caritatis » und den « Kirchlichen Pflichten » der Zisterzienser. Heijman führt durch Vergleich den Beweis, dass die Zisterzienserstatuten unmittelbar als Vorlage benutzt wurden [13]). Zum Vergleich wurde die älteste uns bekannte Redaktion der Prämonstratensergewohnheiten herangezogen [14]). Da die « Kirchlichen Pflichten von Citeaux » auf den im Frühmittelalter nach der Benediktinerregel aufgezeichneten Mönchsgewohnheiten fussen, sind bei den Prämonstratensern zum grössten Teil benediktinische Lebensformen zu beobachten. Der dritte Teil des Zisterziensergesetzbuches enthält eine Sammlung von Generalkapitelbeschlüssen, die ihrerseits wieder auf eine ältere Sammlung von Mönchsverordnungen aus dem Jahre 1098 und auf die Charta caritatis zurückgehen. Ihnen entsprechen die Kapitel der Prämonstratensergewohnheiten, die in wirtschaftlicher Hinsicht den Eigenbetrieb vorschreiben, Erbbegräbnisse im Gegensatz zu den Zisterziensern freistellen und die Schirmvogtei verbieten. In diesem dritten Teil sind die Abweichungen von der zisterziensischen Vorlage sehr viel zahlreicher als bei den nach der Charta caritatis und den « Kirchlichen Pflichten » abgefassten vorhergehenden Kapiteln [15]).

II. Gründungsgeschichte und dreifache Leistung der rheinischen Niederlassungen.

Das erste Prämonstratenserstift auf deutschem Boden ist entgegen den bis in die jüngste Literatur hinein zu verfolgenden Angaben das Kloster Steinfeld in der Nordosteifel [16]). Es wurde nicht erst von einem anderen Stift aus gegründet und besiedelt, sondern

[13]) H. Heijman, a. a. O., S. 10-32.

[14]) Herausgabe: R. Van Waefelghem, in *Analectes de l'Ordre de Prémontré*, IX, 1913.

[15]) H. Heijman, a. a. O., S. 19, 30-32.

[16]) Th. Paas, a. a. O., S. 18.

die dort bereits ansässigen Augustinerchorherren nahmen 1121 die Regel Norberts an und unterstellten sich Prémontré. Erst im folgenden Jahre wurde Kappenberg im Kreise Lüdinghausen, das sonst als erstes deutsches Prämonstratenserkoster bezeichnet wurde, gegründet. Steinfeld nun war bestimmt, die Hochburg des Ordens im Rheinland zu werden. Seine Anfänge reichen um zwei Jahrhunderte zurück. Schon um 920 sollen Kirche und Klostergebäude vom Grafen des Ahrgaues Sibodo, dem Stammvater der Grafen von Neuenahr, erbaut worden sein. Graf Sibodo war ganz im alten Sinne « Eigenkirchenherr », ja selbst sein Nachkomme Theoderich von Are tritt 1121 noch urkundlich als Eigentümer der Kirche auf [17]). Die Kirche war « von Alters her » Pfarrkirche [18]) (Bestätigungsurkunde Innozenz II. 1136). Zuerst bewohnten Benediktinerinnen Kloster Steinfeld. Sie wurden 1097 aus disziplinären Gründen entfernt [19]). Regulierte Chorherren aus dem Kollegiatstift Springiersbach im Kontelwalde zogen nun in Steinfeld ein. Der Wunsch, sich in einer grossen Gemeinschaft zusammenzuschliessen, wurde in den Kollegiatstiften, die zwar alle die gleiche Regel befolgten, sonst aber unverbunden nebeneinander standen, im Reformzeitalter immer lebendiger [20]). Für die Steinfelder Chorherren, die ihr Gemeinschaftsleben nach der Springiersbacher erleichterten Augustinusregel ausrichteten, lag der Anschluss an einen Orden mit Augustinusregel am nächsten. Dass der Zusammenschluss bereits in der nach 1121 sich herausbildenden Weise gedacht war, ist nicht anzunehmen. Entscheidend für den Entschluss der Steinfelder wurde wohl Erzbischof Friedrich I. von Köln, der mit Norbert befreundet war und sein Werk förderte, wo immer er konnte. Er mag den Augustinerchorherren von Steinfeld den Rat gegeben haben, die Augustinusregel in der Fassung Norberts anzunehmen und sich Prémontré zu unterstellen.

Rommersdorf.

Aehnlich wie Steinfeld war auch das Kloster Rommersdorf im Engersgau nicht von Anfang an prämonstratensisch. Benediktiner aus Allerheiligen im Schwarzwald bewohnten es auf geraume Zeit,

[17]) Ebenda, S. 4, 6, 19.
[18]) Eb., S. 7.
[19]) Eb., S. 14.
[20]) A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 3-4 Aufl., Leipzig, 1913, IV, S. 354.

mussten aber wegen der dürftigen Austattung von Rommersdorf mit Grundbesitz wieder in ihr altes Kloster zurückkehren. 1135 zog Erzbischof Albero von Trier Prämonstratenser aus Floreffe in das inzwischen durch Schenkungen reichlicher ausgestattete Rommersdorf. Der Erzbischof und die Schenkgeber Reginbold von Rommersdorf und Revengar von Isenburg sind als die Begründer der Prämonstratenserabtei Rommersdorf zu betrachten [21]).

Stiftungsbriefe und Schutzurkunden.

Aus dem Jahre 1121 stammt die älteste uns erhaltene Urkunde aus der Geschichte Steinfelds, der Stiftungsbrief Erzbischof Friedrichs von Köln. Er erinnert an die Bestätigungsbulle Honorius II. für Prémontré und seine Tochtergründungen. Diese Urkunden waren wertvolle Besitzurkunden. Ihre Bedeutung erhöhten noch die Schutzformeln, die die Päpste in Nachahmung des Königsschutzes hinzufügten [22]). All denen, die sich an geschützten Personen oder geschütztem Gut vergreifen, werden kirchliche Strafen angedroht. So lautet zum Beispiel die Schutzformel in der von Hadrian IV, am 7. Juli ausgestellten Schutzurkunde für Knechtsteden: « ... praefatam ecclesiam, ..., sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et praesentis scripti privilegio communimus. Si ... ecclesiastica saecularisve persona hanc ... paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secunda citatione commonita, si non satisfactione emendaverit, potestatis, honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine dei et domini redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtae ultioni subjaceat » [23]). Während der Papst die Exkommunikation und damit den Ausschluss aus der Kirche androht, setzt der Kaiser etwa Geldstrafen fest, so Kaiser Friedrich Barbarossa in seinem Schutzbrief für Knechtsteden von 1155. Wer sich an Leuten oder Besitz des Klosters vergreift, soll 100 Pfund Gold zahlen, davon die eine Hälfte dem Kaiser, die andere dem Kloster [24]).

[21]) J. WEGELER, *Die Prämonstratenserabtei Rommersdorf*, Koblenz, 1882, S. 4.

[22]) G. SCHREIBER, *Kurie und Kloster im 12. Jahrhundert*, Stuttgart, 1910, I, S. 6.

[23]) F. EHLEN, *Die Prämonstratenserabtei Knechtsteden. Geschichte und Urkundenbuch*, Köln, 1904, Nr. 2; 7 Juli 1155.

[24]) F. EHLEN, Eb., S. 25.

Das Verhältnis zum Diözesanbischof.

Die Stiftungsbriefe und Schutzurkunden der Bischöfe lassen uns das Verhältnis der Prämonstratenserniederlassungen zu den diözesanen Gewalten in seiner Eigenart klar erkennen. In der genannten Bestätigungsurkunde für Steinfeld werden die Kanoniker von der Unterordnung unter Chorbischof, Propst und Dechant befreit, sodass sie nur ihrem Bischof gehorchen müssen. Der Erzbischof verleiht ihnen das Recht, sich selbst einen Vorsteher aus ihrer eigenen Mitte zu wählen und behält sich nur das Recht der Bestätigung und Konsekration vor. Das gesamte Klostergebiet samt den dazugehörenden Pfarreien Ripsdorf und Berndorf braucht keine Bischofsservitien zu entrichten [25]).

Befreit wird Steinfeld auch von jeder Abgabe an den Chorbischof, die dieser bei der Inthronisation des Abtes, bei der « investitura » « in temporalibus » sowie bei der Uebertragung der cura animarum fordern durfte. Ebensowenig sollte der Dechant Abgaben erheben [26]).

Exemtionsbestrebungen.

Diese Befreiungen bischöflicher Freunde und Gönner bezwecken — mit Einschränkung —, die Exemtionsbestrebungen des Ordens hintanzuhalten und die Einzelklöster in freieren Formen, aber um so nachdrücklicher an den Diözesanbischof zu binden. Der Orden erzielte in dieser Frage nur Teilerfolge. Warum es nur Ansätze zur Exemtion bleiben konnten, erhellt aus folgenden Punkten: Die Klöster der Prämonstratenser wurden nicht immer neu begründet und waren oft schon, bevor sie hervortraten, diözesan stark gebunden (siehe Steinfeld und Rommersdorf !). Die Seelsorgetätigkeit brachte die Prämonstratenser notwendig in Abhängigkeit vom Diözesanbischof. So mündeten die Prämonstratenser in die Bahnen der nichtexemten Benediktiner und Augustinerchorherren ein [27]).

Die Exemtion, das heisst die Befreiung von ganzen Orden und einzelnen Klöstern von der Strafgewalt des Ordinarius (meist des Bischofs), war ein wichtiges Kampfmittel des Reformpapsttums, um das Mönchswesen und die regelgebundene und an einen Konvent gebundene Pfarrgeistlichkeit dem oft stark verweltlichten und den

[25]) Th. Paas, *Entstehung und Geschichte...*, S. 25.
[26]) Ebenda.
[27]) G. Schreiber, *Kurie und Kloster...*, S. 107 f.; Th. Paas, Eb., S. 23.

Laiengewalten verpflichteten Episkopat zu entziehen und sie in den unmittelbaren Dienst der päpstlichen Reformpolitik zu stellen. (Die Cluniazenser und nach ihnen die Zisterzienser erlangten die volle Exemtion) [28]).

Die Zehntfrage.

Die Bischofs- und Papsturkunden unterrichten uns meist auch über den Entwicklungsstand in der Zehntfrage. Erzbischof Bruno II. spricht 1134 der Kirche von Knechtsteden den Novalzehnten zu [29]). Hadrian IV. befreit 1155 Knechtsteden vom Noval- und Blutzehnten [30]). 1139 bestätigt Erzbischof Arnold von Köln dem Stift Hamborn den Besitz des Zehnten der Pfarrkirche von Hamborn [31]). Papst Hadrian IV. befreit Hamborn vom Noval- und Blutzehnten 1158 [32]). Der kaiserliche Gegenpapst Victor IV. entbindet 1162 Rommersdorf jeder Zehntverpflichtung für selbstbewirtschaftetes Land [33]). Daraus ergibt sich 1. Die Befreiungen der Päpste gehen weiter als die der Bischöfe. 2. Eine volle Zehntbefreiung finden wir nur im Falle Rommersdorf, wo alles selbstbestellte Land und das war in der Gründungszeit m. E. der ganze Feldbesitz, von der Zehntverpflichtung befreit wird. Entscheidend kann sein, dass der von Kaiser Friedrich Barbarossa eingesetzte Gegenpapst die Zehntbefreiung ausspricht. Die Prämonstratenser hielten sich im Schisma im Gegensatz zu den Zisterziensern neutral und genossen dadurch manchen Vorteil [34]).

Stellung der Kurie zur Zehntfrage.

Viktor IV. folgt durchaus der Tradition des Reformpapsttums. Paschal II. hatte allen Klöstern einschliesslich der Augustinerstifte die volle Zehntfreiheit zugebilligt. Seine beiden Erklärungen zur Zehntfrage stellen « programmatische Erklärungen des Reformpapsttums überhaupt » dar. Begründet wird diese Befreiung in der

[28]) W. Neuss, *Die Kirche des Mittelalters*, Bonn, 1944, S. 115.

[29]) Fr. Ehlen, Eb., Nr. 1.

[30]) Eb., Nr. 2.

[31]) H. Scheiermann, *Altes und Neues vom Niederrhein im besonderen über die ehemalige hochadelige Prämonstratenserabtei und Pfarrei Hamborn sowie über deren Nachbarpfarren Laar, Meiderich, u. a.*, Duisburg, 1897, Nr. 1, S. 225.

[32]) H. Scheiermann, a. a. O., Nr. 4, S. 231.

[33]) J. Wegeler, *Die Prämonstratenserabtei Rommersdorf*, Nr. 1.

[34]) Fr. Winter, a. a. O., S. 87-88; G. Schreiber, a. a. O., I, S. 265.

üblichen Weise der Reformer mit der Heiligen Schrift und aus den Vätern ohne Rücksicht auf historische Kontinuität [35]). Bis auf Hadrian IV. wird diese päpstliche Zehntpolitik der vollen Befreiung für alle Klöster folgerichtig betrieben. Hadrian schränkt dann die Befreiung auf den Novalzehnten ein [36]). Alexander III. nimmt den Ausgang des Ringens zwischen Orden und Bischöfen gleichsam vorweg, indem er in einem einzelnen Falle den Zisterziensern den Rat gab, ihren Zehntstreit gütlich beizulegen. Er begründet seinen Rat, indem er sie darauf hinweist, dass ihre Klöster zwar einmal so arm gewesen seien, dass sich eine Zehntbefreiung rechtfertigen liess, jetzt aber seien sie gerade ärgerniserregend reich [37]). Das 4. Lateran-konzil bringt dann den endgültigen Sieg des Episkopats über die Orden. Die Klöster können nur noch vom Novalzehnten befreit werden [38]).

Die Vogtfrage.

In der Vogtfrage bestimmte die Urkunde Erzbischof Friedrichs für Steinfeld, dass Graf Theoderich und seine Nachfolger auf Schloss Are die Rechte der Klostervogtei ausüben sollen. Diese Rechte werden genau festgelegt. Der Graf darf jährlich nur drei bestimmte Gerichtstage abhalten und nur an den dafür bestimmten Terminen eine Abgabe von fünf Schillingen einziehen. Zu Gericht sitzen aber sollten die Vögte nur dürfen, wenn sie zur Schlichtung von Rechtsstreitigkeiten oder zum Abschluss von Rechtsgeschäften ausdrücklich berufen wurden. Es wird verboten, Untervögte anzustellen. Bei Verletzung dieser Bestimmungen sollte der Bischof nach einem unbeachteten Verweise schon die Vogtei einziehen, und die Chorherren waren berechtigt, sich einen anderen Vogt zu wählen [39]).

Erzbischof Bruno II. setzt durch Urkunde vom 4. August 1134 Gerhard von Hochstaden der Propstei Knechtsteden zum Vogte, nachdem der Konvent ihn gewählt hatte: « iuxta electionem eorum liberrimam advocatum eis praefecimus ». Gerhard muss versprechen, ausser dem Gebet der Conventualen, dem Recht auf Leitung des

[35]) G. Schreiber, a. a. O., I, S. 251-252.
[36]) G. Schreiber, a. a. O., I, S. 259.
[37]) G. Schreiber, a. a. O., I, S. 269.
[38]) Ebenda.
[39]) Th. Paas, a. a. O., S. 21.

Hofgerichtes und der Pflicht, es zu schirmen, nichts weiter zu fordern [40]).

Durch die Charta Erzbischof Arnolds für Hamborn wird Gerhard von Hoinstat, der Herr von Wickrath als Vogt eingesetzt. Seine Nachfolger auf Burg Wickrath folgen ihm im Amte. Ausdücklich verboten wird, einen Untervogt anzustellen. Der Vogt darf nichts ausser dem Dritteil der Einkünfte, die bei den drei Gerichtstagen anfallen, fordern. Er darf nur dann Recht sprechen, wenn er dazu eigens aufgefordert wird [41]).

Papsturkunden zum Vogtfrage.

Hadrian IV. ordnet 1155 für Knechtsteden an, dass nur ein von den Brüdern einstimmig oder von der « sanior pars » erwählter Vogt seines Amtes walten solle, keinesfalls ein Adliger, der die Vogtei auf Grund des Erbrechtes « usurpiert » habe [42]).

In der Bulle für Hamborn schweigt sich Hadrian IV. über die Vogtfrage aus [43]). Erzbischof Bruno hatte dem Stifter Gerhard von Hoinstat die Bitte erfüllt, den jeweiligen Burgherrn von Wickrath als Klostervogt anzuerkennen [44]). Die drei Bedingungen, keinen Untervogt anzustellen, sich mit dem Dritteil der Gefälle, die an den festgesetzten drei Gerichtstagen einkommen, zufrieden zu geben und nur auf besondere Anforderung zu Gericht zu kommen, stimmen mit den für den Steinfelder Vogt festgesetzten Bedingungen weitgehend überein. Die Reformpäpste forderten nicht nur, dass die Vögte von den Konventen zu wählen seien, sondern sie verboten überhaupt, einen Vogt anzustellen [45]). Hadrian IV. befiehlt der Prämonstratenserabtei Steingaden lakonisch: « Wir bestimmen, dass eure Kirche keinen Vogt hat » [46]).

[40]) Fr. Ehlen, a. a. O., Nr. 1.
[41]) H. Scheiermann, a. a. O., Nr. 1.
[42]) Eb., Nr. 2.
[43]) Eb., Nr. 3.
[44]) Eb., Nr. 1.
[45]) G. Schreiber, a. a. O., II, S. 279; Privileg Lucius II für Ilbenstadt: C. L. Hugo, *Sacri et Canonici Ordinis Praemonstratensis Annales*, I, Nancy, 1734, S. 536.
[46]) G. Schreiber, a. a. O., II, S. 279; C. L. Hugo, a. a. O., I, S. 536.

Kein einheitliches Vorgehen der Prämonstratenser in der Vogtfrage.

Die Vogtfrage konnte bei den Prämonstratensern überhaupt nicht einheitlich geregelt werden, da die einzelnen Klöster viel zu sehr von den örtlichen Verhältnissen in ihren Diözesen abhängig waren. Das Chorfrauenstift Meer bei Neuss und ab 1246 auch Steinfeld hatten den Erzbischof von Köln in seiner Eigenschaft als Reichsfürsten zum Vogt. Füssenich und Hamborn besassen Laienvögte [47]). Diese wurden nicht einmal durch den Konvent gewählt. Dagegen hatte Knechtsteden über ein Jahrhundert einen Laienvogt, der wenigstens formal vom Konvent gewählt werden musste und dann vom Erbischof in sein Amt eingeführt wurde. In jedem Falle aber sicherten sich die Klöster durch schriftliche Festlegung der Vogtrechte. Weitgehend erkannten dagegen die Prämonstratenser im Rheinland das alte Recht des Gründers auf Ausübung der Vogtrechte an.

Vergleich mit den Zisterziensern.

Damit sind die Prämonstratenser im Unterschiede zu den Zisterziensern nicht nur diözesan stark gebunden, sondern auch feudal an die adligen Laien. Diese Bindung tritt noch zu der stärkeren Bindung an die höchste adelige Laiengewalt, den Kaiser hinzu, von der sich die Zisterzienser im Kampf zwischen Friedrich Barbarossa und Alexander III. unter schweren Opfern emanzipiert hatten. Später, als mit der zunehmenden Zahl der in Dienst genommenen landwirtschaftlichen Lohnarbeiter, die Ausübung der Blutsgerichtsbarkeit immer notwendiger wurde, unterstellen sich die Zisterzienser dem Kaiser als ihrem Vogt [48]).

Das Vogtverbot der Statuten.

Wohl setzen die « consuetudines » fest: « Haec sunt, quae proposuimus ammodo non recipere: ... advocatias saecularium etc. ... », aber die Verhältnisse erwiesen sich in den meisten Fällen wohl als stärker.

Man könnte das 12. Jahrhundert, in dem der Orden Norberts seinen Aufschwung nimmt, als die Schwelle zum Hochmittelalter bezeichnen. Das gilt im geistigen Raum wie im Raum der mate-

[47]) G. SCHREIBER, a. a. O., II, S. 272-278.

riellen Kultur. Die Wirtschaftsverfassung ist noch agrarischen Charakters. Handel und Gewerbe sind mit den Städten, besonders in Deutschland, erst im Kommen. Auf diesen agrarisch-feudalen Charakter seiner Umwelt ist der Prämonstratenserorden abgestimmt. Er ist Reformorden und strebt als solcher, den christlichen Gedanken im Herzen des Volkes zu beheimaten. Der Schlüssel dazu aber ist die Seelsorge, und zwar die Seelsorge unter der ländlichen Bevölkerung.

Der Orden der Landseelsorge.

Im Anfang stand bei Norbert und seinen Gefährten, die Wanderpredigt [49]). Sie diente dazu, das prämonstratensische Reformwerk in Gang zu setzen, war Aussaat des neuen Geistes, Ansporn für den Seelsorgeklerus in der Welt und in den Augustinerchorherrenstiften, Wandersseelsorge, die den Reformgedanken in die Massen trug. Norbert blieb Zeit seines Lebens der von Unruhe um das Reich Gottes ergriffene Wanderer, sein Orden aber wurde sesshaft und trieb seine Wurzeln wie ein Baum in den Boden und verwuchs gleichsam mit dem Landvolke. In Altdeutschland, insbesondere im Rheinland, vermehrte sich die Bevölkerung stark. Die Raumnot trieb zum Landausbau. Die grössere Zahl der Bevölkerung und die Mehrung der Siedelungsfläche forderten den Ausbau des alten Netzes von Pfarreien, das einst Karl der Grosse geplant und geschaffen hatte. Die adligen Laien hatten lange Zeit durch das Eigenkirchenrecht die notwendige Zahl von Pfarrkirchen gesichert, nun ging die Führung mehr und mehr auf die Kirche und besonders auf ihre neuen Priesterorden, die Augustinerchorherren und die Prämonstratenser, über [50]). Die Verdienste der den Prämonstratensern vorangehenden Stiftsgemeinschaften um die Pfarrseelsorge dürfen nicht verkannt werden. Sie schufen neue Kirchen, stellten gut ausgebildete und mit apostolischem Geist erfüllte Männer zur Verfügung. Die Prämonstratenser liefen ihnen aber bald den Rang ab. Eine Reihe päpstlicher Verfügungen beleuchtet die Rechtsverhältnisse, die sich für ihre Seelsorgetätigkeit entwickeln. Zum Beispiel erteilt Innozenz II. 1135 dem Orden das Privileg, Kirchen und Kapellen auf den Klosterterritorien zu errichten. Damit gelangten die Vor-

[49]) W. Neuss, *Die Kirche des Mittelalters*, S. 151-152.
[50]) Ebenda, S. 43-45; A. Hauck, a. a. O., II, S. 379.

steher der Stifte in den Besitz des Patronats, das ist das Recht der Präsentation [51]).

Das Patronatsrecht war an Stelle des alten Eigenkirchenrechts getreten. Der Eigenkirchenherr nahm als selbstverständlich das Recht in Anspruch, für die auf seinem Grund und Boden liegende, meist aus eigenen Mitteln errichtete Kirche den Geistlichen zu bestellen. Daraus ergab sich die unwürdige Lage der niederen Geistlichkeit im Frühmittelalter [52]). Selbstverständlich besassen die Prämonstratenser das Patronat für ihre Klosterkirche, die zumeist gleichzeitig Pfarrkirche war. Für andere Pfarrkirchen gelangten sie darüberhinaus in den Besitz des Patronats durch die « Inkorporation ». (Das Wort begegnet erst zu Beginn des 14. Jahrhunderts, der Sache nach aber gab es bereits Inkorporation.) « Inkorporation ist entstanden durch Aufrechterhaltung des im übrigen beseitigten Eigenkirchenwesens zugunsten der Klöster. Neueinverleibung einer Pfarrkirche bedeutet vor allem den Untergang ihrer Rechtspersönlichkeit und den Anfall ihres Vermögens an das begünstigte Institut » [53]). Die Inkorporation war ein beliebtes Kampfmittel des Reformpapsttums im Kampf um die libertas der Kirche von den feudalen Gewalten. Sie wurde auch auf ganze Bistümer in Bezug auf die Besetzung des Bischofsstuhles und der Domkapitelstellen mit Ordensgeistlichen erfolgreich angewandt [54]).

Der Weg von der Eigenkirchenherrschaft über den Patronat eines Adligen zum Patronat des Klostervorstehers durch die Inkorporation lässt sich anschaulich zeigen an einem Steinfelder Beispiel. Das Geschlecht derer von Are hatte ursprünglich die Eigenkirchenherrschaft inne. Die Stiftungsurkunde Erzbischof Friedrichs I. bestimmt, dass die Erben des Grafen Theoderich das Recht haben, das Kloster wieder in Besitz zu nehmen und nach freiem Ermessen darüber zu verfügen, wenn ein Inhaber des kölnischen Erzstuhles oder irgend ein anderer den Steinfelder Konvent der kanonischen Lebensweise entfremden oder ihn aufheben wolle [55]). Das Patronat für die Pfarrkirche von Steinfeld scheinen schon die Augustinerchorherren besessen zu haben [56]). Erzbischof Friedrich übertrug dann den Pfarrgottesdienst in eine im Hofe des Klosters gelegene

[51]) B. Grassl, a. a. O., S. 16.

[52]) W. Neuss, a. a. O., S. 137-138.

[53]) U. Stutz, *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlichen Kirchenrechte*, Berlin, 1895. Register.

[54]) B. Grassl, a. a. O., S. 30.

[55]) Th. Paas, a. a. O., S. 21.

[56]) Th. Paas, a. a. O., S. 17.

Kapelle, in der die Gläubigen sich zur Feier der Hl. Messe, zur Taufspendung und zur Abhaltung von Exequien einzufinden hatten [57]). Ein neueres Beispiel, das aber gut die alten Rechtsverhältnisse zeigt, ist die inkorporierte Pfarrei Müddersheim [58]). Steinfeld hatte das Patronat von zehn Pfarreien, Knechtsteden von vier, Sayn drei Patronate. Das Patronat von Bracheln, Hunshoven und Nauert besitzt zwar das Frauenstift Heinsberg, Sayner Chorherren üben aber dort die Seelsorge aus. Rommersdorf verfügt über zwei Patronate, Arnstein über fünf [59]). Bärsch gibt die Zahlen der den rheinischen Stiften inkorporierten Pfarreien vermutlich nach dem Stand bei ihrer Aufhebung an.

Der Landwirtschaftsorden.

Die Charta caritatis der Zisterzienser war 1119 von Papst Kalixt II. approbiert worden. In ihr wurde das Arbeitsgebot des abendländischen Mönchsvaters Benedikt von Nursia wieder aufgenommen, und das Zins- und Zehntnehmen von fremder Arbeit verboten wurde [60]). Die Prämonstratenser nahmen nun den Grundsatz der Eigenwirtschaft in ihre consuetudines ebenfalls auf. Damit bricht sich nicht nur das mönchisch-benediktinische Arbeitsethos, sondern das christliche Arbeitsethos überhaupt, so wie es in den Schriften des Neuen Testamentes verankert ist, erneut Bahn. Aehnlich wie dieses Arbeitethos in den ersten christlichen Jahrhunderten von einer eschatologischen Haltung überlagert war und dann im 5. und 6. Jahrhundert durch Augustinus und Benedikt zu neuem Leben erweckt wurde, so überwanden Zisterzienser und Prämonstratenser nun in grossem Stil die Ablehnung der Handarbeit durch die alten Benediktinerklöster wie ihre Zurücksetzung durch die Cluniazenser. Als Richtschnur galt ihnen die Regel: « Haec sunt, quae proponimus ammodo non recipere: telonium, vectigalia, servos, ancillas, ... nisi possit abbatia ». Der Verfall des alten Benediktinertums, dessen Reichtum in Reliquien, Grundbesitz und Büchern bestand [61]),

[57]) Th. Paas, a. a. O., S. 20.

[58]) Th. Paas, *Die Inkorporation der Pfarre von Middenrhein in Steinfeld*, in *Anal. Praem.*, VI, 1930, S. 255-269.

[59]) G. Baersch, *Nachrichten über Klöster des Prämonstratenserordens, bes. im Rheinland und in Westfalen*, in *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein...*, I, 1855, 147, 178; II, 1856, 19, 83-96.

[60]) H. Heijman, a. a. O., S. 31.

[61]) G. Ulhorn, *Der Einfluss der wirtschaftlichen Verhältnisse auf die Ent-*

ist nicht zuletzt auf die wirtschaftichen Schwierigkeiten zurückzuführen. Die alte Grundherrschaft vermochte sich der zunehmenden Rationalisierung des landwirtschaftlichen Betriebs nicht anzupassen [62]). Die Kraft des Benediktinertums erschlaffte, als die Mönchskonvente sich die Zügel der Wirtschaftsführung entgleiten liessen, und verderblicher Müssiggang als Folge des Missverhältnisses zwischen vita contemplativa und vita activa griff Platz [63]). Gerade gegen diesen Misstand aber richtete sich die zisterziensische und prämonstratensische Reform.

An die Stelle der alten Grundherrschaften mit weiter Streulage der zins- und dienstpflichtigen Hufen, die ihrerseits einer Reihe von Haupt- und Oberhöfen zugeordnet waren, trat die prämonstratensische Gutswirtschaft. Um grosse Gutshöfe, die sogenannten « Grangien », lag der weitaus grösste Teil des Klosterlandes. Mit Zähigkeit strebte man, diesen Besitz zu vergrössern, zu verbessern, abzurunden und möglichst geschlossen zu machen. Von den Grangien, die etwa die Grösse eines mittleren Rittergutes besassen, aus bewirtschafteten eigene Arbeitskräfte, die sog. Conversen die Felder [64]).

Die Conversen, auch « fratres barbati » oder « fratres laici » genannt, treten urkundlich schon seit der Hirschauer Reform in Erscheinung. Die Conversen waren nicht leibeigen oder hörig wie die « servi » und « ancillae » der alten Klöster, sondern erfreuten sich als Mitglieder der Konvente und Mitarbeiter der fratres canonici voller Freiheit [65]). Der *Tractatus de ordine canonicorum regularium* bestimmt ihre Stellung näher: « ... in nostris coenobiis hi duo ordines canonicorum scilicet et monachorum, Johannes et Petrus simul currunt, dum apud nos ex laicali conversatione *homines illiterati* relictis omnibus jugum Christi suscepturi convertuntur, *qui ad ordinem clericatus promoveri nec possunt nec volunt*, probabiliter in omni perfectione monastica degunt, *manibus suis operantes*... » [66]). Während sich die Priesterbrüder der Seelsorge widmen und vor allem für die Predigt studieren, dürfen die Laienbrüder Bücher nicht

wicklung des Mönchtums im Mittellater, in *Zeits. für Kirchengeschichte*, XIV, 1889, S. 378.

[62]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 361.
[63]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 364.
[64]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 372.
[65]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 368-372.
[66]) Fr. Winter, a. a. O., S. 308.
[67]) Fr. Winter, a. a. O., S. 101.

einmal besitzen [67]). Als homines illiterati dienen sie der Genossenschaft durch ihrer Hände Arbeit, sei es durch Ackerbau oder Handwerk, ja sie stehen sogar leitend einzelnen Ackerhöfen vor und betreiben Mühlen, Backhäuser und Brauhäuser [68]). Dass diese Praxis als eine Rückkehr zu neutestamentlichem Brauch gesehen wurde, bezeugt Anselm von Havelberg: « Wir achten Feld- und Handarbeit nicht gering ; denn wir wissen, dass der Apostel Paulus mit seinen Händen arbeitete und sagt: Wer nicht arbeiten will, der soll auch nicht essen. Wir treiben daher die Jungen zur Arbeit an und gestatten keinen Müssiggang. Nur die Alten und Schwachen ermahnen wir zum Psallieren im Stillen » [69]).

Markt- und Geldwirtschaft.

Der Uebergang von der Grund- zur Gutsherrschaft bedeutet wirtschaftlich den Wandel von einer weitgehend nur für den Eigenbedarf arbeitenden Hauswirtschaft zu einer sich den städtischen Absatzmöglichkeiten mehr und mehr anpassenden Marktwirtschaft. Die reichen Erträge eines in so hohem Masse rationalisierten Betriebs konnten nämlich nur zum Teil von den Konventen verbraucht werden. Zudem führten die Prämonstratenser, gerade in den ersten Zeiten, ein sehr enthaltsames und zuchtvolles Leben. Die « paupertas laborans » brachte meist beträchtliche Ueberschüsse an Naturalien, die auf den städtischen Märkten in Geld umgesetzt werden konnten und es den Stiften in einer Zeit stärkerer Kapitalbildung gestatteten, als konkurrenzfähige Unternehmen aufzutreten.

Die zweite Ausbauperiode.

Gerade in der Gründungszeit des Ordens beginnt eine Zeit verstärkter Rodung in Altdeutschland, insbesondere im Rheinland. Sie wird « zweite Ausbauperiode » genannt [70]). Die rasch sich vermehrende Bevölkerung des Westens braucht neuen Raum. Ein Teil der Nachgeborenen wandert ab in die Städte und widmet sich dort Handel und Gewerbe, ein anderer Teil bleibt auf dem Lande und schafft sich in den ausgedehnten Forsten der Gemeinde- und Hof-

[68]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 375; Fr. Winter, a. a. O., S. 102.

[69]) Fr. Winter, a. a. O., S. 102-103.

[70]) Fr. Steinbach, *Beiträge zur bergischen Agrargeschichte, Vererbung und Mobilisierung des ländlichen Grundbesitzes im bergischen Hügelland,* in *Rheinisches Archiv,* LXX, 1922, S. 163.

marken durch Rodung neues Ackerland. In diesen Ausbauprozess greifen nun die Prämonstratenser nach dem Vorbild der Zisterzienser mit aller Kraft ein. Straffe Leitung, zahlreiche willige Arbeitskräfte und fortschrittliche Technik verbürgen den Erfolg. Immer wieder begegnen in den Urkunden ausdrückliche Befreiungen vom Novalzehnten. Die Rodung sollte unter allen Umständen gefördert werden. Land war knapp und wurde immer teurer. Die Zeit der grossen Landschenkungen war längst vorbei ; da blieb nur der Ausweg harter Arbeit. Es ist anzunehmen, dass die Prämonstratenser den grösseren Teil ihres Grundbesitzes durch Erwerb und Urbarmachung von Oedland gewonnen haben. Dabei spielte der Arbeitsflleiss ihrer Konversen eine bedeutende Rolle [71]). Freilich werden sie darin von den Zisterziensern noch übertroffen, besonders in der Mark Brandenburg, wo die Zisterzienser sich gerade in den Sümpfen ansiedeln, um sie zu entwässern und urbar zu machen [72]).

Beispiel für eine Grangie.

Ein Gutes Beispiel für eine Prämonstratensergrangie ist der Rommersdorfer Gutshof in Langendorf, der auf dem Boden des heutigen Neuwied lag. Er wird 1162 von Viktor IV. in seiner Bestätigungsurkunde für Rommersdorf genannt. 1179 bestätigt Alexander III. der Abtei Rommersdorf ihren Besitz in Langendorf. Ausdrücklich sind Weingärten erwähnt. Anfang des 13. Jahrhunderts übergab Bruno I., der Herr von Isenburg, im Tausch den Rommersdorfern den Weingarten Idelenhufe, also ein Stück Land, das gross genug war, einen Dienstmann und seine Familie zu nähren sowie die auferlegten Lasten zu tragen. Der Tauschvertrag vom 8. Oktober 1210 zeigt bereits, dass die Prämonstratenser das Land, das Wein getragen hatte, in Pflugland verwandelten. Vielleicht besass die Abtei schon genügend Weingärten oder aber man hatte erkannt, dass der Boden für Weinbau weniger geeignet war. Möglich ist auch, dass man auf eine bestimmte Zeit wechseln wollte. All diese Gründe deuten jedenfalls auf rationelle Bewirtschaftung.

Entwässerungsarbeiten.

Wenn Innozenz IV 1245 an den Erzbischof Siegfried von Mainz

[71]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 373.
[72]) Fr. Winter, a. a. O., S. 292.

über die Prämonstratenser von Allerheiligen im Schwarzwald schreibt: « Diese ... sind auch im Herstellen von Aquädukten, im Austrocknen von Sümpfen, sowie überhaupt in allen mechanischen Künsten wohl zu Hause und sehr erfahren », dann trifft das auf die in Langendorf tätigen Conversen ganz sicher zu, denn die Langendorfer Gemarkung war ihrer Lage nach steten Ueberschwemmungen durch den Rhein ausgesetzt, und es ist anzunehmen, dass die Schenkungen in Langendorf mitbestimmt waren von der Hoffnung auf eine kulturelle Gegenleistung der in der Drainage bewanderten Prämonstratenser [73]).

1261 verkauften Lehensleute des Edelherrn Bruno III. von Isenburg dem Kloster alles, was sie an Ackerland « in der Sleidin » und « das Feld nach dem Rheine zu » als Lehen besassen. Heute noch findet sich der Flurname « in der Schled » bei Neuwied. Es ist ein alter Rheinarm, einen Kilometer unterhalb Engers, der sich bei Hochwasser zuweilen mit Wasser füllt. Das « Feld nach dem Rheine zu » gehörte sicher zur Langendorfer Gemarkung und beweist, dass Rommersdorf Ackerland kaufte, das vom Hochwasser besonders gefährdet war.

Der Orden grösster Grundbesitzer in Langendorf.

Im Laufe des 13. Jahrhunderts wächst der Rommersdorfer Besitz in der Gemarkung von Langendorf immer mehr an. 1278 verkauft der Erzbischof von Trier seinen Hof in Langendorf dem Kloster Sayn und so waren die Prämonstratenser in Langendorf die grössten Grundbesitzer [74]).

Der wirtschaftliche Aufstieg Knechtstedens.

Beispielhaft ist die wirtschaftliche Entwicklung Knechtstedens. Sie nahm am 25. Mai 1130 ihren Anfang, als der Kölner Domdechant Hugo auf Vorschlag Erzbischof Friedrichs I. den ererbten Fronhof Knechtsteden dem Prämonstratenserorden schenkte [75]). In 25-jährigem Aufstieg erringt Knechtsteden eine wirtschaftliche Macht, die es bei verhältnismässig geringen Verlusten bis 1232 zu behaupten

[73]) L. Wirtz, *Das Kloster Rommersdorf*, in *Heimatblatt und Geschichtschronik für die ehemals Wied'schen und Nassauischen Lande, für Westerwald, Eifel, und Mittelrhein*, III, S. 163.

[74]) L. Wirtz, a. a. O., S. 173-174.

[75]) Fr. Ehlen, a. a. O., Nr. 1.

vermag. Die verschiedenen Schutzurkunden vermitteln uns einen Ueberblick. Die Schutzurkunde Friedrichs I. von 1155 nennt rund 33 Höfe, 2 Mühlen und Weinberge [76]). Vermutlich lag die Zahl der Höfe höher, denn ich habe überall, wo die Pluralform « curtes » steht, nur zwei Höfe gezählt. Die Schutzbulle Hadrians IV. von 1155 zählt nur 27 Höfe auf, nennt keine Mühlen, und gibt Weinberge an. Ein Schutzbrief Friedrichs II. von 1232 bestätigt 26 Höfe, wiederum 2 Mühlen und Weinberge [77]). In der Urkundensammlung Ehlens begegnen in dem Zeitraum von 1130 bis 1250 vier freie Schenkungen, drei Stiftungen oder bedingte Schenkungen, drei Käufe, ein Verkauf, ein Darlehen als aktive Geldleihe, eine passive Landleihe. Leider ist das Material zu einer statistischen Auswertung nicht zahlreich genug, doch reicht es hin, um die grundsätzlichen Ausführungen durch den Einzelfall Knechtsteden hier und da einzuschränken oder zu erweiteren. Ausserdem lässt sich aus den angeführten Tatsachen entnehmen: 1. Drei Schenkungen stammen von geistlichen Herren, zwei davon vom Kölner Erzbischof. Nur eine Schenkung geht auf einen Laien zurück. Es ist bedeutsam, wer schenkt. Im Frühmittelalter waren es die Könige und weltlichen Grossen, nachdem aber der ungeheure Landbesitz des Königtums verschleudert und verschenkt ist, treten Bischöfe als Schenkgeber auf. Durch die ottonische Reichskirchenverfassung waren die Bischöfe als Reichsfürsten in den Besitz bedeutender Amtsgüter gelangt. Die der Reform zuneigenden Bischöfe nun waren bereits durch Landschenkungen Reformklöster ins Leben zu rufen und besonders in ihren Anfängen kräftig zu fördern [78]). 2. Ein grosser Teil der Schenkungen ist an Bedingungen geknüpft ; es sind Stiftungen zu einem bestimmten Zweck, die aus mannigfachen Gründen erfolgen. Bezeichnend für die Art und Haltung des mittelalterlichen Menschen ist die enge Verknüpfung des Religiösen mit dem Materiellen. Es ist eine erdgebundene, bäuerliche Frömmigkeit, die nie zu fürchten braucht, den Boden unter den Füssen zu verlieren. Meist werden Anniversarien, Jahrgedächtnisse als Gegenleistung verlangt, oft aber auch mag man Gegenleistungen kultureller und sozialer Art als selbstverständlich erwartet haben. Das brauchte nicht urkundlich festgelegt zu werden. Die Eigenart des Ordens als ackerbautreibende

[76]) Fr. Ehlen, a. a. O., S. 25.
[77]) Fr. Ehlen, a. a. O., Nr. 2 u. 35.
[78]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 349.

Genossenschaft beispielsweise empfahl ihn für landwirtschaftliche Aufgaben von selbst. Es ist gut möglich, dass Konrad von Dyk seinen kleinen Wald bei Eggershoven schenkte, damit Knechtsteden dessen Rodung übernehme (1227) [79]). 3. Die Käufe und das erwähnte Darlehen zeigen, dass Knechtsteden über Geld verfügte. Die neuen Klöster sind nicht wie die der älteren Benediktiner, Cluniazenser und Hirschauer fast ausschliesslich auf Naturalbezüge angewiesen. Die Naturalwirtschaft beginnt in Geldwirtschaft überzugehen [80]). Und je einfacher das Leben des Konvents, je fleissiger die Conversen, je fortschrittlicher die Wirtschaftsmethoden, umso reicher ist der Geldschrank gefüllt. Die Rechnungsführung ist wohlgeordnet, ja die Generalkapitel geben Vorschriften für die Geldgebarung, und die Visitationen erstrecken sich auf das klösterliche Finanzwesen ebenso wie auf die religiöse Zucht [81]).

Der wirtschaftliche Aufstieg Steinfelds.

Der erste päpstliche von Innozenz II. aus dem Jahre 1136 stammende Schutzbrief für Steinfeld zählt folgende Güter auf: Im Steinfelder Gau 12 Hufen mit allen Zehnten, die die Pfarrei von alters her friedlich besessen hatte, sechs Hufen mit einer Mühle, in Geroldshofen bei Ahrweiler vier Weinberge mit zugehörigen Zehnten, die Hälfte der Ortschaft Berndorf samt der Pfarrei und allen Zehnten. Weitere Auskunft über die Grundlagen des Steinfelder Besitzes gibt uns die Tauschurkunde, die von Erzbischof Friedrich I. und Herzog Walram von Limburg unterzeichnet ist (1130). Der Erzbischof erwirbt zugunsten Steinfelds den an das Kloster angrenzenden Herrenhof mit Salland, eine halbe Hufe samt einer Mühle, den Wald « Jungenforst », die Besitzung Halfburich und Holzgewalten in dem Walde bei Schloss Reifferscheid und in dem herzoglichen Walde in den Ardennen [82]). Dafür gibt Steinfeld: Eine Rente von 20 Schillingen und 30 Denaren aus den freien Gütern des Stiftes in den Ortschaften Zinnscheid, Bennenberg, Winthagen und Vischebach, den Zehnten aus den kleinen Wäldern für die zur Pfarrkirche erhobene Kapelle bei Schloss Reifferscheid und den Teil des Stifts-

[79]) F. Ehlen, a. a. O., S. 25.
[80]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 375.
[81]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 375.
[82]) Th. J. Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrhein*, Düsseldorf, 1840-1858, Nr. 308.

gebietes, der sich längs des Wolferter Baches von seiner Quelle bis zur Mündung in die Urft erstreckte. Ferner schenkt Erzbischof Friedrich Steinfeld den Novalzehnten für alle seine Güter, die in der Erzdiözese liegen. Steinfeld war seiner Lage gemäss natürlich auch im Erzstift Trier begütert. Von Gründungszeiten her besass es Weinberge zu Ellenz an der Mosel, von denen es auch den Zehnten bezog [83]).

Auch das von Paas vorgelegte Material reicht nicht aus, um zuverlässige Schlüsse etwa über das Verhältnis von Schenkung, Kauf und Verkauf aus ihm zu ziehen. Sicher ist das in der Eifel gelegene Klosterland bei weitem nicht so ertragreich gewesen, wie die schweren Böden um Knechtsteden. Aber schon um die Mitte des 12. Jahrhunderts fasst Steinfeld in der fruchtbaren Zülpicher Börde Fuss. Ein Laie Rudolf übergibt das von ihm gekaufte Gut Bessenich bei Zülpich gegen eine jährliche Rente von viereinhalb Mark und die Verpflichtung, nach seinem Tode Exequien für ihn mit derselben Feierlichkeit zu halten, wie sie für einen Chorherren des Stiftes gehalten zu werden pflegten. Nach Erfüllung dieser Bedingung soll das Gut als freies Eigentum Steinfeld gehören [84]).

Hamborns wirtschaftliche Entwicklung.

An Hand von vier Urkunden ist der wirtschaftliche Aufstieg Hamborns zu verfolgen. Da ist zunächst die Charta des Erzbischofs Arnold von Köln von 1139. Grundlage des Hamborner Besitzes ist nach ihr die Eigenkirche, die Gerhard von Hoinstat mit allem Zubehör dem Hl. Petrus unter der Bedingung schenkt, dass bei ihr ein Kanonikerkonvent nach der Regel des Hl. Augustinus begründet werde. Ferner 35 Mansen Land, eine Mühle, eine Fischgerechtigkeit und Renten in Höhe von 41 Denaren und 2 solidi. Die Schutzbulle Hadrians IV. von 1158 [85]) zählt 34 Mansen, eine Mühle, einen Fischgrund, Renten in Höhe von 29 Denaren und einen Herrenhof auf. Die Urkunde des Kölner Erzbischofs Philipp von Heinsberg aus dem Jahre 1173 nennt einen Herrenhof, 39 Mansen Ackerland, eine Fischerei und Renten in Höhe von 12 Denaren. Endlich unterrichtet uns die Bulle Alexanders IV. von 1258 über den beträcht-

[83]) Th. Paas, *Entstehung und Geschichte...*, in *Annalen des Hist. Vereins für den Niederrhein...*, XCIII, 1912, S. 28.

[84]) MGH, SS, XVI, S. 710.

[85]) H. Scheiermann, a. a. O., Nr. 3, S. 229.

lichen Reichtum der Abtei. Rund 56 Mansen, drei Höfe, ein Dorf, zwei oder drei Mühlen, Fischgründe in Rhein und Emscher und Forsten werden bestätigt [86]).

Rommersdorf wirtschaftliche Entwicklung.

Wirtschaftliche Ausgangsbasis war der von dem Edlen Rembold von Rommersdorf geschenkte Herrenhof mit allem Zubehör an Land und Leuten [87]). Revenger, ein Ministeriale des Edelherrn von Isenburg, nahm die Tracht der Prämonstratenser, liess sich in dem von den Benediktinern verlassenen Rommersdorfer Hof nieder und vereinigte seinen Hof Stedebach (heute Stebach bei Grossmaischeid) mit ihm [88]). 1135 bezog ein Chorherrenkonvent aus Floreffe den so gestärkten Besitz. In der Folge schenkte ein gewisser Widerold mehrere Güter, darunter einen Wald Steinebach, den Revenger urbar machte. Revenger baute dort einen Hof für Rommersdorf (wohl Hof Steinebach zum Dorf Dernbach bei Dierdorf gehörig). 1150 kauft Rommersdorf einen Hof im linksrheinischen Engers (St. Sebastian — Engers) samt der dazugehörenden Kirche. Die älteste uns erhaltene Urkunde, von Viktor IV. 1162 ausgestellt, zählt ausser dem schon bekannten Besitz folgende Güter auf: Einen Hof in Gladbach, den Rother Hof bei Dierdorf, Höfe in Altenstedten (nördl. Wetzlar) und in Niederhofen bei Dierdorf, Ländereien in Langendorf und im unteren Westerwald, in Moselweiss, Wolken, Mülheim (Tal Ehrenbreitstein) und Rethers im Taunus [89]).

Bemerkenswert is der Vergleich Rommersdorf mit dem anfangs des 13. Jahrhunderts gegründeten Prämonstratenserkloster Sayn, der vor dem Generalkapitel 1204 abgeschlossen wurde. Während in den « consuetudines » bestimmt war, dass zwischen zwei Niederlassungen des Ordens ein Abstand von vier Wegstunden sein solle, lagen Sayn und Rommersdorf noch keine fünf Kilometer auseinander. Rommersdorf stimmt in der Vergleichsurkunde der Gründung Sayns zu und erhält das Recht in folgenden Kirchspielen ausschliesslich Güter zu erwerben: Heimbach, Koblenz, Moselweiss, Kobern, Winingen, Kettig, Hönningen, Rheinbrohl, Feldkirchen, Honnefeld, Anhausen,

[86]) H. Scheiermann, a. a. O., Nr. 2, S. 227; Nr. 4, S. 331; die Urk. 1139, Nr. 1, S. 225.

[87]) L. Wirtz, a. a. O., IV, S. 146; J. Wegeler, a. a. O., S. 4.

[88]) L. Wirtz, a. a. O., IV, S. 146.

[89]) L. Wirtz, a. a. O., IV, S. 157.

Urbach, Dierdorf, Heddesdorf, Niederbieber, Maischeid, Horcheim und dem Teil von Vallendar, der rheinaufwärts von Meerbach liegt. Sayn dagegen erhält das Alleinrecht, Güter zu erwerben, für die Kirchspiele Engers, Bendorf, Urmitz, Metternich, Mendig, Wadenheim (jetzt Neuenahr), Ahrweiler, Mensfelden (südl. Limburg a. d. Lahn) und für Honnef. Bei der Abgrenzung der beiden Bereiche hielt man sich an den Grundsatz: Wo die Abtei Rommersdorf als die ältere vorher schon Besitz erworben hatte oder wo die Herren von Isenburg und die Grafen von Wied den vorwiegenden Einfluss besassen und almählich ihre Landeshoheit ausbildeten, durfte Sayn keine Güter erwerben: in Landesgebieten der Grafen von Sayn aber hatte auch Sayn das Recht, allein Güter zu erwerben [90]).

Dünnwalds Aufstieg, Beispiel für Rodung.

Kloster Dünnwald wird urkundlich zuerst 1118 genannt. Ein Laie Heidenreich hatte dem Hl. Petrus ein Grundstück von 15 Morgen bei der dortigen Kirche geschenkt. Erzbischof Friedrich I. bestätigt die Schenkung, verleiht der Kirche das volle Pfarrecht und weist ihr fünf Hufen Land zu, die ein Ministeriale Hermann geschenkt hat. Er gibt die Erlaubnis zur Ansiedelung von Mönchen. Vermutlich wurde Dünnwald zunächst von Benediktinern, vielleicht aus dem nahen Brauweiler besiedelt [91]). Um 1143 halten dann Prämonstratenserinnen in Dünnwald ihren Einzug, und es beginnt, wie die weitaus meisten Urkunden erkennen lassen, eine emsige Rodetätigkeit des von Wäldern umgebenen Klosters. Das Mündungsgebiet der Wupper, das heute kaum noch Waldbestand aufweist, zählte im 16. Jahrhundert noch nach Ausweis des Dünnwalder Liber redituum fast 200 Holzgewalten allein in der Rheindorfer Gemarkung [92]). 1269 erwirbt Dünnwald dort mit der ersten eigentlichen Holzgewalt die volle Markgenossenschaft [93]). Aber zurück zu den Anfängen des Waldklosters! 1152 überlässt der Kölner Domkustos Hugo dem Stift die Hälfte eines schon stark gelichteten Waldes bei Buchheim zur Rodung [94]). 1160 erfolgen allein drei Uebertragungen ähnlicher

[90]) L. Wirtz, a. a. O., IV, S. 158-159.

[91]) L. Korth, *Das Kloster Dünwald*, in *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein...*, XLIII, 1862, S. 11.

[92]) L. Korth, a. a. O., S. 27-28.

[93]) L. Korth, in *Zeitschr. des Bergischen Geschichtsvereins*, XXII, 1886, Reg., Nr. 62, 120, 132, 133, 151, 161, 183 u. a.

[94]) L. Korth, in *Annalen*, a. a. O., S. 26.

Art [95]). Zu der Zeit, als Engelbert von Berg die Kölner Dompropstei verwaltete, dehnte Dünnwald seine Güter nach Osten hin aus [96]). Damals verzichteten die Hofleute von Paffrath auf drei Hufen Wald, fünf Zehntgarben und mehrere den Dünnwald entlang gepflanzte Bäume, unter denen wohl Obstbäume zu verstehen sind [97]). Aus der Pflege des Obstbaus und aus der wiederholt genannten Mischung von Wald und Acker kann geschlossen werden, wie weit bereits die Rodung vorgeschritten war. Hin und wieder erwähnen die Urkunden das Schlagen (= excidere) der Bäume ; alte Flurnamen weisen aber auch auf das Feuer als starken Helfer bei der Rodearbeit hin [98]). 1170 überträgt das Kunibertstift zu Köln 20 Morgen Land bei Rheindorf, die 23 Jahre später beträchtlich vermehrt erscheinen, und aus Hof, Busch und Acker bestehen [99]). Trotz der starken Rodung ist Dünnwalds Grundcharakter immer der eines Waldklosters geblieben. Seinen Reichtum gewann es auch aus den umfangreichen Forsten. Doch kann man für die damalige Zeit von einer planmässigen Schonung und Pflege der Wälder nicht sprechen. Wohl sorgten die Markgenossenschaften durch Einschränkung der Hutgerechtigkeiten und des Holzschlags dafür, dass der Wald nicht geschädigt wurde. Zum Schlagen des Brennholzes wurden bestimmte Jahreszeiten und Heiligentage festgesetzt [100]).

Dünnwalder Weinbau.

Seit Beginn des 13. Jahrhunderts beginnt Dünnwald auch eine Rolle im rheinischen Weinbau zu spielen. Natürlich war der Bedarf an Messwein und Wein für die Gäste nicht entscheidend für den planmässigen Ausbau der Rebenkulturen. Der Wein war leicht zu verkaufen [101]), wenn auch die landesherrlichen Gesetze und Marktordnungen den Handel wesentlich einschränkten. Der Wein war nämlich vom Oberrhein bis zum Niederrhein das Hausgetränk. Es kann vermutet werden, dass Dünnwald auf den Märkten des köl-

[95]) Th. J. Lacomblet, a. a. O., Nr. 403; *Zeitschr. f. Berg. Gesch.*, a. a. O., Reg., Nr. 7, 9, 10.

[96]) *Zeitschr. f. Berg. Gesch.*, a. a. O., Nr. 25.

[97]) L. Korth, *Annalen...*, a. a. O., S. 27.

[98]) Ebenda. — *Zeitschr. f. Berg. Gesch.*, a. a. O., Reg., Nr. 120.

[99]) *Zeitschr. f. Berg. Gesch.*, a. a. O., Reg., Nr. 12. 18.

[100]) *Zeitschr. f. Berg. Gesch.*, a. a. O., Reg., Nr. 225.

[101]) H. Aubin, *Agrargeschichte*, in *Gechichte des Rheinlandes von der ältesten Zeit bis zur Gegenwart*, II, Essen, 1922, S. 129.

nischen und bergischen Territoriums Privilegien für den Weinverkauf besass. Die Nordgrenze des rheinischen Rebenbaues verlief auf der Lippelinie. Die Abtei Camp und Duisburg sind vom 10. bis zum 12. Jahrhundert Weinbauorte. In und bei Xanten ist der Weinbau erst im 13. Jahrhundert oder später nachweisbar. Bis zum Jahre 1472 bestand in Dünnwald selbst ein Weinschank, der dann von Herzog Gerhard wegen zahlreicher Missbräuche in das Back- und Brauhaus verlegt wurde. Bis ins vergangenes Jahrhundert noch nannte der Volksmund den alten Schankraum « Förtchen ». Die Einnahmen des klösterlichen Weinschanks werden nicht hoch gewesen sein [102]). Vor allem am Kirchweihfest wurde wohl an die Dorfbewohner und die Besucher Wein verkauft. Doch war die Vorhalle zum Schankhaus nicht gross, so dass sich hier nicht allzu viele versammeln konnten.

Der eigentliche Weinort Dünnwalds war Rheinbrohl. 1190 wird dort der erste Weinberg für 28 Mark gekauft. Gleich hinter den Rheinbrohler Weingütern folgen alters- und gütemässig die Besitzungen in Remagen. 1202 erwirbt hier Dünnwald von den Prämonstratenserinnen in Schillingskapellen die ernsten Weinberge. 1220 wird eine Parzelle der Flur Uphoven im Werte von 50 Mark hinzugeschenkt, 1244 folgen dann 17,5 Morgen Land als Schenkung [103]).

Reichtum im Widerspruch zum Armutsideal ?

Ziehen wir die Summe des prämonstratensischen Besitzes und seiner Erträge im Rheinland, so ergibt sich ein beträchtlicher Reichtum. Er stellt, wenn er sich auch mit dem der älteren Benediktinerklöstern in ihren besten Zeiten, besonders dem der Reichsabteien, nicht messen kann, einen bedeutenden Faktor der Gesamtwirtschaft dar. Es fragt sich nun, wie dieser Reichtum mit dem Armutsideal des Evangeliums zusammenstimmt. Darauf ist zu antworten: Der einzelne wie die Gemeinschaft sind und bleiben arm, solange die alte Zucht herrscht. Darin ist auch kein Unterschied zwischen Priester- und Laienbrüdern. Anfangs war beständiges Fasten (Einschränkung der Nahrungsaufnahme = jejunium) und vollkommene Enthaltung von Fleischgenuss (abstinentia a carnibus) Vorschrift. (Das beständige Fasten soll allerdings schon 1130, also noch zu Lebzeiten Norberts, gemildert worden sein, indem es auf die Zeit

[102]) *Zeitschr. f. Berg. Gesch.*, a. a. O., Reg., Nr. 261, 262.

[103]) *Zeitschr. f. Berg. Gesch.*, XX, 1884, Reg., Nr. 16; Nr. 28; Nr. 39; *Annalen...*, XLIII, 1862, S. 49.

von Kreuzerhöhung bis Ostern eingeschränkt wurde.) Die tägliche Kost war einfach. Nur an Festtagen gab es Weissbrot, Fische und Wein. Ebenso bescheiden war das Ordensgewand aus weisser Wolle, das jeder selbst waschen musste. Es forderte äusserste Sauberkeit. Jede Verweichlichung suchte man zu vermeiden, und erstaunlich lange hielt sich mancherorts die alte Zucht [104]). Dennoch war die Armut nicht gleichbedeutend mit drückender Not. Je weniger aber der Konvent verbrauchte, um so mehr fragt sich, wo die reichen Erträge blieben.

Marktproduktion.

Getreide, Holz, wohl auch Obst und Gemüse wandern auf die sich gerade im 12. Jahrhundert immer stärker entwickelnden Märkte. Die Zisterzienserstatuten von 1134 (cap. LIII) enthalten genaue Vorschriften über den Besuch der Märkte. Neben Getreide, Holz, Wein und Vieh finden sich die Erzeugnisse einer ausgedehnten gewerblichen Produktion. Es war ausdrücklich verboten, Wolle und ungegärbte Häute zu verkaufen. Sie durften nur als Wollstoffe und Lederwaren auf den Markt gebracht werden. Auch wurde Eisen gewonnen und in eigenen Schmieden insbesondere zu Ackergerät für den eigenen und den Marktbedarf verarbeitet [105]). Ob Steinfeld schon in den ersten Jahrhunderten seines Bestehens Eisen gewann, ist unbekannt.

Bargeld.

Bevor die Städte so stark sind, dass sie als Geldgeber auftreten können, sind die Reformklöster der Zisterzienser und Prämonstratenser gleichsam die Leihbanken. Ihre Kassenverwaltung ist wohlgeordnet. Die Generalkapitel geben eigens Vorschriften dafür, und die Visitationen erstrecken sich auf die gesamte Wirtschaftsführung. Der Steinfelder Abt setzt z. B. einen Abt von Strahov ausdrücklich wegen Misswirtschaft ab. Schwere Einbussen erleiden die rheinischen Klöster, insbesondere Steinfeld, durch Kriegsanleihen. Die Kriege Konrads von Hochstaden bringen Steinfeld um die Mitte des 13. Jahrhunderts in Schulden.

[104]) L. Korth, *Annalen...*, XLIII, 1862, S. 88; *Urk.*, von 22.11.1383.
[105]) G. Ulhorn, a. a. O., S. 375.

Betriebskapital.

So ist immer Kapital vorhanden, um die Wirtschaft zu vergrössern und zu intensivieren, Lasten abzulösen und den Grundbesitz durch Aufkauf, ja Auskauf zu konzentrieren und abzurunden.

Wiederholt begegnen in den Urkunden auch Geldleihen an die ländliche Bevölkerung als Not- oder Betriebshilfe. Die Reformklöster erfüllten so etwa den Zweck unserer heutigen Raiffeisenkassen. So sehr man in Fällen, in denen es angebracht erschien, auf Rückzahlung der Leihgelder bestand, so grosszügig stundete, ja schenkte man im Falle unverschuldeter Not. Es war eine bestimmte Haltung, die zur guten Tradition wurde, und ihre religiöse Wirkung auf die Landbevölkerung nicht verfehlen konnte.

Die Caritas.

Der prämonstratensische Reichtum stand in erstaunlich hohem Masze im Dienste christlicher Liebestätigkeit. Auch dies gehört zur besten prämonstratensischen Tradition. Das Wenige, das wir aus den Quellen darüber erfahren, genügt, um die karitative Leistung des Ordens wie seiner einzelnen Niederlassungen ins hellste Licht zu rücken. Fast jedes Stift hatte ein eigenes Hospital, Rommersdorf, sogar seit 1256 ein Hospital in Andernach für Arme und Kranke [106]).

Ein eigens dazu bestellter « magister infirmorum » verwaltete das Hospital und alle Zuwendungen für die Armen und Kranken. Es gab bestimmte Tage, an denen Almosen in reicher Menge verteilt wurden. Tägliche Spenden wurden meist nach Bedarf vom Pförtner an einem besonderen Schalter ausgegeben. Die religiöse Wirkung dieses Beispiels auf das Volk konnte nicht ausbleiben.

Notwendigkeit des Reichtums.

Dieser Reichtum war notwendig. « Die Lebensweise hatte, solange der alte Geist herrschte, kein grosses Vermögen zur Voraussetzung. Dennoch musste das Kloster reich sein, wollte es anders seine kirchliche und wirtschaftliche Sendung erfüllen ». Die erste und vornehmste Aufgabe des Ordens war und blieb trotz der starken wirtschaftlichen Betätigung im Gegensatz zu den Zisterziensern

[106]) L. WIRTZ, *Das Kloster Rommersdorf*, in *Heimatblatt...*, IV, S. 163-164; B. GRASSL, in *Anal. Praem.*, a. a. O., S. 36-37.

immer die Seelsorge auf dem Lande. Der Glaube des mittelalterlichen Menschen aber, besonders des bäuerlichen, muss sehr realistisch gewesen sein. Ohne Grundbesitz und Kapitalmacht war ein Landseelsorgeorden einfach nicht zu denken. « Der Zusammenhang zwischen Eigentum und Freiheit war den Menschen auf dem Lande noch ganz gegenwärtig » [107]). Der Prämonstratenserorden dringt als Vorkämpfer der Kirche einerseits tief in das Leben der germanischen feudal-agrarischen Welt ein, während er sich andererseits im Zuge fortschreitender Reform der Kirche aus diesen Bindungen immer mehr löst. (Dabei dürfen wir die zähe Bindekraft des Ueberkommenen nicht unterschätzen. Die Ordensgeschichte bietet genügend Beispiele im Ansatz steckengebliebener Bemühungen.)

Der christliche Sinn des Reichtums.

Weltaskese und Weltergreifung muten wie ein mächtiges Aus- und Einatmen des Leibes der Kirche an. Der Reichtum ist nicht böse, aber er ist gefährlich, so gefährlich, dass « eher ein Kamel durch ein Nadelöhr geht, als ein Reicher in den Himmel ». Die Prämonstratenser vermochten diese Gefahr ein Jahrhundert lang durch die engste Verbindung von Armut und Reichtum zu bestehen, ja die kühne Synthese der Gegensätze erzeugte eine religiöse und wirtschaftliche Spannkraft, der wir ein gutes Stück christlicher Weltgestaltung danken.

Exkurs über den Zweiten Orden.

Norbert selbst, dessen feurige Art und Predigt Frauen tief beindrucken musste, hatte Chorschwestern in seinen Orden eingeführt, während die Zisterzienser anfangs keine Frauen aufnahmen. Mit Norberts Schülerin, der Witwe Ricqulera hatte der Zweite Orden seinen Anfang genommen, der trotz strengster Bestimmungen bis 1150 stark anwuchs [108]). Bei der Aufnahme wurde den Nonnen das Haar abgeschnitten, um alle Eitelkeit abzutöten. Ein Gewand aus Wolle oder Schaffell sollte sie kleiden und auf dem Kopf durften sie nur ein grobes Tuch tragen. Das erforderte tiefglühende Seelen. Strohfeuer reichten auf keinen Fall hin, um ein so hartes Los freiwillig auf sich zu nehmen. Dennoch kamen Frauen nicht nur aus

[107]) L. KORTH, in *Annalen...*, XLIII, S. 58.

[108]) B. GRASSL, in *Anal. Praem.*, a. a. O., S. 8, 9; Fr. WINTER, *Die Prämonstratenser...*, S. 280.

den unteren Bevölkerungsschichten in die Konvente, sondern gerade aus den Kreisen des Adels, ja gerade in den Frauenstiften, auch im Rheinland, muss der Anteil des Adels sogar überwiegend gewesen sein [109]). Dünnwald, das Tochterstift Steinfelds, war ein « hervorragend adliges Kloster ... bis zum Ende ..., die Stelle, an welcher zumeist die Töchter und Witwen kölnischer Patrizier oder bergischer Ritter eine geistliche Heimat suchten » [110]). Das Chorfrauenstift zu Heinsberg, das « wenn nicht für den adligen Stand gestiftet, so doch von diesem insbesondere bevorzugt wurde », verdankt sicher der sozialen Zusammensetzung seines Konvents das wirtschaftliche Durchhalten. Es geriet durch den starken Zustrom von Mitgliedern bald in Bedrängnis, und nur der Adel der Umgegend von Heinsberg konnte durch Verleihung von Patronaten dem Stifte wieder aufhelfen [111]). Auch für manche Landschenkung mag das natürliche Interesse des Adels, dessen Töchter im Stifte eine Heimstatt gefunden hatten, ausschlaggebend gewesen sein.

Die Filiation.

Als Tochterstifte waren die Prämonstratenserinnenkonvente, jeweils einem Chorherrenstift untergeordnet, dessen Abt die Oberleitung hatte. So unterstehen Dünnwald, Meer, Heinsberg (nicht immer), Reichenstein, Niederehe, St. Gerlach im Lande Valkenburg, Wenau bei Düren (seit 1490), Gartzen bei Euskirchen (seit 1541), Essig bei Rheinbach (seit 1551, erst in den sechziger Jahren dann Anschluss an die Präm.) allesamt Steinfeld als ihrem Mutterkloster, während das Katharinenstift in Dortmund, Flasheim und Kloster Weiher bei Köln der Abtei Knechtsteden unterstehen. Füssenich gehört zu Hamborn, Langwaden bei Grefrath zu Heilissem, Marienroth auf dem Hunsrück untersteht Floreffe, Altenberg an der Lahn und Engelpforte an der Mosel gehören zu Rommersdorf. (Letzteres auch zeitweilig unter Sayn).

Der Abt entsandte als seinen örtlichen Vertreter einen Prior oder Propst in das unterstellte Frauenkloster. Dieser und der Chor-

[109]) Fr. WINTER, a. a. O., S. 281.

[110]) Fr. KORTH, in *Annalen...*, XLIII, S. 64.

[111]) J. H. KESSEL, *Beiträge zur Geschichte des Prämonstratenser-Marienstift zu Heinsberg*, in *Zeitschr. der Aachener Geschichtsvereins*, I, 1878, S. 251-252.

[112]) G. BAERSCH, *Nachrichten über Klöster des Prämonstratenserordens, besonders im Rheinlande und in Westfalen*, in *Annalen...*, I, 141-195; II, 63-114.

frauenkonvent wählten die Meisterin, die dann der Abt bestätigen musste. Dem Prior oblag die Leitung der Seelsorge und der Vermögensverwaltung. Bei wichtigeren Massnahmen wirtschaftlicher Art scheint die Meisterin beteiligt gewesen zu sein. In der Seelsorge standen dem Prior Kapläne zur Seite, die vom Mutterkloster gestellt wurden. Im Konvent bekleideten Chorschwestern die Klosterämter und entlasteten so die Meisterin. Wie in den Chorherrenstiften bewirtschafteten Conversen die Gutshöfe. Nur so konnte z. B. Dünnwald in wirtschaftlicher Hinsicht ebenbürtig neben die rheinischen Männerstifte treten. Auch in den Frauenklöstern bewahrte Arbeit das beschauliche Leben vor ungesunder Ichversponnenheit und Müssiggang: « want Moessichcheit eyne vyandynne is der sielen ind eyne voedersse der suenden » (verstümmelte Hs des Kölner Stadtarch. A X, 85, erläutert auch die Bedeutung der Klosterämter trefflich). Ein Vorbild fleissiger Arbeit boten die Chorschwestern in den Anfängen Altenbergs. Sie verdienten sich ihren Unterhalt durch Nähen und Spinnen, da das Kloster noch so arm war, dass sie zeitweilig erwogen in ihre alte Cella Wülfersberg bei Rommersdorf zurückzukehren [113]). Auch anderwärts wird berichtet, dass die Schwestern webten, spannen, wuschen, nähten und Käse bereiteten [114]).

Steinfelds und Dünnwalds Gründungswerke in Böhmen und Mähren.

Waren am Ausbau des rheinischen Pfarrnetzes und der zweiten Rodungsperiode die rheinischen Prämonstratenserklöster in ihrer Gesamtheit beteiligt, so haben Steinfeld und sein Tochterstift Dünnwald ausserdem noch das besondere Verdienst, das Christentum in Böhmen und Mähren durch Klostergründungen gefestigt und vertieft zu haben. Auch die geistige und materielle Kultur haben sie mittelbar durch ihre Tochterstifte in diesen Ländern stark mitgeformt. Bereits unter seinem ersten Propst, Everwin von Helfenstein, war Steinfeld zu hohem Ansehen weit über die Grenzen der Kölner Erzdiözese hinaus gelangt. Heinrich Zdik, Bischof von Olmütz und seit seiner Walfahrt nach Jerusalem 1138 selbst Prämonstratenser, erbittet 1142 vom Generalkapitel einen Konvent von Chorherren

[113]) H. Kissel, *Das ehemalige Prämonstratenserstift Altenberg bei Wetzlar*, in *Anal. Praem.*, VI, 1930, S. 145.

[114]) A. Erens, in *Anal. Praem., Supplem.*, IV, 1928, S. 4.

samt einem Abte aus der Abtei Steinfeld [115]). Noch im gleichen Jahre reist Propst Everwin nach Böhmen, in seiner Begleitung der Chorherr Gottschalk. Dieser lässt auf dem Berge Sion in Prag Konventsgebäude aus Holz errichten. 1143 reist dann Propst Everwin abermals nach Böhmen, diesmal mit acht Steinfelder Chorherren. Er empfängt von Bischof Heinrich die Stiftungsurkunde und stellt den Chorherrn Gezo, der bereits vor ihrer Abreise von Steinfeld durch den neuen Konvent zum Abt gewählt wurde, an die Spitze der Tochtergründung *Strahow*. Die Niederlassung blüht rasch auf. Herzog Wladislaw übergibt seinen Sohn Adalbert, den späteren Erzbischof von Salzburg, der Abtei zur Erziehung. Wiederholt werden Strahower Chorherren zu Bischöfen von Prag erhoben. Sämtliche Oberhirten der Olmützer Diözese von 1151 bis 1201 stammen vom Berge Sion [116]). Keine Periode böhmischer Geschichte, auch nicht die Karls IV., ist reicher an neuen geistlichen Stiftungen als die erste Hälfte der Regierungszeit Wladislaws, und kein Herrscher stattete die Neugründungen reicher aus als er. Wladislaws Gemahlin Gertrud besiedelte *Doxan* an der Eger mit Dünnwalder Chorfrauen [117]). Zahlreiche Töchter des böhmischen Adels traten in Doxan ein. Als Wladislaw mit Konrad III. 1147 zum zweiten Kreuzzug ausrückte, zog sich die Herzogin mit ihrer Tochter Agnes und ihrer Schwägerin Elisabeth nach Doxan zurück. Gertrud wurde 1151 hier begraben [118]).

Neubesiedelung von Selau.

1149 besiedelte der bereits genannte Abt Gottschalk mit Steinfelder Chorherren das Kloster *Selau* in Ostböhmen. Die dort ansässigen Benediktiner, die in der Umgebung fleissig gerodet hatten, wurden auf Grund ungeprüfter Anschuldigungen beim Prager Bischof Daniel I. vertrieben. Schwer hatten die Prämonstratenser anfangs dort zu kämpfen. Wäre ihnen Bischof Heinrich nicht zu Hilfe gekommen, so hätten sie sich wohl kaum dort behaupten können [119]).

[115]) Th. Paas, in *Annalen...*, XCIII, S. 36.
[116]) Th. Paas, Ebenda, S. 38-39.
[117]) T. Korth, in *Annalen...*, XLIII, S. 21-22.
[118]) Ebenda, S. 40.
[119]) Ebenda, S. 60-62.

Besiedelung von Launowitz.

Der Steinfelder Chorherr und Arzt Heinrich erbaute ein Stift in Launowitz südöstlich von Prag und führte Dünnwalder Chorfrauen dort ein [120]).

Die Steinfelder und Dünnwalder Tochterstifte gründeten nun ihrerseits weitere Niederlassungen. 1145 wird Leitomischl von Strahow begründet, 1183 Kaunitz in Mähren von Launowitz aus, 1184 Mühlhausen in Böhmen von Selau aus. Gerlach erwähnt ausserdem einen « conventus Bernicensis ecclesiae » und einen « conventus Jarossensis ecclesiae », die von Launowitz und Selau aus begründet seien [121]). Man kann sich vorstellen, wie Böhmen von diesen neuen Niederlassungen aus religiös und kulturell durchstrahlt wurde. Nach dem Vorbild der rheinischen Mutterköster haben wir uns ihre Entfaltung vorzustellen.

Wenn auch die Neugründungen vom Rheinland aus bald aufhörten, so setzte sich doch der Verkehr zwischen den Mutterklöstern und ihren böhmischen Töchtern fort [122]). Wiederholt griff zum Beispiel Propst Ulrich von Steinfeld (1152-70) in die Geschicke der böhmischen Stifte ein [123]).

III. Die weitere Entwicklung des Ordens bis 1250.

Ostmission und Ostkolonisation.

1126 war Norbert in Speyer zum Erzbischof von Magdeburg erwählt worden, und 1129 konnte er in der Metropole seinen Orden einführen, indem er das alte Marienkloster mit Prämonstratensern besetzte [124]). Damit begann der Orden Norberts in das grosse Werk der Ostmission und -kolonisation einzugreifen, ja er kam dem älteren Orden der Zisterzienser zuvor. Noch in dem selben Jahre, in dem das Magdeburger Kloster Unserer lieben Frau prämonstratensisch wurde, setzte Norbert seinen Schüler Anselm in Havelberg als Bischof ein. Diese Massnahme ist um so bedeutsamer, als nicht nur

[120]) W. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, Berlin, 1938, II, S. 289.

[121]) F. Korth, in *Annalen...*, XLIII, S. 23.

[122]) Ebenda, S. 77.

[123]) *Annalen...*, XCIV, S. 24-25.

[124]) Fr. Winter, *Die Prämonstratenser...*, S. 37.

im Bistum Havelberg, sondern im ganzen Wendenland die christliche Mission zu erliegen drohte. Nur mit Mühe hatten sich die letzten Bischöfe von Havelberg Wichmann, Hezilo, Bernhard und Heimo behaupten können und zwar so, dass sie nach jedem blutigen Wendenaufstand wieder zurückkehrten und ihre paar dürftigen Notkirchen weiter unterhielten.

Unheilvoll wirkte das Erbe karolingischer Missionsmethoden nach. Wie die Sachsen, so sollten nun auch die Wenden mit Feuer und Schwert bekehrt werden. Otto der Grosse folgte Karls Spuren. Er ging noch geistloser vor, indem er weite Landstriche in Diözesen aufteilte und Bischöfe in Städte setzte, die nur auf dem Papier standen. Und Rom gab seine Zustimmung.

Was der letzte Kaiser aus sächsischem Geschlecht Heinrich der Heilige erwarb, das verdarb wieder unter den salischen Herrschern, besonders in der Zeit des Investiturstreites.

Christianisierung bedeutete zugleich Germanisierung. Die sich erbittert wehrenden Slawen wurden im Namen des Christentums dezimiert.

Die brutale Kampfesweise erklärt sich aus der Grundhaltung der meisten Deutschen gegenüber den Wenden. Selbst Bonifatius hatte die Wenden als ein « abscheuliches Volk » bezeichnet. Die Bekehrung Dänemarks und der Donauländer war gelungen, die Wenden aber galten als bekehrungsunfähig und deutscher Mission unwürdig [125]).

Wende durch neue Methoden.

Erst unter Lothar von Supplinburg (1125-1137) wendet sich das Blatt. Die Prämonstratenser erscheinen auf dem Plan. Anselm macht den Anfang. Noch vor 1144 richtet er in Havelberg ein prämonstratensisches Domkapitel ein. 1140 entsteht in seiner Diözese das Prämonstratenserstift Jerichow. Aehnlich verläuft die Entwicklung im Gebiet von Brandenburg. Noch vor Norberts Tod wird der Prämonstratenserkonvent Leitzkau bei der dortigen Dorfkirche errichtet. 1138 wird Wigger, der Propst des Klosters Unserer lieben Frau in Magdeburg, Bischof von Brandenburg. Er wandelt den Leitzkauer Konvent in ein Domkapitel um. 1165 erbaut Wiggers Nachfolger Dom und Domstift in Brandenburg und beruft ebenfalls Prä-

[125]) K. Koch, *Geschichte der Christianisierung Deutschlands*, München, S. 7, 32.

monstratenser aus Leitzkau. Damit ist der ganze Bereich der Erzdiözese Magdeburg von der Elbe bis zur Oder, vom Vogtland bis Mecklenburg hinein Einflussgebiet der Prämonstratenser geworden [126]). Aber der Orden greift über die Grenzen der Erzdiözese im Norden und Süden hinaus. 1154 wird Propst Evermod von Magdeburg als Bischof zur Leitung des neugegründeten Bistums Ratzeburg berufen. Das Domkapitel wird aus Prämonstratensern gebildet. Damit ist das dritte Bistum in den Wendenlanden dem Orden inkorporiert. Pommern erhält um 1150 sein erstes Prämonstratenserstift in Grobe auf Usedom, 1170 folgt Brode bei Neubrandenburg, 1177 Kloster Belbug, 1180 Gramzow, 1224 Temenitz, um 1193 im Vogtlande Stift Mildenfurt.

Doch dies alles war gleichsam nur die oberste Schicht der äusseren Organisation. Allüberall entstanden nun in den Wendenlanden wie im Rheinland und in Böhmen neue Pfarrkirchen und Musterhöfe. Die äussere Organisation aber war gewachsen und lebte weiter aus dem Geist des Ordens. Dieser Geist bestimmte die neuen Methoden der Mission, die das grosse Bekehrungswerk zum Erfolg führten. Gewaltsame, absichtliche und aufdringliche Missionierung war dem innerlichen Charakter des Ordens zuwider. Obwohl die Predigt in der Seelsorge eine bedeutsame Rolle spielte, wollten die Prämonstratenser mehr noch durch das Beispiel wirken. « Schweigsamkeit war ein charakteristisches Merkmal des Ordens ». Wer arbeitet, soll schweigen. Das Schweigen wird als « cultus pietatis » bezeichnet [127]). Die Prämonstratenser gingen nicht in die Dörfer der Wenden, aber die Wenden kamen zu ihnen, denn sie sahen die Frömmigkeit, den Fleiss und die Erfolge der weissen Priestermönche. In aufnahmebereite Seelen liess sich dann eher das Wort durch Predigt und Unterricht aussäen. Ausser diesen inneren Gründen verbürgten drei mehr äussere Gründe den Erfolg. Als Reformorden waren die Prämonstratenser nicht so eng mit der politischen und militärischen Gewalt des Reiches verbunden, wie die Benediktiner unter Karl und Otto dem Grossen. Das war ja ein Sinn der kirchlichen Libertasforderung im Investiturstreit gewesen. Andererseits blieben sie dem Kaisertum so eng verbunden, dass sie hinreichende Rückendeckung für ein gewaltloses Bekehrungswerk behielten. Im Schisma zwischen Alexander III. und dem Gegenpapst Viktor IV., den Friedrich Bar-

[126]) Fr. WINTER, *Die Prämonstratenser...*, S. 4-5.
[127]) Ebenda, S. 103.

barossa aufgestellt hatte, standen sie im Gegensatz zu den Zisterziensern auf Seite des kaiserlichen Papstes (vgl. die Bestätigungsurkunde Viktors IV. für Rommersdorf von 1162 !). Besonders die sächsischen Prämonstratenser beobachteten wie ihr Oberhirte, der Erzbischof Wichmann von Magdeburg, Zurückhaltung in den scharfen Auseinandersetzungen und widmeten sich in Ruhe ihrem grossen Werk [128]). Ein weiterer Grund für den Erfolg im Wendenland war wohl ein gewisser Zug von Universalität, der in den Anfängen den sächsischen Klöstern eigen war. Aehnlich wie in den rheinischen Klöster tüchtige und oft gebildete Männer aus Frankreich wirkten, so waren eine Reihe trefflicher Schüler Norberts aus dem romanischen Stammland des Ordens führend im Osten tätig. Das brachte sicher dem hergebrachten Germanisierungsstreben entgegen eine neue Note zur Geltung. Freilich hörte der Zuzug aus dem Westen mit dem Ende der ersten Generation frühzeitig auf. Als dritten Grund des Missionserfolges möchte ich die zentralistische Ordensverfassung der Prämonstratenser nennen. Die Germanenmission forderte in viel höherem Masse Berücksichtigung der Stammesprägung, also eine individuellere Methode, die die älteren Benediktinerklöster um so eher anwenden konnten, als sie lose nebeneinander standen und ganz an die umgebende Landschaft gebunden waren. Das wäre für die Slawenmission eher ein Nachteil gewesen. Die slawischen Völker neigen zum Kollektivismus. Dieser Neigung muss die zentralistische Ordensverfassung der Prämonstratenser, die zudem solche Leistungen aufzuweisen hatten, eher entsprochen haben.

Zusammenfassend sei auf das Ineinanderspielen der genannten Faktoren hingewiesen. Politische Neutralität, Uebernationalität und zentralistische Organisation ergänzten sich wechselseitig.

Zu Beginn des 13. Jahrhunderts wächst der Orden auch anderwärts weiter. Eine ganze Reihe neuer Niederlassungen werden gegründet, so 1201 St. Gerlach bei Maastricht, 1201 Griffen in Kärnten, 1236 Kiritein bei Brünn, 1209 Zuckau bei Danzig, 1211 Neureisch in Mähren, 1201 Mondaye in der Normandie, um 1218 Luben bei Krakau. Bedeutsam im Osten ist, dass es dem Orden gelingt, in Livland Fuss zu fassen. 1223 wurde das Rigaer Domkapitel dem Orden inkorporiert, 1230 ein Prämonstratenser aus Magdeburg zum Bischof gewählt. 1233 wurde auch das Domkapitel von Selburg dem

[128]) Ebenda, S. 86-88.

Orden einverleibt. 1253 wurde dann Riga Metropole und damit Mittelpunkt eines prämonstratensischen Einflussgebietes wie Magdeburg [129]). In der Ostmission aber lössen im übrigen neue Orden, besonders die Dominikaner und dann die Deutschherren und Schwertbrüder, die Prämonstratenser in der Führung ab. Die Ritterorden entscheiden durch ihr Auftreten das Uebergewicht des Kreuzzugsgedankens und der Kreuzzugsmethoden über die gewaltlose Macht des Evangeliums.

Um die Mitte des 13. Jahrhunderts kommt das Wachstum des Ordens der Zahl seiner Niederlassungen nach zum Stillstand.

H. L. DECKERS.

[129]) B. GRASSL, in *Anal. Praem.*, a. a. O., S. 50, 26-27.

(*Fortsetzung folgt*).

Obituaire de l'Abbaye de Bonne-Espérance de l'ordre de Prémontré

INTRODUCTION

I. Importance du manuscrit

Parmi les pièces maîtresses des archives de Bonne-Espérance [1]) se trouve l'obituaire de l'abbaye [2]).

Rappelons qu'il s'agit là d'un registre dans lequel une institution religieuse — abbaye, prieuré conventuel, chapitre cathédral, collégiale, paroisse, etc. — faisait inscrire à leur date de commémoration les noms des défunts pour qui la communauté avait des obligations de prières [3]).

[1]) Abbaye O. Praem. à Vellereille-les-Brayeux, Belgique, province de Hainaut, arrondissement de Charleroi, canton de Binche.

[2]) Bibliographie dans U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Topo-bibliographie*, t. I, col. 442-443, Montbéliard, 1894. — R. Van Waefelghem, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'ordre de Prémontré*, pp. 39-40, Bruxelles, 1930. — L. H. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, t. I, col. 424-425, Mâcon, 1935. — P. et M.-L. Piétresson de Saint-Aubin, *Archives départementales du Nord. Série H, fonds bénédictins et cisterciens*, t. II, pp. 270-272, Avesnes-sur-Helpe, 1942. — E. Brouette, *Bibliographie de l'histoire locale des arrondissements de Charleroi et de Thuin*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrond. judiciaire de Charleroi*, t. XIX, 1950, p. 60. — N. Backmund, *Monasticon Praemonstratense*, t. II, pp. 362-363, Straubing, 1952-1953. — A. Milet, *Abbaye de Bonne-Espérance, Bibliographie*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. XXXV, 1959, pp. 329-348.

[3]) Concernant les obituaires on consultera principalement A. Molinier, *Les obituaires français au Moyen Age*, Paris, 1890. Bibliographie détaillée dans U. Chevalier, *op. cit.*, sub v° *Nécrologes*, t. II, col. 2086, Montbéliard, 1903. Il est regrettable que l'on ne trouve rien concernant ces documents dans V. Carrière,

Au chapitre quotidien on en lisait à haute voix les recommandations du jour. Les religieux apprenaient ainsi en faveur de qui on sollicitait leurs prières et s'ils devaient ou non recevoir une pitance, c'est-à-dire un extra accordé par les bienfaiteurs pour leur anniversaire [4]).

Les Prémontrés n'ont pas dérogé à l'usage général des communautés et des ordres religieux de dresser des obituaires [5]). On possède un grand nombre de ces documents issus d'abbayes norbertines [6]).

L'obituaire de Bonne-Espérance, qui couvre toute l'histoire du monastère, compte quelque deux mille quatre cents mémoires dont plus des deux tiers appartiennent à la première couche d'écriture antérieure au XV^e^ siècle. Des humbles laïques aux puissants évêques et abbés, aux rois et aux grands féodaux, toutes les classes sociales sont représentées.

La liste des chefs de monastères est particulièrement intéressante parce qu'elle souligne les relations qui, au moins à l'occasion d'un décès, se nouaient entre les abbayes à travers toute la chrétienté, formant une véritable société internationale monastique. Non seulement des maisons voisines de Belgique [7]), mais d'Alle-

Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale, 3 vol., Paris, 1934-1940, alors que cet ouvrage s'étend longuement sur les chartes et les cartulaires. Relevé des obituaires publiés dans W. WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 7^e^ éd., pp. 437-460, Berlin, 1893. — A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2^e^ éd., t. II, pp. 807-842, Berlin, 1896. Pour la France, un relevé des obituaires inédits ou publiés a été fait par A. MOLINIER, *op. cit.*; pour la Belgique par [U. BERLIÈRE], *Inventaire des obituaires belges (Collégiales et maisons religieuses)*, Bruxelles, 1899. Supplément de ce dernier ouvrage dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXII, 1903, pp. LXXXIII-CXIX. Un nouveau supplément est annoncé (voir le même *Bulletin*, t. CXIX, 1954, p. CX). On pourra également consulter J. GOYENS, *Inventaire des obituaires franciscains belges, ibid.*, t. LXXXII, 1913, pp. 435-494.

[4]) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *De la nourriture des Cisterciens principalement au XII^e^ et au XIII^e^ siècle*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4^e^ série, t. IV, 1858, p. 281.

[5]) J. LEPAIGE, *Bibliotheca Praemonstratensis ordinis*, pars II^a^, p. 788, Paris, 1633. — E. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. III, col. 897, Venise, 1763. — R. VAN WAEFELGHEM, *Les premiers statuts de l'ordre de Prémontré*, p. 59, Bruxelles, 1913. — M. VAN WAEFELGHEM, *Le Liber ordinarius*, pp. 389-394, Louvain, 1913.

[6]) R. VAN WAEFELGHEM, *Répertoire*, pp. 365-368. — N. BACKMUND, *op. cit.*, *passim*.

[7]) Averbode, Cercamp, Dilighem, Floreffe, Furnes, Grimberghe, Ile-Duc, Leffe,

magne [8]), d'Autriche [9]), de Danemark [10]), d'Espagne [11]), de Grande-Bretagne [12]), d'Italie [13]), des Pays-Bas [14]), de Pologne [15]), de Roumanie [16]), de Suède [17]), de Tchécoslovaquie [18]) et surtout de France [19]), l'annonce par le religieux rotulifère de la mort d'un abbé, d'un prévôt ou d'un bienfaiteur parvenait à Bonne-Espérance.

Mais cette liste ne décèle qu'une part de l'intérêt de notre obituaire. En fait de personnages illustres on y compte, en plus, des noms d'archevêques, de plusieurs rois et reines de France, de nombreux hauts féodaux, sans compter la foule des seigneurs et hobereaux locaux, dont la mention, souvent accompagnée de celle de leur femme et de leurs enfants, voire d'autres membres de leur famille, permet de fixer le moment de leur décès ou quelque détail généalogique. Et puis se présente la multitude des religieux du monastère et des séculiers, bienfaiteurs illustres ou modestes, personnages de tous rangs, de la connaissance desquels peuvent tirer profit, outre l'histoire locale, aussi bien l'anthroponymie que l'histoire religieuse.

Dans une communauté dont l'activité ne se limite ni au chœur ni à la bibliothèque, mais englobe un important ministère paroissial, que de détails nous livre l'obituaire, que de personnages de basse

Le Rœulx, Mont-Cornillon, Ninove, Parc, Postel, Saint-Michel d'Anvers, Sainte-Waudru de Mons et Tongerloo.

[8]) Arnstein, Bedburg, Cappenberg, Hamborn, Knechtsteden, Leitzkau, Münster, Rommersdorf, Saint-Martin de Trêves, Spieskappel, Steinfeld et Wesel.

[9]) Wilten.

[10]) Börglum.

[11]) Retorta et Trevino.

[12]) Alnwick, Galloway, Leyston et Newhaus.

[13]) Barletta.

[14]) Berne, Mariëngaard, Mariënweerd et Middelbourg.

[15]) Saint-Vincent de Vroclaw.

[16]) Varadhegyfok.

[17]) Tommarp.

[18]) Strahov.

[19]) Basse-Fontaine, Beaulieu, Braine, Bucilly, Chartreuve, Château-l'Abbaye, Chaumont-Porcien, Clairefontaine, Corneux, Cuissy, Dilo, Dommartin, Flabémont, Grandcamp, Justemont, La Castelle, Le Puy-en-Valais, L'Etoile, Licques, Lieu-Restauré, Marcheroux, Mureaux, Perray-Neuf, Pleine-Selve, Pont-à-Mousson, Prémontré, Ressons-sur-Matz, Saint-André-au-Bois, Saint-André-en-Goufferne, Sainte-Aldegonde de Maubeuge, Saint-Augustin de Thérouanne, Sainte-Croix de Metz, Saint-Jean d'Amiens, Saint-Josse-au-Bois, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Marien d'Auxerre, Saint-Martin de Laon, Saint-Paul de Verdun, Salival, Sept-Fontaines, Thenaille, Val-Dieu, Val-Secret, Valsery, Vermand et Vicogne.

extraction, de rang social inférieur fait-il surgir de l'ombre. Bonne-Espérance nous apparaît dans sa vie intime non seulement comme une abbaye possédant sa hiérarchie d'officiers claustraux, abbés, prieurs, sous-prieurs, circateurs, maîtres des novices, ses religieux vivant au cloître ou dispersés dans les paroisses, mais encore ainsi qu'une puissante organisation économique avec ses baillis, censiers, économes, procureurs, proviseurs, et un centre intellectuel avec ses professeurs et ses étudiants. Des mémoires ressuscitent les modestes serviteurs de l'autel ou de l'atelier, organistes, sacristains, forgerons, typographes [20]). Il y a un barbier, un cuisinier, un infirmier. Bref tout le personnel et toute l'activité monastiques.

A côté des donations d'autels ou de « praedia » dus à la munificence de « nobiles » dont on chante l'office-plein, voici des générosités moins insignes, sans doute, mais assurément fort appréciées: un lopin de terre, une maison, un jardin, une prairie, un vivier, du mobilier, un cheval dont le prix paraît un sujet d'étonnement, une lampe pour le Saint-Sacrement, des vases pour le service divin, calices et patènes, « deaurati » écrit le scribe qui ne manque pas d'en énoncer la valeur en numéraire. Et, remarquable entre tous, ce legs d'un certain maître Alkane, de Nivelles, ce « liber qui dicitur Avicenna », dont la présence à Bonne-Espérance nous ouvre des perspectives étonnantes sur l'éclectisme de la bibliothèque abbatiale et sur la curiosité intellectuelle d'un chanoine brabançon [21]).

Les pitances sont quasi-quotidiennes. Source de revenus autant que ferments de relâchement, elles mériteraient à elles seules un chapitre spécial que nous ne pouvons ouvrir ici et qui intéresserait autant l'histoire du sentiment religieux que celle des mœurs et de la condition sociale des bienfaiteurs.

Mais ces quelques traits sont loin d'épuiser l'intérêt de chaque mémoire de l'Obituaire. De l'unique mention connue de la « cella » de Guvens [22]) aux bienfaits de Louis XI [23]) l'histoire y trouve son

[20]) On sait que Bonne-Espérance possédait une imprimerie sur les presses de laquelle fut notamment imprimé le *Chronicum* de l'abbé Maghe.

[21]) E. Brouette, *Un manuscrit d'Avicenne à l'abbaye de Bonne-Espérance*, dans *La Vie wallonne*, t. XXX, 1956, p. 212. — Id., *Legs de manuscrits à des abbayes au Moyen Age*, dans *Scriptorium*, t. XIV, 1960, p. 105.

[22]) E. Brouette, *Guvens, cella norbertine*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXXII, 1954, pp. 102-103.

[23]) E. Brouette, *Louis XI, bienfaiteur de Bonne-Espérance*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XXI, 1952, pp. 58-59.

profit. Et ce ne sont là qu'indications fort incomplètes sur les richesses de notre texte.

II. Recensements et utilisation du manuscrit

L'obituaire de Bonne-Espérance a été conservé avec soin au monastère pendant quatre cents ans. Mais, après la dispersion de la communauté, nous le perdons de vue. Un demi-siècle plus tard, il est un des joyaux de la bibliothèque de Renier Chalon. En 1890, à la vente de celle-ci [24]), il entra dans les collections de l'Etat pour la somme de deux cent quatre-vingt six francs [25]) et prit place aux Archives Générales du Royaume parmi les Cartulaires et Manuscrits divers où il constitua le numéro 745 bis [26]). En vertu du principe de provenance régissant le classement des Archives de l'Etat, sa remise à Mons fut décidée. Le transfert date de septembre 1901 [27]). A l'heure actuelle, il est inscrit sous le numéro 7 de la collection des Obituaires de ce dépôt [28]).

Il a été mentionné par les historiens qui se sont intéressés à l'abbaye [29]) et inscrit dans le catalogue de la vente Chalon. Une publication de la Commission royale d'histoire dressant, à la fin du siècle dernier, l'inventaire de nos anciens obituaires collégiaux et monastiques, en fait une brève description [30]). Le chanoine Van Waefelghem le mentionne encore en recensant les richesses historiques et liturgiques de l'Ordre [31]), de même M. M.-A. Arnould dans le répertoire des documents conservés aux Archives de l'Etat à Mons et pouvant être utiles aux toponymistes et anthropony-

[24]) ***, *Catalogue de la bibliothèque de Renier Chalon*, n° 1234, Bruxelles, 1890. Comment ce document est-il entré chez cet amateur ? Les archives sont muettes à ce sujet et l'examen du registre en vue d'y trouver une indication, tel un ex-libris ou un ex-dono, est resté vain.

[25]) L. Goovaerts, *Dictionnaire bio-bibliographique des écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, t. III, p. 555, Bruxelles, 1909.

[26]) [U. Berlière], *Inventaire des obituaires belges*, p. 13.

[27]) D'après une note manuscrite au recto du second feuillet de garde en tête du registre.

[28]) Inventaire analytique manuscrit aux Archives de l'Etat à Mons. A notre connaissance l'obituaire n'a jamais porté le n° 6, comme le dit R. Van Waefelghem, *op. cit.*, p. 40.

[29]) Cfr note 2.

[30]) Cfr note 26.

[31]) R. Van Waefelghem, *loc. cit.*

mistes [32]) et, enfin, le chanoine Backmund dans son vaste répertoire sur l'histoire de son Ordre [33]).

Ce registre n'a jamais fait l'objet d'une étude exhaustive. Dom Berlière — qui se proposait de l'éditer — s'en est servi pour fixer quelques points de chronologie des abbés de Bonne-Espérance et du Rœulx [34]), le chanoine Van Waefelghem l'a utilisé avec beaucoup d'autres recueils similaires dans l'établissement de ses listes d'abbés norbertins de Belgique [35]) et pour l'annotation des éditions des obituaires du Parc [36]) et de Prémontré [37]). Quelques auteurs y eurent recours comme source d'information [38]).

III. Description du manuscrit

Aspect du registre et utilisation des feuillets.

L'obituaire forme un registre de 265 mm. de hauteur sur 195 de largeur. Il est habillé d'une reliure moderne dépourvue de caractère artistique, en veau lisse brun foncé: dans un cadre très simple courent des filets exécutés à la roulette, entrecroisés de façon à former des losanges. Le dos est orné de cinq nervures et muni d'une étiquette de basane rouge (titre: « Obituaire de Bonne-Espérance »). Tranches vierges, coutures sur nerfs exécutées au moyen de fils de lin. Beaucoup de feuillets, restaurés, ont été montés sur onglets [39]).

[32]) M. A. Arnould, *La toponymie et l'anthroponymie en Hainaut*, dans le *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie*, t. XIX, 1945, p. 130.

[33]) N. Backmund, *op. cit.*, t. II, p. 362.

[34]) U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, pp. 394-419.

[35]) R. Van Waefelghem, *Liste chronologique des abbés des monastères belges de l'ordre de Prémontré*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XII, 1936, pp. 5-29, 105-130; t. XIII, 1937, pp. 5-34.

[36]) R. Van Waefelghem, *Le nécrologe de l'abbaye du Parc*, Bruxelles, 1908.

[37]) R. Van Waefelghem, *L'obituaire de l'abbaye de Prémontré*, Louvain, 1913.

[38]) L. Deltenre, *Les curés de Gouy-lez-Piétons*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XVII, 1948, pp. 1-19. — E. Brouette, *op. cit.* — J. Meurice, *Les curés de Chaumont sous l'Ancien Régime*, dans *Wavriensia*, t. III, 1954, pp. 67-68.

[39]) Cette restauration, de même que la reliure et l'addition des feuillets de garde dont il va être question, date du séjour du registre aux Archives Générales du Royaume. Cfr L. Goovaerts, *loc. cit.*

Outre deux feuillets de garde de papier en tête et en queue [40]), le registre comporte quatre-vingt seize feuillets de vélin [41]) répartis en quatorze cahiers (successivement onze cahiers de huit feuillets, un de quatre et deux de deux) se décomposant comme suit au point de vue de leur utilisation:

(*a*) folios 1 à 92 recto (première colonne): obituaire.

(*b*) folio 92 recto (seconde colonne): fragment de cérémoniaire norbertin (écriture du XVI^e^ siècle).

(*c*) folios 92 verso et 93 recto en blanc.

(*d*) folios 93 verso et 94 recto: leçons pour chaque jour de la semaine tirées de la règle de saint Augustin (écriture du XVII^e^ siècle).

(*e*) folio 94 verso: liste partielle des abbayes associées et énoncé des obligations résultant de certaines confraternités [42]) (écriture de la seconde moitié du XVII^e^ siècle).

(*f*) folios 95 recto à 96 recto: copie fragmentaire et non datée de lettres de communion (écriture du XV^e^ siècle).

(*g*) folio 96 verso: traces informes d'écritures et de lettrines, qui semblent être des exercices calligraphiques (écriture du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle).

L'obituaire affecte la forme traditionnelle d'un calendrier à la façon romaine, réparti en ides et nones du mois en cours et calendes du mois suivant. Il commence aux calendes de janvier, soit à notre jour de l'an grégorien ou, pour les clercs du Moyen Age, à la Circoncision. Les pages sont divisées en deux colonnes d'écriture qui correspondent chacune à une férie. La rectitude du tracé est assurée par des traits tirés à la mine de plomb ou à la plume d'oiseau tantôt sèche, tantôt encrée [43]). On a ainsi disposé la place pour trente-six lignes d'écriture par colonne, excepté du 18 des calendes d'octobre (14 septembre) au 16 des calendes de décembre (16 novembre), où la réglure, plus espacée, comporte seulement vingt-huit lignes.

[40]) Au recto du second feuillet de garde de tête on trouve des notations archivistiques contemporaines et la trace d'un cachet rond en cire rouge.

[41]) Primitivement non numérotés. La numérotation actuelle, d'ailleurs superflue étant donné la nature du document, est en chiffres arabes et date du XVIII^e^ siècle.

[42]) Concerne Floreffe, Vicogne, Saint-Aubert de Cambrai, Saint-Michel d'Anvers et Sainte-Waudru de Mons.

[43]) W. WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, pp. 215-219, Leipzig, 3^e^ éd., 1896.

En tête de chaque jour les lettres dominicales sont tracées à l'encre bleue. On a pris soin de remplir la dernière ligne de chaque paragraphe par un large trait rouge ondulé.

Ecriture de base.

C'est la même écriture de base qui a tracé les mémoires des trois cent soixante-cinq jours. Chronologiquement cette écriture s'arrête à la commémoration de l'abbé Jean Sortes mort en 1394 (3 des nones d'avril = 3 avril). Le travail primitif date donc de la dernière décennie du XIV^e^ siècle. C'est une écriture grande et serrée, régulière et ferme. Fortement appuyée, elle est très lisible. C'est un bel exemple de cette paléographie de la lettre de forme de l'extrême fin du XIV^e^ siècle, dont on a maintes fois relevé les traits caractéristiques [44]). Remarquons — ce qui n'a rien d'inattendu — la présence simultanée des *r* onciaux et gothiques, la distinction entre les *i* et les *j* et entre les *c* et les *t* minuscules.

Le regard est accroché par l'importance et le délié des queues de certaines lettres (*h, j, m, x, y*), le développement en forme de haste du premier jambage du *u/v* et des deux premiers du *w*, le coup de plume en forme de boucle ouverte vers le bas qui prolonge à gauche de la barre verticale le trait renflé de la panse du *p* et, encore, le crochet semblable à un hameçon, la pointe relevée, qui s'incurve vers la droite et orne l'extrémité des hampes des *p* et des *q* et les barres horizontales des *c* et des *t* en fin de mot. Les lettres conjointes sont fréquentes (*bb, be, da, do, pa, pe, po, pp, ve*), la haste ou la hampe de la première recouvrant une partie du tracé de la seconde.

Les abréviations sont nombreuses mais classiques et ne soulèvent pas de difficulté de lecture [45]). Les majuscules sont régulière-

[44]) E. Reusens, *Eléments de paléographie*, Louvain, 1899. — P. Prou, *Manuel de paléographie latine et française*, 4^e^ éd. avec la collaboration de A. De Boüard, Paris, 1924. — B. Bretholz, *Lateinische Paläographie*, 3^e^ éd., Leipzig et Berlin, 1926. — W. Semkowicz, *Paleographia lacinska*, pp. 321-344, Cracovie, 1951. — V. Novak, *Latinska Paleografija*, pp. 240-256, Belgrade, 1952.

[45]) Deux abréviations sont inconnues des dictionnaires et relevés que nous avons consultés (L. A. Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, 8^e^ éd., Paris, 1885. — E. Reusens, *op. cit.* — L. Schiaparelli, *Avviamento allo studio delle abbreviature latine nel medio-evo*, Florence, 1926. — P. Lehmann, *Sammlungen und Erörterungen lateinischer Abkürzungen in Altertum und Mittelalter*, dans les *Abhandlungen der Bayerischen Academie der Wissenschaften*,

ment employées au début des paragraphes et très irrégulièrement, on peut même dire rarement, pour les noms de personnes et de lieux. Les signes de ponctuation sont fréquents: on trouve le point placé à mi-hauteur des lettres, le point surmonté d'une virgule renversée et les quatre points placés en losange [46]).

L'examen attentif des particularités de cette écriture montre la place qu'occupe l'obituaire parmi les produits des ateliers calligraphiques du Hainaut, du Tournaisis, voire du nord de la France. D'une écriture légèrement moins posée, le manuscrit 21/104 de la Bibliothèque de la ville de Mons, qui sort du même *scriptorium* de Bonne-Espérance, présente des caractères évidents de similitude extrême [47]). Très proche, le manuscrit 101 de la Bibliothèque communale de Tournai sera un point de comparaison d'autant plus précieux qu'il s'agit d'un remarquable exemplaire du Roman de la Rose daté de 1330 [48]).

C'est également à la Bibliothèque de la ville de Mons que nous trouvons le manuscrit pouvant constituer le jalon postérieur, à savoir un « Ars praedicandi » d'Alain de Lille (n° 57/117) daté de la première moitié du XV^e^ siècle, qui sort d'un *scriptorium* de la région hennuyère, peut-être même de Bonne-Espérance [49]). Enfin, un manuscrit contemporain du nôtre offre avec lui une remarquable similitude: c'est une traduction de Boccace (n° 12420 du fonds français de la Bibliothèque Nationale de Paris) sortant d'un atelier de la France septentrionale [50]).

Phil.-Hist. Abt., nouvelle série, t. III, 1929. — A. CAPPELLI, *Dizionario di abbreviature latine ed italiane*, 4^e^ éd., Milan, 1941). Ce sont *l* = *laicus* et *sb* = *subdiaconus*.

[46]) Sur la valeur de cette ponctuation cfr E. DE MARNEFFE, *La ponctuation dans les écrits du Moyen Age*, dans le *Supplément à L'Indicateur généalogique et biographique*, juin 1912, pp. 1-12 (ne parle pas des quatre points placés en losange). — M. PROU, *op. cit.*, pp. 266-267.

[47]) P. FAIDER et M^me^ FAIDER-FEYTMANS, *Catalogue des manuscrits de la ville de Mons*, p. 32, Paris et Gand, 1931.

[48]) L. FOUREZ, *Le roman de la Rose de la Bibliothèque de la ville de Tournai*, dans *Scriptorium*, t. I, 1947, pp. 213-237.

[49]) P. FAIDER et M^me^ FAIDER-FEYTMANS, *op. cit.*, p. 40.

[50]) Reproduit dans les *Documents d'histoire de France*, 1^re^ série, pl. 16, Paris, s. d., [1951]. Ces lignes suffisent à démontrer l'intérêt d'une étude sur le *scriptorium* de Bonne-Espérance, étude qui a seulement été ébauchée par P. FAIDER et M^me^ FAIDER-FEYTMANS (*op. cit.*, pp. XIII-XVII) et qui serait facilitée par les récolements successifs dont les manuscrits de cette abbaye ont été l'objet depuis le XV^e^ siècle (Bibliothèque de la ville de Mons, ms 52/213, fol. 208-212. — A. SAN-

Les mains postérieures.

Au début du XV^e^ siècle apparaît une deuxième écriture. Le *terminus a quo* de cette continuation est fourni par la date de 1401 de la mémoire du frère Léonard Godin (3 des ides de juin = 11 juin). On trouve aussi deux autres dates tracées par des mains postérieures: 1404 ajouté au XVII^e^ siècle à la mémoire du diacre Jacques Le Nonne (4 des calendes de novembre = 29 octobre) mais qui n'est corroborée par aucune autre source ; 1411 ajouté à la même époque, semble-t-il, à la mémoire de Jean Bosquet (8 des calendes de novembre = 25 octobre), malheureusement l'année du décès ne concorde pas avec les dates de son pastorat à Orbais [51]). L'année d'une donation du chanoine Gilles de Montignies est écrite, comme celle de 1401, par la même main que la mémoire [52]).

Il faut conclure qu'il n'y eut aucun hiatus dans la mise à jour du recueil après que le premier scribe eut déposé la plume. Il est certain que dès les premiers mois du XV^e^ siècle une deuxième main inscrivit les mémoires, puis d'autres dans les années qui suivirent, même s'il est permis de douter pour les dates de 1404 et 1411.

Le travail a été continué ensuite par de multiples mains, autant de mains peut-on dire que de mémoires, et l'examen des écritures, depuis la bâtarde du XV^e^ siècle jusqu'à la cursive du XVIII^e^, per-

DERUS, *Bibliotheca belgica manuscripta*, t. I, pp. 305-312, Lille, 1641. — E. MAGHE, *Chronicum ecclesiae B. M. V. Bonae Spei*, p. 18, Bonne-Espérance, 1704. — E. MARTÈNE et U. DURANT, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, t. II, p. 210, Paris, 1717).

[51]) On possède plusieurs listes des curés d'Orbais rédigées ou transcrites aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et indépendantes de l'Obituaire. Archives Générales du Royaume, *Archives ecclés. du Brabant*, reg. n° 3764, fol. 2 r°, et Archives paroissiales d'Orbais. Ces listes sont dues aux curés Toussaint Baudier (1623-1635), Norbert Siro (1644-1661) et Henri Lefebvre (1734-1748). Elles ont été complétées par les titulaires successifs de la cure. D'après elles, le successeur de Jean Bosquet serait Jean de Treicht qui n'aurait pris possession de son bénéfice qu'en 1439. Mais il est possible qu'un titulaire ait été oublié entre Jean Bosquet et Jean de Treicht.

[52]) Ides d'avril = 12 avril. La date la plus ancienne inscrite dans l'Obituaire — elle fut tracée, semble-t-il, au XVII^e^ siècle — est 1378, année du décès de Jean as Clokette (2 des calendes de février = 31 janvier). Elle est infirmée par les listes susdites (cfr note 51) qui le signalent en qualité de curé d'Orbais de 1383 à 1392. On trouve ensuite 1421 (ides de septembre = 13 septembre). Il ne s'agit pas d'une année de décès, mais de celle d'une fondation à l'abbaye par le défunt (l'abbé Pierre de Malonne).

mettrait une étude paléographique très intéressante sur un *scriptorium* hennuyer.

Aux siècles suivants, les scribes n'ont pas tous apporté le même soin. Les écritures posées cèdent le pas à des écritures cursives, bien que toutes soient généralement fort lisibles. Néanmoins des écritures posées réapparaissent depuis la seconde moitié du XVII[e] siècle jusque vers les années 1750. Certaines mémoires du milieu du XVI[e] siècle présentent également une écriture soignée, telle cette jolie aldine du 10 février (6 des ides de février). Beaucoup de textes ont subi des remaniements ou des additions, des paragraphes ont été biffés ou grattés, de nombreuses commémorations écrites en surcharge, soit en entier, soit en partie.

IV. Nature du manuscrit

La question se pose de savoir si nous avons entre les mains l'obituaire original de Bonne-Espérance ou, dans sa première couche, la copie ou le renouvellement d'un archétype disparu.

S'agit-il d'un original, sa composition deux siècles et demi après la fondation du monastère peut paraître tardive, quoique ce ne soit pas là une raison dirimante. Seul un examen scrupuleux du document peut par la critique interne en déceler la nature et reconstituer les étapes de sa rédaction.

Quelques réflexions s'imposent préalablement. Quand on examine férie par férie le travail de la première main des obituaires, on remarque que les personnages commémorés se présentent soit en ordre chronologique, soit en ordre de préséance, soit encore sans ordre aucun. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une copie servile d'un archétype de présentation négligée, où dans la suite des temps les mémoires ont été écrites au hasard de la feuille de parchemin, débordant du corps du texte dans la marge ou en interligne, mangeant peu à peu l'espace laissé libre par les scribes précédents.

Constate-t-on une présentation des mémoires dans l'ordre chronologique, on se trouve en présence ou d'un original, et, dès lors, les différentes mains permettent facilement de connaître la nature du document, ou d'une copie servile d'un original [53]). La troisième

[53]) On connaît le soin avec lequel les scribes du Moyen Age respectaient la préséance, c'est-à-dire l'ordre de présentation de personnages de rangs divers fortuitement réunis, cet ordre étant ainsi établi: papes, archevêques, évêques, abbés,

hypothèse, l'ordre de préséance, exclut l'original. En effet, la préséance suppose, à un certain moment, le remaniement d'un document qui, par sa nature, s'il est original, présente nécessairement ses mémoires en ordre chronologique.

Autres remarques encore. D'une part, il n'est pas toujours facile de distinguer dans la pratique l'ordre de préséance de l'ordre chronologique, car l'un et l'autre peuvent aller de pair. Si, le même jour, on trouve, à la suite, un abbé mort en 1170, un prêtre décédé en 1180, un diacre disparu en 1200 et un laïque mort en 1250, les deux ordres sont respectés et nous ignorons lequel a voulu suivre le scribe. Notons la fréquence de ces cas du fait de l'imprécision des biographies du Moyen Age.

D'autre part, l'ordre de préséance, parce qu'il est un remaniement idéologique, peut subir des accrocs dus à la négligence du scribe ; l'ordre chronologique, parce qu'il est matériel, ne peut à priori accepter aucune défaillance. Toujours à propos de la préséance disons encore qu'elle reflète un état théorique, en quelque sorte une attitude spéculative, indifférente à l'égard de mille cas particuliers. Mais l'auteur d'un nécrologe qui, à la même férie, trouve en compétition de rang un obscur moine et un illustre féodal, insigne bienfaiteur de son ordre, n'hésitera-t-il pas à placer le clerc avant le laïque ?

Maintenant interrogeons notre obituaire. Un examen attentif révèle que la première main accuse trois couches de mémoires. La première, celle qui en contient le plus grand nombre, semble établie par ordre de préséance et cela en dépit de multiples accrocs à cette disposition. Les exemples les plus caractéristiques sont les mémoires du fondateur et de la fondatrice. Le 8 mai (8 des ides de mai), Rainard de Croix est placé non à son ordre chronologique que l'auteur connaît bien puisqu'il le mentionne comme *fundator huius ecclesie*, ce qui naturellement le ferait mettre en tête des autres

dignitaires ecclésiastiques n'ayant pas rang de prélats, prêtres, diacres, sous-diacres, convers, converses, empereurs, ducs, comtes, leurs épouses, seigneurs de rang subalterne, roturiers laïques (A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 67). En réalité cet ordre est le reflet de la structure de la même Société telle que la concevait l'Eglise. De multiples cas d'application de cette préséance se constatent dans les listes de témoins et de garants qui figurent dans les actes du Moyen Age, particulièrement aux XI^e^ et XII^e^ siècles. A propos de témoins et de garants on consultera notamment A. DE BOÜARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, t. I, pp. 265-268, Paris, 1929.

commémorés, mais à son rang de préséance, soit après Nicolas de Mons, prêtre, et Jean, sous-diacre. Le même cas se présente le 29 juin (3 des calendes de juillet), où Béatrice, femme de Robert de Croix, commémorée comme fondatrice (*fundatrix*), est placée après Gobert de Winy, abbé de Bucilly, mort en 1274. Ces deux exemples sont assez explicites.

Dans cette première couche il est possible de discerner une transformation qui correspond à la manière de composer les obituaires. Au XII[e] siècle, la concision en est la caractéristique principale, les scribes se contentent d'indiquer le nom propre, estimant inutile d'inscrire tout ce qui rappelle les distinctions du monde. Dès la fin du siècle on les voit préciser la dignité du défunt et dans le courant du siècle suivant le nom du siège épiscopal ou abbatial est indiqué [54]).

A la première couche succède, avec mention des pitances et des aumônes, la série des obits fondés, c'est-à-dire des offices célébrés spécialement pour les bienfaiteurs. Vient, enfin, la troisième couche, qui ne contient que quelques noms et qui, elle, paraît établie par ordre chronologique.

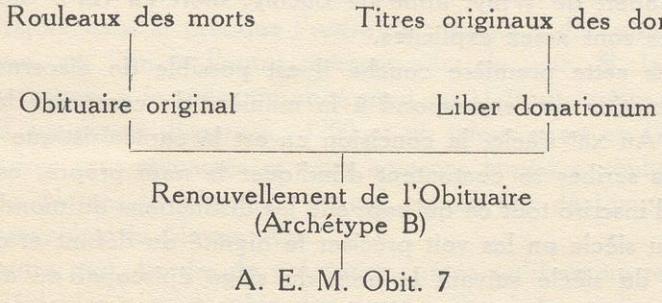
Tout se passe comme si notre obituaire était la copie servile d'un archétype comprenant trois parties correspondant à chacune des trois couches envisagées. A son tour, cet archétype — que nous appellerons archétype B — ne serait que le renouvellement d'un archétype plus ancien — soit l'archétype A — qui, lui, serait l'original dont la rédaction dût être entreprise dès le XII[e] siècle. Le rédacteur de B, dont le travail semble dater de la fin du XIII[e] siècle, voire des environs de l'an 1300, aurait inscrit par ordre de préséance, avec bien des distractions ou des accrocs volontaires, les mémoires que A, l'original, avait évidemment consignées chronologiquement d'après les rouleaux des morts.

Ce premier travail effectué, un ou plusieurs scribes travaillant postérieurement y auraient ajouté à la file les mentions des anniversaires fournies par les titres originaux des donations ou déjà enregistrées dans un *Liber donationum* ou un pitancier aujourd'hui disparu [55]). Enfin, au cours des années, d'autres mains auraient enrichi

[54]) A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 210.

[55]) U. BERLIÈRE, *Monasticon belge, loc. cit.*, signale l'existence aux Archives de l'Etat à Mons d'un pitancier de Bonne-Espérance datant du XIV[e] siècle. Il nous a été impossible de retrouver ce document.

l'archétype B des mémoires de ceux que l'on propose ultérieurement aux prières de la communauté. Et le copiste de notre obituaire aurait recopié le tout. Nous pourrions donc établir le *stemma codicum* que voici :



Vu l'absence de mention se rapportant à des recueils plus anciens, nous présentons cette explication sous forme d'hypothèse plausible. Toutefois, celle-ci, en prônant l'existence d'un archétype B de la fin du XIII[e] siècle, fait coïncider la rédaction de celui-ci avec celle d'un martyrologe d'Usuard provenant de Bonne-Espérance et conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles [56]). Or, on sait que dans les maisons conventuelles, l'obituaire ne formait généralement qu'un seul registre avec le martyrologe et le livre de la Règle [57]). C'est un indice supplémentaire à l'hypothèse que nous venons de formuler.

V. Les mémoires

Les mémoires tracées par la première main sont toutes brèves, d'un style simple et concis : *Com. fratris Gisleberti sacerdotis* ; *com. domini Nicholai, abbatis* ; *com. Noti, prepositi,* etc. Plus tard se multiplie la mention *Com. N., canonici nostri* ou une variante telle que *N., huius ecclesie concanonici et sacerdotis.*

Les anniversaires fondés comprennent le nom du bienfaiteur,

[56]) Ms n° 19106. J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. I, p. 306, n° 483, Bruxelles, 1901. — R. Van Waefelghem, *op. cit.*, p. 40. Partiellement édité par le Baron de Reiffenberg, *Manuscrits...*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. VII, 1843, p. 263.

[57]) Sur ces documents cfr H. Quentin, *Les martyrologes historiques du Moyen Age*, 2e éd., Paris, 1908.

celui-ci peut être l'auteur d'une aumône *post mortem* ou bénéficier d'une largesse de ses pieux héritiers ; son nom est accompagné éventuellement de celui de son épouse ou de ses épouses successives, de ses enfants, de ses parents, voire de ses propres bienfaiteurs à lui selon une formule en quelque sorte stéréotypée. Suit l'énoncé du bienfait, en général clairement indiqué : *cuius heredes nobis quittaverunt sexaginta libras occasione stipentiorum suorum* ; — *cuius industria et studio habemus personatus altarium de Orbais, de Thorembai et de Gentines*, etc. Vient alors la proposition suivante ou une équivalente : *pro quo officium in conventu est sollempniter celebrandum.*

On trouve enfin l'indication de la pitance et de sa valeur [58]) : *pro quo debentur conventui XX solidi ad pitanciam* ; — *et hac die debetur conventui pitancia XX solidorum* ; — *debentur VII libre pro pitancia*, etc.

A partir du XV^e^ siècle, suivant en cela l'évolution générale des obituaires [59]), on ne trouve plus mention de prélats étrangers à l'abbaye. Le cercle des bénéficiaires des prières communautaires se restreint. Seuls y ont encore droit les membres de l'« ecclesia », les profès de la maison fixés dans d'autres abbayes et les bienfaiteurs. On comprend aisément, dès lors, et indépendamment du nombre de religieux, dont le recrutement se faire rare, la diminution des inscriptions au registre : 124 noms au XV^e^ siècle, 124 aussi au XVI^e^, 180 au XVII^e^ et 212 au XVIII^e^.

Dès le XV^e^ siècle les mains qui ont tracé les mémoires nous font connaître, outre le prénom [60]) et le nom du défunt, ses titres et dignités ecclésiastiques (par exemple *novicius, diaconus, canonicus et sacerdos, supprior, prior, jubilarius*), éventuellement les divers offices qu'il a remplis à l'intérieur du monastère (*sacrae theologiae professor, magister juvenum*, etc.) et les fonctions de son ministère paroissial (*vicarius in Seneffe, curatus d'Andreluez, sacellarius in Gistoux, pastor in Gouy, vice-capellanus in regia domo de Mariemont*, etc.). On y ajoute souvent l'année de sa mort, parfois son âge et rarement le lieu de sa mort (*Montibus obiit*) et de sa sépulture (*ejus tomba extat ante altare divae Virginis*).

Il arrive que le scribe prenne quelque liberté avec la concision

[58]) A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 242.

[59]) *Ibid.*, pp. 133-150.

[60]) Lorsque le nom de religion diffère du nom de baptême, il est seul indiqué.

lapidaire de l'ensemble et nous présente une commémoration d'un texte plus long avec quelques recherches de style. Ainsi pour Walter Osselet (10 des calendes de mars = 20 février) ou pour Louis XI (2 des ides d'août = 12 août). Mais c'est l'exception et, même dans ce cas, le développement de la pensée et les effets littéraires sont très modestes [61]).

Bien que l'obituaire soit susceptible de nous donner la date exacte des décès, son examen critique suggère quelques réflexions à ce propos. Le fait est qu'on trouve ici des divergences plus ou moins grandes avec d'autres obituaires. Comment les expliquer ?

Il est une première raison qui tient à la nature même de ce genre de registre. Si la place manque à la colonne, à la page ou au fragment de page où normalement la mémoire doit être inscrite, on voit le scribe reporter la mention à un espace libre plus ou moins voisin. Une indication supplémentaire peut attirer l'attention sur ce décalage de date. Mais rien ne prouve que ce renseignement soit donné chaque fois. On trouve parfois des erreurs dues au système romain de datation, désuet à l'époque de l'inscription: le copiste, distrait, se trompe dans le jour des calendes principalement, parce que celles-ci courent sur seize à dix-neuf jours par mois, ou bien il prend les calendes d'un mois pour celles du suivant ou du précédent.

On peut encore relever des erreurs d'un jour provenant de l'inscription au registre la veille de la « depositio » par assimilation de celle-ci aux grandes fêtes, dont la liturgie débute le jour précédent. Parfois, au contraire, la mémoire figure le jour anniversaire des funérailles qui, pour les personnages de mince importance, se célèbrent au Moyen Age et même à l'Epoque Moderne dans un délai de vingt-quatre heures. On prend alors pour date de départ la cérémonie religieuse qui marque la mort du bénéficiaire des prières de la communauté.

D'autres causes d'inexactitude résident dans l'inscription d'un personnage illustre dont le monastère ne paraît pas avoir reçu notification officielle de la mort [62]) ou dont l'inscription est tardive [63]). On songe encore aux renseignements erronés provenant des abbayes

[61]) Rien de commun avec l'obituaire de Saint-Victor de Paris où tous les noms importants sont, ainsi que le dit A. MOLINIER (*op. cit.*, pp. 65-66) suivis d'un véritable éloge historique, qui fournit souvent des éléments précieux à la biographie des hommes illustres du temps.

[62]) Tel est le cas du roi de France Philippe-Auguste inscrit le 10 juillet.

[63]) Ainsi également un roi de France, Louis XI, commémoré le 12 août.

éloignées et, brochant sur le tout, à la négligence du scribe chargé de l'enregistrement des mémoires. A notre avis pourtant cette source d'erreur est, sans doute, la moins fréquente, surtout à propos des commémorés qui vécurent dans le monastère même ou à proximité, car cette négligence devait manifestement sauter aux yeux de la communauté entière et être rectifiée immédiatement.

Il y a donc lieu de critiquer chaque cas. On peut toutefois estimer que si de nombreux obituaires concordent sur le jour de la commémoration et à plus forte raison si le nécrologe du lieu où vécut le défunt donne la même date [64]), ce faisceau d'indices est suffisant pour emporter la conviction sur le jour de décès.

A la lumière de ces considérations et par la comparaison avec d'autres registres similaires, l'enseignement de l'obituaire de Bonne-Espérance s'éclaire d'un jour nouveau. Les dates allant jusqu'à la fin du XIV[e] siècle montrent généralement la précision apportée dans la rédaction du registre.

VI. Principaux documents ayant servi à l'annotation du texte

A. *Les archives de l'abbaye* [65])

Les originaux.

Les pièces originales, au nombre de près de six cents [66]), ont malheureusement disparu dans l'incendie du dépôt des Archives de

[64]) On peut également accorder une grande attention et souvent une grande confiance à l'obituaire de l'abbaye exerçant les droits de paternité spirituelle, comme c'est le cas de Saint-Nicolas de Furnes sur Saint-Augustin de Thérouanne (E. Brouette, *La communauté de Saint-Augustin de Thérouanne d'après le nécrologe abbatial de Furnes*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, t. XLIII, 1955, 3[e] fascicule, pp. 1-12) ou aux obituaires d'abbayes unies par les liens de la fraternité monastique, comme le furent Bonne-Espérance et Vicogne (A.-M. Broutin, *Un nécrologe de dix-huit abbayes de la région du Nord*, dans le même *Bulletin*, t. XV, 1910, pp. 29-37).

[65]) Sur les archives de Bonne-Espérance au début du XVIII[e] siècle on consultera E. Martène et U. Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, 2[e] partie, p. 210, Paris, 1717. Concernant ce qui subsiste: E. Brouette, *Les archives de Bonne-Espérance*, dans le *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XXIV, 1955, pp. 33-44.

[66]) R. Van Waefelghem, *Répertoire*, p. 40. Quatre cent soixante et onze, d'après Van der Mynsbrugge, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*,

l'Etat à Mons en mai 1940 [67]). Des originaux antérieurs au XV^e siècle, il ne reste que quelques épaves — une cinquantaine de chartes — conservés aux Archives de l'Etat à Mons [68]) et à Namur [69]), à l'abbaye de Tongerloo [70]), aux Archives nationales à Paris [71]), aux Archives départementales du Nord à Lille [72]), etc., et principalement à Mons dans des archives particulières [73]).

t. LXXII, 1903, p. XLVIII. U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 393, Maredsous, 1897, dit que le chartrier est contenu dans cinq cartons. Inventaire manuscrit daté de 1774 aux Archives de l'Etat à Mons, *Archives ecclésiastiques du Hainaut*, reg. 5646.

[67]) P. FAIDER, *L'avenir des études historiques et bibliographiques en Hainaut*, dans le *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5^e série, t. XXVI, 1940, pp. 282-309. — L. VERRIEST, *La perte des archives du Hainaut et de Tournai*, dans la *Revue belge de Philologie et d'histoire*, t. XXI, 1943, pp. 186-193. — A. LOUANT, *La grande pitié des Archives de l'Etat à Mons*, dans les *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, t. II, pp. 1341-1354, Louvain et Bruxelles, 1946. — C. TIHON, *Les archives de la Wallonie et la guerre*, dans *La Vie wallonne*, t. XXI, 1947, pp. 35-43.

[68]) Chartrier de Bonne-Espérance, où quelques actes subsistent. — Trésorerie des comtes de Hainaut, actes des XIII^e et XIV^e siècles analysés par J. DE SAINT-GENOIS, *Droit primitif des anciennes terres et seigneuries du pays et comté de Hainaut* (t. I des *Monumens anciens*), *passim*, Paris, 1782.

[69]) Chartrier de l'abbaye de Salzinnes, acte de 1324, analysé par E. BROUETTE, *Supplément à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye de Salzinnes*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CXVIII, 1952, p. 225. Chartrier de la collégiale de Walcourt, actes de 1169-70 et 1186, édité sans nom d'auteur dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. VIII, 1893, pp. 9-12.

[70]) M. A. ERENS, *De oorkonden der abdij Tongerloo*, t. II, pp. 70, 71, 96, 198 et 228; t. III, pp. 227 et 257, Tongerloo, 1950-1952.

[71]) Un acte de 1155. Série L (Monuments ecclésiastiques), carton 1400. Signalé par DOUET D'ARC, *Collection des sceaux des Archives impériales*, t. III, p. 6, n° 8160, Paris, 1868.

[72]) Fonds d'Anchin et de Fontenelle, actes du XII^e siècle. M. BRUCHET, *Archives départementales du Nord. Répertoire numérique. Série H*, t. I, *Fonds bénédictins et cisterciens*, pp. 5 et 353, Lille, 1928. Chambre des Comptes, actes des XIII^e et XIV^e siècles. M. BRUCHET, *Archives départementales du Nord. Répertoire numérique. Série B. Chambre des Comptes*, t. I, *passim*, Lille, 1921. Il existe plusieurs originaux des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles dans le fonds en cours de classement de l'évêché et du chapitre cathédral de Cambrai conservé également aux Archives départementales du Nord. Ce fonds a été dépouillé au point de vue sigillographique par G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 217, n^os 6708 à 6710; pp. 237 et 238, n^os 6873 à 6877, Paris, 1873.

[73]) Archives Letellier et Lescart. Les analyses de ces actes ont été pu-

Les cartulaires et copies d'érudits.

Il a dû exister au moyen âge un cartulaire abbatial de Bonne-Espérance. Mais si c'est là une hypothèse fondée, le recueil n'est pas parvenu jusqu'à nous et nous n'avons pas la preuve de son existence. Le grand cartulaire de l'abbaye repose aujourd'hui au Séminaire épiscopal de Bonne-Espérance. C'est une œuvre monumentale en dix-huit volumes in-folio, effectuée au début du XVIII[e] siècle par un religieux de l'abbaye, Alexis Maresteau [74]) qui, avec beaucoup de bonne volonté, se livra à cet énorme travail de copie [75]).

Ce cartulaire servit de base à la rédaction par l'abbé Maghe du *Chronicum Beatae Mariae Virginis ecclesiae Bonae Spei,* ouvrage publié en 1704 en vue d'étayer l'argumentation d'un procès que le monastère eut à soutenir au sujet de la baronnie de Chaumont, dont la propriété lui était contestée. On sait que quelques temps après la parution de l'ouvrage l'abbé et les religieux de Bonne-Espérance retirèrent de la circulation le plus grand nombre possible d'exemplaires du *Chronicum*, ce qui explique son actuelle rareté [76]).

bliées par E. PONCELET et E. DONY, *Inventaire sommaire des petites archives du Hainaut*, t. I, pp. 51-72, Mons, 1910. Un de ces actes a été édité par E. PONCELET, *Actes des princes-évêques de Liège. Hugues de Pierrepont (1200-1229)*, p. 49, Bruxelles, 1946. Quelques indications dans J. LEFEBVRE, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CXXV, 1960, pp. XXII-XXVI.

[74]) Commémoré le 18 février dans l'Obituaire.

[75]) Description dans E. MATTHIEU dans la *Biographie nationale*, t. XIII, col. 150, Bruxelles, 1894. — ***, *Cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des Archives de l'Etat*, p. 6, Bruxelles, 1897. — U. BERLIÈRE, *op. cit.*, t. I, p. 393. Mention dans H. STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, p. 576, n° 4214, Paris, 1907.

[76]) Dans les quelques lignes qu'il a consacrées à ce livre le baron DE REIFFENBERG (*Annuaire de la Bibiothèque royale*, année 1840, pp. 227-230) estime qu'il doit en subsister cinq ou six exemplaires. D'où vient la grande rareté de l'ouvrage ? Imprimé sur les presses du monastère, il fut sans doute tiré à un petit nombre d'exemplaires; ceux-ci ne furent jamais vendus, mais distribués par l'auteur à des amis et à quelques personnalités. Mais ce fut la dédicace de l'auteur qui donna l'occasion de supprimer la plupart des exemplaires. Englebert Maghe y cite, en effet, « un certain Michel Hautepenne, né de parents mendiants qui, par fatuité pure, prétend avoir des titres à la baronnie de Chaumont ». Or, on trouva dans la série des faits relatifs à cet individu et par l'examen des documents que les titres de propriété de l'abbaye sur Chaumont donnaient une grande apparence de fondement aux prétentions de Hautepenne. L'abbé et les religieux se hâtèrent dès lors de retirer de la circulation le plus grand nombre d'exemplaires du *Chronicum*. Cfr E. MATTHIEU, *op. cit.*, t. XIII, p. 151. — *Bulletin des séances*

Il convient de signaler comme s'apparentant plutôt au genre de la copie d'érudits le recueil d'actes conservé à Paris aux Archives nationales, dans le fonds de la Sainte-Chapelle, sous la cote S 974[2] [77]). Ce registre in-quarto, de cent trente feuillets de velin, a été transcrit vers 1680. Il renferme des actes de 1163 à 1680. Sa présence à Paris s'explique par un échange fait le 2 novembre 1680 des biens de Dagny appartenant à Bonne-Espérance contre ceux de Hamme appartenant à Saint-Nicaise de Reims [78]). Ces biens passèrent ensuite dans le patrimoine de la Sainte-Chapelle [79]).

Bien que d'un intérêt secondaire au dessein qui nous anime, le manuscrit 992[4] de la Bibliothèque de la ville de Nancy est également un recueil factice de copies d'actes rédigés à la demande de l'abbé Charles-Louis Hugo, annaliste de l'ordre de Prémontré [80]). Le livre des vêtures et des professions cité ci-après rentre également, en partie, dans le genre de copie d'érudits.

du Cercle archéologique de Mons, 1re série, 1860-1861, pp. 21-22. — *Annales* de ce même cercle, t. XXIII, 1892, p. 463. — E. Brouette, *Une rareté bibliographique, le « Chronicum Bonae Spei » d'Englebert Maghe*, dans *La Vie wallonne*, t. XXVI, 1952, pp. 55-56. Mentions dans ***, *Bibliotheca hulthemiana*, t. IV, p. 214, Gand, 1836. — Baron de Reiffenberg, *Bibliothèque de G. J. Servais* dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. V, 1848, pp. 139-143. — ***, *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque publique de la ville de Mons*, t. II, p. 66, Bruxelles, 1852. — ***, *Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M. J. B. Th. de Jonghe*, t. II, p. 128, Bruxelles, 1860.

[77]) ***, *Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger*, p. 4, Bruxelles, 1899. — H. Stein, *op. cit.*, p. 74, n° 522. — R. Van Waefelghem, *loc. cit.*

[78]) Archives Nationales, S 974[2], fol. 59 recto. Cfr J. Lavalleye, *Histoire de l'abbaye de Valduc*, p. 107, Bruxelles, 1926.

[79]) *Ibid.* fol. 107 recto.

[80]) Folios 276 à 301. Sur l'annaliste Hugo, abbé d'Etival, auteur notamment des *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis annales* (2 vol. in-folio, Nancy, 1734-1736), voir A. Digot, *Eloge historique de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et abbé d'Etival*, dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 3e série, t. VIII, 1842, pp. 100-169. — L. Goovaerts, *op. cit.*, t. III, pp. 110-129. Ces manuscrits étaient autrefois conservés au séminaire épiscopal de Nancy (Abbé Vacant, *La bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy*, dans les *Annales de l'Est*, t. XI, 1897, p. 226. — ***, *Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger*, p. 3). En vertu de la loi de Séparation, ces manuscrits sont entrés à la bibliothèque de la ville de Nancy (J. Favier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy*, 2e supplément, pp. 30-34, Paris, 1920). Les documents intéressant la Belgique ont fait l'objet d'une description de la part d'U. Berlière, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. VIII, 1898, pp. 113-170. Le correspondant de l'abbé Hugo est Géréon Morel (cfr Obituaire, le 30 janvier).

Le livre des vêtures et des professions.

Ce document est inséré dans le manuscrit numéro 10167 du fonds latin de la Bibliothèque nationale à Paris [81]). Son écriture est du XVII[e] siècle. Ce volume est un recueil factice comprenant, outre des copies de chartes dues à de multiples mains (folios 1 à 289 verso) et un inventaire de documents concernant l'abbaye (folios 302 recto à 317 recto), le catalogue des chanoines de 1401 à 1693 avec les dates des décès [82]) et diverses additions jusqu'en 1701 (folios 290 recto à 295 recto), et le relevé des cérémonies de vêture et de profession monastiques de 1486 à 1668 [83]).

Le catalogue des religieux.

Ce document est conservé à Bonne-Espérance. C'est un volume de format petit in-quarto carré. Relié en parchemin, il comporte 32 folios de papier. Son titre est écrit sur le feuillet de garde de tête : « Catalogus religiosorum ecclesiae Beatae Mariae Bonae Spei, ordinis Praemonstratensis ». Le catalogue a été écrit d'une seule main sur les vingt-quatre premiers feuillets. Il contient 444 noms de religieux reçus à l'abbaye de 1483 au 23 mars 1794, date de la vêture de Louis Monnoyer, en religion frère Frédéric. S'il a l'avantage d'être poursuivi jusqu'à la dispersion de la communauté, ce registre donne des renseignements moins précis que le manuscrit de Paris : les dates de vêture et de profession ne sont connues que par l'année, souvent une des deux manque ; le lieu de naissance des religieux est généralement ignoré.

Le registre des bénéfices.

C'est un gros volume relié en parchemin, également conservé à Bonne-Espérance. De format petit in-folio, il porte au dos son titre écrit sur une étiquette : « Registrum beneficiorum Bonae Spei ». Il comprend 378 pages de papier. L'écriture est du XVIII[e] siècle avec

[81]) L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale*, p. 63, Paris, 1863-71. — U. BERLIÈRE, *loc. cit.* — ***, *Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger, loc. cit.* — H. STEIN, *op. cit.*, p. 74, n° 521. — R. VAN WAEFELGHEM, *loc. cit.* — N. BACKMUND, *loc. cit.*

[82]) Cinq mains y ont travaillé, ayant respectivement comme *terminus ad quem* 1633, 1652, 1661, 1667 et 1693.

[83]) On y trouve également le travail de cinq mains, respectivement jusqu'en 1606, 1652, 1662, 1667 et 1668.

de multiples additions postérieures. Le catalogue est dressé par ordre topographique des paroisses et des bénéfices [84]) ; le texte s'arrête à la page 249 avec de nombreuses pages en blanc. Comparé aux documents précédents, les registres paroissiaux [85]) et les actes de présentation ou de collation de cures ou de bénéfices [86]), ce registre renferme de nombreuses erreurs de dates.

Epitaphes et épitaphiers.

Les inscriptions funéraires conservées dans certaines églises ont été publiées [87]). La bibliothèque de la ville de Mons possède deux recueils inédits se rapportant à Bonne-Espérance. Le premier, le manuscrit numéro 70/81, commencé au XVI^e^ siècle et complété au XVIII^e^, est dû au chanoine de Calonne-Baufait [88]) ; le second, le manuscrit coté 19/163, a été composé par Simon Leboucq au XVII^e^ siècle [89]). Toutefois une importante partie de cette documentation est restée inédite, notamment celle conservée à Bonne-Espérance même.

[84]) U. Berlière, *loc. cit.* — R. Van Waefelghem, *loc. cit.*

[85]) T. Bernier, *Notice sur l'origine et la tenue des anciens registres d'état civil dans la province de Hainaut,* dans les *Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,* 4^e^ série, t. IX, 1887, pp. 523-552. — M. A. Arnould, *L'ancien état civil en Hainaut,* Bruxelles, 1949. — D. Brouwers, *Les registres paroissiaux de la province de Namur,* dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique,* t. V, 1928, pp. 81-89.

[86]) Archives de l'Etat à Mons, *Archives ecclésiastiques du Hainaut,* registres n^os^ 5452, 5467 et 5648.

[87]) F. Hachez, *Epitaphes et armoiries recueillies dans les églises du Hainaut,* dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXIII, 1890-92, pp. 189-211. — F. de Lalieux de la Rocq, *Epitaphier et épigraphier de Feluy, ibid.,* t. XXV, 1896, pp. 382-388. — Id., *Epitaphier et épigraphier d'Arquennes, ibid.,* t. XLI, 1912, pp. 33-44. — E. Bois d'Enghien et L. Foulon, *Epitaphier de l'arrondissement de Charleroi,* dans les *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi,* t. XXXIV, 1911-12, pp. 149-272; t. XXXVII, 1922-26, pp. 175-271. — E. Brouette, *Inscriptions lapidaires de Familleureux,* dans le *Bulletin* de la même Société, t. XXIV, 1955, pp. 8-9.

[88]) P. Faider et M^me^ Faider-Feytmans, *op. cit.,* p. 121. Signalé par U. Berlière, *loc. cit.* On en trouve une copie à la Bibliothèque royale de la Haye dans le ms n^o^ 193 du fonds Gérard. Cfr Baron de Reiffenberg, dans les *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire,* 1^er^ série, t. I, 1834-37, p. 266.

[89]) P. Faider et M^me^ Faider-Feytmans, *op. cit.,* pp. 346-347.

B. *Les archives des administrations centrales*

Les procès-verbaux des élections abbatiales.

L'indult de 1515 accordait aux souverains des Pays-Bas les nominations aux dignités abbatiales, la direction des élections des prélats. Ce privilège fut confirmé à plusieurs reprises, notamment en 1600 en faveur des Archiducs. Leurs successeurs en usèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime [90]). Les rapports de ces enquêtes se trouvent aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles. Ce sont les registres n^os^ 897, 900 et 909 des Papiers d'Etat et de l'Audience [91]), les liasses 1314 et 1315 du Conseil d'Etat [92]) et la liasse 889 du Conseil Privé (régime autrichien) [93]) qui les consignent. Ces

[90]) A. MIRAEUS et J. F. FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. III, p. 457. — A. ANSELMO, J.-B. CHRISTEN, J.-M. WAUTERS, etc., *Placcaerten ende de ordonnatien van de hertogen van Brabant*, t. I, pp. 111-123, et t. IV, pp. 435-438. — C. LAURENT, J. LAMEERE et H. SIMONT, *Ordonnances des Pays-Bas sous le règne de Charles-Quint*, t. II, p. 134; t. III, p. 3; t. IV, p. 231. — V. BRANTS, *Ordonnances des Pays-Bas sous le règne d'Albert et Isabelle*, t. I, pp. 85-87. — J. VON HERGENROETHER, *Leonis X^i^ Pontificis Maximi regesta*, n° 16288. — J. PAQUAY, *Actes pontificaux et diplomatiques aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles*, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XLIII, 1929, pp. 18, 21-22. — C. B. D[E] R[IDDER], *Les élections abbatiales dans les Pays-Bas avant le XIX^e^ siècle*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, 1868, pp. 315-328. — P. CLAESSENS, *Promotion aux prélatures abbatiales*, dans la *Revue catholique*, t. XLVIII, 1879, pp. 126-140 et 465-480. — E. POULLET, *Origines, développement et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas*, 2^e^ éd., t. II, p. 379, Bruxelles, 1892. — E. VALVEKENS, *Rondom de abtelijke benoemingen in de oude Nederlanden*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. VII, 1931, pp. 324-327. — E. DE MOREAU, art. *Belgique*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. IV, col. 61, Paris, 1934. Sur le processus de enquêtes voir P. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'Epoque Moderne*, t. I, pp. 90 et sv., Louvain, 1924. A propos de la politique de Charles-Quint et de Philippe II à l'égard des abbayes cfr E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. IV, pp. 176 et sv., Bruxelles, 1949. — M.-R. THIELEMANS, R. PETIT et R. BOUMANS, *Inventaire des archives du Conseil d'Etat, Introduction*, p. XVI, Bruxelles, 1954.

[91]) E. DE MARNEFFE, *Inventaire sommaire des Papiers d'Etat et de l'Audience*, s. l. n. d. [Bruxelles, 1906]. Inventaire détaillé dactylographié aux Archives Générales du Royaume. Sur l'état des fonds cités ci-après voir M. VAN HAEGENDOREN, *Les Archives Générales du Royaume, passim*, Bruxelles, 1955.

[92]) M.-R. THIELEMANS, R. PETIT et R. BOUMANS, *op. cit.*, p. 48.

[93]) A. GAILLARD, *Inventaire sommaire des archives du Conseil privé sous le régime autrichien*, s. l. n. d. Inventaire détaillé dactylographié aux Archives Générales du Royaume.

procès-verbaux font connaître le nombre et les noms des religieux à chaque nomination d'abbé et apportent maints détails sur la vie du monastère. La documentation est, d'ailleurs, incomplète. Il manque les rapports relatifs à la nomination des abbés Jean Deppe (1537), Nicolas Chamart (1607), Englebert Maghe (1671) et Jean Patoul (1708).

Les documents concernant l'élection de l'abbé Daublain se trouvent dans le carton n° 751 et le registre n° 297 de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas [94]). Des renseignements divers sont réunis dans la Jointe des Amortissements, dossier n° 831 [95]).

Les documents vaticans.

A la suite de la concentration entre les mains de la Papauté de la collation de la plupart des bénéfices, les Archives Vaticanes renferment une importante documentation relative aux paroisses desservies par des religieux de Bonne-Espérance et aux prélats du lieu. Ces renseignements se trouvent dans les Registres vaticans [96]), les Registres d'Avignon [97]), les Registres du Latran [98]) et les Registres aux Suppliques [99]). On en trouve aussi dans le fonds des *Obligationes et Solutiones* [100]), des *Collectoriae* [101]) et de la Consistoriale [102]).

[94]) E. De Breyne, *Inventaire sommaire des archives de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, conservées à Bruxelles*, p. 28, s. l. n. d.

[95]) Inventaire dactylographié aux Archives Générales du Royaume.

[96]) K. A. Fink, *Das Vaticanische Archiv*, 2e éd., pp. 34-37, Rome, 1951. — J. Gay et S. Vitte, *Les registres de Nicolas III*, nos 935 et 940, Paris, 1938. — E. Jordan, *Les registres de Clément IV*, *passim*, Paris, 1945.

[97]) K. A. Fink, *op. cit.*, pp. 37-39. — A. Fierens, *Lettres de Benoît XII*, *passim*, Rome, 1910. — A. Fayen, *Lettres de Jean XXII*, *passim*, Bruges, 1912. — U. Berlière, *Les fraternités monastiques et leur rôle juridique*, dans les *Mémoires de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-8°, t. XI, 1920, 3e fasc., p. 10, note 1. — A. Fierens et C. Tihon, *Lettres d'Urbain V*, t. I, p. 921, Rome, 1928. — P. Van Isacker et U. Berlière, *Lettres de Clément VI*, t. I, p. 741, Rome, 1930.

[98]) K. A. Fink, *op. cit.*, pp. 39-42.

[99]) *Ibid.*, pp. 42-45. — B. Katterbach, *Inventario dei Registri delle Suppliche*, Rome, 1932. — U. Berlière, *Suppliques d'Innocent VI*, *passim*, Namur, 1911. — A. Fierens, *Suppliques d'Urbain V*, *passim*, Bruxelles, 1928. — K. Hanquet et U. Berlière, *Suppliques de Clément VII*, p. 625, Rome, 1930.

[100]) U. Berlière, *Les collectories pontificales dans les anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai au XIVe siècle*, p. 6, Wetteren, 1929.

[101]) K. A. Fink, *op. cit.*, pp. 50-51.

[102]) *Ibid.*, p. 59.

C. *Les obituaires norbertins*

La méthode comparative nous obligeait à la consultation du plus grand nombre de ces documents. Ceux qui nous ont été le plus profitables sont les obituaires d'Averbode, de Braine, de Floreffe, de Furnes, de Grimberghe, de Ninove et du Parc. Mais il convient de citer hors de pair celui de Prémontré remarquablement édité par le chanoine Van Waefelghem, dont les identifications très poussées, nous ont permis de reconnaître de nombreux personnages. L'obituaire de Saint-Paul de Verdun nous a également rendu beaucoup de services. Ce registre a ceci de particulier que, contrairement à l'habitude du XII[e] siècle, les noms des évêques et des abbés commémorés sont régulièrement suivis de leur qualité et du nom de leur siège épiscopal ou abbatial [103]). L'intérêt de son dépouillement saute ainsi aux yeux: quelque vingt-cinq noms ont pu être identifiés. Il en est de même de celui de Vicogne rédigé par dom Antoine Delvigne (1747-1842), religieux de Vicogne puis dernier abbé de Châteaudieu [104]). Ce nécrologe donne les dates de décès de trente-huit religieux de Bonne-Espérance, s'échelonnant de 1767 à 1790.

Voici la liste des obituaires cités le plus souvent [105]):

Inédits

Averbode (Belgique, province de Brabant) = Archives abbatiales d'Averbode.

Beaulieu (France, département du Nord) = extrait à la Bibliothèque nationale à Paris, collection Duchesne, t. LXII, folios 16 recto à 17 verso.

[103]) Cfr E. BROUETTE, *Une donation de Hugues de Pierrepont à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun*, dans *Leodium*, t. XLII, 1955, pp. 47-48.

[104]) 1787-1790. N. BACKMUND, *op. cit.*, t. II, p. 408.

[105]) On trouvera dans les notes au bas des pages du texte les références complètes des obituaires cités plus rarement. Il s'agit de ceux de Bellosane, Broqueroie, Cîteaux, Cuissy, Dommartin, Etival, Fontevrault, Marcheroux, Pont-à-Mousson, Saint-André-au-Bois, Saint-Augustin de Thérouanne, Saint-Donatien de Bruges, Saint-Jean d'Amiens, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Loup, Saint-Martin de Laon, Saint-Pierre-au-Château de Namur, Saint-Victor de Paris, Sélincourt et Val-Secret. Le martyrologe de Belval (abbaye O. Praem., France, dép. des Ardennes) reposant à la Bibliothèque municipale de Charleville (ms n° 13) ne renferme pas d'indications nécrologiques comme le supposait A. MOLINIER, *op. cit.*, p. 192, n° 201.

Berne (Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional) = Archives de l'Archevêché à Malines.

Furnes (Belgique, prov. de Flandre occidentale) = Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, collection des Manuscrits divers, n° 731B. Partiellement édité par E. BROUETTE dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, t. XLIII, 1955, 3e fasc., pp. 1-12.

Grimberghe (Belgique, prov. de Brabant) = Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, collection des Manuscrits divers, n° 2951B.

La Case-Dieu (France, dép. des Hautes-Pyrénées) = Bibliothèque de la ville de Tarbes, ms n° 28 [J.-B. Larcher, « Glanages »], t. V, pp. 15-90.

Ninove (Belgique, prov. de Flandre orientale) = Archives de l'Etat à Gand, ms n° 8.

Saint-Paul de Verdun (France, dép. de la Meuse) = Bibliothèque de la ville de Verdun, ms n° 12 [106]).

Séry (France, dép. de la Somme) = Bibliothèque nationale à Paris, fonds latin, ms n° 11064.

Silly (France, dép. de l'Orne) = Archives départementales de l'Orne à Alençon, registre coté H. 1069 [107]).

Edités

Arnstein (Allemagne, prov. de Hesse-Nassau))= Dr BECKER, *Das Necrologium der vormaligen Prämonstratenser-Abtei Arnstein a. d. Lahn*, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, t. XVI, 1881, pp. 1-348.

Arthous (France, dép. des Landes) = A. DEGERT, *Le nécrologe*

[106]) Le registre comporte deux parties: le martyrologe et l'obituaire. Celui-ci commence au folio 61 et va jusqu'au folio 108 verso. Il s'arrête au 18 novembre et cette lacune n'est pas signalée dans la description que fait du registre M. MICHELANT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*. Coll. in-4°, t. V (Charleville, Metz et Verdun), pp. 435-436, Paris, 1879.

[107]) Le registre, non folioté, est formé de deux parties, la première constituée par le martyrologe, la seconde par l'obituaire. Celui-ci est incomplet, il manque les mémoires du 24 au 31 mai, du 31 octobre au 6 novembre et du 27 novembre au 31 décembre. Une description de ce recueil se trouve dans L. DUVAL, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Orne. Archives ecclésiastiques, série H*, t. I, pp. 220-222, Alençon, 1891. Les indications de cet auteur concernant les lacunes du manuscrit sont erronées et incomplètes.

d'Arthous, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, t. XLVIII, 1924, pp. 175-185.

Braine (France, dép. de l'Aisne) = E. BROUETTE, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XXXIV, 1958, pp. 274-337, et t. XXXV, 1959, pp. 84-107.

Dilighem (Belgique. prov. de Brabant) = J. LAVALLEYE, *Necrologium abbatiae Diligemensis*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. II, 1926, Annexe 1, pp. 1-101.

Floreffe (Belgique, prov. de Namur) = J. BARBIER, *Nécrologe de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré au diocèse de Namur*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1re série, t. XIII, 1876, pp. 5-70 et 190-286.

Joyenval (France, dép. de la Seine-et-Oise) = A. MOLINIER, dans le *Recueil des historiens de la France, Obituaires de la province de Sens*, t. II, *Diocèse de Chartres*, pp. 283-309, Paris, 1906.

La Castelle (France, dép. des Landes) = A. DEGERT, *Le nécrologe de Saint-Jean de la Castelle*, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, t. XLIX, 1925, pp. 36-46.

La Chapelle-aux-Planches (France, dép. de la Haute-Marne) = BOUTILLIER DU RETAIL et P. PIETRESSON DE SAINT-AUBIN dans le *Recueil des historiens de la France, Obituaires de la province de Sens*, t. IV, *Diocèses de Meaux et de Troyes*, pp. 341-348, Paris, 1923.

Parc (Belgique, prov. de Brabant) = R. VAN WAEFELGHEM, *Le nécrologe de l'abbaye du Parc*, Bruxelles, 1908.

Prémontré (France. dép. de l'Aisne) = R. VAN WAEFELGHEM, *L'obituaire de l'abbaye de Prémontré*, Louvain, 1913.

Saint-Michel d'Anvers (Belgique, prov. d'Anvers) = P. J. GOETSCHALCKX, *Obituarium der abdij van St Michiel der orde van Premonstreit te Antwerpen*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, t. I, 1902, pp. 420-440, 450-472 ; II, 1903, pp. 53-55.

Saint-Vincent de Wroclaw [Breslau] (Pologne, palatinat de Posnan) = W. KETZYNSKI, *Liber mortuorum monasterii Sancti Vincentii Vratislaviensis*, dans les *Monumenta Poloniae historica*, t. V, pp. 667-718, Lwow, 1888.

Schäftlarn (Allemagne, prov. de Bavière méridionale) = L. BAUMAN dans les *Monumenta Germaniae historica, Necrologia Germaniae*, t. III, pp 116-132, Berlin, 1905.

Tongerloo (Belgique, prov. de Limbourg) = W. VAN SPILBEECK, *Necrologium ecclesiae B. M. de Tongerloo*, Tongerloo, 1902.

Vicogne (France, dép. du Nord) = A.-M. BROUTIN, *Un nécrologe de dix-huit abbayes de la région du Nord*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, t. XV, 1910, pp. 29-37.

Windberg (Allemagne, prov. de Bavière septentrionale) = L. BAUMAN dans les *Monumenta Germaniae historica, Necrologia Germaniae*, t. III, pp. 383-405, Berlin, 1905.

VII. La méthode d'édition

Il est inutile de commenter longuement la technique d'édition de cet obituaire [108]). Le manuscrit étant unique, il n'y avait aucune comparaison de texte à faire. Mon seul devoir était donc de présenter le document avec un apparat critique suffisant à sa compréhension, grâce à une typographie appropriée.

Les caractères romains reproduisent le travail de la première main, les caractères italiques celui des mains postérieures [109]) ; les notations marginales ou interlinéaires ainsi que les additions postérieures sont placées entre des parenthèses carrées ([]). Les mots restitués à celui-ci parce que c'était là des oublis manifestes des scribes, sont introduits entre crochets (< >). Les fautes évidentes ont été corrigées, mais j'ai toujours fait connaître les graphies du manuscrit. Mon rôle de correcteur a, d'ailleurs, été très modeste, car il importait de respecter la morphologie et la syntaxe du latin du Moyen Age et de l'Epoque Moderne que manient à des époques diverses et plus ou moins élégamment les multiples auteurs de notre recueil.

[108]) Voir à ce sujet L. HAVET, *Règles pour éditions critiques*, s. l. n. d. [Paris, 1921]. — *Emploi des signes critiques. Disposition de l'apparat dans les éditions savantes de textes grecs et latins. Conseils et recommandations*, par J. BIDEZ et A.-B. DRACHMANN, édition nouvelle par A. DELATTE et A. SEVERYNS, Bruxelles, 1938. — M. PROU, *Conseils pour la publication des chartes*, dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* publiée par V. CARRIÈRE, t. II, pp. 77-108, Paris, 1934. — *Instructions pour la publication des textes historiques et des actes des princes belges*, 2e édition, Bruxelles, s. d. [1948] [Publication de la Commission royale d'histoire].

[109]) Il m'a paru inutile de distinguer par des lettres les diverses mains qui ont inscrit les mémoires d'un même jour, vu que, sauf exceptions signalées, toutes les commémorations inscrites postérieurement à la première main sont dues à des scribes différents.

Il va sans dire que je n'ai apporté aucune modification aux graphies des termes toponymiques et anthroponymiques qui sont, aussi bien par leur nombre que par la possibilité de leur datation précise, un aspect fort intéressant du manuscrit.

L'annotation avait pour but d'identifier les personnages commémorés. Si nul ne songerait à le faire pour ceux connus seulement par leur nom — ce que nous appellerions aujourd'hui un prénom — dans la partie primitive du document, et cela parce que c'est une tâche impossible, le devoir de l'éditeur d'un recueil comme celui-ci est évidemment de préciser, dans la mesure du possible, les éléments essentiels de la biographie de tous les personnages portant un titre civil ou ecclésiastique ou spécifiés par un nom de lieu qui est généralement un nom d'origine pour les temps anciens, ou par un patronyme plus récemment.

C'est ce que je me suis astreint de faire à l'aide de l'information la plus vaste possible qui, outre les archives et obituaires cités, comportait des documents inédits mentionnés dans l'annotation du texte et une littérature historique abondante. C'était là la partie capitale du travail, d'autant plus longue et difficile qu'il était fréquent de la voir se rapporter à des institutions ou à des personnages très éloignés du Hainaut, dispersés dans l'Europe entière et dont les grandes bibliothèques, comme la Royale et la Bollandiana de Bruxelles, la Vaticane et les Nationales de Paris et de Strasbourg, ne possèdent pas toute la bibliographie spécialisée.

VIII. Sigles et abréviations

AGR = Archives Générales du Royaume à Bruxelles.
BR = Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles.
Cartul. = Cartulaire de Bonne-Espérance (18 vol.).
CE = Archives du Conseil d'Etat aux Archives Générales du Royaume.
CP = Archives du Conseil Privé au même dépôt.
PEA = Papiers d'Etat et de l'Audience au même dépôt.
Catal. relig. = Catalogue des religieux.
Liber prof. = Livre des vêtures et des professions.
Reg. benef. = Registre des bénéfices.
BSAC = *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.*
DSAC = *Documents et Rapports* de la même Société.

BACKMUND, N., *Monasticon Praemonstratense*, 3 vol., Straubing, 1949-59 [BACKMUND].

BERLIÈRE, U., *Monasticon belge*, 2 vol. (la première partie seule du tome II a paru sous la signature de cet auteur), Maredsous, 1890-1927. Cet ouvrage est continué par un groupe d'historiens (2 vol. parus en 1955 et 1959) [BERLIÈRE].

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa, editio nova, 26 vol., Paris, 1715-1865 [*Gallia christ.*].

GAMS, P. B., *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisbonne, 1873-86 [GAMS].

GOOVAERTS, L.-C., *Dictionnaire bio-bibliographique des écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, 4 vol., Bruxelles, 1900-09 [GOOVAERTS].

EUBEL, C., *Hierarchia catholica medii aevi*, 2 vol., 2e éd., Münster, 1913-14 [EUBEL].

HUGO, L.-C., *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis annales*, 2 vol., Nancy, 1734-36 [HUGO].

LE PAIGE, J., *Bibliotheca ordinis Praemonstratensis*, Paris, 1633 [LE PAIGE].

VAN WAEFELGHEM, R., *Liste chronologique des abbés des monastères belges de l'ordre de Prémontré*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XII, 1936, pp. 5-29 et 105-130 ; t. XIII, 1937, pp. 5-34 [VAN WAEFELGHEM, *Liste chron.*].

N. B. Les obituaires sont cités par le nom de leur abbaye.

Je dois des remerciements à M. l'Abbé A. Milet, préfet de Philosophie du Séminaire de Bonne-Espérance, pour l'aide précieuse qu'il m'apporta dans l'annotation de cet ouvrage et à la Commission mixte des Accords culturels franco-belges pour les facilités de séjour à Paris que cet organisme m'accorda. Je sais également gré à la Commission historique de l'ordre de Prémontré d'avoir inscrit cet ouvrage parmi ses publications.

Emile BROUETTE,
Docteur en Philosophie et Lettres.

Namur.

L'ancienne bibliothèque de l'abbaye d'Averbode d'après les sources d'archives

(*suite*) *)

III. — Notes sur prêts de livres, 1521-1566.

1521, juin 6.

Anno XXI°, VI[a] junii, concessimus Ludovico de Merbeke, senescallo de Ghele, fasciculum typis impressum, ligatum in magna forma, qui in hospicio nostro jacebat, ad legendum ex eo. quem restituere promisit ad requisitionem nostram. — Quem ex defuncto rehabuimus per fratrem Martinum curatum de Eyndhout.

A. Av., I, reg. 13, fol. 18[vo].

1523, février 13.

Mobilia seu ustensilia que frater Gerardus de Erpe, cantor noster, promotus in prepositum de Keyserbosch, secum vexit ex Averbodio in recessu suo XXIII°, XIII[a] februarii,... It. Bibliam in magna forma, it. Sermones Vincentii, it. Sermones Pomerii, it. Sermones Grits, it. Sermones discipuli in magna forma, it. Summam Silvestrinam in duobus voluminibus, it. Summam Roselle, it. Sermones « Dormi secure », it. Decretales in parva forma, it. Opusculi sancti Augustini et sancti Bernardi in parva forma et multos alios libros non descriptos.

Ibidem, fol. 119[vo].

1529, octobre 4.

Ego, frater Dionisius vander Scaeft, presbyter religiosus monasterii Averbodiensis, confiteor me titulo mutui recepisse a prelato meo, domino Gerardo, abbate ejusdem monasterii, causa studii,

*) *Analecta Praemonstratensia*, XXXVI (1960), 62-112.

Corpus juris canonici, in quatuor voluminibus, videlicet institutiones imperiales, item decretum cum tabulis et margaritis Parisiis ; it. decretales cum summariis et textuum divisionibus Nuremberge et sextum decretalium cum clementinis et extravagantibus Joannis XXII necnon extravagantibus communibus in uno, id est quarto volumine Parisiis impressos. Que quidem quatuor volumina, in asseribus decenter ligata, restituere promitto dicto prelato meo aut ejus successori ad opus nove librarie fiende, dum desuper requisitus fuero. Teste manu mea propria huic apposita anno XXIX°, mensis octobris die quarta. Ita est et ita fateor ego frater Dionisius vander Scaeft.

A. Av., I, reg. 14, fol. 161.

1533, mai 2.

Anno XXXII°, II[a] maii, dedimus accommodato fratri Lamberto de Diepenbeeck, circatori conventus Averbodiensis, unam Bibliam impressam anno MCCCCLXXXVI° in magna littera et mediocri forma.

A. Av., I, reg. 44, fol. 17.

1533, décembre 24.

Anno XXXIII°, XXIIII[a] decembris, dedimus ad usum fratri Petri de Mol, vinitori conventus, librum intitulatum Auream rosam, in mediocri forma et littera, prout similiter in capite dicti libri scripsimus, salvo quod ad requisitionem nostram restituet ; adduxit ad curam et promisit reddere.

A. Av., I, reg. 16, fol. 179.

1533-1540.

Libri fratribus conventualibus accommodati : Biblia in mediocri forma, impressa 1486; Aurea rosa in mediocri forma et littera ; duo libri Pomerii de sanctis et de tempore ; Vita Jhesu in magna forma, impressa Lugduni ; Sermones Thesauri de sanctis et quadragesima in magna forma, impressa Argentine ; Epistole selecte Hieronimi ; Biblia impressa Antwerpie anno 1537 a Johanne Stelsio.

A. Av., I, reg. 44, fol. 328[vo].

1536, août 15.

Anno XXXVI°, XV[a] augusti, dedimus ad usum fratri Baltazaro de Hasselt, suppriori, duos libros Pomerii de sanctis et tempore, in magna forma ; et idem habet Bibliam superius nominatam fratri Lamberto Diepenbeek accommodatam. Ad requisitionem nostram restituet.

Frater Thadeus habet a nobis mutuo Vitam Jhesu cum alio quodam libro.

A. Av., I, reg. 16, fol. 179.

1538, début de juillet.

Anno XV°XXXVIII°, in principio julii, frater Johannes Wessen habet ab avunculo suo, magistro Johanne de Lira, licentiato Theologie, unam novam Bibliam ; frater Guilhelmus, nepos domine de Cherna, habet ab ea Bibliam, et sanctum Bernardum, et breviarium et diurnale Premonstratense, et quosdam alios libros juxta litteras magistri Guilhelmi, sacellani ejusdem domine.

A. Av., I, reg. 15, fol. 160.

1539, février 16.

Item anno 39°, februarii 16ª, stylo Leodiensi, mutuavimus fratri Theodorico Ruremundensi Vitam Jhesu in magna forma impressam Lugduni, asseribus et corio rubro et nigro vestitam, et Sermones Thesauri de sanctis et quadragesima etiam in magna forma, impressure Argentine, restituendi ad nostram requisitionem.

A. Av., I, reg. 16, fol. 179.

1531, octobre.

Nota quod habet frater Gerardus Moer, curatus de Myerda superiori, multos et varios libros juris sub inventario, quibus nos Lovanii studentes usi eramus, restituendos ad nostram requisitionem cum inventario cujus copia est apud dominum Laurentium Ceelen, tunc temporis hospitem nostrum Lovaniensem. De dictis libris rursum per curatum prescriptum ad hospicium nostrum Lovaniense reportatis advehi curavimus Averbodium, anno XXXI° in octobri, Jus civile, Bartholomeum, Paulum de Castro et Felicem super decretales, Archidiaconum super Decretum.

A. Av., I, reg. 15, fol. 124.

1540, octobre 21.

Item anno XL°, XXIª octobris, mutuavimus fratri Danieli de Leeuwis unam mediocrem Bibliam novam, Antwerpie anno XV°XXXVIII° impressam a Johanne Stelsio.

A. Av., I, reg. 16, fol. 179.

1540, octobre 31 - 1566. — Livres prêtés aux conventuels par les abbés Denis vander Scaeft, Paul Ghielmans, Jérôme Smets, Mathieu 'S Volders et Gilles Heyns.

Nos, fratres Nicolaus Amisii de Myerda et Cornelius Lips de Opitteren, religiosi Averbodienses, juvenes Lovanii studentes, fatemur per presentes, ad instantiam nostram et ad causam studii exercendi Lovanii, recepisse in hospicio Averbodiensi a nostro reverendo domino et prelato, domino Dionisio vander Scaeft, libros sub-

scriptos, per eum nobis mutuatos et ad ejus requisitionem sibi restituendos. Primo quatuor partes fratris Nicolai de Lira in Vetus et Novum Testamentum impressas Nuremberge anno Incarnate Deitatis M°CCCC°XCVII°, die vero sexta septembris, impensis Antonii Kobergers, prefate civitatis incole, in magna et equali forma et in asseribus cum clausuris ligatas. Item primam partem secunde partis sancti Thome de Aquino, impressam impensis domini Johannis de Knobloch, civis Argentinensis, per Henricum Gran in opido imperali Hagenauw, anno M°V°XII°, die vero altera post Epiphaniam Domini. Et primam partem ejusdem sancti Thome, impressam impensis domini Johannis per dictum Henricum in dicto opido, anno Virginei partus M°DXII°, in vigilia Annunciationis. Actum... anno Domini XV°XL° mensis octobris die ultima.

Item anno XL°, mutuavit reverendus pater, dominus Dionisius vander Scaeft, per Henricum de Bona Domo ejus lectorem, fratri Danieli de Balren, religioso confratri et socio in Wesemael, Bibliam novam, qua uti solet dum viveret Johannes Vessem, juvenis professus.

Item anno XLI°, januarii XV^{a}, stilo Leodiensi, studii et exercitii causa, mutuavit reverendus pater dominus Dionisius, abbas Averbodiensis, fratri Ambrosio Heetvelt, Lovaniensi, primam partem Gersonis. Prescriptam partem Gersonis recepit dominus per manus Johannis Moens, ejusdem lectoris, post mortem fratris Ambrosii, anno XLIII°, IX^{a} martii stilo Leodiensi.

Libri traditi magistro Servatis a Puteo Bredano, lectore conventus. Imprimis recepit a reverendo domino Dionisio vander Scaeft duos libros, primo Consilia Generalia et Cassiodorum super psalterium. Item anno XLI°, maii XII^{a}, post obitum domini Dionisii abbatis, pie memorie, mutuavit reverendus pater, dominus Paulus Ghielmans, abbas modernus, predicto magistro Servatio lectori conventus libros infrascriptos: imprimis Tractatum sacerdotalem Nicolaii de Ploge, item librum de scriptoribus ecclesiasticis abbatis Spanheymensis, Titelmannum in epistolas Pauli, Valerium Maximum, summam peccatorum Cajetani, Ambrosii de Officiis, summam fidei Dionisii Carthusiani. Quos quidem libros anno, mense et die quibus supra, recepit magister Servatius, ex jussu ac mandato reverendi patris, domini Pauli abbatis, a Joanne Moens, lectore seu recitatore horarum domini. — Predictos libros restituit magister Servatius predictus reverendo domino per manus Joannis Moens, ejusdem recitatoris horarum, anno XV°XLII, XX^{a} februarii, stilo Leodiensi.

Anno XLI°, octobris XXIX^{a}, recepit mutuo a reverendo domino Paulo frater Nicolaus Amisii de Myerda, religiosus monasterii Averbodiensis, libros subscriptos: imprimis Catalogum sanctorum, sive ut vocant, Legenda sanctorum, editam a r^{mo} patre, domino Petro de Natalibus, episcopo Equilino, editam cum figuris sanctorum eidem annexis. Item, eodem die et anno, recepit sermones Gabrielis Biel de festis Christi et beate Marie virginis. Qui quidem libri illi traditi sunt per Joannem Moens, recitatorem horarum domini. Item anno

XLII°, nona martii, stilo Leodiensi, recepit frater Nicolaus Amisii de Mierda, cellerarius, per manus predicti lectoris sermones Gabrielis Biel de Tempore.

Anno XLII°, martii 4ª, stilo Leodiensi, accepit mutuo dominus ac frater Petrus Hocx de Lovanio, sacrista monasterii Averbodiensis, a reverendo domino meo, domino Paulo Ghielmans, abbati ejusdem monasterii, libros subscriptos: imprimis opera sermonum divi Aurelii Augustini, item summam fidei Dionisii Carthusiani, editam Colonie anno a Virgineo partu MDXXXVI°, item habuit preterea a reverendo domino meo Calepinum ex ultima neque prima editione, item recepit opera Simonis de Cassia, sacri ordinis Eremitarum Aurelii Augustini, etc. Anno quo supra, martii 8ª, stilo Leodiensi, recepit per manus Joannis Moens, lectoris reverendi domini Averbodiensis, Ricardum de Media Villa, ordinis divi Francisci, etc.

Dominus et frater Christianus de Zighenis, religiosus professus ac cantor monasterii Averbodiensis, recepit mutuo a reverendo domino Paulo libros subscriptos: imprimis Vetus Testamentum in duas partes divisum cum clausuris ; prima pars continet Morales, videlicet Proverbia, Ecclesiasticum, Cantica, Sapientie, secunda pars continet libros legales, nempe Genesim, Exodum, Leviticum, Numerorum, Deuteronomiorum, et prescripti libri insigniti sunt nomine Gerardi abbatis, de Loen, Averbodiensis. Item recepit prefatus Christianus prescriptos libros a Johanne Moens, recitatore horarum reverendi domini. Item recepit idem Christianus sermones Pepini dominicales totius anni, tum de Evangeliis, reverendi patris, domini Guilhelmi Pepini, S. Th. professoris Parisiensis. Recepit preterea sermones Quadragesimales predicti Guilhelmi Pepini in forma qua supra. Insuper recepit sermones Thesauri de Sanctis quondam fratris Johannis Peermans, presbiteri, qui hoc libro usus fuit anno X°. Item XXXª martii, anno XLIII°, stilo Leodiensi, recepit per manus lectoris prefatus Christianus tertiam partem Biblie Regum, cum clausuris et nigro corio, quondam Henrici vander Scaeft prepositi, cujus nomen etiam in initio positum est.

Anno et die quibus supra [*30 mars 1543*] recepit mutuo, per manus Johannis Moens, lectoris, a reverendo domino, Antonius de Breda, religiosus ac diaconus Averbodiensis, libros sequentes: imprimis recepit sermones Discipuli de Tempore et Sanctis, una cum Promptuario exemplorum, in forma majori, quondam fratris Guilhelmi Valkenborch, alias Spee. Item recepit prefatus frater Antonius Guilhelmum Pepinum de Imitatione sanctorum, quondam Gerardi abbatis. Item recepit sermones pulcherrimos, variis Scripturarum doctrinis refertos, editos a Jacobo de Voragine, ordinis Predicatorum, quondam episcopo Janvensi. Item recepit predictus frater Antonius de Breda Cnagatorium Benemii, in cujus interstitio clausurarum scriptum est: XIII sermones Michaelis de Ungaria.

Frater Cornelius de Oppiteren, diaconus, recepit mutuo, per manus prenominati lectoris, a reverendo domino, anno et die quibus supra [*30 mars 1543*], imprimis sermones Discipuli de tempore et

sanctis, una cum Quadragesimali ejusdem. Recepit preterea sermones Pepini dominicales, tum de Epistolis tum de Evangeliis totius anni, cum clausuris, quondam Gerardi abbatis. Recepit quoque Historiam Lombardicam, quamque Auream Legendam vocant, quondam fratris Henrici de Aerschot, pistrinarii.

Frater Martinus Leerze de Testelt, diaconus, recepit a reverendo domino, per manus ejusdem lectoris, anno et die quibus supra [*30 mars 1543*], libros subscriptos: recepit imprimis sermones « Dormi secure » de tempore, quondam Gerardi abbatis de Loen. Recepit quoque Bigam salutis de sanctis. Item recepit summam Johannis Valensis de Regimine vite humane, seu Margarita doctorum, dictam vulgariter Regimen mundi, quondam Gerardi abbatis.

Anno XLIII°, XVI[a] augusti, mutuavit reverendus dominus, dominus Paulus abbas Averbodiensis, Lovanii, in hospicio, domino et fratri Benedicto de Erp, investito de Rotzelaer, libros et volumina magna infrascripta: Corpus seu jus canonicum in se complectentia, etc: primo decretum imperiale, in magna forma cum clausuris, in quo scriptum est in initio ipsius libri: *Ad usum fratris Wilhelmi Spee de Valkenburch et curati de Oestmal* ; scriptum est quoque in eodem: *Hunc ad tempus custodivit frater Dionisius vander Scaeft.* Recepit quoque mutuo a prefato domino nostro, in hospicio nostro Lovaniensi, decretales imperiales, cum clausuris in forma eadem sicut decretum, in cujus initio scripta sunt verba sequentia: *Ad usum fratris Wilhelmi Spee de Valkenborch.* Item: *Datur usus fratri Dyonisio vander Scaeft.* Item eadem die accepit a reverendo domino per manus Johannis Moens, lectoris ejusdem, sextum Clementine, in forma minori et in ejusdem libri initio notata sunt verba subscripta Ecclesiastici, 31°, « Non comprimaris in communi vino ». Acta sunt hec anno et die quibus supra, in aula hospitii nostri Lovaniensis, presentibus ibidem reverendo patre et Johanne Moens ejusdem lectore.

Anno XLIII°, octobris I[a], mutuavit reverendus dominus Paulus, abbas Averbodiensi, per lectorem ejusdem, fratri Martino Leerze de Testelt, dyacono, sermones Discipuli de sanctis et de tempore in forma minori. Impressi fuerunt anno MV[c]XX°.

Eodem anno et die recepit mutuo a reverendo patre frater Christianus de Hugarden, dyaconus, imprimis unam partem Pepini, cujus alteram partem mutuo habet a reverendo domino frater Cornelius de Oppiteren. Item recepit per manus lectoris sermones Pomerii de tempore et de sanctis, in forma majori, cum clausuris, quondam fratris Jacobi Melis de Herentals, pittantiarii Averbodiensis dum vixit. Anno XLIII°, martii XII[a], stilo Leodiensi, recepit mutuo prefatus frater Christianus a domino, per lectorem ejus, Conflatum vocabulorum, quondam Gerardi abbatis pie memorie, in cujus una parte scriptum est *Zuetendaele.*

Anno XLIII°, octobris XIV[a], recepit mutuo Averbodii a reverendo patre, domino Paulo abbate Averbodiensi, frater Sebastianus

Balen, investitus de Glabbeeck inferiori, Bibliam in magna forma cum figuris in eodem libro impressis.

Anno XLIII°, octobris XIIII[a], dominica post Dionisii, mutuavimus fratri Johanni de Lovanio, curato in Blerick, ob incendium domus omniumque mobilium curati ac postmodum totius pagi de Blerick a Geldrensibus, tempore adventus imperatoris Caroli ante Venlo, in septembri, anno eodem, peractum, imprimis Bibliam, in duas partes divisam, cum clausuris ac in asseribus ligatam, quondam domini, fratris Ancelmi de Tielt, cujus etiam nomen in initio librorum scriptum habetur. Quos quidem libros anno et die quibus supra a nobis, domino Jheronimo abbate, per Johannem Moens familiarem nostrum recepit.

Anno XLIIII°, februarii XXIII[a], stilo Leodiensi, mutuavit reverendus dominus Jheronimus fratri Johanni Vaes, vinitori Averbodiensi, per Johannem Moens cubicularium ejus, duas partes Biblie in majori forma ac in asseribus ligatas, repertas per dominum in vestiaria Averbodiensi etc., ex editione antiqua.

Item anno eodem, julii XII[a], mutuavit reverendus dominus fratri Ludovico Patroens de Vorst, proli decimali, imprimis sermones Discipuli de sanctis et de tempore, una cum Promptuario exemplorum, in majori forma cum clausuris ; item Dictionarium Pauperum in minori forma cum clausuris ; item Postillas majores super Quatuor Evangelistas et Epistolas Pauli, in pergameno ligatas cum una clausura ; item Expositionem in Psalterium Ludolphi Carthusiani in majori forma.

Item anno XLVI°, statim post Andree, post obitum curati de Coersel, recepit frater Theodricus de Ruremunda, camerarius, mutuo a reverendo domino tres partes Rogardi in parva forma, videlicet estivalem, hyemalem de tempore et hyemalem de Epistolis Pauli. Et recepit adhuc primam partem Haymonis in parva forma, et dicti libri relicti fuerunt et Averbodii dispositi post obitum dicti curati, unde inventarium invenies apud Exequias curatorum.

Anno XV°XLVII°, februarii IX[a], stilo Leodiensi, mutuavit reverendus dominus, dominus Matheus Rethi, abbas modernus, fratri Henrico Gruyters de Bladel, ordinato in socium de Wezemael dominica Septuagesime anno XLVII°, stilo Leodiensi, libros subscriptos: imprimis Bibliam ligatam in nigro coreo cum clausuris, impressam Antwerpiae in schuto Borgundie per Johannem Steelsium, qua usus fuit dum viveret frater Henricus Amisii de Myrda, cellerarius, sancte recordationis, et in dicta Biblia continetur vetus et novum Testamentum, cum annotationibus brevibus ex doctissimis interpretationibus et Hebreorum commentariis ; item sermones Pomerii, tam hyemales quam estivales, in minuscula forma, cum clausuris, qui inventi sunt post obitum fratris Thome de Eersel, curati de Coersel, sancte recordationis ; item recepit prefatus frater Henricus sermones dominicales Gabrielis Biel, theologi, de tempore et de sanctis per totum annum, et ligati sunt in corio cum clausuris ; item recepit adhuc parvum librum, in coreo rubro ligatum, absque

clausuris, cujus titulus est: Summa peccatorum reverendi domini, domini Thome de Vio Cajetani cardinalis, impressum anno XV°XXIX°, et post obitum fratris Thome de Eersel, curati in Coersel, inventum et inventrisatum. In predictorum testimonium et fidem frater Henricus Bladel prefatus manum suam propriam hic apposuit.

(*signé*) frater Henricus Bladel.

Libri mutuati fratri Petro Hoxio, quondam pistrinario, moderno curato in Oistham, cujus libri in incendio pistrini anno 48°, feria 4ª in Pentecostablibus, una cum vestibus ac domus ustensilibus combusti fuerunt.

Anno XLVIII°, junii XIXª, ante profectionem versus curam de Oistham, recepit frater Petrus de Lovanio, curatus modernus de Oistham, mutuo et ad usum a reverendo in Xristo patre, domino Matheo abbate Averbodiensi: imprimis sermones Vincentii, partem videlicet hyemalem de tempore ; Pupilam oculi, Auream rosam, videlicet expositiones super Evangelia totius anni de tempore et de sanctis ; sermones dominicales totius anni, tam de Evangeliis quam de Epistolis ; fratris Guilhelmi Pepini partem secundam ; Cathenam auream super Matheum et Marcum ; Confessionale Godschalci ; summa Roselli in parva forma ; sermones dominicales de tempore Gabrielis Biel ; summam Silvestrinam.

Anno LI°, februarii XXIª, stilo Leodiensi, mutuavit reverendus dominus fratri Antonio de Sancto Trudone opera divi Aurelii Augustini, ligata in parva forma, cum clausuris, in cujus initio libri sic scriptum habetur manu dicti reverendi domini: *Pro monasterio Averbodiensi, 1551.*

Eadem die dedit adhuc mutuo dicto fratri Antonio, circatori, sermones Gabrielis Biel de tempore et de sanctis, in parva forma cum clausuris, quibus frater Nicolaus Bladel, pistrinarius usus est ante mortem, ut folio precedenti.

Libri monasterii fratribus distributi, anno LXVI°, ab Egidio abbate.

Fratri Jacobo Byamonts, suppriori: Homiliarium doctorum ; Claudium in Epistolas Pauli ; Haimonem in Isaiam.

Fratri Johanni Cuyck a Diest: Paraphrases in duos Evangelistas, in Epistolam ad Romanos, cum quibusdam epistolis Erasmicis, ad Corintheos, utramque Galathas, Titum et in Acta et Cantica et in omnes ad Paulum epistolas, excepta ad Ephesios ; Lanspergium de sanctis ; Homiliarium doctorum.

Fratri Ruthgero ab Exel: totum Chrisostomum in parva forma, impressum Antwerpie a Stelsio anno LVI°.

Fratri Henrico a Bree: Dionisium Carthusianum in omnes Evangelistas.

Fratri Theodorico a Gorssum, cantori: Homiliarium doctorum ; item opuscula beati Augustini ; Johannis Cossensis Consolatio.
Fratri Adriano a Bruxellis: Centurias Nausee tres ; Biblia antiqua.
Fratri Andree Balensi, priori: Ambrosium in tribus voluminibus et opera Bernardi.
Fratri Georgio Bonroy a Veerle: bonum volumen ex operibus Augustini et epitome sermonum Nausee ; Dyonisii Carthusiani Orthodoxe fidei libri duo ; Perfectionis speculum, auctore Antonio Hemerio Calepman.
Fratri Guilhelmo van Houden, succentori: Centurias tres Nausee et epistolare Jheronimi.
Fratri Hermanno Horstio: Homiliarium doctorum.
Fratri Engelberti Beets, Holiensi: primum, secundum, tertium, quartum et quintum tomos Chrisostomi.
Fratri Johanni Peelmans a Lovanio: sermones Lanspergii super evangelia et epistolas dominicalia.
Fratri Paulo Mensio a Meerbeek: sermones Haymonis.

A. Av., I, reg. 150, fol. 130-135vo.

IV. — Travaux exécutés à la nouvelle bibliothèque construite par le prélat Mathieu 's Volders, 1562-1565.

1) *Boiseries et sculptures.*

Anno XVcLXIIo, februarii XIIIa, stilo Leodiensi, heeft Anthonis van de Bluecke, beeltsnijder tot Diest woenende, aengenomen teghen den prelaet des goidshuijs van Everbode, heeren Matheeusen van Rethy, te snijden veel diversche siragien om aen d'welffzel der librijen van Everbode voirscreve te hangen, in der manieren hier nae volgende: in den ijersten sal Anthonis voirscreve snijden de Twelff Apostelen, den tweeden de Vier Evangelisten, ende voirts veel diversche carthoezen ende zatters, alzoo dat de voirscreve stucken voergerekent zullen beloopen op 64 diversche stucken, voer welcke stucken, in der manieren als boven gesneden, de voirscreve Anthonis sal hebben in 't geheel 27 carolus gulden eens, elcken carolus tot 20 stuvers Brabants gerekent, sonder fraude ende argelist. Aldus gedaen op datum voirscreve. Daer bij ende aen zijn geweest, als getuijgen, heer ende bruer Jan Mentens, camerlinck des goidshuijs oft prelaets van Everbode, ende Jun Sroijen, scrijnmaker des selfs goidshuijs.

Anno prescripto octobris 12a, nae dijen de voirscreve lijbrije geheelijcken overwelfft is geweest, doer faute van scrijnsmaker van Everbode voirzecht, eest noitzakelijcken geweest dat tusschen de muere ende onderste plaije van de welffzel der librijen voirscreven, op beijde zijden, zouden noch ingebracht woirdden zeeker scrijnhout, om de plaetse tusschen de muere ende plaije wesende te be-

decken, d'welck bij den scrijnmaker gedaen zijnde, is de prelaet voirscreve, tot siragie van dijen, met Anthonis van de Bleucke voirnoemt overcoemen dat de selve soude snijden 32 stucken, soo in carthoezen, zaters als leuwshoeffden, daer voer hebbende tzamen 4 $^{1}/_{2}$ der voirscreve carolus gulden, sonder fraude ende argelist. Aldus gedaen anno et die prescriptis.

Anno LXIII°, martii XIII^{a}, stilo Leodiensi, heeft Anthonis voirscreve teghen den voirscreven prelaet noch aengenomen te maken oft te snijden des prelaets voirnoemt wapen, met de siragie van den balcken in de liberije te duwers liggende, in formen ende manieren hier nae gescreven: in den ijersten sal Anthonis voirscreve snijden twee capiteelen, twee clauwen, twee zaters ende 28 lampetten, eensdeels tot behoeff van der voirscreve wapenen, ende eensdeels totten voirscreve balcken, voer ende omme 6 der voirscreve carolus gulden, sonder fraude ende argelist. Actum anno et die prescriptis. Welcke 6 carolus gulden anno ut supra, julii XXVIII^{a}, de voirscreve Anthonis, doer handen Matheeus Tsvolders, van den prelaet voirscreve ontfanghen heeft.

Item aprilis sexta, stilo Leodiensi, heeft Anthonis voirscreve teghen heer Matheeus van Rethy, abt des goidshuijs van Everbode voirnoemt, aengenomen te maken oft te snijden allen de wanckstucken totter voirscreve librijen behoerelijck, waeraff d'een helicht sal gesneden woirdden met bischoppen, ende de andere helicht met hertoghen van Brabant, in der manieren hier nae volgende: in den ijersten dat alle de wanckstucken, daer de bisschoppen ende hertoghen op gesneden zelen woirdden, sullen hoock zijn van der plaijen 5 $^{1}/_{2}$ voet, breedt 16 duijmen. Ende de personagien zelen hooch wesen 2 $^{1}/_{2}$ voet. Welcke personagien de voirscreve beeltsnijder sal snijden met half talije. Item alle die wanckstucken, die over oft in den middelsten ganck van den librijen sullen staen, selen bezijde de personagien hebben zaters oft termen, welcke zaters oft termen sal Anthonis zeer reijnlijcken snijden. Item de voirnoemde Anthonis sal noch snijden, boven den boghe, twee zittende gheeskens met halff talije, ende in de halff ruijt hier boven staende sal hij snijden een compertiment oft ijet anders, ende boven de halff rujit twee zaters met heel talije, lanck zijnde 1 $^{1}/_{2}$ voet, waer boven sal coemen het pedestael van de screijnmaker gemaickt, ende hier op sal de beltsnijder snijden een eengelken met eenen schilt, ende op de onderste frijzen sal hij snijden twee carthoezen. Item de achterste wanckstucken, op beijde zijden, selen oijck, als voer, met personagien gesneden woirden met halff talije. Maer boven den boghe sal de beeltsnijder snijden een loeffwerck met rollen, waer op sal coemen een halff ruijt van de scrijnmaker gemaickt, in de welcke sal Anthonis voirscreve snijden een compertiment, oft eenige andere fantazije, ende boven de ruijte sal Anthonis snijden 2 zaters met heel talie uijt den selven houte.

Welcke voirscreve stucken gesneden nijet achter, maer beeter ende van meerdere prijze oft estimatie dan de twee wanckstucken, voer datum van desen bij den selven Anthonissen gesneden, sal hij hebben in 't bezundert voer twee stucken tot eenen lessenair dienende, d'een doer d'ander, 6 $^1/_2$ der boven gescreven carolus gulden, sonder fraude ende argelist. Actum est anno et die prescriptis, in presentia Peter Handers ende Matheeus Tsvolders, getuijghen.

Waervan de lessenairs opte voirscreve librije staende beloepen op 28 lessenairs, maickt in gelde 't zamen, elken lessenair als voer op 6 $^1/_2$ carolus gulden gerekent, de somme van 182 carolus gulden. Op welcke somme ick, Anthonis van den Bleucke voirscreve, hebbe op diversche daghen ende tijden tsamen ontfanghen de somme van 163 der bovengescreven carolus gulden. Des t'oirconde, hebbe ick Anthonis voirscreve mijn eijghen ende gewoenlijck handteecken hier onder gestelt, anno LXV°, den XVII^en^ april, stilo Leodiensi.

(*marque de l'artiste*).

Et sic restant adhuc 19 carolus de welcke, op datum als boven, ick Anthonis voirscreve ontfanghen hebben. Deses t'oirconden hebbe ick Anthonis mijn hanteken hier onder gestelt.

(*même marque*).

Item anno et die prescriptis, dedit reverendus dominus, de speciali gratia, filio legittimo Anthonii van Bleucke prescripti 35 stuf. Brab.

Item anno LXV°, aprilis XI^a^, heeft Jochom Brants, tot Diest woenende, gelevert tot Everbode 89 houde aragie appels, boven op te carnissen van elcken lessenair der nijeuwen liberijen tot Everbode voirscreve staende, waer voer, op datum voirscreve, heer Matheeus van Rethy, prelaet des goidshuijs voirscreve, doer Matheeus Tsvolders, betaelt heeft tsamen 2 carolus gulden, 2 stuvers Brabants. Item heeft Jochom voirscreve noch gedraid 2 pilerien, staende op te voirscreve librije, aen des prelaets wapen, ende daer voer betaelt tsamen 4 stuvers.

A. G. R. B., archives ecclésiastiques, reg. 4963, fol. 211-212.

2) *Serrures et accessoires pour les pupitres de la bibliothèque.*

Anno LXIIII°, aprilis XII^a^, heeft Jan Marien, alias Rouwosfch, aengenoemen teghen den eerweerden heer, heer Matheus van Rethy, abt ende prelaet des goidhuijs van Everbode, te maken tot elcken lessenair der nijeuwe librijen van Everbode voirscreve, met zijnen toebehoirten, een sloot, om daer mede te bevrijen een ijseren gheerde boven op elcken lessenair liggende, de welcke zal bewaeren allen de boecken die aen de selve ijseren gheerde met ijseren ketenen gehangen selen woirdden. Item heeft noch geloift te maken een ijzeren roesken, oft plaetken, met diversche letteren, om voer op

elcken lessenair te setten, in der manieren gelijck hem dat bij den scrijnmaker van Everbode zal woirdden geordinneert. Ende totten boven gescreven slooten, op eender manieren ende faitzoen gemaickt, zal hij den voirscreven prelaet leveren twee sleutels. Van welcken sloot ende raeskens tot elcken lessenair, in der manieren als boven gemaickt, zal hij hebben int bezundert eens 10 stuferos Brabantie, loepende tsamen van 28 lessenairs op 14 carolus gulden. Item is voirwaerde dat zoo wanneer ennighe cranmen, oft ennich ijserwerck van de slooten, met obslagen aen dese voirscreve lessenairs braecken, oft om stucken gesmeten woirdden, dat als dan Jan voirscreve gehouden zal zijn t'selve te hermaken ende te beeteren, sonder fraude ende argelist. Dits geschiet tot Everbode, opte nijeuwe librije, anno et die prescriptis. Daer bij ende aen zijn geweest, als getuijgen, heer Everardt Smeijers, Hans van Arschot, Anthonis vande Bleucke ende Matheus Tsvolders, hier toe geroepen.

Desuper recepit anno ut supra, maij XX^{a}, Averbodii 2 $^{1}/_{2}$ carolus. Item octobris tertia, eodem anno prescripto, Averbodii, recepit adhuc 7 carolus. Item anno LXV^{o}, XI^{a} aprilis, stilo Leodiensi, recepit adhuc 4 $^{1}/_{2}$ carolus, constituendis pariter 14 carolus. Et sic solutum.

Daer nae, anno XV^{c}LXV^{o}, maii septima, heeft Jan Marien voirscreve tot Everbode noch aengenoemen te maken diversche ijsere verteende plaetkens, in der formen ende manieren als Jannen, in pargament, bij den prelaet van Everbode oft de zijne, overgegeven ende beweesen is, om daer mede de ijsere ketenen aen de boecken vast te maken. Voer ende omme elck plaetken $^{1}/_{2}$ stuver Brabants.

Desuper deliberavit nobis Joannes Marien prescriptus 100 petias ferreas, confectas in forma prescripta, anno LXV^{o}, 8^{a} junii. Quas, eodem die, prescripto Joanni, Averbodii, solvimus. Et sic solutum.

Item anno ut supra, septembris XIII^{a}, deliberavit prescriptus Johannes adhuc Averbodii 35 petias ferreas stagnatas, confectas ut supra, quamlibet pro $^{1}/_{2}$ stufero Brabantia. Valent 17 $^{1}/_{2}$ stuferos.

Ibidem, fol. 62.

3) *Vitrages placés dans la bibliothèque.*

Anno XV^{c}LXII^{o}, septembris XIII^{a}, heeft Georgius de Steijvoert, vitrifex Diestensis, tot Everbode gelevert, opte nijeuwe librije, in den ijersten 4 gelasen naet zuijden staende, elck groot wesende 31 voeten, valet 124 voeten, elcken voet voer 2 $^{1}/_{2}$ stuferis, maickt tsamen 15 $^{1}/_{2}$ carolus. Item heeft de selve noch gelevert 7 gelasen noordt waerts, elck groot 20 voeten, valet 140 voeten, beloopt in gelde 17 $^{1}/_{2}$ carolus. Item noch een gelaes naet zuijden, groot 18 voeten, beloopende in gelde 2 carolus 5 stuferos. Summa totalis valet 35 carolus stuferos. Quos reverendus dominus, anno et die prescriptis, Georgio solvit.

Ibidem, fol. 227.

V. — Saisie des livres de la bibliothèque conventuelle demeurés à Averbode après la suppression de l'abbaye, ainsi que du mobilier de la susdite bibliothèque, 1797-1798.

1797, juin 24. — Le commissaire du pouvoir exécutif de la municipalité de Montaigu, J. B. Popelemont, notifie aux administrateurs du département de la Dyle qu'en exécution de leurs ordres, il s'est rendu à l'abbaye supprimée d'Averbode pour y dénombrer les livres de l'ancienne bibliothèque conventuelle. Il y a 2987 volumes, soit 290 in-folio, 727 in-quarto, 1970 in-octavo et « minoris formae ». Personne ne voulant se charger de les conduire à Louvain, il faudra les faire prendre par convoi venu de cette ville.

Montaigu, le 6 messidor an 5.

A. G. R. B., Papiers du département de la Dyle, liasse 621[2].

1797, juin 30. — Le Jury des Arts et des Sciences propose aux administrateurs du département de la Dyle de confier au citoyen Boschaert le soin de faire transporter à Bruxelles les tableaux et les boiseries de la bibliothèque d'Averbode.

Bruxelles, le 12 messidor an 5.

Ibidem.

1797, juillet 2. — Les administrateurs du département de la Dyle font savoir à J. B. Popelemont qu'il serait trop onéreux d'envoyer des voitures de Bruxelles pour le transport des livres. Il faut prendre des louageurs sur place. en les assurant qu'ils seront indemnisés pour leur prestation. Ceux qui ont refusé de le faire pensaient, sans doute, qu'ils ne seraient pas payés.

Bruxelles, le 14 messidor an 5.

Ibidem.

1797, juillet 21. — Le commissaire Popelemont répond aux administrateurs du département de la Dyle qu'il a invité les agents municipaux des communes de Sichem et de Testelt, voisines de l'abbaye d'Averbode, de lui procurer des voitures pour le transport des livres, mais qu'ils refusent de le faire.

Montaigu, le 3 thermidor an 5.

Ibidem.

1797, juillet 23. — Les administrateurs du département de la Dyle permettent au commissaire Popelemont de s'adresser à la municipalité de Diest, et éventuellement à celle de Louvain, pour le transport des livres, en indiquant soigneusement le nombre des voitures requises.

Bruxelles, le 5 thermidor an 5.

Ibidem.

1797, août 7. — Les administrateurs du département de la Dyle notifient à l'administrateur de Louvain que les livres provenant de la bibliothèque d'Averbode seront transportés au couvent des Augustins de cette ville.

Bruxelles, le 16 thermidor an 5.

A. G. R. B., Papiers du département de la Dyle, liasse 621.

1797, novembre 22. — Note du citoyen Boschaert sur les boiseries de la bibliothèque de l'abbaye d'Averbode. Projet de les transporter à Bruxelles pour l'Ecole centrale. On y lit entre autres:

Bruxelles, le 5 vendémiaire an 6.

A. G. R. B., Papiers du département de la Dyle, liasse 621[2].

1797, novembre 22. — Note du citoyen Boschaert sur le local de la bibliothèque de l'abbaye d'Averbode. Projet de la transporter à Bruxelles pour l'Ecole centrale. On y lit entre autres:

La bibliothèque mesure 126 pieds de longueur et 34 de largeur. Elle est boisée dans sa totalité et reçoit le jour de 18 grandes fenêtres. Les embrasures boisées ont 2 pieds 3 pouces de largeur et 15 pieds de hauteur. Les entre-deux des fenêtres mesurent 7 pieds en dehors et 4 pieds 2 pouces en dedans. Chaque entre-deux des fenêtres contient 11 planches sur lesquelles les livres étaient placés. Les entre-deux sont boisés en dehors et en dedans. Au dessous des fenêtres se trouve une espèce de pupitre de 7 pieds de longueur et de 21 pieds de large. La hauteur totale de la boiserie est de 26 pieds, une double corniche règne à l'entour. La porte d'entrée est ornée de deux colonnes et de deux pilastres. Le fond qui se termine en oval est orné de même.

Je ne crois pas me tromper en portant à 12000 pieds quarrés la totalité de cette boiserie de bois de chêne de la meilleure qualité et de la plus parfaite conservation.

Une planche de chêne de 99 $^1/_2$ pieds de longueur fait un orne-

ment curieux au milieu du plancher ; elle a 2 pieds 5 pouces dans sa plus grande largeur et 14 pouces à son extrémité opposée.

Bruxelles, le 2 frimaire an 6.

Ibidem.

1797, novembre 25. — Extrait du protocole de la séance des administrateurs du département de la Dyle. Sur le rapport du citoyen Boschaert on a décidé de transporter à Bruxelles, pour être placées dans les bâtiments de l'Ecole Centrale, les boiseries et ornements de la bibliothèque de l'abbaye supprimée d'Averbode. Le citoyen Boschaert sera chargé de procéder au démontage des pièces et de les faire porter à Bruxelles.

Bruxelles, le 5 frimaire an 6.

Ibidem.

1798, janvier 13. — Proposition du menuisier Gilles Collon de Diest de démonter la bibliothèque d'Averbode et de faire transporter la planche, incrustée dans le parquet, au couvent supprimé de Sichem, le tout pour la somme de 150 flor. de Brabant.

Diest, le 24 nivôse an 6.

Ibidem.

1798, février 11. — Le citoyen Boschaert propose aux administrateurs du département de la Dyle de confier le transfert des boiseries d'Averbode à la femme Laury de Malines, qui est prête à le faire par bâteau. Il faudra convenir du prix. Boschaert s'est rendu à Averbode, où l'on démonte les boiseries de la bibliothèque. Il espère que les acquéreurs autoriseront l'enlèvement d'une planche curieuse du parquet de la susdite bibliothèque pour être placée au Musée. Renseignements complémentaires sur les orgues et les marbres de l'église.

Bruxelles, le 23 pluviôse an 6.

Ibidem.

1798, février 12. — Le commissaire du directoire exécutif de Montaigu, Boonardel, signifie aux administrateurs du département que les acquéreurs de l'abbaye supprimée d'Averbode s'opposent à l'enlèvement du parquet de la bibliothèque. Il y a donc lieu de lui faire parvenir une copie conforme des décisions prises à ce sujet par l'autorité centrale le 5 frimaire et le 6 pluviôse derniers.

Montaigu, le 24 pluviôse an 6.

Ibidem.

1798, février 17. — Extrait du procès-verbal d'une séance de l'administration centrale du département de la Dyle. L'administration centrale se réserve les objets précieux de l'église abbatiale d'Averbode et les boiseries de la bibliothèque du monastère, qui n'ont pas été compris dans la vente de l'abbaye lors de sa suppression. Le citoyen Boschaert sera envoyé sur les lieux pour examiner les objets en question et désigner ceux qui mériteraient d'être transportés à Bruxelles.

Bruxelles, le 23 pluviôse an 6.

Ibidem.

1798, février 20. — Le citoyen Boschaert fait part aux administrateurs du département de la Dyle des conditions auxquelles la veuve Lory de Malines s'engage à transporter par bâteau à Bruxelles les boiseries de la bibliothèque d'Averbode. Il joint à son rapport la déclaration de la femme, datée du 7 courant, portant à 180 florins argent courant la somme exigée pour faire le transport.

Bruxelles, le 2 ventôse an 6.

Ibidem.

1798, mars 4. — Les administrateurs du département de la Dyle se rallient à cette proposition et chargent Boschaert de veiller à son exécution.

Bruxelles, le 14 ventôse an 6.

Ibidem.

1798, avril 6. — Quittance délivrée par le lieutenant de la 5me compagnie du 1er bataillon de la 53me brigade pour indemnités, reçues du menuisier Collon de Diest par les quatre volontaires, qui ont accompagné les boiseries de la bibliothèque d'Averbode à Aerschot.

Montaigu, le 17 germinal an 6.

Ibidem.

1798, mai 8. — Rapport de Boschaert au sujet des travaux exécutés par lui pour l'administration centrale. Il a fait transporter à Diest la planche curieuse, incrustée dans le parquet de la bibliothèque d'Averbode. Il faudrait promptement la transmettre à Bruxelles, mais les travaux sont arrêtés par suite du retard mis à payer les ouvriers. Ceux qui ont transporté les boiseries jusqu'au Démer

refusent de poursuivre leur travail pour ce motif. Prière de prendre les dispositions requises.

Bruxelles, le 19 floréal an 6.

Ibidem.

1798, mai 12. — Ordre de paiement par l'administration centrale à la veuve Loré, hôtelière à Malines, pour avoir transporté à Bruxelles les boiseries d'Averbode.

Bruxelles, le 23 floréal an 6.

Ibidem.

1798, juin 25. — Etat des ouvrages faits à Averbode par le menuisier Collon de Diest, pour démonter des tableaux, la planche incrustée dans le parquet de la bibliothèque, et la transporter à Sichem puis à Diest, pour descendre les armoires de la même bibliothèque transférées à Arschot et démonter les stalles du chœur de l'église. Montant des dépenses occasionnées de ce chef.

Diest, le 7 messidor an 6.

Ibidem.

1798, juillet 20. — Décision de l'Administration centrale du département de ne pas donner suite aux réclamations du menuisier Collon de Diest. Il prétendait avoir subi des dommages notables lors des travaux de démontage des boiseries et parquets de la bibliothèque d'Averbode ainsi que de leur transport dans le couvent supprimé de Sichem, au début du mois de mars passé. — Pièces de réclamations de l'intéressé jointes au dossier.

Bruxelles, le 2 thermidor an 6.

Ibidem.

VI. — Pièces relatives à la saisie des livres à Opitter, 1818-1820.

1818, novembre 11. — Procès verbal dressé par De Borman, juge de paix du canton de Brée, d'une saisie faite au domicile d'Ignace Sleurs, curé à Opitter. On y a découvert une caisse remplie de reliques, quatre coffres renfermant des archives avec une série de registres, enfin une bibliothèque. Le curé a déclaré que ces objets et papiers appartenaient à l'abbaye supprimée d'Averbode. Les archives ont été transférées au bureau de l'enregistrement ;

les scellés ont été apposés sur la chambre renfermant la bibliothèque.

A. Av., I, liasse 20.

1819, juin 19. — Inventaire descriptif des livres de l'abbaye supprimée d'Averbode saisis chez Ignace Sleurs, curé d'Opitter. Il a été rédigé par le vérificateur Bouvier en présence du juge de paix du canton de Brée, Deborman, de son greffier van Houdt, du receveur des domaines à Brée, Deborman, et du curé Sleurs. Le catalogue compte 1380 articles, soit un total de 3500 livres. A part quelques manuscrits et imprimés des XV^e^ et XVI^e^ siècles, les livres datent en majorité du XVII^e^ et surtout du XVIII^e^ siècle.

Comme manuscrits, à signaler: n° 271: *Liber evangeliorum* ; 272: *Summa Raimundi* ; 301: *Petrus Comestor* ; 388: *Acta et decreta synodalia*. Comme incunables:

n^os^ 111: *Marsilii Ficini in Plotinum, 1492.*
121: *Summa distracto vitiorum, 1496.*
197: *R. Pissis, theologia (2 vol.), 1473.*
204: *Cronicon Cronicorum, 1493.*
335: *Astaxani, summa theologica, 1479.*
354: *Joannes Andreas, in sexto decretalium et Clementinis, 1476.*
1140: *Biblia sacra, 1491.*
1310: *Gregorii moralia in Job, 1496.*
1316: *Missale Cameracense, 1490.*

Ibidem.

1819, septembre 8. — Sommation, intimée au nom de l'administrateur des domaines au curé Sleurs, de remettre aux mains des officiers du gouvernement la bibliothèque cachée chez lui, celle-ci appartenant à l'Etat depuis la suppression de l'abbaye d'Averbode dont les propriétés ont été déclarées biens nationaux.

Ibidem.

1820, février 11. — Mémoire rédigé par le curé Sleurs et remis à l'administration des domaines. Les livres conservés dans la cure d'Opitter appartiennent aux religieux d'Averbode comme propriétés personnelles. Ce sont des volumes placés dans les cellules des chanoines et qui n'ont pas été compris dans le catalogue de la bibliothèque claustrale dressé par les commissaires de la République

en 1796. Les volumes en question ont été cachés à Venlo de 1794 à 1818 puis rapportés à Opitter. Ceux compris dans l'inventaire des biens et objets de l'abbaye supprimée, dressé en 1796, ont été expédiés à Bruxelles et donnés à la Bibliothèque nationale.

Ibidem.

1820, mars 8. — Mémoire en sens contraire de l'administrateur du domaine. Les 3000 à 4000 volumes cachés à Opitter n'appartiennent pas aux religieux comme possessions personnelles mais au monastère. Ils ont été envoyés à l'étranger pour ne pas être confisqués par les français. Des volumes ont été retrouvés perdus dans les bois d'Averbode ; ils étaient tombés des chariots emmenés par les fuyards. En 1800, le curé Sleurs vint se fixer à Venlo où il rassembla les volumes dispersés jusqu'à ce moment. Dans la suite il les emporta à Opitter lorsqu'il devint curé de cette paroisse. Sleurs est convaincu de la fausseté de ses allégations. Il a offert 2000 florins pour ne plus être inquiété.

Ibidem.

1820, juillet 26. — Nouvelle déclaration dans le même sens de l'administration des domaines. Les livres ont été cachés en Allemagne pendant les troubles. Ils ont été ramenés dans la suite. Ils appartiennent donc au Gouvernement.

Ibidem.

VII. — Livres cédés à la nouvelle université de Liège.

1822, juin 5. La Haye. — Lettre du ministre de l'intérieur M. Falck aux curateurs de l'université de Liège à propos de la bibliothèque de l'abbaye supprimée d'Averbode qui a été cédée à la susdite université. Le ministre transmet une note rédigée lors de la cession.

« Cette bibliothèque contient environ 8000 volumes dont la majeure partie sont des ouvrages de théologie. Mais dans leur nombre il y a des livres très précieux : plusieurs bibles d'une haute valeur (une estimée à 500 fr.), les plus célèbres commentateurs de la bible, une collection assez riche des saints Pères et les ouvrages les plus distingués sur l'histoire ecclésiastique, la collection des Bollandistes presque complète, les conciles généraux de l'Allemagne et beaucoup de traités importants concernant l'histoire ecclésias-

tique et le droit canon. Parmi tous ces ouvrages il y a beaucoup d'éditions du XV^e^ siècle dont le prix est fort élevé.

Les ouvrages hors la théologie concernent la littérature ancienne, les antiquités et l'histoire. Nous distinguons plusieurs des meilleures éditions d'auteurs classiques grecs et romains, tous les grands recueils d'antiquités (*Thesauri antiquitatum*) publiés par les savants philologues de la Hollande. S'il y avait le dernier supplément en 3 volumes par POLLENUS, toute cette collection vaudrait 2500 fr.

Parmi les ouvrages sur l'histoire, il y a beaucoup de *chroniques*, de cartes géographiques, des ouvrages sur l'histoire universelle, sur l'histoire des juifs et des peuples modernes, des recueils concernant la diplomatique, comme la collection des bénédictins de Saint-Maur et de Mabillon.

Il y a aussi des ouvrages de droit, une des meilleures éditions du *Corpus juris*, il y a des manuscrits dont un fort ancien de la Bible est de toute beauté !

Il y a en outre quelques ouvrages des sciences, comme par exemple la grande encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT, le voyage du Danube et autres etc., etc.

On ne saura point encore déterminer la valeur de la bibliothèque avant que l'on ait tout examiné. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'ouvrages incomplets qui doivent se trouver encore dans les mains des moines. Il y a des doubles aussi dont la vente nous pourra procurer quelque argent ».

Document publié dans P. NAMUR, *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, t. III, p. 159-160. Bruxelles et Leipzig, 1842.

ADDENDA

1) Il vient de paraître, après l'impression de la première partie de la présente étude, un article de M. BUSSELS, *Lotgevallen van de biblioteek van de abdij van Averbode (begin 19^e^ eeuw)*, dans *Limburg*, 1960, t. XXXIX, p. 206-214.

2) *Vente de livres en 1465.*

Anno LXVII°, septembris XVI^a^, emit magister Bernardus, ludimagister in Vesterloe, diversos antiquos libros, monasterio a diversis curatis relictos, pariter pro 80 carolis.

A. Av., I, reg. 58, fol. 75^vo^.

(*A suivre*).

Miscellanea

Gründer der Kurstadt Marienbad.
Zum 100. Todestag des Abtes Karl Reitenberger.

Am Fusse des Kaiserwaldes liegt die Perle der Kurorte des Egerlandes, Marienbad, dessen Gründer, der Abt des Prämonstratenserstiftes Tepl, Karl Reitenberger, vor hundert Jahren am 21. März 1860 im Stifte Wilten bei Innsbruck starb.

Das Gebiet von Marienbad wird zum erstenmal in einer Urkunde erwähnt, die König Wenzel II. dem Abte Ivo am 11. Januar 1298 gab. Auf diesem hier erwähnten Platze sollte 500 Jahre später an die Gründung Marienbads geschritten werden. Die Verwendung der « Auschowitzer Wasser » zu verschiedenen Heilzwecken lässt sich bis ins 17. Jahrhundert verfolgen und der Stifsapotheker Damian Schulz kam 1747 auf den Gedanken, aus dem Wasser des Brunnens durch Verdampfen ein Salz zu bereiten, das bald an die Apotheken des In- und Auslandes verkauft wurde. Er stellte 1749 neben der Quelle ein aus Balken gezimmertes Kreuz auf, das der Quelle den Namen « Kreuzbrunnen » gab. Aber die Gegend war noch verwildert, ein Sumpfgebiet mit finsteren Wäldern. Die Bautätigkeit an den Heilquellen konnte erst erfolgen als 1786 die seit dem 16. Jahrhundert bestehende Waldreservation (Siedlungsverbot) für Montanbetriebe gegen eine hohe Ablösung durch das Stift Tepl aufgehoben wurde. Die eigentliche Entwicklung Marienbads verdanken wir dem zähen Willen und der Ausdauer zweier Männer, dem Abt des Stiftes Tepl, Karl Reitenberger (1779-1860) und dem Stiftsarzt Dr. Josef Nehr (1752-1820). Nun entwickelte sich durch unermüdliche Arbeit in kurzer Zeit eine moderne Kurstadt, die Perle der Egerländer Kurorte. Reitenberger erhoffte sich im Ausbau des eben gegründeten Marienbad einen grossen moralischen und wirtschaftlichen Erfolg für das Stift.

Karl Kaspar Reitenberger wurde in Neumarkt bei Weseritz geboren. Sein Geburtshaus trägt eine Erinnerungstafel mit der Inschrift: In diesem Hause hat am 29. Dezember 1779 Karl Kaspar Reitenberger, Abt des Stiftes Tepl, das Licht der Welt erblickt. Er war zuerst Sekretär des Abtes Pfrogner und wurde 1813 zum Abt ge-

wählt. Er sah in Marienbad sofort den Edelstein der Tepler Stifsherrschaft. Er liess die Quellen durch hervorragende Aerzte und Chemiker analysieren und die Untersuchungen veröffentlichen. Besonders der Stiftsapotheker Karl Brem hat sich damit beschäftigt. Diese Analysen hat auch Dr. Nehr verwertet. Später dehnte man die Analysen auf die Marienbader Moorerde aus und erkannte den Wert der ausströmenden Kohlensäuregase. Mit Hilfe dieser Kohlensäure erzeugte man aus den schwefelsauren Alkalien Pottasche und Soda. Als die Zahl der Kurgäste und der Kurhäuser immer mehr stieg, bat der Abt um die Erhebung Marienbads zum öffentlichen Kurort, was am 6. November 1818 bewilligt wurde. Ein obrigkeitlicher Erlass forderte, den genauen Situationsplan für die Zukunft auszuarbeiten. Die Landesstelle drückte ihre Zufriedenheit mit der Tätigkeit des Stiftes Tepl in Marienbad aus und gab Ratschläge zur weiteren Ausgestaltung des Badeortes zum Wohl der Kurgäste. Die Mineralquellen seien ein Gut für die gesamte leidende Menschheit und dies lege dem Eigentümer die Pflicht auf, für Verbreitung zu sorgen. Der Brunnenarzt Dr. Heidler Edler von Heilborn, erster landesfürstlicher Badearzt in Marienbad had eine grosse Bibliothek über Marienbad geschrieben. Der Tepler Prämonstratenser Gustav Beer, Professor am Pilsner Gymnasium, schrieb Gedichte über Marienbad, besonders anlässlich der feierlichen Grundsteinlegung der Pfarrkirche am 15. August 1844 und eine Hymne zur Konsekration der Dekanalkirche « Mariä Himmelfahrt » durch den Prager Kardinal am 8. September 1850. Die Stift Tepler Brunneninspektoren Wendelin Gradl und später Robert Köpl waren die treuen Helfer des Abtes Reitenberger, immer zugetan dem Stifte Tepl und seiner Grundung Marienbad.

In diese Zeit fällt auch die Bekanntschaft des Dichters Goethe mit Marienbad und Stift Tepl. Goethe besuchte Marienbad kurz am 27. April 1820. Er sprach mit Dr. Heidler und nannte Marienbad « eine Anstalt, welche alle denen, die dazu mitwirken, Ehre macht ». Er spricht den Wunsch und die Hoffnung aus, bald persönlich dem Abte Reitenberger seine Aufwartung zu machen. Er trank während des Winters Wasser vom Marienbader Kreuzbrunnen, das man ihm in Flaschen zuschickte. Am 29. Juli 1821 kam er wieder nach Marienbad und wohnte im Hause « Zur Stadt Weimar ». Hier lernte er auch die Pilsner Professoren Benedikt Steinhauser und besonders Stanislaus Zauper kennen, mit dem er auch später in engem Briefwechsel blieb. Goethe beschäftigte sich mit der Geologie und Mi-

neralogie des Egerlandes. In Zaupers Leben, besonders in seinen alten Tagen, war Goethe das grosse Erlebnis. Das Archiv des Stiftes verwahrt noch zahlreiche Briefe Goethes an Zauper, meist von Eckermann geschrieben und von Goethe unterschrieben. In Marienbad machte Goethe mit Kaspar Graf von Sternberg, dem Begründer des « Museums » in Prag Bekanntschaft. Dieser wollte die über das ganze Land Böhmen zerstreuten Gelehrten sammeln und sie für die nationale Dichtkunst und Literatur der Tschechen zu gewinnen suchen. Am 21. August fuhr Goethe mit dem Wagen des Abtes über Pistau ins Stift und wurde vom Abte freundlich empfangen. Auch 1822 und 1823 weilte der Dichter zur Kur in Marienbad, von wo aus er auch ein zweitesmal am 9. Juli 1822 ins Stift fuhr. Er schreibt zu diesem Besuch: « Eine geistliche Anstalt wie so ein Stift, wo man unter religiösen Formen irdische Verhältnisse regiert und leitet, ist für uns so gut als unbekannt ». In Marienbad entwickelte sich eine innige Liebe zur 17jährigen Ulrike von Levetzow. Auf seinem Rückwege schrieb er die berühmte « Marienbader Elegie » mit dem schweren Entschluss, auf Ulrike zu verzichten. Am 26. Januar 1829 schrieb Goethe an Zauper: « Wie sehr ich meine jährlichen Besuche und das Wiedersehn so mancher wackerer Personen in Böhmen vermisse, wage ich nicht auszusprechen ».

Für Stift Tepl wurde Marienbad in der Zeit Reitenbergers der grosse Berührungspunkt mit der Welt, mit der Kultur und den Künsten. Seit der Gründung des Kurortes haben Tausende von Menschen in jedem Jahr Gelegenheit genommen, auch das Stift Tepl mit seinen religiösen, kulturellen und wirtschaftlichen Leistungen kennenzulernen.

Mitten in der Arbeit für sein geliebtes Marienbad begann für Abt Reitenberger eine harte Zeit der Verkennung und Verleumdung. Es wurde ihm vorgehalten, « er werfe das Stiftsvermögen in den Sumpf ». Was jetzt folgte, hört sich wie ein Drama an. Im Mai 1824 war die erste kanonische Visitation durch den Prager Erzbischof. Reitenberger wusste nicht, dass die Visitation im Auftrag des Kaisers erfolgte, bei dem der Abt denunziert worden war. In einem Dekret wurde die Macht des Abtes sehr eingeschränkt. Im Jahre 1825 ging der Abt nach Prag, um dort Vorstellungen gegen die Erlässe zu machen. Er legte eine Abhandlung über die Wiederherstellung der Ordensdisziplin durch Einsetzung von Ordensvisitatoren vor. Das erregte den Groll der kirchlichen Obrigkeit, da er sich der Jurisdiktion des Erzbischofs entziehen wollte, und den Verdacht der

staatlichen Behörden, dass er sich gegen die Josephinischen Reformen auflehne, die den Bischöfen das Recht von Ordensvisitatoren über die Klöster übertrugen. Es folgte eine neue Visitation durch den Weihbischof Pischtek und mit « Zustimmung des Landespräsidiums » ein neues Dekret vom 28. Juni 1825, das die unmittelbare Leitung aller Stiftsangelegenheiten einer « Konsulta » von 4 Stiftsmitgliedern, darunter 3 Gegnern des Abtes, übertrug. Diese sollte für sich allein tagen und ihre Beschlüsse schriftlich dem Prälaten übertragen. Dadurch wurde der Abt ganz seiner Würde und Macht entkleidet.

Am 7. April 1826 erfolgte die Veröffentlichung einer kaiserlichen Entschliessung, die eine « gemischte Kommission zur Erhebung der Misstände im Stifte und über die Vergehungen des Prälaten » anordnete. Nun entschied das Landesgubernium: « Zwar sind die meisten Beschuldigungen gegen Abt Karl unwahr oder übertrieben, die ökonomische Stiftsverwaltung ist überhaupt in Ordnung, aber Reitenberger kann nicht mehr Abt bleiben, weil er wegen Heftigkeit und Unbeständigkeit seines Charakters zur Leitung einer Kommunität nicht geeignet ist. Da ihm aber keine unsittliche Handlung, sondern nur Eigensucht, Willkür und Unklugheit zur Last gehe, so wäre er zu pensionieren und ihm die Wahl des Aufenthaltes, mit Ausnahme der Gegend von Tepl, zu überlassen ». Am 15. Juli 1827 erhielt Abt Karl, als er sich mit den Gästen zu Tische setzen wollte, vom Gubernium einen Auftrag des Kaisers zugestellt, in dem es heisst, « dass Sie, um die Absetzung zu vermeiden, Ihr Amt gegen eine angemessene lebenslängliche Pension, die Ihnen Seine Majestät bestimmen wird, resignieren ». Eine Erklärung darüber sollte er binnen 14 Tagen zur weiteren Veranlassung übersenden.

Die Resignation erfolgte am 17. Juli 1827. Reitenberger schrieb einen sehr devoten Brief an den Kaiser: « Kaiserliche Königliche Apostolische Majestät ! Allergnädigster Landesvater ! Die göttliche Vorsehung und die Allerhöchste Gnade Eurer Majestät geruhen den Händen des treugehorsamst Unterzeichneten 15 Jahre lang die Verwaltung des Stiftes Tepl anzuvertrauen. Die Sorge für die Aufrechterhaltung derselben war bei den mannigfachen Bedürfnissen und Handlungen dieser zahlreichen Kommunität ununterbrochen sein Augenmerk und der Segen Gottes, besonders in der Errichtung des Kurortes Marienbad, der gute Erfolg. Allein die Verhältnisse und Drangsale der Zeit, die ihn betroffen und sich mit seinem Alter (48 Jahre) mehren und deren Last er endlich zu unterliegen fürchtet,

ermutigen ihn, Eure Majestät um huldreiche Abnahme der Stiftsverwaltung und um die allerhöchste Gnade zu bitten, dass ihm die väterliche Huld Eurer geheiligten Majestät aus den Mitteln des Stiftes für seine von Gott noch zugemessene Lebenstage einen Gehalt allergnädigst zu bestimmen geruhen wolle, um seinem Stande gemäss mit Ergebung in den göttlichen Willen das Ende seiner Tage ohne Nahrungssorgen erwarten zu können. Gott um die Erhaltung Eurer Majestät und des allerdurchlauchtigsten Kaiserhauses ununterbrochen flehend, wagt sich zu nennen der Eurer geheiligten Majestät alleruntertänigst treugehorsamer Diener Karl Reitenberger, Abt in Stift Tepl, den 17. Juli 1827 ».

Am 24. August erhielt er durch das Prager Gubernium Kenntnis von einer Entschliessung, dass er seinen Aufenthalt im Stifte Wilten in Tirol zu nehmen habe und eine Jahrespension von 1200 Gulden sowie einen vom Gouverneur Grafen Chotek zu bestimmenden Betrag zur Reise dahin erhalte ; ferner, dass er binnen 14 Tagen die Zeit seiner Abreise hohenorts anzuzeigen habe. Er verliess am 23. Oktober ohne formellen Abschied das Stift. Am 29. Oktober kam er in Wilten an. Dort lebte er nur seinem priesterlichen Beruf und starb am 21. März 1860. Er wurde am 24. März in der nahen Pfarrkirche Unserer lieben Frau beigesetzt. Am 22. Dezember 1888 setzte man ihm auf Anregung von Landsleuten aus der Heimat eine Gedenktafel. Er hat sein geliebtes Marienbad, die herrliche Schöpfung seines Geistes, dem er auch im Exil grosses Interesse entgegenbrachte, nie mehr gesehen. Die dankbare Stadt Marienbad errichtete dem Abte Reitenberger, ihrem Gründer und Förderer, am 4. März 1879 auf der Kreuzbrunnenpromenade ein Monument (eine Statue seiner Person in Ordenstracht), ein Kunstwerk von Prof. Kundtmann in Wien. Das Denkmal wurde anlässlich des silbernen Hochzeitsfestes des österreichischen Kaiserpaares am 24. April 1879 von Abt Maximilian Liebsch feierlich enthüllt (im 100. Jahre nach seiner Geburt).

Im Oktober 1906 ging eine Abordnung von Marienbad, an der Spitze Bürgermeister Dr. Dietl, und als Vertreter des Stiftes Abt Helmer und Provisor Uhl, nach Wilten, wo am 8. Oktober Reitenbergers Sarg aus der Gruftnische gehoben und geöffnet wurde. Die Leiche wurde in einen Metalsarg gelegt und nach Marienbad überführt, wo er am 12. Oktober ankam. Vom Bahnhof wurde er im festlichen Geleite zum Kreuzbrunnen gebracht, wo die Einsegnung vorgenommen wurde, wobei der Bürgermeister Worte des Dankes

an Abt Reitenberger sprach. Am Lorbeerkranz der Stadtgemeinde stand zu lesen: « Ihrem Gründer — in unauslöschlicher Dankbarkeit ». Nach dem Requiem in der Pfarrkirche wurde der Sarg im Salonwagen ins Stift Tepl gebracht und in der Prälatengruft des Stiftsfriedhofes beigesetzt.

Dr. Martin FITZTHUM, O. Praem.

Prémontrés inscrits à l'Université de Louvain pendant les années 31 août 1485 - 31 août 1527.

Dans les *Analecta Praem.*, XXII-XIII, 1946-1947, pp. 126-132, nous avons donné la liste des Prémontrés inscrits à l'Université de Louvain pendant les années 1453-1485 ; cette liste trouva son origine dans l'édition par J. WILS, *Matricule de l'Université de Louvain.* II, 1453-1485. Bruxelles 1946.

Le tome III de ce travail a paru en 1958. Grâce aux soins de A. SCHILLINGS, *Matricule de l'Université de Louvain.* III. Bruxelles 1958. In-4°. Pag. XX + 784.

Parmi les milliers d'élèves inscrits à l'Université pendant les années 1485-1527, on trouve le nom de plusieurs Prémontrés. Cependant, comme on constate que la façon dont les Prémontrés sont inscrits n'est pas uniforme, et que d'autre part on admettra sans peine que parmi les élèves inscrits il y eut plusieurs Prémontrés dont l'appartenance à cet Ordre n'est pas signalé explicitement, il nous semble être sûr qu'un examen approfondi des listes publiées ici par M. Schillings fera découvrir sans aucun doute plus d'un Prémontré, inscrit à Louvain comme élève à l'Université, et dont le nom ne figure pas dans la série que nous donnons ici. Nous transscrivons les noms des Prémontrés, élèves à Louvain pendant la période indiquée plus haut, de la façon dont ils sont notés dans la Matricule officielle de l'Université, éditée par A. Schillings. Nous y ajoutons le nom du Recteur de l'Université qui les a inscrits, le numéro d'ordre qu'ils portent dans ces listes, ainsi que la date de l'inscription.

Rector: JOHANNES BOURGEOIS.

22. Dns. Johannes des Croliers, pbr (= presbyter) ordinis Premonstratensis, curatus in Orbasio, Leod. dioc., in facultate theol.: 30 sept. 1485.

71. Dns Petrus Egidii licenciatus in theol., religiosus monasterii Averbodiensis premonstratensis ord.: 13 dec. 1485.

91. Dns Ludovicus de Fosse, religiosus pbr monasterii Florifiensis, Leod. dioc.: 12 dec. 1485.

Rector: JASPAR EGIDII DE LEODIO.

34. Dns Wilhelmus Wittemans, religiosus Everbodiensis: 10 maii 1487.

Rector: BALDUINUS WILHELMI.

6. Dominus Wilhelmus ex Castro, abbas monasterii Sanctorum Cornelii et Cypriani Ninivensis praemonstratensis ordinis, Cameracen. dyocesis: 19 sept. 1487.

Rector: NICOLAUS HELLIS.

59. Dns Egidius Walschaerts. Premonstratensis, Cameracen. dyoc., in theol.: 13 julii 1488.

62. Dns Wilhelmus Pistoris, ord. premonstratensis, Leod. dyoc., in jure canonico: 28 jul. 1488.

Rector: NICOLAUS DE MERA.

17. Frater Petrus Rime, ordinis premonstratensis: 26 febr. 1490.

50. Dns Wilhelmus Esdonck, religiosus Parcensis: 26 febr. 1490.

Rector: HENRICUS DE MINORIVILLA.

53. Henricus Van Strepen de Tongherloen, Cam. dyoc.: 11 jun. 1490.

Rector: SIMON DE LA VALLE.

3. Dns Johannes Despaer, abbas Sancti Foilani, Cameracen. dyoces.: 10 sept. 1491.

Rector: ADRIANUS FLORENTII.

72. Dns Laurentius de Thimo, ord. praemonstratensis: 19 jul. 1493.

Rector: WALTHERUS DE BEECKA.

25. Frater Johannes de Beecka, religiosus monasterii Laudunensis, ord. Praemonstratensis, Laudunensis dyoc. (maiorennis): 6 maii 1495.

Rector: JASPAR EGIDII DE LEODIO.

118. Fr. Henricus de Belanden, Leod., religiosus Parcensis: 26 aug. 1497.

Rector: GABRIEL DE MERA.

96. Dns et Frater Franciscus de Merica de Mechlinia, ordinis Premonstratensis: 22 juni. 1499.

124. Frater Petrus Haghen, ord. Praemonstratensis: 5 jul. 1499.

125. Frater Petrus Wijns, ord. Praemonstratensis: 5 jul. 1499.

Rector: LEO OUTRES.

102. Dns Stephanus du Mez, cenobii premonstratensis, d. Laudunensis: 24 dec. 1499.

Rector: JACOBUS BOGAERT.

116. D. Henricus Reynbouts, religiosus Premonstratensis: 23 jul. 1502.

Rector: LEO OUTRES.

122. Franciscus de Gandavo, religiosus Sancti Nicolai Furnensis, Liliensis, in art: 20 dec. 1502.

Rector: JOH. DE MONTIBUS.

115. Dns Mathias Hepkem ord. premonstratensis, in facultate theol.: 18 jul. 1503.

Rector: JOHANNES GODEFRIDUS DE SCONDE.

Dns Gerardus de Steelant, ord. praem. pbr: 5 oct. 1503.

Rector: DIONISIUS WISCHAVEN.

157. Frater Nicolaus Ducis de Bona Spe, Camerac. dyoc.: 26 aug. 1506.

Rector: JACOBUS BOGAERT.

12. Frater Ricardus Borchgrave, religiosus Parcensis, Leodiens. dyoc.: 19 mart. 1507.

125. D. Gerardus Van der Scaeft, Abbas Everbodiensis: 26 jun. 1507.

Rector: JOANNES DE PALUDE.

37. Dns Ancelmus de Sarto, religiosus Bona (sic !) Spei: 19 nov. 1507.

Rector: WALTHER DE BEKA.

79. Frater Theodoricus Nicolai de Lomel, ordinis Praemonstratensis: 22 jun. 1509.

89. Dns Jacobus Jacobi de Rumerswalis, ord. Praemonstratensis: 27 jun. 1509.

Rector: JACOBUS BOGAERT.

16. Ambrosius ab Angelis, religiosus Percensis, Leodiens. dyoc.: 6 sept. 1509.

Rector: JOHANNES DE NEVE.

113. Dns Martinus de Vileer, religiosus Bellireditus in Leodio: 12 jul. 1515.

Rector: DIONISIUS WISSEHAVEN.

7. Dns Jacobus Pistoris, religiosus Parcensis: 10 mart. 1515.

149. Fr. Nicolaus de Nopere, religiosus Sancti Foillani: 27 aug. 1529.

Rector: PETRUS DE ZELLE.

1. Dns Johannes Stael, professus monasterii Beate Marie de Tongerloe, investitus ecclesie parochialis de Rosendael, juravit die sabati: 29 nov. 1516.

Rector: JOHANNES CALABER.

133. Dominus Johannes Wellens, religiosus de Averbodio, Leod. dyoc.: 20 aug. 1517.

Rector: JOHANNES CALABER.

82. Arnoldus Roes de Parco, Leodiens. dyoc.: 5 nov. 1519.

133. Frater Adrianus Tieldens de Gestele, premonstratensis (?)· 21 dec. 1519.

134. Franciscus de Gerpinja, premonstratensis (?): 22 dec. 1519.

135. Frater Jacobus Bruystum, premonstratensis (?): 22 dec. 1519.

Rector: NICOLAUS COPPIN.

366. Frater Martinus de Praat, religiosus Sancti Nicolai Furnensis: 28 aug. 1520.

367. Christianus Gallus ejusdem cenobii religiosus: id.

Rector: EGIDIUS DE PAPE.

94. Dns Godenolus Monasterii de Heylessem, curatus in Wersbeke, Leod. dioc.: 28 jun. 1522.

Rector: MATHEUS THEODORICI DE DORDRACO.

308. Andreas Filason de Averbodio: 28 febr. 1523.

Rector: MARTINUS DORPIUS.

23. Fr. Philippus Carper de Bruxella, ord. premonstratensis Sancti Michaelis Hantwerpiensis: 4 april. 1523.

155. Dns Petrus Slaets de Ravels, premonstratensis de Tongerloo: 18 jun. 1523.

Rector: PETRUS DE ZELLE.

90. Johannes Theodricus Fabri de Postel: 23 julii 1524.

174. Johannes Vleminx de Heylichsem, Leodiens. dyoc.: 30 aug. 1524.

Rector: LEONARDUS WILLEMARS.

173. Petrus Hulsen de Tongerloe (Camer. dyoc.): 27 aug. 1527.

174. Gerardus Hergroeten de Tongerloe (Camer. dyoc.): 27 aug. 1527.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

Abbaye de Bonne-Espérance. Iconographie.

L'iconographie de Bonne-Espérance est très pauvre. Nous ne connaissons, pour notre part, parmi les documents antérieurs à l'année 1830, que les vues suivantes:

1) *L'abbaye et l'église.*

A l'*Oesterreichische National-Bibliothek* de Vienne, *Min.* 50, vol. XII, *Description particulier de tout le païs et conté de Hainnault*, f° 24 r°, une gouache du peintre Adrien de Montigny, vraisemblablement datée de 1598, représentant l'ensemble de l'abbaye et de son enclos. On notera sur cette vue que la tour de l'église est dépourvue de flèche et que le pignon de l'édifice sacré ne supporte aucune toiture, ce qui s'accorde fort bien avec ce que nous dit l'abbé Maghe dans son *Chronicum*: l'abbatiale de B.-E., qui avait été incendiée en novembre 1568 par les troupes du Prince d'Orange, n'avait pas encore été entièrement restaurée à la fin du XVI[e] siècle.

Voir une reproduction de cette gouache dans *Séminaire de Bonne-Espérance. Album jubilaire.* 1130-1830-1955, p. 33.

Aux *Archives de l'Etat* à Mons, *Cartes et plans*:

N° 799: Plan colorié levé au XVII[e] s. par Philippe Posteau, mesureur de Hainaut (L. 114 cm. ; H. 120 cm.). Ce plan comporte un dessin à la plume — dessin très fidèle, semble-t-il, — représentant l'ancienne église de B.-E.

D'autres plans ayant trait à B.-E. sont également conservés dans ce fonds (Cfr. Léopold DEVILLERS, *Inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt provincial de l'Etat à Mons*, Mons, A. Duquesne, 1870, n[os] 552 et 800 ; *Supplément...*, Mons, J. Boulle. 1896, n[os] 1040, 1041, 1123 et 1217), mais leur intérêt iconographique est moindre, car l'abbaye et l'église n'y sont représentées que de manière schématique. Faisons une petite exception pourtant pour le plan n° 1217 levé vers 1687 (L. 71 ; H. 45) où se trouve dessiné le « gibet de bonnespérance ». Une copie de ce plan (certifiée conforme par Nicolas Leclercq en 1756) repose aux *Archives Générales du Royaume* à Bruxelles, *Cartes et plans*, n° 1217.

Au *Musée de Mariemont*: La grande carte manuscrite et coloriée, marquant les limites des chasses de Charles de Lorraine,

donne un relevé très précis, — beaucoup plus précis encore que celui de la carte de Ferraris, — des bâtiments, de l'enclos, des fermes et des étangs de B.-E., situés sur le territoire de Vellereille-les-Brayeux. La carte conservée à Mariemont est sans doute une copie de la « Carte générale des chasses royales aux environs du château et parc Mariémont, levée par ordre de S. A. M. le duc Charles de Lorraine et de Bar, etc. Pour distinguer les limites des chasses royales, des particulières qui les environnent ». Cette dernière carte a été levée et les limites distinguées, sous la direction du baron de Ravizza, en 1771 (6 feuilles dessinées à la main ; l'abbaye de B.-E. occupe la quatrième feuille). Gravée en 1771 et 1774 par A. Cardon, cette même carte a été redessinée et regravée par Louis-André Dupuis en 1781 (*Oesterreichische National-Bibliothek* de Vienne, *Collection de cartes, vues et plans*, n^{os} 713, 712, 714, 133, 466/1, 143/2, 143/3, 143/4). Cfr Joseph RUWET, *Les archives et bibliothèques de Vienne et l'histoire de Belgique*, Bruxelles, *C. R. H.*, 1956, pp. 730, 738 et 749.

Aux *Archives Générales du Royaume* à Bruxelles, *Cartes et plans. Plans Dewez*, Album III, *Abbayes*:

n° 138, Abbaye de Bonne-Espérance, Plan de l'Eglise (L. 60,5 ; H. 76).
139, Id., Façade latérale (L. 54,5 ; H. 35,5).
140, Id., Coupe transversale (L. 52 ; H. 36).
141, Id., Coupe longitudinale (L. 51,5 ; H. 35).
142, Id., Coupe transversale constructive sur la grande nef et le bas-côté (L. 45 ; H. 84).
143, Id., Détail sur la corniche du transept (L. 64 ; H. 26).
144, Id., Maître autel. Etude de la face latérale (L. 62,5 ; H. 56).
145, Id., Même étude en partie passée à l'encre (L. 66 ; H. 94).
146, Id., Autels latéraux (L. 55 ; H. 58).
147, Id., Face des mêmes autels (L. 40,5 ; H. 58).
148, Id., Etude pour ces autels (L. 37,5 ; H. 46).
149, Id., Etude semblable (L. 45 ; H. 50).

L'ouvrage de GOETGHEBUER P., *Choix des monumens, édifices et maisons les plus remarquables du royaume des Pays-Bas*, Gand, Stéven, 1827, 120 pl. grav. à l'aquatinte, contient aussi deux planches sur l'église de Bonne-Espérance (plan général et coupe).

2) *La statue de Notre-Dame.*

On conserve au séminaire de Bonne-Espérance une plaque de cuivre gravée (L. 8,8 ; H. 14) représentant Notre-Dame de Bonne-Espérance. Cette plaque a servi à l'impression de la gravure que l'on peut voir dans *Sermons sur l'Ave Maria composés et preschés par le Révérend Père F. Augustin de Felleries abbé de Bonne-Espérance de l'Ordre des Prémontrés,* à Bruxelles, chez Martin de Bossuyt, à l'enseigne de S. Pierre, 1653, 12+366 pp. Les blasons de Hainaut et de Bavière qui flanquent l'image de la Vierge sont un rappel de la demande, formulée autrefois par Marguerite de Hainaut et son époux Louis de Bavière, de suspendre leurs armes de chaque côté de la statue de Notre-Dame de Bonne-Espérance.

Une estampe quelque peu semblable se trouve aussi dans *Les plaintes amoureuses de Jésus et de Marie en la croix ou sermons sur les sept paroles de Nostre Sauveur, Composés et preschés par le Révérend Père F. Augustin de Felleries abbé de Bonne-Espérance de l'Ordre de Prémontré,* à Mons, de l'imprimerie des héritiers de Jean Havart, rue de Nimy, au Mont de Parnasse, 1661, 20+302 pp. Cette estampe diffère de la première parce qu'on peut y voir, dans sa partie inférieure: au centre, les armoiries de l'abbé de Felleries avec sa devise *Fructicescet ad astra* ; à dextre, une ville fortifiée (Binche ?) portant cinq tours ; à senestre, une église et des bâtiments (Bonne-Espérance sans doute) dans un enclos flanqué de trois tours avec jardin. De plus, cette seconde estampe est signée: D. F. Aegid. Traizegnie, alors que la première ne porte aucune signature. Sur cet artiste, voir Ernest MATTHIEU, *Le graveur François-Gilles Traizegnies,* dans *Société des bibliophiles belges séant à Mons,* bulletin II, fasc. 2, Mons, Léon Duquesne, 1921, pp. 165-167, qui donne, en hors-texte, la reproduction de l'estampe de 1661. Notons toutefois que Matthieu se trompe en identifiant le dit graveur avec un religieux de Bonne-Espérance. Aucun chanoine de l'abbaye n'a porté ce nom. Gilles Traizegnies est également l'auteur du frontispice qui orne la *Conversio Cornelii Centurionis Caesarei... explicata a V. P. F. Nicoao Orano...* (Mons, Fr. Waudré, 1632) et d'une gravure représentant Notre-Dame de Foy, datée de 1632. Cfr Abbé F. FRIES, *Histoire de Notre-Dame de Foy* (Namur, Godenne, 1909).

L'estampe de 1653 a été reproduite dans A. GRÉGOIRE, *Souvenir du couronnement et aperçu sur l'histoire du culte de Notre-Dame de Bonne-Espérance,* Bruxelles, Ernult-Doncq, 1905, p. 22. En no-

vembre 1956, l'Imprimerie d'Art Van Campenhout à Ixelles a assuré une réimpression de cette estampe au moyen du cuivre original.

Lors de l'Exposition mariale du Hainaut qui s'est tenue en la chapelle Saint-Georges à Mons, du 6 novembre au 8 décembre 1954, nous avons pu examiner de près une médaille (argent mêlé d'étain) de Notre-Dame de Bonne-Espérance, provenant du couvent des Pères Capucins de Mons. La dite médaille (n° du catalogue : 190), enfermée dans un petit médaillon ovale (L. 1,5 ; H. 2,5) avec anneau de suspension, représente Notre-Dame, assise, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sous les pieds de Marie, une ancre très effilée, et sur le pourtour de la médaille une inscription : N. D. BONNE ESPÉRANCE. L'attitude de la Vierge et de l'Enfant nous porte à croire qu'il s'agit vraisemblablement d'une reproduction de la statue de N.-D. Bonne-Espérance honorée autrefois près de Valenciennes (Cfr Arthur DINAUX, *Notre-Dame de Bonne-Espérance*, dans *Archives histor. et littér. du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, t. 4, 1834, pp. 47-53, avec une gravure d'après un cuivre ancien de Pierre Clouwet ; Chevalier BOTTIN, *Monuments modernes élevés à la gloire des armées nationales dans le Nord de la France. La chapelle de Raismes, Ibid.*, t. 1, 1829, pp. 200-207 ; *Histoire de la naissance et du progrès de la dévotion à l'endroit de Nostre Dame de Bonne Espérance près la ville de Valenciennes. Avec les plus signalées guérisons depuis l'An M.DC.XXVI. Par un Père de la Compagnie de Jésus* (Pierre Bouille ?), à Valenciennes, Jean Vervliet, à la Bible d'or. 1630, 16+142+10 pp. ; *Les faicts de N. Dame de Bonne Espérance, ou l'histoire de l'origine et continuation des grâces et faveurs, miracles et merveilles, faictes par la S. Vierge, honorée soub le tiltre de Bonne-Espérance, lez Valenciennes, etc. recueillis par un Père Carme*, à Namur, chez Adrien La Fabrique, à l'enseigne S. François Xavier, 1667, 97 pp. ; *Notre-Dame de Bonne-Espérance au pays de Valenciennes*, dans *La Croix de Paris*, dimanche 18 mars 1923). La médaille semble dater de la fin du XVI[e] ou du début du XVII[e] siècle.

A. MILET.

Documentum

Ordinis Protector.

JOANNES PP. XXIII

DILECTI FILI NOSTER, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Norbertina Familia, Candidus scilicet et Canonicus Ordo Praemonstratensis, aetate illa exortus, qua Canonici regulares, religiosa disciplina a Sancto Gregorio Pp. VII, Decessore Nostro, provide instaurata, laetissimis aucti sunt incrementis et ad summum contenderunt vigoris, vitam agens caelestium rerum contemplationi deditam, divinos ritus celebrans praeclare, alienam salutem studio comparans pastorali, ornamenta egregia plurimasque utilitates Ecclesiae attulit. Quos sodales paterno complectentes animo, juvat Nos ea efficere, quae ampliori eorundem conducunt profectui. Cum igitur, propter obitum desideratissimi Cardinalis Friderici Tedeschini suo apud Romanam Curiam Patrono destituti, Nos rogassent, ut sibi alium Patrem Purpuratum constitueremus, cujus obtegerentur praesidio, statuimus libentissime huiusmodi concedere precibus. Quod munus Tibi, Dilecte Fili Noster, volumus mandare, cujus prudentia rerumque usus spem Nobis iniciunt certam fore, ut patrocinium Tuum Canonicorum Sodalitati, quam diximus, feliciter cedat ac prospere. Itaque, motu proprio, certa scientia ac matura deliberatione Nostra, hisce Te Litteris Apostolicis Nostraque auctoritate, Candidi et Canonici Ordinis Praemonstratensis, illiusque domorum quarumcumque apud Nos et hanc Apostolicam Sedem, *Patronum* seu *Protectorem*, quoad vives, omnibus cum honoribus, privilegiis, juribus, facultatibus atque oneribus, solitis et consuetis, eligimus, facimus, renuntiamus. Omnibus proinde et singulis praedicti Ordinis Moderatoribus ac religiosis quibusque personis mandamus ut Te in suum Patronum excipiant et ea, qua debent, reverentia prosequantur. Contrariis quibusve nihil obstantibus.

Datum Romae, apud Sanctum Petrum, sub anulo Piscatoris, die XVII mensis Februarii, anno MDCCCLX, Pontificatus Nostri II.

(s) D. Card. TARDINI
a publicis Ecclesiae negotiis.

Recensiones

Herbert GRUNDMANN, *Der Cappenberger Barbarossakopf und die Anfänge des Stiftes Cappenberg* (Münstersche Forschungen, Heft 12). Köln-Graz, Böhlau Verlag, 1959, VIII/118 Seiten, 6 Abbildungen, 4 Tafeln. Broschiert DM 12.—.

Die Cappenberger Stiftskirche bewahrt ein aus der Gründungszeit stammendes, in Bronze gegossenes und vergoldetes Kopfbildnis Kaiser Friedrichs I Barbarossa, das seit einigen Jahrzehnten Gegenstand steigenden Interesses der kunsthistorischen Fachwelt geworden ist. Doch hatte die kunsthistorische Betrachtung nicht alle Fragen über die « ursprüngliche Bestimmung, die historische und kunstgeschichtliche Bedeutung » des Kaiserporträts lösen können. Erst die « genaue Kenntnis des Originals und der Cappenberger Ueberlieferung über die Anfänge des Stiftes und seine Beziehungen zu den Staufern » vermag weiter zu führen. Dieser Aufgabe unterzog sich der namhafte Historiker Herbert Grundmann, der bereits durch seine Arbeit über « Religiöse Bewegungen im Mittelalter » (1935) Grundlegendes auch zum Verständnis der Ordensgründung des hl. Norbert beigetragen hatte. Das direkte Ergebnis der vorliegenden, streng quellenmässigen Untersuchung ist dieses: Kaiser Friedrich I schenkte — wahrscheinlich 1156 — seinem Taufpaten Otto von Cappenberg († 1171),) dem Bruder des hl. Gottfried († 1127), den Bildniskopf und eine Silberschale. Der Bildniskopf war offensichtlich in der Absicht verfertigt worden, ein levenswahres (zweckfreies) Bildnis des Kaisers zu schaffen — ein für das 12. Jahrhundert bisher nicht angenommener Tatbestand, der Konsequenzen für das Verständnis Barbarossas und seiner Zeit und für die Geschichte des Menschenbildes im Mittelalter überhaupt haben wird. Otto widmete den genannten Kopf seinem Lieblingspatron, dem hl. Evangelisten Johannes, und liess daran eine diesbezügliche Inschrift anbringen. Im Innern des Kopfes verwahrte er ein Reliquienkreuz, das u. a. Haare des Evangelisten enthielt. Dieses Reliquienkreuz war byzantinischen Ursprungs und war von den Cappenberger Grafen, als sie Prämonstratenser wurden, aus Stauferbesitz gegen Ueberlassung ihrer süddeutschen Burgen (1122/24) erworben worden. Um die gleiche Zeit muss die Taufe Friedrich Barbarossas stattgefunden haben, bei der Otto als Pate fungierte. Für Otto hatte daher das spätere Geschenk (Kopf u. Schale) des Kaisers vor allem den Wert einer Tauferinnerung. Deshalb liess er in die Schale eine Darstellung der Taufe Friedrichs mit entsprechender Inschrift eingravieren. Die Annahme hingegen, dass die Schale selbst bereits bei der Taufe (« Taufschale ») verwendet worden sei, ist bei der damaligen Praxis

der Immersionstaufe (eine solche ist auch auf der Schüssel dargestellt) nicht haltbar. Die Schale diente unter Otto (und auch noch nachher)offensichtlich als Unterlage für das Kopfbildnis. (Nach der Säkularisation des Klosters wechselte die Schale den Besitzer, Goethe kannte sie, seit 1933 befindet sie sich in den Sammlungen des Berliner Schlossmuseums. Das Reliquienkreuz wurde unter Ottos Nachfolgern aus dem Kopfbildnis wieder entfernt, es ist bis heute unauffindbar geblieben).

Die Untersuchung des historischen Befundes, auf der diese Ergebnisse beruhen, bringt naturgemäss auch Erkenntnisse über die Anfänge des Klosters, über die Personen der Stifter Gottfried und Otto und ihre conversio, über ihre Beziehung zu den Staufern, zum hl. Norbert und zum Orden — Erkenntnisse die bisher nicht bekannt oder vernachlässigt worden waren. So erscheinen die Cappenberger Brüder als Mitverantworliche für den 1121 bei der gewaltsamen Rückführung des Bischofs Dietrich entstandenen Dombrand zu Münster, ihre Reue über diese Tat habe ihre conversio eingeleitet, nicht erst die Begegnung mit Norbert. Neues Licht fällt auch auf die besonders von Georg Schreiber behandelte Verehrung des Evangelisten Johannes bei den Prämonstratensern. Grundmann spricht von einer Entfremdung (!) Gottfrieds von Norbert, nachdem dieser Erzbischof in Magdeburg geworden war. Auch tritt unter der Leitung Ottos der Zusammenhang Cappenbergs mit Prémontré zurück. Bekanntlich unterstellte sich Cappenberg 1139 als « Tochter » der Bischofskirche von Münster. Seit Otto, oder bald nach seinem Tode, begann in Cappenberg auch die Ordensobservanz von ihrer einstigen Höhe herabzusinken. Die Charakterverschiedenheit der beiden Stifter-Brüder wird angedeutet, doch wäre statt der Gegenüberstellung fromm - tüchtig das Begriffspaar beschaulich - tätig mehr am Platze. Jedenfalls sehen wir der vom Verfasser angekündigten Biographie Gottfrieds von Cappenberg in den « Westfälischen Lebensbildern » VIII mit grossem Interesse entgegen.

In einem Anhang untersucht Grundmann die ältesten Cappenberger Urkunden und entkräftet Einwände gegen deren Echtheit.

A. K. HUBER, O. Praem.

Reclams Kunstführer durch Deutschland. Baudenkmäler Band II: Südwestdeutschland (Baden-Würtemberg, Pfalz, Saarland). Herausgeg. von Dr. H. BRUNNER unter Mitarbeit weiterer Kunsthistoriker. Mit 55 Zeichnungen im Text, 64 Fotos auf Kunstdrucktafeln, 2 Uebersichtskarten, Erläuterungen der Fachwörter, Register. 608 Seiten. Leinen 12.80 DM.—

Der vorliegende Kunstführer im handlichen Taschenbuchformat der bekannten Reclambändchen ist ein Behelf für den Reisenden und will in keiner Weise eine Kunstgeschichte ersetzen. Der Text unterricht sachlich und lenkt das Auge des Betrachters. Fachaus-

drücke werden im Anhang erklärt. Die Orte werden in alfabetischer Reihenfolge behandelt. Ehemalige Prämonstratenserkirchen und -klöster werden als solche bezeichnet, für manchen Kunstfreund und -wanderer wird somit dieser Cicerone eine erste Begegnung mit unserem Orden herbeiführen. Von folgenden Ordenskirchen finden sich im Bande Abbildungen: Kaiserslautern, Merzig, Obermarchtal, Schussenried (Bibliothek), Steinhausen. Ausserdem werden behandelt: Adelberg, Allerheiligen, Gerlachsheim, Rot, Rothenkirchen, Weissenau.

A. K. HUBER, O. Praem.

Wolf STRACHE - Dr. A. KASPER, *Steinhausen*. 84 ph. - 80 pp. Ed.: Die schönen Bücher-Verlag Dr. W. Strache, Stuttgart. Pr.: 24 DM.

Ce n'est pas la première fois que nos *Analecta* ont la joie d'annoncer et de louer un ouvrage composé grâce aux soins du Dr. Kaspar, qui s'est spécialisé dans l'histoire de l'abbaye prémontrée de Schussenried. En 1954 paraissait la description de la Bibiothèque et des stalles du chœur de l'abbaye (voir: *An. Praem.*, XXXI, 1955, pp. 169-170) ; en 1957, les bâtiments du couvent étaient décrits (voir: *An. Praem.*, XXXIV, 1958, pp. 177 s.). Maintenant — le copyright date de 1957 — paraît un volume splendidement édité et illustré ayant comme sujet: Steinhausen. Il s'agit d'une église de village, sise en Souabe Supérieure, une église confiée jadis à nos confrères de Schussenried, et où était vénérée une statue ancienne de la Vierge-des-Sept-Douleurs. L'église que nos confrères y ont fait bâtir est désignée depuis des années comme le joyau des églises de village, « ein Juwel unter den Dorfkirchen ». Cette église de Steinhausen fut bâtie vers le milieu du dix-huitième siècle, grâce aux soins des Prémontrés de Schussenried. Les auteurs de ce livre ont constaté qu'une autre église splendide, construite grâce à nos confrères de Staingaden, l'église de Wies, fut décrite maintes fois dans des publications pendant que Steinhausen restait presque inconnu. Le Dr. Kasper qui a examiné avec grand soin les « Diaria » des Prélats de Schussenried et un grand nombre de pièces d'archives de la célèbre abbaye s'est mis au travail. Un photographe de grand talent et un éditeur de grand style l'ont aidé à faire paraître ce livre, bien conçu, excellemment édité et richement illustré.

On trouve ici l'histoire de l'origine du pèlerinage de Steinhausen ; est décrit ensuite comment on en est arrivé à construire cette église splendide en style rococo, où l'architecte Dominic Zimmermann, aidé par son frère Jean-Baptiste, a réalisé des effets de lumière inimitables. Cette construction est analysée ; l'ornementation extrêmement riche est soulignée et la signification des diverses parties est indiquée avec soin. Sont indiqués aussi les noms des divers fournisseurs avec les sommes que l'abbaye leur concédait, etc. En un

mot: un livre digne de l'église à l'honneur de laquelle il fut conçu. La feuille de garde du livre l'exprime très bien: « In der grünen Landschaft Oberschwabens erhebt sich, von Dominikus Zimmermann erdacht und erbaut, unweit Schussenried, ein architektonisches und kunstlerisches Juwel aus der Zeit des Rokoko, ein Traum in Stein, Stuck und Farben... Der vorliegende Bildbank gibt auf 80 grossformatigen Tafeln und vier Farbbildern eine volkommene Vorstellung von dieser einzigartigen Kirche, dem Spiel des Lichts in ihrem hohen Innenraum, des seligen Verspieltheit ihrer Säulen und Stukkaturen, der Fülle ihrer Deckengemälde und künstlerischen Schätze... Der Kirche von Steinhause entstand hier ein fotografisches und literarisches Denkmal, das zwei Autoren mit Sorgfalt und Liebe geschaffen haben ».

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

P. Arthur DE CARMIGNANO, O. F. M. Cap., *Saint Laurent de Brindisi.* Essai biographique. Traduit de l'italien par le P. Flavien de Québec. Pp. 163. Ed.: Rome, Postulation générale des Fr. Mineurs Capucins.

Die 19 martii 1959, S. Laurentius a Brindisi, O. F. Min. Cap., declaratus fuit Ecclesiae Doctor. Iam anno 1783 beatus declaratus fuerat. Die 8 decembris 1881, S. P. Leo XIII Laurentium solemniter canonizaverat. Opera vere miranda quae egerat, sanctitas qua floruerat, multis nota erant. Merita ipsius, sub ratione doctrinae catholicae strictius exponenda, minus nota erant. Usque dum anno 1926, plures sodales O. Min. Capucinorum, ad hoc strenue adiuti a Ministro Provinciali Ordinis, sese accinxerunt operi difficillimo editionis operum S. Laurentii. Finiente anno 1956, Opera omnia S. Laurentii scite edita fuerunt ; editio constat 10 voluminibus et 15 tomis.

Ex parte « Postulationis » Ordinis, post collatum Doctoratum Ecclesiae Laurentio, nunc editur parvum volumen in quo, summario modo quidem, optime describitur operositas Sancti Laurentii. Exponitur quid fecerit qua eximius Praedicator, diligentissimus Superior Ordinis, sectator sanae theologiae sagacissimus, defensoris fidei intrepidus, missus Pontificius in multis negotiis intricatissimis componendis, sanctitatem heroicam ubique intendens. Optimum proinde compendium vitae S. Laurentii praebetur in hoc volumine.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

Curt F. BUEHLER, *The University and the Press in Fifteenth-Century Bologna.* Pp. 109. Ed.: The Mediaeval Institute, University of Notre Dame.

Opus istud editur in serie « Texts and Studies in the History of Mediaeval Education », edita ab Universitate Notre Dame (Indiana, U. S. A.) ; directores operum publicatorum in illa serie sunt pro-

fessores Instituti Mediaevalis eiusdem Universitatis, A. L. Gabriel et J. N. Garvin. Sub ductu speciali docti nostri confratris Gabriel, auctor, Bühler, hoc opus confectum dicit.

Inscriptio libri contentum optime indicat. Civitas Bononiensis (Bologna) intra muros suos habebat Universitatem florentissimam ; exinde explicatur factum in eadem civitate, statim a detecta arte typographica, confluxisse plures eximios typographos, qui iam ante incoeptum saeculum decimum sextum plura opera scientifica prelo multiplicaverunt. Nomina horum typographorum, inscriptiones librorum dicto saeculo ab illis editorum, ab auctore Bühler scite et erudite inquiruntur et indicantur. Notae plurimae adduntur, ita ut revera dicendum sit nihil fuisse neglectum quod natum sit illustrare ea quae in praesenti opere considerantur. Novum specimen hac ratione exhibetur accuratissimae methodi qua in Instituto Mediaevali Universitatis Notre Dame alumni formantur.

Ex iis quae legimus p. 74 huius opusculi, complere possumus ea quae in L. GOOVAERTS, *Ecrivains, Aristes, Savants de l'Ordre de Prémontré*, t. II (1902), pp. 119-121, legimus de Johanne de SACROBOSCO, seu de HOLYWOOD, auctore operis notissimi: *Sphaera mundi*. Praeter alias editionis antiquas, indicatas l. c. a Goovaerts, editum fuit illud opus anno 1480, Boniniae, apud typographum Domenico Fusco.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

The Summa contra Haereticos. Ascribed to PRAEPOSITINUS OF CREMONA. Ed. J. GARVIN, C. S. C., a. J. CORBETT. Publications in Mediaeval Studies. University of Notre Dame. Ed.: University of Notre Dame Press. 1958. P. LXVIII+302. Pr.: 7.50 D.

Volumen istud editur a meritissimo Instituto pro rebus Medii Aevi, erecto in Universitate Notre Dame (Indiana ; U. S. A.). Editur textus Summae cuiusdam illius aetatis mediae. Praemissa introductione accuratissima, in qua notantur omnia quae de textu edito nota sunt: auctor ac annus compositionis ; manuscripta extantia non pauca, quae nitide describuntur ; contentum exponitur ; indicatur tandem ratio qua editur textus. Textus ipse exhibetur ordinate propositus, additis lectionibus variantibus. 10 manuscripta ad hanc editionem adhibita fuerunt et ad invicem collata.

Ut pauca quaedam de contento huius Summae dicamus, notari potest cum P. J. DE GHELLINCK, S. J., *L'essor de la littérature latine au XII^e siècle*, t. I. Bruxellis 1946, p. 168: « La polémique antivaudoise et anticathare n'a pas fait l'objet d'études, en dehors des nombreux travaux des historiens du catharisme, les théologiens s'en sont peu occupés. Elle présente cependant de l'intérêt, au point de vue culturel, littéraire... ». Duae categoriae errorum in hac Summa praeprimis tractantur: Catharismus et errores Pasaginorum. Errores isti generatim sistebant in negatione divinitatis Christi ac dignitatis

eius messianicae ; Vetus Testamentum, — praeceptis eius mere materialiter intellectis — remanet unicum fundamentum et definitiva ratio salutis. Theoriae istae in Summa hac exponuntur et refelluntur. Allatis hinc inde textibus S. Scripturae. Percurrendo hunc tractatum, illico patet quam sapienter Ecclesia iteratis vicibus vindicaverit veritatem catholicam, interpretationem textuum S. Scripturae authenticam ad magisterium ecclesiasticum unice spectare.

Edendo summa cum cura hanc Summam, Institutum Mediaevale Universitatis Notre Dame probavit se inquirere velle ac dlijudicare scientifice et objective theorias illas quae per longum tempus occuparunt tempora Mediaevalia.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

U. Adolar ZUMKELLER, O. E. S. A., *De Regel van de heilige Augustinus*. Abdij der norbertijnen van Postel, 1960, 126 blz. Prijs: 45 fr.

Na een korte inleiding krijgen we de vertaling van de Regel. Daarop volgt een bondige maar flinke commentaar die de betekenis en de geest van de Regel weergeeft, en tot slot een Gewetensspiegel in aansluiting bij de heilige Regel. Zijn grondige kennis van de schriften van S. Augustinus heeft schrijver benut in deze uitleg. We zouden kunnen zeggen dat de regel van S. Augustinus door Augustinus zelf nog duidelijker werd gemaakt. De vertaling in het nederlands hebben we te danken aan het novitiaat van de abdij Postel. Bij een mogelijke herdruk zouden ze de kans kunnen waarnemen om de vertaling van de regel zelf, die nu overgenomen werd uit de broederstatuten, op enkele punten te verbeteren en juister te nuanceren. In alle geval mogen we de vertaling een gelukkig initiatief heten. Het werkje is dan ook van groot nut voor jonge kloosterlingen die hun Regel bestuderen en voor predikanten die retraites of conferenties moeten geven aan kloosterlingen die de Augustinusregel volgen.

D. DE CLERCK, O. Praem.

Fr. PETIT, O. Praem., *Les Cantiques des Montées*. Pp. 171. Ed.: Vitte, Lyon-Paris.

Intentum auctoris clare indicatur in praefatione huic operi praemissa: « Les cantiques des montées ou psaumes du psautier (ps. 120-134) servaient spécialement dans les pèlerinages à Jérusalem. Dans la liturgie chrétienne ils ont reçu plusieurs affectations différentes: ils composent les petites heures au rite monastique ; au rite romain on les récite tout au long du petit office de la sainte Vierge, on les chante après les litanies des saints les jours de rogations lorsque la procession se prolonge, ils forment enfin une grande partie des vêpres de chaque semaine. Ils doivent sans doute cette faveur à

leur beauté poétique autant qu'à leur brièveté. Il nous a semblé qu'ils pouvaient avantageusement servir de thème à une retraite spirituelle qui constitue toujours une étape dans la montée vers Dieu. Nous avons eu ainsi plusieurs fois l'occasion de les prêcher tant à des chrétiens qui vivent dans le monde qu'à des religieux et à des moines, la dernière fois à l'abbaye de Clairvaux en 1957. C'est dans cette dernière forme que nous les présentons ici, car la vie monastique se présente comme l'idéal pur et simple et il n'est pas difficile pour de simples chrétiens de reconnaître ce qui ne peut s'appliquer qu'à des âmes religieuses. Il est si fréquent que des religieux, des religieuses, des prêtres ou des chrétiens séculiers soient obligés de faire une retraite seuls — qu'on pense à bien des retraites de vêture, de profession, d'ordination — qu'il est avantageux de pouvoir leur présenter des méditations qui, par leur variété même, puissent les aider à renouveler et à aérer leur vie spirituelle, surtout qui les mettent en contact avec la parole de Dieu contenue dans la sainte Ecriture, leur en donnent le goût et les amènent à une lecture directe et très fréquente ».

Quindecim meditationes in hoc volumine traduntur ; singulis Psalmis, qui « cantica graduum » inde a summa antiquitate dici solent, meditatio specialis tribuitur. Materia singularum meditationum illarum ita exhibetur: exorditur auctor a descriptione eorum quae in Psalmis singulis directe continentur ; ut hoc ad exitum felicem deduci quaat, auctor plurima rectissime dicta proferre potest ex iis quae ipse in peregrinatione in Terram Sanctam instituta percipere potuit. Deinde ascendit cfr. Petit ad contentum illud materiale applicandum statui praesenti meditantis. Statim addi debet in hac applicatione seu accommodatione semper « sobriam ebrietatem » adesse. Ita ut opus istud summopere laudandum sit.

Unum specimen methodi dictae expositionis addere liceat. In exponendo psalmo 125: *Levavi oculos meos in montem* haec meditando proponit cfr. Petit: « Ce chemin de Jéricho à Jérusalem par le désert, nous pouvons y voir l'image de ce voyage qu'est notre vie chrétienne et religieuse. Ah ! certes notre pèlerinage vers Dieu est une montée, une montée ardue, pénible, hérissée de difficultés. Bossuet parle du sentier solitaire et rude, où le chrétien grimpe plutôt qu'il ne marche. Notre pente naturelle nous entraîne vers la matière, vers le mal aussi. Notre esprit se trouve à l'aise quand il fixe l'essence des choses matérielles. Il lui faut peiner et perdre pied pour envisager les réalités spirituelles ; notre volonté, faussée au départ par le péché d'origine, doit faire effort pour se tourner vers un bien réel et durable. Et nous serions justement effrayés en tournant les yeux vers les montagnes en elles-mêmes inaccessibles, si nous n'avions pas la certitude que c'est Dieu qui nous appelle et nous aidera à les gravir. Tous nos progrès dépendront d'abord de la grâce. Notre rôle consistera à accepter l'attirance de Dieu, à nous laisser entraîner vers lui. Mais cette grâce est toute-puissante.

Elle est une réalité plus mystérieuse mais aussi plus haute et plus puissante que l'activité créatrice de Dieu. Elle opère de plus grandes merveilles que la genèse du ciel et de la terre. Elle est si simple, si douce, si délicate qu'elle s'adapte à souhait à notre tempérament, à notre force d'âme, à notre possibilité de réalisation » (p. 25 s.).

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

Chronicon

MONASTERIOLOGIA.

Generalia.

Sous le titre, *Le « Monasticon Praemonstratense » et le problème des Sources de l'Histoire Monastique*, publié dans *Studia Monastica*, I, 1959, pp. 423-436, e Rév. Père Maur COCHERIL, O. Cist. Ref. (N.-D. de Port-du-Salut, Entrammes-Mayenne), décrit comment notre confrère N. Backmund a conçu et élaboré son « Monasticon Praemonstratense ». Il en indique la valeur intrinsèque ; admettons que cette œuvre soit imparfaite, « elle a du moins le mérite d'exister » (p. 430). Il souligne ensuite comment ce travail lui donne « matière à quelques intéressantes réflexions » (p. 423). Surtout par rapport au problème essentiel des sources de l'histoire monastique, et canoniale. J. B. V.

Bellus Portus.

P. LE BEQUEC a publié (St-Brieuc, Presses bretonnes), *L'abbaye de Beauport* (en Kérity-Paimpol), 1958, 126 pp. On y trouve un guide sûr quant aux bâtiments de l'abbaye dont il existe un certain nombre jusqu'à nos jours ; un plan de l'abbaye au XVIII^e^ siècle ; un aperçu historique. J. B. V.

Burdigallia.

Quant à l'ordre de Prémontré, l'historiographie connaît quatre monastères portugais, tous fondés au XII^e^ s. : St Vincent de Lisbonne, Ermida do Paiva, Ste Eulalie de Vandoma et São Julião de Pereiro. Notre confrère N. BACKMUND publia une étude intitulée : *Les origines de l'ordre de Prémontré au Portugal*, dans : *Boletim Cultural da Camera Municipal do Porto*, XXII, 1959, p. 388-412. L'auteur y démontre, qu'en vérité les premiers documents ne datent que du XVI^e^ s. La source unique contemporaine, qu'on sache, est l'*Indiculum fundationis monasterii B. Vincentii Ulixbone*, chronique du XII^e^ siècle (Ms., Archives du Monastère de St Vincent, Arqu. Nacion., Torre do Tombo, Lisbonne ; publié dans : *Portugalliae Monumenta Historica*, I, p. 90-93, Lisbonne, 1858). Pour St. Vincent on ne peut parler d'une fondation prémontrée proprement dite. Les faits prouvent que le roi Alphonse I s'opposa au début (1147) à une telle fondation. L'abbaye d'Ermida do Paiva appartenait à l'ordre de Prémontré probablement aux XIV^e^-XV^e^ s. et certainement de 1502 à 1601, lorsqu'elle fut sécularisée. L'appartenance à l'ordre

de Ste Eulalie de Vandoma est du moins douteuse, tandis que São Julião de Pereiro n'en a jamais fait partie. L'histoire de ces couvents portugais a été compilée par Bernard de Léon, auquel E. de Noriega emprunta ses renseignements, destinés aux annales de C. L. Hugo. Tous les historiens postérieurs l'ont répété.

T. G.

Curia Sanctae Mariae.

In *Heim und Herd. Beilage zum « Ostfriesischen Kurier »*, n° 2-6, 1960, pp. 5-7, 9-11, 13-16, 19-20, 23-24, J. G. SCHOMERUS articulum conscripsit de origine ecclesiae Curiae Sanctae Mariae (Marienhafe), in Frisia Orientali sitae : *Wer hat die Kirche zu Marienhafe gebaut ?* Judicio auctoris ecclesia ista, constructa a familia T'Serclaes, olim ad Ordinem Premonstratensem pertinuit. — N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, II, 241, Straubing, 1952-55, ex sua parte contendit, hoc esse « absurde dictum ». — Documenta archivalia hujus fundationis non subsistunt. Saeculo XIX° traditiones circa originem a SUUR emendatae sunt in suo opere : *Die alte Kirche zu Marienhafe in Ostfriesland*, Emden, 1845. Vide etiam : Dr. FASTENAU, *Die Kirche von Marienhafe*, in : *Niedersachsen. Monatschrift für Kultur- und Heimatpflege*, XXXVIII, Julii, 1938. T. G.

HISTORICA.

Adelberg.

1768 und 1813 wurden die Klostergebäude abgebrochen. In einer Grundmauer fand man dabei 1813, in einem Kochtopf, einen Schatz von portugiesischen Golddukaten im Wert von 3000 Gulden. Karl KIRSCHMER, *Neue Forschungen über des Kloster Adelberg*, in : *Stauferland*, Heimatbeilage der Göppinger Zeitung, n° 5 vom Oktober 1957. N. B.

Arnstein.

Traitant dans les *Analecta Bollandiana*, LXXVIII, 1960, pp. 24-40, du sujet : *Les martyrs Eugène et Macaire, morts en exil en Maurétanie*, le R. P. B. DE GAIFFIER, S. J., cite parmi les manuscrits contenant l'ancienne passion latine des SS. Eugène et Macaire, un légendier de l'abbaye des Prémontrés d'Arnstein, du début du XIII[e] siècle, conservé actuellement au British Museum de Londres, Harley, 2800. L'auteur de l'article ajoute en note : Sur ce manuscrit, voir *Monumenta Germanica Historica, Script. rer. Merov.*, t. 7, p. 537 ; F. HODDICK, *Das Münstermaifelder Legendar*, Bonn, 1928, p. 36-43. J. B. V.

Averbodium.

E. JACQUES begint in *Limburg*, XXIX, 1960, 143-152, een reeks artikels over *Bijdragen tot de Toponymie van Hechtel*. Dit heeft zijn belang voor Averbode. « De kerk van Hechtel stond sedert 1337 onder het patronaat van de abdij van Averbode tot aan de Franse Revolutie. Deze abdij bezat daarenboven nog boerderijen van Spikelspade sinds 1160 » (bl. 144). J. B. V.

Belgium.

G. BETERMANS gaf, in 1959, Galerie Ravenstein, Brussel, bl. 456, de *Antwerpse Schepenbrieven, bewaard op het Rijksarchief te Antwerpen* (1300-1794) uit. Versta: de sprekende regesten van deze archiefstukken. Zoals te verwachten was, komen hier herhaaldelijk namen voor van premonstratenzer abdijen. St. Michiels van Antwerpen staat hier op een voorplan. Ook de abdij van Tongerlo wordt herhaaldelijk vernoemd. J. B. V.

In zijn artikel *De pastoorsbenoemingen in het departement van de Nedermaas na het concordaat* (1801-1803), in *Het oude Land van Loon*, XIV, 1959, 149-192, spreekt de schrijver Dr. C. DE CLERCQ over lijsten van priesters in 1801, die naar Parijs werden verzonden om voor nieuwe geestelijke benoemingen te kunnen zorgen. Een dier lijsten bevat namen van onbeëdigde priesters die nochtans aanbevelingswaardig zijn en door « Parijs » kunnen aanvaard worden. Hieronder komen namen voor van Premonstratenzers ; van L. SCHOONAERTS, Averbodiensis, pastoor te Brustem van 31 januari 1807 tot aan zijn dood op 25 juli 1822. — J. H. Havenith, van de abdij Reichenstein, veroordeeld tot deportatie op 31 januari 1798, gestorven te Eupen in 1829. — Edm. Nijbelen, van de abdij van Reichenstein, tot deportatie veroordeeld op 31 januari 1798, pastoor te Oirsbeek einde 1803, alwaar hij stierf. — A. Simons, van de abdij van Knechtsteden. — Franzano, van de abdij van Knechtsteden, pastoor te Oirsbeek, in 1777, als dusdanig bevestigd in 1803 ; hij bleef echter te Bonn, waarheen hij destijds gevlucht was. — Op de lijsten door de departementen bij die gelegenheid naar Parijs verzonden, komen Praemonstratenzers voor zowel tussen de « beëdigden » als tussen de « onbeëdigden ». J. B. V.

Bella Stella.

Dr. J. FOURNÉE a composé une plaquette (pp. 10 ; plusieurs dessins) : *L'abbaye de Belle-Etoile*. Etude archéologique et descriptive. Il signale aussi les sources manuscrites (archives départementales de l'Orne : fonds Belle-Etoile ; archives de la mairie de Cerisy), et imprimées.

Le même sujet fut repris et édité sous le titre: *L'église abbatiale de Belle-Etoile*. Ce qu'elle est, ce qu'elle fut, dans *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, LXXVI, 1958, p. 16. J. B. V.

Berna.

In *Brabantia*, IX, 1960, juli-aug., bl. 109-120, verscheen een artikel: *Berne en de negentiende Eeuwse Geschiedsschrijving*, van de hand van Drs. F. J. H. VAN DE VEN. W. S.

Busiliacum.

In Ordine Cisterciensi, correctio quaedam Antiphonarii Ordinis, inter annos 1134 et 1140, a Capitulo Generali statuta fuit. Quaeritur quis fuerit princeps inter hujus Antiphonarii collaboratores. Generatim dicitur hoc opus tribuendum esse Guidoni cuidam. Iuxta Mabillon, iste Guido fuisset abbas Longi pontis (prope Suessionem-Soissons) ; iuxta C. Oudin, quondam O. Praem., e contra, *Commentarius de Scriptoribus ecclesiasticis*, Lipsiae, 1722, vol. 2, col. 1417, Guido ille fuerit abbas Cari Loci (Cherlieu, prope Besançon). Quidquid sit de sententia hac in re rectius retinenda, Oudin testatur se in abbatia Busiliacensi (Bucilly) invenisse tractatum, cui titulus: *Epistola domini Guidonis abbatis Cari Loci de cantu*. Ubinam tractatus iste nostris diebus reconditus maneat — si adhuc existit — dici nequit. — Cfr. de hac re J. CANAL, C. M. F., *Sobre el Autor del Antifonario Cisterciense* in *Ephemerides Liturgicae*, LXXIV, 1960, pp. 36-47. J. B. V.

Floreffia.

De parochie Houthalen werd, voor de tijden van de Fr. omwenteling, bestuurd door pastoors van Floreffe. Verschillende van die pastoors hielden registers, waarvan er negen registers behouden bleven, lopende van 1613 tot 1838. Over de namen in deze registers vernoemd handelt M. MARTENS, *Inventaris der Parochiale Registers en Uittreksels*, in *Het oude Land van Loon*, XIV, 1959, bl. 5-21. Ook treffen we de lijst aan van de pastoors van Houthalen, tijdens de jaren 1613 tot 1833 ; alsook van de kapelaans tijdens de jaren 1632-1812. — Te vermelden valt ook dat op het titelblad van register 3 drie wapenschilden worden beschreven. O. a. een blazoen van Willem Jalet, prelaat van Floreffe (1663-1676). Dit schild is gevierdeeld, versierd met mijter en kromstaf en de leus: *Virtutum odore*. Daar dit blazoen geheel en al verschilt van het blazoen van Jalet, zoals dit te vinden is bij V. BARBIER, *Histoire de l'Abbaye de Floreffe*, waar het blazoen van Jallet bestaat uit een boom op effen veld met de leus: *Virtutum odore vigilate*, is M. MARTENS

van mening dat de blazoeners op het titelblad van register 3 van Houthalen berust op louter fantasie. J. B. V.

Grimberga.

De familie Berthout ligt aan de grond van de stichting van de abdij van Grimbergen in de twaalfde eeuw ; leden van deze familie waren uitnemende weldoeners van de abdij. Verschillende gegevens hieromtrent zijn te vinden in een artikel: *De Berthouts in de XII^e eeuw*, geschreven door J. BAERTEN, en gepubliceerd in de *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, LXIII, 1959, bl. 17-29. J. B. V.

Hispania.

Anno 1573, in Ordine Praemonstratensi, in Hispania introducti fuerunt abbates triennales. Historia huius instituti paucis texitur in prima parte articuli N. BACKMUND, *Los Abades trienales de la Congregacion Premonstratense de Espana*, in *Hispania Sacra*, XI, 1958, pp. 427-478. Altera pars eiusdem articuli, ordine alphabetico, nomina refert Abbatum triennalium dictae Congregationis Hispanicae. Nomina illorum Abbatum indicantur ; plurium dies professionis et mortis referuntur ; anni et loca munerum abbatialum singulorum enumerantur. Pro viris eximioribus inter illos Abbates nonnulla alia scitu utilia describuntur. J. B. V.

Knechtsteden.

Im Sammelwerk *Der Kölner Dom. Bau- und Geistesgeschichte* (Köln, 1956), handeln Dr H. GERIG und Dr A. GUETTSCHES über die Eigentümer des Domkapitels. Die Prämonstratenserabtei Knechtsteden verkaufte dem Kapitel im Mittelalter zwei Höfe.

1285, 10 Juni. Abt Gottschalk und der Konvent zu Knechtsteden verkaufen mit Genehmigung des Erzbischofs von Köln ihren Hof Idenkoven im Kirchspiel Höngen dem Domkapitel. Mit den Siegeln des Abtes, des Konventes und des Erzbischofs Siegfried (Köln, Stadtarchiv, Domstift Urk. 457 ; *op. cit.*, S. 74, N° 152).

1323, 27 April. Abt Johann und der Konvent von Knechtsteden verkaufen dem Domkapitel den Hof Steinbrück im Kirchspiel Rommerskirchen. Siegel des Proptes von Kappenberg und des Abtes von Knechtsteden (Köln, Stadtarchiv, Domstift Urk. 981 ; *op. cit.*, S. 75, N° 156). T. G.

Mons Dei.

Le Courrier de Mondaye, n° 62 (juin 1960) contient (pp. 2-22) un exposé de M. DEGROULT, archiviste de Mondaye: *Normandie*,

terre de Vie canoniale. Après une introduction, on peut y lire la liste des fondations canoniales en Normandie, selon les diocèses ; une carte ; un tableau chronologique ; les cures régulièrement administrés par des chanoines réguliers, ainsi que les patronages qui leur étaient confiés. Dans cette liste d'abbayes, plusieurs étaient prémontrées. J. B. V.

Ninovia.

Uit het *Liber Miraculorum Ninivensium Sancti Cornelii Papae* (Ms., Bibl. Union Theological Seminary, New York, XII^e^ s. ; uitg. door Dr W. ROCKWELL, Göttingen, 1925) blijkt, dat de relieken van St Cornelius in de XII^e^ eeuw — reeds in 1139 — een bijzondere verering genoten. Hierover handelt J. PIETERS in zijn bijdrage: *Hoe men op het einde van de XII^e^ eeuw Sint Cornelius vereerde te Ninove*: *Het Land van Aalst*, VI, 1954, 111-116. Op bepaalde tijdstippen trokken de Premonstratenzers van Ninove met het reliekschrijn in de streek rond. Door deze ommegangen verschaften ze zich geldelijke inkomsten, voor hun levensonderhoud of voor het dekken van speciale uitgaven. Het oudste dokument, in dit verband, is een vrijgeleide van 22 juni 1478, afgeleverd door de Officiaal van Kamerijk, waardoor de religieuzen van Ninove gemachtigd worden, met de relieken rond te reizen en aalmoezen te vragen. Op 10 dec. 1513 beval de deken van Waasland aan de gelovigen, de « nuncii sive procuratores », die met de relieken van St Cornelius rondtrekken, goed te onthalen. Keizer Karel V verleende aan de kloosterlingen van Ninove, op 15 juli 1519, de vergunning om met de relieken het land te doorkruisen en geld in te zamelen. De originele dokumenten worden bewaard te Gent, Rijksarchief, Fonds Abdij Ninove (Suppl.), doos 4. In de XV^e^ eeuw ontstond te Ninove een betwisting tussen de abdij en de parochiekerk, over de toekenning van de aalmoezen. Een definitief vergelijk werd getroffen op 4 nov. 1638, waarbij de opbrengst werd toegewezen aan de abdij. Zie hierover: J. PIETERS, *Rond de relieken van Sint Cornelius te Ninove*: *Het Land van Aalst*, XII, 1960, 1-11. In 1171 waren de relieken geborgen in een primitief kastje. Het huidig schrijn van St Cornelius en Cyprianus is het werk van een Brussels zilversmid (1643-1644). Afmetingen: H. 128 cm. ; L. 94 cm. ; B. 57 cm.). Het draagt de wapens van de abdij en van Abt Christiaan Roelofs (1637-1657). T. G.

Normannia.

Dans les *Cahiers Léopold Delisle*, num. 4 (oct.-déc. 1959), le Dr. J. FOURNÉE commence une série d'articles: *L'Ordre de Prémontré en Normandie*: l. c., pp 3-18. Après un aperçu général et statistique, dans lequel l'auteur note que « la Normandie peut être considérée comme la province la plus prémontrée de France (p. 3),

le nombre et les noms des abbayes prémontrées sont donnés. 114 paroisses étaient à la charge de ces abbayes. Blanchelande (dont l'effectif total ne dépassait parfois pas le nombre de 10 religieux) en avait pour sa part: 27. Aux pages 6-7, M. Fournée donne le nom des prieurés simples, prieurés-cures et droits de présentation appartenant aux 9 abbayes normandes prémontrées. Ensuite, l'auteur expose l'origine et filiation des abbayes normandes. Quelques indications méritent une attention particulière. Quatre abbayes normandes (Blanchelande, l'Isle-Dieu, Mondaye, Belle-Etoile) eurent une origine érémitique. Une de ces abbayes eut une origine hospitalière (Saint-Jean de Falaise). A noter aussi l'exemple point rare de Croisés qui, à leur retour, non seulement fondèrent des abbayes prémontrées, mais s'y firent eux-mêmes religieux. Soulignons aussi le fait que là où les Prémontrés purent choisir eux-mêmes l'endroit de leurs fondations, ils allaient aux « solitudes boisées » et pourvues d'eaux en abondance. J. B. V.

Speinshart.

Im Herbst 1958 begann man durch Initiative von Prälat Gereon Motyka und mit Unterstützung des Denkmalamtes München mit der Renovierung des Klosters und der Kirche von Speinshart. Man entdeckte wieder die alte romanische Kirche, wo der Turm allein stand. Die Arbeit wurde von Kirchenmaler Preis aus Regensburg ausgeführt, wobei in der Kirche nicht mehr die rötliche Farbtönung. sondern die ursprüngliche gelbe Farbe verwendet wurde. Durch diese Farbgebung wurde eine bessere Wirkung erzielt.

In der Gegenreformation leitete Wolfgang Dientzenhofer den Bau von Kloster und Barockkirche, während die Inneneinrichtung ein Meisterwerk der italienischen Gebrüder Luchese ist. In den « Kunstdenkmälern des Königreiches Bayern » Bezirksamt Eschenbacht heisst es S. 144: « Die Speinsharter Kirche zählt zu den interessantesten, künstlerisch wertvollstein kirchlichen Schöpfungen des süddeutschen Barock ». M. F.

Tongerloa.

Cum Vicariatus Apostolicus de Buta (in republica Congolensi), ad sedem episcopalem recenter evectus fuerit, Exc. Dom. RAEYMAEKERS, canonicus Tongerloensis, episcopus residentialis factus est die 10 Novembris 1959 ; die 12 junii, installatio solemnis peracta fuit. Obiit in Domino, 9 Octobris 1960. R. I. P. W. S.

Sous le titre *Les Prémontrés au Congo Belge — De Norbertijnen in Kongo*, H. WILLEMSENS expose comment nos confrères de l'abbaye de Tongerlo commencèrent la mission prémontrée au Congo Belge ; la semence, jetée sur le terrain africain, est devenu peu à peu

un grand arbre ; les parties confiées jadis aux confrères de Tongerlo furent confiées après, en partie, à d'autres Ordres et Congrégations. Tongerlo a actuellement un évêque à Buta ; l'abbaye de Postel, de son côté, a un évêque à Lolo. Cet article a paru, en français, dans le *Bulletin de l'Union Missionnaire du Clergé*, XI, 1960, 35-42 ; en néerlandais dans *Kerk en Missie*, XL, 1960, 37-44. J. B. V.

Windberga.

L. GOOVAERTS, *Ecrivains, Artistes et Savants de l'Ordre de Prémontré*, II, p. 263 s., parle d'*Ulric* ou d'*Udalric*, abbé de Windberg. Il « a laissé deux Mss. si nous pouvons accepter les vagues données de Lienhardt ». De fait, J. B. SCHNEYER, *Beobachtungen zu lateinischen Sermoneshandschriften der Staatsbibliothek München, Bayerische Akademie der Wissenschaften, Phil.-Hist. Klasse*, Sitzungsberichte, J. 1958, Heft 8, München 1958, p. 129, rapporte qu'un ms. conservé à Munich (Clm 22370) contient : « Eine Sammlung von Predigten über die Sonntagsepisteln und -evangelien. Diese Sammlung wurde unter dem Namen des HUGO de PRATO FLORIDO in Zwolle 1480 gedruckt. Die erste (Advents-)Predigt gehört aber dem Johannes HEROLT (Discipuus). In der Hs. selbst sint mehrere Predigten einem mgr. Udalricus, abbas de Windberg, zugeschrieben ». J. B. V.

HAGIOGRAPHICA.

B. Gerlacus.

De ipso, inter alia, haec scribit W. LAMPEN, O. F. M., in *Lexicon für Theologie und Kirche*, 2ª ed., t. IV (1960), col. 748 : « Ueber seinen Grab wurde ein Norbertinenkloster gebaut. Er war nicht O. Praem., obwohl er das Ordenskleid trug ». J. B. V.

SCRIPTORES ANTIQUI.

Anselmus de Havelberg.

Plures auctores saeculi duodecimi scripserunt de theologia historiae, Deum non in se considerantes, sed ut se manifestantem in historia sacra. In specie Anselmus Havelbergensis vindicat in hac re « theoriam evolutionis », seu progressum et varietates Regni Dei in ipsa Ecclesia sub ductu Spiritus Sancti. Talis evolutionismus cum in theologia, tum in ordinibus religiosis valet. Hac de re J. STABER in suo articulo : *Eschatologie und Geschichte bei Otto von Freising*, in : *Otto von Freising. Gedenkgabe zu seinem 800. Todesjahr*, p. 106-126, Freising, 1958, notat : « Anselm von Havelberg († 1158), selbst Mitglied eines neuen Ordens, wiederholte den Gedanken der Kirchenväter vom Erziehungswerk Gottes an der Welt. Die trägen Menschen sind durch die *usitata religio* übersättigt. Sie sollen durch

neue Biespiele, die ihnen durch eine *nova religio* vorgelegt werden, eine Erneuerung erfahren (*Dialogi*, I, 1 et 10: PL. 188, col. 1141 ss. et 1157A). Man kann bei Anselm von einem hochgespannten Fortschritts-Optimismus sprechen. Die heilige Kirche geht durch die verschiedenen *status* hindurch und erneuert sich wie die Jugend des Adlers und wird sich immer erneueren (*Dialogi*, I, 6: PL. 188, col. 1149). Die Erneuerung der Kirche sieht er als eine nur allmählich vor sich gehende Entwicklung. Er vergleicht das Evangelium mit einem Heilmittel, das von der kranken Welt nur allmählich aufgenommen werden kann und dem mit göttlicher Kunst mildernde Bestandteile beigemischt sind (*Dialogi*, I, 5 ss.: PL. 188, col. 1147 ss.). Die Erkenntnis einer Entwicklung innerhalb der Kirche mag bei Anselm aufgekommen sein durch seine Auseinandersetzung mit den Griechen, deren hyperkonservative Starrheit in der Lehre und Verfassung nur durch eine kirchliche Entwicklungstheorie zu überwinden was » (p. 115). T. G.

Augustinismus.

Fr. CHATILLON, *Mélanges: « Lilia crescunt »... La poésie abécédaire et le vers de seize syllabes ; le « Psalmus » augustinien ; la tradition augustinienne et les Prémontrés*, in *Revue du Moyen Age latin*, XI, 1955, 144-127. Agit de influxu « Psalmi contra partem Donati » in poesim Medii Aevi, potissimum apud Praemonstratenses. J. B. V.

SCRIPTA HODIERNA.

Berna.

W. COOYMANS vertaalde het boek van G. L. KANE, *Waarom ik naar het klooster ging* en liet het verschijnen, in 1959, bij uitgaven St. Willibrordus, Deurne (Nederland): 211 bl. J. B. V.

Gödöllö.

Notre confrère, le Professeur A. L. GABRIEL, Directeur de l'Institut Médiéval à l'Université de Notre-Dame (Indiana ; U. S. A.), a donné une conférence à l'Université de l'Etat de New Jersey, Rutgers University, sur *Les premiers siècles de l'Histoire de la Hongrie*, le 26 février 1960.

Il a donné une autre conférence le 17 mars de la même année à l'Alliance Française de Chicago, Illinois, sur *La miniature française à l'époque gothique*. J. B. V.

Parcum.

A. VAN LANTSCHOOT, *Marie-Madeleine en Provence* (*une recen-*

sion turque de la légende): publication en caractères arabes, puis en transcription latine et traduction en français du cod. Vat. turc 82, écrit en lettres syriaques par un arménien turcophone, de la légende de l'évangélisation de la Provence par Marie-Madeleine, dans *Le Muséon*, LXXI, 1958, 87-96 ; id., *Les questions-réponses du Ms. Vat. arabe* 155, ib., 279-298: texte et traduction française de quatorze réponses données par S. Théodose sur des questions bibliques.
J. B. V.

Saint-Bernard-de-Lacolle.

G. VAN DEN BROECK, prior in Saint-Bernard-de-Lacolle (Canada), edit in *Revue des Communautés religieuses*, XXXII, 1960, 64-72 ; 123-127, articulum: *Les aumôniers de communautés religieuses*. In specie haec tractantur: La définition ; la nomination ; les aptitudes de l'aumônier, droits et obligations de l'aumônier en général ; la célébration de la Messe ; la sainte Communion ; la réserve des Saintes Espèces ; les autres offices liturgiques. W. S.

Tongerloa.

De nummis in S. Scriptura scite et eruditissime scribit B. WAMBACQ in *Verbum Domini*, XXXVIII, 1960, 156-172. J. B. V.

Br. MOREL, *De invloed van Leporius op Cassianus: Bijdragen*, XXI, 1960, 31-52. Cassianus scribens contra Nestorium, expositiones Leporii contra Nestorium novit et satis presse secutus est.
J. B. V.

Windberga.

Le fasc. 81 (t. XIV) du *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique* a paru fin 1959. Nous y trouvons 4 notices signées: N. BACKMUND. Notamment: *Dragsmark* (col. 784), abbaye prémontrée en Suède ; *Dryburgh* (col. 823 s.), abbaye située en Ecosse, à laquelle appartenait Adam Scot, avant de passer aux Chartreux ; *Dünnwald* (col. 994 s.), couvent de moniales prémontrées, ensuite de chanoines prémontrés en Rhénanie. — Ensuite: *Drusius* (col. 822), prélat du Parc au 17e siècle, qui eut dans l'Ordre et dans son pays une grande influence.

N. BACKMUND publie aussi un article: *Los Abades trienales de la Congregacion Premonstratense de Espana*, dans *Hispania Sacra*, XI, 1958 (paru en 1960), pp. 427-478. Nous y trouvons une introduction historique succincte qui nous dit comment on en est venu à introduire chez les Prémontrés d'Espagne des abbés triennaux (cfr. E. VALVEKENS, *L'Ordre de Prémontré et le Concile de Trente. La Congrégation des Prémontrés d'Espagne*, in *An. Praem.*, VII,

1932, 5-24). Suit, en ordre alphabétique, la liste des personnes qui ont exercé la charge de prélat triennal en Espagne. J. B. V.

ARTES-ICONOGRAPHICA.

Dans l'architecture du Nord de la France, les principes de la technique gothique restèrent en vigueur jusqu'au XVIII[e] s. On continua de couvrir les monuments au moyen de voûtes d'ogives et d'étayer leurs murs par des contreforts. Telle est la constatation, issue de l'étude de P. HELIOT, intitulée: *La fin de l'architecture gothique dans le Nord de la France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles,* dans: *Bulletin de la Commission Royale des monuments et des sites,* VIII, 1957, 7-159. Dans son article, l'auteur examine l'œuvre architecturale baroque et classique, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. L'influence médiévale atteignit son apogée dans l'architecture religieuse. « Conservateurs par tempérament, les Bénédictins et les Prémontrés demeurèrent plus longtemps fidèles à l'architecture médiévale, du moins dans leurs églises » (p. 69). Les Prémontrés en fournirent la preuve à l'abbatiale de Licques, en Artois, rebâtie de 1711 à 1747, se composant primitivement d'une nef, d'un transept, d'un chœur et d'une tour centrale. La nef, ultime vestige de ce monument classique, est voûtée d'ogives, de même que l'abbatiale de Mondaye, construite de 1706 à 1717 et celle de l'abbaye picarde de Sélincourt. On trouve également la survivance d'éléments caractéristiques de l'art gothique, dans le refuge de Saint-André-au-Bois, à Hesdin, datant de 1653 et dans le bâtiment conventuel de Saint-Jean d'Amiens, élevé au début du XVIII[e] siècle, par l'architecte Etienne de Fay, converti dans la suite en lycée municipale. Le principe de l'harmonisation des styles fut aussi adapté aux abbatiales prémontrées des Pays-Bas, à Averbode, Grimbergen et Ninove, où l'on peut constater, outre les voûtes d'ogives, un certain verticalisme gothique. T. G.

Averbodium.

Dressant l'*Inventaire des Peintures,* conservées à Diest, dans: *Bulletin de la Commission Royale des monuments et des sites,* VIII, 1957, 199-291, Ph. D'ARSCHOT et G. VAN DER LINDEN parlent d'un tableau sur toile, datant de 1715, gardé à l'hôtel de ville et dû à la main de Pierre Stramot, natif de Diest. L'inscription suivante se lit dans le bas: « ARNIKIUS, ARNOLDI DOMINI / DE DIEST, ET B: IMMENAE FILIUS, / AVERBODIENSIS CANONICUS, / OBIIT 17 MARTI 1208, AETIS 68 / CUM OPINIONE SANCTITATIS ». Cette peinture fut restaurée en 1956 (p. 211). Outre un portrait, sur toile, œuvre de l'école flamande du XVIII[e] s., l'abbaye d'Averbode en possède une statue en bois, datant du XVII[e] s., exécutée dans un atelier anversois. Concernant l'historicité de ce religieux, voir l'article de J. VAN MIERLO S. J., dans: *An. Praem.,* II, 1926, 60-81 ; 113-138. T. G.

Bona Spes.

M. l'abbé MILET réédite dans *Bona Spes*, n° 59, mars 1960, pp. 28-42, la *Bibliographie de Bonne-Espérance* publiée dans les *An. Praem.*, XXXV, 1959, pp. 329-348. A cette occasion, l'auteur a pu compléter son texte, en y ajoutant surtout une partie iconographique (cette partie iconographique sera reproduite parmi les Miscellanea de nos Analecta Praem.). J. B. V.

Diligemia.

Vanaf de XIII^e^ eeuw tot 1802 werd te Denderleeuw de zielzorg verzekerd door de Premonstratenzers van Dielegem (Jette). De lijst van de opeenvolgende pastoors, samen met een brok parochiale geschiedenis, werd gepubliceerd door J. DE BROUWER in *Het Land van Aalst*, VIII, 1956, 244-253 ; 289-303, onder de titel: *Bijdrage tot de Geschiedenis van Denderleeuw. De Pastoors en het Parochieleven.* In hetzelfde tijdschrift (XI, 1959, 217-218) handelt hij over de inkomsten van de pastoor. T. G.

Floreffia.

Sous le titre: *The Rose-Window* (*Journal of the Warburg and Courtald Institutes*, XX, 1957, 248-297), H. J. DOW fournit une étude sur le symbolisme médiéval de la rosace, mise en usage dans l'architecture religieuse et dans l'enluminure des manuscrits. L'art chrétien y voit une image de Dieu, le point central et l'axe du cosme entier. Plus important encore est le symbolisme de la roue: la roue de la fortune et la roue d'Ezéchiel. Selon les auteurs chrétiens, la rosace indique l'œil vigilant de Dieu, la double nature du Christ, le Verbe de Dieu, la Trinité. L'interprétation christologique du Verbe divin est jointe à la vision d'Ezéchiel, dans le frontispice du quatrième évangile de la Bible, dite de Floreffe, exécutée vers 1160 (British Museum, Londres, Ms. Add., 17738, fol. 199 r°). Aux pp. 284-285, l'auteur donne une description de cette vignette byzantino-romane. T. G.

Grandis Campus.

M. le docteur J. FOURNÉE, membre de la Société Française d'Archéologie, a édité (dactylogr.), une plaquette (pp. 7 ; avec dessins): *L'église de Grandchamp et l'église de Gambaiseuil.* Sise près de la forêt de Rambouillet, l'abbaye de Grandchamp subsiste par quelques parties, qui sont décrites ici soigneusement. A la page 7, l'auteur ajoute des notes bibliographiques. Voici la liste des manuscrits signalés par lui: Arch. de Seine-et-Oise, Fonds de Grandchamp, série H (comprend 98 pièces: 47 H I, 1199-1786) ; arch. d'Eure-

et-Loir: X sac 13) ; Archives Nationales: LL 1595 (invent. des titres), M 709 (Prémontrés de Paris), et surtout S 4349, 2 (Grandchamp). J. B. V.

S. Michael Antverpiensis.

En 1476, Marie de Bourgogne, épouse de Maximilien d'Autriche, fit placer un monument funéraire pour sa mère, Isabelle de Bourbon († 1456), épouse de Charles le Téméraire, dans l'église abbatiale de Saint-Michel d'Anvers. De ce mémorial on ne conserve que quelques pièces détachées. La statue représentant Isabelle de Bourbon, étendue sur sa couche funèbre, se trouve actuellement dans l'église de Notre-Dame à Anvers. Des 24 pleurants, anciennement entourant le tombeau, le Musée de l'Etat à Amsterdam possède dix exemplaires (en bronze ; H. ± 55 cm.). Deux de ces pleurants furent exposés à Bruges (26 juin - 12 sept. 1960). Voir: *De Eeuw der Vlaamse Primitieven* (Catalogue), n° 121, p. 220-22, Bruges, 1960. T. G.

Ninovia.

In *Het Land van Aalst*, XI, 1959, 189-213, handelt J. De Brouwer over: *De molens in het Land van Aalst omstreeks 1575.* In die tijd, bezat de abdij van Ninove een graanwindmolen te Appelterre (p. 195) en te St. Antelinks (p. 210), een oliemolen te Borcht-Lombeek (p. 196) een graanwatermolen te Iddergem (p. 200). Het klooster Tussenbeek had « eene watermuelen wesende eene coorenmuelen ende eene slachmuelen » te Serskamp (p. 209). Deze molens waren verhuurd aan pachters. T. G.

S. Norbertus.

L'exposition d'art religieux, organisée à Tongres (28 juin-18 sept. 1960), présenta des objets et œuvres artistiques du Musée diocésain de Liège. Dans le catalogue, composé par L. Dewez et paru sous le titre: *Kunstschatten uit het Diocesaan Museum van Luik* (Tongres, 1960), on trouve, sous le n° 34, deux panneaux (peinture sur bois ; 52 × 18 cm.), provenant d'une triptique, datant de la fin du XVIII[e] s. L'un d'eux représente St Norbert, l'ostensoir à la main, foulant aux pieds l'hérétique Tanchélin, l'autre un chanoine prémontré en surplis avec aumusse, agenouillé sur un prie-Dieu. T. G.

Parcum.

Une partie de l'œuvre peinte et dessinée de *P. J. Verhaghen* (*Catalogue*, Heverlee, 1958 ; présenté par F. Van Molle), dont plusieurs tableaux d'Averbode (n[os] 9 et 17) et de Parc (n[os] 10-16, 18-23

28, 32-35, 40), fut rassemblée dans le cadre de l'abbaye de Parc-lez-Louvain. Ces œuvres picturales témoignent de l'habilité de ce décorateur, peintre religieux du XVIII[e] s., qui exécuta ses peintures principales pour les dites abbayes prémontrées. T. G.

Tongerloa.

Pendant l'Ancien Régime, l'église de Notre-Dame à Diest fut desservie par les chanoines de Tongerlo. De ces religieux, la dite église possède actuellement encore quatre portraits, décrits par Ph. D'ARSCHOT et G. VAN DER LINDEN, dans: *Diest. Inventaire des Peintures*: *Bulletin de la Commission Royale des monuments et des sites*, VIII, 1957, 199-291. Il s'agit des portraits des curés suivants, représentés à mi-corps:

Portrait de Pierre Emmerich, curé de 1603 à 1618 et précepteur de Saint Jean Berchmans, de 1609 à 1612. Copie sur toile (98 × 78 cm.), par Thomas De Backer, datant de 1888, d'après l'original (toile ; 101 × 79 cm.), provenant de la même église et, depuis 1888, conservé à l'abbaye de Tongerlo. Les armoiries y figurent dans le haut à gauche (*art. cit.*, p. 250-251).

Le couvent des Sœurs Cellites de Sinte-Annendael garde une peinture, sur toile (77 × 66 cm. ; datant de 1605), représentant le Christ en croix, avec le donateur Pierre Emmerich (*a. c.*, p. 282).

Portrait de Jean Coenen, curé de 1618 à 1625. Tableau original, sur toile (101,5 × 80 cm.), datant de ± 1620. Dans le haut à droite sont placées ses armes (*a. c.*, p. 251).

Portrait de Jean Verbruggen, curé de 1625 à 1629. Peinture sur toile (101,5 × 80 cm.). Ses armes sont placées dans le coin droit du haut (*a. c.*, p. 251-252).

Portrait de Corneille Pauli, curé de 1702 à 1715. Peinture sur toile (106 × 82 cm.), datant de 1713. Ses armoiries avec devise se trouvent dans le haut à droit (*a. c.*, p. 252). T. G.

Huic Chronico conficiendo collaborationem praestiterunt: N. Backmund (Windberg) ; M. Fitzthum (Amberg) ; T. Gerits (Averbodium) ; W. Smettre (Tongerloa) ; J. B. Valvekens (Scherpenheuvel).

INDEX TOMI XXXVI

ARTICULI

J. BECQUET, O. S. B., Les chanoines réguliers en Limousin aux XI^e^ et XII^e^ siècles 193-235

E. BROUETTE, Obituaire de l'abbaye de Bonne-Espérance, de l'Ordre de Prémontré (I) 287-316

H. L. DECKERS, Die geschichtlichen Bedeutung der Prämonstratenser mit besonderer Berücksichtigung ihrer mittelalterlichen Niederlassungen im Rheinland (I) ... 247-286

A. L. GABRIEL, O. Praem., Les Prémontrés dans les Universités médiévales dans l'Allemagne du Nord-Est 5-15

Tr. GERITS, O. Praem., Un Anniversaire d'Averbode fondé chez les Croisiers de Maaseik (1522) 113-119

Pl. LEFÈVRE, O. Praem., L'ancienne bibliothèque de l'abbaye d'Averbode d'après les sources d'archives 62-112 ; 317-336

Fr. PETIT, O. Praem., Comment nous connaissons saint Norbert 236-246

W. ROSCHER, Die Verbreitung, Pflege und Krisis der Liturgische Gesangskultur im Prämonstratenserorden ... 16-37

G. VOLKAERTS, O. Praem., L'abbaye de Saint-André de Clermont et la Réforme ecclésiastique au XVII^e^ siècle (II) 38-61

MISCELLANEA

M. DEGROULT, O. Praem., Mondaye. Trois illustres abbés du XVII^e^ siècle 140-146

M. FITZTHUM, O. Praem., Die Irrtümer des Propstes Heinrich Minnike 128-132

M. FITZTHUM, O. Praem., Gründer der Kurstadt Marienbad 337-342

A. FROIDEVAUX, L'abbatiale de Bellelay 156-160

A. MILET, Abbaye de Bonne-Espérance. Iconographie ... 346-349

Fr. PETIT, O. Praem., La vie commune du clergé aux XI^e^ et XII^e^ siècles 120-128

J. B. VALVEKENS, O. Praem., De « Jansenismo » in Ordine Praemonstratensi 132-140

J. B. VALVEKENS, O. Praem., Formatio theologica in Abbatia Wiltinensi (II) 146-156

J. B. VALVEKENS, O. Praem., Prémontrés inscrits à l'Université de Louvain pendant les années 1485-1527 ... 342-345

DOCUMENTA

Confirmatio cultus B. Hermanni Iosephi 161-162
Protector Ordinis 350

RECENSIONES LIBRORUM

J. ANDRÉ, O. Praem., *La Sainte qui voulut toujours faire plaisir*, Frigolet, 1957 (J. B. Valvekens, O. Praem.) ... 165-167
C. BUEHLER, *The University and the Press in Fifteenth-Century Bologna* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 354-355
A. DE CARMIGNANO, O. M. Cap., *Saint Laurent de Brindisi* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 354
H. GRUNDMANN, *Der Cappenberger Barbarossakopf und die Anfänge des Stiftes Cappenberg* (A. Huber, O. Praem.) 351-352
A. HAENGGI, *Der Rheinauer Liber Ordinarius*, Freiburg, 1957 (B. Luykx, O. Praem.) 167-170
A. HOFFMANN, *Kloster Marienthal am Donnersberg* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 167
A. JUNGMANN, S. J., *De Eredienst van de Kath. Kerk tegen de achtergrond van haar geschiedenis verklaard*, Roermond, 1959 (M. Van Lee, O. Praem.) 174-175
Fr. PETIT, O. Praem., *Les Cantiques des Montées* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 356-358
M. SCHRADER - A. FUEHRKRAETTER, *Die Echtheit des Schrifttums der Heiligen Hildegart von Bingen*, Münster, 1956 (J. B. Valvekens, O. Praem.) 170-172
W. STRACHE - Dr. A. KASPER, *Steinhausen* (J. B. Valvekens, O. Praem.) 353-354
F. J. THONNARD, *Traité de Vie spirituelle à l'école de Saint Augustin*, Paris, 1959 († E. Gisquière, O. Praem.) ... 164-165
A. ZUMKELLER, O. E. S. A., *De Regel van de h. Augustinus* (D. De Clerck, O. Praem.) 356
Directorium spirituale Ordinis Praemonstratensis, Averbodii, 1959 (H. Heijman, O. Praem.) 163
Getuigenis (J. B. Valvekens, O. Praem.) 172-174
Reclams Kunstführer durch Deutschland (A. Huber, O. O. Praem.) 352
The Summa contra Haereticos, ed. J. GARVIN (J. B. Valvekens, O. Praem.) 355-356

EDITIO TEXTUS

Capitula Provincialia Provinciae Bohemiae, Moraviae, Austriae ac Silesiae. Ed.: J. B. VALVEKENS, O. Praem. ... 1-32

CHRONICON

Adamus Scotus: 368.
Adelberg: 360.
Altenbergia: 180; 190.
Anselmus Havelbergensis: 177; 366; 367.
Arnikius: 369.
Arnstein: 191; 360.
Averbodium: 181; 182; 188; 190; 191; 361; 369; 371.

N. Backmund: 180; 359; 360; 363; 368.
Barthe: 182.
Bella Stella: 365.
Bellus Portus: 360.
Berna: 184; 188; 362; 368.
Bernardus de Leon: 360.
Beselich: 191.
Blancalanda: 365.
Bona Spes: 183; 370.
St. Bodeker: 177.
J. Borremans: 178.
Brandeburgia: 177.
Brunnenberg: 191.
Busiliacum: 362.

Cappenbergia: 191; 365.
B. Christina von Retters: 176.
Clarholz: 191.
J. Coenen: 372.
W. Cooymans: 367.
Curia S. Mariae: 356.

M. Degroult: 363.
E. de Noriega: 360.
C. de Velasco: 180.
P. Diedrich: 180.
Diligemia: 183; 370.
Domnus Martinus: 184.
Dragsmark: 368.
J. Drusius: 368.
Dryburgh: 368.
G. Dupaix: 188.
Dünnwald: 368.

Emo: 186.
P. Emmericus: 372.
Ermido do Paiva: 360.

Floreffia: 181; 184; 185; 186; 362; 370.
Folcke van Hoftland: 182.
Franzano: 361.

A. L. Gabriel: 189; 367.
B. Gerlacus: 366.
S. Gerlacus: 176.
Gödöllö: 189; 367.
L. Goovaerts: 366.
G. Gorissen: 188.
Gottschalk Knechtstedensis: 363.
Grandis Campus: 370; 371.
Grimberga: 187; 191; 363; 369.

A. Haselager: 184.
Hausen am Bach: 171.
J. H. Havenith: 361.
Heinsberg: 176.
Helissemia: 183; 185.
Henricus Bonae Spei: 180.
Holywood: 186.
Hortus S. Mariae: 186.
A. Huber: 189.
C. L. Hugo: 360.
J. H. Huysmans: 182.

Insula Dei: 365.

J. Jacqmain: 184.
W. Jolet: 362.

Johannes Knechtstedensis: 363.

O. Karl: 190.
Knechtsteden: 361; 363.

Pl. Lefèvre: 188; 190.
H. Lentze: 188; 190.
G. Lienhardt: 374.
Liska: 369.
Lucerna: 192.

D. Mac Karny: 186.
A. Maes: 184.
Marchtallum: 186; 191.
Menko: 186.
B. Mesotten: 188.
Milo Tarvanensis: 177; 178.
Minor Augia: 181.
J. Möhler: 189.
P. K. Möhler: 189; 190.
B. Morel: 376.
G. Motyka: 373.

Nieder-Ilbenstadt: 180.
Ninovia: 364; 369; 371.
S. Norbertus: 371.
E. Nijbelen: 371.

Ober-Ilbenstadt: 180; 192.
Omnium Sanctorum: 180.
M. Ondersteyn: 184.
Osterhovia: 179.
C. Oudin: 370.

Parcum: 183; 367; 368; 371; 372.
C. Pauli: 372.
Philippus de Harvengt: 178.
Postula: 368.

Quedlinburg: 179.

D. Raeymaekers: 365.
Reichenstein: 361.
Chr. Roelofs: 364.

S. Andreas in Nemore: 369.
S. Bernardus-de-Lacolle: 368.
S. Eulalia de Vandoma: 359; 360.
S. Joannes Ambianensis: 369.
S. Joannes de Falesia: 365:
S. Judocus in Nemore: 172.
S. Julianus de Pereira: 359.
S. Martinus Laudunensis: 185.
S. Michael Antverpiensis: 183; 187; 361; 371.
S. Vincentius Ulissopontanus: 359.
Schönau: 182.
L. Schoonaerts: 361.
Selincurtia: 371.
A. Simons: 361.
Speinshart: 187; 191; 365.
G. Spruyt: 183.
Steinfeldia: 192.
Fr. Stevens: 184.

Tepla: 188; 189.
T. Timmerman: 192.
Tongerloa: 181; 190; 192; 361; 365; 366; 368; 372.
Trostadt: 192.
A. Tsgrooten: 182.

Udalricus: 374.

E. Valvekens: 368.
G. Van den Broeck: 368.
Th. Van de Plas: 190.
J. C. Van der Sterre: 187.
A. Van Lantschoot: 367.
J. Verbruggen: 372.
G. Verhagen: 183.
W. Verreijken: 188.

B. Wambacq: 368.
Wiltina: 187; 188; 190.
Windbergia: 366; 368.
J. Withofs: 188.
Wittewierum: 186.

A. Zak: 177.

1960 4 425 ✓

ANALECTA PRAEMONSTRATENSIA

edita a *Commissione Historica Ordinis Praemonstratensis*, cujus:

Praeses:

Rmus D. J. A. VERSTEYLEN, Dr. h. c. Eth. et Hist. Sc. L. Abbas Parcensis, Abbaye du Parc, Héverlé, in Belgio

Secretarius et Administrator :

R. D. J. B. VALVEKENS, S. T. Dr., et S. Scr. Lic., in Abbatia Averbodiensi, in Belgio.

Membra:

R. D. H. HEYMAN, Eth. et Hist. Sc. Dr., archivista et lector in abbatia Bernensi (Heeswijk) in Hollandia.
R. D. Pl. LEFÈVRE, Eth. et Hist. Sc. Dr., in schola Bruxellensi paleogr. et tab. laur., Professor in Alma Universitate Lovaniensi, Conservator hon. ad Archivas generales regni, Bruxellis (Avenue des Alliés, 13, Louvain).
R. D. A. VAN DEN HURK, Hist. Sc. Lic., Supprior in abbatia Bernensi (Heeswijk), in Hollandia.
R. D. M. VAN LEE, S. T. Dr., Supprior et Lector in abbatia Parcensi, in Belgio.
R. D. M. KOYEN, Hist. Sc. Dr., archivarius et lector in abbatia Tongerloensi.

Socii:

Rmus D. C. NYS, S. T. Dr., Abbas Leffiensis (Leffe-Dinant), in Belgio.
R. D. J. C. RESCH, Our Lady of Daylesford Priory, Box 566, Paoli Pa, U. S. A.
R. D. N. BACKMUND, ex abbatia Windbergensi (Hundersdorf) Ndb., Germania.
R. D. M. FITZTHUM, S. T. Dr., Studienrat, Amberg (Opf), Germania.
R. D. A L. GABRIEL, Prof. Universitatis, Notre Dame, Indiana, U. S. A.
R. D. A. HUBER, S. T. Dr., Bischof Kallerstrasse, 3, Königstein (Taunus), Germania.
R. D. B. LUYKX, S. T. Dr., lector in abbatia Postulana, in Belgio.
R. D. Fr. PETIT, S. T. Dr., ex abbatia Montis Dei, Abbaye Mondaye, Juaye-Mondaye, in Gallia.

PRETIUM subnotationis annuae (solutis omnibus expeditionis expensis) est: pro Belgio: 200 fr.
pro regionibus exteris: 230 fr.

Pretium solvatur ope computationis postalis:
Analecta Praemonstratensia, Averbode, Comp. Post. 401110 pro Belgio.
Hoogw. H. Prelaat, Abdij van Berne te Heeswijk, Comp. Post., nr 473765 pro Hollandia.

Ea quae in his Commentariis publicantur, etsi a Commissione editrice approbata, iis auctoribus tribuenda sunt, quorum nomina singulis articulis apponuntur.



Leuven. — Drukkerij E. Warny, Vesaliusstraat, 2.

9. 1. 70

12. Juni 1972

11. SEP. 1972

p. 30